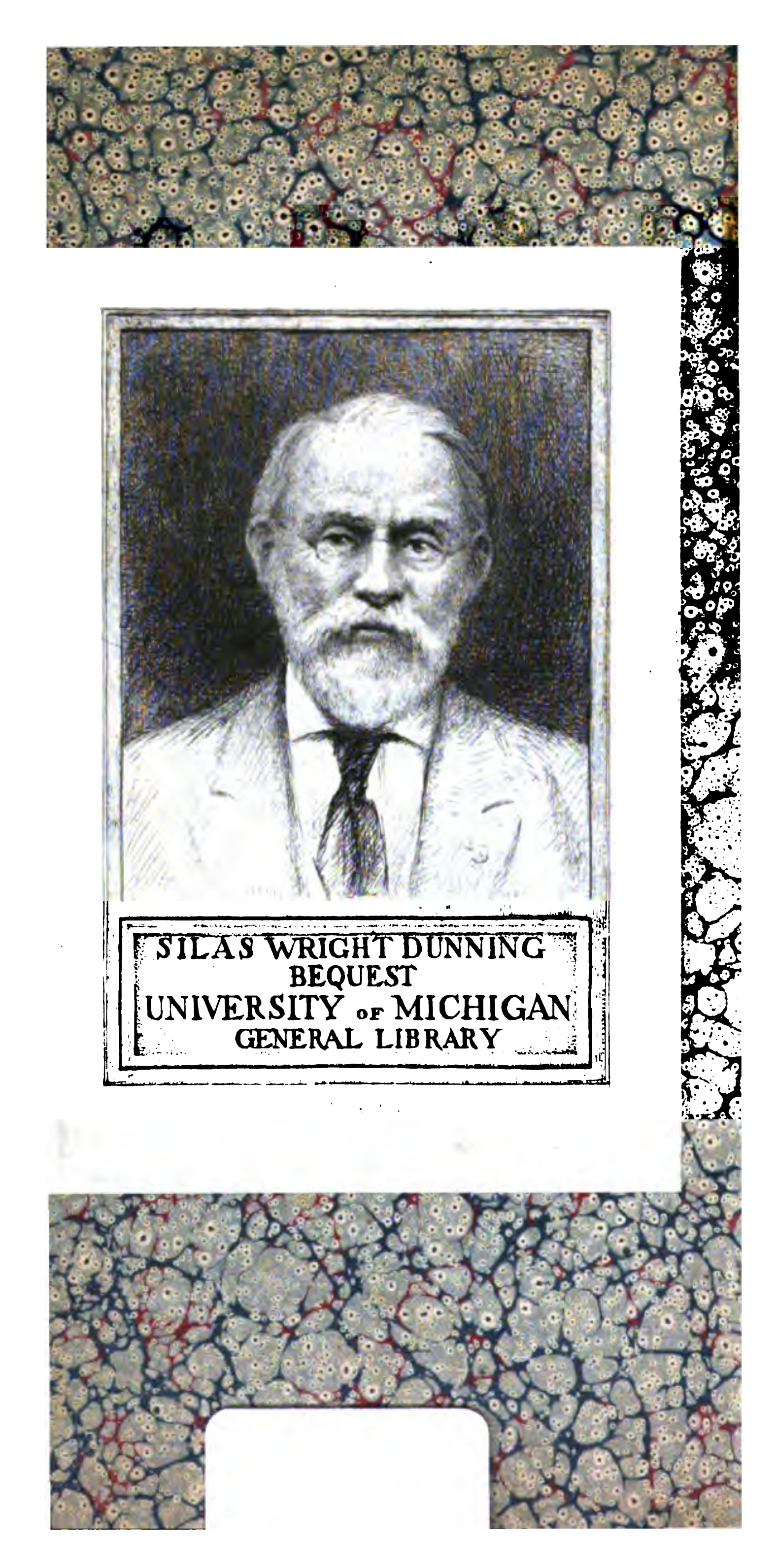
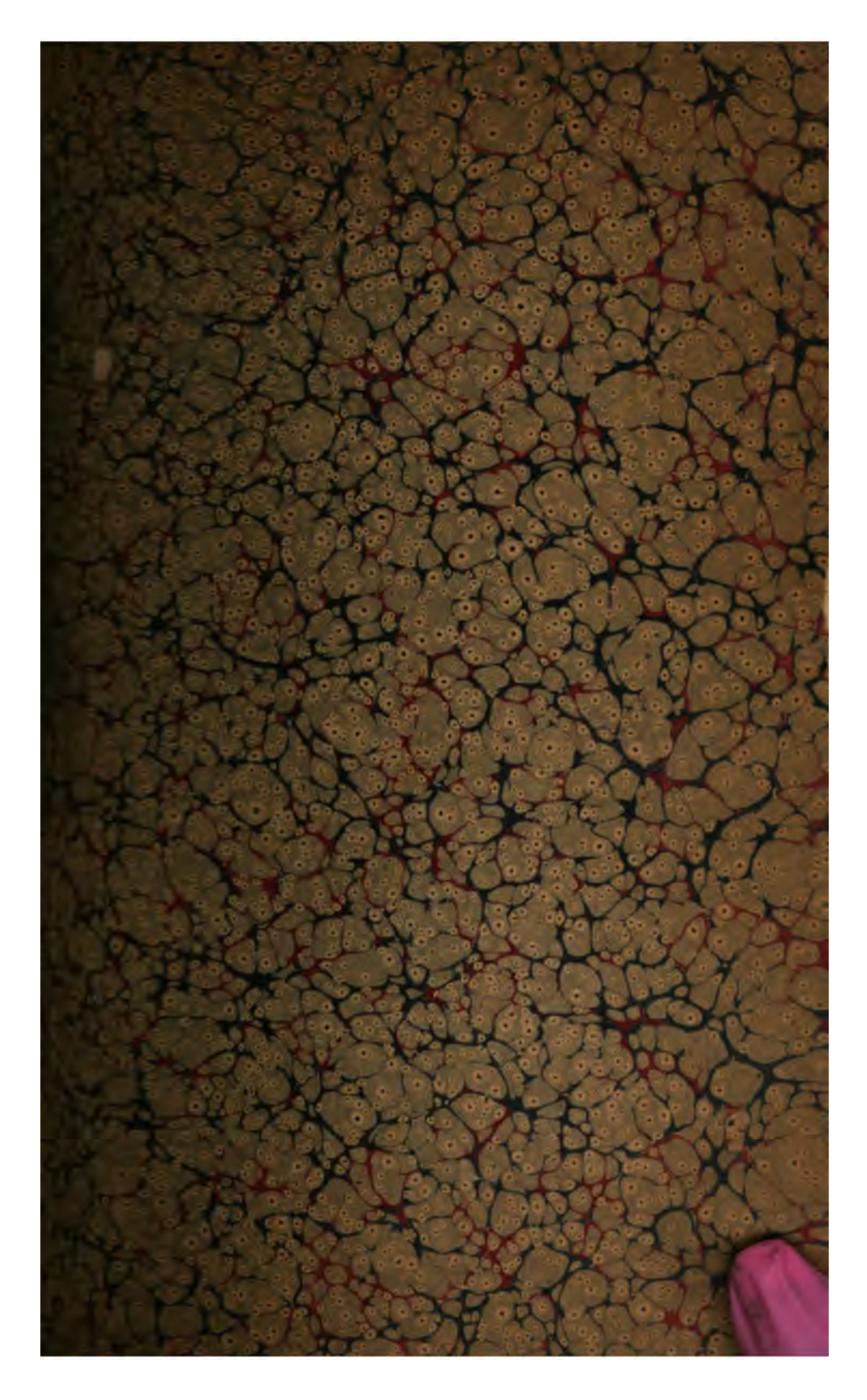

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

D'ABBEVILLE

3e SÉRIE — 1er VOLUME

(1869, 1870, 1871 et 1872)

ABBEVILLE

TYPOGRAPHIE BRIEZ, C. PAILLART ET RETAUX

—

1873

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

D'ABBEVILLE

3e SÉRIE — 1er VOLUME

(1869, 1870, 1871 et 1872)

ABBEVILLE

TYPOGRAPHIE BRIEZ, C. PAILLART ET RETAUX

—

1873

NOTICE

SUR LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

D'ABBEVILLE

SUIVIE D'UNE

TABLE GÉNÉRALE DE SES TRAVAUX

DEPUIS SA FONDATION

PAR

Em. DELIGNIÈRES

Avocat, Membre de la Société d'Emulation d'Abbeville
et de la Société des Antiquaires de Picardie

La Société d'Emulation a terminé en 1868 la seconde série de ses travaux ; cette partie se compose de douze volumes parus régulièrement depuis 1833, sous le titre de *Mémoires* (1).

(1) Voici les dates de publication de chacun des douze volumes qui composent la seconde série des travaux ; les premiers sont pour ainsi dire épuisés :

1er volume	1833
2e —	1834-1835.
3e —	1836-1837.
4e —	1838-1840.

La première série se rapporte à la période écoulée depuis l'époque de la fondation de la Société (11 octobre 1797) jusqu'en 1833 ; elle comprend seulement des rapports et quelques travaux publiés sous forme de *bulletins*, aujourd'hui dispersés et peu connus, et qui ont même cessé de paraître régulièrement vers 1810 ; mentionnons toutefois une brochure parue en 1828.

En commençant aujourd'hui, par le volume actuel, la troisième série des publications de la Société, nous rappellerons que nos *Mémoires* seront toujours, comme par le passé, distribués gratuitement à toutes les Sociétés savantes qui correspondent avec nous, ainsi qu'aux principales bibliothèques publiques de la France et de l'étranger. Mais les membres correspondants, qui ne paient d'ailleurs aucune cotisation, ne pourront y avoir droit, désormais, que moyennant le versement de *cinq francs* par chaque volume (dé-

5e	volume	1841-1843.
6e	—	1844-1848.
7e	—	1849-1852, 1er sem.
8e	—	1852, 2e sem., 1857.
9e	—	1857-1860.
10e	—	1861-1865, 1re partie.
11e	—	1861-1866, 2e partie.
12e	—	1867-1868.

Cette 2e série comprend, comme on le voit, une période de trente-cinq années ; il est regrettable que la Société ne puisse publier plus souvent ; les travaux ne lui manquent pas, mais ses ressources sont restreintes.

libération du 7 janvier 1869); cette mesure, en augmentant nos faibles ressources, nous permettra d'imprimer un plus grand nombre de travaux.

Nous devons rappeler encore que, d'après l'organisation même de la Société, les membres résidants (dont le nombre a été récemment porté à *vingt-cinq*) (1), et les membres correspondants, ont seuls droit à l'impression de leurs œuvres *inédites* dans les volumes des *Mémoires*, après toutefois qu'elles ont été agréées en séance et définitivement admises par un comité spécial.

Le tome Ier de la 3e série, que nous publions aujourd'hui, n'a pu renfermer qu'une partie seulement des ouvrages présentés et admis pour la plupart depuis un certain temps déjà. C'est ainsi que pour le prochain volume, qui va être bientôt livré à l'impression, et pour les suivants, nous avons à publier, comme admis dès à présent, les ouvrages suivants que nous indiquons ici d'après leur date de présentation et leur ordre d'admission :

Notice sur Pierre Leprestre, et choix fait dans les chapitres de sa chronique de Saint-Riquier, par M. René de Belleval.

(1) Décret du 16 mars 1872, qui approuve les nouveaux articles 2 et 18 des statuts (du 5 mars 1830), modifiés par délibération prise dans la séance du 4 janvier 1872. Ces statuts, avec les deux articles modifiés, sont imprimés à la fin de ce volume, (1er de la 3e série).

Traduction de Manfred, par M. P. Boullon de Martel.

Catalogue raisonné de l'œuvre des Aliamet, (Jacques et François-Germain), graveurs d'Abbevlle, par M. Em. Delignières.

Bibliographie abbevilloise, par M. Marcotte, bibliothécaire et conservateur des musées d'Abbeville, (extrait de son catalogue général de la bibliothèque d'Abbeville).

Etude sur les Cuscutes observées dans les environs d'Abbeville, par M. Eloy de Vicq.

Notice sur les monnaies du Ponthieu, par M. A. van Robais.

Notice sur les fouilles opérées en 1827, *par M. de Prouville, à Moreaucourt, près du village de l'Etoile, suivie d'un catalogue des objets trouvés,* par M. Em. Hecquet d'Orval.

Histoire littéraire d'Abbeville, par M. Ernest Prarond.

Notice nécrologique sur M. Sanson de Pongerville, membre de l'Académie française, par M. Charles Louandre.

Nous avons pensé qu'il pouvait être intéressant, surtout en inaugurant, par le présent volume, la troisième série de nos *Mémoires*, de remonter à l'origine

même de la Société d'Emulation d'Abbeville, l'une des plus anciennes du département, et de rappeler les noms de plusieurs de ses membres les plus recommandables, les travaux les plus remarquables qu'elle a vu produire, et les encouragements qu'elle a su donner dans notre ville, à différentes époques, et depuis soixante-dix-sept ans bientôt, à tous ceux qui, à des degrés divers, avaient su faire progresser les sciences, les lettres, les arts et l'industrie.

Nous présentons plus loin une table générale de tous les ouvrages, de plus ou moins d'étendue, qui ont été imprimés par la Société ou qui ont fait seulement l'objet de rapports publiés.

Le 11 octobre 1797 (20 vendémiaire an VI de la République française) se réunissaient pour la première fois en séance, à Abbeville, sous la présidence de M. de Pioger, plusieurs personnes notables de la ville, parmi lesquelles nous pouvons citer notamment, comme ayant été les plus connus et les plus distingués de nos premiers membres : MM. Boucher, alors premier secrétaire, Cochet, Goret, Baillon, Gatte, Denoyelles, Traullé, Tillette de Mautort, Lherminier, Boullon, Frémont et autres.

Dans cette première réunion, ils décidaient l'institution même de la Société sous le titre de Société

d'Emulation d'Abbeville, et ils dressaient le réglement de cette compagnie (1).

La Société, ainsi fondée et organisée dès la fin du dernier siècle pour concourir au progrès des sciences, des lettres et des arts, poursuit, avec des phases diverses, le large programme que ses fondateurs lui ont tracé. Ceux-ci se mettent à l'œuvre avec ardeur ; les travaux, les recherches, les observations scientifiques, les ouvrages littéraires se succèdent, et chaque séance est remplie par des lectures qui sont bientôt l'objet de rapports intéressants soumis à l'impression et paraissant, dès l'origine, tous les trois mois, sous forme de bulletins. Bientôt la Société s'affirme de plus en plus, elle tient chaque année une séance publique à l'Hôtel-de-ville ; là s'organise une sorte de tournoi intellectuel par la lecture des ouvrages tirés des meilleurs travaux de l'année. Puis, vers 1805, des concours relatifs à l'industrie et aux arts sont organisés par les soins de la Société ; des prix et des médailles sont distribués dans ces séances dont la publicité contribue à rehausser l'importance.

Mais pour remonter principalement à l'époque où

(1) Depuis, ce réglement a été refondu le 9 novembre 1805, puis le 5 mars 1830 et approuvé par ordonnance royale du 16 novembre 1831 (voy. *Bull. des lois*, 1831, cah. n° 129, — n° 3644); enfin, dans la séance du 4 janvier 1872, les art. 2 et 18 ont été modifiés et approuvés par décret du 16 mars suivant, comme nous l'avons indiqué plus haut.

la Société d'Emulation a pris le plus grand essor sous la présidence active et dévouée de M. Boucher de Perthes, dont l'esprit d'initiative a été si bien développé par notre président actuel, M. Ernest Prarond, dans son discours prononcé le 4 août 1868 (1) sur la tombe de son illustre prédécesseur, nous rappellerons qu'en 1831 elle concevait la pensée d'établir à Abbeville, comme dans plusieurs des principales villes de France, une exposition des produits de l'industrie. Cette exposition, organisée de concert avec l'administration municipale (2), avait lieu pour la première fois le 20 juillet 1832 et durait un mois : c'était un utile et puissant encouragement donné aux efforts et au talent des manufacturiers, agriculteurs, chefs d'ateliers, ouvriers, artistes et amateurs.

En 1833, la Société, sous les actives recherches et l'intelligente direction de plusieurs de ses membres, réunissait une suite de curiosités archéologiques et scientifiques qu'elle offrait à la ville et qui ont été l'origine de notre Musée municipal, si important aujourd'hui ; ces premières collections en effet ont été augmentées de jour en jour, d'autres non moins intéressantes sont venues les grossir constamment par suite de la générosité de nombreux donateurs, parmi lesquels nous devons plus particulièrement citer

(1) Dernier vol. des *Mémoires*, p. 711.

(2) Arrêté de M. Hibon, maire d'Abbeville, du 23 juin 1832.

MM. Baillon, Tillette de Clermont-Tonnerre, d'Orval père, Casimir Picard, Buteux, Duchesne de la Motte, Lefebvre de Cerisy, de Riencourt, et enfin M. Boucher de Perthes qui a voulu, dans ces dernières années, couronner son existence si remplie par des travaux littéraires et scientiques et par de bonnes œuvres en léguant à la ville d'Abbeville son hôtel, avec les importantes collections dont il est rempli (1).

(1) La liste de tous les donateurs du Musée figure sur un tableau spécial dans la galerie de la halle; nous la transcrivons textuellement :

La Société d'Emulation d'Abbeville et MM. Aliamet, Anquier, Bailly, Baillet, Baillon, de Beaupré, de Belleval, Boulanger-Vion, Boullon, Boivin, de Boubers, Bouvet, Brunet, Buteux, Bulot, Cadot, Capet, Chalais, de Cossette, Tillette de Clermont-Tonnerre, Daniel de l'Etoile, Delignières de Montgournoy, Ducastel, Fouache d'Halloy, Franquelin, de Freytag, A. Froment, Goret, d'Hantecourt, Hibon, Jorand, Lacourt, Lacroix, Duchesne de la Motte, Legrand, Louandre, Macqueron (Jules), Macqueron (Oswald), Marcotte, Marneff, de Mautort, de Moismont, de Perthes, Picard, Poidevin, Polenne, Poultier, Ravin, Reichner, de Sorus, Traullé, Wallet, Bouvaist, Blondel, Cambrey, Cardon, Cullembourg, Danzel d'Aumont, de Caïeu, Delattre, Dupuis, Duval de Conteval, Duriez, Fournier, Gosselin, Goze, Henneguier, d'Hinnisdal, de la Fruglaie, Lambert, de la Pilaye, de Lannigou, Lefebvre de Villers, Le Sergeant, Lestudiez, Lesueur, Lévêque, Loisel, Louchard, Lucini, du Maisniel, de Méricourt, Moisnel de Bertinois, Pannier, Perrée, Picourt, Ricquier (Henri), Ricquier, sir Roach Smith, Sagebien, Sauvage, Taquet, Tiremarche, Rimbert, Wignier d'Avesne, Chiara, Pranger, Ledieu, Lacosse, Daullé, Cadot, Viaud, Germann, Caron-Lesueur, Hénocque, Durand, de Marsy, Lefebure de Cerisy, de Brutelette, l'abbé Sébire, Martin, veuve de Ribeaucourt, Garnier, Bellart, Hecquet d'Orval, Parisis du Manoir.

Nos musées, dont M. Marcotte, bibliothécaire de la ville, est le conservateur intelligent et dévoué, sont administrés par une Commission spéciale qui se compose actuellement, en y comprenant M. le Maire d'Abbeville, qui est président-né, de MM. Blondin de Brutelette, président, Eloy de Vicq, vice-président, A. de Caïeu, secrétaire, Em. Delignières, trésorier, et de MM. l'abbé Dergny, Jules Dubois, Hecquet d'Orval, P. Labitte; Lefebvre de Villers et P. Sauvage, membres. Ils continuent avec persévérance l'œuvre de leurs prédécesseurs et bientôt, on peut l'espérer, ils pourront réunir, au moyen d'aménagements spéciaux, dans l'hôtel donné à cet effet par M. Duchesne de la Motte et qui touche à la belle galerie d'ornithologie créée par lui, les différentes curiosités archéologiques et scientifiques dont une grande partie se trouve encore dans un local trop restreint, à côté de la halle. Déjà une salle spéciale renferme notamment les collections d'insectes et de papillons données par M. de Cerisy, et sur les panneaux plusieurs beaux tableaux dont quelques-uns sont dus à la générosité de M. le comte de Riencourt; très-prochainement une nouvelle galerie recevra les pièces principales de nos nombreux graveurs.

Pour en revenir à la Société d'Emulation, dont le nom, comme on vient de le voir, se trouve intimement lié désormais à tout ce qui se rattache à nos musées, elle poursuivait activement son œuvre, et,

vers la même époque (1833), elle introduisait dans l'arrondissement l'institution des Comices agricoles ; elle votait un prix de 300 fr. au meilleur mémoire sur l'amélioration de l'agriculture dans le département. En 1834, elle instituait un prix consistant en une médaille d'argent et en une somme plus ou moins élevée en faveur de l'ouvrier, de l'apprenti ou de toute autre personne peu aisée qui se serait fait remarquer par sa bonne conduite, son amour du travail, son économie, et surtout par sa tempérance.

Dans la séance du 18 novembre 1836, elle proposait la fondation d'un Jardin botanique (1) et instituait en même temps une Société d'horticulture qui organisait des expositions annuelles avec distribution de prix et de médailles. Cette institution fut, nous croyons pouvoir l'assurer, l'origine de la Société linnéenne du Nord de la France dont le siége, après avoir été dans notre ville, se trouve actuellement à Amiens ; elle est présidée par M. Joseph Garnier, le savant consciencieux et le travailleur infatigable que nous connaissons tous, secrétaire perpétuel de la Société des antiquaires de Picardie, l'un de nos membres correspondants les plus recommandables.

(1) Cette proposition a été renouvelée cette année dans la séance du 20 mars 1873 par M. Ernest Prarond, et elle a fait l'objet, au sein d'une commission nommée à cet effet, d'un rapport présenté par M. Eloy de Vicq et inséré dans le procès-verbal de la séance du 24 avril 1873.

M. Garnier a publié dans nos *Mémoires* deux travaux d'entomologie : *les Carabiques* et *les Eupodes* du département de la Somme (2e et 3e vol.), desquels nous devons rapprocher comme se rattachant à la même branche d'histoire naturelle, le travail non moins savant de notre excellent collègue, M. Marcotte : *Tableau méthodique et synonymique des coléoptères des environs d'Abbeville* (7e vol., 1849 à 1852). Nous sommes également redevable à notre conservateur du musée d'une étude très-complète sur *les Animaux vertébrés de l'arrondissement d'Abbeville*, paru dans le 9e vol.

Jalouse de donner partout des encouragements, aussi bien au commerce et à l'industrie qu'aux arts, aux sciences et aux lettres, la Société d'Emulation décernait des médailles aux premiers navires qui, chargés d'un assez fort tonnage, remontaient jusqu'au port d'Abbeville ; elle savait aussi récompenser les capitaines attachés au port de Saint-Valery-sur-Somme qui avaient fait d'une manière fructueuse la pêche de la morue sur les bancs de Terre-Neuve.

Il nous faudrait donner ici des développements plus grands que ne le comporte cet aperçu, si nous voulions énumérer toutes les autres circonstances dans lesquelles notre Compagnie a cherché et cherche toujours maintenant, de diverses manières, à exciter l'émulation et à encourager les institutions utiles. Il nous suffira de rappeler que lors de la fondation

d'une Bibliothèque populaire à Abbeville en 1868, la Société d'Emulation s'empressait de lui donner des encouragements et de mettre à sa disposition une collection complète de ses *Mémoires*. Elle était heureuse aussi, lors du concours organisé à Abbeville, en mai 1868, par la Société d'horticulture de Picardie, présidé par un de nos anciens membres résidants, M. Mennechet, conseiller à la Cour d'Amiens, d'offrir deux médailles qui étaient données, l'une à M. Gosselin, jardinier de M. le comte de Gomer, l'autre à M. d'Emonville.

Enfin chaque année, elle décerne des prix aux élèves du Collége communal et des différentes écoles primaires de la ville et des faubourgs, à ceux des écoles spéciales de dessin, de musique, de dessin linéaire ; elle ferait plus, au désir de tous ses membres, si ses ressources le lui permettaient.

Mais c'est par ses relations avec un grand nombre de Sociétés savantes de la France et de l'étranger, et surtout par ses publications, que notre Compagnie a toujours cherché, dans la mesure du possible, à concourir au but qui a présidé à sa fondation, c'est-à-dire au progrès des sciences, des lettres et des arts ; c'est ainsi qu'elle a vu produire une longue suite de travaux intéressants dont quelques-uns, dans la première période de 1797 à 1833, sont restés à l'état de manuscrits et ont été mentionnés seulement dans des rapports publiés par

fascicules ou bulletins. Nous en donnons plus loin une table générale aussi complète que possible.

Ces premières brochures qui, dans l'origine, paraissaient assez régulièrement et à des intervalles rapprochés, sont maintenant un peu oubliées, dispersées, perdues, et il n'y a guère, sans parler de quelques bibliothèques particulières (1), que la bibliothèque d'Abbeville qui en ait la suite assez complète. Quant aux travaux manuscrits dont il est parlé dans ces rapports et dont quelques-uns seraient encore maintenant très-intéressants, il faut dire avec regret que nous n'en possédons plus qu'un très-petit nombre dans nos archives (2). Leurs auteurs les auront con-

(1) Nous citerons notamment celle de M. Oswald Macqueron, un collectionneur actif, intelligent et méthodique, dans la bibliothèque et les cartons duquel on est certain de trouver presque tout ce qui se rattache à la ville, à l'arrondissement et même en partie au département : sa collection de vues qui s'élevait, au 1er janvier dernier, à 2,502 pièces sorties, pour un très grand nombre, de son crayon et de son pinceau, est très-remarquable et unique pour Abbeville et même pour notre arrondissement ; il n'est peut-être pas d'autres villes en France qui en possèdent une semblable. Les fils de notre collectionneur, MM. Henri et René Macqueron, qui viennent de terminer leurs études d'une manière aussi distinguée que rapide, partagent heureusement les goûts de leur père et continueront son œuvre déjà si importante.

(2) M. André de Poilly, un nom illustre de longue date parmi nos graveurs abbevillois et qui tiendra aussi une place honorable dans l'*Histoire littéraire* d'Abbeville que prépare en ce moment M. Ernest Prarond, M. de Poilly, disons-nous, dans un rapport présenté le 23 janvier 1829, se plaignait de ce que ses collègues avaient presque tous négligé de déposer leurs manus-

servés, ou ils auront été égarés, sans quoi nous eussions été heureux d'en imprimer quelques-uns, en rendant ainsi un hommage posthume aux premiers membres de notre Société.

Parmi ceux qui prenaient alors une part active à ses travaux, et dont le nom se rattache plus que tout autre peut-être au succès de notre institution, à son origine et à ses développements, nous devons citer d'abord M. Boucher (J.-A.-G.), premier secrétaire à la fondation, le père de notre ancien et illustre président, M. Boucher de Perthes; on le trouve cité presque à chaque feuille de ces premiers bulletins. Tout ce qui se rattache à l'histoire naturelle en général, et spécialement à la botanique (sans oublier plusieurs œuvres littéraires), était l'objet de ses études constantes et il suffit de se reporter à la table qui suit cet aperçu pour s'en rendre compte (1).

En parlant de ce savant distingué, nous voulons au moins mentionner ici un de ses ouvrages imprimés, très-remarquable et très-important : *Introduction à la flore d'Abbeville*, contenant la description des plantes

crits dans les archives, ce qui rendait plus difficile sa tâche de secrétaire-rapporteur.

(1) Si nous sommes bien informé, les nombreux et intéressants manuscrits de M. Boucher, qui se trouvent chez un de ses descendants, ainsi que son herbier composé de plus de cent cartons, seraient destinés à venir un jour enrichir encore notre bibliothèque et nos musées, par une généreuse intention de leur détenteur actuel.

qui croissent dans le département de la Somme. Cet ouvrage fut l'objet d'un rapport favorable à l'Institut le 16 brumaire an VIII, et valut à son auteur l'honneur d'être nommé quelque temps après membre de l'Institut national, associé de la section de botanique et de physique végétale ; il a été réimprimé dans les *Mémoires* de la Société en 1833, avec beaucoup d'augmentations et de modifications : ce catalogue comprend 2231 espèces, 130 genres. M. Boucher était aussi membre de la Société philomathique de Paris, de la Société botanique de Londres, etc., etc.; une notice nécrologique sur notre ancien collègue a paru dans le 7e vol., 2e série de nos *Mémoires*, 1849-1852. La botanique est restée une science de tradition dans cette honorable famille, et nous rappellerons les noms de M. Tillette de Clermont-Tonnerre qui a légué à la ville d'Abbeville son riche herbier et sa belle et importante bibliothèque scientifique, de M. Etienne Boucher de Crèvecœur, récemment décédé, qui cultivait aussi cette science avec succès, et de M. Eloy de Vicq, notre vice-président actuel, qui a publié dans le 10e volume, en collaboration avec M. Blondin de Brutelette, un catalogue très-étudié et très-savant des *Plantes vasculaires du département de la Somme*, et dans le volume actuel un *appendice* assez étendu à ce catalogue (1).

(1) Le nom de MM. Eloy de Vicq, père et fils, est bien connu aussi à Abbeville et ailleurs de ceux qui s'occupent de musique

Un autre des premiers membres de la Société, M. Morel de Campennelle, doit être également cité d'une manière spéciale comme ayant participé aussi pour une large part à ses travaux. Dans les loisirs que pouvaient lui laisser ses diverses fonctions, au Conseil du département, à la mairie d'Abbeville, M. Morel de Campennelle cultivait les lettres avec succès, et nous pourrions citer de lui plusieurs ouvrages en prose et en vers, ainsi que des traductions, qui attestent son mérite littéraire. Il était membre de plusieurs Sociétés savantes, notamment de la Société libre des sciences, belles-lettres et arts de Paris ; nous renvoyons au surplus à l'excellente notice biographique qu'a faite sur lui M. Ernest Prarond dans le 8e vol. de la 2e série (1852-1857, p. 652) (1).

et qui s'intéressent à ses progrès ; le premier, artiste consommé, a eu la gloire de donner, il y a trente ou quarante ans, une vive impulsion à l'élément musical dans notre ville; l'autre, non moins excellent musicien (et dont le beau-père, M. Rigel, compositeur, membre de l'Institut d'Egypte, décédé le 17 décembre 1852, fut un de nos membres correspondants les plus distingués), a su faire revivre et prospérer dans ces dernières années la Société philharmonique qui encourage les amateurs par les réunions d'orchestre, et qui, faisant venir de bons chanteurs et des instrumentistes de grand talent, relève le goût musical à Abbeville et excite en même temps l'émulation des jeunes gens que leurs aptitudes peuvent pousser vers la carrière musicale.

(1) M. Morel de Campennelle a légué à la ville d'Abbeville une notable partie (1198 vol.) de sa bibliothèque, et nous croyons devoir transcrire ici le passage du testament relatif à cette libéralité; on y remarque l'expression très-vraie et très-bien rendue

Dans les premiers bulletins de la Société, nous voyons figurer plusieurs médecins, MM. Daullé, Boullon, Goret, Bellot, Gatte, un chimiste, M. Denoyelles, qui se livraient à des recherches patientes et présentaient des travaux judicieux sur des points d'anatomie, de chirurgie, de médecine, de chimie, d'histoire naturelle et d'économie domestique. Nous y trouvons encore des notes de M. Emmanuel Baillon, naturaliste distingué, qui a fourni, comme nous le dit M. Collenot, dans une notice lue en l'an X, d'amples matériaux à l'histoire naturelle, particulièrement à l'ornithologie, et dont le nom a été fréquemment cité par Buffon dans ses ouvrages.

Dès cette époque, M. Collenot parlait déjà de M. Baillon fils qui, jeune alors, suivait déjà avec succès la carrière savamment parcourue par son père. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que M. Baillon est

des sentiments d'intérêt que portait à sa ville natale notre honorable concitoyen: « .... Désirant que mon exemplaire relié des « œuvres de Jean Daullé, d'Abbeville, graveur, et tous mes livres « grecs, latins, italiens et anglais, avec ou sans traduction en « regard du texte, ainsi que les grammaires de ces quatre « langues, fussent-elles françaises, passent comme don de ma « part à la bibliothèque établie hôtel de la Mairie, je prie M. le « Maire d'Abbeville de remplir les formalités légales pour l'exé« cution de ce legs et le paiement des droits.

« Puissent mes chers concitoyens l'accueillir comme un té« moignage du constant intérêt que leur porte, au-delà de la « tombe, un ancien administrateur qu'ils ont daigné honorer de « leur estime et de leur bienveillance à toutes les époques de sa « longue carrière administrative...., »

devenu l'un de nos naturalistes les plus distingués, devant la science et le talent d'observation duquel tout le monde savait s'incliner ; il était correspondant du Muséum d'histoire naturelle de Paris (1). Malheureusement ce savant a peu écrit, il a cependant fait paraître dans nos *Mémoires*, (2e série, 1er vol. 1833, p. 50), un catalogue très-remarquable des *mammifères, oiseaux, reptiles, poissons, mollusques et testacés marins observés dans l'arrondissement d'Abbeville ;* il a laissé en outre une très-belle collection de poissons qui appartient maintenant au musée par suite du don qu'en a fait sa veuve. M. Labitte, un de nos collègues, membre de la Commission des musées, qui a publié en 1869 un *Mémoire sur la bibliothèque et les musées d'Abbeville*, a bien voulu se charger d'un nouvel arrangement de cette collection de M. Baillon.

La poésie était largement représentée dans les publications de la Société à son origine. Nous avons parlé de M. Morel de Campennelle et de ses œuvres littéraires ; nos collègues avaient alors la primeur de plusieurs pièces charmantes du célèbre poëte abbevillois, Ch. Millevoye, associé correspondant, dont on lisait *les Charmes de la contemplation, les Plaisirs du poëte, l'Eloge de la rose*, etc., etc. M. de

(1) Voy. notice sur M. Baillon (Louis-Antoine-François), par Ernest Prarond, 2e série, 8e vol., 1852-1857, p. 620.

Pioger, président lors de la fondation, donnait lecture de quelques jolies fables; d'autres, comme MM. de Vérité, Lefebvre, Lherminier, M. Lecat, que sa confiance naïve devait rendre victime d'une trop plaisante mystification, s'essayaient d'une manière plus ou moins heureuse dans le conte, la fable, l'épître. Plus tard, et dès 1828, M. Boucher de Perthes écrivait une tragédie, *Constantin*, une comédie, *le grand Homme chez lui*, des satires et d'autres pièces qui furent publiées dans les 6e et 7e vol. de la 2e série. M. Tronnet, qui écrit aussi facilement qu'il dessine, lisait un vaudeville, *l'Amant de son rival*, un poëme didactique burlesque, *la Piponomie*, empreints d'une franche gaîté. Citons encore M. Mauge, qui donnait communication de plusieurs élégies (1); des chansons et autres poëmes de M. de la Rivière ; nous ne pouvons oublier non plus quelques charmantes pièces de M. Delegorgue Cordier, membre du Caveau de Paris, comme *le Curé de campagne*, *l'Invocation à la Parque*, le poëme gastronomique des *Saisons* où toute la verve humoristique du chansonnier se donne un libre essor ; puis encore des poésies de M. L. Mâlot. M. Louandre fils, qui devait s'élever bien haut dans la littérature et l'histoire par tant de travaux d'une profonde érudition et d'un style achevé, s'essayait, dès

(1) M. Mauge recevait, en 1830, un des prix (le souci d'argent) de l'Académie des Jeux floraux à Toulouse, pour son élégie : *Le Retour du bal.*

son jeune âge, dans le genre gracieux et présentait à la Société, à l'âge de quinze ans et demi, un poëme : *Sur la Mort de mon chien*, et deux traductions en vers de passages de *Stace* et de *Lucain*. La Société est heureuse de compter aujourd'hui M. Ch. Louandre parmi ses membres résidants, et sa présence à nos réunions est toujours marquée par des lectures ou des communications du plus haut intérêt. Pour terminer enfin, M. Sanson de Pongerville, l'académicien, faisait paraître dans nos *Mémoires*, à plusieurs époques, quelques beaux passages poétiques comme *l'Orphelin ou le Missionnaire*, *Emma ou la jeune Epouse*, le début du *Poëme de l'homme*, *les Livres*, et autres poëmes.

Nous sommes à la seconde période de la Société qui, sous la présidence active de M. Boucher de Perthes, prend un nouvel essor ; les travaux importants et de toute nature se succèdent et sont maintenant toujours imprimés en entier dans les *Mémoires*. Le président donne l'exemple, et presque tous les volumes commencent par ses discours sur des sujets philosophiques et d'économie politique et sociale ; plus tard, ses découvertes sur la science nouvelle créée par lui, l'Archéologie préhistorique, lui fournit ample matière à des publications fort étendues où il expose ses idées avec le soin et la persévérance dont nous avons tous été les témoins. Des voix plus autorisées que la nôtre ont apprécié, comme il convenait,

l'existence si remplie de M. de Perthes, et nous ne pouvons que renvoyer à la notice très-complète sur sa vie et ses ouvrages qu'en a faite notre honorable et savant collègue, M. Buteux, ainsi qu'aux deux beaux discours de M. E. Prarond et aux chaleureuses paroles de M. Courbet-Poulard (1).

Le Président a auprès de lui d'actifs collaborateurs, d'abord M. Louandre père, l'historien et l'érudit abbevillois, dont l'*Histoire d'Abbeville et du comté de Ponthieu* restera comme un des monuments les plus remarquables de nos annales, si bien étudiées aussi maintenant et développées par M. E. Prarond. Nos volumes renferment plusieurs monographies bien intéressantes et bien curieuses de M. Louandre père, telles que ses notices sur *l'ancienne Loi municipale d'Abbeville*, sur *l'Hôtel-Dieu d'Abbeville*, sur *les lettres et bulletins des armées de Louis XI;* nous citerons enfin son *Essai sur le mouvement communal dans le comté de Ponthieu*, en collaboration avec un autre Abbevillois, littérateur distingué, M. Ch. Labitte, professeur au collége de France à Paris, qu'une fin prématurée a arrêté dans le cours de sa brillante carrière. M. Louandre père était, comme M. Baillon,

(1) Voy. dans ce vol., p. 631, le compte-rendu de l'inauguration du monument de M. B. de Perthes, avec les discours de MM. Courbet-Poulard, député, maire d'Abbeville, Ernest Prarond, président de la Société, et Jules Macqueron, inspecteur des douanes à Abbeville.

correspondant du ministère de l'instruction publique (1).

Les noms se pressent sous notre plume ; c'est M. le docteur Ravin, enlevé si tôt et d'une manière si foudroyante à ses études sérieuses, patientes et approfondies sur l'histoire, la géologie et l'archéologie de notre contrée (2) ; M. André de Poilly, auquel nous revenons volontiers pour parler notamment de ses recherches fort curieuses sur les étymologies du langage picard, sous ce titre : *Coup-d'œil sur l'Idiome picard en usage dans l'arrondissement d'Abbeville.* (M. E. Prarond a publié dans le 7e vol. de nos *Mémoires* une notice sur M. de Poilly). M. Casimir Picard, dont les études sur la botanique et l'archéologie lui assurent une place honorable parmi les savants d'Abbeville ; M. Tillette de Clermont-Tonnerre, le botaniste bien connu dont nous avons parlé, qui a légué à la ville sa belle bibliothèque et son herbier. (Voy. *Not. biograph.*, par M. B. de Perthes, 9e vol., p. 667). M. Cherest, ancien principal de notre collége, que nous connaissons et que nous aimons tous pour son savoir et son affabilité ; M. Brion, dont les travaux météorologiques publiés dans le vol. de 1841-1843, ont été

(1) Voy. *Biographie de M. François-César Louandre*, par M. E. Prarond. Amiens, 1862. — Voy. aussi celle de M. Ch. Labitte, par M. Ch. Louandre, 6e vol., 1844 à 1848, p. 675.

(2) *Biographie du docteur Ravin*, par M. Ch. Louandre, 6e vol., 1844 à 1848, p. 687.

continués dans ces dernières années d'une manière savante et complète par notre collègue, M. le docteur Hecquet, à qui nous devons également des observations d'un grand intérêt pratique sur le *Phosphore amorphe* et des *Recherches hydrologiques et topographiques* fort intéressantes sur Abbeville et l'arrondissement ; M. Hecquet d'Orval, père, dont les fouilles à Port-le-Grand et la découverte de vases celtiques, en 1838, ont donné l'essor aux explorations archéologiques fort multipliées dans toutes les parties de notre arrondissement, recherches que son fils, notre collègue actuel, continue avec succès, tout en traitant aussi heureusement des questions pratiques relatives à l'agriculture ; M. Th. Morgand, dont l'*Histoire littéraire d'Abbeville et de ses environs*, parue dans le volume de 1838 à 1840, n'est que le préambule en quelque sorte de celle beaucoup plus étendue que prépare en ce moment notre honorable président, M. E. Prarond, dont la plume et la patience d'investigations pour tout ce qui concerne l'histoire de notre pays, sont infatigables (1) ; un antiquaire et un his-

(1) Nous recevons, en écrivant ces lignes, les deux premiers volumes, précédés d'une longue et intéressante introduction, d'un récent ouvrage d'histoire locale de M. E. Prarond : *la Ligue à Abbeville*. 1576-1594, extrait de nos *Mémoires*. C'est là une œuvre importante et très-complète, où respire l'amour de la ville natale et où l'on remarque la conscience de l'historien dans ses recherches très-étendues, et l'esprit d'impartialité et de modération, si estimable dans tous les temps, et que nous nous plaisons à reconnaître chez M. Prarond.

torien recommandable à tous égards, M. Traullé, faisait part à la Société de ses découvertes archéologiques et de ses conjectures souvent ingénieuses, (notice par M. Prarond, 6e vol.); M. Pannier, qui fût vice-président depuis l'année 1855 jusqu'à sa mort, le suivait dans cette voie et consacrait à la Société les courts instants que lui laissaient ses nombreuses fonctions municipales.

La Société d'Emulation avait en même temps de nombreux membres correspondants, dont plusieurs très-distingués, et pour citer d'abord ceux dont nous déplorons la perte, M. de Cerisy, le savant ingénieur, dont une place d'Abbeville porte aujourd'hui le nom, et qui, dans le cours de ses voyages, avait fait sur l'entomologie des études très-approfondies en réunissant la belle collection qu'il léguait en mourant à notre ville, ainsi que sa bibliothèque entomologique (1). M. Chabaille, dont les publications ont été justement appréciées par notre collègue, M. A. de Caïeu, dans le 10e volume de nos *Mémoires;* M. Louis-Bonaventure Le Vasseur, un administrateur honnête et consciencieux, le fils de notre graveur, Jean-Charles Le Vasseur, dont le burin si franc et si habilement

(1) Voyez au surplus l'excellente notice biographique sur M. Lefebvre de Cerisy, par M. A. de Caïeu (11e vol., 1861-1866, 2e part.) à qui nous devons, outre d'autres biographies, une publication fort curieuse de la *Chronique de l'abbaye de Dompmartin,* avec notes, (vol. 1867-1868).

conduit rendait avec une si grande vérité quelques-uns des petits drames de la vie domestique dus au pinceau de son ami Greuze (1) ; M. Sanson de Pongerville, notre compatriote, membre de l'Académie, dont nous avons parlé ; d'autres noms illustres qu'il suffit de citer sans autre mention, tels que Xavier Bichat, Corvisart, Cuvièr, Andrieux, Le Sueur, Cordier, de Sacy, Ch. Nodier, Rigollot, Fauvel, Le Ver, de Caumont, etc. ; M. d'Ault du Mesnil, l'historien fidèle de la campagne d'Alger, qui, dans ses dernières années, avait fait un dictionnaire encyclopédique d'une grande valeur, esprit charmant et aimable, malgré les souffrances qui l'ont conduit au tombeau ; Frédéric Sauvage, le célèbre inventeur, au génie si tardivement reconnu (2), oncle de M. Pierre Sauvage, notre collègue, dont nous admirons les belles sculptures sur bois.

Pour parler de ceux que nous avons le bonheur de compter toujours parmi nos membres correspondants, nous devons encore mentionner, outre ceux dont nous avons déjà parlé, M. Renouard, consciencieux

(1) Le célèbre peintre a fait de notre graveur un très-beau portrait légué à la ville, dans ces dernières années, par Madame Le Vasseur, née Assegond, sa belle-fille, qui avait conservé de lui un souvenir respectueux et tout filial ; elle a donné en outre la bibliothèque de son mari.

(2) M. P. Sauvage possède un très-beau buste de son oncle, fait par Etex, le célèbre sculpteur.

auteur d'ouvrages justement estimés, arrivé aujourd'hui au poste le plus éminent de la magistrature, qui publiait dans nos *Mémoires*, en 1833, une notice remarquable sur *la Législation relative à l'établissement des Théâtres en France;* M. de Rambures, actuellement député de la Somme à l'Assemblée nationale, qui exposait dans nos *Mémoires* (5ᵉ vol., 1841-1843) sa *Sténographie musicale* ou *Méthode simplifiée pour l'enseignement, la lecture et l'écriture de la musique et du plain-chant*, avec tableaux, sur laquelle M. Lefranc, ancien professeur de notre collége, à qui nous sommes redevables d'un travail sur *la Philosophie de l'histoire* (4ᵉ vol.), présentait, dans la séance du 13 mars 1842, un rapport explicite ; plusieurs Amiénois qui ont écrit sur l'histoire locale et l'archéologie des ouvrages recommandables, comme MM. Darsy, Dusevel, Michel Vion et autres; un érudit et un archéologue, M. Arthur Demarsy, archiviste-paléographe, qui suit avec honneur la voie tracée par son père et dont la place est marquée dans tous les Congrès scientiques en Europe. M. Anatole de Montaiglon qui a publié, dans nos *Mémoires*, un catalogue très-remarquable sur la vie et les ouvrages de Claude Mellan, le premier et le plus illustre de nos graveurs, en commençant ainsi sur nos artistes du burin la série des travaux qui ont été continués depuis par une notice de notre regretté collègue, M. l'abbé Dairaine, sur Beauvarlet et son œuvre, et par des catalogues

sur Le Vasseur et sur Daullé (1), qui seront suivis d'autres, nous le pensons. M. J. Buteux, dont le père, l'un des premiers membres de notre Société, présentait alors divers travaux d'économie rurale et domestique qui ont fait l'objet de rapports imprimés dans nos bulletins de la 1re série. M. Buteux est l'un de nos correspondants et de nos collaborateurs les plus actifs; il est bien connu pour ses travaux sur la géologie de notre département (2), et il a contribué pour une large part aux découvertes archéologiques de M. Boucher de Perthes, en déterminant scientifique-

(1) *Catalogue raisonné de l'Œuvre gravé de Jean-Charles Le Vasseur, d'Abbeville, précédé d'une Notice sur sa vie et ses ouvrages*, par Em. Delignières, membre de la Société d'Emulation. Abbeville, imprimerie Briez, 1865. (Extrait des *Mémoires* de la Société d'Emulation, 1861-1866, 2e partie).

Catalogue raisonné de l'Œuvre gravé de Jean Daullé, d'Abbeville, précédé d'une Notice sur sa vie et ses ouvrages, par le même. Paris, Rapilly, 1873. (Extrait des *Mémoires* de la Société d'Emulation, 3e série, 1er vol.).

En cours de préparation : *Catalogue raisonné de l'Œuvre des graveurs abbevillois Jacques et François-Germain Aliamet....* — Notes sur d'autres graveurs, d'Abbeville, tels que : les *Danzel*, *Elluin*, *Lenfant*, *Macret*, *Picot*, les *de Poilly*, les *Voyez*, etc.

(2) Voyez *Notions générales sur la géologie du département de la Somme*, par M. Buteux, 8e vol. de la 2e série de nos Mémoires, p. 561. — *Esquisse géologique du département de la Somme*, par Ch.-Jh Buteux, membre de la Société géologique de France et de plusieurs autres sociétés savantes. Abbeville, imprimerie de P. Briez, 1864. — *Note sur les terrains contenant des silex travaillés, près d'Amiens et d'Abbeville*, par M. Buteux. (Extrait du *Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t. XXI, p. 35, séance du 16 novembre 1863).

ment et d'une manière précise l'âge et la nature même des terrains dans lesquels ont été trouvés des vestiges de l'industrie humaine et même des débris humains se rapportant à l'époque préhistorique : notre savant collègue a publié dans les *Mémoires* d'autres travaux non moins intéressants, tels qu'une notice sur *l'Application de l'architecture grecque aux Eglises*, (7e vol., p. 653), une autre sur *les Jardins d'agrément* (9e vol., p. 629) (1). Comme notre ancien président, il travaillera jusqu'au dernier jour, et son récent ouvrage sur *les Eglises de Paris*, paru dans le volume actuel, atteste toute son activité et la conscience de ses recherches ; les travaux de M. Buteux sont tous remplis de citations heureusement choisies, puisées à toutes les sources, et se rapportant directement aux sujets qu'il traite.

Notre Société est, plus que jamais, en pleine voie de prospérité. Les séances qui ont lieu tous les quinze jours, le jeudi soir, dans une des salles du Tribunal de commerce, rue Saint-Gilles, sont suivies et presque toujours bien remplies par des communications, des lectures et des discussions littéraires et scientifiques. Parmi les membres résidants dont le nombre est augmenté aujourd'hui, nous comptons notamment, outre ceux dont nous avons eu occasion de

(1) Nous pourrions encore citer de M. Buteux une brochure assez curieuse, publiée en 1836, intitulée : *Précis sur la danse ancienne et moderne.*

parler ci-dessus, un numismate, M. Jules Lefebvre, dont la prodigieuse mémoire est souvent mise à contribution dans nos séances, un littérateur de mérite, M. Paul Boullon, un chimiste bien connu, M. Deville-poix, un agronome distingué, M. Lefebvre de Villers, président du Comice agricole, M. l'abbé Dergny, un peintre de mérite, qui a vu plusieurs de ses toiles admises à l'Exposition, à Paris, et dont les peintures murales ornent de divers côtés l'église Saint-Gilles, dont il est vicaire depuis longtemps ; M. Dergny a enrichi également de ses tableaux religieux plusieurs églises de nos environs, notamment celle de Cayeux-sur-Mer, son pays natal. Et parmi les derniers nommés, M. A. Van Robais, un archéologue qui a déjà fait ses preuves de recherches et d'érudition ; M. Déprez, vétérinaire de l'arrondissement d'Abbeville, à qui nous devons déjà d'intéressantes communications ; M. Farcy, médecin-adjoint de l'Hôtel-Dieu d'Abbeville, et le R. P. Delefortrie, religieux dominicain, desquels nous attendons des travaux utiles et intéressants ; M. A. Monchaux, président de la Chambre de commerce, et M. J. Vayson, président du Tribunal de commerce, tous les deux bien connus et estimés ; d'autres enfin qui concourent à la prospérité de la Société par leurs connaissances littéraires et scientifiques, comme M. l'abbé Franqueville, vicaire de Saint-Vulfran ; M. Paul Blain, juge suppléant près le Tribunal civil, et MM. P. Labitte et

A. Béthouart, tous deux membres du Conseil général de la Somme.

Il est temps de nous arrêter, sous peine de dépasser le cadre de ce simple aperçu rétrospectif. Il nous aura suffi de parler des institutions utiles qui ont dû leur origine à notre Société, et de rappeler surtout les titres d'un grand nombre de ses membres (car nous laissons encore de côté bien des noms) à nos souvenirs et à notre estime. Il y a là en même temps pour nous un juste sujet d'émulation à suivre les traces de nos devanciers, et à continuer ces traditions de travail, de recherches et d'études qu'ils nous ont laissées.

On verra, au surplus, en parcourant la nomenclature ci-jointe des travaux publiés ou qui ont fait l'objet de rapports imprimés, quelle part active la Société d'Emulation a prise, depuis sa fondation, au progrès des sciences physiques et naturelles, des lettres, des arts, de l'archéologie et de l'histoire dans notre contrée.

Em. DELIGNIÈRES.

Août, 1872.

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA PREMIÈRE ET LA SECONDE SÉRIE

DES

TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DEPUIS SA FONDATION (11 OCTOBRE 1797) JUSQU'EN 1868

PREMIÈRE SÉRIE

1797 à 1833

TRAVAUX RESTÉS A L'ÉTAT DE MANUSCRITS OU NON PUBLIÉS DANS LES MÉMOIRES, MAIS QUI ONT FAIT L'OBJET DE RAPPORTS PLUS OU MOINS ÉTENDUS AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ (1)

AGRICULTURE

Mémoire sur la culture des terrains de sable, par M. Boucher. — Rapport de M. Boucher.
Bull. de vendémiaire an VII, p. 5.

(1) Nous citons ces ouvrages pour honorer la mémoire de leurs auteurs, et bien qu'ils ne soient pas reproduits en entier dans les bulletins. Toutefois, en se reportant aux rapports dont ils ont fait l'objet, on pourra se rendre compte de leur importance

Notice sur plusieurs hommes célèbres d'Abbeville ou de ses environs, par M. Collenot. — Rapport de M. Morel de Campennelle.

Il est parlé notamment d'Etienne Bonnet, David Delicques, Henri Dardicour, Pierre Leroi.

2e trim. de l'an VIII, p. 17.

Notice historique sur la vie de J. Beauvarlet, par M. Collenot. — Rapport de M. Pioger.

Bull. an IX, classe de littérature, p. 3.

Notice historique sur Paul-Augustin Gatte, par M. Collenot. — Rapport de M. Goret.

Bull. de l'an X, séance publique, p. 26.

Notice historique sur Emmanuel Baillon, par M. Goret. — Rapport de M. Goret.

Bull. de l'an X, séance publique, p. 28.

Notice sur F. Xavier Bichat, associé correspondant, par M. Goret. — Rapport de M. Goret.

Bull. an X, séance publique, p. 30.

BOTANIQUE

Observations sur le *silené amœna* (Lin.) et le *cucubalus maritimus* (La Marck), par M. Boucher.

1er bull., nivôse an VI, p. 5.

Observations sur le plaintain maritime, par M. Boucher.

Bull. n° 3, nivôse an VI, p. 25.

Idée de la méthode de Jussieu, par M. Deu.

Bull. n° 5, germinal an VI, p. 60.

Examen de quelques matières tirées du règne végétal qui paraissent propres à remplacer les chiffons dans la fabrication du papier, par M. Boucher.

Rapport sur un extrait d'ouvrage imprimé dans le *Magasin encyclopédique*.

Bull. n° 5, germinal an VI, p. 65.

Expériences et recherches sur les ormes, par MM. Boucher et Morel de Campennelle. — Rapport de M. Boucher.

Trim. de germinal an VI, p. 3.

Remarque sur le pois à bouquet, *Pisum umbellatum*, par M. Boucher. — Rapport du même.

Trim. de vendémiaire an VII, p. 6.

Essai sur une maladie phlétorique des ormes, par le C. Saint-Amans, d'Agen, correspondant de la Société d'Abbeville. — Rapport de M. Boucher.

Trim. de vendémiaire an VII, p. 7.

Observations sur deux espèces de *berles*, par M. Boucher. — Rapport du même.

Trim. de vendémiaire an VII, p. 13.

Découverte d'une nouvelle espèce de *riccia*, par M. Boucher.

Trim. de vendémiaire an VII, p. 14.

Observations sur la conferve gélatineuse, par MM. Boucher, Goret et Bellot.

Trim. de vendémiaire an VII, p. 14.

Difficulté de l'étude des plantes marines, par M. Boucher.

Trim. de vendémiaire an VII, p. 15.

Plan d'une géographie botanique, par M. Boucher.
Trim. de vendémiaire an VII, p. 16.

Traduction de l'ouvrage d'Hedwig, intitulé : *fundamentum historiæ naturalis muscorum frundocorum*, par M. Boucher. — Rapport du même.
Trim. de nivôse an VII, p. 27.

Remarques sur les champignons, par M. Boucher. — Rapport du même.
Bull. de germinal an VII, p. 18.

Introduction à la *Flore d'Abbeville*, contenant la description des plantes qui croissent dans le département de la Somme, par M. Boucher. — Rapport de M. Bellot.
Trim. de vendémiaire an VIII, p. 6.

Discours sur l'étude de la botanique, par M. Boucher. — Rapport de M. Bellot.
An VIII, dernier semestre, p. 6.

Effet de végétation observé par M. Neret, correspondant, sur une branche de merisier. — Rapport de M. Bellot.
An VIII, dernier semestre, p. 6.

Tableau, de M. Boucher, des plantes, céréales et graminées du département de la Somme (extrait de sa *Flore d'Abbeville*). — Rapport de M. Bellot.
An IX, classe des sciences et des arts, p. 7.

CHIMIE

Expériences et observations sur le *tartrite antimonié de potasse*, par M. Denoyelles. — Rapport de M. Boucher.
Trim. de vendémiaire an VII, p. 12.

Analyse des eaux minérales d'Abbeville, par M. Denoyelles. — Rapport de M. Boucher.

Trim. de messidor an VII, p. 13.

Essai sur la fabrication des eaux minérales artificielles; mémoire de M. Denoyelles. — Rapport de M. Bellot.

An IX, classe des sciences et des arts, p. 3.

Mémoire sur le *natron oriental* de Louis Paleani, traduit de l'italien, par M. Boucher. — Rapport de M. Goret.

Bull. de l'an X, séance publique, p. 18.

CHIRURGIE

Observations sur la réduction des hernies par engouement de matières, communiquées par M. Pillet, médecin à Montreuil.

Germinal an VI, bull. n° 5, p. 63.

Observation sur une escarre gangréneuse survenue à la voûte du palais, par M. Daullé, chirurgien. — Rapport de M. Bellot.

Trim. de nivôse an VIII, p. 10.

Observation chirurgicale, par M. Bellot, médecin. — Rapport du même.

Trim. de nivôse an VIII, p. 12.

Rapport sur une fracture oblique du tiers inférieur de la cuisse gauche, par M. Denoyelles. — Rapport de M. Bellot.

An VIII, premier semestre, p. 11.

CHRONOLOGIE

Le premier jour de janvier 1800 commence-t-il la dernière année du 18e siècle ou la première du 19e? par M. Gatte. — Rapport de M. Morel de Campennelle.

2e trim. de l'an VIII, p. 15.

Coup d'œil sur les calendriers, par M. Poirée. — Rapport de M. de Mautort.

Bull. de l'an X, séance publique, p. 5.

COSMOGRAPHIE

Mes doutes sur la figure de la terre, par M. Poirée. — Rapport de M. de Mautort.

Bull. de l'an X, séance publique, p. 7.

ÉCONOMIE DOMESTIQUE

Dissertation sur la buanderie, par M. Denoyelles. — Rapport (assez étendu) de M. Boucher.

Trim. de germinal an VII, p. 6.

ÉCONOMIE RURALE

Extrait d'un mémoire du cit. Boullon sur les moyens d'accélérer et de ralentir la fermentation du cidre, et réflexions sur les phénomènes qui accompagnent ces opérations.

3e bulletin de nivôse an VI, p. 23.

Observations sur la manière de perfectionner le beurre dans le département de la Somme, par M. Buteux. — Rapport de M. Boucher.

Bull. de messidor an VII, p. 5.

Essai sur les huiles que l'on extrait des végétaux, par le cit. Deu, correspondant. — Rapport de M. Bellot.

Trim. de nivôse an VIII, p. 3.

Traité des plantes comestibles du département de la Somme, par M. Boucher. — Rapport de M Bellot.

Trim. de nivôse an VIII, p. 6.

Observations sur des échantillons de laine envoyés d'Espagne, et sur des essais de croisement de bêtes à laines, (sans nom d'auteur). — Rapport de M. Bellot.

Bull. an VIII, dernier sem., p. 8.

Projet d'établissement de pépinière nationale, par M. Jumel Ricquier. — Rapport de M. Goret.

Bull. de l'an X, séance publique, p. 9.

Sur la culture et l'emploi du chardon à foulon, par M. Boucher. — Rapport de M. Goret.

Bull. de l'an X, séance publique, p. 11.

Moyens de hâter la reproduction des arbres, notamment des ormes, par M. Cochet. — Rapport de M. Goret.

Bull. de l'an X, séance publique, p. 14.

Moyens de remédier au dépérissement des arbres à fruit, par M. Cochet. — Rapport de M. Goret.

Bull. de l'an X, séance publique, p. 15.

GÉOMÉTRIE

Tableau de comparaison des nouvelles mesures agraires comparées aux anciennes, par M. Buteux. — Rapport de M. Bellot.

Bull. an IX, classe des sciences et des arts, p. 15.

HELMINTHOLOGIE

Observations sur le *lumbric marin*, par M. Boucher. — Rapport du même.

Trim. de vendémiaire an VII, p. 17.

Observation sur le *fasciola* des bœufs, par M. Buteux. — Rapport de M. Boucher.

Trim. de nivôse an VII, p. 28.

Lettre de Jean Bouvicini à M. Girardi, sur les yeux des limaçons; traduit de l'italien, par M. Boucher. — Rapport de M. Goret.

Bulletin de l'an X, séance publique, p. 22.

Observations sur l'extrême finesse du sens du toucher de certains vers marins, par Joseph Olivi, traduit de l'italien par M. Boucher. — Rapport de M. Goret.

Bull. de l'an X, séance publique, p. 24.

HISTOIRE

Réflexions sur un passage de Montfaucon, par M. Collenot. — Rapport de M. Lecat.

(Réfutation d'un passage de cet auteur, qui prétend qu'il y eut à Abbeville une boucherie de protestants, en 1562).

Bull. an VII, p. 30.

Extrait, par M. Lherminier, d'un livre intitulé *le Secret des finances*, par Nicolas Fromenteau. Paris, 1581. — Rapport de M. Lecat.

(Détails sur l'histoire de la Picardie à la fin du XVIe siècle).

Bull. an VII, p. 30.

Mémoire en faveur des fabricants de la ville, concernant le traité de commerce conclu entre la France et l'Angleterre, sous le ministère de M. de Calonne; fait en 1787 par M. Lecat. — Rapport de M. Pioger.

An IX, classe de littérature, p. 2.

Recherches sur le *Portus Itius* de Jules César et appendice à ce mémoire, par M. Morel de Campennelle. — Rapport de M. André de Poilly.

Bull. de 1828, p. 14.

Histoire d'Abbeville. — *Biographie d'Abbeville*, par M. Louandre. — Rapport de M. André de Poilly.

Bull. de 1828, p. 16.

HISTOIRE NATURELLE

Observations sur le Fourmi-lion (*mirmeleon formicarius*, Lin.), par M. Bellot.

Bull. n° 4, germinal an VI, p 38.

Observations sur le *gordius aquaticus*, par M. Boucher.

Bull. n° 5, germinal an VI, p. 54.

Comparaison des os avec les coquilles, formation des perles, par M. Boucher.

Bull. n° 5, germinal an VI, p. 56.

Observations sur un passage de Buffon, dans lequel cet auteur émet sur le même sujet deux opinions contraires. — Rapport de M. Bellot.

Au sujet de la cause d'éruption des volcans et de l'origine des torrents d'eau bouillante qui s'en échappent.

Trim. de vendémiaire an VIII, p. 15.

Description d'un veau marin tué près de St-Valery-sur-Somme, le 11 ventôse, donné par MM. Goret et Boucher.

Description d'une grue de cinq pieds d'envergure tuée dans les marais de Saint-Gilles. — Rapport de M. Bellot.
An IX, classe des sciences et des arts, p. 6.

INDUSTRIE

Rapport sur une pompe inventée par le cit. Picot, d'Abbeville, par MM. Ansquer et Delétoile. – Rapport de M. Bellot.
Trim. de vend. an VIII, p. 17.

LITTÉRATURE

Le prix de la vertu, opuscule mythologico-pastorale *(sic)*, en deux chants, sans nom d'auteur. — Simple rapport analytique.
3e bull. de nivôse an VI.

Les avantages de la langue latine, par M. Herbette. – Rapport de M. Morel de Campennelle.
1er trim. an VIII, p. 9.

Notice sur Virgile, par M. des Angles. – Rapport par M. André de Poilly.
Bull., vers 1814, p. 4.

Recherches sur l'époque où a été composée l'ode d'Horace : *Jam satis terris ;* et sur le but que le poëte s'est proposé dans cette pièce, par M. André de Poilly. – Rapport du même.
Bull., vers 1814, p. 5.

Observations sur plusieurs passages de l'ode d'Horace : *Scriberis vario fortis*, par M. André de Poilly. — Rapport du même.

Bull., vers 1814, p. 6.

MATHÉMATIQUES

Mémoire sur l'analyse, avec la théorie de plusieurs équations, par M. Delétoile. — Rapport de M. Bellot.

Bull. an VIII, dernier sem., p. 9.

Essai de solution de quelques problèmes mathématiques, relatifs à l'art de la marine, par M. Poirée, associé correspondant. — Rapport de M. de Mautort.

Bull. de l'an X, séance publique, p. 2.

Nouvelle méthode pour établir les bornes des terrains, par Vincent Chiminelli, traduit de l'italien par M. Boucher. — Rapport de M. Goret.

Bull. de l'an X, séance publique, p. 3.

Essai sur les longitudes, par M. Poirée, membre correspondant. — Rapport de M. Goret.

Bull. de l'an X, séance publique, p. 4.

MÉDECINE

Analyse d'un mémoire sur la superfétation, par M. Goret, associé.

1er bull., nivôse an VI, p. 1.

Essai sur la gangrène, traduit de l'anglais de Michel Untervood, par M. Lherminier. — Rapport de M. Boucher.

Trim. de vendémiaire an VII, p. 10.

Observations sur une hernie crurale, avec étranglement, par M. Bellot. — Rapport de M. Boucher.

Trim de vendémiaire an VII, p. 11.

Observations sur une nouvelle méthode de traiter les maladies vénériennes, par M. Goret. — Rapport de M. Boucher.

Trim. de vendémiaire an VII, p. 11.

Réflexions sur la possibilité d'une nosologie exacte, et sur l'utilité d'une nomenclature médicale; sans nom d'auteur. — Rapport de M. Boucher.

Trim. de germinal an VII, p. 24.

Mémoire sur la danse de Saint-Guy; sans nom d'auteur). — Rapport de M. Boucher.

Trim. de germinal an VII, p. 25.

Réflexions sur les convulsions pendant la gestation, avant et pendant le travail de l'accouchement, par M. Bellot. — Rapport de M. Boucher.

Trim. de germinal an VII, p. 25.

Observations sur l'usage de l'acide nitrique dans le traitement des exostoses, par M. Goret. — Rapport de M. Boucher.

Bull. de messidor an VII, p. 17.

Observations sur un *tetanos* universel, par M. Bellot, médecin — Rapport du même.

Trim. de vendémiaire an VIII, p. 5.

Rapport sur les maladies prétendues épidémiques qui régnèrent en germinal dernier aux environs d'Amiens. — Rapport de M. Bellot.

(Extrait d'un rapport fait par M. Barbier à une société établie

à Amiens dans le cours de l'an VIII, sous le titre de *Réunion d'émulation*.

An VIII, dernier sem., p. 10.

Réflexions de M. Boucher sur la croissance des ongles. — Rapport de M. Bellot.

An IX, classe des sciences et des arts, p. 10.

Résumé, par M. Bellot, des travaux sur la vaccine et des expériences de Jenner, Woodville et autres.

Mémoire sur la vaccination avec le virus sec, par le même.

Bull. an IX, classe des sciences et des arts, p. 10.

Notice sur le cours d'accouchement de l'an X, par M. Daullé. — Rapport de M. Goret.

Bull. de l'an X, séance publique.

MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

Mémoire sur la gourme régulière et irrégulière des chevaux, par M. Buteux. — Rapport de M. Bellot.

Trim. de nivôse an VIII, p. 8.

Recherches sur les eaux aux jambes du cheval ; mémoire par M. Hurtrel, correspondant. — Rapport de M. Bellot.

An IX, classe des sciences et des arts, p. 9.

MÉLANGES

Notice de M. Boucher sur un manuscrit intitulé : *Voyage maritime*. — Rapport de M. Lecat.

Bull. an VII, p. 32.

Le chant de mon coq, par M. Boucher. — Rapport de M. Lecat.

Bull. an VII, p. 34.

Mélanges sur le goût, par M. Herbette. — Rapport de M. Morel de Campennelle.

1er trim. an VIII, p. 14.

Recherches sur les noms propres, abréviations et monogrammes, par M. Boucher. — Rapport de M. Morel de Campennelle.

2e trim. an VIII, p. 8.

Des peines et des plaisirs de l'imagination, par M. Millevoye, d'Abbeville. — Rapport de M. Morel de Campennelle.

2e trim. an VIII, p. 12.

Des priviléges de la main droite, par M. Morel de Campennelle. — Rapport de M. Pioger.

Bull. an IX, classe de littérature, p. 2.

Des notabilités départementales, par M. le baron de Vielcastel. — Rapport de M. André de Poilly.

Bull. de 1828, p. 18.

MÉLANGES LITTÉRAIRES

Réflexions sur les synonymes français, suivies de quelques synonymes, par M. Lecat.

1er bull., nivôse an VI, p. 7.

Réflexions sur un passage de Pline (Plin. lib. XVII, cap. IX), par M. Morel de Campennelle. — Rapport de M. Lecat.

Bull. an VII, p. 10.

Révolution au Parnasse, allégorie, par M. Boucher. — Rapport de M. Lecat.

Bull. an VII, p. 33.

Fragments littéraires, par M. Pioger. — Rapport de M. Morel de Campennelle.

(Parallèle entre deux pièces littéraires, l'une *Chloé et le papillon*, de Bordes, l'autre, *Philis et le papillon*, de Chazet. — Citations).

2ᵉ trim. an VIII, p. 2.

Arthur et Amélie, ou *noblesse et roture*, nouvelle de mœurs, par M. Devismes. — Rapport de M. André de Poilly.

Bull. de 1828, p. 18.

Les neveux, nouvelle de mœurs. — Nouvelles historiques, de M. André de Poilly. — Rapport de M. Mauge.

Bull. de 1828, p. 25.

MÉTÉOROLOGIE.

Observation sur un arc-en-ciel lunaire, par M. Gatte, médecin. — Rapport de M. Bellot.

Trim. de vendémiaire an VIII, p. 12.

Rapport sur le froid de l'an VIII, sur les oiseaux de passage observés sur les marais, sur les effets du froid relativement à la végétation des plantes céréales, et sur le prix des grains, par M. Boucher. — Rapport de M. Bellot.

Bull. an VIII, dernier sem., p. 12.

Observations de MM. Denoyelles et Boucher sur la tempête du 18 brumaire an IX. — Rapport de M. Bellot.

Bull. an IX, classe des sciences et des arts, p. 13.

MINÉRALOGIE

Rapport sur la pierre calcaire de Neuilly-l'Hôpital, par MM. Desnoyelles et Goret.

Bull. de l'an X, séance publique, p. 15.

Esquisse d'une nouvelle classification de minéralogie, par M. John Pinkerton, associé correspondant, traduite de l'anglais, par M. Goret. — Rapport du même.

Bull. de l'an X, séance publique, p. 20.

NUMISMATIQUE

Mémoire sur les monnaies anciennes trouvées près du village du Tronchoy, dans le département de la Somme, par M. Traullé. — Rapport de M. Pioger.

An IX, classe de littérature, p. 1.

ORNITHOLOGIE

Notice des oiseaux observés pendant l'an VII, par M. Goret. — Rapport de M. Bellot.

Trim. de vend. an VIII, p. 9.

Tableau méthodique du cours d'histoire naturelle, à l'usage de l'école centrale du département du Pas-de-Calais, par M. Pichon, professeur. — Rapp. de M. Bellot.

Trim. de vendémiaire an VIII, p. 12.

PHYSIOLOGIE

Observations sur les vésicules séminales, mémoire traduit de l'anglais, de J. Hunter, par M. Lherminier, médecin. — Rapport de M. Boucher.

Trim. de germinal an VII, p. 28.

PHYSIQUE

Réflexions sur le fluide nerveux, par M. Boullon.
2e bull. nivôse an VI, p. 17.

Réflexions sur un mémoire lu à l'Institut national par le citoyen Duc-la-Chapelle, sur un mouvement diurne régulier, observé dans l'atmosphère, par le moyen du baromètre. — Rapport de M. Boucher.
Trim. de germinal an VII, p. 13.

Observations georgico-météorologiques sur l'hiver de l'an VII, faites à Courset, département du Pas-de-Calais, par M. Dumont-Courset.— Rapp. de M. Boucher.
Trim. de germinal an VII, p. 16.

Electricité médicale; observations de M. Buteux. — Rapport de M. Boucher.
Trim. de messidor an VII, p. 8.

Observations sur le galvanisme, par M. Neret. — Rapport de M. Boucher.
Trim. de messidor an VII, p. 10.

PHYSIQUE VÉGÉTALE

Dissertation sur la propriété qu'ont les substances glauques de résister à l'humidité, par M. Boucher.
2e bull. de nivôse en VI, p. 11.

Effets de la lumière sur les végétaux, par M. Dumont de Courset.
Trim. de germinal an VI, bull. n° 4, p. 42.

POÉSIE

Epître à Damis, par M. de Poilly. — Rapport.
1er bull. de nivôse an VI, p. 9.

Mes études en médecine, épître à mon ami, par M. Lherminier. — Rapport de M. Lecat.
Bull. an VII, p. 13.

Epître à un jeune cultivateur nouvellement élu député, par M. Laya. — Rapport de M. Lecat.
Bull. an VII, p. 18.

Les derniers moments de la présidente de Tourvel, héroïde, par M. Laya. — Rapport de M. Lecat.
Bull. an VII, p. 18.

Rodolphe et Mathilde, par M. Prévost de Longpérier, membre correspondant de la Société. — Rapport de M. Lecat.
Bull. an VII, p. 19.

Les charmes de la contemplation, poëme, par M. Millevoye, associé correspondant. — Rapport de M. Pioger.
An IX, classe de littérature, p. 7.

Fragment de la traduction du *poëme de Lucrèce*, en vers français, 5e livre, par M. de Pongerville. — Rapport de M. André de Poilly.
Bull. vers 1814, p. 7.

Heureux effets de la liberté de la presse, épigramme en vers, par M. de Poilly. — Rapport de M. Louandre.
Bull. vers 1814, p. 7.

Le droit et le fait, épigramme en vers, par M. de Poilly.
Bull. vers 1814, p. 8.

A un homme qui n'est pas modeste, par M. de Poilly.
Bull. vers 1814, p. 8.

Le grand homme chez lui, par M. Boucher de Perthes. — Rapport de M. de Poilly.
Bull. de 1828, p. 4.

Constantin, tragédie, par M. Boucher de Perthes. — Rapport de M. de Poilly.
Bull. de 1828, p. 5.

L'amant de son rival, vaudeville, par M. Tronnet. — Rapport de M. de Poilly.
Bull. de 1828, p. 8.

Le sage, ode, par M. Morel de Campennelle. — Rapport de M. de Poilly.
Bull. de 1828, p. 8.

La piponomie, poëme didactique en trois chants, avec préf. et notes, par M. Tronnet. — Rapp. de M. de Poilly.
Bull. de 1828, p. 8.

La petite glaneuse — le naufrage — le poëte, etc., etc., élégies, par M. Mauge. — Rapport de M. de Poilly.
Bull. de 1828, p. 9.

Sur la mort de mon chien, par M. Louandre fils (à l'âge de quinze ans). — Rapport de M. André de Poilly.
Bull. de 1828, p. 11.

Les importuns — moyen de parvenir — l'homme aux aventures — les calamités administratives — les opinions ou la politicomanie — contre les vers, — six satires, par M. Boucher de Perthes. — Rapport de M. de Poilly.
Bull. de 1828, p. 12.

Chant scandinave, par M. de la Rivière. — Rapport de M. de Poilly.
Bull. de 1828, p. 13.

L'anglomanie — bonsoir la compagnie — comment va le monde — il faut rire et chanter — le bon vivant, — chansons, par M. de la Rivière.—Rapp. de M. de Poilly.
Bull. de 1828, p. 13.

TOPOGRAPHIE LOCALE

Topographie abrégée de l'ancien district d'Abbeville, par M. de Mautort. — Rapport de M. Bellot.
Bull. an IX, classe des sciences et des arts, p. 8.

Projet sur la topographie d'Abbeville, par M. Daullé. — Simple rapport.
Bull. de 1806, p. 7.

TRADUCTIONS

Traduction, en vers français, du poëme de Pétrone, *sur la guerre civile,* par M. Morel de Campennelle. — Rapport de M. Lecat.
Bull. an VII, p. 2.

Visite nocturne de l'amour, traduction en vers, d'Anacréon, par M. Bardoux. — Rapport de M. Lecat.
Bull. an VII, p. 9.

Nouvelle traduction du *Voyage sentimental,* de Sterne, par M. Pioger. — Rapport de M. Lecat.
Bull. an VII, p. 10.

L'Etna, poëme, traduit en prose du latin, de Cornelius Severus, suivi d'une notice sur la vie et les ouvrages de cet auteur, par M. Morel de Campennelle. — Rapport de M. Pioger.
Bull. an IX, classe de littérature, p. 10.

Le Café, traduit en vers, du poëme latin de Massieu, intitulé *Caffœum*, par M. Herbette.—Rapp. de M Pioger.
Bull. an IX, classe de littérature, p. 11.

Traduction des *lettres de Pline-le-Jeune*, par M. Herbette, avec notes. — Rapport de M. André de Poilly.
Bull. vers 1814, p. 2.

Traduction de l'*Histoire de France* de Prioli, par M. Herbette. — Rapport de M. André de Poilly.
Bull. vers 1814, p. 3.

Traductions, en vers, du *Début de la Pharsale* et du morceau de *Stace sur Lucain*, par M. Louandre fils.— Rapport de M. André de Poilly.
Bull. de 1828, p. 11.

TRAVAUX PUBLICS

Observation sur l'établissement des ports dans la Manche vers le Pas-de-Calais. — Rapp. de M. Boucher.
Trim. de vendémiaire an VII, p. 3.

Observations sur les causes de l'insalubrité de l'air à Abbeville et moyens d'y remédier en partie, par M. Senermont — Rapport de M. Boucher.
Trim. de vendémiaire an VII, p. 4.

UTILITÉ PUBLIQUE

Réflexions sur la nécessité de conserver une bibliothèque publique à Abbeville, par M. Collenot fils.
2e bull. de nivôse an VI, p. 19.

PREMIÈRE ET DEUXIÈME SÉRIE

1797 à 1868

TRAVAUX IMPRIMÉS EN ENTIER DANS LES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ DEPUIS SA FONDATION

AGRICULTURE

Discours préliminaire d'une traduction en vers du poëme de Columelle, *sur la culture des jardins*, par M. Morel de Campennelle.

Et comme sommaire :

A quel degré de perfection l'agriculture et le jardinage parvinrent-ils chez les Romains? Et à quelles causes doit-on attribuer le dédain des agronomes modernes pour les écrits des anciens sur l'économie rurale?

Volume de 1833, p. 1.

De la destruction des insectes nuisibles aux récoltes; dommages causés en 1866 par les vers blancs et les vers gris, par M. E. Hecquet d'Orval, membre résidant.

Vol. de 1867-68, p. 685.

ARCHÉOLOGIE

Lettre adressée au Ministre du commerce le 16 mai

1833, par M. Estancelin, membre de la Société, député de la Somme.

Vol. de 1833, p. 327.

Mémoire sur le *Portus Itius* de Jules César, et appendice à ce mémoire, par M. Morel de Campennelle.

Vol. de 1834-35, p. 23.

Eglises monumentales. — Rapport de la Société d'Emulation d'Abbeville sur *les églises monumentales de l'arrondissement* (en réponse à la circulaire du 20 décembre 1834 de M. le Ministre de la justice et des cultes, et à la lettre du 25 janvier 1835 de M. le Préfet de la Somme), par M. L.-C. de Belleval.

Vol. de 1834-35, p. 57.

Rapport sur une cheminée gothique située à l'hôpital d'Abbeville, le 19 avril 1835, par le même.

Vol. de 1834-35, p. 67.

Notice sur un groupe de bronze composé de deux lutteurs qui ont été trouvés, l'un à Coquerel (Somme) en 1802, l'autre à Long en 1803, par M. Morel de Campennelle.

(Avec une planche figurative composée de deux dessins de M. A. Bridoux, de cette ville, graveur pensionnaire à l'Académie de France à Rome, lithographiée par M. du Grosriez).

Vol. de 1834-35, p. 71.

Notice sur une pirogue gauloise trouvée à Estrebœuf, près de Saint-Valery-sur-Somme, en mai 1834, par M. F.-P. Ravin. (Avec planche).

Vol. de 1834-35, p. 81.

Notice sur des défenses de sanglier trouvées dans la tourbe, par un membre de la Société d'Emulation d'Abbeville.

(Planche avec cette note indicative: Instruments formés de dents de sangliers trouvés sous la tourbe, près de Picquigny, à huit pieds de profondeur, en juillet 1834).

Vol. de 1834-35, p. 88.

Notice sur des instruments celtiques en corne de cerf, par M. Casimir Picard. (Avec planche).

Vol. de 1834-35, p. 94.

Notice sur quelques instruments celtiques, par le même (avec planche).

Vol. de 1836-37, p. 221.

Rapport de la Commission archéologique de l'arrondissement d'Abbeville, à M. le Préfet du département de la Somme; en réponse à la circulaire de M. le Ministre de l'intérieur en date du 13 mars 1838. (Sans nom d'auteur).

Vol. de 1838-40, p. 270.

Mémoire sur les fouilles de Port-le-Grand, et sur la découverte de vases celtiques, par M. Hecquet d'Orval.

(Avec 3 planches et des notes et pièces justificatives; journal des fouilles faites à Port en 1834, dans le bois des Chartreux).

Vol. de 1838-40, p. 286.

Recherches archéologiques sur le Crotoy, par M. A. Labourt,

1re partie, vol. de 1838-40, p. 327.

2e partie, vol. de 1841-43, p. 327.

Notice sur l'église d'Ailly-le-Haut-Clocher, par M. le Dr Goze.

(Avec armorial concernant l'église et la seigneurie d'Ailly-le-Haut-Clocher).

Vol. de 1844-48, p. 259.

Lettre à M. Boucher de Perthes, président de la Société d'Emulation, sur une excursion archéologique et artistique dans l'arrondissement d'Abbeville, par M. H. Dusevel, correspondant de la Société d'Emulation, à Amiens.

Vol. de 1849-52, p. 775.

Notice sur deux anciens canons faussement attribués au champ de bataille de Crécy, par M. E. Pannier, vice-président de la Société d'Emulation.

Vol. de 1852-57, p. 285.

Pirogue gauloise trouvée à Saint-Jean-des-Prés, par le même. (Avec planche).

Vol. de 1857-60, p. 625.

Mémoire sur les ruines du Crotoy, par M. Fl. Lefils.

(Avec plan de l'établissement romain du Crotoy).

Vol. de 1857-60, p. 589.

Saint-Vulfran d'Abbeville, par M. Ernest Prarond.

Vol. de 1857-60, p. 93.

ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUE

De l'homme antédiluvien et de ses œuvres.— Discours prononcé par le Président de la Société d'Emulation (M. Boucher de Perthes) dans la séance du 7 juin 1860.

(Avec planches).

Vol. de 1857-60, p. 471.

Archéogéologie — *Hachettes diluviennes du bassin de la Somme;* rapport adressé à Monsieur le Sénateur, Préfet de la Seine-Inférieure, par M. l'abbé Cochet, inspecteur des monuments historiques de la Seine-Inférieure, membre de la Société d'Emulation d'Abbeville.

Vol. de 1857-60, p. 607.

Découverte d'une mâchoire humaine dans le diluvium; des faits qui la précédèrent et la suivirent. Discours prononcé par M. Boucher de Crèvecœur de Perthes, président de la Société d'Emulation, dans la séance du 2 juillet 1863.

Vol. de 1861-65, 1re partie, p. 1.

Institut impérial de France — Académie des sciences — Note de M. Milne Edwards sur les résultats fournis par une enquête relative à la découverte d'une mâchoire humaine et de haches en silex, dans le terrain diluvien de Moulin-Quignon.

Mêmes volume et partie, p. 75.

Nouvelles découvertes d'os humains dans le diluvium, en 1863 et 1864, par M. Boucher de Crèvecœur de Perthes. — Rapport à la Société d'Emulation.

Mêmes volume et partie, p. 91.

Pièces à l'appui du rapport précédent — vérification des faits; continuation des fouilles; procès-verbaux.

Mêmes volume et partie, p. 130.

Des outils de pierre, par M. Boucher de Perthes, président de la Société d'Emulation d'Abbeville, membre de diverses sociétés savantes françaises et étrangères.

Même volume, 2e partie, p. 143

ARCHITECTURE

De l'application de l'architecture grecque aux églises, par M. J. Buteux.

Vol. de 1849-52, p. 653.

BIBLIOGRAPHIE

Quelques manuscrits de la bibliothèque d'Abbeville, par M. L.-C. de Belleval.
Vol. de 1836-37, p. 275.

BIOGRAPHIE

Notice sur M. Ch.-F. du Maisniel de Belleval, naturaliste, par M. Boucher.
Trim. de nivôse an VI, p. 29.

Extrait de la notice biographique de M. Casimir Picard, médecin, archiviste de la Société royale d'Emution d'Abbeville, etc. (lue à la même Société, dans sa séance du 8 juillet 1842), par M. T. Morgand.
Vol. de 1841-43, p. 449.

Extrait de la notice biographique de M. Jean-Baptiste Perrier, vice-président de la Société royale d'Emulation d'Abbeville, etc. (lue à la même Société, dans la séance du 22 juillet 1842), par M. T. Morgand.
Même vol., p. 457.

Notice sur M. Poultier (lue à la Société d'Emulation le 8 novembre 1846), par M. le docteur Bouvaist.
Vol. de 1844-48, p. 667.

Charles Labitte, correspondant de la Société d'Emulation d'Abbeville, par M. Charles Louandre.
Même vol., p. 675.

M. François Traullé, par M. E. Prarond.
Même vol., p. 685.

M. le docteur Ravin, membre correspondant de la Société d'Emulation d'Abbeville, par M. Ch. Louandre.
Même vol., p. 687.

Notice nécrologique sur M. Boucher de Crèvecœur (Jules-Armand-Guillaume), membre associé de l'Institut, ancien président de la Société d'Emulation d'Abbeville et l'un de ses fondateurs. (Sans nom d'auteur).
Vol. de 1849-52, p. 1013.

Notice sur M. Tillette de Mautort (Jean-Baptiste-Adrien), né à Abbeville, le 5 juillet 1749, ancien membre de la Société d'Emulation d'Abbeville et l'un de ses fondateurs. (Sans nom d'auteur).
Même vol., p. 1021.

Notice sur Le Sueur (Jean-François), compositeur, membre de l'Institut. (Sans nom d'auteur).
Même vol., p. 1025.

Notice sur M. André de Poilly, par M. E. Prarond.
Même vol., p. 1031.

Notice sur le général Picot, par M. E. Prarond.
Vol. de 1852-57, p 607.

Notice sur M. Baillon (Louis-Antoine-François), correspondant du Muséum d'histoire naturelle, par M. E. Prarond.
Même vol., p. 620.

Notice sur M. Morel de Campennelle, par M. E. Prarond.
Même vol., p. 652.

Tillette de Clermont-Tonnerre (Prosper-Abbeville), par M. Boucher de Perthes.
Vol. de 1857-60, p. 667.

Notice biographique sur M. Chabaille, par M. A. de Caïeu.
Vol. de 1861-65, 1re partie, p. 621.

Notice nécrologique sur M. Pannier (Louis-Alexandre-Edmond), par M Em. Delignières.
Vol. de 1861-66, 2e partie, p. 661.

Notice nécrologique sur M. Demarsy (Charles-Eugène), par M. J. Lefebvre.
Mêmes vol. et partie, p. 675.

Notice nécrologique sur M. l'abbé Dairaine (Dominique-Isidore-Remi), par M. l'abbé Dergny.
Mêmes vol. et part., p. 683.

Notice nécrologique sur M. Lefebvre de Cerisy (Louis-Charles), par M. A. de Caïeu.
Mêmes vol. et part., p. 688.

Nécrologie — J. Boucher de Crèvecœur de Perthes, par M. E. Prarond. (Discours prononcé par M. E. Prarond sur la tombe de M. Boucher de Perthes).
Vol. de 1867-68, p. 711.

BOTANIQUE

Note sur une variété femelle du pommier commun, par M. Tillette de Clermont.
Vol. de 1833, p. 20.

Flore d'Abbeville et des environs, par M. J.-A.-G. Boucher, membre correspondant de l'Institut de France, de la Société philomatique de Paris, de celles d'agriculture et Linnéenne, de celle botanique de Londres, d'agriculture de la même ville, etc.

(Extrait du grand ouvrage du même auteur, intitulé : *Flore de la Somme et du Nord de la France*).

Même vol., p. 355.

Du *Polygonum tinctorium*, par M. C. Picard.

Vol. de 1838-40, p. 193.

Rapport sur la culture du *Polygonum tinctorium* et l'extraction de l'indigo. (M. Picard, rapporteur).

Même vol., p. 205.

Catalogue raisonné des plantes vasculaires du département de la Somme, par MM. Eloy de Vicq et Blondin de Brutelette.

Vol. de 1861-65, 1re partie, p. 295.

CHIMIE

Mémoire sur l'empoisonnement par les allumettes chimiques au *phosphore blanc*, — nécessité d'en interdire l'usage et de les remplacer par les allumettes chimiques au *phosphore rouge ou amorphe*, par M. le docteur A. Hecquet.

Vol. de 1857-60, p. 645.

ÉCONOMIE POLITIQUE

Système international des poids, mesures et monnaies. Réponse aux questions de la Commission royale d'Angleterre, par M. E. Pannier, vice-président de la Société.

Vol. de 1852-57, p. 595.

ENTOMOLOGIE

Tableaux synoptiques et méthodiques des genres des *Nemazoaires*, par B. Gaillon.
Vol. de 1833, p. 469.

Essai sur les *Carabiques* du département de la Somme, par M. J. Garnier.
Vol. de 1834-35, p. 211.

Entomologie du département de la Somme, 2e notice, — *Eupodes*, — par M. J. Garnier.
Vol. de 1836-37, p. 333.

Fragment d'un rapport sur un manuscrit de M. V. Mareuse, ayant pour titre : *De l'acclimatation et de la domesticité des espèces d'insectes utiles à l'homme.* (Sans nom d'auteur).
Vol. de 1838-40, p. 231.

Tableau méthodique et synonymique des *Coléoptères* des environs d'Abbeville, par M. F. Marcotte.
Vol. de 1849-52, p. 229.

GÉOGRAPHIE LOCALE

Recherches sur la topographie du Ponthieu avant le XIVe siècle, par M. F.-C. Louandre.
(Index géographique).
Vol. de 1838-40, p. 296.

La topographie du Ponthieu d'après les anciennes cartes, par M. Florentin Lefils.
Vol. de 1853-57, p. 575.

GÉOLOGIE

Mémoire géologique sur le bassin d'Amiens, et en particulier sur les cantons littoraux de la Somme, par M. F.-P. Ravin.

Vol. de 1834-35, p. 143.

Notions générales sur la géologie du département de la Somme, par M. Buteux.

Vol. de 1852-57, p. 561.

GÉOMÉTRIE

Sur le toisé des bois en grume. (Sans nom d'auteur).

Germinal an VI, bull. n° 4, p. 33.

GRAVEURS ABBEVILLOIS

Catalogue raisonné de l'œuvre gravé de *Claude Mellan*, d'Abbeville, par M. Anatole de Montaiglon, ancien élève de l'Ecole des chartes, membre de la Société impériale des antiquaires de France, membre correspondant de la Société impériale d'Emulation; précédé d'une notice sur la vie et les ouvrages de Mellan, par P.-J. Mariette.

Vol. de 1852-57, p. 291.

Catalogue de l'œuvre de *Jacques-Firmin Beauvarlet*, d'Abbeville, précédé d'une notice sur sa vie et ses ouvrages, par M. l'abbé Dairaine, aumônier de l'hôpital.

Vol. de 1857-60, p. 573.

Catalogue de l'œuvre gravé de *Jean-Charles Le Vas-*

seur, d'Abbeville, précédé d'une notice sur sa vie et ses ouvrages, par M. Em. Delignières.
Vol. de 1861-66, 2e partie, p. 1.

HISTOIRE

Quelles furent les principales causes de la dépravation des empereurs romains? Pourquoi Rome a-t-elle souffert leur despotisme? — par M. Chérest.
Vol. de 1833, p. 98.

Une campagne d'Alger, par M. Ravin.
(Récit des campagnes de M. Pitre Demay, capitaine de frégate, né à Saint-Valery en 1762).
Même vol., p. 105.

Fragment d'une lettre de M. J.-A.-G. Boucher, membre associé de l'Institut de France, contenant une dissertation sur le port où César s'est embarqué pour la conquête de la Grande-Bretagne.
Même vol., p. 315.

De la philosophie de l'histoire, à propos d'un ouvrage de M. l'abbé Frère, intitulé : *Principes de la philosophie de l'histoire*, par M. Lefranc.
Vol. de 1838-40, p. 83.

Histoire de Jean d'Avesnes (roman anonyme écrit vers le milieu du xve siècle), avec avant-propos, par P. Chabaille.
Même vol., p. 408.

Dévouement du comte de Plelo, de l'ancienne maison de Brehan, par le Cte A. de Riencourt.
(Episode d'une histoire de la république de Dantzig).
Vol. de 1841-43, p. 411.

Des sorciers aux xve et xvie siècles, par Al. de la Fons, baron de Melicocq, membre correspondant.
Même vol., p. 435.

HISTOIRE LOCALE

Notice sur l'ancienne loi municipale d'Abbeville, par M. Louandre.
Vol. de 1833, p. 81.

Jugements rendus par l'Echevinage d'Abbeville pendant le cours des xiiie, xive et xve siècles.
Même vol., p. 90.

Statuts des sœurs de la Magdeleine d'Abbeville (filles publiques repentantes), communiqués par M. Louandre.
Vol. de 1834-35, p. 117.

Essai sur le mouvement communal dans le comté de Ponthieu, par MM. Ch. Louandre et Ch. Labitte.
Vol. de 1836-37, p. 77.

Lettres et bulletins des armées de Louis XI adressés aux officiers municipaux d'Abbeville, avec des éclaircissements et des notes par M. F.-C. Louandre.
Même vol., p. 129.

Notice historique sur Crécy, par M. de Cayrol.
Même vol., p. 165.

Notice sur l'ancienne abbaye de Mayoc, près du Crotoy, par M. F.-P. Ravin, d. m.
Même vol., p. 207.

Notice sur l'histoire littéraire d'Abbeville et de ses environs, par M. T. Morgand.
Vol. de 1838-40, p. 492.

Recherches sur une colonie Massilienne établie dans le voisinage de l'embouchure de la Somme pour le trafic de l'étain et des autres productions de la Grande-Bretagne, avec une carte représentant l'emplacement de cette colonie, par André de Poilly, licencié de la faculté des lettres de Paris.

Vol. de 1844-48, p. 69, avec addition à la page 693.

Mémoire sur les établissements romains de l'embouchure de la Somme à Saint-Valery et au Crotoy (avec une carte et des planches), par F.-P. Ravin, docteur médecin.

Même vol., p. 161.

Note sur un miracle en décembre 1531 à Notre-Dame de-Lorette de Saint-Wulfran d'Abbeville, par M. E. Demarsy, de la Société d'Emulation d'Abbeville et de celle des antiquaires de Picardie.

Même vol., p. 267.

Une révolution dans l'abbaye de Saint-Riquier, par M. E. Prarond.

Vol. de 1849-52, p. 798.

L'Hôtel-Dieu d'Abbeville, 1155-1855; notice historique par M. F.-C. Louandre, correspondant du Ministère de l'instruction publique.

Vol. de 1852-57, p. 43.

Jean de la Chapelle et la chronique abrégée de Saint-Riquier, annotée par M. E. Prarond.

Même vol., p. 111.

Liste complète et authentique des comtes de Ponthieu, par M. J. Lefebvre.

Vol. de 1857-60, p. 602.

Quelques documents inédits sur Abbeville et ses environs, par M. H. Dusevel, membre correspondant de la Société d'Emulation d'Abbeville.
Vol. de 1861-66, 2e partie, p. 191.

La Ligue à Abbeville, par M. E. Prarond.
Vol. de 1861-66, 2e partie, p. 229; — vol. de 1867-68, p. 77. (La fin se trouve dans le volume actuel, p. 1).

Notice historique sur le régiment de Ponthieu, par M. Arthur Demarsy, membre correspondant de la Société d'Emulation d'Abbeville.
Vol. de 1861-66, 2e part., p. 629.

Un épisode de l'histoire d'Abbeville pendant la Ligue, par M. M.-A.-Gabriel Rembault, membre correspondant de la Société d'Emulation d'Abbeville.
Mêmes vol. et part., p. 641.

Chronique française de l'abbaye de Dompmartin, de 1672 à 1789, augmentée de la liste des abbés, des chartes de l'abbaye et d'une notice sur les abbayes qui en dépendent, par M. A. de Caïeu.
Vol. de 1867-68, p. 507.

HORTICULTURE

Les jardins d'agrément, par M. Buteux.
Vol. de 1857-60, p. 629.

HYDROLOGIE LOCALE

Recherches hydrologiques sur l'arrondissement d'Abbeville, suivies de trois cartes hydrologiques, par le docteur A. Hecquet, membre résidant.
Vol. de 1867-68, p. 661.

INDUSTRIE, COMMERCE, STATISTIQUE

Discours de M. Boucher de Perthes, en août 1833, aux ouvriers d'Abbeville, lors de l'exposition des produits de l'industrie de l'arrondissement.

(Conseils aux ouvriers).

Vol. de 1833, p. 491.

Discours de M. Randoing à la même exposition.

(Sur l'histoire de l'industrie en général).

Même vol., p. 519.

Rapport sur les produits des beaux-arts et de l'industrie qui ont figuré à l'exposition d'Abbeville en juillet 1833, présenté par M. J. Randoing à la Société d'Emulation de la même ville.

Même vol., p. 545.

Statistique du commerce d'Abbeville en importations et exportations par terre et par mer, pendant l'année 1841. (Sans nom d'auteur).

Vol. de 1844-48, p. 519.

Prix des grains sur le marché d'Abbeville depuis l'année 1590, par M. Pannier.

Vol. de 1861-66, 2e part., p. 211.

LÉGISLATION

Notice sur la législation relative à l'établissement des théâtres en France, par M. Ch. Renouard, ancien député de la Somme.

Vol. de 1836-37, p. 307.

LITTÉRATURE, MÉLANGES

Noblesse et roture, ou une petite ville en 1827, nouvelle, par M. Devismes.

Vol. de 1833, p. 193.

Notices et recherches sur les étrennes et le premier jour de l'an, par M. Perrier.

Vol de 1836-37, p. 349.

Dissertation sur la littérature, par M. J.-B. Perrier.

Vol. de 1838-40, p. 381.

Conjectures sur l'auteur de la *Veillée de Vénus*, et sur l'époque à laquelle ce poëme peut avoir été composé, par M. de Cayrol.

Même vol., p. 393.

Rapport sur les *Mémoires* de l'Académie d'Amiens, années 1835-1836, par M. Brion, (lu dans la séance du 30 novembre 1838).

Même vol., p. 538.

Dissertation sur le vers trochaïque dont s'est servi l'auteur du *Pervigilium Veneris*, par de Cayrol.

Vol. de 1841-43, p. 379.

MATHÉMATIQUES

Une application du calcul des probabilités, par M. Brion.

Vol. de 1838-40, p. 251.

MÉDECINE

Rapport sur une ouverture de cadavre, par M. Bellot, médecin.

Bull. de germinal an VI, p. 36.

Considérations sur les ongles entrés dans les chairs, dits *ongles incarnés ;* nouveau procédé pour guérir cette maladie, par M. Vésignié.
Vol. de 1833, p. 26.

Documents sur le *choléra morbus asiatique* considéré comme maladie contagieuse ou communicable, recueillis dans l'arrondissement d'Abbeville en 1832 et 1833, par J.-B. Vésignié, docteur en médecine et en chirurgie, médecin des épidémies, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu d'Abbeville, etc.
Vol. de 1844-48, p. 414.

MÉTÉOROLOGIE

Observations pour servir à la météorologie d'Abbeville, par M. Brion.
(Avec divers tableaux).
Vol. de 1841-43, p. 211.

Observations météorologiques faites à Abbeville, pendant l'année 1850, par M. C. Decharmes, professeur de mathématiques au collége d'Abbeville.
Vol. de 1849-52, p. 79.

Histoire météorologique d'Abbeville, suivie de quelques considérations sur les maladies observées dans ce pays, par M. le docteur A. Hecquet.
Vol. de 1861-65, p. 161.

MINÉRALOGIE

Notice sur une espèce de verre (trouvé par M. Buteux), par M. Boucher.
Trim. de germinal an VII, p. 21.

NUMISMATIQUE

Notes sur quelques anciens coins monétaires qui existaient à l'échevinage d'Abbeville, suivies de l'indication des principales monnaies du Ponthieu, par M. E. Demarsy, de la Société des antiquaires de Picardie et de celle d'Emulation d'Abbeville.

Vol. de 1849-52, p. 25.

Quelques documents relatifs à la numismatique du Ponthieu, communiqués à la Société d'Emulation d'Abbeville par M. Arthur Demarsy, archiviste-paléographe, membre correspondant de la Société.

Vol. de 1867-68, p. 655.

MUSIQUE

Sténographie musicale ou méthode simplifiée pour l'enseignement, la lecture et l'écriture de la musique et du plain-chant, par M. de Rambures. (Avec tableaux).

Vol. de 1841-43, p. 89.

Extrait d'un rapport sur la méthode de M. de Rambures, lu à la Société royale d'Emulation dans la séance du 13 mars 1842, par M. Lefranc.

Même vol., p. 205.

Mémoire sur l'enseignement populaire et simultané de la lecture par la musique et réciproquement, par M. A. de Rambures.

(La lecture et la musique apprises simultanément et réciproquement l'une par l'autre).

Vol. de 1844-48, p. 275.

PHILOLOGIE.

Coup-d'œil sur l'idiôme picard en usage dans l'arrondissement d'Abbeville, par M. André de Poilly.
Vol. de 1833, p. 119.

De la prononciation — dissertation sur la nécessité de consulter l'euphonie et la logique pour la prononciation, par M. Perrier.
Vol. de 1834-35, p. 293.

Origines picardes, par M. C. Picard.
(Aperçu sur la langue picarde).
Vol. de 1838-40, p. 262.

Origine et formation de la langue française, par M. J. Lefebvre.
Vol. de 1849-52, p. 211.

PHILOSOPHIE, MORALE, ÉCONOMIE SOCIALE

De la probité. — Fragment d'un discours prononcé par le Président de la Société d'Emulation dans la séance du 25 octobre 1835.
Vol. de 1834-35, p. 1.

Rapport sur un tableau de M. l'abbé Frère, ayant pour titre : *Philosophie de l'histoire; périodes et aptitudes de la vie humaine et de la vie des nations;* par M. Casimir Picard.
Vol. de 1834-35, p. 333.

Du courage, de la bravoure, du courage civil. — Discours prononcé par le Président de la Société d'Emula-

lation (M. Boucher de Perthes), dans la séance du 4 novembre 1836.

Vol. de 1836-37, p. 1.

De la misère. — Discours prononcé par le Président de la Société royale d'Emulation (M. B. de Perthes), dans la séance du 16 novembre 1838.

Vol. de 1838-40, p. 1.

Coup-d'œil sur la perfectibilité humaine, par M. Michel Vion, professeur de philosophie au collége d'Abbeville.

(En quatre chapitres, avec une introduction).

Même vol., p. 118.

De l'education du pauvre ; quelques mots sur celle du riche. — Discours prononcé par le Président de la Société d'Emulation (M. B. de Perthes), dans la séance du 29 octobre 1841.

Vol. de 1841-43, p. 1.

Du patronage ou de l'influence par la charité. — Discours prononcé par le Président de la Société royale d'Emulation (M. B. de Perthes), dans la séance du 8 mai 1846.

Vol. de 1844-48, p. 1.

De l'obéissance à la loi. — Discours prononcé par M. Boucher de Perthes, président de la Société d'Emulation, dans la séance du 18 avril 1850.

Vol. de 1849-52, p. 1.

Du vrai dans les mœurs et les caractères ; les masques. — Discours prononeé par M. Boucher de Perthes, président de la Société d'Emulation, dans la séance du 29 mai 1856.

Vol. de 1852-57, p. 1.

De la femme dans l'état social, de son travail et de sa rémunération. — Discours prononcé par le Président de la Société d'Emulation (M. B. de Perthes), dans la séance du 3 novembre 1859.

Vol. de 1857-60, p. 1.

Des idées innées : de la mémoire et de l'instinct. — Discours prononcé par M. Boucher de Perthes, président de la Société d'Emulation, dans la séance du 22 novembre 1866.

Vol. de 1867-68, p. 1.

POÉSIE

Réponse à une épître, adressée au cit. Lecat.

Trim. de nivôse an VI, n° 2, p. 18.

L'Aveugle crédule, par M. Lecat.

Bull. de germinal an VI, n° 4, p. 47.

L'Ane trop chargé, par le même.

Même bull., même page.

Les deux Chevaux, par le même.

Même bull., p. 48.

Le Rossignol et le Corbeau, fable, par M. de Pioger.

Bull. de germ. an VI, n° 5, p. 69.

Couplets sur l'air : *Résistez-moi, belle Aspasie*, par M. Lecat.

Couplets sur l'air : *Femme, voulez-vous éprouver*, par le même.

Les Armes parlantes, conte épigrammatique, par le même.

Même bull., p. 70, 71, 72.

Le Lion et le Lièvre, fable, par M. de Pioger.
Le Mulot et la Fourmi, fable, par le même.
Bull. an VII, p. 21 et 22.

L'Esclave de la vérité, conte, par M. Lefebvre.
Le Bossu, conte, par le même.
Le Savetier philosophe, conte, par le même.
Même bull., p. 23 et 24.

La Pluie factice, conte, par M. Lecat.
Même bull., p. 25.

Le Corbeau et le Renard, fable, par M. de Pioger.
1er trim. an VIII, p. 4.

Le Tailleur maladroit, par M. Lecat, correspondant.
1er trim. an VIII, p. 8.

La Rose et le Bocal, par M. Henri de Vérité.
An IX, classe de littérature, p. 15.

Ode à la paix, le 18 brumaire an X, par M. Prevost de Long-Périer, associé correspondant.
Bull. année 1806.

Les Vers, satire, par M. Boucher de Perthes.
Vol. de 1833, p. 160.

Stances sur la peine de mort, par M. Aristide Alotte.
Même vol., p. 173.

Stances sur la mort d'un enfant, par M. H. Tronnet.
Le Suicide, par le même.
Elise, par le même.
Même vol., p. 177, 181 et 185.

Les Joies du monde, par M. de la Rivière.
Même vol., p. 190.

Réponse au *menuisier de Fontainebleau*, poëte, nou-

veau maître Adam, qui avait envoyé à M. de Pongerville un passage de son poëme, en lui demandant des conseils; par M. de Pongerville, de l'Académie française.

Vol. de 1834-35, p. 301.

Le Sage, ode, par M. Morel de Campennelle.

Même vol., p. 306.

Une Fête, par M. Charles Louandre.

Même vol., p. 312.

Epître à la vérité, contre les romans historiques, par M. Perrier.

Même vol., p. 316

Le Cimetière, par M. de la Rivière.

Même vol., p. 328.

La Rose mouillée, imitation de Thomas Moore, par M. L. Malot.

La Quête de la Consolation, par le même.

Prière d'une jeune fille, par le même.

A l'Amitié, par le même.

Même vol., p. 326, 328, 330 et 331.

L'Orphelin ou le Missionnaire, par M. de Pongerville.

Vol. de 1836-37, p. 394.

L'Innocence, par M. L.-B. de la Rivière.

Même vol., p. 401.

Fragments d'un *Discours sur les illusions et les terreurs de la vanité*, par M. de Pongerville, de l'Académie française.

Vol. de 1841-43, p. 389.

Les Saisons, poëme gastronomique en quatre chants;

— premier chant, *l'hiver ;* – par M. Delegorgue-Cordier, du Caveau.

Même vol., p. 393.

Epître à Monsieur de Pongerville, de l'Académie française; *Quelques souvenirs d'enfance* (1837); par André de Poilly.

Même vol., p. 399.

Constantin, tragédie en cinq actes et en vers, par M. Boucher de Perthes.

Vol. de 1844-48, p. 545.

Emma ou la jeune épouse, par M. de Pongerville, de l'Académie française.

Même vol., p. 627.

Le Grand Homme chez lui, comédie en cinq actes et en vers, par M. Boucher de Perthes.

Vol. de 1849-52, p. 815.

Le Curé de campagne, stances, par M. Delegorgue-Cordier.

Invocation à la Parque, par le même.

Même vol., p. 999 et 1007.

Début du *Poëme de l'homme,* par M. de Pongerville (de l'Académie française).

Vol. de 1852-57, p. 603.

Les Livres (boutade), par le même.

Vol. de 1861-66, 2e part., p. 649.

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

Institution et réglement de la Société d'Emulation, par les membres fondateurs, 20 vendémiaire an VI, (1re séance du 11 octobre 1797).

1er bull. 1797.

Statuts de la Société d'Emulation, département de la Somme, Abbeville, 1806.

(Ces statuts ont été arrêtés en séance le 9 décembre 1805 ; ils ont modifié le premier règlement).

Brochure séparée.

Statuts de la Société d'Emulation d'Abbeville, adoptés dans la séance du 5 mars 1830.

Brochure séparée.

(Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu, pour les articles 2 et 18, dans la séance du 4 janvier 1872 ; ils se trouvent reproduits à la page 671 du volume actuel).

TRADUCTIONS EN VERS ET EN PROSE

Discours de Mutius Scœvola à Porsenna — *Romanus sum civis*, etc. Tite Live, liv. 2 — par M. Collenot.

Bulletin n° 1, trim. de nivôse an VI. p. 10.

Fragment sur la mort de Ciceron, traduit en vers, du latin, de Cornelius Severus, par M. Morel.

Bull. an IX, classe de littérature, p. 9.

Poésies hébraïques, traduites en vers, par M. André de Poilly.

(Extrait d'un recueil comprenant la traduction de trois ouvrages tirés des livres saints : *les Lamentations sur la ruine de Jérusalem*, par Jérémie, *le Livre de Ruth* et la *Prophétie de Nahum*. L'extrait inséré dans les Mémoires comprend le chapitre deuxième des *Lamentations*).

Vol. de 1833, p. 149.

Traduction (en vers) du *Pervigilium Veneris* (morceau attribué à Properce), par M. Louandre fils.

Même vol., p. 149.

Traduction du poëme ayant pour titre : *Le Chant du printemps* ou *la Veillée de Vénus*, (précédée d'une note

intitulée : Sur la fête appelée la veillée de Vénus), par M. de Cayrol, membre correspondant.

Vol. de 1836-37, p. 357.

Satire de Sulpicia, sur l'état de la République du temps de Domitien, quand il fit un édit contre les philosophes pour les chasser de Rome ; traduction en vers, par M. Perrier.

Même vol., p. 389.

Traduction de quatre épigrammes de Martial et d'une ode d'Horace (liv. 1er, épig. 30, *la Vie tranquille;* liv. 1er, épig. 7, *Courage d'Arria;* liv. 1er, épig. 34, *l'Emprunteur;* liv. 1er, épig. 61, *le Parasite;* l'ode d'Horace, *ad amicos*), par le même.

Vol. de 1838-40, p. 257.

Les *Cynégétiques* de Némésien, traduction en vers, suivie de notes, par M. Ernest Prarond.

Vol. de 1844-48, p. 631.

Vie de Cneus Julius Agricola, par Tacite ; traduction de M. P. Boullon de Martel.

Vol. de 1861-66, 2e part., p. 87.

ZOOLOGIE

Catalogue des mammifères, oiseaux, reptiles, poissons et mollusques, testacés marins, observés dans l'arrondissement d'Abbeville ; par M. L.-A.-F. Baillon.

Vol. de 1833, p. 50.

Les animaux vertébrés de l'arrondissement d'Abbeville, par M. Félix Marcotte.

Vol. de 1857-60, p. 217.

LISTE
DES
ANCIENS MEMBRES
DE LA
SOCIÉTÉ D'ÉMULATION D'ABBEVILLE
DEPUIS SA FONDATION (1)

Alibert.
Allotte (Aristide).
Andrieux.
Anson.
Ansquier.
Arnault.
Aubert.
Ault (d') du Mesnil.
Bachelier (Le) de la Rivière.
Baillet de Belloy.
Baillon père.
Baillon (Louis-Antoine-F.).
Barbier (Jean-Baptiste).
Bard (Joseph).
Bardoux.
Beaulieu (de).
Bellart.
Bellot.
Berneval-Francheville.
Bertin (l'abbé).
Bigot de Morogues.
Bichat (Xavier).
Boileau.
Bocquet.
Boinvilliers.
Bottée de Toulmon.
Boucher de Crèvecœur (Ét.)
Boucher de Crèvecœur (J.-A.-G.)
Boucher de Crèvecœur de Perthes (J.).
Boucquet.
Boullon.
Bouisse (Auguste de la).
Bouisse (Mme Eléonore de la).

(1) Cette liste comprend tous les membres (alors résidants, honoraires, souscripteurs, associés et correspondants) décédés ; les noms sont écrits tels qu'ils figurent dans les bulletins et volumes. La liste des membres actuels figure à la fin du présent volume, p. 793.

Bouvaist (Charles).
Bray (de).
Brunet.
Burette
Buteux.
Calluaud.
Cambry.
Candolle (de).
Carles.
Carrière (de).
Cauchy.
Caumont (de).
Cayrol (de).
Chabaille.
Chaillou (de).
Chalmer (Patrick).
Chanteleu (de).
Charma.
Châteauvieux (de).
Choquet.
Cherest (Jules).
Cochet.
Collenot père.
Collenot fils.
Coquereau.
Cordier (Félix).
Corte.
Corvisart.
Courbée (Louis-Marie-G.).
Crampon (Auguste).
Cuvier.
Dairaine (l'abbé).
Dallery.
Danvin.
Danzel.
Darras.
Daullé.
Deboileau.
De Caïeu (Charles).
Defresne père.
Delahante (Adrien).
Delattre (François-Pascal).
Delegorgue-Cordier.
Delétoile.
Deleuze.
Delignières de Saint-Amand.
Delmas (l'abbé).
Demarsy (Eugène).
Demoustier.
Denoyelle (Jean-Louis).
Dequevauvillers (Félix).
Deroussel.
Deu de Perthes.
De Vérité père.
De Vérité (Henri).
Devismes.
Dieppe.
Dimpre (l'abbé).
Di Pietro.
Douville.
Douville de la Frenoye.
Dovergne.
Dubois de Forestel.
Duchesne de la Motte (Paul).
Duflos-Haudry.
Dumont (André).
Dumont de Courset.
Dusevel (Eugène).
Dutens.
Edau (Victor).
Eloy de Vicq.
Faivre.
Falconer.
Fauvel.

Feistamel.
Flaman.
Flobert.
Fons (de la) de Mélicocq.
Fossati.
Framery.
France d'Hésecques (de).
Frémont.
Frère (l'abbé).
Froissart.
Gaillon.
Galoppe d'Onquaire.
Gatte.
Gilbert.
Givenchy (de).
Grateloup (de).
Guibert (de).
Hammer-Purgstaal (de).
Haumont.
Havransart (l'abbé).
Hecquet d'Orval père.
Hénissart.
Henneguier (Charles).
Herbette.
Héricart de Thury.
Hérisson d'Hisson.
Hermant de Norville.
Hibon de Mervoy.
Houdon de Saint-Amans.
Hurtrel d'Arboval.
Jourdain (Léonor).
Jullien.
Labitte père.
Labitte (Charles).
Labourt.
Lafrenoye.
Lalibarde (de).
Lapostolle.
Laya.
Le Beuf (Désiré).
Leblond.
Lecat.
Lefebvre.
Lefebvre (l'abbé).
Lefebvre de Cerisy.
Légouvé.
Lelong.
Lennel (Jules).
Le Poitevin de la Croix.
Le Prévost (Auguste).
Le Robert de Villars.
Lesguillon.
Letellier.
Le Vasseur (Jean-Charles).
Le Vasseur (J.-H.).
Le Vasseur (L.-B).
Le Ver de Gonseville.
Levrier.
Lhéritier.
Lherminier.
Louandre (François-César).
Lourmand.
Macqueron.
Macquet (l'abbé).
Mailly (de).
Mâlot (Louis-Joseph).
Manessier (Henri).
Marchand (L.).
Mareuse.
Millevoye.
Millin.
Mongez.
Montenuis-Broutta.
Moreau.

Morand (François).
Morel de Campennelle.
Morel-Wattebled.
Morgand.
Morogues (de).
Neret.
Nicolson.
Nodier (Charles).
Noël de la Morinière.
Ortolan.
Pannier (Edmond).
Pauffin-Tiercelet.
Pauquy.
Penel.
Perrier.
Picard (Casimir).
Pichon.
Pillet.
Pioger (de).
Pinkerton (John).
Poilly (André de).
Polenne.
Postel (Eugène).
Poultier (Alexandre).
Querrière (de la).
Quinette.
Rainneville (de).
Rajat (J.-P.).
Ravin.
Reume (de).
Riencourt (le Cte Adrien de).
Rifaud (Jean-Charles).
Rigel (Henri-Jean).
Rigollot.
Riquier.
Rivoire.
Romagny.
Saint-Ange.
Sanson de Pongerville.
Santarem (de).
Sauvage (Frédéric).
Sellon (J.-J.).
Servois (l'abbé).
Sidney Smith.
Silvestre (de).
Silvestre de Sacy.
Souquet (G.).
Spencer Smith.
Sueur-Merlin.
Thomas de Senermont.
Tillette de Clermont-Tonnerre.
Tillette de Mautort.
Tillette Daucourt.
Tournon (de)
Trannoy.
Traullé.
Valbin.
Van Robais.
Vayson.
Vésignié.
Vielcastel (de).
Vigée.
Villermé (de).
Vincent.
Waton.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'ÉMULATION
D'ABBEVILLE

LA LIGUE
A ABBEVILLE (1)

1592-1593 (2)

I

Renouvellement de la loi. — Incidents des élections. — Renouvellement de tous les maieurs de bannières. — La guerre occupe toujours la ville. — Confection de pics, de pelles, de hottes. — Règlement pour l'établissement de quatre compagnies de gens de pied. — Réponses et remontrances diverses au duc d'Aumale. — Il sera supplié de ne pas mettre garnison dans la ville et même d'en faire sortir « plusieurs gens de guerre quy y sont ad présent; » etc. — On ne peut avancer d'argent, etc. — Les troupes du roi à Rue. — Prise de l'abbaye de Forestmontiers par les soldats de l'Union. — La compagnie de M. de Rambures à la solde de la ville. — M. de Rambures demande à faire montre et à recevoir de l'argent. — On se procurera à tout prix les deniers nécessaires. — Redoublement de précautions, rondes. — Lettres du duc d'Aumale et révocation des passeports accordés pour aller aux villes tenant parti contraire. — Remontrances au duc à propos de quelques injonctions aux laboureurs. — Questions discutées : comment rendra-t-on libres les biens saisis par les deux partis ? comment assurera-t-on la paix du laboureur ? comment rendra-t-on la liberté au trafic ? — L'Echevinage repousse un impôt sur le sel et s'opposera à l'em-

(1) Suite et fin (voir les deux volumes précédents).

(2) Maieur : Charles Manessier, etc. — Nous avons relevé

prisonnement dans la ville des paysans poursuivis pour la taille ou pour la gabelle. — Mémoires dressés sur ces questions. — On ira trouver les ducs d'Aumale et de Mayenne. — Députés envoyés à Eu pour une conférence proposée par le gouverneur de Dieppe. — Convocation à Soissons des députés des trois ordres. — Siége de Saint-Valery par le duc d'Aumale. — Le duc demande à l'Echevinage des canons et de la poudre. — Négociation à ce sujet. — Témoignages de nos registres municipaux sur le siége. — Prise de Saint-Valery. — Lettres du duc de Mayenne avertissant Abbeville de dangers. — Mesures prises par l'Echevinage. — Demandes du duc d'Aumale pour la conservation de Saint-Valery. — La ville réclame la poudre qu'elle a déjà fournie. — Nouvelles demandes pour la garnison de Saint-Valery, nouveau refus de la ville. — Abbeville sollicitera des ducs le démantèlement de Saint-Valery, proteste contre l'établissement de taxes qui gênent le commerce de la Somme et s'opposera à la perception de quelques-unes, poursuivra la main-levée des bien saisis par l'ennemi, la liberté du commerce, etc. — Abolition d'impôts. — Députation de l'Echevinage d'Amiens à l'Echevinage d'Abbeville.

La question de la guerre, de la défense de la ville continue à occuper d'une manière assez monotone l'Echevinage.

Le onzième jour de septembre, « led. Pottier, esche-

nous-même, tout au long, dans le registre aux délibérations, le renouvellement de la loi pour cette année.

Les trois « hommes suffisans et capables » présentés au choix des maieurs de bannières par les échevins furent :

Noble homme M[e] JEHAN DE MAUPIN, S[r] de Bellencourt, conseiller au siége de Ponthieu ;

M[e] JOSSE BEAUVARLET, aussy conseiller aud. siége ;

Honorable homme CHARLES MANESSIER, marchand bourgeois de lad. ville (1).

Lecture de ces noms étant faite et avant le port aux maieurs de bannières, le sieur Beauvarlet remontre que, par une or-

(1) Les qualifications données à ce mayeur par Waignart ont été effacées par une main autre que la sienne. Parmi ces qualifications, je crois lire celle d'écuyer. On a mis simplement au-dessus « seigneur des Vasseurs aussy Espagnette. » M. Louandre dit « seigneur de Vadicourt, d'Epagnette et des Vasseurs. » Charles Manessier mourut, suivant Waignart, le 18 décembre 1596, à l'âge de soixante-trois ans ; il avait donc cinquante-neuf ans lorsqu'il fut élu maieur.

vin, commis à la garde des munitions de la ville, a faict entendre qu'il est de nécessité de faire faire des picqs, pelles, hottes et aultres choses quy sont très-nécessaires pour ce qu'il n'y en a point au magasin de la ville..... ; mesmement que les pouldres quy sont au magasin de cest Eschevinaige sont en très-mauvais estat. » — On décide « de faire en diligence cent picqs et deux cents

donnance rendue, celui qui sort de la charge de maieur n'y peut être porté l'année suivante; il déclare donc appeler de lad. nomination et élection.

Les trois noms sont portés aux maieurs de bannières, mais un nouvel incident se produit. — Les maieurs de bannières ne veulent recevoir ces noms ; ils les font reporter en disant que le sieur Beauvarlet « ne doibt estre comprins en l'ellection pour ce que il est encores en charge ; » conséquemment on ne porte que deux noms au lieu de trois. Ils persistent. — L'assemblée échevinale cependant ordonne qu'ils procèderont à l'élection, et les trois noms leur sont reportés.

Les maieurs de bannières, renonçant à contester plus longtemps, nomment :

Maieur :

Honorable homme Charles Manessier, bourgeois de lad. ville.

Échevins des quatre :

Honorable homme Jacques du Candas (1) ;
Honorable homme Nicolas Moictier (2) ;
Honorable homme Me Wlfran Papin (3) ;
Honorable homme Jehan Pottier.

Échevins des huict :

Nicolas de Dompierre ;
Claude Calippe ;
Gabriel Briet, le joeune ;
Jacques Briet ;
Thomas Duchesne ;

(1) Maistre des ouvrages de Ponthieu, ajoute Waignart.
(2) Maistre du canon pour le roy. — *Waignart.*
(3) Procureur et notaire royal en Ponthieu. — *Waignart.*

pelles et deux cents hottes, et qu'il sera faict aussy six lanternes de blancq feu. »

Le XXI[e] jour de septembre, assemblée générale à deux cloches, par-devant J. Bernard.

Le lieutenant général propose « le réglement baillé

JEHAN GOURDIN ;
M[e] LOIS DE DOUBLENS ;
JEHAN LEFEVRE.

Argentier de la Ville :

Honorable homme ESTIENNE LEAULT ;

Du Val :

Honorable homme LOIS SANSON, l'aisné.

Les deux argentiers appellent de leur nomination, ayant été échevins *des quatre* en l'année précédente. On fera droit à leur réclamation.

Le dernier échevin nommé était boulanger. Le procureur de la ville proteste contre son élection, la profession de boulanger étant, dit-il, « *mécanique*, peu convenable à la charge d'échevin et soumettant chaque jour le nouvel élu à la surveillance de la police pour le poids du pain. » Sur cette protestation, et séance tenante, il est décidé « que PHILIPPE DE COURCHELLES, quy a plus de voix après le sieur Lefevre, sera appelé pour comprendre lad. charge d'échevin. »

Le XXV[e] jour dud. mois d'aoust, Philippe de Courchelles, après quelques difficultés, fait le serment.

Ce faict, lesd. échevins ont advisé de faire le recoeul des douze eschevins, à quoy ils ont à l'instant procédé en la manière qu'il ensuit :

Échevins de recoeul :

JEAN GALLET ;
NOEL ASSELIN ;
NICOLAS SANSON, fils de Wlfran ;
NICOLAS MOREL ;
ANTHOINE SANSON ;
FRANÇOIS POULTIER ;
NICOLAS FROISSART ;
OLLIVIER GALLET ;

par Monseigneur d'Aumalle pour l'establissement de IIII compaignies de gens de pied et des moiens de les soldoier. » — L'importance du fait engage l'assemblée à envoyer copie dud. réglement « par les chambres, affin d'en adviser et consulter meurement, et en rapporter leurs advis chacun particullièrement en pareille

CLAUDE CAMPAIGNE;
GILLES ANDASSE;
NICOLAS LOURDEL;
NICOLAS TROULLE.

Le XVII[e] jour d'août, les maieurs de bannières sont invités à procéder à nouvelle élection des argentiers. « Du depuis sur les difficultés proposées par lesd. maieurs de bannières de procéder à lad. ellection, il a esté ordonné que le procureur de la ville prendra le faict et cause desd. maieurs de bannières, au cas qu'il survienne aulcune opposition ou appellation de leur nouvelle nomination, sans que, pour ce, ils puissent souffrir aucuns despens, domaiges et intérests, à la charge qu'ils s'acquittent bien et deubment de leur serment, et qu'ils feront lad. renovation, suivant leur sentence [?], de personnes suffisans et capables, d'âges et quallités requises. »

Les maieurs de bannières nomment alors pour argentier de la Ville JEAN GRIFFON, et pour argentier du Val, NICOLAS PREVOST.

Le collége des maieurs de bannières n'avait pas été renouvelé depuis cinq ans. — On sonne, le pénultiesme jour d'aoust, les deux cloches pour assembler les deux colléges, et il est procédé au renouvellement des quatre maieurs de toutes les enseignes.

Le pénultiesme jour d'aoust 1592, après le renouvellement de la loi, M[e] Nicolas Rimbert fait la prédication et exortation accoustumée.

Enfin, après la communication donnée à l'Echevinage de l'élection faite par les maieurs de bannières de leurs offices (aux ouvrages, au Val, à l'artillerie, aux présents), toutes les cloches dud. Echevinage sont immédiatement sonnées « pour faire entendre au poeuple l'entière renovation de l'Echevinaige; puis sont faictes, sur les plombs, les publications qui ensuivent; » mais ces publications sont restées en blanc.

assemblée quy se fera mercredy prochain, VIII heures du matin. »

On décide que « tous les soldards estans en ceste ville seront contraincts sortir d'icelle, et enjoinct aux cappitaines des quartiers d'y tenir la main dedans le jour. »

Le XXIIIe jour de septembre, assemblée générale (nombreuse) à deux cloches, par-devant J. Bernard, lieutenant général, et Manessier, maieur.

Les articles proposés par Mgr le duc d'Aumale ont été envoyés à tous les colléges. Les avis sont rapportés « en particulier et en général. »

L'assemblée décide enfin « que l'on suppliera mondict seigneur d'Aumalle de ne permettre qu'il entre en la ville aucuns gens de guerre, soit de pied ou de cheval, pour se trouver par forme de garnison ou aultrement, parce que la ville en est exempte tant par l'édict du feu roy, registré en Parlement, que par reiglement faict par Messieurs des Estats généraulx à Paris, publié aud. Parlement le XXI juillet Vc IIIIxx VIII, et par aultres chartres puis nagaires accordées à lad. ville, expédiées au camp à Caudebec au mois de may dernier; mesmes sera supplié de voulloir faire retirer ou trouver bon que plusieurs gens de guerre quy y sont ad présent, la pluspart desquels habandonnent leurs garnisons, sortent d'icelle, et luy sera répété, à ces fins, les menasses dont usent, à l'endroict des habitans et de la ville, plusieurs de ces gens de guerre.

« Que luy sera aussy remonstré, pour le regard des saisies des biens de ceulx du party aultre, que c'est un faict quy dépend de l'auctorité de Messeigneurs nos supérieurs et officiers des finances.

« Et quant à l'advance des xvi^{c} escus portés par lesd. articles, qu'il n'y a aucun moien aux habitans d'y pouvoir subvenir, attendu la paouvretté de la plus grand' partie d'iceulx, causée par la ruyne du plat pais, cessation de labouraige et commerce et de tous arts et mestiers.

« Sera mond. seigneur supplié (pour donner quelque relâche au poeuple du plat pais, moiens ausd. habitans de plus commodément aider et subvenir nostre party en joissant de leurs facultés et moiens et continuement au traficq) de vouloir advancer la conclusion des articles par luy proposés à ceste fin à Monsieur de Humières, à l'exemple de ce que l'on maintient estre desjà traicté et accordé en plusieurs provinces de ce roiaulme, seignament en l'Isle-de-France et Normandie. »

Si les troupes royales, dont le centre et le point d'appui en Ponthieu était Rue, ne restaient pas absolument oisives, les troupes de la Ligue, de leur côté, se montraient alors plus agressives.

L'abbaye de Forêtmontiers est prise le 25 septembre par les soldats de l'Union.

Le 26 septembre, M. de Bellenglise vient en l'Echevinage, envoyé, dit-il, par Mgr d'Aumale, « affin d'adviser des moiens de conserver l'abbaïe de Forestmontiers qui fut, ce jour d'hier, prise sur l'ennemy, proposant qu'il estoit besoing, pour ce conserver et en tirer le service et commodité pour le païs que l'on en espère, il fauldroit (1) le nombre de deulx cens hommes de pied. » — L'Echevinage remontre le peu de moyens qu'a la

(1) Il était besoing.... il fauldroit.... répétition, grammaire de l'Echevinage de ce temps.

ville pour satisfaire à la demande de Mgr d'Aumale.

Mais le duc d'Aumale voudra prendre, nous le verrons, sa principale revanche dans le Vimeu, sur Saint-Valery.

En attendant, jetons les yeux autour de nous dans notre propre ville et écoutons-en quelques instants les rumeurs.

Les bourgeois n'ayant plus trouvé leurs propres milices suffisantes — voyez plus haut, délibération du 31 juillet, — les soldats d'une compagnie appelée du dehors, mais soldée par l'Echevinage, parcourent les rues.

Peu après son élection, « le maieur est poursuivy par Mr de Rambures et ses gens, affin de faire monstre et recepvoir argent, ou bien estre licentiés de sortir hors de ceste ville. » — L'Echevinage décide le VIII octobre, en conséquence des délibérations précédentes, « que la compaignie dud. sieur sera paiée pour ung mois des deniers des nouvelles impositions receues par Gaignerel, et que, au cas qu'il ne se trouve deniers quant ad présent, que l'on prendra, par forme d'emprunt, des deniers que l'on pourra trouver appartenans à lad. ville, de quelque nature qu'ils soient, et que, pour le remplacement, led. Gaignerel et mesme la ville baillera touttes promesses et asseurances nécessaires d'en faire la restitution à ceulx sur lesquels l'on l'aura prins. »

Et, loin d'être négligées en l'habitude des alertes, les précautions anciennes et nouvelles redoublent.

On décide, le XI octobre, que les échevins feront alternativement une ronde sur les remparts à neuf heures du soir, et les maieurs de bannières une autre à quatre heures du matin.

Réunion échevinale le dimanche XXIIIIe jour d'octobre, à laquelle assiste M. de Hucqueville encore qualifié de gouverneur. On a reçu des lettres de Mgr le duc d'Aumale (datées d'Amiens), « avecq une ordonnance par laquelle mond. seigneur révocque les passeports quy ont esté cy-devant baillés pour aller aux villes tenans party contraire; mesmement enjoinct à tous laboureurs d'amener aux villes les grains qu'ils doibvent aux habitans d'icelles en dedans l'ordonnance, à rigoureuses peynes. » — L'assemblée, convoquée pour écouter la lecture de ces lettres, décide qu'il sera sursis à la publication de l'ordonnance « jusques à ce que l'on aura représenté à mond. seigneur d'Aumalle la conséquence du faict pour le regard de l'injonction ausd. laboureurs. » Au surplus, que les voyages qu'on doit faire, tant à Eu pour la conférence « avecq Mr de Chastes que vers Monseigneur (du Mayne) et Monseigneur d'Aumalle, comme vers Monsieur de Longueville et aultres du party contraire, seront poursuivis et exécutés. »

Remontons de quelques jours dans ce mois d'octobre pour assister à des débats qui nous révéleront la fatigue gagnant les esprits et bien près de détendre peut-être les passions religieuses, politiques et guerrières. Le besoin de vivre et la privation de beaucoup d'aises habituelles ont déjà fait réfléchir. Les nécessités qui s'expriment ne commenceront-elles pas bientôt à amollir les résolutions? Le clergé, les gentilshommes, les gens de justice paraissent tentés de faiblir comme les simples bourgeois.

Le lundi 19 octobre, assemblée générale assez nombreuse; le doyen de Saint-Vulfran accompagné d'un

chanoine; M. de Chepy; M. de Greboval; des gens du roy; des anciens maieurs, etc.

Il s'agit d'aviser « comme l'on se doibt gouverner sur la permission requise et demandée par aucuns habitans d'aller demander main-levée de leurs biens saisis par les ennemis, disant n'avoir plus moien de vivre aultrement et proposant que plusieurs seigneurs, ecclésiastiques et aultres quy ont juré et promis l'union comme ceste ville, joissent de leurs biens et revenus par neutrallité ou aultrement, et que Mgr d'Aumalle l'a trouvé bon en tant qu'il en a luy-mesme proposé les articles à Monsr de Longueville, tant pour le faict que pour le repos du laboureur (1), et aussy sur ce que les marchans de ceste ville, à l'exemple des marchans d'Amiens, désirent traficquer par passeport avecq l'ennemy pour son entretenement et gaing de la vie. »

L'assemblée advise unanimement « que l'on procurera la main-levée générale de tous les biens et revenus des habitans de la ville, tant de l'église et noblesse que du tiers-estat, avecq la liberté de commercer. Quant à la forme et aux moyens d'y parvenir, on s'assemblera particullièrement en chaque collége ou chambre au premier jour, pour, les advis rapportés, en résouldre.

« A esté proposé que par le moyen des rigueurs, contrainctes et empeschemens quy se font journellement

(1) Il est certain que les fermiers, les paysans étaient fort malheureux. On voit, par une délibération du 3 octobre 1592 (refus d'une augmentation de traitement à J. Macquet, principal du collége), que « par le malheur du temps » le revenu de la maison du Val était entièrement perdu et qu'on n'en recevait aucune chose. — 1592-1593.

en ceste ville, des paouvres paysans quy viennent en icelle quérir leurs commodités et nécessités ou apportans quelques vivres et provisions de la ville, plusieurs desquels sont morts ès prisons, aultres y sont encore tenus en grand nombre quy ne cessent de faire des plainctes de leurs misères, l'une desquelles a esté icy représentée, lad. ville demeurera finablement en grande nécessité et privée de la communicquation de ceulx du plat pays, sans le secours et industrie duquel les villes ne poeuvent subsister; à joindre que le plus souvent, quy est une très-grande injustice, que la pluspart de ceulx quy sont contrainets ou emprisonnés, soit pour la taille ou pour la gabelle, ont payé leur cotte part et ne doibvent aucune chose desd. impositions. »

L'Echevinage ayant préalablement (1) décidé que l'on fournira « opposition et empeschement à la levée tant d'un escu sur minot de sel que de vingt sols mis sus pour l'augmentation du pris du marchant lors du camp de Rue, » décide « que l'on ne permettra les habitans du plat pays estre contraincts ou emprisonnés en la ville pour la taille ou la gabelle. »

Assemblée encore nombreuse le vingt-troisième jour d'octobre; on peut la croire générale, bien qu'une

(1) On venait de dicuter des lettres adressées aux officiers de la gabelle « affin de augmenter pris du sel d'un escu sur minot pour le paiement des arreraiges des gaiges des cours souverraynes de Paris, » au moyen de laquelle augmentation le boisseau de sel devait valoir soixante-dix sols, « pris fort excessif et hors de raison, considéré mesme la nécessité du poeuple et extresme paouvreté où il est réduict. » — *Reg. aux délib.*, 1592-1593.

seule cloche ait sonné. — On reprend la discussion du 19 octobre.

Messieurs les échevins sont d'avis d'aller trouver Mgr d'Aumale « pour luy faire entendre lad. dellibération (du 19) et, ce faict, aller trouver Mgr du Mayne et les supérieurs du party contraire, affin de impétrer d'eux respectivement ce quy s'est proposé tant pour le repos du laboureur, révocquation des confiscations, main-levée des saisies de party et d'aultre liberté du labouraige et commerce. »

Tous les autres avis de Messieurs les ecclésiastiques, de la noblesse, de la justice, maieurs de bannières et consuls rapportés et lus en l'assemblée, « a esté advisé que mémoires seront dressés sur iceulx pour ceux qui seront députés pour ce fait. Pourquoy faire, assignation est continuée à ce jourd'huy après midy, pour, ce faict, faire acheminer les députés premièrement en la ville d'Eu, pour la conférence proposée cy-devant avecq M. de la Chastre, gouverneur de Dieppe. »

A l'assemblée générale du 19 octobre avaient été communiquées des lettres de Mgr de Maienne du XXVI (ou XXVII) septembre dernier, « affin d'envoyer des depputés des trois ordres des estats de ceste province de Ponthieu en l'assemblée des estats continués de la ville de Rains (Rhims) à Soissons en la fin de ce mois ou au commencement de novembre prochain. »

Le registre n'a pas gardé la réponse à cette ouverture.

SIÉGE ET PRISE DE SAINT-VALERY.

Saint-Valery est, depuis quelque temps, pour nous, dans la rédaction de ce travail, un grand sujet d'em-

barras. Nous avons indiqué sous forme très-dubitative sa prise par Henri IV (1591-1592, chap. V), sous une forme non moins dubitative sa réoccupation par le duc d'Aumale (même chap.), nous retrouvons maintenant cette ville bien certainement au roi. Des peines assez sévères punissaient les Abbevillois qui s'y rendaient sans autorisation (1). Non moins certainement encore nous allons la voir assiéger et prendre par le duc d'Aumale.

Le dernier jour d'octobre, le maieur expose que « Monseigneur d'Aumalle a dict à Me Moictié, eschevin, garde de l'artillerie et munitions de ceste ville, qu'il voulloit enlever cincq canons et une batarde de ceste ville pour aller à Sainct-Wallery, mesme qu'il demandoit six milliers de pouldre, encores qu'il y en ait fort petit nombre en ceste ville. »

La « conséquence de l'affaire » et la sûreté de la ville « de plus grande conséquence » que la ville de St-Valery, font réfléchir. On suppliera mond. seigneur « de vouloir prendre et lever seullement de ceste ville trois canons et quelque moienne pièce, et, quant aux pouldres, attendu le petit nombre insuffisant pour la défense même de la ville, d'en voulloir mander en celle d'Amiens. » On l'aidera d'ailleurs de cette ville de ce que l'on pourra.

Muni de cette délibération, le maieur va saluer Mgr d'Aumale (alors dans la ville sans doute) et lui

(1) « Le dixiesme jour du mois d'octobre (1592), Simon Henry, pour avoir esté à Sainct-Vallery tenant party contraire sans passeport, est condampné en deux escus, cy. . . . . . . IIesc. » — 1592-1593.

expose toutes les raisons de l'Echevinage. « A quoy mond. seigneur luy a dict qu'il n'engageoit son honneur mal à propos et qu'il ne povoit aller aud. lieu qu'il n'eust lesd. pièces et pouldres sans en voulloir aucune chose relâcher, quelques raisons et remonstrances qu'il (1) luy ait sceu faire et mesme offert deux milliers de pouldre, et luy a dict qu'il faisoit lad. entreprinse à ses despens et avoit acheptė de ses deniers lesdictes pouldres. »

L'Echevinage décide de nouveau « que mond. seigneur sera supplié très-humblement de se contenter de l'offre quy luy a été faicte, et que, pour estre lad. ville (2) frontière à l'Anglois quy y poeult aborder en vingt-quatre heures, environnée d'ailleurs de touttes parts de l'ennemy, et quy est une clef et boullevert du roiaulme, ce seroit une chose de conséquence trop périlleuse de la desgarnir de touttes munitions de guerre et dont l'on pourroit instamment estre blâmé par Monseigneur (de Mayenne) et par tous les Estats de ce roiaulme. »

Ces premiers témoignages concernant, dans nos registres échevinaux, le siége de Saint-Valery, vont être confirmés et éclaircis par les historiens de nos villes de la Somme.

« Vers la fin d'octobre, le duc d'Aumale vient luimême assiéger Saint-Valery. » — *Journal historique de Jehan Patte, bourgeois d'Amiens, publié par M. J. Garnier, Mém. des Antiq. de Pic., 2e série, t. IX, p.* 251. — « En octobre, nous dit le P. Daire, les Amiénois envoient des

(1) Le maieur.

(2) D'Abbeville.

poudres au duc d'Aumale campé alors devant Saint-Valery, mais le duc en ayant demandé quatre milliers pour faire le siége de Pont-Remy (1), l'Echevinage d'Amiens s'excuse d'en envoyer davantage. » — *Hist. d'Amiens, t.* 1er, *p.* 309. — « Les Ligueurs, nous dit enfin M. Louandre, — *Hist. d'Abbeville, t. II, p.* 74, — prennent Saint-Valery le 2 novembre. » Si cette dernière date est tout-à-fait exacte, ainsi que nous avons lieu de le croire, la nouvelle du succès n'arriva pas très-rapidement à Amiens. M. Garnier a relevé dans les registres de l'Echevinage d'Amiens : « Le 5 novembre 1592, Messieurs ont ordonné, adfin qu'il plaise à Dieu bien tost reduire la ville de St-Vallery en l'obéissance de l'Union, laquelle est à présent siegée par Mgr le duc d'Aumalle, gouverneur de ceste province, Monsieur l'evesque d'Amiens sera supplié de faire faire quelques prieres et dévotions publicques et autres. » — *Mém. des Antiq. de Pic., 2e série, t. IX, p.* 251. — Quoi qu'il en soit, aux opérations devant Saint-Valery se rapportent sans doute les indications que je rassemble ci-dessous (2).

(1) Il y a là une erreur. Le Pont-Remy appartenant à la Ligue, le duc d'Aumale n'avait pas besoin d'en faire le siége. Il y avait, au contraire, un quartier. Dans son édition du *Journal de Jehan Patte*, M. Garnier nous fournit un extrait exact de la délibération de l'Echevinage d'Amiens. Le duc avait écrit « du camp devant Saint-Valery qu'on lui envoyât promptement au Pont-de-Remy 4000 de poudre. » Il n'est aucunement question de siége de Pont-Remy. L'Echevinage d'Amiens répond le 6 novembre.

(2) Nous pouvons suivre, dans le registre aux comptes de 1592-1593, une partie des opérations ; beaucoup des paiements sont faits assez longtemps après le siége :

« Payé à.......... (deux noms peu faciles à lire), la somme de quatre escus, sur et tant moings du voiage qu'ils ont faict à St-Vallery avec leurs gribennes porter des fagots et planches

Le duc de Mayenne et le duc d'Aumale ont à cœur, on le voit ensuite, de conserver la ville récupérée. Ils s'attachent à tenir en éveil Abbeville en l'avertissant de dangers qui la menacent elle-même, disent-ils.

au camp estant aud. lieu; ordonnance du troisiesme jour de novembre (1592), cy . . . . IIII^{esc}.

« A Jacques de Machy, Lienard de Vismes et aultres gribenniers, la somme de quatre escus, pour avoir faict deux voiages et porté au camp à St-Vallery quatre cacques de pouldre à canon et cincq mils pains; ordonnance du sixiesme jour de novembre, cy . . . . IIII^{esc}.

« A Pierre Larcher, gribennier, la somme de deux escus, pour avoir mené au camp devant St-Vallery des pouldres et aultres choses nécessaires pour le siége; ordonnance du douziesme dud. mois (de novembre), cy. . . . . II^{esc}.

« A Jacques de Machy, Nicolas Lamiré et Lienard de Vismes, helletiers [?], la somme de six escus, pour avoir faict trois voiages avec leurs basteaux aud. lieu (St-Valery) et avoir raporté des balles à canon après la redition de lad. ville; ordonnance du 12 novembre, cy . . . . VI^{esc}.

« Aux maistres brouttiers, la somme de soixante-quatre sols, pour avoir porté du pain de l'Echevinage au basteau; mandement du 12 novembre, cy. . . . . LXIIII^{s}.

« A Nicolas Fuzelier et Estienne du Preel, six escus, pour avoir reconnu et faict rapporter dud. camp (de St-Valery) plusieurs balles à canon et aultres choses; 13 nov., cy. . VI^{esc}.

« A Loys Morgant, M^e charpentier, la somme de cinq escus vingt-quatre sols, pour ouvrage de son mestier faict aud. siége de St-Vallery; ordonnance du 13 novembre, cy. . V^{esc} XXIIII^{s}.

« A Nicolas Sauvage, M^e mareschal, la somme de vingt-trois escus quarante-trois sols, pour ferrures par luy fournies à l'attellage du canon mené aud. siége; ordonnance du 16 novembre, cy . . . . $\text{XXIII}^{\text{esc}}$ XLIII^{s}.

« A Jacques Bouffeau (ou Bruffeau), charron, vingt-six escus cinquante-trois sols, pour ouvraiges de son mestier faicts aud. canon; 13 novembre, cy. . . . . XXVI^{esc} LIII^{s}.

« A Gilles du Bos, Pierre Morel et Honoré Le Roy, gorreliers,

Le maieur reçoit, le XII novembre, des lettres de Mgr de Maienne datées du VIII de ce mois. — Le duc de Mayenne avertit d'une entreprise « quy se doibt faire sur Abbeville par Monsieur de Longueville et le sieur

pour marchandises et ouvrages de leur mestier pour l'attellage dud. canon, soixante-six escus; ordonnance du 1er décembre, cy . . . . LXVIesc.

« A Nicolas et Guy de Vinchenoeul, Mes cordiers, demeurant en lad. ville (d'Abbeville), soixante-dix escus, pour cordages emploiés à l'attellage dud. canon; ordonnance du 5 décembre, cy . . . . LXXesc.

« A Jehan Gourdin et Loys de Doullens, eschevins de lad. ville (d'Abbeville), depputtés pour mener led. canon devant lad. ville de St-Vallery et donner ordre, *l'expédition* [?] faicte, que led. canon et ce qui resteroit de munitions fussent ramenés, la somme de quarante et ung escus quarante-trois sols par eulx fraiée et despencée durant led. voiage, comme appert par l'estat desd. frais vérifiés aud. Echevinage, le quatriesme jour de février, cy . . . . XLIesc XXXIIIs (*sic*).

« A Gilles Andassé, marchant de vin, douze escus, pour deux cens de chimeau ou mesche à harquebuze par luy livrés et emploiés aud. siége; ordonnance du VI novembre, cy. . XIIesc.

« A Claude Mallet, quinze escus, pour pouldre à canon par luy livrée et portée aud. siége; ordonnance du 5 novembre, cy. . . . . XVesc.

« A Jehanne Michelle, plombière, cinq escus quarante sols, pour balles de plomb pour le siége; ordonnance du 12 novembre, cy . . . . Vesc XLs.

« A plusieurs chartiers de la ville, banlieue et fauxbourgs, emploiés avec leurs chevaulx à la conduicte du canon, où ils auroient esté occupés depuis le premier jour dud. mois de novembre jusques au quatriesme d'icelluy, la somme de vingt et ung escus; ordonnance du quinziesme jour dud. mois de novembre, cy. . . . . XXIesc.

« Jehan et Nicolas Gruel, Estienne du Preel, Jehan de Bailloeul, Adrien Briet, Jehan de Liarcourt, Jehan Ernoult, Nicolas Regnault, Jehan Oblet et Eustache de Cailly (habitans d'Abbe-

de Humières quy se sont à ceste fin deppartis d'avecq le roy de Navarre avecq les trouppes de Picardye. » — L'Echevinage arrête (XII novembre) que l'on doublera les gardes et que « l'on fera sortir de ceste ville tous et chacuns des estrangers et gens de guerre, et

ville, leur profession n'est pas indiquée), reçoivent trente écus pour avoir vacqué chacun par l'espace de douze jours aud. siége et pour raison d'icelly ; ordonnance du XXIIII° du mois de novembre, cy . . . . xxx^{esc}.

« A Claude de Vienne, quatre escus et quarante-huict sols, pour lanternes par luy livrées et portées aud. siége ; ordonnance du unziesme jour de novembre, cy. . . . . . . IIII^{esc} XLVIII^{s}.

« A divers boulangers de la ville (d'Abbeville), quarante-sept escus cinquante-sept sols six deniers, pour pain de munition employé aud. siége ; appréciation faicte dud. pain, par les eschevins à ce commis, du vingt-sixiesme nov., cy. XLVII^{esc} LVII^{s}.

« A Jehan Darras, serrurier, trente-neuf escus cinquante-cinq sols, pour picqs et pelles ferrées par luy, fournies et livrées pour led. siége, et pour ferrures aplicquées au canon, sellon qu'il est arresté par les eschevins commis à la vériffication des frais dud. siége, le pénultiesme jour dud. mois de novembre, cy. . . . . XXXIX^{esc} LV^{s}.

« A Bertrand Gaignerel, marchant linger, quatre escus cinquante-quatre sols, pour toilles par luy livrées à faire sacqs pour porter aud. siége ; ordonnance du 28 nov., cy. . IIII^{esc} LIIII^{s}.

« A Estienne Du Frien, cinq escus, pour plusieurs voiages et vaccations par luy faictes durant led. jour ; ordonnance du deuxiesme jour de janvier 1593, cy. . . . . V^{esc}.

« A Jehan Guenard, François Dupuis et aultres gribenniers, six escus deux tiers, pour avoir, avec huict gribennes, passé la rivière aux troupes de Lorraine pour éviter qu'ils entrassent en la ville ; ordonnance du quatriesme jour dudict mois de janvier 1593, cy . . . . VI^{esc} II^{t}.

« A Gabriel Le Vasseur, escuier, sieur d'Ouville, la somme de treize escus vingt sols, pour deux chevaulx quy luy auroient esté prins et emploiés à l'attellage du canon conduict aud. siége, lesquels auroient esté perdus ; estimation faicte desd. chevaulx

qu'à ceste fin les cappitaines des quartiers se transporteront chacun en leur quartier pour en faire recherche; mesmement que l'on donnera tout promptement advis à Monseigneur d'Aumalle estant en la ville d'Amiens dud. avertissement. »

par lesd. eschevins et ordonnance du treiziesme mars aud. an, cy . . . . xiii^{esc} xx^{s}.

« A Guillaume Buiret, hostellain, la somme de deux escus quarante-sept sols six deniers, pour la nourriture de quelques chevaulx arrêtés et mis à la fourrière en sa maison pour servir aud. siége; ordonn. du XVIIIe de mars, cy. . . ii^{esc} xlvii^{s} vi^{d}.

« A Gilles Morel, Pierre du Bos et Honoré Le Roy, gorreliers, trente-quatre escus vingt sols, pour colleaux, bassets, brides et aultres enharnachures par eulx fournies pour les chevaulx de l'attellage dud. canon; ordonn. du 2 janv., cy. xxxiiii^{esc} xx^{s}.

« A six gribenniers, la somme de trente-six escus à eulx ordonnée et taxée par Monsieur le général [?] de Herte [?], pour voiages par eulx faicts avecq leurs gribennes pendant led. siége, comme apert par leur requeste et ordonnance dudict sieur de Herte estant en fin d'icelle du XXXI et dernier jour de décembre audict an V^{c} IIII^{xx} XII, cy. . . . . xxxvi^{esc}.

« A Nicole (ou Nicolas) Levesque et vingt pionniers envoiés aud. siége de Sainct-Vallery avec led. canon pour servir à faire les tranchées, et aultres manoeuvres requis pour placer la batterie, la somme de quarante-trois escus vingt sols, assavoir à chacun desd. pionniers deux escus, et aud. Levesque, leur conducteur, la somme de trois escus vingt sols; ordonnance du troisiesme jour de juillet, cy. . . . . xliii^{esc} xx^{s}.

« A Nicolas de Campaigne, cinq escus vingt sols, pour pouldre à canon par luy livrée au gouverneur de lad. ville de Sainct-Vallery; ordonnance du XVe jour de janvier, cy. . . v^{esc} xx^{s}.

« A ledict Griffon payé et mis ès mains de Me Jacques du Candas, eschevin de lad. ville en lad. année, et soubs son récépicé, la somme de cent escus d'une part et trois escus d'aultre, pour emploier au paiement des frais dudict Sainct-Vallery, et dont led. Ducandas auroit promis faire bailler mandement en bonne forme aud. Griffon ou le faire rembourser par led. Gai-

On reçoit, le vendredi XIII novembre, des lettres du duc d'Aumale, gouverneur de Picardie, alors à Amiens.

Le duc d'Aumale mande « que l'on envoie en toutte dilligence en la ville de Sainct-Wallery, pour la conservation de la place (1), trois cacques de pouldres de la pesanteur de deux cens livres avecq promesse de les faire remplacer. » — On répondra au duc « qu'on ne poeult fournir lesd. pouldres pour le peu qu'il y en a en ceste ville, en aiant esté tout freschement tirés de magasins d'icelle pour la reprinse de Sainct-Wallery le nombre de quatre milliers et pour aultres considérations quy luy seront représentées. » — On le suppliera même « de faire remplacer les quatre milliers pour crainte que l'ennemy tournant devers, comme il y a apparence, la ville n'en demeure desgarnie. »

Le duc d'Aumale ne se lassait pas de demander, mais il remboursait peu.

Lecture est donnée, dans l'assemblée échevinale du

gnerel, commis à la recepte des nouveaux imposts, comme il appert par led. récépicé datté des dix et XXIII jours de février dudict an (1593), cy rendu, avec la sommation faicte à la veuve dud. Ducandas, le troisiesme jour de septembre V^{c} IIII^{xx} dix-sept, de fournir à lad. promesse, etc., cy. . . . . cIII^{xx}. »

Malgré toutes ces explications, le procureur du roy et le procureur de la ville s'opposèrent, lors de l'audition des comptes, à la réception de l'article ci-dessus. Que la somme ait été alors allouée ou non à l'argentier Griffon, peu nous importe pour ces annales.

(1) Quelques-unes des dépenses relevées dans la note qui précède peuvent s'appliquer aux précautions prises alors pour la conservation d'une place si disputée et que le roi ne devait pas tarder à faire attaquer de nouveau.

XIIIIe jour de novembre, d'une lettre de M. du Candas, député d'Abbeville en la ville d'Amiens. M. du Candas a écrit de cette dernière ville « touchant le reffus faict par Monseigneur d'Aumalle d'allouer les frais faicts par la ville d'Abbeville (1) pour la reprise de la ville de Sainct Wallery. » — On ne voit pas la résolution de l'Echevinage sur ce point, non plus que « sur l'exécution de ce quy a esté cy-devant pourparlé pour le repos du laboureur et main-levée des biens saisis, » dont il est question aussi dans la lettre du sieur du Candas.

Le XXVI novembre, le maieur expose que Mgr d'Aumale désire « le paiement des cincq compaignies estans dans Sainct-Wallery et de la compaignie de Mr de Rambures. » — Le duc d'Aumale traite aussi la question du nouvel impôt « de deux escus par tonneau de vin et autres marchandises en la ville de Sainct-Wallery... pour les frais de la reprise de lad. ville, » etc. L'importance de ces affaires les fait soumettre d'abord aux « chambres » et en fait ajourner la discussion au samedi XXVIIIe du mois.

Le samedi suivant donc, assemblée générale au son des deux cloches. Tous les avis sont rapportés, « tant de messieurs les ecclésiastiques et de la noblesse que de

(1) « Le 22 février 1593, le sr de Drancourt a mis au greffe (du bureau des finances d'Amiens) l'estat des frais faits par Mr le duc d'Aumale au siége et prinse de la ville de St-Valery au commencement de novembre 1592, outre les frais des maïeur et échevins d'Abbeville dont il fait estat séparé, montant ledit estat à la somme de quatre mille quatre cent quatre-vingt-quinze livres cinquante sols, en date du premier jour de décembre ensuivant dernier passé. » — *Dom Grenier, tome* 100, *fol.* 520.

tout le tiers estat, justice, maieurs de bannières représentans le poeuple, communaulté des marchans, enfin l'advis des maieur et eschevins. »

L'assemblée décide qu'il sera remontré à Mr d'Aumale « que les cinq compaignies des gens de pied quy sont dans Sainct-Wallery et font partie du régiment de gens de pied de Picardie et la compaignie de Monsieur de Rambures doibvent estre paiées des deniers de la généralité de ceste province (je passe les considérations à l'appui).

« Pour éviter à la despense excessive qu'il conviendroit continuer pour entretenir en lad. ville de Sainct-Wallery ung tel nombre de gens de guerre, oultre les oppressions insupportables du plat pais d'allenviron, et oster tout subject à l'ennemy d'y plus entreprendre et attenter, le duc d'Aumalle et Mr de Maienne seront suppliés de la vouloir faire desmanteler.

« Pareillement seront suppliés nosd. seigneurs ne voulloir mettre sus aucunes nouvelles daces ou impositions sur le vin, marchandises et bleds aud. Sainct-Wallery ny ailleurs pour la conséquence que cela pourroit apporter à toutte la province et estranger (éloigner) les marchans de communicquer ny apporter marchandises en la rivière de Somme, et que, au cas que mond. seigneur d'Aumalle voeulle exécutter l'establissement qu'il a fait deppuis la prise de lad. ville d'un impost de deulx escus sur chacun tonneau de vin et aultres marchandises et Vs sur chacun septier de bled contre les privilléges et libertés de la communaulté (ou plutôt des communaultés), que l'on s'y opposera formellement.

« Quant au regard de la main-levée des biens, repos

du laboureur et liberté du commerce cy-devant plusieurs fois agitée, mesmement ces jours passés en la ville d'Amiens, sellon les lettres escriptes par mond. seigneur, a esté unanimement advisé que les dellibérations cy-devant faictes pour le repos du laboureur, main-levée des biens et liberté du commerce seront poursuivies et mises à exécution en toutte dilligence et promptément, et par mesme moien que l'on envoira vers mond. seigneur de Maienne pour l'informer et luy faire entendre tout ce quy s'est cy-devant passé pour ce faict, et qu'en procurant le repos du laboureur, main-levée et liberté du commerce, l'on s'est conformé à son commandement et ordonnance sans voulloir aucunement préjudicier à la saincte union en laquelle chacun voeult continuer vivre et mourir. »

En cette assemblée encore on revient sur quelques impôts que la ville avait établis elle-même.

Il est proposé en effet, « tant par la communauté des marchans que aultres, que les impositions mises sus à la fin de la mairie dernière (la mairie de 1591-1592) ou sur le commencement de la présente, sont cause de rompre et d'arrester entièrement le traficq en icelle, les marchans, pour éviter la subjection et paiement d'iceulx, faisans conduire et passer leurs marchandises par le Pont-Dremy et aillieurs au-dessus et au-dessoubs de ceste ville à laquelle, par ce moien, lesd. imposts sont de fort petit prouffit et ne servent que pour paier les gaiges de ceulx quy y sont commis. » — On décide donc que les impositions mises sur l'entrée des marchandises au mois de juillet dernier « à l'exemple de l'assiette quy en avoit esté apportée d'Amiens sur l'espérance d'en entretenir quelques gens de guerre,

ce quy ne se seroit peu faire, seront mises bas et ne se lèveront plus aujourd'huy pour la liberté de la ville et pour attirer plus facilement les marchands et marchandises en icelle. »

Le vendredi XXVIIIe jour de novembre (1), le sieur de Famechon, échevin de la ville d'Amiens, est introduit en l'Echevinage d'Abbeville « avec lettres de crédence de l'Echevinage d'Amiens. »

Le registre aux délibérations d'Abbeville se tait sur les lettres qu'il apporte de la part de Mgr le duc d'Aumale et de Messieurs de la ville d'Amiens, ainsi que sur la conférence qui suivit, dans la chambre du conseil, la lecture de ces lettres et sur la réponse qui y fut faite.

II

Nouveau siége de Saint-Valery. — Le duc d'Aumale cherche à défendre cette ville et ne peut la sauver. — Les Etats généraux. — Convocation de ces Etats par le duc de Mayenne. — Indifférence des habitants d'Abbeville pour l'élection de leur député. — Jean de Maupin désigné par hasard « pour comparoir à l'assemblée de Paris » au nom de la ville. — Les habitants d'Abbeville prennent plus à cœur « le repos du laboureur » et l'obtention, par réciprocité, de la jouissance des biens détenus par l'en-

(1) Le 19 du même mois, voyons-nous dans le P. Daire, les Amiénois ayant appris que les habitants d'Abbeville voulaient se renfermer dans la neutralité, leur écrivirent sur-le-champ pour conjurer la défection, « et, le 25 suivant, Pierre Famechon fut député pour détourner ce coup. » — *Hist. d'Amiens*, p. 310. — Hâtons-nous de dire qu'il s'agit moins, dans ces craintes, d'une défection politique que de négociations pour « la jouissance des biens des deux partis » et « le repos du laboureur, » question que nous avons déjà rencontrée et que nous rencontrerons encore.

semi. — Députés envoyés à Beauquesne pour ce sujet. — Un arrêté de M. de Mayenne. — Excès commis par la garnison ligueuse de Pont-Remy. — L'Echevinage d'Abbeville reçoit la plainte et prend la défense de gens arrêtés et dépouillés par elle. — Le duc de Mayenne demande l'envoi de députés aux Etats. — Election, régulière cette fois, de Jean de Maupin. — L'Echevinage veille au paiement des compagnies d'hommes d'armes. — Il repousse les prétentions des religieux de Saint-Valery. — Paiement à M. de Bucqueville de l'indemnité convenue pour son gouvernement. — Toutes les clefs de la ville entre les mains des bourgeois. — La garnison royaliste de Rue plus inquiétante pour Abbeville que celle de Saint-Valery. — Abbeville demande au comte de Mansfeld d'attaquer Rue, puis Saint-Valery. — Paysans au désespoir. — Ils se réfugient dans la ville où les sergeans pour la taille et le sel les arrêtent. — L'Echevinage les prend sous sa protection. — Défense de vendre les vivres à prix au-dessus des taxes. — Précautions militaires de la ville

NOUVEAU SIÉGE ET NOUVELLE PRISE DE SAINT-VALERY.

La ville de Saint-Valery devait, à peine prise, rappeler sur elle les troupes royales. Le duc de Longueville vient l'assiéger, « assisté des sieurs de Humières, La Boissière et autre noblesse de Picardie, et de quatre mille Anglois ; » il passe devant ses murs « sur la paillasse » et la cuirasse au dos, plusieurs nuits des mois de décembre et de janvier, très-rigoureux en cette année. — *Legrain, cité par M. Louandre.*

Dès le commencement de décembre, le duc d'Aumale est accouru, non à Saint-Valery, mais à Abbeville d'où il cherche à fortifier, à approvisionner et à défendre la ville qui lui a fourni son dernier triomphe.

Le samedy cincquiesme jour de décembre, le maieur expose à l'Echevinage que, le matin même, il a été donner le bonjour à Mgr d'Aumalle arrivé la veille dans la ville. Mgr d'Aumale lui a dit « qu'il désiroit faire loger sa cavallerie au faulbourg de Rouvroy pour s'en servir à la conservation de la ville de St-Wallery que l'ennemy a investie et faict estat de siéger. » Le

maieur a donc fait sonner la cloche pour répondre au duc. L'assemblée décide « que l'on suppliera mondict seigneur de voulloir espargner led. faulbourg quy deppend de la ville et qu'il luy plaise les faire loger à Arrests (1) et aultres lieux forts où ils poeuvent estre en seureté. En cas qu'il insiste de ce faire, que l'on luy accordera pour la conséquence, et sera supplié d'y donner bon ordre et les faire tenir en bonne discipline, en sorte que les habitans dud. faulbourg n'en souffrent le moings de dommaige que faire se pourra. »

Le XVI décembre, la ville achète une assez grande quantité de poudre d'un marchand d'Auxy.

Les gens de guerre pillaient comme à leur ordinaire (2).

Formentin donne, en son histoire manuscrite, sur la nouvelle prise de Saint-Valery, des détails que j'ai reproduits autrefois (*Histoire de cinq villes, Saint-Valery, p.* 103) et auxquels je ne me fie plus. Suivant Legrain (*Décade du roy Henry-le-Grand*), le duc de Longueville

(1) Arrest, village du canton de Saint-Valery, dans une petite vallée qui descend vers Neuville. Le clocher d'Arrest n'est guère qu'à six kilomètres et demi, en ligne directe, des murs de la haute ville de Saint-Valery. La distance entre le hameau de Catigny, simple rue d'Arrest, et la Ferté-lès-Saint-Valery, n'est, en ligne directe, que de quatre kilomètres et demi. Aujourd'hui, le chemin de grande communication de Gamaches à la Ferté-lès-Saint-Valery traverse Arrest et Catigny.

(2) « Le deuxiesme jour de janvier a esté receu de la vente d'une jument, d'ung poullain et une vasche sauvés sur les gens de guerre, les droits de sauvage et nourriture à la fourrière desdicts bestiaulx payés, ensemble le sallaire du sergeant qui en auroit faict la vente, la somme de unze escus vingt sols, cy . . . . , ... xi^{esc} xx^{s}. »

ne prit Saint-Valery que dans le courant de janvier. — M. Louandre, *Hist. d'Abbeville, t. II, p.* 75. — Un extrait des registres du bureau des finances d'Amiens rejetterait l'événement au mois de décembre 1592 (1). D'un autre côté, nous voyons dans nos registres échevinaux, à la date du 8 janvier, que l'ennemi « tient led. lieu de Saint-Valery. » — Excuses de la ville à Mme de Hucqueville qui réclame le prix du gouvernement de son mari. Assemblée échevinale du VIII janvier 1593.

Nous approchons des fameux Etats de la Ligue. Les révélations de nos registres ajouteront peu sans doute à l'histoire générale, aux dépositions sérieuses ou satyriques du temps, au journal de Lestoile, à la Ménippée; contentons-nous de moins. L'étude de l'opinion, de la marche des esprits, dans une ville d'importance honnête, à l'avant-garde de la Ligue, est une part assez belle encore et doit nous suffire. Nous allons voir combien difficilement, à la date où nous sommes et dans la fatigue envahissante, les questions de vie ou de mort proposées aux discussions parviennent à émouvoir, à ranimer une passion qui commence à calculer.

Depuis quelque temps on a entendu parler, sans renseignements bien précis, d'Etats qui doivent se tenir à Soissons, puis on a appris que ces Etats s'ouvriraient à Paris. Le 8 janvier, on ne connaît pas encore l'édit

(1) « ..... Un particulier demande qu'il lui soit passé contrat de constitution de rentes, par les trésoriers, d'une somme qu'il a prestée aux habitans de Saint-Valery auprez de qui il ne peut se pourvoir, parce que la ville a été reprise par les ennemis depuis le 22 décembre dernier..... Cette demande est du 26 mars 1593. — Accordé. » Il est fort probable que le malheureux prêteur a confondu dans son trouble l'*investissement* et la *prise* de la ville.

daté du 5, par lequel le duc de Mayenne les a convoqués au Louvre pour le 17 du même mois, mais on a été averti d'élire des députés. L'empressement pour cette élection ne paraît pas vif; il est vrai qu'on en ignore encore l'importance, qu'on ne sait rien de la grande affaire dévolue aux députés futurs, le choix d'un roi. Un intérêt prime tous les autres, la subsistance, l'aisance commune à assurer, « le repos du laboureur, » la liberté à rendre aux biens détenus par les deux partis.

Nous saisissons ces divers points de l'opinion et des préoccupations indolentes ou actives dans le procès-verbal d'une simple assemblée échevinale du 8 janvier.

Des lettres de Mgr de Mayenne, précédemment reçues, ont déjà engagé à envoyer « des depputés de ceste ville et du pays pour l'assemblée des Estats convocqués en la ville de Soissons ; » mais depuis on a reçu avis des villes d'Amiens et autres que « lad. assemblée estoit remise à Paris. » Mgr d'Aumale, étant dernièrement dans la ville, a dit au maieur avoir reçu lettres de mond. seigneur (de Mayenne) l'avertissant que l'assemblée « tiendroit drès le premier jour de ce mois en lad. ville (de Paris), affin d'y envoier de nostre part. » Le maieur n'a reçu d'ailleurs, depuis, aucun mandement particulier.

Le maieur a cependant avisé « encore que plusieurs habitans aient plusieurs fois remonstré qu'il estoit besoing pour la conséquence, division et désordre où touttes affaires s'en vont réduictes, d'envoier aud. lieu pour entendre l'estat des affaires et faire, outre cela, remonstrance particullière pour le bien et repos de ce pays, et que, cejourd'huy, aiant esté adverti que Mon-

sieur de Maupin, antien maieur, s'en alloit aud. lieu de Paris pour aucunes siennes affaires, ne voullant laisser perdre ceste occasion pour la ville quy a d'ailleurs pour son particullier plusieurs affaires à poursuivre tant au conseil privé qu'au parlement, » le maieur a donc avisé de faire faire cette assemblée.

L'assemblée approuve, et le sieur de Maupin sera prié de vouloir comparoir à l'assemblée de Paris avec procuration et mémoires pour les affaires tant généralles que particullières. Pour dresser ces mémoires seront appelés céans, aujourd'hui même, les anciens maieurs et les gens du roy.

Ainsi le futur maieur, Jean de Maupin, appelé à remettre l'année suivante Abbeville au roi, n'est nommé ici député aux Etats que par raccroc. On ne paraît pas attacher grande importance à cette délégation et on passe immédiatement, ce même 8 janvier, à l'intérêt qui occupe tous les esprits, le soin des fortunes privées.

Il est donc décidé, séance tenante, sur des lettres reçues de Mr de Longueville et du sieur de Caumartin « touchant la conférence projetée pour le repos du laboureur, » etc., que des députés seront envoyés pour cette conférence vers M. de Caumartin, à Beauquesne, et que l'on demandera pour ces députés des passeports à Mgr d'Aumale.

La question revient quinze jours plus tard.

Le XXIIIe jour de janvier, en assemblée des estats par-devant J. Bernard, lieutenant général, et C. Manessier, maieur, les avis de toutes les chambres et colléges sont rapportés « sur le faict de la response faicte par Monseigneur de Longueville aux articles quy

luy ont esté proposés (1), seignament sur le sixiesme article. »

Nous ne pouvons savoir ce qui fut résolu, le procès-verbal s'arrêtant sur ces mots et le registre passant immédiatement au mois de février (2).

(1) Dans les mémoires dressés et par les députés maintenant de retour.

(2) La question d'argent était devenue la plus importante partout. Voici un arrêté qui ne se rattache pas aux négociations ouvertes par Abbeville avec le duc de Longueville, mais que je ne puis placer qu'ici en raison d'une sorte de relation lointaine. C'est un arrêté du duc de Mayenne, du 24 février, dont les considérants montrent les habitants de Paris aux abois comme ceux d'Abbeville. Cet arrêté, tel que je le reproduis, a été extrait par Dom Grenier des registres du bureau des finances d'Amiens:

Deffenses aux gouverneurs capitaines de villes, chasteaux, maires, échevins, etc.

« Charles de Lorraine, à Mrs les gens......., sur les plaintes qui nous ont esté faictes par les prévosts des marchands et échevins que par les officiers royaux et autres habitans de ceste ville de Paris, afin de remédier et pourvoir à la grande nécessité qui est entre eulx, mesme ès meilleures et plus honorables familles, laquelle procédoit de la non jouissance de leurs biens et revenus, dont ils avoient accoustumé jouir, tant de leurs maisons et héritages des champs que de ceux estans en ladite ville, ensemble des gaiges et esmolumens de leurs offices et rentes qu'ils ont assignées sur l'hostel-de-ville, greniers à sel de ce royaume, desquels gaiges et rentes le paiement des arrérages leur est discontinué, pour estre les deniers affectez audit paiement retenus et destournez par les gouverneurs des provinces, villes et chasteaux, maires, maieurs et eschevins, consuls et capitouls d'icelles villes, prenant prétexte que lesdits deniers sont par eux emploiez au paiement des gens de guerre, fortifications et réparations de leurs dites provinces, villes, chasteaux et places fortes pour la conservation d'icelles, combien que la pluspart desdits deniers

Nos registres échevinaux ne nous donnent pendant plus de deux mois, si j'en juge sur les extraits que j'ai faits attentivement, aucune nouvelle des Etats.

Rappelons seulement que ces Etats, convoqués pour le 17 janvier, au Louvre, ne furent ouverts que le 26.

tourne à leur proffit particulier, au grand intérest et préjudice de plusieurs particuliers de ceste dicte ville de Paris, qui n'ont autre moien de vivre, tellement que depuis quatre ans en ça, l'on ne peult dire que aucuns deniers desdites natures ayent esté apportez en ceste dite ville de Paris pour l'acquit desdits gaiges et rentes : ains au contraire que pour les grans affaires qui sont survenus en icelle depuis ledit temps, ayant esté assiégez, comme chacun sçait, durant quatre ou cinq mois, et quasi toujours depuis bloquez et environnez des ennemis, on a esté réduit en telle nécessité pour subvenir auxdites affaires et à la nourriture et entretenement des gens de guerre qu'il a convenu y admettre pour la conservation d'icelle, faire achat de munitions de guerre dont elle avoit esté épuisée par ledit siége, et s'aider d'une partie des deniers provenans des fermes d'icelle ville affectez auxdites rentes, desquelles sont dues six années d'arrérages sur ladite ville, et de celles sur le sel quatre années, et qui pis est, les vivres entrans dans ladite ville pour leur nourriture ont esté et sont encore surchargés de grands et insupportables dons pour subvenir aux affaires communes d'icelle ville : lesquels deffauts de jouissance de leurs revenus, gàiges et émolument de leurs offices, arrérages de rentes et surachapts de vivres les auroient réduicts en telle pauvreté et si extrême nécessité, qu'aucuns auroient esté contraints habandonner leurs maisons et autres biens de ladite ville, leurs parens et amis, se retirer aux champs et exposer à la mercy des voleurs et pilleurs, de la main desquels il n'auroient sceu se garantir ; autres seroient misérablement morts de faim en ladite ville, et la pluspart de ceux qui restent seront forcés s'en retirer pour la mesme nécessité, et par ce moien, continuant cette misère, la capitale ville de la France demeurera déserte et exposée en proye aux ennemis, au trez grand regret de tous bons catholicques, vrays François, si bientôt ne leur est donné allégement, et ordonné que les

En l'intervalle cependant, du 8 janvier à la fin de mars, Abbeville fut toujours vaguement représentée à Paris par Jean de Maupin. Je ne remarque, dans le même intervalle, aucun fait de guerre du côté de Rue ou de Saint-Valery, mais la petite garnison ligueuse du

deniers affectez au paiement de leurs gaiges et arrérages de rentes soient rendus, délivrés et distribuez, comme ils sont destinez, sans estre divertis ni employez ailleurs, comme ils ne peuvent estre employez à meilleurs effects : Nous, à ces causes, ayant trouvé leurs remontrances véritables et requeste très juste et raisonnable, et afin de donner moien à ceux tenans ce party, soit officiers ou autres ayans rentes sur ladite ville et greniers, de pouvoir vivre et subsister et supporter lesdites despenses, avons, par l'advis du Conseil d'Estat, déclaré et ordonné.... que tous lesdits deniers affectez au paiement des gaiges desdits officiers et arrérages de rentes, assignez sur les tailles, aides, et subsides, fermes, et impositions vendus et engagez à icelle ville, biens ecclésiastiques et décimes, recepte générale et particulière, et greniers à sel de ce royaulme, soient doresnavant apportez ou envoiez en icelle ville, ainsi qu'ils ont esté auparavant les présens troubles, sans qu'ils puissent estre divertis ni retenus pour autres affaires, ni soubz quelque couleur et prétexte que ce soit, tant par lesdits gouverneurs que autres qui, par ci-devant, ont eu le maniement desdits deniers : Faisant très expresses deffenses auxdits gouverneurs de provinces, villes, cités, chasteaux et forteresses, maires, échevins, consuls, capitouls et jurats d'icelles, et autres officiers sur lesquels notre pouvoir s'estend, les prendre, enlever ni retenir en aucune sorte et manière que ce soit, ains les laisser recevoir par les receveurs particuliers et officiers à cest effet commis et emploiez, pour les distribuer comme il leur est prescrit..... et si, par importunité ou autrement, nous avons cy-devant accordé ou accordons cy-après quelques assignations ou ordonnances sur ladite nature de deniers, nous avons icelles révocquées et révocquons, sans qu'elles puissent sortir aucun effect ny que l'on y ait aucun égard, le tout conformément à l'arrest du Conseil d'Estat du 23 novembre 1590; faisant

Pont-de-Remy, sous le commandement du sieur de Griboval, se comporte assez mal et pille des bateaux, arrête des marchands, s'empare de leur argent et de leurs marchandises.

Des Ecossais ont été arrêtés et dépouillés ainsi ; ils réclament assistance de la ville.

Le VIIIe jour de mars, le procureur de la ville (Tillette) expose que « Jehan Fatton, maistre de navire, et les compaignons de son esquipaige en nombre de dix-sept à dix-huict personnes, ont présenté requeste pour informer de la prise faicte sur eulx d'une partie des deniers proceddans de vins qu'ils avoient amenés en ceste ville, ensemble quelques marchandises qu'ils avoient acheptées estans en une gribenne, par les gens du sieur de Griboval tenans garnison au Pont-Dremy, mesme aucuns dud. esquipaige emmenés prisonniers. »

aussi très expresses deffenses aux trésoriers de l'espargne et à tous autres trésoriers ordinaires et extraordinaires, présens et ad venir, de donner aucunes rescriptions, mandement et attaches sur lesdites natures de deniers aux receveurs généraux et particuliers et paieurs les acquitter ou distribuer, mesmes aux gouverneurs desdites provinces, villes, etc., d'en ordonner, les retenir ou emploier, comme dit est, à autre effet que ceux pour lesquels ils auront esté levez, destinez et ordonnez..... Donné à Paris, le 4 février 1593 ; ainsi signé CHARLES DE LORRAINE.

« Semblable deffense et en termes plus forts aux gouverneurs..... qui, non contents de s'emparer indûment des deniers publics, usurpoient la puissance roya'e en levant de leur autorité privée de nouvelles impositions sur toutes sortes de marchandises, etc., de la part des Etats généraux tenans à Paris, sous peine d'être procédé pour la restitution contre lesdits gouverneurs extraordinairement, et contre leurs héritiers jusqu'à la quatrième génération..... avec révocation de tous pouvoirs non vérifiez, le 17 mars 1593. » — *Dom Grenier, t.* 100, *f°* 511.

Le procureur de la ville faisait comparaître les témoins devant l'Echevinage même, quand on fut avisé que M. ***, lieutenant de robe courte, avait déjà fait l'information. Après quelques avis échangés, on décida que « led. sieur lieutenant instruiroit le procès desd. Escossois (1) jusques à sentence exclusivement, à la charge de rapporter led. procès par-devant nous (par-devant l'Echevinage) pour icelluy juger, et même de faire lad. instruction avec le procureur de la ville, attendu qu'il est question de mattières d'estat et faict militaire. »

Ces Ecossais pouvaient-ils être suspects de connivence ou de relations avec le parti du roi? Rien ne le prouve dans nos registres. L'affaire revient bientôt, et l'Echevinage, délivré de toute indécision, prend chaudement la défense de Jehan Fatton et de son équipage, et dénonce énergiquement la conduite de la garnison de Pont-de-Remy.

« Il est besoing, juge-t-on le XVI mars, d'adviser sur l'ordonnance faicte par Mgr le duc d'Aumalle, » — ordonnance mise au bas d'une requête présentée par « aucuns soldards de la garnison de Pont-Dremy, affin qu'il pleust à mond. seigneur déclarer de bonne prinse les Escossois quy ont esté prins prisonniers amenant des commodités en ceste ville et l'argent qu'ils avoient sur eulx, — pour envoier ung depputté de cest eschevinaige en la ville d'Amiens pour estre présent au reiglement qu'il prétend sur l'apport desd. marchandises par lesd. Escossois et aultres estrangers. » L'Echevinage délibère, attendu la difficulté des che-

(1) C'est-à-dire engagé sur la plainte des Ecossais.

mins, que « l'on escripra à mond. seigneur d'Aumalle pour le supplier de voulloir faire entretenir les ordonnances qu'il a cy-devant faictes sur ce subject, et en conséquence faire mettre en liberté lesd. Escossois avecq restitution de leur argent et marchandises, et donner ordre à l'advenir aux volleries et pillaiges de lad. garnison du Pont-Dremy. »

Nous assistons en cette querelle à une sorte de subdivision de la guerre civile. Le désaccord s'accuse entre deux places tenant pour la Ligue et toutes voisines l'une de l'autre. Le jeu du roi ne pouvait perdre à ces conflits, à ces griefs des bourgeois.

L'affaire se passionna entre des menaces et des récriminations. — Voyez plus loin, chapitre III.

Enfin, nous retrouvons ces Etats du Louvre qui eurent assez de patriotisme, en somme, pour faire échouer les intrigues du duc de Feria et les ambitions de l'Espagne.

Des lettres de Mgr de Mayenne et de Messieurs des estats assemblés à Paris ont été reçues (1) à la mi-mars; ces lettres demandent qu'on envoie des députés de ceste province de Picardie aux estats de Paris. — Le lieutenant général, J. Bernard, qui préside une réunion le XVI mars en la chambre du conseil échevinal, fera assembler en toute diligence Messieurs les ecclésiastiques et de la noblesse pour procéder à la nomination desd. députés, et, « sy besoing est, on fera faire aussy l'assemblée du tiers estat pour auctoriser la procuration quy a esté puis naguaires (nous l'avons vu) donnée à

(1) La lettre de Messieurs des estats, datée du VI février 1593, est transcrite sur le registre aux délibérations de la ville.

M. de Mauppin. » — M. de Maupin était encore en la ville de Paris.

Nous lisons donc quelques pages plus loin :

« Du mardy XXX mars 1593, au grand Echevinage, au son des cloches pour assembler les deux colléges représentans le corps et communaulté de la ville et le tiers estat de toute la sénéchaulcée de Ponthieu, suivant l'ordonnance de M^r^ le séneschal de Ponthieu et l'assignation par luy à cest effect continuée et donnée en cest Eschevinaige, après avoir faict appeller au prieuré de Sainct-Pierre tout led. tiers estat appellé en vertu des lettres de Mgr de Maienne, affin de nommer et depputter homme dud. tiers estat à l'assemblée généralle des estats de la France, convocqués et quy tiennent dès ad présent leur scéance en la ville de Paris, pardevant C. Manessier, maieur de lad. ville, président aud. tiers estat, présens Messieurs Lesaige, advocat, bailly de Rue, etc........

« Le procureur de la ville (Tillette) a remonstré que, après l'assemblée cejourd'huy faicte au prieuré de Sainct-Pierre par M^rs^ le séneschal de Ponthieu et son lieutenant, en vertu des lettres de Mgr de Maienne du VIe jour de febvrier, affin de nommer et depputter homme capable du tiers estat de la séneschaulcée de Ponthieu pour comparoir à l'assemblée des estats de ce roiaulme quy se tiennent à Paris, après avoir, par led. sieur séneschal, faict appeller tout led. tiers estat par ordre en la manière accoustumée, il a ordonné que les comparans en lad. assemblée se transporteroient en cest eschevinaige et maison commune de la ville affin de y faire leur ellection. — Le maieur s'étant transporté céans a donc fait sonner les cloches pour assem-

bler tout le corps et communaulté de la ville, affin que, avecq les comparans pour le plat pays, il soit solempnellement procédé à l'exécution de lad. ordonnance. » — Les formalités préliminaires de l'élection remplies, et le maieur présidant l'assemblée, Me Jehan de Maupin, licencié ès-loix, conseiller du roy au siége de Ponthieu et ancien maieur, est unanimement élu et nommé pour représenter led. tiers estat de Ponthieu à l'assemblée générale et, en cette qualité, « traicter, dellibérer et conclure de toutes choses utiles et nécessaires pour la conservation de la relligion catholicque, apostolicque et romaine, restauration de l'Estat, bien et repos du roiaulme, sellon les articles et cahiers quy seront à ceste fin baillés avecq lad. procuration. » — Le procureur de la ville apprendra cette nomination aud. sieur séneschal ou son lieutenant.

Ainsi le tiers-état d'Abbeville, représentant à peu près seul le tiers-état du comté de Ponthieu, s'était-il décidé enfin à munir d'un titre régulier Jean de Maupin. M. Traullé note, sans plus d'explications malheureusement, des difficultés pour la nomination du député du clergé aux Etats de 1593. — *Inventaire de titres, etc.*

« Les députés, nous dit Formentin dont le témoignage demande un contrôle, furent chargés de consentir à tout ce qui pourrait augmenter l'Union, mais il leur fut défendu de rien concéder aux desseins formés par les Espagnols de faire tomber la couronne à l'infante Claire Isabelle-Eugénie, fille de leur roi. Ce qu'ils exécutèrent avec exactitude. » — Jusqu'à vérification, je doute que les habitants d'Abbeville fussent si bien instruits, à cette date, des intrigues politiques, et que le mandat donné par eux fût aussi précis et impératif.

Quand les grandes émotions s'apaisent en cet état de guerre permanent, les soucis moindres et les tracas médiocres ne laissent pas encore retomber l'esprit des habitants dans la quiétude des temps pacifiques; l'Echevinage doit veiller un jour au paiement des compagnies d'hommes d'armes (1); un autre jour, il a à repousser les prétentions des religieux de Saint-Valery réfugiés dans la ville (2).

Le 3 mai, M. de Hucqueville reçoit enfin le paiement de son gouvernement (3). Le procureur de la ville, qui est allé, accompagné du premier échevin et de quelques autres, acquitter les engagements de la ville, le prie de vouloir s'acquitter à son tour, c'est-à-dire de remettre entre les mains du premier échevin sa part des

(1) « XXIX[e] jour de mars 1593. Claude Gaignerel, commis à la recepte des imposts, paiera à la compaignie d'hommes d'armes de Monsieur de Rambures, suivant les rescriptions du recepveur général à luy adressées, la somme de VIII[c] LXXVIII (1) XX[s] pour une montre. » — *Reg. aux délib.*

(2) Les religieux de l'abbaye de Saint-Valery faisaient alors leur résidence à Abbeville; ils prétendirent y lever certain droit sur le poisson, « comme ils souloient faire en la ville de Sainct-Wallery. » Ils firent même, pour cette cause, « adjourner par devers le séneschal Laurens Wiart et ung nommé de Cayeu. » — La ville décide qu'elle se joindra à ces derniers et soutiendra que le prétendu droit « ne se peut ni doit lever en ceste ville. » — *Délib. du V[e] jour d'avril* 1593.

(3) Suivant Formentin, les députés du comté de Ponthieu aux Etats du Louvre apportèrent, à leur retour de Paris, les lettres patentes par lesquelles le duc de Mayenne approuvait le traité de la ville et du gouverneur. M. de Hucqueville reçut, nous l'avons déjà dit, sept mille écus en dédommagement de son gouvernement.

(1) Livres ou escus?

clefs des portes de la ville. M. de Hucqueville demande que le maieur, assisté de Messieurs les échevins et de quelques notables bourgeois, se transporte en son logis pour recevoir lesd. clefs ; il lui remettra alors « toutte l'auctorité quy luy reste à cause de son gouvernement. » Sur cette prière, le procureur de la ville et le premier échevin envoient quérir à l'instant le maieur qui arrive tôt après, « assisté de plusieurs des eschevins et des sergeans de la ville, et après luy avoir, par led. sieur de Hucqueville, faict une longue harengue (1), il luy auroit finalement mis entre les mains lesd. clefs, ensemble toute son auctorité. »

Les clefs du gouverneur appartiennent maintenant à la ville ; comment les distribuera-t-on ?

Jusqu'à ce qu'il y soit autrement pourvu, Messieurs les échevins, chacun à leur tour, « ainsy qu'ils ont accoustumé, en porteront la moictié, et l'aultre sera portée par les plus nottables et principaulx maieurs de bannières dont, à ceste fin, sera faict la liste. » — *Délibération du V mai* 1593.

Jusqu'à un certain point, les habitants d'Abbeville paraissent voir avec plus de peine Rue au pouvoir du roi que Saint-Valery. On peut se rendre compte de ce sentiment. Il était difficile de se maintenir dans Saint-Valery, comme les prises et reprises continuelles le prouvent, et le commerce d'Abbeville, la navigation de la Somme pouvaient se passer du port fort médiocre abrité entre la tour de Harold et la Ferté. La petite place de Rue, au contraire, avait fait victorieusement,

(1) Cela n'était pas compris dans les conditions du prix ; M. de Hucqueville faisait décidément payer trop cher.

par la reprise des villes de Rue et Sainct-Valery qu'il (1) détient ? — Suivant l'avis adopté, deux de Messieurs les échevins iront saluer le comte Charles et le supplieront, « s'il faict acheminer son armée en deça, de avoir pour recommandé les misères et oppressions du paouvre poeuple des environs de ceste ville quasy réduict en désespoir, ou qu'il luy plaise emploier son armée à la reprise des villes de Rue et Sainct-Wallery, et, à ceste fin, luy sera faict offre d'y apporter tout ce quy sera en la puissance de la ville. »

Sont nommés députés vers le comte Charles, Tillette, procureur de la ville, et de Dourlens, eschevin.

La ville appelait bien le comte Charles, mais l'approche de l'armée ne rassurait pas les paysans.

Le XII[e] jour de mai, plaintes, tumultes, rumeurs excités dans la ville « à raison que les habitans du plat pays quy sont contraincts d'eulx réfugier en ceste ville pour la crainte de l'armée conduicte par M[gr] le comte de Machefer (2) avecq ce qu'il leur reste de bestiaulx pour éviter la perte d'iceulx et d'estre entièrement ravagés par les gens de guerre de lad. armée quy est ès environs de ceste ville ou bien par l'ennemy sont contraincts et exécuttés mesmes emprisonnés sy tost qu'ils sont arrivés par les sergeans pour la taille et sel, encore qu'ils (3) ne soient collecteurs ny lieutenans des villaiges redebvables et la pluspart pour la taille et sel de l'ellection d'Amiens, tellement qu'ils (4) ne poeuvent

(1) L'ennemi.

(2) *Sic.* Ils faisaient mieux de dire tout court le comte Charles. Machefer pour Mansfeld vaut bien Malbrou pour Marlborough.

(3) Ces sergeans.

(4) Les habitants du plat pays, les paysans.

où se retirer, et [sont], par ce moien, réduicts en désespoir. » — L'Echevinage décide que « deffenses seront faictes (1) à tous sergeans et aultres d'user de contraincte exécution ou emprisonnement sur lesd. paysans réfugiés et quy se retireront en ceste ville pour raison de lad. armée pendant qu'elle sera ès environs d'icelle. »

Le même jour, ces défenses sont publiées à son de trompe au Marché.

Défenses sont faites aussi de vendre le pain, le vin, la bière et les autres vivres plus haut que l'affeure, à peine d'amende arbitraire dont le tiers aux dénonciateurs, et punition de prison s'il y eschet.

Même défense aux boullengers, à peine de x escus d'amende et punition de prison.

Le XXIXe jour de mai, le sieur Dècle se présente à la chambre du conseil ; il a, dit-il, « assignation sur les nouveaux imposts de iiic iiiixx xviii escus. » — Après quelques observations, il est décidé qu'on consent à le payer, « les rentes deubes aux habitans et aultres assignations précédentes préalablement acquittées. »

La ville, au bruit des troupes en marche, n'a garde de se départir de ses précautions militaires (2).

(1) En conséquence de l'ordonnance de Mr le duc d'Aumale et des délibérations ci-devant faites.

(2) « XXX may 1593, a esté faict marché avecq Andrien Mallet pour xxxv fermetures aux embouchures des doubles canons et fauconneaulx de la ville, moiennant xxxvi sols la pièce. » — *Reg. aux délib.*, 1592-1593.

La ville achète d'ailleurs plusieurs fois du salpêtre ou de la poudre à Gabriel Seguin, demeurant à Auxy-le-Chasteau. — *Reg. aux délib.*, 1592-1593, *passim*.

III

Suite de l'affaire entre l'Echevinage d'Abbeville et le capitaine du Pont-Remy. — Charles de Mansfeld dans le Ponthieu. — Armes et munitions fournies au capitaine du faubourg de Rouvroy. — Mansfeld près de Rue. — Il demande des approvisionnements à Abbeville. — Le maieur a écrit aux ducs de Mayenne et d'Aumale. — Siége de Saint-Valery. — Fournitures à Mansfeld — L'argentier de la ville craint de compromettre sa responsabilité en donnant quittance d'une certaine somme. — Les siéges de Rue et de Saint-Valery poursuivis simultanément. — Envois divers d'Abbeville pour le siége de Saint-Valery. — Refus du maître de l'artillerie d'Abbeville de se rendre au camp. — Prise de Saint-Valery. — Assertions de Formentin peu dignes de créance. — Siége de Rue. – Nouvelles fournitures à Mansfeld. — Abbeville demande le démantèlement de Saint-Valery. — Ordonnance du comte de Mansfed à cet égard. — Le comte demande encore la continuation des fournitures. — Une ouverture du roi. — L'Echevinage ne veut pas recevoir l'envoyé royal avant d'en avoir l'autorisation des chefs de la Ligue. — Mansfeld lève le siége de Rue. — Somme avancée par la ville pour ce siége — Abjuration de Henri IV. — La trève de la Villette. — Assertions de Formentin à discuter. — La garnison de Rue inquiète de nouveau les environs d'Abbeville. — Griefs contre celle de Doullens. — Les impôts. — Retour de M. de Maupin, député aux Etats-Généraux.

Pendant ce temps et tandis que les alliés espagnols de la Ligue épouvantaient, à bon droit sans doute, les paysans du Ponthieu, le capitaine ligueur de Griboval, la terreur de la navigation au-dessus d'Abbeville, n'acceptait aucunement l'intervention de la ville contre ses procédés. Pour les plaintes et les réclamations qu'il savait parties de l'Echevinage, il envoyait des menaces.

« Sur les lettres receues de Mr de Griboval, commandant au Pont Dremy, contenant plusieurs menasses faictes à Messieurs de cest Eschevinaige pour raison de quelques lettres quy ont esté cy-devant escriptes à Mgr le duc d'Aumalle touchant les depportemens des soldards dud. sieur de Greboval et exactions qu'ils

font sur le poeuple, » il est délibéré — le IX[e] jour de juin — « qu'il en sera faict plainte à Monseigneur (de Maienne) et à mond. seigneur d'Aumalle, affin d'en avoir raison, et qu'à ceste fin, il leur en sera escript et envoié coppie de la lettre dud. sieur de Griboval, et, cependant, qu'il sera informé desd. exactions et mavais depportemens des soldards dud. sieur de Greboval. »

Mansfeld (1) manœuvrait dès lors non loin de notre ville, mais nos registres ne peuvent nous apprendre exactement les marches, les étapes de son armée. Il était à Dommart le 10 mai, et on lui avait envoyé en ce lieu un cadeau de poisson (2). Il est probable que suisuivant l'ordre indiqué naturellement par sa marche générale, et cédant aux instances les plus pressantes des habitants d'Abbeville, il mit d'abord le siége devant Rue, puis devant Saint-Valery, bien qu'il ait réussi assez facilement à prendre la seconde de ces villes et n'ait pu venir à bout de la première.

Du 10 ou 12 mai au 24 juin, nous ne pouvons trop découvrir les stations du comte et de son armée.

La petite garnison de Rue, si incommode aux villages de la rive droite de la Somme, ne pouvait cependant tenter que de rapides coups de main et ne se basardait pas jusqu'aux faubourgs d'Abbeville; mais celle de

(1) C'était le fils du comte Ernest de Mansfeld. Les biographies l'appellent le prince Charles de Mansfeld. Nos registres échevinaux le nomment le comte Charles et ne parviennent pas à orthographier Mansfeld.

(2) « A Françoise...., poissonnière, la somme de cinq escus, pour poisson présenté au comte Charles; ordonnance du onziesme jour de may, cy. v[ees]. » *Reg. des argentiers*, 1592-1593.

Saint-Valery, à portée d'être grossie à l'improviste par des troupes royales de Normandie, pouvait inquiéter le long faubourg de Rouvroy. L'Echevinage veillait en conséquence.

Le Xe jour de juin, « sur l'instance faicte par Michel Deliquen, cappitaine du faulbourg de Rouvroy, » on décide que, « pour la conservation dud. faulbourg, l'on fera dellivrance aud. Deliquen de deulx harquebouzes à crocq sans chevallet, douze livres de pouldres et ung quarteron de balles du callibre desd. harquebouzes à crocq, de quoy faire Jehan Pottier, eschevin, commis à la garde et munitions du magasin de ceste ville, est advoué. »

Ce Jehan Pottier, bien que commis aux munitions de guerre, « maistre de l'artillerie, » n'était pas la bravoure même et n'avait rien d'un coureur de hasards comme des faits prochains le prouveront. Il est probable cependant qu'il osa porter au faubourg de Rouvroy les arquebuses, la poudre et les balles.

Le 24 juin enfin, Mansfeld a bien évidemment établi ses quartiers aux environs de Rue qu'il va investir. Nous verrons qu'il s'est personnellement logé à Forest-montiers. Il s'adresse à Abbeville pour ses approvisionnements.

Il convient, expose le maieur le XXIIII juin, d'aviser sur les lettres de Mr de Rossieulx, « affin de faire en dilligence préparer quelque quantité de pains pour la nourriture de l'armée de Monseigneur le comte Charles estant aux environs de la ville de Rue que led. seigneur dellibère emploier à la reprise des villes estans aux environs de ceste ville détenues par ceulx du party contraire durant le séjour qu'elle sera en ces quartiers

pour cest effect. » — Un blanc d'une page et demie attend encore dans le registre la délibération qui fut prise sur cette demande.

Le lundi XXVIIIe jour de juin, le maieur expose que, « voiant l'armée conduicte par Monseigneur le comte de Masfelt approcher de ces quartiers et qu'il pourroit avoir besoing de quelques munitions, mesme de canon, l'on a faict une despesche à Mgr de Maienne et à Mgr d'Aumalle, et qu'on l'a faict entendre à Mr de Maupin, depputté de ceste ville en court. »

SIÉGE DE RUE. — SIÉGE ET PRISE DE SAINT-VALERY.

Les détails nous manquent sur le siége de Rue, mais la place fut si vigoureusement défendue par Rubempré que Mansfeld dut croire bientôt de son honneur de se raccrocher au second vœu des habitants d'Abbeville et de prendre une revanche sur Saint-Valery.

On voit, par une délibération du 29 juin (1), que

(1) « Du XXIXe jour de juing 1593, Jehan Griffon, argentier de la ville, ayant refusé de recevoir de quatre sergeans royaulx la somme de cent cincquante escus provenant de l'exécution par eulx faicte à la requeste du procureur de la ville sur Me Alexandre Gaillard, cy-devant commis à la recepte des nouveaulx imposts, pour une année et demie de rente deube à lad. ville sur lesd. imposts escheus au XXIIIe aoust Vc IIIIxx XII, pour emploier lesd. deniers en la confection du pain pour la munition de l'armée de Mgr le comte de Manchefer estant de présent devant Sainct-Wallery, ladicte munition ne se poeult continuer, mesme que sur la poursuite faicte par les sieurs........., commissaires des vivres pour Mr de Rossieulx, et lettres de Mr de Rossieulx receues cejourd'huy affin d'accélérer la livraison de pain, led. Griffon, mandé par lesd. sergeans (royaulx), a faict récit, comme ils ont présentement rapporté, qu'il ne bailleroit led. acquit et

Mansfeld est « de présent devant Saint-Valery. » Il est question de deniers qui doivent payer la confection de pains pour son armée. La délibération du 29 juin nous montre d'ailleurs de grandes difficultés en l'Echevinage pour quelques faits de finances. L'argentier de l'année,

qu'il n'avoit que faire de retourner en sa maison (1), d'aultant que eulx partis, ils ne le trouveroient plus. » Après avoir mis le fait en délibération en la présence d'un des commissaires des vivres « et aultres poursuivans la dellivrance desd. munitions, » l'Echevinage décide ainsi : « attendu que led. Griffon a ja receu l'ordonnance de recepvoir lad. somme comme deniers appartenans à la ville et quy doibvent tomber entre ses mains, qu'il nous a promis d'en bailler l'acquit, etc., led. Griffon baillera dans le jour son acquit d'icelle somme de cent cincquante escus aud. Gaillard ou ausd. sergeans exécutteurs pour la mettre à l'instant ès mains du sieur Dachery (entrepreneur de la fourniture des vivres pour la ville), et qu'à faute de ce faire, etc., contrainete sur ses biens et emprisonnement, « attendu la conséquence de la matière. »

L'affaire se représente le lendemain entre plusieurs autres rapportées dans notre texte supérieur.

Ce lendemain, XXX juin, au milieu de la réunion échevinale, on vient annoncer à l'assemblée que, « quelques dilligences quy se soient faictes de recouvrer de la personne de Jehan Griffon, argentier de la ville, pour bailler quittance de la somme de CL escus à M[e] Alexandre Gaillard, etc., il n'y a eu moien de le faire comparoir céans. » Les sergents n'ont pu le trouver chez lui ; on a répondu à leur demande qu'on ne savait où il était. La nécessité exige cependant qu'on fasse arriver lad. somme entre les mains de M[r] Jehan Tillette, sieur d'Achery, pour la fourniture des munitions et vivres, « pour crainte que, faute de cette fourniture, il n'advienne désordre et inconvénient à l'armée. » On décide que « pour les refuictes et subterfuges dud. Griffon, argentier, lad. somme sera mise entre les mains dud. Tillette

(1) Je copie exactement. La rédaction n'est pas claire. Je comprendrais mieux si je pouvais lire : qu'ils n'avoient que faire, etc.

Jehan Griffon, a refusé de recevoir une somme perçue à la requête d'Alexandre Gaillard, ci-devant commis à la recette « des nouveaux impôts, » somme destinée par l'Echevinage au service des fournitures nécessaires au comte de Mansfeld. Jehan Griffon n'entend pas que les deniers passent par ses mains et l'obligent à reconnaître le trajet par sa signature. La somme était due pour des rentes échues avant qu'il fût en charge ; il repousse obstinément la responsabilité. Il fuit sa maison et disparaît pour se soustraire aux mises en demeure de donner la quittance. L'Echevinage décide que la somme sera néanmoins versée entre les mains de l'entrepreneur des fournitures concédées au comte, et que Griffon, activement poursuivi, sera contraint à donner quittance « par emprisonnement de sa personne et saisie de ses biens. » L'affaire s'arrange peu après. Griffon recevra la somme que les sergeans royaux ont perçue à la requête d'Alexandre Gaillard et en donnera acquit.

Les délibérations de l'Echevinage et quelques articles du registre des argentiers (1) établissent que Mansfeld

quy en baillera quittance ausd. sergeans pour leur valloir comme celle dud. argentier, etc..... et, au surplus, a esté ordonné que led. Griffon sera, d'abondant, poursuivy pour donner la quittance à la dilligence dud. Tillette, procureur fiscal, et, à ceste fin, il y sera contrainct par emprisonnement de sa personne et saisie de ses biens. » L'argentier Griffon se présente alors et expose ses raisons : la somme était due pour des rentes échues avant qu'il fût en charge, etc. L'affaire s'arrange à peu près, mais Griffon recevra la somme des mains des sergents et en donnera acquit.

(1) « A Pierre Michault, la somme de soixante-quinze escus, pour trois baricques de vin de luy achettées, et desquelles présent auroit esté faict au comte Charles quy avoit siégé Sainct-

poursuivait simultanément les siéges de Rue et de Saint-Valery. Les détails sont plus nombreux, du moins dans le registre aux comptes, pour le siége de Saint-Valery que pour le siége de Rue. Nous voyons seulement dans la délibération du 2 juillet et par une ordonnance de compte du lendemain, qu'en ces premiers jours du

Vallery et aux .... et cappitaines estans en son armée, suivant la dellibération pour ce faicte aud. Eschevinage le vingt-sixiesme jour de juing dud. an IIII^xx III, cy rendue avec l'ordonnance du XXVIIIe dud. mois de juing . . . . . . LXXV^esc.

« A Jehan Le Roy et Jehan du Bos, charpentiers, Jacques Quennemont et aultres, pour avoir suivy le canon aud. siége de Sainct-Vallery faict par led. comte Charles, la somme de treize escus; ordonnance dud. XXIIIe juing, cy . . . . XIII^esc.

« A Nicolas Troulle, huict escus vingt-cinq sols, pour la nourriture de quelques chevaulx et chartiers arrestés pour servir aud. siége; ordonnance du vingt-neufiesme dud. mois de juing, cy. . . . . VIII^esc XX^s.

« A trois couvreurs de thuilles, quatre escus vingt sols, pour eschelles par eulx vendues pour fournir aud. siége; ordonnance du XXXe juing, cy.. . . . . IIII^esc XX^s.

« A Nicolas Fuzellier, la somme de quatre escus, pour avoir esté, durant led. siége, à Mantes et Meullain [?] pour congnoistre les deportemens de l'ennemy, comme apert par ordonnance du dernier jour dud. mois de juing, cy. . . . . IIII^esc.

« A un certain nombre de manouvriers, douze escus trente-six sols, pour voiages, ouvrages et vaccations par eulx faictes aud. siége, tant durant qu'après icelluy; ordonnance du dernier jour de juing, cy. . . . . XII^esc XXXVI^s.

« A plusieurs gribenniers, la somme de six escus quarante sols, pour avoir passé, par deux divers jours, les compagnies d'infanterie dud. comte de Mensfel par dehors lad. ville pour aller aud. siége de Sainct-Vallery; ordonnance dud. dernier jour de juing, cy. . . . . VI^esc II^s.

« A Simon Sauvage, Jehan de la Motte et six aultres charpentiers envoiés aud. siége de Sainct-Vallery pour y travailler de leur mestier, la somme de seize escus pour trois jours qu'ils

mois Mansfeld était en personne devant Rue, et que, pour diriger les opérations contre cette place, il avait établi son quartier-général à Forestmontiers. Les comptes nous font saisir, au contraire, toute l'activité, tout le bruit, tout le va-et-vient du siége de Saint-Valery : passage des compagnies d'infanterie de Mansfeld sur des gribannes,

auroient travaillé, à raison de quarante sols par jour; ordonnance du dernier jour de juing, cy. . . . . xvi^{es}.

« A Jehan Delf, maistre du Cerf de lad. ville, la somme de cinq escus sept sols six deniers, pour la despence faicte en sa maison par le prevost de l'armée du comte Charles; ordonnance du premier jour de juillet, cy. . . . . v^{es} vii^{s} vi^{d}.

« A plusieurs gribenniers, neuf escus, pour avoir mené et ramené, avec leurs gribennes, plusieurs munitions aud. siége; ordonnance du premier jour de juillet, cy. . . . . ix^{es}.

« A d'autres, pour même cause, trois escus trente sols; ordonnance du 2 juillet. . . . . iii^{es} xxx^{s}.

« A Jehan Leroy et Jehan Dupuis, maistres charpentiers, pour avoir couduict quatre canons menés aud. siége, la somme de quatre escus; ordonn. du premier jour de juillet, cy. iiii^{es}. »

Je néglige quelques autres sommes que la ville paie encore en juillet pour des voyages et pour des vaccations que l'argentier rapporte, mais sans explication, au siége de St-Valery.

« A Nicolas Fuzellier et Nicolas de la Chastaingnères, la somme de douze escus vingt-cinq sols, pour les frais du voiage faict à Forestmontier par trois eschevins depputtés pour aller veoir led. comte de Mansfel; ordonnance du troisiesme jour dud. mois de juillet, cy. . . . . xii^{es} xxv^{s}.

« A Me Louis de Dourlens, eschevin, la somme de six escus, pour la despence par luy faicte aud. siége de St-Vallery pour entendre aux munitions envoyées par lad. ville (d'Abbeville); ordonnance du cinquiesme jour de juillet, cy. . . . . . vi^{es}.

« A Nicolas Dupont, envoyé exprès à Paris vers Monsieur de Maienne, la somme de six escus; ordonnance du septiesme jour de juillet, cy. . . . . vi^{es}.

Nicolas de Beauvillé, marinier, demeurant au faubourg de Rouvroy, reçoit six escus pour une cause relative au siége, mais

« par dehors la ville; » transport de munitions par des gribanniers; hébergement, à l'hôtel du Cerf, du prévôt de Mansfeld; envoi de canons, de poudre, d'échelles, de bèches, de serpes, de cognées, de pics, de mannes; de charpentiers, de charretiers, de maçons, de manou-

qui n'est pas dite par l'argentier; « ordonnance du 7 juillet, cy . . . . vi^esc. »

D'autres gribenniers reçoivent la somme de trois escus dix sols. pour avoir conduit les massons et charpentiers aud. St-Vallery après la reprinse d'icelle; ordonnance du huictiesme jour de juillet, cy . . . . iii^esc x^s.

Deux tonneliers reçoivent quatre escus seize sols, pour avoir fourni et disposé vingt barils où s'est mise de la pouldre à canon envoiée aud. siége; ordonn. du 12 juillet, cy. iiii^esc xvi^s.

Des matelots et manouvriers reçoivent onze escus quarante sols, pour avoir recherché et rapporté à Abbeville, après « la prinse » de St-Valery, « plusieurs balles (boulets) à canon; » ordonnance du 13 juillet . . . . xi^esc xl^s.

Me Loys de Dourlens, eschevin, reçoit neuf escus pour son remboursement des frais du voyage fait par lui et par le procureur de la ville vers le comte de Mansfel, après la prise de Beauquesne; ordonnance du 16 juillet, cy. . . . . ix^esc.

« A Claude de Vienne et Jehenne Gauduin, futailliers, la somme de seize escus, pour douze douzaines de bouteilles de verre couvertes (d'osier sans doute), dans lesquelles auroit esté offert le vin devant mentionné au nom de lad. ville; ordonnance du 15 juillet, cy. . . . . xvi^esc.

« A Anthoine et François Charlot, Jehan Huré et Nicolas Frette, taillandiers, la somme de quatre-vingt-quinze escus quarante-cinq sols, pour avoir fourny et livré plusieurs louchets, serpes et congnées emploiées aud. siége et reprinse de St-Vallery; ordonn. du seiziesme jour de juillet, cy. . . iiii^xxxv^esc xlv^s.

« A Jehan Darras, serrurier, et Pierre Gorenflos, mareschal, dix-sept escus vingt-trois sols, pour soixante-cinq picqs par eulx fournis, emploiés aud. siége; ordonnance du seize juillet, cy. . . . . xvii^esc xxiii^s.

Un manouvrier du nom de Jacques Prevost paraît avoir été le

vriers; de nourriture pour des chevaux; réparations aux affûts et aux roues des canons; voyages d'échevins; prises de renseignements au loin, à Mantes, à Meullain [?]; expéditions nombreuses de commissionnaires; vin envoyé en présent à Mansfeld; montre ou horloge offerte à un intendant des vivres. — Voyez les notes

commissionnaire de la ville pendant le siége de Saint-Valery. Il reçoit quatre escus quarante sols, pour plusieurs voiages par luy faicts à Forestmontier, Noielles, Auxy, Sainct-Ricquier et ailleurs; ordonnance du 19 juillet. — Il reçoit un escu trente sols pour un voiage vers le comte Charles à Bouquemaison; ordonnance du 30 juillet. — Il reçoit soixante sols pour un autre voyage à Mailly; ordonnance du 2 août.

« A Jacques Bouffeau, maistre charron, la somme de trente-neuf escus cinquante-deux sols six deniers, pour plusieurs ouvrages par luy faicts de son mestier pour monter de rouages les quatre doubles canons quy auroient esté emploiés à la reprinse de St-Vallery; ordonn. du 20 aoust, cy. . . XXXIXes LII^{s} VI^{d}.

« A Nicolas Sauvage, M^{e} mareschal, quarante escus cinquante-deux sols neuf deniers, pour ferrures par luy fournies et ouvrages par luy faicts aux affûts et rouages desd. quatre canons; ordonnance du vingtiesme jour d'aoust, cy. . . . . XLes LII^{s}.

« A Jehan Lavernier, futaillier, la somme de sept escus quarante sols, pour avoir fourny et livré plusieurs mandes (mannes) emploiées à porter terre pour emplir les gabions; ordonnance du XXI d'aoust, cy. VIIes XL^{s}.

« A Nicolas Plantart, M^{e} orloger, demeurant en lad. ville, la somme de trente-six escus à luy ordonnée pour une montre sonnante de luy achettée, et de laquelle auroit esté faict présent par lad. ville au sieur de Roisseu [?], secrétaire et intendant général des vivres en l'armée pour Monsieur de Maienne, pour les expéditions qu'il auroit faictes pour lad. ville, tant pour la composition du gouvernement, remboursemens des parties deubes à lad. ville pour munitions comme aultrement, et dont appert par dellibération dud. Eschevinage du vingtiesme jour de juillet audict an IIII^{xx} treize, ordonnancée du vingt-troisiesme jour d'aoust aud. an, cy. . . . . XXXVIes. »

qui courent sous ces pages. Sauf, peut-être, l'envoi de Nicolas Dupont à Paris vers le duc de Mayenne, tout le mouvement représenté par ces extraits se rapporte au siége de Saint-Valery. Le vin au comte et la montre à l'intendant étaient des marques d'attention gracieuses pour les deux siéges.

Les demandes adressées à Amiens pour des munitions prouvent aussi cette simultanéité des deux siéges (1).

Suivons cependant les réunions de l'hôtel-de-ville.

L'Echevinage décide, le XXX juin, « qu'on enverra au camp de Sainct-Wallery, suivant les lettres de Mr de Bellenglise, ung millier de pouldre à canon des deux milliers cejourd'huy acheptés de Gabriel Seguin (marchand d'Auxy-le-Chasteau), avec les eschelles et vin quy luy ont esté envoiés la nuict passée et qu'il leur sera baillé escorte, et qu'à ceste fin, Jehan Pottier, maistre de l'artillerie en ceste ville, sera mandé, affin d'assister et dellivrer les munitions s'il voit qu'il en soit besoing. »

(1) « Le 1er juillet, le sieur de Berenglise (Bellenglise) demande aux Amiénois de la poudre pour le siége de Saint-Valery. » — *Dom Grenier, paquet XIV, n° 8.* — *Histoire de cinq villes, Saint-Valery, p.* 102.

« Le premier juillet, nous dit de son côté le P. Daire, les habitants d'Abbeville demandent à Amiens des poudres pour faire le siége de Saint-Valery, mais l'Echevinage d'Amiens s'excuse sur la nécessité d'arrêter les royalistes qui viennent de piller le village de Camons. Amiens se dispense aussi de contribuer à la démolition de Saint-Valery comme l'ont demandé ceux d'Abbeville par leur lettre du 3 du même mois. » — *Histoire d'Amiens, tome 1er, p.* 313.

Il faudrait confronter, sur ces négociations, les témoignages des deux échevinages d'Abbeville et d'Amiens.

Mais Jehan Pottier, malgré son titre de maistre de l'artillerie d'Abbeville, chargé d'aller au camp de Saint-Valery, « affin d'avoir le soing de faire ramener (1) le canon et pour dellivrer le milier de pouldre (2), refuse de faire led. voiage. » Rumeur très-certainement. Le procureur de la ville est ouï en ses conclusions et, « en advis de l'assemblée, » led. Pottier est d'abord admonesté par plusieurs fois « pour la conséquence du faict, et, finablement refusant, a esté dellibéré escheoir en l'amende de cent escus pour laquelle la contraincte a esté encommencée contre luy, et qu'à ceste fin et jusques au plain paiement, il demeurera prisonnier (3), et cependant, affin qu'il n'arrive inconvénient au canon et aultres munitions envoiés, qu'il sera depputté ung aultre en son lieu, sans préjudice aux protestations faictes par le procureur de la ville allencontre d'icelluy de tous despens, dommages et intérests dont il a appellé.

(1) J'aurais compris : *de faire mener*, mais nous voyons dans les dépenses de l'argentier une somme payée, dès le 23 juin, à des charpentiers et autres qui ont suivi le canon à Saint-Valery. Il s'agit donc bien, dans la mission refusée par Pottier, du soin de *ramener* le canon.

(2) Cette poudre était envoyée à M. de Bellenglise.

(3) L'affaire de l'échevin Pottier reparaît le 12 juillet. Led. Pottier ne faisait estat de se rendre prisonnier à l'Echevinage (condition à laquelle il avait été condamné jusqu'au paiement de cent escus). L'Echevinage décide « que led. Pottier sera contrainct et exécutté par touttes voies deubes et raisonnables, sans préjudice à son appel ny aultres appellations ou oppositions quelconques, pour la somme de cent escus, attendu la conséquence de la mattière, le péril et préjudice que pourroient apporter telles difficultés et reffus, et qu'il sera contrainct à faire et exécutter sa charge à l'advenir, à peine arbitraire. »

« Et, instamment, a esté nommé pour faire led. voiage led. de Doullens, eschevin, lequel, après plusieurs excuses, a entreprins ce faire, et luy a esté promis, au cas qu'il soit prisonnier ou qu'il luy arrive inconvénient, qu'il en sera indempné et desdommagé par la ville comme il est accoustumé en pareil cas; mesme que, pour son estat de notte (1), rescompense sera donnée à ses enfans au cas qu'il ayt mal. »

On décide que, pour satisfaire à plusieurs menus frais qu'il convient faire pour l'armée de Mr le comte Charles, la somme de cent écus sera mise entre les mains du sieur du Candas, premier échevin.

Je pense que Saint-Valery était, trois jours après (2), au pouvoir de Mansfeld. Voyez plus loin l'ordonnance donnée par ce général, le 3 juillet, à Forestmontiers, pour le démantèlement de la ville et du château que nous devons certainement supposer pris.

Ici doivent trouver place quelques assertions de Formentin que je ne reproduis qu'avec les plus grandes réserves. Formentin me paraît quelquefois traiter nos annales comme le Tasse traitait l'histoire de Godefroy

(1) Notaire évidemment. Doullens est écrit dans ces délibérations pour Dourlens. Louis de Dourlens figure parmi les auditeurs à Abbeville au moins depuis 1584 jusqu'en 1593. — Voyez *les Garde-scel, Auditeurs et Notaires d'Abbeville*, 1333-1867.

(2) La ville ou le château tenait encore le 2 juillet, ou la nouvelle de la prise n'arriva que tard à Abbeville (voyez la délibération échevinale du 2 juillet); mais la délibération du 4 nous apprend que, la veille, trois échevins ont été députés vers Mansfeld « pour le remercier au nom de la ville et le supplier de vouloir continuer la délivrance du pays par la prise de Rue. » C'est alors que les délégués lui ont demandé le démantèlement de Saint-Valery.

de Bouillon. S'il n'y a pas danger pour la poésie à vouloir faire beau, il y a très-grand péril en histoire, pour la vérité, à transporter l'idéal religieux, politique ou patriotique d'un temps dans un autre temps. Il y a dans l'histoire de Formentin, antérieurement de quelques mois à la date où nous sommes, certaine prise d'armes des bourgeois de Saint-Valery au cri de *Vive le roi!* qui me paraît fort suspecte. J'ai eu le tort de reproduire le fait autrefois sans trop d'examen (1) et m'en repens. Au dix-huitième siècle, aucun historien — Formentin, Devérité, ou l'auteur d'un mémoire sur l'histoire de Rue, Loisel, — ne pouvait admettre que sa ville eût été ligueuse cent cinquante ou deux cents ans auparavant, ou du moins n'eût pas subi une tyrannie odieuse sous laquelle le cri de *Vive le roi!* éclatait dès qu'il le pouvait. On ne saurait trop refaire l'histoire avec les correspondances du temps, avec les délibérations mêmes qui montrent les honnêtes bourgeois plus souvent en inquiétudes qu'en emportements, plus prudents qu'aventureux, l'œil à leurs affaires, même lorsqu'ils prennent le mousquet, et ne prenant guères volontiers le mousquet que pour garder leurs murs comme les Abbevillois et se soustraire aux garnisons.

Voici, néanmoins, comment Formentin raconte la prise de Saint-Valery et quelques faits qui suivirent :

« Les assiégés se défendaient avec tant de courage, quoique en petit nombre, qu'après avoir tué bon nombre d'Espagnols et de Flamands, le général ennemi se vit encore trop heureux de leur accorder une capitulation

(1) *Histoire de cinq villes et de trois cents villages, etc., Saint-Valery*, p. 103.

honorable. Les Espagnols laissèrent partie de leurs bagages en cette ville, avec leurs malades ; de là, leur armée, montant à dix mille hommes, se mit en route pour venir passer le pont de Talance à Abbeville. Les gardes des portes les laissèrent entrer dans cette ville, mèche allumée. Ces troupes étaient déjà au milieu d'Abbeville quand le maieur en fut averti ; sa surprise ne fut point petite ; cependant il fut trouver le jeune Mansfeld qui lui fit un accueil gracieux et lui promit de ne rien attenter contre la ville. Il s'acquitta de sa promesse, car ses troupes sortirent aussitôt de la ville qui lui donna un superbe festin où ses principaux officiers furent invités. Cette armée, s'étant rafraîchie quelques jours près de cette ville, prit sa route pour Montreuil et fut prendre Etaples. »

Je dois dire que jusqu'à présent je ne vois rien de tout cela dans nos registres. Au lieu de traverser Abbeville, Mansfeld reçoit à Forestmontiers les envoyés de l'Echevinage le jour même où il apprend sans doute la reddition de Saint-Valery (1), et rien n'indique qu'il se dispose à prendre le chemin d'Etaples.

Revenons maintenant vers Rue.

Le deuxième jour de juillet, assemblée générale pardevant J. Bernard, lieutenant général, le maieur, le doyen de Saint-Vulfran et des chanoines, etc.

Le lieutenant général expose que « M[gr] le comte Charles de Manscfeldt, estant ès environs de la ville de Rue avecq son armée, se disposant à reprendre lad.

(1) Les nouvelles du siége de Saint-Valery pouvaient et devaient même être apportées de la Ferté aux abords de Rue, à travers la Somme, en avance sur les nouvelles passant par Abbeville.

ville de Rue et celle de Sainct-Wallery tenans de présent party contraire (1), désiroit estre fourny par ceste ville le nombre de VII^{m} V^{c} pains par chacun jour, pour la nourriture de son armée, durant dix à douze jours qu'elle pourroit estre à ce occupée, oultre ce que lad. ville a cy-devant fourny, ce que led. seigneur auroit faict entendre ausd. sieurs maieur et eschevins par Monsieur de Rossieulx, secrétaire d'estat et intendant de ses finances, estant pour le présent en ceste ville (2), quy auroit semblablement certioré la volunté dud. seigneur comte Charles estre telle d'emploier ses forces à la reprise desd. villes de Rue et Sainct-Wallery pour le bien du pais, pourveu que ceste ville s'efforce de faire lad. fourniture de pains, moiennant quoy il asseuroit icelle de faire bailler bonne assignation pour le remboursement de la somme à quoy se pourront monter lesd. munitions de pains, et, partant, qu'il estoit besoing d'y adviser promptement, parce que cessant cela, led. seigneur ne povoit emploier son armée à l'effect que dessus. »

(1) Ainsi le 2 juillet, dans la journée, ou la ville de Saint-Valery n'était pas encore prise, ou la nouvelle n'en était pas encore arrivée à Abbeville.

(2) La ville contracte envers M. de Rossieulx quelque dette de reconnaissance que l'Echevinage acquitte la veille même du renouvellement de la loi :

« Du XXIIIe jour d'aoust. Pour aulcunement recougnoistre Mr de Rossieulx, secrétaire d'estat et intendant général des vivres de France, des services qu'il a faicts pour la ville, il luy sera faict présent d'une orloge de la valeur de XXXVI escus. » — *Reg. aux délib.*, 1592-1593. — Le don figure aussi, bien entendu, au registre de l'argentier. (Voyez plus haut, à la fin des notes relatives aux opérations du siége de Saint-Valery).

Toute l'assemblée, d'un avis unanime, décide que « pour le bien du pais, la ville fournira lad. quantité de VII^{m} V^{c} pains chacun jour, durant dix à douze jours. »

La ville est obligée, pour subvenir à cette nouvelle charge, de faire publier au rabais, à son de trompe, la fabrication des pains, en demandant aux adjudicataires le prêt à la ville pour six mois et s'engageant au paiement sur tout le bien et revenu de la ville.

Nous assistons aux dernières associations de la ville à des efforts de guerre. En toutes ces conventions avec le comte de Mansfeld et malgré des promesses de remboursement de la part des chefs de la Ligue, il y a bien, du côté de la ville, spontanéité de résolution, engagement libre. On peut donc bien dire qu'Abbeville fait la guerre elle-même, non sans doute en envoyant hors de ses murs un seul homme de ses milices, mais à la façon des républiques italiennes, par des prêts, des avances, des fournitures aux armées qui passent. Le jeune Mansfeld ressemble assez à un *condottiere*. Abbeville s'allie donc d'elle-même au général étranger allié de la Ligue, et, une fois dans cette voie, s'y obstine, tient bon. C'est elle qui encourage le général espagnol et l'excite à certaines mesures. Il faut qu'un voisinage inquiétant disparaisse à Rue; il ne faut pas qu'il se rétablisse à Saint-Valery.

Les échevins du Candas, Briet et Doullens ont été envoyés, le 3 juillet, vers M^{r} le comte Charles pour le remercier au nom de la ville et le supplier de vouloir continuer la délivrance du pays par la prise de Rue et d'autres places occupées par l'ennemi, pour le supplier encore de bien vouloir mettre, par démolition, par

démantèlement ou autrement, la ville de Saint-Valery et le château « en tel estat que l'ennemy ne s'en puisse plus emparer et, de cette position, ruiner le pays. » Ils rapportent le lendemain (4 juillet) une ordonnance dud. seigneur comte du IIIe jour de ce mois et conforme au vœu exprimé. Telle était la teneur de l'ordonnance :

« D'aultant qu'il convient au service de la saincte Ligue et au bien de la province de Picardie et des circonvoisins de la ville de Sainct-Wallery que lad. ville et chasteau soit desmolie et ruynée pour empescher les excursions et courses des soldards de la garnison que des deux partys qu'on y a mis par cy-devant, Avons ordonné et consenty, comme ordonnons et consentons par ceste (1), que lad. ville et chasteau de Sainct-Wallery soit desmolie et abastue pour empescher tels désordres et obvier que l'ennemy n'y loge plus au détriment du povre poeuple. — Faict au camp de Forestmontier, le IIIe juillet 1593. — Signé en bas : Charles de Manchefer (2) ; et au costé est apposé le cachet dud. seigneur. »

Les envoyés rapportaient aussi des lettres envoyées du camp de Forestmontier à Mgr de Mayenne et à Mgr d'Aumale, « affin d'y interposer leur auctorité. »

La ville décide donc qu'elle écrira de son côté à nosdits seigneurs. — *Délibération du IIIIe jour de juillet* 1593.

Le siége de Rue traîne. Rien ne prouve que l'armée assiégeante fasse de grands progrès, au contraire.

14 juillet 1593. — Le matin, le sieur Cuignons (3),

(1) Présente sans doute.

(2) Je lis encore ainsi du moins.

(3) C'est ainsi que je lis. Ne pourrait-on rapprocher ce nom de celui d'une famille Quignon domiciliée depuis à Abbeville, du moulin Quignon, etc. ?

commissaire des vivres de l'armée de Mr le comte Charles, vient trouver le maieur. Il est chargé par M. de Rossieulx, dont il apporte des lettres, de prier la ville de continuer la fourniture des pains pour trois ou quatre jours. — Dans la réunion échevinale convoquée pour décider sur ce point, le procureur de la ville (1) rapporte que le comte Charles, vers lequel il a été la veille député, lui a « de rechef protesté qu'il est encores en sa première résolution de reprendre la ville de Rue, et n'esloingnera ses quartiers jusques à ce qu'il aura ce faict. » — La réunion décide que l'on continuera la fourniture « jusques à vendredy prochain (on était au mercredi), suivant le marché et adjudication quy en a esté faicte au rabais à Mrs Philippe Delestoille et Elloy Tillette, sieur de Brancourt, ausquels sera nottiffiée la présente dellibération. »

Le 15 juillet, assemblée au son *des cloches*. Cinq pages blanches dans le registre attendent encore le procès-verbal de cette réunion.

Je ne vois pas, dans nos registres, d'opinion émise vers ce temps chez nous, ainsi que cela eut lieu à Amiens, sur l'élection du duc de Guise comme roi.

Le XXIe jour de juillet, une simple assemblée échevinale reçoit une communication importante.

Le maieur expose qu'il a reçu la veille des lettres de Monsieur de Caumartin du XVIIe de ce mois, par lesquelles ledit sieur « mande avoir esté envoyé par le roy de Navarre affin de nous apporter quelque lettre de sa part et faire entendre, qu'il dict debvoir estre

(1) Tillette.

agréable comme estant désirée (1) pour le bien du pays, et, qu'à ceste fin, désiroit qu'il luy fut envoyé passeport, affin de venir icy en seureté pour exposer sa crédence. » — La réunion décide qu'on répondra aud. sieur de Caumartin « qu'encores que désirions, après l'honneur de Dieu et conservation de nostre relligion, le bien et repos du pays, touttefois ne povons luy bailler le passeport et seuretté qu'il désire ny l'entendre et conférer avecq luy que n'en aions donné advis et eu permission de nos supérieurs, ausquels nous en escriprons à cest effect. »

C'est vers ce temps sans doute, mais je ne puis préciser encore, que le siége de Rue fut levé par Mansfeld (2). Le séjour du général étranger dans le Ponthieu, ses deux entreprises, l'une heureuse, l'autre malheureuse, contre Saint-Valery et Rue, avaient pesé financièrement sur notre ville. Quelques mois plus tard, en l'année échevinale suivante, nous voyons, dans une délibération du XXIX novembre 1593, que la ville a précédemment fourni « pour la nourriture de l'armée du comte Charles, lorsqu'il a séjourné dans ces quartiers et qu'il a reprins la ville de Sainct-Wallery, jusques à la somme de cincq mil escus, pour le remboursement de laquelle il est besoing d'adviser. — Le sieur d'Achery (Tillette) s'acheminera en la ville de Paris, où est M[r] de Rossieulx, affin de poursuivre l'assignation du remboursement de lad. somme. »

(1) Quelle proposition? Les scribes de l'Echevinage abusent ainsi souvent des sous-entendus. Les idées du temps pouvaient être nettes; la langue n'est pas toujours claire.

(2) Nulle trace, en aucun lieu de nos registres, du passage de Mansfeld à travers la ville mentionné et dramatisé par Formentin.

Le 25 juillet a lieu l'abjuration de Henri IV. C'est une date qui fait osciller le fléau de la balance dans l'histoire de ces troubles. De grands changements vont s'accuser bientôt dans la force relative des partis.

Le maieur a reçu, le 6 août au soir, les articles de la trève (1). Il les communique le lendemain à l'Echevinage avec les lettres de Mgr de Mayenne et de Mgr d'Aumale. La trève sera publiée à son de trompe. — *Délib. du VII août* 1593.

Cette trève n'établit pas complètement la paix autour d'Abbeville, du moins du côté de Rue (2).

(1) Il s'agit de la trève de trois mois, signée à la Villette le 31 juillet, entre le roi et la Ligue. Par cette trève, le roi désirait donner temps à sa conversion d'agir sur les catholiques, Mayenne rendre vaine les menées espagnoles en faveur de l'infante. Cette trève, dit Waignart, « fut publiée à Paris le premier d'août, et huit jours après en les villes d'Amiens, Abbeville et autres. Elle donna moyen aux peuples de gouster la liberté des champs et la douceur de la paix. »

(2) Et peut-être du côté de Saint-Valery; mais, ici encore, je suis forcé de citer Formentin avec la prudence que j'ai reconnue trop nécessaire :

« Quelques jours après la rentrée des Espagnols en Flandres, dit cet historien, les bourgeois de Saint-Valery avertirent Rubempré que leur garnison ne faisoit pas une garde exacte. A cette nouvelle, il passe le gué de Blanquetaque durant la nuit, et, au point du jour, il paroit en bataille à la vue de la place ; à l'instant la bourgeoisie prend les armes, s'empare d'une porte par laquelle les troupes royales sont introduites ; la garnison espagnole fut faite prisonnière, et le bagage de l'armée du jeune Mansfeld fut pillé. » Ce qui suit dans Formentin est complètement faux, et le serait simplement même chronologiquement. Je suis heureux de faire cette constation ici, ayant reproduit les assertions de Formentin, en lui en laissant avec soin la responsabilité,

Les bruits de guerre, les nouvelles de rapines occupent encore l'assemblée générale du XVII[e] jour d'août. La garnison de Rue vient, dit-on, « jusques aux portes et barrières, arrester tous les vivres et marchandises arrivans en icelle (à Abbeville) pour contraindre d'aller acquitter aud. lieu de Rue. » — Autre fait : la veille, « aucuns de la garnison de Doullens retournèrent et emmenèrent prisonnier ung marchant qui conduisoit de la marchandise en ceste ville, fautte d'avoir acquitté aud. lieu de Doullens, chose inaudite. » — On décide qu'on enverra deux hommes à Rue, vers le sieur de Rubempré, afin de savoir son intention sur l'exécution de la trève ou s'il entend que ses gens « facent les arrests et exactions, pourquoy faire seront dressés mémoires pour ceulx de Doullens et aultres de nostre party (1) quy continuent d'arrester ce quy vient en ceste ville. » On en informera pour en faire plainte à M[gr] de Mayenne et à M[gr] d'Aumale.

En cette même assemblée générale du XVII[e] jour d'août, une autre question importante est traitée pardevant J. Bernard, C. Manessier, des chanoines, etc.

Pour perpétuer les impôts, dit-on, « mis en ceste province à raison des troubles pour un an seulement,

il est vrai, dans l'*Histoire de cinq villes et trois cents villages, etc.*, *Saint-Valery*, p. 104.

En cette histoire, les événements qui intéressent Saint-Valery sont toujours ceux qui me donnent le plus de tracas. Le 19 août, les habitants de cette ville si souvent prise et reprise, demanderont la permission de rester neutres. » — *Le P. Daire, Histoire d'Amiens.*

(1) Allusion peut-être à Griboval et à la garnison de Pont-de-Remy.

Messieurs les généraulx voeullent oster toutte la congnoissance desd. imposts aux communaultés qui les ont mis sus pour un an seulement et les voullant faire recepvoir par leurs recepveurs ordinaires des tailles et aides contre le règlement accordé entre les communaultés lors de l'establissement d'iceux. » Il y a pis, « la garnison estant à Sainct-Wallery a commencé à les recepvoir aud. lieu, pervertissant le règlement. » Le bruit court cependant que ceux de Beauvais et autres villes ont mis bas les impositions « par eulx mises sus, pour leur liberté. » — On décide qu'il sera délibéré sur cette question « par les chambres. » Pendant cette discussion, M. de Maupin pourra revenir de l'assemblée des estats, et l'on pourra prendre de lui quelques informations « sur plusieurs particularités à ce propos. »

Le lendemain, XVIIIe jour d'août, assemblée nombreuse, mais à une cloche.

M. de Maupin est de retour; il fait un rapport de sa mission de député en l'assemblée des estats pour le comté de Ponthieu; il a déposé sur le bureau les « lettres de l'union du gouvernement de ceste ville à l'Eschevinaige, » lettres revêtues (un peu par ses soins) de toutes les formalités qui leur donnent force.

IV

FAITS DIVERS

Un oubli. — Encore les siéges de Rue et de Saint-Valery. — Les habitants de Saint-Valery réfugiés à Abbeville. — Extraits des comptes, recette extraordinaire. — Argent emprunté par la ville pour la solde des gens de guerre. — Témoignages d'un registre des trésoriers de France sur la jouissance des biens détenus par les deux partis. — Le collége. — Entretien

des régents — Nomination d'un principal. — Sollicitations diverses du principal et des régents. — La justice municipale exercée sur les troupes logées dans la ville. — La milice ecclésiastique suivant Formentin. — Le saigneur des pestiférés.

Je dois d'abord réparer un oubli en rejetant ci-dessous (1) quelques extraits des comptes qui regardent le siége et la prise de Saint-Valery par le duc d'Aumale en octobre-novembre 1592, extraits qui sont à rapprocher de ceux qui courent plus haut sous les pages 15-20.

(1) « Quatre escus quarante-cinq sols payés à Jacques Briet, eschevin, commis avec ledict deffunct du Candas pour la vériffication des frais du siége et prinse de Sainct-Vallery, signée dud. Briet, datée du sixiesme jour de novembre Vᶜ quatre-vingt et douze, cy . . . . IIIIᵉˢᶜ XLVˢ.

« A Anthoine Le Sueur, Jacques Darras et aultres matelots en nombre de douze, la somme de deux escus, pour avoir esté au Crotoy affin de fortiffier (de servir de renfort) et entrer dans la gribenne y estant esquipée en guerre; paiement du dix-neufiesme jour de novembre mil Vᶜ quatre-vingt et douze, cy. . . . . IIᵉˢᶜ.

« A Pierre Bocquillon, maistre des broutiers de lad. ville (d'Abbeville), la somme de six escus, pour voitures et aultres vaccations par eulx faictes pour raison dud. siége (de Saint-Valery), dont apert par acquit du vingtiesme jour du mois de novembre, cy . . . . VIᵉˢᶜ.

« A l'église de Sainct-André en lad. ville (d'Abbeville), la somme de trois escus, pour huict eschelles prinses en lad. église pour servir à lad. entreprinse; quittance du dernier jour de novembre, cy . . . . IIIᵉˢᶜ. »

Je néglige un assez grand nombre de paiements faits à des hôteliers pour nourriture de chevaux et des charretiers employés pour le siége de Saint-Valery. — Les quittances de ces paiements sont datées du dernier jour de novembre et du premier jour de décembre.

« A Pierre de Ribeaucourt, marchant tanneur, la somme de

Je dois dire aussi qu'il est plusieurs fois question, dans les registres du bureau des finances d'Amiens, des frais faits par l'Echevinage d'Abbeville pour les siéges de Rue et de Saint-Valery, mais je ne puis mieux faire que de rassembler ici les quelques notes tirées de ces registres par Dom Grenier :

Rue. — « Dans une expédition du 23 avril 1593, il est fait mention du remplacement des frais faits pour le siége de Rue, pris sur les nouveaux imposts, qu'il sera besoin de remplacer par une nouvelle levée. » — *Dom Grenier, t. C, f*o 521.

Rue et Saint-Valery. — « Le 14 mai 1593, il est fait mention de frais faits par les maieurs et eschevins d'Abbeville pour les siéges de Rue et de Saint-Valery. » — *Ibid.*

Saint-Valery. — « Les habitants de Saint-Valery, réfugiés à Abbeville, demandent au bureau des finances

deux escus cinquante-huict sols six deniers, pour poil par luy livré pour ledict siége (de St-Valery); quittance du quatriesme jour du mois de décembre, cy. . . . . IIesc LVIIIs VId.

« A Pierre Gorenflos, mareschal, trois escus, pour des picqs employés au siége de Sainct-Valery ; quittance du dernier jour de décembre, cy. . . . . IIIesc.

« A Jehan Becquin, laboureur, demeurant à Mouflières, la somme de quatre escus, pour la valleur d'une charrette de luy prinse et employée pour led. siége, laquelle auroit esté perdue ; quittance dud. Becquin du cinquiesme jour de février 1593, cy. . . . . IIIIesc.

« A Jacques du Candas, la somme de cinquante-huict escus quarante-cinq sols qu'il auroit maintenu et montré luy estre deube pour plusieurs voiages faicts durant les siéges de Foresmontier (*sic*) et Sainct-Vallery, tant pour la prinse que pour le secours, et dont apert par ung brevet arresté le dixiesme jour de février Vc quatre-vingt-treize, cy . . . . . . LVIIIesc XLVs. »

d'Amiens qu'en ampliation de l'avis déjà donné, ils veuillent déclarer qu'il convient de les descharger à perpétuité de toutes tailles, taillon, etc. L'avis, qui est du 2 août, est en partie favorable. » — *Ibid.*, f° 522.

Je rejetterai ensuite, en ce dernier chapitre des faits divers, quelques extraits intéressant les finances de la ville qui n'ont pu se ranger spécialement en tel ou tel mois de l'année échevinale; ainsi cette recette extraordinaire qui (du moins par l'emploi des deniers perçus) se rapporte à certains événements de l'année précédente comme au remboursement de M. de Hucqueville:

« Aultres receptes extraordinaires faictes par ledict Griffon en lad. année (1592-1593).

« Premièrement, a ledict comptable receu par ordonnance des maieur et eschevins de lad. ville, de Claude Gaignerel, commis durant icelle année à la recepte des imposts généraulx, la somme de deux mils quatre cens vingt neuf escus cinquante sols sur et en tant moings de la somme de trois mils quatre vingts douze escus cinquante sols deube à lad. ville et habitans d'icelle pour les frais faicts pour raison des siéges, prinse, reprinse et secours de la ville de Sainct-Wallery, sellon l'estat quy en auroit esté dressé et vériffié par le sieur ducq d'Aumalle le vingt-huictiesme jour de décembre mil cincq cens quatre vingt et douze, laquelle somme de IIm IIIIc XXIXes Ls a esté receue par led. Griffon, partie comptant et pour fournir à l'acord faict avecq Monsieur de Hucqueville pour son gouvernement et paiement de la somme de trois mil escus quy luy furent lors payés pour partie du pris et composition d'icelluy *que en ordonnances* et parties acquittées et payées par led. Gaignerel *pour raison desdicts siége,*

prinses et secours de Sainct-Wallery, employés et *faisans partie* de la despence dudict estat des frais, desquelles *(sic)* ledict comptable proteste de faire mise et despence cy-après, ensemble de plusieurs sommes par ledict comptable payées et acquittées au mesme effect par l'ordonnance desd. maieur et eschevins, cy . . . . II^{m} IIII^{c} XXIXes L^{s}. »

Et cet autre relatif encore au paiement de M. de Hucqueville :

« Faict aussy recepte ledict argentier de la somme de neuf cens huict escus dix-huict sols quatre deniers faisant moictié de la somme de XVIII^{c} XVIes XXXVI^{s} VIII^{d} pour les sommes deubes en ladicte année par lad. ville, tant à la recepte généralle à Amiens que aux receptes particullières des aydes et du taillon en lad. ville quy luy auroient esté accordées par Monsr le ducq de Maienne pour fournir à l'accord faict avecq ledict sieur de Hucqueville pour sondict gouvernement, desquelles parties les acquicts desd. receptes auroient esté dellivrés suivant led. accord et édict de réduction de lad. ville confirmatif d'icelluy par ordonnances de Messieurs les trésoriers généraulx ausdicts maieur et eschevins sur le récépicé qu'ils en auroient faict bailler par le comptable ausd. recepveurs généraulx, encores que aulcune chose n'en aist esté par luy payé ny receu, de laquelle somme de XVIII^{c} XVIes XXXVI^{s} VIII^{d} partant ledict comptable quy n'en avoit aucune chose payé et en avoit néantmoings faict mise en son compte des octroys, seroit chargé de au prouffit de lad. ville comme auroit faict Isabeau du Val sa vefve et legateresse du depuis par son récépicé estant en bas de la copie collationnée desd. acquicts du sixiesme jour de décembre

mil V^{c} quatre-vingt-dix-neuf cy-rendu, et suivant lequel a esté employé en la recepte du compte des octroys de lad. ville par elle rendu à Paris, pareille somme de IX^{c} VIII^{xx} XVIII^{s} IIII^{d} faisant l'aultre moictié de ladicte somme de XVIII^{c} XVI^{xx} XXXVI^{s} VIII^{d} comme il appert par ledict compte, cy. . . . . IX^{c} VIII^{xx} XVIII^{s} IIII^{d}. »

Ce que je n'ai pas trouvé dans la lecture, assez attentive cependant, que j'ai poursuivie des régistres de l'Echevinage, c'est ce fait rapporté, sur des preuves sans doute, par M. Traullé, que Jean Tillette, procureur fiscal, prêta six mille écus à la ville, en 1593, pour la solde des gens de guerre. — *M. Traullé, Inventaire des titres, etc.* — Le fait pourrait, à la rigueur, appartenir à l'année 1593-1594; je pense pourtant, en raison des événements, qu'il appartient à l'année 1592-1593.

Il a souvent été question, dans le courant de cette année échevinale, de négociations pour « le repos du laboureur » et pour la liberté à rendre par réciprocité aux biens détenus par les deux partis. Les négociations aboutirent peu, mais on pouvait arriver à l'avantage désiré « par la neutralité. » Un registre des trésoriers généraux de France fournit des exemples des arrangements qui furent alors faits : « François Rohault, seigneur chastelain de Gamaches, avait obtenu du duc d'Aumale, gouverneur de la province, des lettres de neutralité, ce qui emportait la main-levée de ses biens saisis; il en demande l'exécution contre le receveur général. 12 janvier 1594. Il devait jouir de son revenu pour 1592. » — *Extrait d'un registre aux expéditions ordinaires de M^{rs} les trésoriers généraux de France, commençant au 19 mars 1590.* — *Dom Grenier, tome C*, f° 517.

L'Echevinage garde toujours en main la direction et l'entretien du collége.

Le 3 octobre 1592, la ville se voit forcée « par le malheur du temps » de refuser une augmentation de pension à J. Macquet, principal de ce collége.

Le dernier jour de décembre de la même année, « sur l'instance faicte par les régens du collége à ce qu'il soit pourveu à leur nourriture attendant qu'il soit mis ung principal aud. collége au lieu de Me Jehan Macquet, naguaire déceddé, il est dellibéré qu'il sera baillé aux susdicts régens la somme de cincquante livres pour leur nourriture attendant qu'il soit prouveu d'un principal, laquelle sera prise par forme d'emprunt sur la ville. »

Les bourgeois n'entendaient pas absolument comme nous la liberté d'enseignement, mais ils admettaient encore moins l'enseignement hors de l'œil de l'Echevinage.

Le lundi premier jour de février 1593, les deux cloches appellent à l'Echevinage le lieutenant général J. Bernard, le maieur Manessier, le doyen et des chanoines de Saint-Vulfran, les anciens maieurs, les échevins et probablement aussi tout le peuple. Il s'agit de pourvoir d'un principal le collége de la ville. Pour cette place ne s'est présenté encore que « Me Anthoine Clugnet, du pais du Boullenois. »

Ledit Clugnet est interrogé et répond « tant sur la théologie que philosophie et lettres grecques au contentement d'un chacun. » Il est alors délibéré et ordonné que led. Clugnet sera reçu et admis en lad. charge.

Le Ve jour de février 1593, le maieur, assisté de

plusieurs échevins, de Le Devin, siéger, et de Tillette, procureur de la ville, se transporte au collége et en met en possession Ant. Clugnet comme principal, en présence de « Messieurs Sommon (1), Petit et Demay, régens. » Le nouveau principal prête le serment « de garder et observer les réglemens quy ont esté faicts et observés avec son prédécesseur et aultres quy pourront estre cy-après faicts pour la pollice et direction dud. collége. »

Le XXIII (2), assemblée générale uniquement pour cette affaire du collége.

Le principal et les régents demandent qu'on augmente leur pension insuffisante, affirment-ils, en raison de la cherté des vivres; ils prient en outre « que, pour entretenir la joeunesse en meilleure discipline, l'on advise de achever de fonder une messe par chacun jour dedans la chapelle dud. collége. » — La ville, parlant par toutes les voix de l'assemblée générale, accorde, « pour la malice du temps, XXXIII escus ung tiers aud. principal pour surplus ou deffault pour ceste demye année et sans tirer à conséquence...., » et elle décide en outre, « quant au regard desd. messes, que, pour achever la fondation, l'on fera dire aud. collége celles quy se disent en l'hospital des Repenties (3) quy

(1) Saumon, sans doute.

(2) J'ai oublié de prendre le mois qui doit être de la première moitié de 1593; la demande rappelée dans l'extrait ne put, dans tous les cas, précéder l'installation du principal.

(3) Je vois dans le registre aux délibérations de l'année échevinale suivante, au neuvième jour de novembre 1593, que les meubles servant au culte dans la maison « où naguaires les Repenties faisoient leur demeure » seront délivrés au principal du

se disoient au précédent aud. collége où elles estoient fondées et celles quy se soulloient dire au chasteau, et, à ceste fin, l'on luy fournira du revenu de lad. chapelle dud. chasteau. »

La justice municipale s'exerçait librement sur les troupes momentanément logées dans la ville.

Le dernier jour du mois d'août 1592, « le sergeant du cappitaine (un nom que je lis mal), pour avoir frapé le maistre du Signe (du Cygne sans doute), est condampné en xxx sols. »

Après ces faits d'importance diverse, dont le lien, pour beaucoup, est dans les chapitres précédents, et que nous assurons constants, ayant été rencontrés par nous en lieux sûrs, il nous sera permis de hasarder quelques fragments des récits de Formentin, fondés peut-être, mais un peu arrangés, je le crains, et dont il serait téméraire d'assumer la garantie.

« La milice ecclésiastique de la ville, dit notre historien, continuait exactement de monter la garde et de s'exercer aux armes; l'esprit de licence qui en suit ordinairement s'empara d'un grand nombre de ces soldats du pape, — le mot est de Formentin ; — un certain Jean Le Comte, chapelain de Saint-Vulfran, se battit avec quelques-uns de ses confrères en un cabaret où ils firent carillon; ces désordres contraignirent le maieur de les emprisonner; le 9 juillet, on les renvoya au Chapitre sur la revendication qui en fut par lui faite;

collége « pour servir au sainct service quy s'y dict. » Le surplus de ces meubles servant au culte serviront à l'autel de l'Eschevinage.

le nombre de ces mutins s'accrut au point que le lendemain, 10 juillet, Messieurs de Saint-Vulfran supplièrent le corps de ville de leur prêter leurs prisons, celles du Chapitre étant remplies. » — *Formentin.*

Un dernier fait étranger à la politique, mais celui-là pris dans nos registres.

Philippe de Bordeaux, le saigneur des pestiférés, est mort. — L'Echevinage choisit pour le remplacer dans cette fonction « Jehan Proville [?], chirurgien de la ville de St-Ricquier, joeune homme à marier. » — *Assemblée échevinale du XXVII août* 1592.

C'est avec soulagement que nous quittons cette année 1592-1593. Nous allons, en l'année qui suit, entrer, soucieux et misérables encore, dans une période de négociations, de trèves, de conventions, à travers lesquelles nous entreverrons cependant bientôt la première aube de la paix. Si toutes ces suites un peu sèches (sentant la main de l'argentier), de combats, de siéges, d'attaques, de surprises, de troupes levées, de munitions de guerre ou de bouche exigées, mal remboursées sans doute, fatiguent, par une incessante et souvent monotone répétition, le lecteur, il faut vivre soi-même dans un temps de guerre (2 septembre 1870) et souffrir des plus cruelles incertitudes pour se rendre compte de l'intolérable existence qu'infligeaient, depuis tant d'années, aux habitants d'Abbeville, les alertes continuelles, les gardes sur les murs, les mauvaises nouvelles venues parfois des villes les plus voisines,

Saint-Valery, le Crotoy, Saint-Riquier. De quel grand besoin de repos devaient être saisis la plupart des esprits après tant et de si longues heures sans sommeil! Quelle aspiration au travail régulier, au commerce libre, à la sécurité, après les campagnes ravagées, les rivières fermées aux navires, les ports déserts, les villes murant leurs portes!

1593-1594 (1)

I

Renouvellement de la loi. — Le maieur J. de Maupin. — Le duc d'Aumale à Abbeville. — Demande qui lui est présentée par les habitants à l'effet d'être exemptés du paiement des tailles auxquelles veut les assujétir le gouverneur de Rue. — Satisfaction que leur donne le duc. — Abbeville désire l'observation de la trève, l'allégement des impôts. — On enverra des députés à une conférence projetée entre le duc d'Aumale et M. de Longueville. — On ne peut satisfaire à un paiement demandé par des

(1) Les trois « hommes dignes et capables, » offerts au choix des maieurs de bannières, furent :

Noble homme Me JEHAN DE MAUPIN, licentié ès-loix, sieur de Bellencourt, conseiller du roy en la séneschaulcée de Ponthieu ;

Honorable homme Me JOSSE BEAUVARLET, licentié ès-loix, conseiller aud. siége ;

Honorable homme JEHAN DE CANTELLEU, conseiller du roy elleu en Ponthieu.

Et longuement après, les maieurs de bannières rapportèrent les élections ainsi faites :

Pour maieur :

Mre JEHAN DE MAUPIN, escuier, sr de Bellencourt, conseiller du roy au siége présidial de Ponthieu (1).

(1) Ce sont les seules qualifications après son nom dans le procès-verbal d'élection où je les relève. Waignart nous donne : « escuier, seigneur de Bellencourt, Moufflières, Gorenflos, Beaulieu, etc., conseiller du roy en la sénéchaussée de Ponthieu et controlleur du domaine dudict Ponthieu, maieur pour la quatrième fois. »

capitaines du régiment du sieur de Grêboval. — On s'oppose à la levée de quelques impôts abolis. — Les députés nommés pour la conférence avec M. de Longueville ne partiront que sur l'assurance qu'ils seront indemnisés, en eux-mêmes ou en leur famille, des accidents de voyage. — Retour de ces députés avec les articles arrêtés dans la conférence de Trouville. — Soucis pour des droits qu'entend percevoir l'ennemi. — On opposera à M. de Rubempré les conventions de Trouville et de Milly — Correspondances diverses pour l'observation des articles de Trouville et de Milly et l'abolition des nouveaux impôts. — Nouvelles inquiétudes de guerre. — On apprend que le roi amasse des forces et se rapproche. — Mesures de précaution. — On apprend qu'il est à Dieppe. — Autres mesures. — On a avis d'une surprise projetée. — Nouvelles mesures. — Exactions persévérantes de la garnison de Rue. — On réclamera auprès de M. de Longueville. — Quelques assertions de Formentin. — Correspondance de l'Echevinage et du duc d'Aumale pour la conservation de Saint-Riquier. — Correspondance pour la conservation du Pont-de-Remy.

En cette année échevinale qui verra la soumission d'Abbeville au roi, nous retrouverons le maieur de 1588, autre fois député aux Etats de Blois, (député

Pour les quatre premiers échevins :
Mre François Rumet, escuier, sr de Beaucourroy (1) ;
Honorable homme Me Anthoine Manessier (2) ;
Mre Jehan de Cantelleu, conseiller du roy, elleu en l'ellection de Ponthieu ;
Honorable homme Charles de Cocquerel.
Pour argentier de la Ville :
Nicolas Lataignant ;
Du Val :
Anthoine Coullon (3).
Eschevins des huict :
Lois Sanson, le joeune ;
Sanson Wauquet ;
Jehan Lherminier ;
François du Val ;

(1) Waignart ajoute : advocat au siége présidial de Ponthieu, ancien maieur.

(2) Waignart ajoute : seigneur de l'Hermitage, ancien maieur.

(3) Waignart ajoute : seigneur de Hanchies.

encore dernièrement aux Etats du Louvre), dont la magistrature a été marquée en 1589 par l'adhésion jurée de la ville à la Ligue. Ainsi le nom de Maupin a ouvert et va fermer la période véritablement active et guerroyante de l'Union chez nous. L'ardent ligueur de 1589 deviendra le sujet empressé de 1594. Il ne

Pierre du Maisniel;
Mre Lois Lesage (1);
Gilles Labdé;
Nicolas Rohault, sr de Condé.

Le maieur de Maupin était chargé des affaires de Mme de Guise. Il allait pour cela à Eu; il y était lors de son élection de 1593.

Il s'excuse à son retour, mais on persiste, et il accepte le 27 août. — On nomme alors les échevins de receuil qui furent:

André Hocquet;
Mre Charles Robin (2);
Jacques Manessier;
Jehan Le Sergeant;
Jacques Crignon;
Jehan Papin;
Jehan Pignier (3);
Claude Hochart;
Jehan Oeuilliot, le joeune;
Jehan Fouques;
Jehan Levesque;
Quentin Bequet.

Le 29 août, quand les offices sont distribués, le sermon est fait par Raimbert en la salle dud. Eschevinaige.

Puis les anciennes ordonnances contre les blasphêmes, les défenses de se promener aux églises, etc.

Ce sont toujours les mêmes..

(1) Waignart ajoute: procureur et notaire.

(2) Waignart ajoute: procureur.

(3) J'ai lu ce nom avec difficulté dans le registre aux délibérations. Waignart me donne Jehan Pignier. Jehan Pignier ayant quitté, peu de temps après l'élection, Abbeville pour Montreuil, Jehan Lamy fut nommé échevin de recueil le 18 février 1594.

faudrait pas forcer la condamnation. En 1588, le conseiller Jehan de Maupin avait été maieur malgré lui; il obéit aux événements; en 1593, il est nommé, sinon malgré lui peut-être, du moins en son absence, et s'il obéit encore à un événement tout contraire, on doit reconnaître que les circonstances ont changé plus que ses opinions probables. Le roi, dont la religion inquiétait les consciences abbevilloises du temps, a abjuré. Et puis, en 1589 comme en 1594, Maupin, maieur spontanément élu, ne se trouva pas, en définitive, en désaccord avec le sentiment de la ville. Il sentait sans doute, (un peu plus tôt peut-être), comme l'Echevinage, comme le corps des maieurs de bannières, comme les corporations de la communauté, comme Messieurs du Présidial, comme une partie même du clergé. Excuses de valeur, mais qui laissent subsister une ombre, un regret pour sa mémoire. On craint de se rappeler qu'il ne s'oublia pas ou ne se laissa pas oublier dans les négociations conduites par lui avec le roi pour la soumission de la ville. Et puis encore, un contraste se présente trop naturellement : le pauvre maieur Le Roy de Saint-Lau, fidèle à Henri III en 1588, meurt à la peine, et ses obsèques sont outragées par les ligueurs de la ville. L'heureux Maupin, triomphant avec les passions de 1588, triomphera encore dans le mouvement tout opposé de 1594. La liberté municipale ne pouvait sans doute conserver les allures larges, affranchies de toute tutelle, qu'elle avait prises dans la lutte; elle redevient plus modeste. Elle rentre dans la règle tout au moins de déférence d'abord, mais il faudra au maieur, demeuré important, de nouveaux insignes (délib. du 11 novembre 1593 pour la tasse); on lui

créera presque une garde (délib. du 16 février 1594. — Voyez au *chap. des faits divers*, à la fin de cette année).

Il y aurait à faire une étude sur le caractère de ce maieur. Sa vie politique avait été assez remplie. Outre ses députations aux Etats-Généraux de Blois et du Louvre, il avait été envoyé à Rouen, vers le roi Henri III, le 30 juin 1588. Nous avons remarqué, au chapitre VI de l'année 1587-1588, son attitude circonspecte, expectante, probablement déjà hostile au roi, dans les jours qui précédèrent l'arrivée à Abbeville de l'édit d'union. Maieur en 1588-1589, il avait représenté la Ligue à Abbeville dans sa passion première. Point d'étude mesquine d'où sort un portrait vivant, et J. de Maupin pourrait sortir lui-même devant nous, au son des trompettes municipales, de ses magistratures de 1574, 1581 et 1588.

Le 24 août 1593, le duc d'Aumale était à Abbeville. On ne voit pas qu'il se soit occupé en rien des élections communales.

Seulement, après l'élection, le premier échevin des quatre, représentant le maieur nouvellement élu, mais absent (1), se rend avec tout l'Echevinage chez le duc, le salue et lui fait part des élections.

(1) Je dois rendre à Waignart ce résumé de quelques circonstances de l'élection :

« Ledit sieur de Maupin n'étoit pas alors dans la ville, mais à Eu ; les sieurs de Beaucorroy et Manessier arrivés (en l'Echevinage), on leur fit entendre que les maieurs de bannières, considérant la malice du temps et des troubles et l'accroissement des charges et auctorités de la ville par le moyen de la réunion du gouvernement au corps de l'Eschevinage, les avoient nommés, pour cette présente année, premiers échevins de la ville, encore que par

M. de Beauvillé, qui a rendu par ses publications de si grands services à l'histoire de Picardie, a reproduit une demande présentée très-probablement le jour même du renouvellement de la loi par les habitants d'Abbeville au duc d'Aumale, « à l'effet d'être exemptés du payement des tailles auxquelles veut les assujétir le gouverneur de Rue : »

« A Monseigneur Monseigneur le duc d'Aumalle, gouverneur général de la province de Picardie.

« Remonstrent humblement les maire, eschevins et habitans de la ville [d'Abbeville] que, deppuis le commencement des troubles en ce royaulme, ilz se sont........... soubz vostre auctorité maintenuz et conservez au parti de l'Union des cath[oliques sans] avoir aucunement favorisé ny paié aucune chose à ceulx du parti con[traire, lesquelz] pour ceste causse leur ont toujours faict la guerre, eulx esforçant les [prendre par] escalades, prendre leurs bestiaulx et ammener lesd. habitans prisonniers........... payer ransson, et néantmoings le sieur de Rubempré, gouverneur de [Rue], les veult ad présent contraindre à luy paier les deniers de tailles et les [menace de les y] contraindre par force. De sorte que lesdictz habitans sont

cy-devant il ait esté interdit d'y appeler des anciens maieurs, et, pour ces considérations, furent requis vouloir en prendre la charge, en quoy faisant ils montreroient exemple aux autres anciens maieurs à l'advenir de ne refuser telles charges y estant appelés, ainsi qu'il se faisoit anciennement, au grand bien et repos des habitans et seureté de la ville. Le sieur Rumet de Beaucorroy répondit par un discours mêlé de latin, disant « que par la constitution des empereurs romains, il n'est point raisonnable *majoribus honoribus functos ad minores revocari;* » que, toutefois, leur élection étant faite en intention de mieux et plus dignement former le corps de l'Eschevinage et rétablir l'ancienne coutume qui prouvoit chez les élus plus d'amour du bien public que d'ambition des honneurs, ils acceptoient avec plaisir les charges qu'on leur donnoit. » — *Waignart.*

réduictz en aussi............... qu'ilz n'ont deniers desdictes tailles, pourquoy ils ne doibvent estre contrainctz............ des villes de Monstreul, Doullens, quy sont d'ung mesme party, comme ne font [les autres] villes tenans le parti contraire.

« A ces causes, Monseigneur, les supplians vous requèrent très-humblement [qu'il vous plaise leur] donner advis de ce qu'ilz ont à faire et doibvent respondre audict sieur de Rubempré sur le paiement qu'il prétend desdictes tailles, et, sur ce, leur en donner vostre ordonnance............ et ilz prieront Dieu pour vostre prospérité et santé.

« Présenté par les suplians, le XXIIIIe [?] aoust V^c IIII^{xx} XIII. »

Et M. de Beauvillé reproduit également les défenses signées sur la lettre même de la main du duc :

« Expresses deffenses sont faictes ausdis habitans de ladicte ville.......... de paier rien partie desd. tailles à ceux du parti contraire........... contenteront les sergens ou autres qui iront pour les y contraindre.............. de la significacion de ces présentes sans pouvoir passer outre.

« Fait à Abbeville, le XXVe jour d'aoust 1593.

« Le duc d'Aumale.

« Pasquier.

« (*Original en parchemin*). »

Combien de temps se prolongea à Abbeville le séjour du duc? Je ne le vois pas trop (1), mais il est probable que pendant ce séjour l'Echevinage profita des entrevues et des conférences faciles pour causer de la trève et des moyens d'en assurer, autant que possible, les avantages à la ville (2). Ce qu'Abbeville demande, en

(1) La délibération échevinale du 2 septembre montre que le duc n'était plus dans la ville et depuis quelques jours déjà probablement.

(2) Non cependant comme le fait entendre Formentin, toujours

somme, et cherche à obtenir depuis quelques mois par tant d'efforts du côté de Saint-Valery et du côté de Rue, c'est la sécurité pour elle, pour la campagne, pour le commerce, pour la perception des revenus des champs. Elle a poursuivi cet intérêt particulier, avec l'intérêt général de l'Union, par la guerre contre les garnisons ennemies du voisinage; elle va le poursuivre encore en réclamant l'exécution de la trêve. Pour vivre et vaincre, elle a encouragé et aidé la lutte en armes; pour vivre et ne pas être ruinée, elle réclamera le respect des conventions transitoires et l'abolition de quelques impôts.

Le duc d'Aumale a prêté l'oreille à leurs doléances.

L'Echevinage est réuni le 2 septembre. Mgr le duc d'Aumale a écrit précédemment « de faire acheminer les depputtés de ceste ville pour la conférence qu'il prétend avoir avec Monsieur de Longueville sur l'exécution de l'édict de la trêve et impositions prétendues. » L'Echevinage prie M. de Beaucourroy (Rumet), Mrs du Candas et Rohault « de s'y acheminer en dilligence, affin de remonstrer et requérir ce qu'ils verront et jugeront plus expédient pour le bien et soullagement de la province, des charges, des imposts que l'on prétend nouvellement establir ès villes de Rue, Corbie et ailleurs,

un peu trop disposé à voir les Abbevillois de 1593 avec les yeux d'un lecteur de la *Henriade :*

« Le duc d'Aumale, qui affectoit, dit-il à une date comprise entre le 30 juillet et le 30 août, de ne pas se rendre à la trêve, fut prié par le maieur d'Abbeville de l'observer exactement. Ce fut pendant ce temps-là que le duc, se disant toujours comte de Ponthieu, s'engagea envers les Espagnols, avec ceux de Mayenne, de Guise et d'Elbeuf, le cardinal de Pelvé, à ne jamais s'accommoder avec le roi, tel bon catholique qu'il fût. »

et ensemble sur la prétendue neutrallité de la ville de Sainct-Wallery (1) et liberté de la rivière de Somme. »

Sur une autre question, « il est advisé qu'on remontrera à mond. seigneur et à Messieurs les généraulx qu'il n'y a aucun moien de satisfaire à lad. partie de deux cens cinquante escus (pour le paiement prétendu par aucuns cappitaines du régiment du sieur de Greboval, dont ils disoient avoir assignation sur Claude Gaignerel, cy-devant commis à la recepte des nouvelles impositions), attendu que led. Gaignerel n'a aucuns deniers en ses mains desd. imposts; au contraire, qu'ils lui sont redebvables, comme il se pourra voir par son estat lorsqu'il plaira à Messieurs les généraulx le voir suivant led. réglement...... et quant à la levée que Messieurs les généraulx veulent continuer desd. impositions quy ont esté cy-devant mises sus pour un an seullement et dont Messieurs les généraulx veulent s'attribuer entièrement la congnoissance comme des aultres deniers ordinaires de leurs charges contre l'intérest du poeuple et des communaultés, » on décide « que pour lesdictes raisons et en ensuivant les lettres pattentes du XVIIe jour de mars ...., envoiées en cest Eschevinaige par Monsieur le séneschal de Ponthieu, l'on a délaissé la levée desd. imposts, lesquels l'on a mis bas, et deffenses faictes à ceulx quy estoient commis à la recepte de s'en plus entremettre ny recepvoir aucune chose, de sorte qu'il ne s'en poeult plus faire estat. »

MM. François Rumet, s^{r} de Beaucourroy, l'ancien maieur, alors premier échevin, Jacques du Candas, et

(1) Voir une note plus loin, au XI septembre.

Anthoine Rohault, consentaient bien à se rendre comme députés à la conférence projetée entre Messeigneurs d'Aumale et de Longueville « pour l'interprétation et exécution du traicté de la trève et soullagement général du poeuple, » mais ils faisaient difficulté d'entreprendre le voyage si la ville ne s'obligeait à les indemniser « de tous intérests et inconvéniens quy leur pourroient arriver, mesmement, au cas qu'il arrivast fortune de leurs personnes, à satisfaire à leurs femmes et enfans de leurs justes intérests. » — L'Echevinage, convenant « qu'il n'est raisonnable que les habitans de bonne volunté encourent aulcun domaige et intérest exposans leurs personnes pour le service du publicq, » décide « qu'il sera baillé promesse et obligation ausd. depputtés et à chacun d'eulx, soubs la signature du greffier avecq celle dud. sieur maieur, contenant que la ville s'oblige dès ad présent de les indempner de leurs intérests et inconvéniens quy leur pourroient arriver aud. voiage, » etc. — *Délib. du 2 septembre* 1593.

Le XI septembre, les sieurs de Beaucaurroy et du Candas font rapport de leur voyage à Amiens et, de là, à Trouville, où la conférence s'est faite avec les députés de Monsieur de Longueville et ceux de Mgr d'Aumale pour le fait des impôts (1). —Suivant l'ordre de Mgr d'Au-

(1) Dom Grenier a extrait d'un registre aux expéditions ordinaires de Mrs les trésoriers généraux de France, commençant au 19 mars 1590 :

« Saint-Valery rendu à la Ligue, à condition de demeurer neutre, par traité du 9 septembre 1593. — Les trésoriers commettent une personne à la perception des droits et imposts à lever à Saint-Valery, suivant les articles de la neutralité dudit lieu accordez à Trouville le 9e jour du présent mois de sep-

male, les articles accordés dans cette conférence seront publiés dans Abbeville.

Deux jours après, le lundi XIII septembre, une assemblée générale réunit, sous la présidence du lieutenant général J. Bernard et du maieur de Maupin, le doyen et un chanoine de Saint-Vulfran, des religieux de Saint-Pierre, les anciens maieurs, les échevins, etc. Les articles accordés à Trouville sont lus d'abord, puis l'assemblée décide « que l'on depputera gens pour aller vers Monseigneur de Mayenne luy remonstrer le trouble quy est au pais à raison des impositions, daces et levées insupportables que l'ennemy met sus, plus odieuses et en surcharge que n'estoit le faict de la guerre, et le supplier humblement y voulloir mettre ordre et faire que l'ennemy quitte lesd. impositions, et qu'à ceste fin, il sera dressé mémores bien amples. »

Il est décidé, le XXVII septembre, qu'on enverra vers M. de Rubempré « pour luy faire entendre ce quy a esté accordé en la conférence tenue à Trouville et en une aultre à Milly en Gatinois, approuvée par les chefs des deulx partis les X et XI de ce mois, pour scavoir quy le meut qu'il ne voeult entrer en l'observation desd. articles, pour, ce fait, sa response oye, se retirer et prouvoir vers les supérieurs (1). »

tembre. Cette commission est du 20 septembre 1593. » — *Dom Grenier, t. C, f° 513.*

Saint-Valery rendu à la Ligue? Que s'était-il donc passé en effet depuis la prise par Mansfeld? Nous sommes ramenés à la réoccupation par Rubempré rapportée par Formentin.

(1) Dans une assemblée présidée par le lieutenant-général et par le maieur (j'ai négligé la date qui doit courir entre septembre et octobre), il est dit que des contraventions se font

Le même jour, il est décidé encore qu'on fera entendre à Mgr d'Aumale des lettres écrites par Mme la comtesse d'Angoulesme (1).—Mais ces lettres font défaut dans le registre.

Le 20 octobre, l'Echevinage maintient l'abolition des nouveaux impôts contre une lettre de Mgr le duc d'Aumale à qui on fera parvenir les raisons qui donnent ce droit à la ville d'Abbeville (2).

journellement aux articles de la trève de Trouville et à la trève de Milly. Ne conviendrait-il pas de députer pour représenter les contraventions et « la misère du paouvre poeuple par le moien de la taille et imposts excessifs quy se lèvent sur icelluy? » — Un blanc indique la place de la résolution qui nous manque.

(1) Diane, fille naturelle de Henri II, comtesse de Ponthieu depuis 1583.

(2) Tous ces faits, toutes ces circonstances prouvent, date par date, combien peu méritent de crédit un grand nombre des pages de Formentin, dans lesquelles de pâles et fausses considérations égarent encore des souvenirs erronés se rejoignant à l'aventure.

« La conversion du roi, qui venoit d'arriver comme par miracle, avait-il dit, et dans le temps qu'on y songeoit le moins, jetoit dans l'esprit de plusieurs des semences de paix. La religion, ajoute-t-il, ne pouvoit plus servir de prétexte à la guerre; les prédicateurs de la Ligue arrêtèrent pour quelque temps le fruit de ces heureuses dispositions. Rambert, gardien des Cordeliers, soutint, en présence du duc d'Aumale, que la conversion du roi était nulle, fausse et hypocrite. Le duc assembla, sous le canon d'Abbeville, sept ou huit cents hommes des communes du pays, avec lesquels il ne fit rien qui valût. Les siéges de Rue et de Saint Valery furent tentés en vain. » — Comment, nous contenterons-nous de faire remarquer, ces siéges auraient-ils pu être tentés pendant la trève conclue le 31 juillet? La lecture la plus attentive de nos registres ne nous laisse rien soupçonner des ces faits inacceptables. — « Le lieutenant de Rubempré tua cin-

Lecture est donné à l'Echevinage, le XX octobre, des lettres de Mr de Longueville, en date du XVI du même mois, écrites par lui, en réponse à celles qui lui ont été portées par le clerc du guet d'Abbeville, et dans lesquelles l'Echevinage le suppliait « de voulloir faire entretenir la trève de Trouville et celle de Milly par ceulx de la ville de Rue. » M. de Longueville mandait que « pour le regard du traité de Trouville, il le fera observer et en a, à ceste fin, escript à Monsieur de Rubempré, gouverneur de la ville de Rue, sans parler de l'exécution du traicté de Milly. » — L'Echevinage décide que l'on députera de nouveau vers Mr de Longueville en la ville de Corbie, « affin de le mouvoir, par les remonstrances quy luy seront faictes, à faire exécutter led. traicté de Milly. »

On reçoit cependant de Paris diverses communications concernant la politique de l'Union.

Le XXIIe jour d'octobre, le maieur donne lecture à l'Echevinage de lettres de Mgr de Mayenne, en date du X octobre, et d'autres de Mr le prévost des marchands

quante hommes et fit autant de prisonniers au duc en une rencontre près du Crotoy.

« Les exploits de cet armement, qui se dissipa bientôt, se réduisirent à la prise de quelques petits châteaux du Vimeu occupés par les royalistes. »

C'est sur des assertions de cette sorte que Devérité, écrivant après Formentin, renchérit encore en montrant les Abbevillois, ligueurs malgré eux, méditant dès 1591 d'ouvrir leurs portes à Henri IV. Ainsi met à néant lui-même ses travaux l'historien qui ne sait pas se séparer assez de ses passions ou de ses préventions pour consentir à voir juste ou pour renoncer à faire des événements des preuves de thèses ou des témoignages d'honneur pour son pays ou pour sa ville.

et des échevins de Paris, en date du même jour (10 octobre). — Les lettres du prévost des marchands sont transcrites tout au long dans le registre, mais je ne vois pas celles du duc de Mayenne.

La faconde des bourgeois parisiens est abondante, mais plus emphatique et embarrassée qu'on ne serait en droit de l'attendre de Parisiens, même en 1593.

« Messieurs, communicquans ces jours passés avecq Monseigneur des affaires de notre ville et luy représentans les misères qu'elle et les autres de notre party ont souffertes jusques ad présent et supplians son excellence [?] d'y apporter tout le soulagement et repos qu'il pourra, nous aiant faict cest honneur que de s'ouvrir à nous de ce qu'il avoit en l'ame et de ses sainctes intencions, cela nous a causé une fraternelle émulation de vous escripre et advertir qu'il n'a rien en l'esprit ny .... (1) d'autre ambition que de nous veoir bien tost en bon (2) repos sur notre relligion bien asseurée et soubs ung roy approuvé par Notre Sainct Père et tous les Picars unis avecq nous, ne laissant escouller une seulle minute de temps qu'il ne l'emploie à cest effect, et, pour ce faire, en despêcher une ambassade de personnaiges notables et plains de touttes intégrités vers Sa Saincteté pour ensuivre sa saincte résolution. Cependant, Messieurs, il nous a commandé, ayant esté adverty du désir que nous avons de vous escripre, de vous prier tous en général et en particulier de sa part comme nous faisons encores de la nôtre, que nous estans conservés jusques à huy par la grace de Dieu, par la force et prudence de mondit seigneur quy n'y espargne sa vie et tous ses moyens, nous continuerons jusques au bout sans nous engaiger d'ailleurs, ... (3) le

(1) Deux mots que je ne peux lire; je ne suis pas même sûr de lire le mot suivant : *d'autre*.

(2) Je lis ainsi, sans être bien sûr.

(3) Un mot que je ne lis pas.

repos de nos villes ny entrer en aultre party que celluy que nous avons premièrement choisy et que en attendant quelque bonne et saincte résolution et repos asseuré. A quoy nous touchant du doigt (1) nous ne nous laissions emporter aux séditions passées et remuemens que sçavez estre advenus depuis peu de temps quy sont de mauvais exemple et qu'il n'y ayt ruzes ny artifices humains quy nous puissent esbranler ny faire perdre la gloire qu'avons acquise par la constance et fermeté dont nous avons usé jusques ad présent et le serment et fidélité qu'avons juré à mond. seigneur [comme Dieu nous advoue et les courts de parlement (2)] advoué et recongneu pour gouverneur et lieutenant général de cest Estat jusques à ce qu'ayons ung roy catholicque soubs lequel nous puissions veoir notre relligion en seureté et le pauvre peuple soullagé et mis en repos. Il y a six ans entiers que nous souffrons beaucoup de misères et nécessités et que nous avons hasardé et touché [?] de tout jusques au sang et à la vie, nous particulièrement, Messieurs, quy sçavez qu'avons esté les plus affligés, ayant esté assiégés par deux fois, la dernière plus de cincq mois, pressés de monstrueuse famine, et pendant lesquels nous avons plus paty et enduré qu'en aucun siège quy soit advenu de notre siècle ; et maintenant que nous vous laissions périr au port après une si longue et périlleuse navigation, estans prêts de descouvrir une terre ferme et un port de salus, nous eussions envie de faire bris estans près estre saulvés ; cela nous serait à jamais reproché de Dieu et de la postérité. Nous approchons de l'endroict où fortune a planté les bournes (bornes) de nos travaux. C'est. la résolution, Messieurs, que nous debvons prendre pour ne vous ennuyer de plus long discours de.................. de notre fermeté et constance ou mourir plustost.................. (3) nous en fier à la grace. —Nous supplirons sa bonté divine, Messieurs, qu'il vous con-

(1) *Sic.*

(2) Je ne suis pas sûr de la lecture exacte de tous ces mots.

(3) Je ne puis lire cette fin.

serve tous en général et en particulier en ses sainctes graces après vous avoir présenté nos bien humbles recommandations. — De Paris, le Xme d'octobre 1593. — Vos bien humbles confrères, serviteurs et amys les prevost des marchans et eschevins de la ville de Paris. »

Le délai de la trève n'est pas encore écoulé ; les inquiétudes de guerre reprennent (1).

Le XXVIe jour d'octobre, le maieur annonce à l'Echevinage « qu'il a eu advis que le roy de Navarre amasse des forces et tire en deça, et que, pour la crainte qu'il n'entreprenne quelque chose de deça et particullièrement sur ceste ville, il est nécessaire d'adviser à ce quy est le plus expédient pour la conservation d'icelle et prévenir les desseings de l'ennemy. » — On députera « aucuns de Messieurs pour voir et avoir l'oeul particullièrement à chacun quartier de la ville, visiter, au moings une fois le jour, chacun la porte de son quartier.

« Deffenses par escript seront attachées aux portes, portant deffenses aux gardes d'icelles.............. »

Le scribe de la ville s'est arrêté sur ces mots, laissant en blanc la place de l'ordonnance. Je dois faire remarquer d'ailleurs que la page suivante (la p. II^{c} XVI)

(1) Vers cette date, réclament place quelques assertions de Formentin que je ne trouve nullement vérifiées dans nos registres :

« Les prétendus Etats-Généraux qui se tenoient à Paris renouvelèrent le serment de l'Union les 29 et 30 août. Les résolutions prises par ces Etats furent notifiées au clergé et aux magistrats d'Abbeville; il n'y eut que le clergé qui prêta de nouveau le serment d'union ; les corps de la ville ne tinrent compte des lettres des ducs d'Aumale et de Mayenne qui leur enjoignoient d'en faire de même. »

a été enlevée du registre. Dans quelle intention? Par quelle main intéressée dans les temps passés ou curieuse dans les temps modernes?

IIe jour de novembre 1593. Le maieur a reçu avis, dit-il, « que le roy de Navarre est arrivé en la ville de Dieppe, accompaigné de sept ou huict cens chevaulx. » — Il s'agit d'aviser au plus nécessaire pour la conservation de la ville et prévenir les surprises. Ne conviendrait-il pas aussi de renforcer la garde? L'assemblée — simplement échevinale — décide que l'on fera faire « des escouttes aux faulbourgs de la ville; » que l'on se transportera sur les remparts pour visiter les lieux les plus dangereux et les plus faciles à surprendre et les mettre promptement en défense; les capitaines des quartiers, les capitaines des « cincquantiniers et de la joeunesse » devront se trouver ce jour même, à deux heures de relevée, au grand Echevinage, où l'on s'entendra avec eux des dispositions de la garde (1); l'arrivée du roi de Navarre et de ses forces en la ville de Dieppe sera annoncée par écrit à Mgr le duc d'Aumale et à Messieurs d'Amiens.

Peu après, de nouvelles rumeurs déterminent à de plus grandes précautions.

Le cinquième jour de novembre, des avertissements sont reçus « que le roy de Navarre est, dès ce jour, à Dieppe, et qu'il a des trouppes logées tant aud. lieu que ès environs, avecq desseing de faire quelque entreprinse

(1) Il fut décidé, « attendu la petite garde quy se faict et les abbus quy s'y commettent, » et le voisinage de l'ennemi, « que lad. garde se fera par compaignies, au son de la casse, sellon et en la mesme forme qu'elle se faisoit par avant le nouvel establissement. »

sur les villes de ce party et mesmement sur ceste ville; joinct que d'ailleurs l'on a advis qu'il se faict assemblée de gens de guerre à Corbie, et que quelques soldards dud. lieu ont découvert que l'on prétendoit attenter sur ceste ville par le moien de surprendre, à la faveur de la trève, quelques pièces fortes (1) et commandans en la ville de dessus le rampart. » — On avise « que l'on ouvrira par dedans la ville les tours d'Angoullemortier (2), de Maillefeu, du Chasteau, Moisnel (3) et aultres, et que l'on en ostera tout ce qui pourroit nuire et offenser le dedans de la ville. » — L'Echevinage se transporte alors sur les lieux et examine « ce qu'il faut oster de la tour de la chaîne du chasteau qui commande sur tous les ramparts aux environs. » — Les maçons, envoyés d'avance en cet endroit (le 4 novembre), demandent, pour les travaux à exécuter à cette tour, cent cinquante écus. — Ils se sont rabattus depuis à deux cents livres. — Il leur a été offert VIII^{xx} livres. — Les maçons accepteront cette somme pour le travail spécifié et pour « les

(1) Quelque tour ou bastion.

(2) Je ne saurais donner actuellement la situation de cette tour dont le nom paraît terrible. L'étymologie de ce nom n'est pas si formidable ; elle témoigne seulement du prix ou du travail que la tour avait coûté : Angoullemortier, engouffre mortier.

(3) C'est ainsi que je crois lire ce dernier nom. Il s'agit très-vraisemblablement de trois tours du côté ouest de la ville ou sur la rive gauche de la Somme exposée aux attaques venant de Dieppe. La tour de Maillefeu existe encore en ruines au delà du canal de Transit. Quant au château de Charles-le-Téméraire, nous voyons (immédiatement plus bas) que le démantèlement en avait respecté de grandes parties et qu'il ne paraissait pas encore suffisamment ouvert du côté de la ville.

ouvertures qu'il convient faire au Cachecornaille (1) et aultres. » — Il sera établi un corps-de-garde sur le lieu « où soulloit antiennement estre la salle du chasteau regardant sur la chaîne et la rivière, ensemble sur le ravellin du chasteau, pour d'icelluy envoier les centinelles sur la poincte dud. ravellin, pourquoy faire sera faicte une descente dans le creux de l'une des croisées estant dans l'antienne muraille de lad. salle, et sera rebouché le reste par hault avecq une cortine, » etc.

La garnison de Rue continuait cependant ses exactions; on cherchait toujours à invoquer contre elle les conventions de Milly; on les faisait valoir auprès de M. de Longueville.

Le maieur, — ainsi s'explique-t-il dans l'assemblée échevinale du XXIXe jour de novembre, — le maieur reçoit journellement des plaintes de plusieurs marchands d'Abbeville et autres qui amènent des commodités en la ville, « des volleries et exactions quy se commettent par ceulx de la ville de Rue et aultres tenans party contraire, quy ne voeullent aulcunement ensuivre les articles de la conférence tenue à Milly, lesquels aussy contreviennent à plusieurs articles de la trève. » Le maieur ayant donc reçu avis que Mr de Longueville arrive en la ville de Rue, demande ce qu'il convient faire « sur lesd. contraventions. » — La réunion décide que l'on députera « quelques personnaiges vers mond.

(1) « Du Ve jour de décembre 1593, sur une publication faicte pour le bail au rabais du comble de bois qu'il a esté advisé faire à la lune de Cachecornaille, s'est présenté Martin Hérouart, Me charpentier, quy en a faict offre de la somme de xxxviii escus, pour laquelle somme elle luy a esté adjugée par fin de chandelle. » — *Reg. aux délib.*

sieur de Longueville pour luy faire instance de faire entretenir de sa part led. traicté de Milly. » Sont députés Le Devin, siéger, et ***, eschevin.

A cette date, les deux gouverneurs de Picardie, l'un pour le roi, l'autre pour la Ligue, le duc de Longueville et le duc d'Aumale, pouvaient donc à peu près aussi tranquillement l'un que l'autre parcourir le Ponthieu. La « trêve » permettait sans doute ces promenades, pourvu que l'on fît éclairer sa route et que l'on fût bien armé.

C'est au moment où nous arrivons que je dois rapporter quelques assertions de Formentin, très riches de détails, mais auxquelles nos registres échevinaux ne prêtent pas d'appui. Je les rejette ci-dessous (1).

(1) « Sur la fin de l'année (1593), le duc d'Aumale, devenu Espagnol outré, se rendit à Abbeville dans l'espérance de s'emparer de cette ville où il entretenoit deux cents hommes de garnison ; ce prince déclara au maieur, Jean de Maupin de Bellencourt, qu'il avoit résolu de reprendre Saint-Valery, et demanda passage pour dix mille hommes dont la plupart étoient tirés des garnisons d'Artois. Ce corps de troupes étoit alors campé sur l'Authie, près d'Auxi-le-Château ; on résolut d'accorder passage à ces troupes au travers de la ville, avec de si grandes précautions qu'il n'en pût arriver aucun mal. Le duc d'Aumale, sur la parole du maieur, fit avancer ses dix mille hommes. Tandis qu'elles étoient campées vers Saint-Riquier, le maieur fit monter sur les armes toute la bourgeoisie, la jeunesse, les cent mousquetaires à cheval ; on fit encore monter cent cinquante hommes à cheval. Les chaînes de toutes les rues aboutissantes aux portes de Saint-Gilles, du Bois et Doket furent tendues et fortifiées par des barricades de tonneaux et de fascines ; derrière on posta de nombreux corps de garde ; le canon des remparts fut braqué en croisant vers les portes qui furent fermées et les ponts-levis levés ; d'espace en espace, on distribua des bourgeois armés

Il s'agit maintenant — dernier jour de décembre — d'aviser sur des lettres de Mgr d'Aumale « touchant ce quy luy a esté escript pour la conservation de la ville

dans les maisons; la cavalerie, en quatre escadrons, fut postée sur la Placette, au Préel, et places de Saint-Georges et de Saint-Pierre.

« Le lendemain matin, le duc d'Aumale ayant fait avertir le maieur qu'il l'attendoit en son hôtel où le magistrat se rendit escorté de vingt sergents de ville armés de leurs pertuisanes et suivi des trois compagnies de cinquanteniers, tambour battant. Le duc, étonné de ces préparatifs de guerre auxquels il ne s'attendoit point, ne dit rien d'abord et sortit avec le maieur qui lui déclara qu'on ne laisseroit entrer que cinq cents hommes à la fois. Il en falloit passer par-là. Le duc étant passé à la tête du premier bataillon, le premier pont fut levé et puis baissé; les portes furent fermées derrière lui. Étant entré dans les rues, on levoit la chaîne et on la baissoit incontinent. Dans cette .... (*sic*, un mot manque) le duc ne put s'empêcher de marquer qu'il appréhendoit qu'on n'en voulût à sa personne, mais le maieur le rassura.

« Les dix mille hommes passèrent ainsi au travers de la ville dont le duc sortit aussitôt après, confus d'avoir manqué son dessein. Les Espagnols, irrités contre les habitants d'Abbeville, ne songèrent qu'à ravager le Vimeu dont ils brûlèrent quelques villages. Ayant repassé la Somme au Pont-de-Remy, ils exercèrent les mêmes brigandages. Cette conduite aliéna tellement l'esprit des habitans d'Abbeville, que sans les prédications séditieuses des religieux et des curés, ils se seroient peut-être dès lors soumis au roi. Le chapitre de Saint-Vulfran fut même jusqu'à admettre un chanoine nommé par Diane notre comtesse. » — *Formentin*.

Il est probable que Formentin écrivait sur des fragments de mémoires peu précis ou sur des souvenirs vagues qui avaient traversé le dix-septième siècle pour arriver jusqu'à lui, souvenirs qu'il dramatisait et auxquels il donnait une apparence trompeuse de rigueur historique en y introduisant quelques faits vrais, mais de date inexacte peut-être.

de Sainct-Ricquier. » Le duc « mande (1) advis de ce quy est à faire sur ce subject, soit de la raser, la rendre noeutre ou bien la munitionner de gens de guerre et munitions nécessaires. »

On fera entendre « à ceulx de Sainct-Ricquier » le contenu de la lettre de mond. seigneur, « pour, leur response venue, rescripre à mond. seigneur bien amplement de ce faict. »

Nous verrons au chapitre suivant (janvier 1594) Saint-Riquier occuper encore l'Echevinage d'Abbeville.

Le duc d'Aumale s'occupe toujours aussi de la conservation du Pont-de-Remy ; il mande que la ville veille à la fourniture, par le recepveur du Pont-Remy, d'une certaine quantité de bled à la garnison de ce lieu. Le recepveur du Pont-Remy, mandé le dernier jour de décembre à l'Echevinage d'Abbeville, déclare n'avoir aucuns grains de sa recepte. On décide qu'il sera répondu en conséquence à mond. seigneur d'Aumale. — *Dernier jour de décembre* 1593.

(1) Il faudrait lire à la fois *mande* et *demande*. La lettre du duc mandait évidemment des avis, mais non des avis impérieux ; elle laissait le choix entre plusieurs, en demandait aussi peut-être. On voit que le duc répondait à ce qui lui a été déjà « escript pour la conservation de la ville de Sainct-Riquier. » Les questions adressées par l'Echevinage d'Abbeville « à ceulx de Sainct-Riquier » avant de « rescripre » au duc mènent à ces explications sans autoriser à considérer la correspondance comme une sorte de conseil de guerre ouvert sur un pied d'égalité entre la ville et le duc.

II

Rupture de la trève. — Précautions pour la défense. — Délibérations, correspondances, avis pour la conservation de Saint-Riquier. — Abbeville a l'horreur des garnisons étrangères. — Les Espagnols à Saint-Riquier. — Correspondances de M. de Longueville et de M. de Rubempré avec la ville et de la ville avec les ducs de Mayenne et d'Aumale. — Tentatives de séduction, peut-être, par les partisans et les officiers du roi. — L'Echevinage s'inquiète du voisinage des troupes royales, d'un côté, et, de l'autre, de l'approche des Espagnols alliés de Mayenne. — Abbeville craint pour le faubourg de Rouvroy. — Le capitaine Ducrocq assemble cent soldats pour la défense de ce faubourg. — Le séjour de Saint-Riquier rendu impossible par la garnison espagnole. — Les officiers de la justice royale de la prévôté de Saint-Riquier, réfugiés dans Abbeville, demandent à y exercer leurs fonctions. — Abbeville hésite enfin dans la Ligue. — Lettres du duc de Mayenne et du prévôt des marchands et des échevins de Paris. — Condamnation de Robert Carbonnier, trop chaud partisan du roi. — Entrée du roi à Paris. — Quelques extraits de Formentin. — Lettres de l'Echevinage d'Amiens à l'Echevinage d'Abbeville. — Réponse de l'Echevinage d'Abbeville. — Lettre de ce dernier Echevinage au duc de Mayenne. — Abbeville montre de la décence en sortant de la Ligue. — Etc.

La trève nous a donné ou laissé entrevoir quelque répit dans le chapitre précédent ; nous la trouvons rompue dans celui-ci.

Dès le commencement de l'année 1594 — 5 janvier, — il faut songer à l'établissement de la garde qui n'est plus suffisante « en la façon qu'elle se faict de présent, attendu la rupture de la tresve. » Les capitaines des quartiers sont consultés ; les uns veulent cette garde par compagnies « comme cela se faisoit au passé, » les autres qu'on la continue « comme elle se faict ad présent. » Dans ce désaccord, Messieurs de la ville décideront.

Nous trouvons en effet immédiatement les mesures de précaution et de défense.

« Doresnavant, est-il décidé le 5 janvier, et à commencer ce jourd'huy, le passaige de la Portelette avecq un basteau sera fermé. » On fait défense à l'adjudicataire de ce passage de passer personne jusques à ce qu'il en soit autrement ordonné; son bail subira une diminution proportionnelle au temps de la suppression du passage.

Il est décidé, — le X janvier, — qu'on fera faire, pour la conservation de la ville, « une chaîne en la chaulcée du Bois, qui traversera la rue et sera attachée à la maison de l'Asne-d'Azur pour s'aller rendre à l'aultre rang. »

D'autres inquiétudes viennent de Saint-Riquier. Il s'agit de conserver cette ville que ses défenseurs payés menacent d'abandonner.

Il est expédient d'aviser, dit le maieur, — XIII janvier, — « ce qui est à faire pour la conservation de Sainct-Riquier pour ce que les quarante soldards quy y ont esté puis nagaires mis attendant que Mgr d'Aumalle y ait prouveu, ausquels avoit esté baillé par ceste ville la somme de quarante escus, se voeullent retirer s'il n'est donné ordre à la continuation de leur paiement; ce faisant, les habitans de lad. ville se résouldent d'habandonner la ville; ce qu'arrivant, l'ennemy s'en pourra aisément emparer, à la ruyne totalle du pays. » — L'assemblée décide que les habitants de Saint-Riquier seront priés de députer deux d'entre eux « pour adviser à ce quy se trouvera le plus expédient pour la conservation de lad. place, et cependant que la ville advancera encore quelque somme ausd. soldards pour trois ou quatre jours. »

Nous ne savons comment les habitants de Saint-

Riquier répondirent à l'appel d'Abbeville. Quant à l'intérêt en jeu, la conservation de Saint-Riquier même (par troupes françaises, non par des troupes espagnoles), il occupe l'Echevinage pendant les mois de janvier et de février.

Ainsi dans la délibération échevinale du XX janvier.

Le duc d'Aumale est alors à Abbeville. Il désire mettre quelques gens de guerre espagnols en garnìson à Saint-Riquier, « pour la conservation de la place et pour empescher les courses de l'ennemy. » — Le duc d'Aumale demande, sur ce point, avis au maieur de Maupin qui convoque l'Echevinage. — Messieurs de la ville sont unanimement d'avis « de représenter à mond. seigneur l'importance de la ville de Sainct-Riquier au pais et ce quy s'y est passé lorsque les trouppes estrangères y ont esté, et supplier pour le bien du pais et trouver bon qu'il n'y ait aulcune garnison estrangère en icelle, et qu'au cas qu'il juge nécessaire et insiste en mettre pour la conservation de la place, que ce soit François, desquels le pais puisse tirer quelque soullagement et refiance [?], ou bien qu'il luy plaise la faire desmanteller. »

Hâtons-nous de le dire, les Abbevillois, quoique bons ligueurs encore, ont l'horreur, la crainte, *pro focis* peut-être, des garnisons espagnoles.

Ce même 20 janvier, une inquiétude nouvelle met la ville en rumeur; un bruit court que des troupes étrangères sont près d'Amiens et qu'on prétend les mettre en garnison à Abbeville ou dans les faubourgs « et aultres endroicts des environs. » — Une assemblée a lieu à l'occasion de ces bruits; la délibération est restée en blanc.

Le duc d'Aumale dut mettre néanmoins ses Espagnols dans Saint-Riquier. Voyez plus loin (au VI février) la délibération à propos du faubourg de Rouvroy menacé par l'ennemi.

Les partisans du roi tentaient-ils cependant de séduire la ville? On serait tenté de le croire si on s'arrêtait à quelques indices inexplicites.

On voit, dans l'assemblée échevinale du XIX janvier, que M. de Longueville et M. de Rubembré ont adressé à l'Echevinage des lettres datées du XVIII janvier (1). Copie de ces lettres sera envoyée à Mgr de Mayenne et à Mgr d'Aumalle « par hommes exprès, » avec assurance « de ne traicter ny donner response aud. sieur de Longueville que par l'advis et permission de Mgrs de Mayenne et d'Aumalle. »

Toute réflexion faite, je pense qu'il s'agit encore, dans ces correspondances, de discussions de trêves ou de conventions à conclure pour la paix des champs.

M. de Rubempré a écrit, voit-on dans la délibération du 28 janvier; il mande qu'on lui limite un temps dans lequel l'on pourra faire response aux lettres (2) de Monsieur de Longueville et procurer le bien du poeuple à l'exemple d'aultres villes voisines, sinon qu'il sera contrainct de permettre tous actes hostiles par les siens en ces quartiers.

La délibération sur ces lettres manque.

Je ne puis m'empêcher d'entrevoir une certaine prudence de l'Echevinage ou du maieur dans les lacunes de nos registres. Tantôt ce sont des lettres, habiles

(1) Le registre ne les a pas conservées.

(2) Cy-devant reçues.

peut-être et dictées par la finesse du roi, dont la transcription fait défaut; tantôt ce sont les avis même de la ville que le scribe ne consigne pas à la veille du jour où d'autres résolutions vont leur donner tort.

Les sollicitations poursuivent, semblerait-il (1), les magistrats municipaux; on voit encore, dans la délibération du 3 février, que Mr de Longueville a écrit de nouvelles lettres en date des XXVII et XXVIII janvier, arrivées le II février avec d'autres de M. de Rubempré. —On députera « ung personnaige » vers Mgr de Maienne « pour luy représenter la coppie de la première lettre cy-devant escripte par led. sieur de Longueville. »

Les partisans du roi ne se bornent pas à tenter par lettres (2) la fidélité des habitants d'Abbeville à la Ligue; ils ne négligent pas les moyens de convaincre que l'épée et le canon mettent en la main des hommes. L'Echevinage, qui parlemente encore avec M. de Longueville, s'inquiète le VI février du voisinage des troupes royales, mais non moins, il est vrai, de l'approche des troupes espagnoles alliées du duc de Mayenne.

L'ennemi « estant à la campaigne » menace, a-t-on appris, « de surprendre le faulbourg de Rouvroy; » en outre, « il y a un grand nombre d'Espagnols à Sainct-Ricquier et ès environs, ensemble au pais du Vimeu qui tirent en deça. » Il sera, « pour la conservation dud. faulbourg, donné charge au capitaine Ducrocq d'y assembler jusques au nombre de cent soldards. »

(1) Je m'aperçois que, tout en discutant, je me suis laissé reprendre à l'idée exprimée plus haut des tentatives de séduction de la part des partisans et des officiers du roi.

(2) Même remarque.

On décide, le IX, que les quarante-cinq hommes que le capitaine Ducrocq a assemblés au faulbourg Docquet pour la conservation d'icelluy y seront entretenus pour ung mois » (1).

Ainsi est inquiétée encore la commune d'Abbeville; celle de Saint-Riquier l'est peut-être moins, mais la garnison espagnole en a rendu le séjour impossible.

Les prevost, procureur du roy, greffier et autres officiers de la justice roialle de la prevosté de Sainct-Riquier ont présenté, vers la fin de février, une requeste à ce qu'il leur soit permis d'exercer leur justice en ceste ville où ils se sont retirés pour la misère du temps. — L'assemblée échevinale d'Abbeville, à qui est adressée cette requête, décide qu'il sera conféré sur la demande avec Messieurs les gens du roy. — *Délib. du XXV*e *jour de février* 1594.

L'assemblée du XXVI février nous fait saisir le moment où Abbeville hésite visiblement dans la Ligue (2).

(1) « Et que, pour en faire le paiement du présent mois, montant, sellon le rolle icy présenté, à la somme de IIcXVII escus, seront prins sur les deniers des fermes de l'escu pour thonneau ou des VI escus, » etc.

De plus, il sera payé, « pour les frais faicts, à raison de quarante ou cincquante soldards quy ont esté renvoyés (d'aultant qu'au lieu de cent que l'on avoit donné charge aud. Ducrocq d'assembler, on auroit trouvé bon de n'en entretenir que cincquante), la somme de XXV escus I tiers. » — *Délib. du VI février* 1594.

Il est encore décidé, le XI février, « que les gens de pied mis au faulbourg Docquet, pour la conservation d'icelluy et de la ville, seront payés pour le mois prochain des deniers de l'impost de deux escus pour thonneau. »

(2) Je citerai encore ici, mais avec grandes précautions et réserves, Formentin :

« Le sacre du roi, qui se fit avec pompe à Chartres, le 22 fé-

Le maieur de Maupin « rapporte » en cette assemblée (simplement échevinale) les lettres de Mgr de Maienne « en date des dix-sept et dix-noeufviesme de ce mois, ensemble la coppie d'un arrest de la court du XVI d'icelluy mesme mois, avec aultres lettres de Messieurs les prevost des marchans et eschevins de la ville de Paris; » puis, « lecture faicte desd. lettres et arrests, et Me Philippe Delestoille, grenetier au magazin à scel de ceste ville, ayant fait son rapport, » il est délibéré « qu'il sera escript à mondict seigneur le duc de Maienne et ausdicts conseillers de Paris pour les remercier de la bonne affection qu'ils portent au bien de ceste ville et du soing qu'ils ont de procurer ung repos au général de la France par une saincte et bonne résolution à la conservation de la relligion et de l'Estat, et néantmoings *que*, pour résouldre sur lesd. lettres et à ce quy est à faire pour le particullier de ceste ville, *que* coppies en seront envoyées par les chambres pour y apporter leurs advis au prochain jour qu'il sera advisé, et cependant *que* pour lever les impressions que

vrier 1594, acheva de porter tout le monde à la soumission. « Le dernier février, on délibéra dans l'assemblée du clergé sur les lettres écrites le 15 janvier par le duc de Longueville, gouverneur de Picardie pour le roi, sur la réquisition du corps de ville que le duc invitoit à reconnaître Henri IV. Le clergé délibéra qu'il falloit tout souffrir, jusqu'au martyre, pour la conservation de la religion catholique et des franchises de ce comté; qu'au surplus, il falloit convenir d'une espèce de trève par laquelle les laboureurs pourroient cultiver les terres et les marchands négotier librement sans qu'on pût les déclarer de bonne prise d'aucun côté. On en resta là, mais le premier fruit qu'on retira de cette délibération du clergé fut de lui voir quitter les armes pour reprendre le bréviaire. »

l'on a peu concevoir de quelques arrests et escripts contrefaicts soubs le nom de la court, *que* led. arrest du XVI sera publié. »

Nous trouvons enfin, le dernier jour de février, la dernière condamnation au nom de la Ligue : « A esté advisé *que*, pour les menées et déportemens de Robert Carbonnier au préjudice de ce sainct party de l'Union, *que* injonctions luy seront faictes de sortir de la ville. » C'est ce même Carbonnier, nous nous en souvenons, qui, déjà suspect en 1588, avait résisté si bien alors à M. de Hucqueville et fait hésiter le maieur Le Roy et l'Echevinage tout entier dans leur faiblesse aux délations.

La ville est bien toujours à la Ligue, on le voit, et demeurera en rapports suivis avec les officiers ligueurs qui tiennent les environs jusqu'au moment où elle traitera avec le roi (1).

(1) Le onzième jour de mars, le sieur de Saint-Marc, enseigne de M. de Rambures, est venu trouver le maieur. Il désire obtenir la permission de vendre le butin que les hommes de la compagnie de M. de Rambures ont fait depuis trois jours sur quatre à cinq voleurs « quy tenoient tout ce pais en peyne et subjection. » — Le maieur n'a voulu donner la permission qu'à la charge du droit « du dixiesme appartenant à la ville, à cause de la réunion du gouvernement au magistrat d'icelle. » Toutefois, « pour le bien et repos quy revient au pais à cause du service et séjour de la compaignie dud. seigneur de Rambures en ceste ville et ès environs, » l'assemblée, consultée par le maieur, décide que, « pour a conservation des droits de la ville, led. droit sera prins sur les deniers proceddans de la vente dud. butin, et néantmoings, pour ceste fois et sans tirer à conséquence à l'advenir, que led. droit sera mis ès mains dud. sieur de Sainct-Marcq pour en gratiffier ceulx qu'il cognoistra le mériter en lad. compaignie. »

Les quatre ou cinq voleurs de M. de Rambures devaient être

Nous voyons dans *la Ligue à Amiens* de M. A. Dubois, p. 84, que l'entrée du roi à Paris est connue le 24 mars à Amiens, et qu'Amiens, persistant néanmoins dans l'Union, écrit en conséquence à Abbeville. Nous trouvons la confirmation de ces faits dans nos registres (1).

évidemment des partisans armés du roi Henri IV. Sans cette qualité, qui justifiait aussi le butin, ils eussent moins excité le zèle de M. de Rambures.

(1) Formentin, après avoir indiqué la soumission de Paris au roi, écrit :

« Le duc de Longueville, étant à Saint-Quentin, écrivit le 26 mars aux maieur et habitants d'Abbeville pour leur donner part de la réduction de Paris et les inviter à suivre l'exemple de cette ville. Il se tint une assemblée des..... (un mot manque) au grand Echevinage pour délibérer sur le contenu de ces dépêches, mais on n'y conclut rien autre chose que de faire sortir les deux cents hommes de garnison entretenus par le duc d'Aumale et ses domestiques, ce qui fut exécuté. Une partie de la bourgeoisie ayant été, pour cet effet, mise sous les armes, le duc écrivit une lettre menaçante à cette occasion dont on ne fit point même lecture. »

Je n'ai pas besoin de répéter que je ne garantis rien de toutes ces assertions.

Formentin donne ensuite l'analyse d'un mandement furieux de l'évêque d'Amiens, Geoffroy de la Marthonie, emporté ligueur, exhortant le peuple de son diocèse à demeurer ferme dans l'Union, et enjoignant aux curés de faire des processions depuis le Vendredi-Saint jusqu'au Dimanche de Quasimodo, des saluts et des prières publiques, pour obtenir la persévérance de chacun dans l'Union. « Ce mandement fut envoyé, poursuit Formentin, au Sr Silleri, curé de Saint-Paul et doyen, pour être publié. Perache, curé de Saint-Gilles, et Cavillon, curé de Sainte-Catherine, se distinguèrent le plus par leurs prônes aussi scandaleux que séditieux. Les Minimes ne s'oublièrent point. Les processions furent faites par les curés, mais personne ne les y accompagnoit. »

L'Echevinage d'Amiens écrit à l'Echevinage d'Abbeville (1) :

« Messieurs, nous vous avons desjà escript après la reddition de la ville de Paris au roy de Navarre et avez peu congnoistre, par nos lettres, nostre intention pour la conservation de nostre saincte relligion, et néantmoings nous avons advisé vous advertir de rechef comme nous sommes tous résolus de ne préjudicier en façon quelconque au serment de l'Union par nous jurée et ne jamais recongnoistre le roy de Navarre, pour quelque prospérité quy luy advienne, jusques à ce que notre sainct père ait levé l'excommunication quy a esté jettée contre luy, nous asseurant tant en la bonté de Dieu que, nous tenans au giron de l'Eglise, il nous assistera ; [ce] quy nous faict vous prier prendre mesme résolution, affin que, par commun moien [?] et bonne intelligence, il soit trouvé ung bon expédient pour l'asseurance de nostre saincte relligion et le repos d'un chacun, ce que nous espérons quy sera faict, nous unissant ensemble de rechef, moiennant le secours de nos amys, avecq l'aide de Dieu que nous prions, Messieurs, qu'il vous ait en sa saincte garde. — D'Amiens, ce XXVI mars 1594. — Vos voisins, confrères et bons amys, maieur et eschevins d'Amiens.

« A Messieurs Messieurs les maieur et eschevins de la ville d'Abbeville. »

Deux jours après (le XXVIII mars), lecture est donnée à Abbeville, en assemblée échevinale, de cette lettre à laquelle est faite la réponse suivante, qui montre les Abbevillois beaucoup plus près de s'accommoder avec le roi que leurs voisins d'Amiens :

« Messieurs, pour response à vostre lettre du XXVI de ce mois, sur l'advis qu'il vous a pleu nous donner de ce quy est arrivé à Paris....... nous avons estimé ne debvoir rien préci-

(1) La lettre d'Amiens, lue le 28 mars en l'Echevinage d'Abbeville, n'est transcrite sur le registre aux délibérations que le 29.

piter de nostre part en ce changement et ne nous povans persuader que Messieurs de Paris où nous avons tousjours recongneu, par les effects mesmes, toutte la piété et prudence crestienne de ce roiaulme avoir esté conservée durant ces troubles, aient rien faict de mal à propos ny préjudiciable à nostre commun serment d'union, estans mesmement accompaignés de Monsieur le légalt comme ils sont encor, nous leur en avons escript par gens exprès affin d'en estre plus amplement informés, ensemble du contenu ès articles de leur traicté que l'on dict en avoir esté accordés; sy tost que nous en aurons eu la response, nous ne fauldrons de la vous communicquer; cependant n'appercevans encore aulcun subject de nous plaindre d'eulx pour le respect que nous avons tousjours désiré de leur porter, non seullement comme à la première ville de ce roiaulme, mais comme à celle quy a servy de premiers fondemens et s'est exposée à tous les périls et occasions requises pour la conservation de nostre sainte Union et sur le modelle des intentions de laquelle nous nous sommes tousjours proposés debvoir plus seurement conformer et rapporter les nostres, nous ne voions poinct qu'il soit expédient nous unir de rechef plus particullièrement et, par ce moien, de quoy nous doubterions faire tort à l'union généralle (1), et aussy attendant quelque aultre esclaircissement de leurs actions, nous croions estre le meilleur de nous tenir sur nos gardes et nous résouldre ne nous laisser empiéter à quy que ce soit (2), par la grace de Dieu que nous prions, Messieurs, vous maintenir en sa sainte garde. — D'Abbeville, ce XXIX mars 1594.

« Vos confrères, voisins et meilleurs amys, maieur et eschevins d'Abbeville. »

La veille même, dans l'intervalle de cet échange de

(1) Et en gardant cette résolution, en quoi nous nous exposerions à faire tort à l'Union.

(2) La mauvaise humeur contre les Amiénois ne perce-t-elle pas ici?

lettres entre Amiens et Abbeville, le 27 mars, l'Echevinage abbevillois avait écrit au duc de Mayenne (1) :

« Monseigneur, lors et incontinent que nous eusmes receu vos lettres avecq celles de Messieurs de Paris du XVII° du mois de frebvrier dernier, nous nous assemblâmes et prîmes résolution que, comme nostre intention ne fut jamais d'entrer en aulcun traicté particullier avecq le party contraire sans vostre auctorité et permission, beaucoup moings le ferions-nous puisqu'il vous avoit pleu nous asseurer que cella pourroit apporter quelque préjudice à notre saincte Union et nous donner espérance de voir en bref le remède à nos misères par ung traicté et résolution généralle à la conservation de nostre saincte relligion et de l'Estat, et avons persisté comme nous persistons encore en ce propos jusques aujourd'huy qu'estans advertis de la réduction voluntaire de lad. ville de Paris en l'obéissance du roy de Navarre et n'en aians receu aulcun advis de vous ny de leur part, ny des articles que l'on dict en avoir esté accordés et sy nous y sommes comprins ou non, nous vous en avons faict ceste despesche exprès pour vous supplier très-humblement nous mander ce que nous en povons attendre et comment nous nous y debvons conduire devant que nous soions davantaige contrainclts par la calamité du temps et importunités de ce paouvre poeuple que nous vous avons assez souvent répété (2) où chacun pert la patience ; [ce] quy nous faict de rechef vous supplier nous voulloir au plus tost esclaircir vostre intention et prendre ce debvoir pour tesmoignaige du désir que nous avons de demeurer à jamais, Monseigneur, ... (le reste de la formule est omis dans le registre). Ce XXVII° mars 1594. »

Ainsi l'attitude d'Abbeville, soucieuse de ses engagements, demeurait noble devant le duc de Mayenne.

(1) Cette lettre n'est transcrite qu'à la suite de la délibération du XXIX mars.

(2) Ou représenté, écrit en abréviation.

En ce moment où, sortant d'un parti, la ville ne s'était pas encore accommodée avec l'autre, la sécurité ne pouvait être complète; aussi trouvons-nous trace de quelques précautions (1).

III

Préliminaires de la soumission de la ville. — Correspondances. — Prières au Saint-Esprit. — On ne laissera entrer aucuns gens de guerre dans la ville. — Lettre du roi. — Comment s'introduit dans la ville la résolution de se soumettre au roi. — Les bénéfices de cette résolution pour plusieurs. — Les excuses qu'on présentera au roi. — Assemblée générale du 16 avril. — Délibération par laquelle la ville se rend au roi. — Quelques plaintes du maieur ou symptômes de résistance dans la ville. — Nomination des députés qui iront porter la soumission de la ville au roi. — Avis envoyé à M. de Longueville. — Réponse de M. de Longueville. — Réception des députés par le roi. — Requête qu'ils lui présentent et concessions obtenues par eux. — Edit du roi. — Retour des députés. — *Te Deum*, feux de joie, salves d'artillerie. — Procession. — Cette procession sera renouvelée annuellement et commémorativement.

Nous approchons de la soumission de la ville au roi. Les correspondances qui précèdent cet acte — lettres adressés à l'Echevinage d'Abbeville par le roi, par le Parlement, par le prévôt des marchands et les échevins de Paris, par le duc Longueville, lettres qu'aident le Parlement par ses arrêts, l'Université par ses déterminations, les lettre et requête des maieur et échevins, manans et habitans d'Abbeville au roi, etc. — occupent en transcriptions rapprochées les unes des autres, dans le registre aux délibérations de 1593-1594, toutes les

(1) « XXIX mars : a esté dellivré aux quatre portiers chacun une casse (un tambour), dont ils se sont chargés, pour servir à la garde et aux occasions s'offrans. »

pages comprises entre le folio II^{c}LXX verso et le folio II^c IIII^{xx}IIII verso. Les transcriptions sont d'une écriture particulière, très-facile à lire. Nous ne relèverons que des indications sommaires pour quelques-unes, la copie intégrale menaçant de prendre trop d'étendue. Les dates mêmes des lettres, arrêts, etc., appelleront nos extraits raccourcis.

Lettres de M. de Longueville du XXVI mars 1594, à Messieurs les maieur et eschevins, manans et habitans d'Abbeville. — Fol. IIe LXXI recto.

Lettres de Messieurs du Parlement, du pénultiesme jour de mars 1594, à Messieurs les maieur et eschevins de la ville d'Abbeville. — Fol. IIe LXXII recto.

Lettre de Messieurs les prévost des marchans et eschevins de Paris, du pénultiesme mars 1594, à Messieurs les maieur et eschevins d'Abbeville. — Fol. II^c LXXII verso.

Arrest révocatoire de la puissance et quallité attribuée à Mr de Maienne avecq ordonnance de recongnoistre le roy, du pénultiesme mars 1594. — Fol. II^c LXXIII recto.

Ces dernières lettres et la copie de l'arrêt constatant l'autorité nouvelle du roi n'arrivèrent, il est inutile de le dire, que dans les premiers jours d'avril.

M. de Mayenne avait aussi écrit des lettres que l'Echevinage prudent crut de bonne politique sans doute de ne pas faire conserver sur ses registres ; nous les voyons mentionnées cependant dans la délibération du troisième jour d'avril.

Les lettres de Mgr de Maienne, est-il dit, et celles des prévost et eschevins de Paris sont arrivées. — On comprend l'embarras d'Abbeville. — M. Louandre écrit

en marge : « On implore les lumières du Saint-Esprit au sujet de la lettre du duc de Maienne. » — Voici l'extrait des delibérations :

« Sur les lettres receues de Mgr le duc de Maienne, ensemble de Messieurs les prévost des marchans et eschevins de la ville de Paris (1), représentées en lad.

(1) Je me ravise sur l'épreuve et juge convenable maintenant de donner en addition, à la fin de ce travail, les lettres du duc de Longueville, de Messieurs du parlement, du prévôt et des échevins de Paris, etc.

La lettre du duc de Longueville est très-remarquable. Le gouverneur de Picardie proteste d'abord de son dévouement à la province ; il n'adresse que de légers reproches aux Abbevillois pour ses bons offices repoussés jusqu'alors ; il engage enfin Abbeville à reconnaître l'autorité royale ainsi que l'ont déjà fait beaucoup de villes (dont Paris) et beaucoup de provinces ; il invite les incertains à implorer de Dieu l'inspiration de leur devoir ; il atteste la sincérité de la conversion du roi déjà manifestée par des « effects miraculeux ; » il attaque enfin les habitants de la ville par leur intérêt même : ils ne seront pas les derniers à jouir des biens que les villes du royaume peuvent attendre de leur soumission. Lui-même il favorisera Abbeville de tous ses moyens.

La lettre du parlement témoigne de la douceur et de la clémence du roi entré dans Paris. Conséquences : le « repos et la tranquillité entre les citoyens. » Le parlement va travailler « par tous moyens » à faire rendre au roi l'obéissance qui lui est due. La soumission de Paris a été autorisée et approuvée non-seulement par la cour du parlement, mais par le maréchal de Brissac, par le prévôt des marchands, les échevins et tous les habitants de la ville. Le parlement termine en rappelant la joie unanime qui remplit Paris ; il sollicite donc Abbeville à ne pas se départir de la fidélité traditionnelle de la Picardie aux rois de France.

La lettre de la municipalité parisienne rappelle les fins communes poursuivies jusqu'alors par Paris et les villes de l'Union, le salut de la religion catholique et le soulagement de la « patrie ; »

assemblée par led. sieur maieur et lesquelles y ont esté leues, il a esté advisé que avant assembler pour faire respondre ou faire résouldre sur lesd. lettres que l'on fera faire prières à Dieu affin de disposer, par son Sainct-Esprit, ung chacun à y apporter une bonne et saincte résolution, attendant laquelle et pour éviter

elle témoigne de la constance des Parisiens (tant de ruines!) et des souffrances courageusement supportées par eux. Les Parisiens, au milieu de la France déchirée par elle-même et par ses voisins, ont toujours espéré et attendu la guérison générale de la conversion du roi à l'église et adressé à Dieu des prières pour cette conversion. Vers le temps où le roi hésitait encore dans l'hérésie, leurs yeux ont été complètement ouverts sur les menées ambitieuses des Espagnols et du duc de Mayenne. Enfin, le roi converti a été sacré; la bénédiction du pape est attendue; déjà les prélats « qui sont les vrais corps de l'église gallicane » induisent eux-mêmes le peuple à l'obéissance. Dans ces conjonctures, les Parisiens ont invoqué Dieu, prié, en descendant leurs reliques, les saints apôtres de France, saint Marcel et sainte Geneviève; enfin, éclairés par ces communications avec « les glorieux saincts » et d'accord avec M. le maréchal de Brissac, gouverneur de Paris, ils ont ouvert leurs portes au roi. L'armée royale, escortant son prince, est entrée dans la ville au milieu de la confiance et de la joie : chants de triomphe, boutiques ouvertes, peuple passant au travers des troupes pour chercher le roi, cris montant jusqu'au ciel et les voûtes mêmes de la cathédrale semblant se « fendre d'allégresse. » Le prévôt et les échevins parisiens, après s'être étendus sur la bonté et sur les bienfaits du roi, invitent les habitants d'Abbeville à suivre leur exemple, à devenir libres en se rendant au roi, puis, les prenant par une de leurs préoccupations habituelles, « à ne se laisser asservir par des garnisons, par des citadelles, par l'ambition d'autruy, » à rejeter partout la tyrannie espagnole.

Les habitants d'Abbeville, ainsi sollicités, étaient suffisamment préparés sans doute à recevoir la lettre que le roi devait, en connaissance de leurs dispositions, leur écrire le XI avril.

qu'il ne soit attenté sur la liberté de ceste ville, qu'il n'y sera receu ny laissé entrer gens de guerre estrangers ny françois ou aultres seigneurs et gentilhommes quels qu'ils soient. »

Cette dernière partie de la délibération reçut un complément immédiat dans une résolution qui limitait à quatre jours la fourniture de munitions à certaines troupes (1) et qui ordonnait au sieur Pacquer de se retirer. — Voyez la note sous cette page.

Du 3 au 16 avril, point de délibérations transcrites dans le registre. Ainsi donc intervalle de TREIZE jours pendant lesquels l'Echevinage reste muet (2).—Prudence peut-être.

Dans l'intervalle avait été reçue sans doute la lettre du roi aux habitants d'Abbeville, du XI avril :

« Chers et bien amés, depuis qu'il a pleu à Dieu nous faire succéder au régime et gouvernement de ceste monarchie françoise, de la conservation de laquelle il a tousjours eu soin particulier, sa divine bonté a faict apertement cognoistre par les

(1) Quelles étaient les troupes que je trouve, ce même lundi 3 avril, pourvues de vivres en ces termes — après un intervalle laissé blanc pour recevoir des considérations qui manquent : — « que l'on fournira encore des munitions pour quatre jours, à la charge de les avoir enlevées en dedans mercredy pour tout le jour, et que, ce faict, il ne sera plus tiré aulcune munition ny vivres de ceste ville et sans qu'il soit besoing de mettre plus le faict en dellibération. — Au surplus, qu'il sera permis au sieur Pacquer de se retirer et à la charge de faire rendre les bestiaulx et moeubles quy ont esté prins aux paisans. »

S'agirait-il de la garnison du Pont-Remy?

(2) Pour la réunion du 3 avril et pour les processions qui suivirent, voyez plus loin, dans la délibération du 16 avril, l'exposé narratif ou rétrospectif du maieur.

heureux succès qu'elle a donné à tous nos desseins et entreprises, combien luy estoit agréable nostre légitime établissement en icelle. Ceste grace s'est encore plus amplement manifestée lorsque nos ennemis qui n'ont rien oublié pour nous y traverser, voulans tenter le dernier et plus plausible moyen au peuple de parvenir à l'usurpation de nostre couronne, ne pouvans plus céler l'ambition qu'ils avoient jusques alors couverte du prétexte de la religion, ont tasché de persuader à nos subjects que la disposition de nostre dicte couronne leur appartenoit en espérance d'en tirer une eslection à l'advantage de l'Espagnol ou des siens. A quoi les bons François ont trouvé si peu de goust que ceux qui se sont trouvés à ceste proposition comme députés de nos provinces, ayans faict voir à leurs concitoyens les pernicieuses intentions de nosdicts ennemis, en ont entièrement réprouvé et abhorré les effects : Et jettans lors les yeux sur nous leur Roy et prince naturel, se sont du tout résolus à nostre obéissance, de laquelle ils se promettoient et ont ja aucuns d'eux commencé à ressentir autant de bien et soulagement que leur rebellion avoit apporté de ruine, perte et nécessité. Nos villes de Paris, Meaux, Orléans, Rouen, Bourges, Lyon, Verneuil, se sont les unes après les autres submises à ce debvoir et y ont esté depuis suivies par celles de Troyes, Sens et Auxerre : l'exemple desquelles et le ressentiment que vous pouvez encore avoir des faveurs et bienfaicts que vous avez receu de nostre maison et particulièrement l'honneur que vous a faict nostre seigneur et père, que Dieu absolve, lorsqu'il vous a gouverné, nous font espérer que vous ne serez des derniers à nous obéir ; rien ne vous en peut maintenant excuser, Dieu vous le commande, la nature vous y oblige, les Espagnols qui sont à vos portes introduits en nos autres villes par ceux qui pensent avoir beaucoup de puissance sur vous et les veulent establir au préjudice de vostre franchise et liberté, vous y contraignent. Ne doubtez point de l'asseurance de nostre religion de laquelle nous avons par serment solennel donné à nostre conversion, réitéré à nostre sacre et confirmé depuis à la somption de nos ordres, juré la défense et conservation. N'appréhendez non plus la recherche

de vos fautes passées, la promesse que nous vous faisons maintenant de les vous pardonner et la douceur et clémence qu'ont esprouvé les plus mutins et séditieux de ceste ville, ne vous estans ignorées, vous doibvent faire perdre ceste crainte. Ne feignez (1) donc de venir à nous qui sommes prests à vous recevoir et embrasser d'une paternelle benevolence et royale débonnaireté. Nous ne désirons de vous qu'une pure et franche volonté à nous servir et bastir en vos cœurs les plus fermes et stables fondemens, appuis et forteresses de nostre authorité soubs laquelle vous serez maintenus en la libre, paisible et entière jouissance de tous vos biens et facultés, et de tant de beaux et amples priviléges que vos pères se sont acquis de nos prédécesseurs, pour leur segnalée loyaulté et fidélité, vous asseurant de faire encore davantage pour voste contentement si, par vos services et mérites, vous nous en donnez occasion. — Escrit à Paris, le XI jour d'avril M.C.XCIIII, signé Henry; et plus bas: Potier; et au dos: A nos chers et bien amés maire, eschevins et habitans de nostre ville d'Abbeville. » — Fol. IILXX verso du registre aux délibérations (2).

Qu'on se rende compte de l'effet que cette lettre dut produire dans Abbeville déjà préparée, à communications ouvertes, par les lettres du duc de Longueville, de MM. du parlement et de MM. les prévôt et échevins

(1) La langue populaire a conservé encore *feignant* pour *fainéant*.

(2) M. Berger de Xivrey, qui n'a pas reproduit cette lettre, la résume cependant ainsi: « Avis de la reddition de Paris, Meaux, Orléans, Rouen, Bourges, Vienne, Troyes, Sens et Auxerre. Invitation à suivre leur exemple dans les mêmes termes que la circulaire sur la réduction de la Bastille et la lettre à la ville de Troyes dont celle-ci est la reproduction. Le roi y ajoute comme considération particulière à Abbeville, les liens qui attachent cette ville à la maison de Bourbon et le souvenir du gouvernement du roi son père. » — *Lettres missives de Henri IV*.

de Paris, à insinuations discrètes, par le maieur de Maupin.

Nous voyons dans les documents publiés sous la direction de M. Thierry, que, le 14 avril, Amiens a décidé l'envoi d'un député à Abbeville. — Simple parenthèse ici entre les dépositions que nous empruntons à nos registres (1).

Vient enfin, le 16 avril (2), la résolution de se soumettre au roi.

Tels sont les témoignages avoués, publics, honorables, conservés dans nos registres, des négociations ouvertes qui précédèrent la soumission d'Abbeville. D'autres témoignages, moins avouables peut-être, ont disparu, mais en laissant quelques traces. Que s'était-il dit à demi-mot, discuté à voix basse, arrêté le doigt sur la bouche, depuis peu, entre les agents du roi et les principaux magistrats ou officiers de la ville? Nous ne le soupçonnerions plus sans les avantages significatifs que plusieurs retirèrent immédiatement de la restauration royale. Sans doute, au point de vue où l'histoire impartiale et les principes de la justice religieuse nous ont mis, le moment était depuis longtemps venu, — venu depuis la mort d'Henri III, — d'ouvrir au roi des portes qui n'eussent dû lui être jamais fermées. Le prétexte à la résistance n'existait plus guères

(1) Déjà l'accord tend à se rompre entre les villes entraînées en sens divers.

(2) Une assemblée, qui ne figure pas dans le registre, avait eu lieu le mercredi 14 avril. Waignart nous en a conservé un souvenir que nous reproduirons un peu plus loin en note. Waignart, que suit Formentin, aurait-il simplement antidaté par erreur l'assemblée du 16?

même depuis l'abjuration de Saint-Denis. Mais les progrès — théoriques — de l'honnêteté moderne ne nous familiarisent pas avec les changements politiques qui rapportent. Les plus scrupuleux du XVIe siècle l'avaient senti déjà, qui souriaient du *Vive le Roi! Vive la Ligue!* n'osant, sous Henri IV et jusques sous Louis XIV, sourire, sinon derrière le manteau, du *Vive la Ligue! Vive le Roi!* Waignart présente ainsi indulgemment l'évolution marchandée de Jean de Maupin et de quelques autres, non sans rappeler l'honneur qu'avait eu un autre Jean de Maupin de remettre la ville à Louis XI.

« Abbeville a esté de tout temps appelée la citadelle de la Picardie pour estre sur l'embouschure de la mer, et a esté remarquée avoir esté loyalle à son prince, ayant secoué librement le joug premièrement à l'Anglois; puis ayant esté engagée (à son grand regret et pourquoy on bastit le chasteau) au duc de Bourgogne, se remit entre les mains de son souverain et naturel seigneur le roy Louis XI par le moyen de sire Jean de Maupin, escuyer, seigneur de la Bouvaque, lors maieur de la ville, et en l'an M.D.LXXXIX suivit, par l'induction de certains personnages (comme il a esté dit cy dessus) et principalement de son maieur, le parti des rebelles ligueurs. Le sieur de Maupin, qui avoit esté cause de la rebellion, eut regret d'y avoir trempé si longtemps, voulut ensuivre son ayeul; poussé par les bons habitants et quelques autres de dehors, composa avec le roy par le moyen de....... de Sacquespée, escuyer, seigneur de Thezy, auxquels Sa Majesté donna (1) deux mille quatre cents livres de rente à

(1) L'exemplaire non abrégé de Waignart donne quelques

partir chacun par moytié, à prendre sur la ville d'Abbeville, qu'elle avoit accoustumé de rendre à Sadite Majesté pour et au lieu de xx sols sur muy de vin et dont on compte encore à la chambre des comptes. Et pour mieux asseurer ceste gracieuseté, Sadite Majesté fit un édict pour l'aliénation de ceste partie dont Me Philippe de Ponthieu, procureur en la sénéchaussée de Ponthieu, fut adjudicataire pour luy ou son command, dont il nomma lesdicts sieurs de Maupin et de Thezy. Ledit sieur de Maupin donna audit de Ponthieu

détails de plus: « Thesy eut un estat d'huissier de la chambre du roy, Maupin un estat de maistre des requestes de son hostel qu'il ne put occuper, le nombre des maistres des requestes estant complet. Quant au don des douze cents livres de rente, Thesy et Maupin le firent passer par arrêt du conseil en forme d'aliénation et à eux adjugé comme plus offrants. Ce fut donc un véritable marché avec le roi. Cet accord fait, le maieur communiqua familièrement avec les serviteurs du roi, à qui il montra les lettres déjà reçues de Paris, du roi, du prevost des marchands et des échevins de Paris, et du parlement. Les partisans ou agents du roi le pressèrent de faire une assemblée générale de tous les corps de la ville et d'y faire lire toutes ces lettres, ce qui fut fait le 16 avril, où il fut arrêté et délibéré qu'en attendant l'absolution que S. S. devoit envoyer au roy l'on députeroit quatre ou six personnages notables habitans de la ville vers Sa Majesté pour lui faire entendre que ce qui s'étoit passé dans la ville durant les troubles n'avoit eu d'autre objet que la conservation de la religion catholique, apostolique et romaine, etc., etc........ et cependant supplier très-humblement Sa Majesté trouver bon de différer le serment plus solennel jusqu'à ce que l'absolution de N. S. Père luy fût impartie, pendant lequel temps l'on promettoit ne recongnoistre autre autorité que la sienne, la seule légitime... » Il fut aussi arrêté « que les prédicateurs seroient admonestés de se comporter modestement en leurs prédications sans invectives contre personne. »

une chanoinerie dans Saint-Vulfran pour son fils, que madame la comtesse de Ponthieu luy avoit donnée après la mort de Me Charles Coppin, Artésien (1). »

L'envoyé secret qui s'entremit d'abord officieusement pour obtenir des magistrats la soumission de la ville est Nicolas de Fren, l'ancien lieutenant sans doute du gouverneur capitaine du château.

Le fait nous est fourni par Sangnier d'Abrancourt :

« Le roi, qui avait envoyé à Abbeville le sieur Nicolas de Fren, secrétaire de sa chambre, natif de la même ville, sous prétexte d'aller visiter ses parents, mais afin de sonder les intentions des principaux de la ville, eut la consolation de voir cette ville se rendre à lui purement et simplement, sans demander aucune chose. » — Suivant Formentin, de Fren gagna le baron de Pont-Saint-Pierre, sénéchal de Ponthieu pour la Ligue, « par le moyen d'une dame qu'il (Pont-Saint-Pierre) aimait et à laquelle il (de Fren) fit de grands présents. » Nous ne savons si l'austérité de Jean de Maupin, simple conseiller en la sénéchaussée, put être attaquée de la même façon. Quoi qu'il en soit, le roi ne se montra pas ingrat. « En récompense du service, — de la réduction d'Abbeville, — le sieur de Fren et tous ses descendants, nous dit Sangnier d'Abrancourt, furent anoblis, et lui donna encore un office de trésorier

(1) Voyez, dans les *Documents* publiés par M. de Beauvillé (Paris, 1860), p. 261, l'ordonnance de Henri IV, qui enjoint au trésorier de son épargne de payer deux mille écus à quatre personnes en récompense de leur coopération à la reddition d'Abbeville ; ces quatre personnes étaient le doyen de Saint-Vulfran Apvril, les sieurs de Caux et de Beaucôuroy, et le capitaine du Croc. Cette ordonnance est datée d'Amiens, 20 août 1594.

général à Grenoble où il a choisi sa demeure depuis ce temps (1). » Quant au maieur de Maupin, « il fut récompensé de douze cents livres de rente par chacun an, et obtint pour tous les maieurs suivants (la faveur est bonne après les douze cents livres) le pouvoir de porter la tasse de velours violet, enrichie d'une bourse et d'un cercle d'argent, avec les armoiries de la ville en broderies posées au milieu. » Le maieur de Maupin porta le premier cette tasse. « Le sieur Le Boucher (le lieutenant criminel, envoyé bientôt vers le roi, comme nous le verrons) eut pour récompense l'augmentation de ses gages, et le sieur de Canteleu (envoyé également vers le roi) la survivance de sa charge d'élu pour maître Paul de Canteleu, son fils aîné. » — *Sangnier d'Abrancourt.*

Mais ne nous attardons pas dans le compte de ces récompenses accordées à la bonne volonté et revenons à la délibération du 16 avril.

Ce jour-là, vendredi, assemblée générale au son de la cloche, où se trouvent Mr de Hucqueville, séneschal de Ponthieu; J. Bernard, lieutenant général; le maieur, le doyen de Saint-Vulfran et un chanoine; les religieux de Saint-Pierre; M. de Rambures; les gens du roy; les anciens maieurs, les échevins et grand nombre de notables bourgeois et de maieurs de bannières; Tillette, procureur de la ville; Delecourt, substitut.

Le maieur de Maupin expose que, « aiant entendu la

(1) Formentin, à qui je ne me fie pas, ajoute que « Diane de France, notre comtesse, rentrée en possession du Ponthieu, lui conféra un canonicat de Saint-Vulfran à la réquisition du roi. »

réduction de la ville de Paris, il a été trouvé expédient d'y envoier, ce qui a été fait (1). Les lettres de Messieurs de la court de parlement et de Messieurs les prévost

(1) C'est ici que nous devons rappeler une réunion antérieure que Waignart fixe au 14 :

« Le mercredi XIV[e] jour d'avril, dernière feste de Pasques (1), se fit assemblée générale de tous les habitans de la ville pour adviser comme l'on se comporteroit vers Sa Majesté pour luy remettre la ville en son obéissance et qui on délégueroit pour ce faire. Tous furent d'avis de la remettre purement et simplement, sans autre chose demander. »

Cette assemblée du 14 est mentionnée d'ailleurs, après Waignart, par Sangnier d'Abrancourt et par Formentin.

Sangnier d'abord : « Le sieur de Maupin, maieur, fit faire une assemblée générale des habitans, de l'avis du sieur de Fren, le mercredi 14 avril, dernière fête de Pâques, et tous tombèrent d'accord de remettre la ville purement et simplement entre les mains de Sa Majesté. »

Formentin : « L'assemblée des trois états de la ville fut indiquée au 14 avril, dans la salle du grand Echevinage. On y lut les lettres du roi, de Diane de France, du parlement et de la ville de Paris. L'enregistrement en ayant été ordonné tout d'une voix, il fut aussitôt résolu de se soumettre au roi de Navarre, ainsi le traitait-on encore, et de le reconnaître pour légitime roi de France. Il n'y eut que quelques chanoines et la plupart des curés et supérieurs religieux qui s'opposassent à cette résolution. La soumission sans réserve et sans condition fut arrêtée. »

Je regrette de ne pouvoir vérifier par le même détail toutes ces affirmations. C'est à tort, dans tous les cas, je pense, que Sangnier et Formentin avancent que l'assemblée députa vers le roi J. de Maupin, maieur; Pierre Le Boucher, lieutenant criminel; Josse Beauvarlet, conseiller; Jean de Canteleu, élu; Nicolas Le Bel, greffier de la ville. La désignation des députés ne fut faite que le 17 avril, et parmi eux je ne vois pas figurer le maieur de Maupin.

(1) D'après l'*Art de vérifier les dates*, Pâques tombant cette année le 10 avril, le mercredi devait être le 13 avril.

des marchans et eschevins de la ville de Paris, receues le dimanche des Rameaux. IIIe de ce mois, le maieur a donc fait assembler en l'Echevinage où furent d'abord lues ces lettres. Là, et « avant qu'aulcune chose résouldre et dellibérer sur icelles, il auroit esté trouvé bon de les communicquer à Messieurs les antiens maieurs et aultres personnes nottables et habitans de lad. ville, par l'advis desquels auroit esté remis à dellibérer après le sainct jour de Pasques dernier passé, pendant lequel temps, suivant l'exhortation de Monsieur l'évesque d'Amiens, le poeuple se seroit disposé, par processions et prières publicques, pour implorer la grace de Dieu et assistance de son Sainct-Esprit à nous donner une bonne et salutaire résolution à son honneur et gloire et au bien de ceste province tant désolée, et que le jour d'hier (1) ayant receu un pacquet envoié par M. de Rubempré où estoient lettres à nous adressées de la part de Sa Majesté, de Monseigneur le duc de Longueville, desd. sieurs prévost et eschevins de Paris, et ung arrest de la court de parlement du XXX mars dernier, après le tout communicqué et conféré avec mesd. sieurs les eschevins, ensemble les lettres de Mr de Maienne du VIII de ce mois et d'aultres lettres escriptes à ceste communaulté par la ville de Rouen et celle escripte par la ville de Troye à mesd. sieurs de Paris après la réduction de lad. ville, il auroit esté jugé nécessaire de faire la présente assemblée de tous les ordres de ceste ville pour en adviser meurement pour l'importance et conséquence de l'affaire et

(1) 15 avril évidemment.

que chacun soit rendu capable de ce quy se passe et y apporter son advis.

Voici le résultat de la discussion :

Après que lecture a esté faicte de toutes lesd. lettres et arrest de lad. court,

Il est décidé, d'après tous les avis recueillis, « que, attendant l'absolution que Sa Saincteté envoira au roy, que l'on depputtera quatre ou six personnaiges nottables habitans de lad. ville vers Sad. Majesté pour luy faire entendre que ce quy s'est passé en ceste dicte ville durant ces troubles n'a esté qu'à ce seul but de la conservation de nostre saincte relligion catholicque, apostolicque et romaine, sans avoir apporté aultre desseing particullier ny avoir eu intention de se despartir de l'obéissance et fidellité que nous debvons et avons tousjours porté à la couronne de France, et que nous le recongnoissons pour nostre roy légitime et naturel et luy offrons toutte la fidellité, service et obéissance que doibvent tous bons et loiaulx subjects à leur roy souverain, suppliant très-humblement Sadicte Majesté de nous recepvoir et recongnoistre pour tels, nous octroier la conservation des previllèges tant antiens que nouveaux à nous conceddés deppuis ces troubles et aultres amplement contenus par les mémores quy seront dressés et baillés ausd. depputtés, et néantmoings supplier très-humblement Sadicte Majesté de trouver bon d'en différer le serment plus solempnel jusques à ce que l'absolution de nostre Sainct Père luy soit impartie, pendant lequel temps nous promettons ne recongnoistre aultre, faire ny admettre chose quy soit préjudiciable à son service. »

Le maieur expose encore que pour exécuter cette délibération, il convient de faire cesser « les monopolles *(sic)* et divisions meues par cy-devant entre aucuns habitans, ce qu'il a tolléré jusques icy, ne voullant user de rigueur et condampnations d'amendes pour tenir la ville en repos, encores qu'il eut eu advis que aucuns aient esté si osés que d'user de menasses contre sa

personne même, et d'ailleurs que quelcun ait esté si osé que de luy faire dire qu'il avoit en ceste ville cincq cens hommes à son commandement (1), pour ce que, cella continuant et n'estant aultrement assisté, il désiroit plutost quitter lad. charge. » L'assemblée le prie et le requiert unanimement de ne permettre « aulcune faction, monopolles ny entreprises ou complot contraires au repos commun, à lad. dellibération, et en faire justice et y emploier la force et toute l'auctorité de lad. ville sans y conniver nullement.

« Que les prédicateurs aussy seront priés et admonestés d'eulx comporter modestement et leurs prédications sans invectiver contre personne. »

Le lendemain (17 avril), en simple assemblée échevinale, sont nommés pour faire le voyage vers le roi, Messieurs Le Boucher, lieutenant criminel, Beauvarlet, ancien maieur, De Cantelleu, échevin, et Me Nicolas Lebel, greffier de la ville (2).

(1) Ces divisions dénoncées, ces menaces contre le maieur, ces déclarations de résistance appuyées sur cinq cents hommes n'indiquent-elles pas un reste vigoureux de l'esprit de la Ligue dans Abbeville?

(2) « Pour quoi, dit Waignart (à la suite de la réunion du 14), furent délégnés Mrs maistres Pierre Le Boucher, lieutenant criminel, Joce Beauvarlet, conseiller, tous deux antiens maieurs, Jean de Canteleu, esleu, et Nicolas Le Bel, greffier de la ville (1). »

(1) Et Waignart, grand dessinateur d'armoiries, donne les armes de ces quatre envoyés:

Le Boucher, d'azur à la fasce d'or, à deux roses d'argent en chef, un arbre de même en pointe.

Beauvarlet, de sable à la fasce d'argent, deux étoiles d'or de six rais en chef, un croissant d'argent en pointe.

De Canteleu, d'azur au chevron d'or accompagné de trois épis de maïs tigés de même.

Le Bel, d'azur au chevron d'or chargé de trois roses de gueules boutonnées d'or et accompagné de trois molettes d'or.

Nous lisons ailleurs (dans les transcriptions du folio II^{e}LXX verso au folio IIe IIII^{xx} IIII verso):

La résolution prise d'envoier députés par devers le roy, on en advisa Monseigneur de Longueville, son lieutenant en ceste province de Picardie. M. de Longueville répondit les lettres qui ensuivent:

Lettres de Mr de Longueville du XXIe avril 1594, sur la résolution prise de recongnoistre le roy, à Messieurs les maieur et eschevins d'Abbeville. — Fol. II^{e}LXXV recto (1).

Les quatre envoyés de la ville partirent, nous apprend Waignart, le XX avril, « arrivèrent à Paris le XXV. Deux jours après, ils furent présentés à Sa Majesté par le duc de Longueville, gouverneur pour le roi en Picardie, qui (le roi) les reçut humainement et les regarda d'un bon œil. » Le lieutenant criminel Le Boucher porta la parole (2) et dit ce qui étoit de sa charge. » Le roi fut très-content « de ce qu'on lui remît la ville sans aucunes conditions (3). » En conséquence, il fit dire

(1) Ces lettres sont datées de Saint-Quentin: « Je suis très-aise, dit le duc, de faire paroistre à Sa Majesté et à tout le monde combien je me resjouis de quoy vous avez esté les premiers de ceste province à qui Dieu a fait la grâce de se retirer de tant de ruines qui menacent ceux qui ne vous veulent imiter. »

(2) Preuve nouvelle que le maieur ne faisait pas partie de la députation. Cependant Formentin, inexact ici même sur une date et à qui j'ai toujours soin de ne pas me fier, dit: « Les députés de la ville partirent avec une suite nombreuse. Le duc de Longueville les présenta au roi le 25 avril. Le maieur Maupin, après avoir harangué Sa Majesté, lui offrit, dans un bassin de vermeil, les clefs et les sceaux de la ville que Le Bel, greffier de la ville, avait apportés. Le roi les prit, les remit aux mains du duc de Longueville qui les rendit au sieur Maupin. »

(3) Ne savait-il pas ce que ce « sans conditions » lui coûtait en dons et en faveurs?

aux députés (il connaissait déjà sans doute la requête préparée) qu'il avait désir « de les gratifier et qu'ils avisassent ce qui leur étoit nécessaire pour le bien des habitants. » Les députés présentèrent alors la requête dans laquelle la ville, très-soumise d'ailleurs, se ménageait, humblement, en sujette, d'assez bonnes conditions. L'œuvre de la diplomatie échevinale nous fournit, avec des preuves de sagesse et de prévoyance dans les négociations, un résumé des faits accomplis pendant les troubles. Nous la donnerons en faisant suivre chaque article des réponses du roi, consignées dans les marges de notre registre :

REQUÊTE PRÉSENTÉE AU ROY PAR LES DÉPUTÉS SUR LA RÉDUCTION DE LA VILLE.

« Au roy.

« Sire, vos très-humbles et très-obéissans serviteurs et subjects les maieur et eschevins, manans et habitans de vostre ville d'Abbeville supplient très-humblement Vostre Majesté de voulloir croire que ce quy s'est passé en lad. ville durant ces troubles n'a esté qu'à ce seul but de la conservation de nostre saincte relligion catholique, apostolique et romaine, sans avoir apporté aultre desseing particullier n'y avoir eu intention d'eux départir de l'obéissance et fidellité qu'ils doibvent et ont tousjours porté à la couronne de France, et, pour ceste raison, qu'il plaise à Vostre Majesté les voulloir recevoir et recongnoistre pour ses très-humbles et très-obéissans subjects et serviteurs pour luy rendre la fidellité, service et obéissance telle que tous bons et loyaulx subjects le doibvent à leur roy légitime et naturel, et, oubliant toutes choses passées en les mettant

en sa bonne grace, leur octroier qu'en lad. ville d'Abbeville, fauxbourgs et banlieue d'icelle, seigneurie et archidiaconé du Ponthieu, dix lieues à la ronde de lad. ville, il n'y aura aultre exercice de relligion que catholicque, apostolicque et romaine. »

« Le roy, louant la saincte résolution qu'avoient prise les supplians et aiant agréable leur très-humble submission, les reçoit en sa protection et de la couronne de France comme vrais subjects et fidelles serviteurs d'icelluy, et, en cette quallité, Sa Majesté les voeut doresnavant chérir, aimer et gratiffier avec aultant de bonne volonté qu'ils scauroient désirer, ordonne en ceste considération que dans la ville et fauxbourgs d'Abbeville ne se fera aulcun exercice de relligion que de la catholicque, apostolicque et romaine, ny aux aultres villes et lieulx deffendus par l'édict de l'an 1577 et les déclarations faictes par Sa Majesté sur l'observation d'icelluy, ausquels elle ne voeult estre rien innové. »

« Qu'il plaise aussy à Vostre Majesté abolir et oublier tout ce quy s'est passé durant ces troubles, tant en la prinse des armes, entreprises et forcemens de villes, chasteaux, maisons et forteresses, démolition d'icelles, levées des deniers, rasement et démolition du chasteau de lad. ville, entreprise de partie de la court de Ponthieu, application des matériaulx desdictes places en aultre usaige et vente d'iceulx, démolition des chasteaux d'Ercourt (1) et Wiry [?], tour du Quesnoy et aultres, prinse de deniers des abbayes et prieurés, des receptes généralles et particullières de la gabelle, vente de ses impositions mises sur icelluy (2) et touttes impositions

(1) Je lis ainsi, mais il s'agit, je pense, du château d'Eaucourt.

(2) Il faut ne pas avoir l'esprit à cheval sur les mots pour deviner que icelluy veut dire ici le sel.

et levées de deniers tant en lad. ville qu'ès environs, traictes et impositions foraines mises sur les denrées, vivres et marchandises, pratiques et levées de gens de guerre, conduicte et exploits d'iceulx, ligues et négotiations et traictés tant dedans que dehors le royaulme, coupe de bois taillis et haulte fustaye, amendes, butins, rançons et tous aultres actes d'hostilité, et généralle-ment touttes choses quy ont esté faictes et négotiées en quelque forme et manière que ce soit, en publicq ou particullier et durant et à occasion des présens troubles, révocant tous édicts, arrests et jugements donnés pendant iceulx contre lad. ville. »

« Le roy voeult que la mémoire de tout ce quy s'est passé durant et à l'occasion des présens troubles soit abolie et qu'il n'en soit fait aulcune recherche. »

« Voulloir conserver ausd. supplians tous leurs antiens privilèges et auctorités, comme loy, mairie, échevinage et collège, seigneurie, justice, coustume, franchises et immunités, dons et octrois dont ils ont cy-devant jouy et usé et dont ils joyssent présentement, les remettant et réintégrant en iceulx, ordonner qu'à l'advenir ils y seront maintenus et conservés, comme aussy tous les aultres corps, collèges et communaultés de quelque tittre et qualité qu'ils soient en lad. ville, et, par espécial, lesd. maieur et eschevins en la justice civile qu'ils ont eue de tout temps par la concession des roys vos prédécesseurs en lad. ville et banlieue, de laquelle ils ont toujours joy jusques en l'année V^c LXVI [?]; que, soubs prétexte de l'article LXXI [?] de l'édict faict à Moulins, elle leur fut ostée et usurpée à leur grand intérest et préjudice et de tous lesd. habitans, pour en joyr comme ils faisoient auparavant l'édict et nonobs-

tant icelluy, ainsy qu'il a esté cy-devant accordé aux villes de Sainct-Quentin, Amiens et aultres villes voisines. »

« Accordé. »

« Qu'en ensuivant les antiens privilèges des Roys, lad. ville, comté et seigneurie de Ponthieu demeureroient inséparablement unis et incorporés à la couronne de France, sans en pouvoir estre tirés, démembrés, alliénés, transportés ny délaissés, le décès de Madame d'Angoulesme advenant, par usufruit, appanage, doaire, assignation, pour quelque occasion ou prétexte que ce soit. »

« Accordé. »

« Que lad. ville demeurera perpétuellement exempte de garnison, logement de gens de guerre tant de pied que de cheval, de gouverneur et de tout aultre cappitaine et commandeur, pour ne recepvoir commandement d'aultre que de Vostre Majesté, du gouverneur de la province ou de son lieutenant général et des maieur et eschevins de lad. ville, le commandement et cappitainerie d'icelle demeurant uny inséparablement et incorporé au droict et eschevinage de lad. mairie et eschevinage d'Abbeville, sellon qu'ils en joissent présentement, suivant l'arrest de la vériffication faicte par la cour, des lettres quy leur en ont esté expédiées pendant lesd. troubles, lesquelles ils supplient très-humblement Vostre Majesté voulloir confirmer et octroier de nouveau, ensemble les traictés et accords pour ce faicts avecq le sieur de Heucqueville, baron du Pont-Sainct-Pierre, et le don à eulx faict pour aider à luy en faire le remboursement de deux années des fermes deubes par lad. ville aux receptes généralles et parti-

cullières, montant à pareille somme qu'eussent monté les gaiges et estats dud. sieur de Heucqueville, son lieutenant et [ses] mortepaies durant lesd. deux années, et, avecq ce, la permission de constituer au prouffit dud. sieur de Heucqueville la somme de mille livres de rente chacun an sur tous les deniers communs et d'octrois de lad. ville. »

« Accordé.

» Et joyeront dud. gouvernement conformément ausd. lettres.

» Sa Majesté vœult que led. traicté ait lieu et que ce quy a été promis par les supplians soit exécutté. »

« Qu'à lad. ville d'Abbeville et banlieue d'icelle ne se pourra ores ny pour l'advenir bastir ny restablir aulcun chasteau, citadelle ny forteresse, et qu'à la garde des tours, des chaînes fermans la rivière de Somme passant par lad. ville, tant à mont qu'à val, n'y pourra estre commis que ceulx que lesd. maieur et eschevins ont accoustumé de commettre et establir. »

« Accordé. »

« Que les bourgeois, manans et habitans de lad. ville, fauxbourgs et banlieue d'icelle demeureront, suivant leurs previllèges, francs et exempts de touttes tailles, creues, subsides, impositions, solde du prevost des maréchaux et de tout aultres levées et natures de denrées, aides, emprunts et contributions et service de ban et arrière-ban; mesmement leur octroier et donner de nouveau l'affranchissement et exemption du droict des francs fiefs et nouveaux acquests à l'instar des villes de Paris et Amiens. »

« Accordé, comme il en est ci-devant bien et deuement joy, mesmes le droict de francqs fiefs et nouveaux acquests. »

« Qu'il plaise à Vostre Majesté leur faire don et re-

mise de la somme de quatre cens escus dueue chacun an de composition à cause de l'affranchissement perpétuel de lad. taille, à la charge de l'emploier à la fortification et décoration de lad. ville. »

« Attendu que lad. somme est la composition de leur affranchissement, Sa Majesté ne leur poeult permettre estre donné comme les supplians le désirent, mais S. M. leur accorde pareille somme de IIIIe escus à prendre sur l'ellection d'Abbeville durant six années. »

« Que les habitans de lad. ville et fauxbourgs, suivant les antiens privilèges concédés à lad. ville par les feus roys et dont elle a joy jusques en l'an V^c XXXIX, demoeurent exempts à perpétuité du droict de gabelle, comme sont ceulx de la ville de Callais, Boulogne et Estaples, et que les habitans du plat pays dud. comté de Ponthieu soient deschargés de la capitation mise sur eulx pour lad. gabelle en l'an V^c LXXVIII [?], attendu que lad. ville est ung port de mer où la pluspart des habitans vivent de la marine et du salé, et voulloir supprimer tous estats de receveurs desd. greniers à sel et aultres estats supernuméraires ausquels n'a encores esté prouveu. »

« Le roy est en volonté de donner un nouveau reiglement sur le faict de ses gabelles aux prochains baulx quy en seront faicts, à quoy Sa Majesté aura lors esgard. »

« Supprimer aussy les estats de général surintendant des deniers communs et d'octroy des villes et conseillers d'iceulx nouvellement érigés en sa province de Picardie pour les grands gaiges et excessifs quy leur sont attribués à la diminution des deniers de la réparation desd. villes, ensemble les présidiaux et elleus supernuméraires, les réduisant au nombre antien. »

« Accordé moiennant l'actuel remboursement de ceulx quy en sont pourveus. »

« Que pour la ruine causée au pays par le séjour des armées et spéciallement des estrangers et Espaignols, lesquels n'y ont espairgné aulcune espèce de cruaulté et de rage, ne pouvans exécutter le dessein qu'ils avoient sur lad. ville d'Abbeville, plaise à Vostre Majesté que les habitans du plat pays et archidiaconé de Ponthieu et oultre que ceulx quy sont ès environs de lad. ville à cincq lieues à la ronde, sans distinction d'ellection, demoeureront quittes de tous cottes de tailles, taillon, gabelle et aultres contributions et levées de deniers jusques au premier jour de janvier prochain, et que lad. taille sera réduicte et modérée pour l'extrême misère du poeuple. »

« Le roy descharge lesd. habitans de tous cottes de tailles et aultres contributions, exempte du taillon et de la creue des mareschaux jusques à la fin de décembre dernier passé (1). »

« Que les forts et forteresses basties de nouveau et durant les troubles ès environs de lad. ville et spécialement au Pont-de-Remy soient démolis et rasés. »

« Accordé. »

« Que les imposts nouvellement mis depuis les troubles, tant sur le vin qu'aultres denrées et marchandises, tant en lad. ville d'Abbeville que de St-Vallery, la Fresté, Rue, Crottoy, Pont-de-Remy et aultres lieux et bureaux nouvellement establis, soient mis bas. »

(1) Les habitants d'Abbeville demandaient pour les paysans du Ponthieu des exemptions « jusques au premier jour de janvier prochain; » le roi accorde « jusques à la fin de décembre dernier passé. » Le roi abandonne une partie de l'arriéré, mais veut toucher son argent à l'avenir.

« Seront lesd. habitans d'Abbeville exempts desd. imposts mis sus durant ces troubles ès bureaux de Sainct-Wallery, Crottoy et Rue sur ce quy entrera en lad. ville d'Abbeville, et sera estably ung bureau en icelle pour lever lesd. imposts pour les marchandises quy se transportent ès villes ennemies. »

« Qu'il plaise à Vostre Majesté accorder ausd. supplians la continuation des antiens octrois levés et quy ont cours en lad. ville soubs l'authorité de vos prédécesseurs roys pour douze ans à commencer du jour de l'expiration de la dernière continuation obtenue durant lesd. troubles, et mesmes la ferme de douze deniers sur pot de vin commencée à lever depuis led. temps pour trois ans seullement du jour de l'expiration de la dernière continuation, pour emploier à la fortification de lad. ville, au remboursement dud. sieur de Heucqueville et paiement de la somme de VI^{m} escus cy-devant levée par emprunt sur lesd. habitans et constituée en rente à leur prouffit. »

« Accordé comme ils en ont cy-devant bien et deuement joy, mesmes led. octroy de Rue sur chacun pot de vin pour le temps y mentionné. »

« Que tous les bourgeois, manans et habitans de lad. ville et aultres réfugiés en icelle, tant ecclésiastique, noblesse que tiers estat, soient restitués et maintenus en tous leurs biens, possessions, droicts et revenus en quelque lieu qu'ils soient scitués et assis, bénéfices, offices, estats, résignations et survivances, mesmement ceulx quy ont esté pourveus par Messieurs les ducs de Maienne et d'Aumalle, par mort ou résignation de ceulx de mesme party, pour joir de leurs biens, bénéfices et offices comme ils en joissent et joyssoient auparavant les présens troubles, et, à ceste fin, que

tous dons et saisies quy ne pourront avoir esté faicts soient révocqués et déclairés nuls, mesmes pour ce quy reste à paier et exécutter, nonobstant cédulles, promesses, obligations et aultres lettres à ce contraires, comme cassées et nulles et de nul effect et valleur, et que la déclaration qu'il plaira à Vostre Majesté d'en faire, serve de restablissement et confirmation, mesmement pour le regard des officiers pourveus auparavant et durant lesd. troubles à survivance ou aultrement, sans que pour ce il leur soit besoing en obtenir aultres lettres particullières ny paier aulcune finance pour lesd. conservations et provisions. »

« Accordé, mesmes pour les pourveus par le duc de Maienne, lesquels S. M. voeult gratiffier des estats vacgues [?] en lad. ville dont la function se fait en icelle, comme aussy des bénéfices, pourveu qu'ils ne soient consistoriaux. »

« Que touttes commissions, exécutions d'icelles, décrets, sentences, jugemens, contracts et aultres titres de justice donnés contre ceulx quy volontairement ont contesté tant par-devant lesd. maieur et eschevins, bailli d'Abbeville, séneschaussée et siège présidial de Ponthieu, qu'aultres jurisdictions de lad. ville, comté et séneschaulcée de Ponthieu durant lesd. troubles, sortent effect *(sic)*, mesmes les sentences données en dernier ressort au siège présidial de Ponthieu sur le faict de l'admiraulté des havres de Picardie et lieulx prochains........ ensemble les jugemens donnés par forme de représailles et de confiscation. »

« Accordé. »

« Que les comptes rendus à Paris par les comptables de lad. ville et ellection de Ponthieu et ceulx quy sont encore à rendre dont les acquits ont esté

vériffiés ne seront subjects à révision, ains vallidés par V. M. et les parties raiées ou tenues en souffrance pour gaiges, fournitures de vivres et munitions de guerre aux armées, paiemens des gens de guerre et mesmes des quatre compaignies mises sus et entretenues tant en lad. ville que fauxbourgs pour en empescher l'entrée aux estrangers dont assignation leur auroit esté donnée pour leur remboursement desd. parties sur ce que lad. ville doibt ou debvroit aux receptes généralles et particullières restablies purement et simplement; et pour le regard de ceulx quy sont encore à rendre et desquels les acquits sont encore ès mains des comptables, que touttes les parties soient allouées en vertu des estats dud. sieur duc de Maienne, mandemens, rescriptions et quittances de ses trésoriers, acquits patents, ordonnance dud. sieur duc d'Aumalle, dud. S[r] de Hucqueville lors gouverneur de lad. ville, desd. maieur et eschevins d'icelle, et aultres estats des trésoriers de France résidens à Amiens, et que lesd. mandemens, ordonnances, estats, rescriptions, acquits patents (1), et que les comptables soient remboursés sur les receptes généralles des débits (ou droits?) quy se trouvent leur estre deubt par la closture de leurs comptes. »

« Accordé.

« Et ne pourront lesd. comptables estre remboursés de plus de cinq mil escus. »

« Octroier et accorder en icelle ville, pour l'augmentation du commerce, une foire pour quinze jours

(1) C'est ainsi que je lis. Un mot serait-il passé dans le registre?

ouvrables par an, à commencer le lendemain du jour des Roys, VIIe jour de janvier, et une aultre pour mesme temps, à commencer le lendemain de la St-Remy, avecq pareils droicts, privillèges et franchises que les villes de Lyon, Rouen et Troies. »

« Que touttes marchandises acheptées par les marchans de lad. ville ou aultres pour estre menées et conduictes aud. Abbeville de Paris, Lyon, Auxerre, Rouen et aultres et aians paié et acquitté une fois les droicts imposés sur icelles, ne puissent plus estre contraincts à paier la seconde fois le mesme droict en aultres lieulx où ils passeront. »

« Accordé. »

« Et lesd. supplians prieront Dieu vouloir faire prospérer et maintenir vostre Estat en tout honneur, félicité et grandeur. »

« Les présens articles ont esté veus et respondus par le roy estant en son conseil, à St-Germain-en-Laye, le XXVI[e] jour d'avril mil V[c] IIII[xx] XIIII. Signé : Henry ; et plus bas : Potier. »

Le registre aux délibérations d'Abbeville conserve la transcription de la très-longue ordonnance du Roy (1).

Dans l'intervalle cependant était arrivé à Abbeville la détermination de l'Université pour recongnoistre le roy, du XXII avril 1594. — Fol. II[c] LXXV verso. En latin fort long (2).

(1) L'analyse succincte de cette ordonnance a été reportée en marge de la requête ci-dessus, dans les termes que nous avons reproduits à la fin de chaque article.

(2) Le titre est : *Instrumentum obedientiæ redditæ Christia-*

Les consciences pouvaient être tranquilles.

Voici d'ailleurs le texte de l'édit du roi, dans lequel les lecteurs remarqueront surtout avec Waignart que Henri IV « exempte à toujours la ville d'Abbeville de gouverneur et de tout autre capitaine et commandeur, ensemble de garnisons et logement de gens de guerre, de pied ou de cheval, et que les habitants ne reconnaîtront dorénavant pour leur commander, après le roy, que le gouverneur et les lieutenants-généraux de la province de Picardie et les maieur et eschevins de ladite ville; ils remarqueront encore que le roi promet, pour lui et ses successeurs, de ne rebâtir aucun château dans la banlieue, etc., etc. Ils noteront la création de deux foires devant ouvrir l'une le 7 janvier, l'autre le 2 octobre, et durer quinze jours chacune, etc., etc., etc.

LETTRES PATENTES EN FORME D'ÉDIT, PORTANT CONFIRMATION ET AUGMENTATION DES PRIVILÉGES DE LA VILLE ET BANLIEUE D'ABBEVILLE, ETC., PAR HENRY IV.

« Henry, par la grace de Dieu, roi de France et de Navarre : A tous présens et à venir, salut : Les artifices desquels les Espagnols et leurs ministres et confédérés se sont servis, pour dévoyer nos sujets de l'obéissance du défunt roi notre très-honoré Sieur et frère, et de la reconnoissance de la nôtre, ont eu tant de pouvoir sur la plupart de nos sujets, que par un long espace de temps ils ont retenu aucuns de nosdits sujets françois hors de leur devoir, et fussent enfin parvenus à l'usurpation si artificieusement pratiquée de cet Etat, sans la bonté et miséricorde de Dieu, lequel ayant toujours eu soin de la conservation

nissimo Franciœ et Navarrœ Regi Henrico IIII per DD. rectorem et doctores academiœ a Pariensisis. Cela finit par *vigesima secunda aprilis*, etc.

d'icelui, a fait voir et connoître manifestement, et par la confession même de nos ennemis, que l'empêchement que l'on a donné sous le voile de la religion à notre établissement au régime et gouvernement de cette couronne, n'étoit que pour s'emparer plus aisément d'icelle au préjudice de notre légitime succession : ce qu'ayant plus appertement remarqué que nuls autres nos chers et bien-amés les manans et habitans de notre ville d'Abbeville, pour les diverses et manifestes entreprises que lesdits Espagnols ont tentées depuis ces présens troubles sur eux, ne voulans en rien déroger à la loyauté de leurs prédécesseurs, qui de tout temps et ancienneté pour eux conserver et maintenir sous l'autorité de la monarchie françoise ont secoué le joug premièrement des Anglois, puis des Bourguignons, auxquels à leur grand regret ils avoient été délaissés par engagement, et se sont toujours jettés entre les bras de nos prédécesseurs rois de France leurs légitimes et souverains seigneurs qui les ont honorés en cette considération de plusieurs beaux priviléges, ne se voulant aussi rendre indignes d'iceux, se sont par la grace de Dieu garantis de la tyrannie et violence desdits Espagnols, et résolus de vivre et mourir sous notre protection, et nous reconnoître pour leur roi et prince naturel. Ce qu'ils ont d'autant plus louablement effectué de leur propre mouvement et d'une franche et sincère volonté sans entrer en aucune capitulation ou traité avec Nous, ains se confiant entièrement en notre bonté et clémence, ils se sont déclarés nos très-humbles et très-affectionnés sujets et serviteurs, dont ils nous ont aussitôt fait avertir par un bon nombre des plus notables de leurs concitoyens qu'ils ont députés vers Nous, lesquels nous ayant fait offre de la loyauté, fidélité et obéissance que tous les habitans nous veulent rendre : Nous avons eu fort agréable de les recevoir en cette dévote soumission et encore plus de les satisfaire et gratifier en ce qu'il nous a été possible de faire pour leur bien, repos et contentement sur les très-humbles supplications et requêtes qui nous ont été présentées par lesdits députés inclinans volontairement auxquelles, de l'avis des princes de notre sang, officiers de notre couronne, et autres notables personnes de notre Con-

seil, avons dit, statué et ordonné, disons, statuons et ordonnons ce qui s'ensuit.

« Art. I. Premièrement que dans la ville et fauxbourgs d'Abbeville il ne se fera aucun exercice de religion que la catholique, apostolique et romaine, ni en autres lieux défendus par l'édit de l'an mil cinq cent soixante-dix-sept, et déclarations par Nous faites sur l'observation d'icelui, auxquels ne voulons être rien innové.

« Art. II. Défendons très-expressément à toutes personnes qu'elles soient, de troubler, molester ou empêcher les ecclésiastiques en la célébration du service divin et en la jouissance de tous leurs bénéfices, offices, dignités, fruits, profits, revenus, émolumens qui y appartiennent et dépendans d'iceux : enjoignons à tous ceux qui depuis ces troubles se sont emparés des églises, maisons, fermes, terres, héritages appartenans auxdits ecclésiastiques, quelque part qu'ils soient situés et assis, leur en délaisser l'entière paisible possession avec tout tel droit, pouvoir et commodité qu'ils avoient auparavant d'en être dessaisis.

« Art. III. Et afin de satisfaire à la promesse par Nous faite auxdits habitans, qu'oubliant leurs fautes passées, nous leur remettons entièrement ce que pendant ces troubles à l'occasion d'iceux ils pourroient avoir commis contre notre autorité et service, Voulons et nous plaît que la mémoire demeure éteinte et abolie de tout ce qui s'est passé entre lesdits habitans en général ou en particulier, tant en la prinse des armes, entreprinses, forcemens de villes, châteaux, maisons, forteresses, démolitions d'icelles, levées de deniers, rasement et démolition de notre château dudit Abbeville, entreprinse de partie de la cour de Ponthieu, application des matériaux desdites places à autres usages et ventes d'iceux, démolitions des châteaux d'Ercourt (1), Saint-Win, tour du Quesnoy, et autres prinses des deniers des abbayes, priorés, des recettes générales et particulières de

(1) Eaucourt, je pense. A vérifier cependant. Voyez déjà page 129.

la gabelle, vente de sel, impositions mises sur icelui, toutes impositions et levées de deniers, tant en ladite ville que ès environs, traites et impositions foraines mises sur les denrées, vivres et marchandises, pratiques et levées de gens de guerre, conduite et exploits d'iceux ligués, négociations, traités, tant dedans que dehors le royaume, coupes de bois taillis, haute futaye, amendes, butins, rançons, et généralement toutes autres choses quelconques faites, gérées, négociées par hostilité durant et à l'occasion desdits troubles comme dit est, sans que les mayeur, échevins, officiers et autres habitans de ladite ville, leurs veuves et héritiers de quelque qualité ou condition qu'ils soient, en puissent être à l'avenir recherchés, molestés ou inquiétés de ceux qui par eux ont été employées ès choses dessus dites en général ou particulier pour quelque occasion que ce soit, les ayant déchargés, comme nous les déchargeons par ces présentes, de toutes poursuites, procédures, sentences, jugemens et arrêts qui pourroient avoir été donnés, tant contre le corps de ladite ville que contre les habitans d'icelle, en général ou en particulier pour les occasions dessus dites, imposant sur ce silence perpétuel à nos procureurs, avocats généraux et particuliers, présens et à venir, et à toutes autres personnes quelconques.

« Art. IV. Et d'autant que nos prédécesseurs rois de France après avoir en diverses occasions éprouvé la fidélité desdits habitans d'Abbeville pour témoigner à la postérité combien ils l'ont eu chère et recommandée, les ont décorés et gratifiés de plusieurs amples priviléges, immunités, franchises, exemptions, dons et octrois, ne leur voulant rien céder d'affection et bonne volonté à l'endroit desd. habitans, Nous avons tous lesdits anciens priviléges, franchises, exemptions, autorités comme loi, mairie, échevinage, collége, seigneurie, justice et coutume dont ils ont bien et duement joui auparavant cesdits troubles, confirmés, validés, approuvés et continués, comme nous les confirmons, validons, approuvons et continuons, et en tant que besoin est ou seroit de nouveau, nous leur en faisons don par cesdites présentes, sans que pour la jouissaance d'iceux les corps,

colléges et communautés, de quelque qualité qu'ils soient en ladite ville, soient tenus obtenir de Nous autres lettres de confimation que cesdites présentes.

« Art. V. Voulons et entendons qu'ensuivant conformément à iceux ladite ville d'Abbeville et sénéchaussée de Ponthieu demeurent inséparablement unies à la couronne de France, sans en pouvoir être tirées, démembrées, aliénées, ni délaissées, le décès de notre belle-sœur légitimée, la duchesse d'Angoulesme advenu, soit par usufruit, douaire, appanage, assignation ou autre prétexte que ce soit.

« Art. VI. Avons d'abondant, pour remarque de la fidélité franche et prompte obéissance que lesdits habitans nous ont rendue, remis, réintégré, rétabli, remettons, réintégrons et rétablissons les maieur et échevins de notre ville d'Abbeville, présens et advenir, en la justice civile qu'ils ont eue par anciennes concessions desdits rois prédécesseurs sur les habitans desdites ville et banlieue, de laquelle ils avoient, en l'an mil cinq cent soixante-six, en vertu de l'édit fait à Moulins, été dépossédés. Voulons et nous plaît qu'ils jouissent pleinement et paisiblement d'icelle doresnavant, ainsi qu'ils avoient accoutumé auparavant ledit édit; et nonobstant icelui à l'instar de nos villes d'Amiens, St-Quentin et autres.

« Art. VII. Et d'autant que Nous ne pouvons fier et commettre la garde et conservation de notredite ville d'Abbeville qu'en mains de ceux qui ont chassé d'icelle les plus grands ennemis de cette couronne, l'ont conservée contre tous leurs efforts, et encore depuis peu comme retirée de la main des Espagnols que le duc d'Aumalle et autres, nos sujets rebelles, y ont tâché d'introduire et établir à notre préjudice, Nous avons par cestuy notre édit exempté et exemptons perpétuellement et à toujours notredite ville d'Abbeville de gouverneur et de tout autre capitaine et commandeur, ensemble de garnisons, logemens de gens de guerre de pied ou de cheval, et ne reconnoîtront doresnavant lesdits habitans autre personne pour leur commander après, que le gouverneur et nos lieutenans généraux de la province de Picardie, et les mayeur et échevins de ladite ville. Et

outre ce, Nous promettons auxdits habitans d'Abbeville, qu'en ladite ville et banlieue d'icelle, ne sera par Nous, ou nos successeurs, fait faire, bâtir, construire, ne rétablir aucun château, citadelle, ni forteresse.

« Art. VIII. Et leur avons remis et délaissé la garde et conservation des tours esquelles sont les chaînes servant à fermer la rivière, tant en montant qu'en avallant, sans que ci-après autres y soient commis que par lesdits mayeurs et échevins d'Abbeville.

« Art. IX. Voulons aussi et nous plaît que les bourgeois, manans et habitans de notredite ville d'Abbeville, fauxbourgs et banlieue d'icelle, soient et demeurent exempts et affranchis de toutes tailles, crues, subsides, impositions et entretenement des prévôts des maréchaux, aides, emprunts, contribution et service, de ban, arrière-ban, selon qu'ils ont été ci-devant et auparavant lesdits présens troubles; iceux avons affranchis et affranchissons de nouveau du droit de franc-fief et nouveaux aquets à l'instar de nos villes de Paris et Amiens.

« Art. X. Et sur l'extrême ruine, pauvreté et nécessité que lesdits habitans nous ont fait entendre être par tout le plat pays, à l'occasion des présens troubles, voulant, à leur recommandation, faire pour le soulagement de notre peuple (autant que nos affaires le peuvent permettre), Nous avons quitté, remis et déchargé, quittons, remettons et déchargeons tous les habitans du plat pays, archidiaconé de Ponthieu et généralement de cinq lieues à la ronde d'Abbeville, sans distinction d'élection, de ce qu'ils nous doivent de toutes tailles, crues, gabelles et impositions, excepté toutefois du taillon et entretenement des prévôts des maréchaux, pour les années passées, jusques au premier janvier dernier.

« Art. XI. Seront tous les forts et forteresses bâtis de nouveau et durant ces troubles ès environs de ladite ville, et spécialement au Pont-de-Remy, ôtés, razés et démolis.

« Art. XII. Entendons aussi que lesdits habitans dès-à-présent rentrent en jouissance libre et entière de tous dons et octrois à eux concédés par nosdits prédécesseurs rois et desquels ils ont aussi bien et duement joui auparavant ces troubles, lesquels

Nous avons continués et continuons pour douze ans prochains et consécutifs, à commencer du premier jour du présent mois d'avril, leur permettant, outre ce, de continuer encore pour trois ans la levée de douze deniers pour chacun pot de vin à eux octroyé par le duc de Mayenne, pour employer à l'acquit de ce qui reste à payer de la composition faite par lesdits habitans avec le sieur de Heuqueville pour lui faire quitter son gouvernement, et d'autres emprunts, rentes et dépenses faites par eux au profit de ladite ville.

« Art. XIII. Et d'autant que, pour l'accomplissement dudit traité avec ledit sieur de Heuqueville, lesdits habitans ont employé la somme de trois mil six cens écus qu'ils doivent à notre recette, suivant la permission et consentement dudit duc de Mayenne, et encore constitué la somme de trois cens trente-trois écus un tiers de rente sur eux ; afin qu'ils n'en puissent à l'avenir être repris, molestés ou recherchés, Nous leur avons quitté et remis, quittons et remettons ladite somme de trois mil six cens tant d'écus, validons et autorisons ladite constitution de rente, et toutes autres choses faites et promises à l'acquit dudit traité.

« Art. XIV. Avons en outre rétabli et confirmé tous les habitans de ladite ville et fauxbourgs d'Abbeville, absens et réfugiés en iceux, tant ecclésiastiques, nobles, officiers, que autres, en la libre et paisible possession et jouissance de tous leurs biens, héritages, rentes, revenus, droits, états, offices, bénéfices, charges, dignités, en quelque lieu du royaume qu'ils soient situés, assis et établis, à eux appartenans, pour en jouir et user ainsi qu'ils faisoient auparavant ces troubles, sans que lesdits officiers soient tenus obtenir de Nous autres lettres de rétablissement et confirmation que ces présentes, et où aucunes saisies et arrêts auroient été faits sur iceux à l'occasion desdits troubles, Nous leur en avons fait pleine main-levée et délivrance, nonobstant tous dons, sentences, jugemens et arrêts, que nous avons cassés et révoqués, cassons et révoquons par cesdites présentes, remettant entièrement ce qui peut être dû et resté reaument et de fait à acquitter d'iceux, sans avoir égard aux promesses, cédulles, obligations et contrats faits, tant par les

fermiers qu'autres, aux donataires et officiers que nous avons pareillement cassés et dès à présent déclaré nulles, et de nul effet et valeur, toutes commissions, exécutions d'icelles, décrets, jugemens, contrats et autres actes de justice, donnés entre ceux qui volontairement ont contesté, tant pardevant lesdits maire et et échevins, bailly d'Abbeville, sénéchaussée et siège présidial, qu'autres jurisdictions de ladite ville, comté, sénéchaussée de Ponthieu, durant lesdits troubles, sortiront effet, même les sentences données en dernier ressort audit siège présidial de Ponthieu, sur le fait de l'amirauté des havres de Picardie et lieux prochains par attribution et commission; ensemble les jugemens donnés par forme de représailles et confiscation.

« Art. XV. Toutes provisions d'offices et bénéfices faites par le duc de Mayenne ou autres, au préjudice de notre autorité, demeureront nulles et de nul effet, et néanmoins ceux qui ont obtenu lesdites provisions par mort ou résignation de ceux de même parti et dont la fonction se fait en notre ville d'Abbeville, seront conservés esdits bénéfices, pourvu qu'ils ne soient consistoriaux et offices par nos lettres de provision qui, sur ce, leur seront expédiées sans payer finance.

« Art. XVI. Tous comptes rendus en notre ville de Paris par les comptables de ladite ville et élection de Ponthieu, ne seront sujets à révision, et seront rétablies purement et simplement les parties rayées ou tenues en souffrance en iceux pour gages, fournitures de vivres et munitions de guerre aux armées, paiement de gens de guerre, et même des quatre compagnies mis sus, et entretenues esdites ville et fauxbourgs par lesdits habitans, pour empêcher l'entrée en iceux aux étrangers, dont assignation auroit été donnée pour leur remboursement de partie sur ce que ladite ville doit ou devoit aux recettes générales et particulières, et pour le regard de ceux qui restent encore à rendre et desquels les acquits sont ès mains des comptables, les parties employées en iceux, y sont passées et allouées en vertu des états, acquits, mandemens, rescriptions, ordonnances et quittances desdits ducs de Mayenne et d'Aumalle, trésoriers de France à Amiens, sieur de Heuqueville, maire et échevins, et

autres ayant charges, et été par eux commis au maniement et emploi des finances, lesquels pour ce regard seulement, Nous validons et autorisons, et seront lesdits comptables remboursés de ce qu'il apparoîtra leur être dû par la clôture desdits comptes, jusques à la somme de cinq mil écus.

« Art. XVII. Et afin de faire connoître à la postérité par quelque gratification particulière qui puisse apporter ornement et commodité à notredite ville d'Abbeville, combien nous a été agréable la réduction d'icelle, outre tant de bienfaits qu'elle a reçu de nos prédécesseurs; avons, en cette considération, de nouveau créé et érigé, créons et érigeons en notredite ville d'Abbeville, deux foires qui dureront quinze jours chacune et ouvriront tous les ans, l'une le septième jour de janvier, et la seconde le deuxième jour d'octobre.

« Art. XVIII. Avons aussi, pour les mêmes considérations, exempté et exemptons les habitans de notredite ville d'Abbeville des impôts mis durant ces présens troubles aux bureaux de Saint-Valery, Crottoy et Rûe, pour ce qui entrera en ladite ville d'Abbeville, et sera établi un bureau en icelle pour lever ledit impôt sur les marchandises qui se transporteront ès villes ennemies, et tous marchands, soit dudit Abbeville ou d'autres lieux, qui auront acheté et chargé marchandises pour amener et conduire en icelle, ayant payé une fois les impôts et droits imposés sur lesdites marchandises en l'une de nos villes, ne seront tenus et ne pourront être contraints à payer la seconde fois les mêmes droits et impositions ès autres lieux où ils passeront.

« Art. XIX. Et d'autant que nous ne pouvons décharger les supplians des quatre cens écus qu'ils sont tenus payer par chacun an en notre recette, pour la composition faite avec nos prédécesseurs pour leur affranchissement, ainsi qu'ils nous en ont requis, afin qu'ils soient satisfaits de la gratification qu'ils se sont promise de Nous en ce qui leur apporteroit soulagement, attendant qu'ils se soient remis de leurs grandes pertes et ruines, Nous leur avons fait don de pareille somme de quatre cens écus, à prendre sur notre élection d'Abbeville durant six années pro-

chaines et consécutives, pour avoir moyen de s'acquitter envers Nous du droit susdit.

« Art. XX. Voulons en outre que les offices de receveurs du sel nouvellement par nous créés-érigés, et de général sur-intendant des deniers communs, dons et octrois des villes, et contrôleurs d'iceux, généraux et particuliers, demeurent supprimés, vacation advenant par mort, et où lesdits habitans se trouveront surchargés des gages d'iceux, qu'en remboursant actuellement ils demeurent éteints et supprimés, comme aussi ceux qui sont nouvellement créés, et auxquels depuis la création n'a encore été pourvu, ou desquels il n'y a eu aucune création ou institution.

« Art. XXI. N'entendons toutefois comprendre en ces présentes, ce qui a été fait par forme de voleries, et sans aveu, pour raison de quoi Nous avons permis et permettons à toutes personnes de se pourvoir par les voyes de justice, ainsi que bon leur semblera ; comme aussi sont exceptés tous ceux qui se trouveront coupables de l'exécrable assassinat commis en la personne du défunt roi notre très-honoré Sieur et Frère que Dieu absolve, et des conspirations sur notre vie, et pareillement tous crimes et délits punissables entre gens de même parti. Si donnons en mandement à nos amés et féaux conseillers les gens tenans nos cours de parlement, chambre des comptes, cour des aides, présidens et trésoriers généraux de nos finances, et autres nos justiciers, officiers et sujets qu'il appartiendra, que ces présentes ils aient à vérifier et entretenir selon leur forme et teneur, et du contenu en icelles faire jouir et user pleinement et paisiblement lesdits habitans, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchemens au contraire, nonobstant oppositions ou appelations quelconques, ordonnances, édits, déclarations, mandemens, défenses, lettres, arrêts, sentences, jugemens, et autres choses à ce contraires, auxquelles et à la dérogatoire des dérogatoires y contenues, Nous avons dérogé et dérogeons par ces présentes de grace spéciale, pleine puissance et autorité royale : car tel est notre plaisir ; et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à cesdites présentes. Données à Saint-Germain-en-Laye, au mois

d'avril de l'an de grace mil cinq cent quatre-vingt-quatorze, et de notre règne le cinquième. *Signé* HENRY, au côté *visa*. Et plus bas : par le roi, POTTIER ; et scellé du grand sceau de cire verte en lacs de soie rouge et verte. »

Les députés d'Abbeville revinrent de Paris le 20 ou le 21 mai (1).

Le XXI mai, grande assemblée générale ou plutôt, suivant une expression du temps, assemblée des trois ordres de la ville. Cette assemblée est présidée par noble homme Jacques Bernard, lieutenant général en la sénéchaussée de Ponthieu, et noble homme Jehan de Maupin, escuier, sieur de Bellencourt, conseiller du roy aud. siége, maieur de la ville. Sont présents le doyen de Saint-Vulfran et un chanoine, deux religieux de Saint-Pierre, les curés de la ville, plusieurs gentilshommes, les gens du roy, les anciens maieurs, les échevins « et infinis aultres bourgeois et marchans de lad. ville et aultres, » les maieurs de bannières « représentans le poeuple de lad. ville. »

Le lieutenant général Bernard « déduict » et expose « bien au long » comment sont allés vers le roi (on le savait bien) les députés chargés (2) par la ville « de le

(1) L'exemplaire non abrégé de Waignart donne le 21 ; l'exemplaire abrégé donne le 22. Sangnier d'Abrancourt nous confirmerait cette date du 22. Formentin donne le 20. Nos registres échevinaux ne nous tirent pas complétement d'incertitude, mais fixent certainement la date au 20 ou au 21. Je débrouillerais ainsi : les députés revinrent très-probablement le 20 (au soir peut-être) et la réunion échevinale eut lieu le lendemain de bonne heure, puisqu'il fut possible d'y ordonner le chant du *Te Deum* pour l'issue des vêpres.

(2) En vertu de la délibération générale du XVI[e] jour d'avril dernier pour aller trouver le roy et luy faire entendre que ce quy

recongnoistre au nom de toute ceste communaulté pour roy légitime et naturel, etc......... » et demander la confirmation de tous les priviléges de cette ville, tant anciens que nouveaux. Il annonce que ces députés étant revenus, l'assemblée a pour objet d'entendre d'eux le compte-rendu de leur voyage. Les députés sont déjà présents ou sont introduits, et le lieutenant criminel Le Boucher, prenant la parole au nom de ses collègues, mais sans s'effacer parmi eux, raconte comment il a lui-même « fait lesd. submissions et debvoirs à Sad. Majesté à laquelle ils ont esté présentés au chasteau de Saint-Germain-en-Laye, et comme il (1) les auroit agréablement et humainement receus et tous les habitans de lad. ville en ses bonnes graces, promettant ne se plus souvenir de ce quy s'estoit passé, et leur auroit libéralement déclaré que, oultre les previlléges et immunités accordés par ses prédécesseurs à ceste communaulté, il vouloit luy en conférer de nouveaux...... » Le roi a promis de venir visiter Abbeville « sitost qu'il aura secouru [?] la Cappelle où il s'achemine. » Ces communications sont faites « au grand contentement de tout le poeuple avecq longues acclamations et démonstrations de joye et affection vers Sa Majesté. »

On décide « qu'un *Te Deum* sera chanté en l'église collégiale de St-Vulfran cejourd'huy, issue des vespres, que le feu de joye se fera au Marché, mesme que, pour plus grand signe d'allégresse, il sera faict une salve de

s'est passé en ceste ville durant les troubles n'a esté que à ce seul but, la conservation de notre religion catholique, etc....... le recongnoistre au nom de toute ceste communaulté, etc.......

(1) Le roi.

tout le canon et artillerie estans sur les ramparts de la ville, et aussy que procession généralle et solempnelle se fera demain noeuf heures du matin et que, à ceste fin, publications seront faictes à son de trompe et cri publicq pour sommer le poeuple d'assister à tous lesd. actes en tout honneur, révérence et dévotion, avecq commandement de tendre de......... [?] les maisons où lad. procession passera.

« Que injonctions seront aussy faictes (1) à tous lesd. habitans d'oublier touttes choses passées à l'occasion des troubles et vivre les ungs avec les aultres en bonne paix, union et amitié fraternelle, comme bons citoiens et habitans, soubs l'obéissance et service de Sad. Majesté. »

Toute cette délibération fut exécutée.

Après le *Te Deum* chanté à Saint-Vulfran, le lieutenant général J. Bernard, assisté du maieur de Maupin, des officiers du roy, des anciens maieurs, des échevins « et aultres habitans en nombre infini, » mit le feu « au bois préparé en la place publicque avec les cérémonies accoustumées. » — Tout le canon de la ville fut « tiré » et le lendemain (un dimanche) la procession générale réunit « toutes les églises, paroisses et monastères. » — L'écrivain de la ville ne tient pas compte des abstentions causes de prochains débats.

Ce dimanche de mai fut bien officiellement cependant un dimanche de réconciliation, mais de réconciliation moins complétement intérieure ou même extérieure que ne le feraient croire les termes du rapport échevinal.

(1) Elles le furent immédiatement au son de la trompe, au Marché et dans les carrefours, par led. greffier.

IV

Retour en arrière. — Dernières préoccupations et agitations. — Abolition d'impôts sollicitée auprès du roi. — Une lettre du roi. — Progrès de la soumission des esprits, inquiétudes, défiances. — La résistance d'une partie du clergé. — Plaintes envoyées de Paris par les députés contre quelques propos tenus dans la ville et certaines prédications. — Admonestation de l'Echevinage au clergé et à quelques habitants. — Mesure prise contre le gardien des Cordeliers et le correcteur des Minimes. — Soumission complète du chapitre de Saint-Vulfran. — Dernières intrigues. — Arrestation de plusieurs habitants. — Procession générale. — Abstention de quelques curés. — Ils sont cités par le présidial — Leur défense. — Ils cèdent. — Suppression par le présidial des mandement et lettres de l'évêque d'Amiens — Amendes infligées par les chanoines aux chapelains de Saint-Vulfran. — Faux bruits. — Sagesse de l'Echevinage. — Eloignement pour quelques jours de parleurs imprudents. — L'Echevinage invite les marchands à acquitter certains droits jusqu'à l'abolition. — Saint-Valery non encore au roi. — Soumission de Montreuil. — M. de Humières à Abbeville. — Bruit d'une entreprise sur Abbeville. — Entrée annoncée de M. de Longueville, gouverneur de Picardie. — Soumission d'Amiens au roi. — Lettres de M. de Humières, lieutenant-général pour le roi en Picardie, et des maieur et échevins d'Amiens, annonçant cet événement. — Le roi à Amiens.

Nous allons, en ce chapitre, revenir de quelques jours en arrière pour retrouver les esprits en transition, les suivre, découvrir les émotions, montrer les résistances, les mouvements de sagesse, et, enfin, l'apaisement. Quand les grands flots sont tombés, le clapotement persiste un peu de temps encore. Dans ce verre d'eau d'Abbeville, qui a toujours été un peu, par son exposition à tous les souffles, le miroir des agitations françaises, la tempête sera suivie, en mai 1594, de quelques frémissements.

Ces frémissements seront de plusieurs sortes, impatiences d'ordre économique, irritations d'ordre po-

litique, c'est-à-dire, ici, religieux. Il y aura, tout naturellement d'abord, à solder les frais d'un jeu de ruine, à se débarrasser de taxes nuisibles au commerce. Les impôts *mis sus* par un parti et par l'autre avaient touché de bien près, dans les dernières années, aux contributions de guerre, aux *réquisitions*.

De nouveaux députés sollicitaient en mai, à Paris, la mise à néant de ces charges.

Le maieur expose à l'Echevinage, le VII mai, « que les depputtés quy sont allés vers le roy à Paris ont escript entre aultres choses que il y avoit grande difficulté pour obtenir l'abolition des imposts quy se sont mis sus pendant les troubles, tant d'un party que d'autre, [ce] quy a esté cause que les marchans de ceste ville quy l'ont prié de leur faire communication de lad. lettre, l'ont prié, après avoir assemblé leur congrégation et ayant jugé soubs le bon advis de Messieurs de ceste ville, qu'il estoit expédient d'envoier vers Monsieur de Longueville pour avoir sa faveur et de là vers Sa Majesté procurer l'abolition desd. imposts, chose quy est très-importante au publicq et, de faict, sy l'on le trouvoit bon, qu'ils avoient nommé Jacques du Candas et....... eschevins (1). »

Dans les jours qui suivent, communication à l'Echevinage d'une lettre (datée du VIII mai) de Henri IV « à mon cousin le duc de Longueville, gouverneur et mon lieutenant général en Picardie.» — Le roi annonce

(1) Il est important de respecter les textes, et cependant cet extrait, assez facile à comprendre par l'ensemble, est bien irrégulier grammaticalement. L'intercalation de quelques mots entre parenthèses dans la copie eût été nécessaire. Je laisse au lecteur à suppléer au défaut.

qu'il partira « mercredy » pour aller à la Capelle. — La lettre est datée de Saint-Germain-en-Laye, le VIII[e] jour de may 1594. — *Lettres missives de Henri IV. Orig. archives municipales d'Abbeville. Copie transmise par M. Louandre, correspondant du ministère de l'instruction publique.*

Il est évident que cette lettre, écrite à Saint-Germain au lendemain de la délibération abbevilloise, nè pouvait encore répondre au vœu de l'Echevinage. Les réclamations et l'affaire durent suivre une marche que nous ignorons, mais probablement favorable aux intérêts d'Abbeville. Nous verrons cependant qu'au 11 juin, le duc d'Aumale faisait encore percevoir à Saint-Valery des droits onéreux aux marchands de notre ville, mais Saint-Valery, à cette date, n'était pas encore rendu au roi.

Le grand intérêt et le plus difficile à dégager des derniers scrupules était la soumission complète des esprits. Le sentiment religieux conservait des inquiétudes. L'honneur des Abbevillois a été, parfois (1), de demeurer fidèles jusqu'au dernier terme à la cause embrassée, et même, — défaut de sens politique peut-être, mais non encore déshonneur pour le caractère, — de s'entêter en quelques préventions. Les défiances, cela était naturel, la cause étant donnée, se manifestèrent dans le clergé.

D'Aubigné note la résistance des prédicateurs abbevillois. Suivant le soldat historien, Abbeville avait eu quelque velléité de se rendre au roi, même avant Rouen, mais, affirme-t-il, les prédicateurs, parmi lesquels

(1) Parfois.

quelques Jésuites, appuyés par les plus séditieux de la ville, avaient fermé la bouche aux plus pacifiques jusqu'à ce que des domestiques du roi, rappelés dans la ville, eussent fait chasser ces agitateurs de la chaire. La reddition d'Abbeville, ajoute-t-il, donna un grand branle à toute la Picardie, de laquelle on dit qu'elle est citadelle.

Mais d'Aubigné, protestant, est nécessairement un peu partial en ses appréciations. Nous n'avons, par exemple, trouvé dans nos registres aucune trace des discours prononcés par les Jésuites, ni même révélation de la présence d'aucun prédicateur de leur ordre en la ville. En somme, il n'y eut en aucun lieu trouble matériel, mais seulement quelques rumeurs effrayées, des propos au coin du foyer, devant l'étal ou sous l'auvent de la boutique, mauvaise humeur ou mauvaise volonté dans les paroisses et quelques paroles aigres, irritées ou désolées dans les chaires (1).

(1) J'ai appris à me défier parfois de Formentin, cependant son récit des agitations de la ville, du 15 au 26 mai, est fort intéressant et porte de grands caractères de vérité. Présomption en sa faveur, les dates sont exactes. Il est évident qu'écrivant au dix-huitième siècle, à grande distance déjà des événements, il dut mettre à contribution des mémoires assez bien renseignés et peut-être, pour certains faits précis et d'une précision qui impose créance, les archives, les dossiers du présidial. Ces détails sont maintenant d'autant plus précieux pour nous que les archives du présidial ont disparu en 1795 dans l'incendie du District.

« Si les habitants d'Abbeville furent si prompts, dit Formentin, à rendre obéissance à leur roi, il n'en fut pas de même des curés et des Minimes qui continuoient les prières ordonnées par Geoffroy de la Martonie. Quelques confesseurs même refusèrent l'absolution à ceux qui avoient assisté aux délibérations de la ville sous prétexte que le pape n'avoit pas encore absous Sa

Le registre aux délibérations témoigne en cette mesure du mécontentement de quelques-uns et de l'agitation mourante.

Majesté. Cavillon, curé de Sainte-Catherine, Perache, curé de Saint-Gilles, Rambert, curé (1) des Cordeliers et le correcteur des Minimes continuoient leurs sermons satiriques contre l'auguste personne du roi. Ses ministres s'en plaignirent au maieur. On assembla le 15 mai à ce sujet à l'Echevinage ; on délibéra que le clergé seroit exhorté à reconnaître le roi, et que les curés et les prédicateurs seroient avertis de cesser leurs discours et de prêcher concernant la soumission au roi et de prier Dieu pour la prospérité de Sa Majesté, sinon qu'il seroit procédé contre eux. Il fut aussi arrêté que le décret de la Sorbonne seroit remis aux doyens de Saint-Vulfran et de chrétienté et aux supérieurs des communautés. Rambert et le correcteur des Minimes n'ayant tenu aucun compte de l'avertissement furent chassés hors de la ville. Quelques bourgeois entêtés des mêmes opinions furent emprisonnés. Le chapitre de Saint-Vulfran souscrivit à l'acte de soumission. Le duc d'Aumale, qui étoit lors à Amiens, tenta de nouer intelligence avec le reste des ligueurs pour rentrer dans la ville. Nos députés en ayant été informés à Paris, le firent savoir au premier échevin qui arrêta ceux qu'on soupçonnoit le plus de correspondance avec l'ennemi qui manqua ainsi son entreprise.

« Nos députés étant revenus le 20 mai, rendirent compte de leur commission (2) ; il fut arrêté que le dimanche suivant (3) il seroit fait une procession générale. Le même jour (4), le *Te Deum* fut chanté au bruit du canon, et il y eut illumination et feux de joie dans toute la ville. Le lendemain dimanche 22, il y eut procession générale du Saint-Sacrement où on porta les reliques des saints (5). La station fut à Saint-Georges où il y eut prédication. Quelques curés de la ville, persistant à croire qu'il

(1) *Sic*, il était gardien des Cordeliers.

(2) Le lendemain 21.

(3) C'est-à-dire le 22.

(4) Samedi 21.

(5) De saint Vulfran et de saint Foillan, nous dit Sangnier d'Abrancourt.

Réunion au son de la cloche le quinzième jour de mai.

Il s'agit d'aviser, expose le maieur, sur les lettres

n'étoit point licite de communiquer de prières avec Henri IV que le pape ne l'eût absous, n'assistèrent à cette procession, non plus que plusieurs chapelains de Saint-Vulfran et les Minimes. Ces curés étoient Silleri, doyen de Saint-André, Pérache, de Saint Gilles, Cavillon, de Sainte-Catherine, ..., de Saint-Jean-des-Prés, et Gambier, de Saint-Georges. Cette conduite venoit, à la vérité, moins d'eux que de l'évêque d'Amiens à qui ils avoient demandé des instructions pour agir. Ce ligueur outré leur fit réponse qu'ils persistassent dans l'obéissance du Saint Siège et à ne reconnoître le roi de Navarre qu'après l'absolution du pape. La manière d'agir de ces ecclésiastiques scandalisa tous les serviteurs du roi (1); aussi MM. les officiers du présidial décernèrent-ils des ajournements personnels contre les curés et les minimes. Silleri, Cavillon, Pérache, etc., comparurent en la chambre du conseil les 24 et 25 mai, où ils subirent interrogatoire. Sur ce qu'on leur remontra que leur conduite tendoit au schisme, ils déclarèrent qu'ils avoient résolu de ne parler à l'avenir en faveur d'aucun des deux partis; mais on ne se contenta point de leurs réponses; tout ce qu'on put faire se réduisit à leur donner jusqu'au lendemain 26 mai pour délibérer entr'eux. S'étant donc, en conséquence, assemblés, ils conclurent unanimement de reconnoître Henri IV, de lui prêter serment de fidélité et de prier Dieu pour lui, pourvu qu'il fût absous du pape. Le doyen de chrétienté se présenta en la chambre du conseil, ayant en main cette délibération, le mandement de l'évêque d'Amiens du 27 mars, une lettre circulaire de ce prélat à son clergé du 20 avril et celle qu'il leur avoit écrite le 21 du même mois et un autre libelle imprimé à Douai, et y donna part du résultat de leur assemblée.

« Les juges, ayant été aux opinions, ordonnèrent que, dans la huitaine pour tous délais, les curés et autres ecclésiastiques, ainsi que les minimes, reconnaîtroient Henri IV pour leur roi,

(1) Ne voilà-t-il pas l'intolérance qui reparaît en nouveau sens?

qu'il a reçues la veille de « Messieurs les depputtés estant en la ville de Paris, datées du XI[e] du présent mois, contenant, entre autres choses, que l'on trouve fort estrange que l'on parle en ceste ville aultrement qu'en tout honneur et révérence de Sa Majesté, seignament les prédicateurs contre la recongnoissance qu'en ont faicte Messieurs de la Sorbonne dont ils ont envoié coppie de l'acte qu'ils en ont faicte (1); le tout leu en lad. assemblée avecq une aultre lettre desd. depputtés contenant aussy advertissement de quelque entreprise sur ceste ville par le moien de aucuns factieux quy y sont. »

Il est délibéré que Messieurs du clergé seront ad-

lui prêteroient serment de fidélité, prieroient Dieu pour sa prospérité; défenses à eux de parler contre sa personne, à peine d'être procédé contre eux comme criminels de lèse-majesté. Le mandement, les lettres de M[r] d'Amiens, la délibération des curés et autres écrits remis sur la table par le doyen de chrétienté furent supprimés comme autant de libelles séditieux, diffamatoires et scandaleux jusqu'à ce qu'il plut au parlement d'en ordonner autrement. La sentence de MM. du présidial ayant été notifiée aux curés et aux supérieurs réguliers, ils se soumirent enfin, mais en considération de ce, on n'exigea d'eux aucun serment que l'année suivante après l'absolution donnée au roi par le Saint Père. Quelques religieux se retirèrent néanmoins à Amiens. Les chapelains de Saint-Vulfran furent les plus maltraités, car le chapitre les ayant condamnés en de grosses amendes pour n'avoir point assisté à la procession générale faite en actions de grâce de la réduction de la ville, MM. du présidial firent exécuter ces condamnations à la réquisition des chanoines. » — *Formentin.*

(1) Je respecte ce gâchis grammatical. L'écrivain de l'Echevinage veut dire que MM. les députés ont envoyé à la Ville une copie de l'acte dressé par MM. de la Sorbonne.

monestés « de se conformer à la résolution et détermination de la Sorbonne de Paris et, à ceste fin, que l'acte expédié au collége de Navarre le XXIVe jour d'apvril en l'assemblée générale de l'Université de Paris sera dellivré au doien de chrestienté, chapitre de Sainct-Wlfran, et à Me Rembert, gardien du couvent des Cordelliers de ceste ville, docteur en théologie et prédicateur ordinaire, pour inviter, tant aux prosnes ordinaires des parroisses que aux prédications, le poeuple (1) à satisfaire au maintien dud. acte;

« Que le correcteur des Minimes sera requis de prescher la paix et la prospérité du roy et, fautte de ce faire, sera proceddé contre luy par les voies ordinaires et de raison;

« Que aulcuns habitans seront admonestés de ne plus mal parler du roy, mais de le recongnoistre suivant les dellibérations de céans, conformément.... etc. »

Formentin rapporte — je résume ici ses pages qui courent plus haut tout entières sous les miennes — l'envoi hors la ville de Rembert et du correcteur des Minimes récalcitrants; la soumission non conditionnelle, paraîtrait-il, du chapitre de St-Vulfran; quelques intrigues désespérées du duc d'Aumale; l'arrestation, par ordre du premier échevin remplissant les fonctions de maire, de quelques habitants suspects de correspondance avec le duc, et après le retour des députés, la procession du dimanche 22 mai à laquelle plusieurs curés de la ville,

(1) Ici ont été écrits d'abord, puis biffés séance tenante même, ou à la lecture qui suivit, ces mots: à faire les prières ordinaires introduites en l'église pour le roy. — On ne laissa subsister que la formule dernière, plus vague, substituée sans doute à la première invitation.

en obéissance aux instructions de l'évêque d'Amiens, se dispensent d'assister; le scandale causé par cette abstention parmi les partisans du roi; l'ajournement adressé par le présidial aux curés non soumis; la comparution de ces ecclésiastiques en la chambre du conseil de MM. les officiers de ce tribunal les 24 et 25 mai; leur défense établie sur leur désir de rester neutres et la résolution de ne parler à l'avenir en faveur d'aucun des deux partis; la première décision de MM. du présidial qui leur accorde jusqu'au lendemain pour délibérer entre eux, c'est-à-dire pour adhérer à l'avis commun; le premier consentement unanime, mais conditionnel, des curés de reconnaître Henri IV, de lui prêter serment de fidélité et de prier pour lui *pourvu qu'il soit absous par le pape*, réserves abritées derrière un mandement de l'évêque d'Amiens du 27 mars, une lettre circulaire du même prélat du 20 avril, une autre adressée particulièrement par le prélat au clergé d'Abbeville à la même date, enfin un « libelle » imprimé à Douai; la sentence du présidial exigeant que, dans un délai strict de huitaine, les curés et les autres ecclésiastiques et les Minimes reconnaissent Henri IV pour roi, lui prêtent le serment de fidélité, prient pour sa prospérité et s'abstiennent de parler contre sa personne sous peine d'être poursuivis comme criminels de lèse-majesté; la suppression ordonnée encore, et séance tenante, par le présidial, des mandement, lettres de l'évêque d'Amiens; délibération des curés et autres écrits déposés sur la table pour la discussion de la cause « comme séditieux, diffamatoires et scandaleux » jusqu'à ordonnance contraire du parlement; la soumission enfin des curés avec ce tempérament cependant

de la part du présidial et cette transaction que le serment n'est pas exigé d'eux à cette heure lourde à leur conscience ; la retraite à Amiens de quelques religieux indomptables ; l'animation en sens contraire des chanoines dépités de rencontrer sous les voûtes de leur collégiale des retardataires dans la voie où eux-mêmes se sont engagés les premiers, et condamnant à de grosses amendes les chapelains de Saint-Vulfran, peines confirmées, sanctionnées par MM. du présidial.

On le voit, Echevinage, Présidial, Chapitre, c'est-à-dire bourgeoisie libre des préventions, gens de justice cultivés et souples, et gens d'église appartenant aux familles sages de la ville, acceptaient volontiers la situation nouvelle, le présidial même avec un peu de passion et plus de zèle que l'Echevinage. Les ordres religieux, un certain nombre de curés, une partie de la population attachée à ses craintes, quelques gentilshommes aussi, résistaient par scrupules, par obstination honnête, aveuglée, têtue et s'effarouchant de chimères. L'heure était encore aux faux bruits, aux acceptations crédules. L'Echevinage montre de la prudence ; il éclaire, fait informer, réprime ou prévient.

Ainsi le peut-on remarquer dans la réunion du 1er juin :

« Plusieurs habitans de la ville ont, dit-on, tenu des propos et voeullent susciter des murmures et rumeurs au préjudice du service du roy et du repos de la ville » sur la réduction récente à l'obéissance du roi. Le laquais du sieur Dècle a même répandu le bruit dans la ville d'Amiens « que la presche (le prêche) se faisoit en trois endroicts en ceste ville — d'Abbeville. » — L'Echevinage décide qu'il sera informé dilligemment

sur ces faits à la poursuite du procureur de la ville « et que cependant il sera faict commandement au sieur Dècle et à la dame de Frucourt d'eulx retirer pour quelque temps de ceste ville en dedans le jour. »

Il y a certainement dans cette mesure « pour quelque temps » de cette sagesse indulgente qui compte sur les heures gagnées pour arranger les choses.

Une autre sagesse administrative et politique de l'Echevinage engage les marchands de la ville à acquitter, jusqu'à déchargement légal, les droits dont on sollicite auprès du roi l'abolition.

Une difficulté s'est élevée entre plusieurs marchands d'Abbeville « pour le paiement des droicts que l'on prétend leur faire paier à Sainct-Wallery par Monsieur d'Aumalle, avecq Philippes Marchant, commis à la réception dud. impost par led. sieur. » — L'Echevinage d'Abbeville décide « que pour éviter au paiement rigoureux desd. droicts prétendus par led. Marchant (contre la teneur du previllège desd. habitans et l'intention de Sa Majesté) d'une part, et d'autre part pour ne rien faire au préjudice.... .... de lad. neutrallité, pour la conséquence qu'il en pourroit réussir jusques à ce que par Sa Majesté en auroit esté ordonné, lesd. marchans doibvent eulx submettre au paiement desd. droicts, s'il est dict cy-après que faire se doibve. » — *Séance du XI juin.*

Et le 20 juin, le procureur fiscal de la ville présente à l'Echevinage « un appointement donné par Monsieur le séneschal de Ponthieu sur le différend de plusieurs marchans de ceste ville avecq Philippes Marchant, commis, etc. » — L'Echevinage avise que, « pour tant ce que lad. ville poeult dire sur lad. difficulté, que la

dellibération du Xe jour de ce mois (1) leur sera dellivrée (2). »

Ces délibérations nous montrent qu'aux dates précitées la ville de Saint-Valery n'était pas encore réduite en l'autorité du roi. La perte des archives de Saint-Valery rendant très-douteuses certaines parties de son histoire, les indices que nous pouvons trouver sur cette histoire dans nos propres registres ne sont jamais à négliger.

Ce serait ici le lieu de rappeler, d'après Formentin et si nous l'en croyons, « que l'exemple d'Abbeville entraîna la soumission de Montreuil (3). »

Diversion heureuse aux idées, bientôt les venues, les entrées en la ville, du lieutenant-général pour le roi, du gouverneur de Picardie, du roi lui-même, distrairont les dernières résistances et craintes et affermiront l'autorité royale par le délassement amusé des esprits, par le cérémonial et par le spectacle.

Le 2 juillet, réunion échevinale pour une communication :

Mr de Humières, lieutenant-général pour le roy en Picardie, annonce qu'il a volonté de venir aujourd'huy à Abbeville. — Il est décidé en l'Echevinage qu'on le recevra « en la manière accoustumée en cas semblables. Les compagnies des cinquanteniers et celle

(1) Ai-je bien lu ? Ne faudrait-il pas écrire du XIe jour ?

(2) Ces *que* redoublés plus qu'il n'est nécessaire pour la clarté sont, on l'a remarqué souvent, dans les formes du langage municipal du temps.

(3) « Maigneux, qui en étoit gouverneur, ajoute l'historien, porta les habitants à la soumission et obtint une pension de trois cents livres et la confirmation de son gouvernement. »

de la jeunesse seront mises en armes pour aller au devant, scavoir : de la jeunesse hors la porte, et celles des cinquanteniers, l'une dedans la porte jusques à la barrière et les deux aultres dans la ville, tout d'un rang, selon l'ordre qu'ils ont accoustumé de marcher. Messieurs, accompagnés des officiers, iront jusques à la barrière de la porte pour le recepvoir. — Le canon du quartier sera lasché. » — On fera à Mgr de Humières présent du vin de la ville et d'une « montre d'orloge. » — On voit que M. de Humières devait entrer par la porte du Bois, car on mande les canonniers et aides du quartier du Bois (1).

Ce qui avait été dit fut fait. J'emprunte le résumé qui suit à Waignart :

« Le samedy second jour de juillet, messire Charles sire de Humières, marquis d'Encre, fit son entrée en la ville d'Abbeville par la porte du Bois. Les quatre compagnies furent mises en armes. La jeunesse alla au devant de luy hors lad. porte, assez loing. » Une compagnie de cinquanteniers se dédoubla et se fit face en double haie, de la barrière au plus loin qu'elle put s'étendre. Les deux autres se divisèrent de même façon en haie dans la ville. Le maieur, les anciens maieurs, les échevins, les officiers de la ville reçurent M. de Humières hors la barrière et lui présentèrent les clefs de la ville. Les armes du roi, celles de Mr de Longueville, les siennes et celles de la ville avaient été posées sur le pont-levis, à la porte Comtesse, au Bourdois, au portail de l'église de Saint-Vulfran, au-dessus de la

(1) La preuve est-elle irréfragable? Peu importe, le registre nous donnant raison.

porte de la Teste-de-Bœuf où le lieutenant-général devait loger. Messieurs du chapitre de Saint-Vulfran reçurent le visiteur ami du roi devant le portail de leur église et le conduisirent dans le chœur où fut chanté un motet. M. de Humières fut, de là, mené à la Teste-de-Bœuf, et le lendemain on lui présenta « une montre d'horloge à mettre sur la table. »

Formentin, qui place l'entrée au 4 juillet, ajoute que le lieutenant-général se rendit le 5 et le 6 dans les autres villes du Ponthieu.

Ce n'étaient plus maintenant les troupes du roi que l'on craignait, mais les derniers restes des ligueurs. Ainsi le 16 juillet :

Le maieur a reçu avis « de quelque entreprise projetée sur la ville par les ennemys. » — Il convoque l'Echevinage et les capitaines des quartiers. — Il faut maintenir avec plus de sévérité la garde « quy se néglige par plusieurs quy ne tiennent compte d'y aller en personne. » Les résolutions manquent.

La vérité était sans doute que les habitants d'Abbeville craignaient beaucoup moins leurs nouveaux ennemis les ligueurs qu'ils n'avaient craint leurs nouveaux amis les soldats du roi.

Le vendredi cinquième jour d'août, assemblée à huit heures du matin de Messieurs les anciens maieurs et des échevins pour aviser sur ce qu'il conviendra faire à l'entrée de Mgr de Longueville, gouverneur de la province, « quy doit arriver de bref. » — Les résolutions manquent.

Nouvelle assemblée pour le même sujet, plus nombreuse, et présidée en l'absence du maieur par le

lieutenant général J. Bernard et le premier échevin F. Rumet.

Le dernier point d'appui va manquer aux fidèles de la Ligue, s'il en reste encore dans cette ville. Les habitants d'Amiens ont forcé, sans collision, le 9 août, leur Echevinage à traiter avec Henri IV.

Le samedi treizième jour d'août, le sieur de Beaucaurroy (Rumet), premier échevin, présente des lettres de Mr de Humières, lieutant général de la province de Picardie, alors à Amiens, et d'autres lettres des maieur, prévost et échevins d'Amiens (1). — Ces lettres,

(1) La lettre de M. de Humières, tout-à-fait particulière (de la part du lieutenant-général) et louangeuse pour Abbeville, ne doit pas se trouver dans les registres d'Amiens. La voici :

« Messieurs, encores que soyez desja advertis de la réduction d'Amiens en l'obéissance du roy, si n'ay-je voulu manquer à vous en donner entière asseurance, estant entré ce soir, sur les trois heures, avec le contentement général et resjouissance de tout ce peuple. Vous leur avez servi d'exemple et devez louer Dieu d'avoir esté les premiers de tesmoigner au Roy vostre affection et monstrer le chemin à tous vos voisins. Je ne vous en diray pour ceste heure davantage, sinon que je prie Dieu, Messieurs, qu'il vous ait en sa garde. D'Amiens, ce IX aoust M.D.XCIIII; et au bas estoit escrit : Vostre plus affectionné à vous faire service, HUMIÈRES ; et au dos : A Messieurs maieur et eschevins d'Abbeville. »

Quant à la lettre de l'Echevinage d'Amiens, elle est assez curieuse par les préoccupations commerciales qu'elle exprime avant tout. Je ne puis savoir si elle a été consignée dans les registres d'Amiens. Elle ne se trouve pas dans la publication des *Documents inédits sur l'histoire de France*. Je la reproduis donc aussi :

« Messieurs, Dieu nous ayant fait la grace de nous réduire soubs l'obéissance du Roy, et après avoir donné ordre à la seureté de la ville, nous avons bien voulu vous en donner advis

adressées à l'Echevinage d'Abbeville et datées des IX et XI août, annoncent la réduction d'Amiens à l'obéissance au roi. — Notre registre en garde la copie.

Le roi est à Amiens le 22 août.

V

FAITS DIVERS

Capitulation de Pont-Remy. — Capitulation du Crotoy. — Les corps-de-garde de la milice abbevilloise. — Cloche sonnée pour l'ouverture et la clôture des portes. — Transport de poudre, de piques. — Recherche des habitants. — Visitation des remparts. — Nourriture des pionniers de la ville. — Recette pour fournir à l'accord fait pour le rétablissement de la justice civile. — Indemnité aux greffiers du bailliage d'Abbeville. — Silence des comptes sur les causes de plusieurs voyages. — Election d'un siéger; difficultés soulevées par les maieurs de bannières; accord entre l'Echevinage et eux. — Des rapports du siéger et du bailly d'Abbeville. — M. de Rubempré, capitaine de Rue, festoyé à Abbeville. — Quelques vieux usages et quelques nouveautés : banc, dossier et barre posés en la maison du maieur; la tasse, l'escarcelle; entretien proposé de quatre hommes pour suivre le maieur; vin envoyé aux anciens maieurs, aux échevins, aux officiers de la ville; don de quatre sols au maieur et de deux sols aux échevins. — La charité : enfant abandonné recueilli par la ville. — Vente de maisons et de meubles de l'institution des Repenties. — Mascarades interdites. — Condamnations pour travail ou vente en jour de fête.

L'incertitude des dates nous a fait, de chapitre en chapitre, rejeter au commencement de celui-ci deux

pour vous prier vous en resjouir avec nous et nous continuer en vostre amitié, vous priant au surplus vouloir donner la liberté à nos marchands et à leur marchandise, comme nous ferons de mesme et nous emploierons en tout ce qui nous sera possible et recommandé de vostre part, qui [ce qui] sera d'aussi bon cœur que nous prierons Dieu, Messieurs, qu'il vous ait en sa saincte garde. Du XI° aoust M.D.XCIV. En bas estoit escrit : Vos confrères, voisins et bons amis maieur, prevost et eschevins d'Amiens. »

faits assez importants que nous fournit Formentin et que, plus tard, nous tâcherons de contrôler, de préciser ou de réduire à la stricte vérité, si nous en trouvons les moyens.

Le premier intéresse Pont-Remy. L'historien l'attribue à la fin d'avril (1594) : « Le seigneur de Rambures, à la tête de trois cents lances et de huit cents hommes des communes d'Abbeville, s'avança vers le fort bâti au Pont-de-Remy par le duc de Parme, occupé par les gens du duc d'Aumale qui capitulèrent à la vue du canon mis en batterie (1). »

Le second intéresse le Crotoy. L'historien ne donne d'autre date que 1594 : « Antoine de Bourbon-Rubempré assembla, dit-il, un petit corps de troupes à Rue, avec lequel il se présenta devant le Crotoy. Les bourgeois le favorisant, la garnison ligueuse manquant de vivres fut contrainte de battre la chamade et de capituler. »

Je dois dire, jusqu'à vérification, que les « huit cents hommes des communes d'Abbeville » allant en guerre me paraissent merveilleux, et que l'intervention des bourgeois du Crotoy me semble un peu suspecte.

Puisque nous en sommes encore à la guerre et aux mouvements de guerre, rapprochons quelques dépositions de nos registres non utilisées dans les chapitres qui précèdent.

Et d'abord notons les corps-de-garde qui mettaient à l'épreuve, pendant la nuit, la vigilance de notre milice.

(1) J'ai d'ailleurs trouvé autrefois le même fait dans Waignart, mais sans date plus précise. — Voyez *Hist. de Cinq Villes*, etc., *Saint-Riquier et les cantons voisins*, t. Ier, p. 620.

Ces postes étaient, en l'année échevinale 1593-1594, au nombre de quatorze, savoir :

Un au Marché;

Un sur chacune des portes « Marcadé, du Bois, Saint-Gilles et Docquet. » — On disait alors les quatre portes. La Portelette ne comptait pas tout-à-fait comme porte ; ce n'était qu'une poterne, condamnée souvent dans les temps d'inquiétude;

Un « au chasteau, » un au bastion de Retz;

Puis sept autres aux lieux suivants : « tour à Bourel, Mouret (ou Moinet) en la Royne, court de Ponthieu, Pont-des-Prés, Portelette, Maillefeu et Saint-Jean-des-Prés. »

Jehan de Bailloeul était toujours commis à sonner les cloches pour l'ouverture et la clôture des portes. — *Registre aux délibérations*.

Des rapprochements de dates pourraient donner quelque valeur à certains faits relevés dans les comptes :

« A neuf brouttiers, trente-six sols, pour avoir transporté des poudres à canon sur leurs brouettes; ordonnance du 1er octobre 1593, cy. . . . . xxxvi^s. » — *Registre des argentiers*, 1593-1594.

« A Robert de Longpré et aultres manouvriers, douze sols, pour avoir travaillé à réunir et transporter les picques estans l'Eschevinage (pas de date pour l'ordonnance de paiement), cy. . . . . xii^s. » — *Ibid.*

Dépense pour « la recherche des habitans, seize escus. » — *Ibid.*

Pour la « visitation des remparts, » la même somme de seize escus. — *Ibid.*

Les pionniers de la ville recevaient pour leur vie du

pain et de la bière. — *Reg. aux délib.* 1593-1594, *au XXX octobre* 1593.

J'ai relevé, pour éclaircir quelques autres questions, non plus de guerre, mais d'ordre civil, les déclarations et les chiffres qui suivent dans les comptes de 1593-1594 :

« Aultre recepte faicte par ledict Lattaignant (l'argentier de cette année) des deniers payés par subvention et prest à lad. ville pour fournir et satisfaire à l'accord faict par icelle avecq les greffiers du bailliage de lad. ville à cause du restablissement de la justice civille :

« De Nicolas Lebel, greffier de lad. ville, la somme de deux cens escus, cy. . . . . IIc esc.

« Des sergeans à mace de lad. ville, cent soixante-six escus deux tiers, cy. . . . . CLXVIesc IIt.

« De Me Anthoine Coullon, argentier de la maison du Val de lad. ville, la somme de cent escus, cy. . . Cesc.

« Somme IIIcLXVIesc IIt. »

Et plus loin, dans un chapitre de dépenses, je vois :

« Aultre mise et despense faicte par led. Lattaignant à cause de la recepte extraordinaire cy-devant par luy faicte :

« A Mes Charles de Ponthieu et Charles Robin, greffiers du bailliage d'Abbeville, la somme de six cens trente-trois escus ung tiers, moiennant laquelle auroit esté composé et accordé avecq eulx pour l'intérest qu'ils eussent peu prétendre à cause du restablissement faict de la justice civille au corps de lad. ville par édict faict par le roy sur la réduction d'icelle. » — Les greffiers du bailliage d'Abbeville tiraient profit (1), avant ce réta-

(1) Je coupe et je cherche à débrouiller dans la longueur des phrases sans être sûr d'y parvenir.

blissement, « des causes civilles des habitans de lad. ville, de laquelle lesdicts maieur et eschevins auroient esté privés par l'édict faict à Moulins, comme il apert par dellibération et ordonnance du dix-huictiesme jour de juillet et premier aoust M. V^{e} quatre-vingt-quatorze, cy. . . . . vi^{c} xxxiii^{xx} l^{t}. »

Les causes des « voyages » et de quelques autres vacations ne sont plus données en cette année échevinale 1593-1594. Y a-t-il quelque prudence politique dans ces abréviations? Je ne sais, mais je relève :

Voyage d'un manouvrier envoyé à Amiens (évidemment comme commissionnaire et, vu sa condition, comme commissionnaire secret peut-être) « pour les raisons portées au mandement du sixiesme octobre » (1593), un écu dix sols. . . . . i^{esc} x^{s}.

Voyage de Sébastien Carbonnier au pays de Vimeu — point de cause indiquée — ordonnance du 22 octobre 1593, vingt-cinq sols. . . . . xxv^{s}.

Voyage de Jehan Barbier à Amiens — point de cause indiquée, renvoi au brevet du 4 mars 1594, — quarante sols . . . . xl^{s}.

Durant le voyage des députés (qui devaient porter au roi la soumission de la ville, c'est-à-dire du 20 avril au 20 mai, jour de leur retour), mourut maistre Grégoire Le Devin, advocat, siéger et premier conseiller de la ville, et en son lieu fut nommé Me Josse Beauvarlet.

Les maieurs de bannières soulevèrent à cette occasion, pour l'importance de leur vote, des difficultés que je vais rapporter sous cette page (1).

(1) J'abrégerai avec l'aide de Waignart qui a déjà abrégé un peu lui-même sur le registre de la ville :

Le jeudi XXVIe jour de may, assemblée générale au grand

Voyez la délibération du huit juillet 1594 sur les rapports du siéger et du bailly d'Abbeville, et la délibération du dix-huit juillet sur un appel des maieurs

Echevinage, au son des cloches. Le maieur expose que depuis le décès de Mᵉ Grégoire Le Devin, siéger de lad. ville (1), on a songé à pourvoir à l'emploi vacant. D'un autre côté, Mᵉ Hector Rumet, escuyer, sieur de Beaumarest, bailly d'Abbeville, a proposé de remettre son état de bailly en l'hôtel-de-ville, moyennant, comme récompense, sa nomination à l'état de siéger, « pour faire cesser toutes difficultés et procès qui pourroient sourdre à raison du restablissement nagaire faict de la justice civile en l'Eschevinage par l'édict royal du mois d'avril dernier. » — Saint-Germain-en-Laye, voir plus haut.

L'assemblée, ainsi saisie et sans s'arrêter à la proposition du bailly, décide qu'il sera pourvu par élection à l'état de siéger « d'homme suffisant et capable, » sous la condition que le fonctionnaire élu se chargera « de l'événement des procès et différends qui seroient intentés par led. sieur bailly ou autres à raison dud. restablissement de la justice, sans que la ville en porte aucun intérest ou dommage, tant en principal que despens, dommages et intérests. »

Le maieur fait prêter alors et reçoit le serment de toute la compagnie « de procéder fidèlement à la nomination d'un siéger homme capable et de bonne vie, sans acception de personne et sans avoir esgard aux promesses et obligations qu'aucuns pourroient avoir faictes. »

Au moment du vote se produit la difficulté qui fera sursoir à l'élection ce jour-là. Les maieurs de bannières prétendent voter tous individuellement et faire compter leurs soixante-quatre voix. Dans la discussion qui suit, ils réduisent leur exigence au vote par enseigne de métier, c'est-à-dire à seize voix. Antoine Briet, Simon Belle le jeune, Jean Gourdin et Jacques Tillette parlent au nom commun. Les maieurs de bannières ne peuvent

(1) Grégoire Le Devin avait succédé dans cette fonction de siéger au sieur Claude [Le Devin sans doute] qui avait succédé lui-même au sieur de Beusin son beau-père. — *Waignart.*

de bannières, délibération longue et intéressante sur le greffe héréditaire du bailliage d'Abbeville. — Voyez encore la délibération très-importante du 1er août 1594, où le procureur de la ville remontre que, « sur les ouvertures par cy-devant faictes affin de moïenner un bon accord pour le différend pendant par devant Mr le séneschal de Ponthieu d'entre nous maieur et eschevins et les maieurs de bannières à cause du

« nommer » à d'autres conditions. Ils requièrent « être conservés en leurs priviléges et usances. »

Me Jean Tillette, sr d'Achery, procureur de la ville, les combat Ils n'ont droit qu'à une voix, suivant l'arrêt de la cour du 15 janvier 1585. — L'assemblée, qui partage cet avis, engage les chefs des corporations « à nommer » présentement, mais la « nomination » faite par eux ne sera reçue que pour une voix. Les maieurs de bannières persistent dans leurs déclarations.

L'assemblée décide alors que, si, dans un délai de huitaine, les chefs des enseignes ne se décident pas à produire leur choix, les échevins procèderont seuls à l'élection.

Les maieurs de bannières demandent alors copie de l'arrêt du 15 janvier 1585 pour se pourvoir, « protestant qu'au cas qu'il soit passé outre au faict de lad. nomination et élection, ils remettront leurs charges, ne porteront plus les clefs de la ville, ne feront à l'advenir aucune eslection du magistat et se déporteront entièrement de toutes leurs charges. » En un mot, ils se mettront *en grève* comme citoyens.

Copie de l'arrêt réclamé leur est donnée avec invitation de venir dans huit jours à l'élection retardée. La huitaine expirée, il est procédé au vote, bien que les maieurs de bannières se soient portés « appellans par-devant Mr le séneschal de Ponthieu » des résolutions de l'Echevinage. — Dépouillement du scrutin : Me François Caisier, une voix ; Me François Rumet, six ; Me Josse Beauvarlet, treize, et Me Adrian Gaude, quatre.

Josse Beauvarlet demeure donc élu. Il comparaît « en personne, » prend la charge et fait le serment requis.

nombre des voix que prétendent avoir lesd. maieurs de bannières ès nominations, provisions, résignations des offices de lad. ville, etc......, on a communicqué avec eulx estans en leur chambre, le vingt-deuxiesme jour de juillet, où ils ont dict, comme aultrefois, qu'ils aimoient mieulx passer par les voies les plus doulces et plus aimables que d'en widder par jugemens contradictoires, etc. » — Délibération longue. L'accord est fait entre l'Echevinage et les maieurs de bannières.

Après la soumission d'Abbeville au roi, le capitaine de Rue, qui avait donné tant de souci à notre Echevinage, vint en notre ville avec plusieurs gentilshommes et fut fêté par elle :

« A Meon Ternisien, cuisinier, la somme de vingt-deux escus pour viande et gibier par luy fourny, et dont auroient esté festoyés le sieur de Rubempré et plusieurs gentilshommes venus en lad. ville après la réduction d'icelle, comme apert par ordonnance du quatriesme jour d'aoust (1594), cy. . . . . . . xxii^{esc}. » — *Reg. aux comptes*, 1593-1594.

Les comptes de 1593-1594 nous montrent encore les vieux usages en vigueur et quelques nouveautés.

Les usages anciens présentent quelquefois, dans l'ensemble de la magistrature municipale sévère, certaines familiarités paternelles. Dans les petites affaires, le maire est encore juge-de-paix; il administre patriarcalement à sa porte; il y accommode les difficultés légères. Le banc, l'appui pour les intéressés qui viennent à titre quelconque doivent être des traditions des temps anciens. La tasse sera nouvelle, l'escarcelle aussi peut-être. Les quatre hommes proposés pour escorter le maieur feraient contraste avec l'ancienne simplicité.

Cette velléité d'apparat à la Médicis en la démocratie de la Ligue est à noter. Plus naïf et plus conforme aux vieilles mœurs est le don de quatre sols au maieur et aux échevins qui signent au livre rouge en certaines circonstances, comme l'envoi de vin aux maieurs hors de charge, mais s'employant encore dans l'intérêt commun, aux échevins, aux officiers de la ville, etc.

Usages anciens, le banc :

« A esté payé audict sieur de Maupin la somme de huict escus pour son remboursement de pareille somme par luy payée pour le bancq, dossier et barre de bois posés en sa maison pour l'expédition des affaires sommaires se présentans à cause de lad. charge ; récépissé du XVIIe jour de septembre 1593, cy. . . . VIII^esc (1). »

Nous voyons, pour la première fois, la tasse (2) que les maieurs portèrent si longtemps comme insigne de leur dignité :

(1) L'usage était effectivement très-ancien, et nous l'avons trouvé dès le début même des présentes études sur la période de la Ligue et il remontait bien plus haut :

« A André Regnault, M^e menuisier, la somme de dix-huict livres tournois, pour le bancq et apuye faict au logis dudict sieur maieur, ainsy qu'il est accoustumé, et dont appert par mandement du XVIe jour de may audict an . . . . . . XVIII^l. » — *Comptes de* 1576-1577.

(2) Le paiement vient témoigner de l'exécution immédiate de cette résolution :

« A Lois Sanson, eschevin, la somme de vingt-neuf escus vingt-sept sols à luy ordonnée pour son remboursement de pareille somme par luy déboursée pour faire une escarcelle et ung sacq pour servir aud. sieur maieur, suivant la dellibération pour ce faicte le XIe jour de novembre M V^c IIII^xx XIII ; ordonnance du XVII décembre aud. an, cy. . . . . , . . XXIX^esc XXVII^s. » — *Comptes de* 1593-1594.

« Du unziesme jour de novembre 1593, il a esté dellibéré que, pour l'honneur de la ville, il sera faict une tasse aud. sieur maieur de velour viollet pour mettre les sceaulx de la ville (1), mesmement ung sacq de pareille estoffe pour mettre les pappiers quy (qu'il) luy convient journellement apporter en cest eschevinaige pour les affaires d'icelle. »

Ce qui est nouveau aussi, c'est l'entretien proposé de quatre hommes pour suivre le maieur. Ce projet d'honneur nouveau pour le chef de la ville était-il une conséquence de la réunion de la mairie et du gouvernement militaire? J'empiète ici sur l'année 1594-1595 :

« Du XVIe jour de frebvrier 1595 : il a été, par plusieurs fois, proposé d'entretenir quatre hommes pour suivre le maieur pour l'honneur de la ville et le respect de sa charge. » C'est de ces termes et de ce souvenir vrai ou faux que l'écrivain de la ville fait précéder la proposition faite ou renouvelée alors. — Il sera advisé sur ce point au prochain jour. — *Reg. aux délib. de* 1594-1595.

(1) Je ne vois pas encore, peut-être la rencontrerai-je plus tard, la concession royale qui, suivant les auteurs des mss. Siffait, autorisa, en 1594, le port de cette tasse. Ces mss. conservent, ce qui est assez intéressant aujourd'hui, la description de la tasse des maieurs : « C'étoit un sac de velours violet, au milieu duquel étoit une tasce d'argent ou cercle en forme de cœur encadrant les armes de la ville en broderies d'or; on suspendoit cette tasse à la boutonnière au moyen d'un petit anneau d'argent avec un ruban violet. Elle servoit à mettre les paquets qui venoient de la part du roi. » Une délibération du 27 juillet 1753 abolit l'usage de porter la tasse que, pendant cent soixante ans, les maieurs avaient regardée comme leur très-honorable insigne.

Revenons à notre année :

« XXX octobre (1593). Pour reconnaître MM. les anciens maieurs des fatigues qu'ils ont pour les affaires de la ville, il leur sera envoyé à chacun deux pots de vin, et à MM. les eschevins et officiers de la ville chacun un pot, ainsi qu'il est accoutumé, et led. vin sèra porté par les sergeans à masse et de la vingtaine avec les quesnes de la ville. » — *Reg. aux délib.* 1593-1584.

Et le même jour :

« Led. sieur maieur et Messieurs les eschevins ont signé sur le livre rouge en la manière accoustumée, et leur a esté distribué par l'argentier du Val, scavoir aud. sieur maieur quatre sols, et à chacun de Messieurs les eschevins et officiers de la ville deux sols, pour prier Dieu pour l'âme de Mathieu Aux Costés. » — *Reg. aux délib.* 1593-1594.

La charité à Abbeville. C'est sous ces mots que nous croyons devoir placer un fait assez simple sans doute depuis la foi chrétienne, mais enfin qui montre, avant saint Vincent de Paul, la ville pourvoyant à la vie des enfants abandonnés hors même de sa banlieue.

Le XVIe jour de mars 1594, le procureur de la ville parle ainsi : « Puis peu de temps en ça a esté apporté en ceste ville ung enfant âgé de deux à trois mois, trouvé au villaige de...... (en blanc) par une paouvre femme de villaige, pour la nourriture duquel Messieurs les commissaires du bureau des paouvres n'ont voullu bailler aucuns deniers, encores que nous aions envoyé vers eulx par diverses fois ; en sorte que lad. femme,

quy est paouvre, chargée de trois ou quatre enfans, n'aiant moien de nourrir led. enfant, menasse de le laisser sur le pavé ou quelque autre endroict de la ville dont il pourroit arriver inconvénient. » Il requiert donc que l'on pourvoie au cas. Il est délibéré « que led. enfant sera mis à nourrice et que, pour la somme qui sera accordée pour ce faire, le recepveur du bureau des paouvres sera contrainct par touttes voies deubes et raisonnables. » Et le XVIII du même mois, prix est fait par l'Echevinage avec Françoise Bridoul, veuve de Jehan Delecroix, demeurant au village de Drucat, pour nourrir l'enfant durant un an, moyennant la somme de x escus. — *Reg. aux délib.* 1593-1594.

Nous avons souvent rencontré sur notre chemin l'honnête institution des Repenties; nous la trouvons encore, mais tout-à-fait condamnée. Nous annoncions, dans le dernier chapitre de l'année 1592-1593, la délivrance au principal du collége, pour sa chapelle, des meubles servant au culte dans la maison « où naguaires les Repenties faisoient leur demeure; » cette année, l'Echevinage ordonne que « les maisons cy-devant acheptées pour accommoder les Repenties de ceste ville seront vendues, et qu'à ceste fin publication sera faicte; mesmement les moeubles quy ont esté saisis en lad. maison. » — *Reg. aux délib.* 1593-1594, *du VIII*e *jour d'octobre* 1593.

Ainsi nous avons suivi d'année en année l'histoire des Repenties — et du collége. Le collége a fini par tuer les Repenties.

L'Echevinage poursuivit encore cette année les mascarades :

« Le XIXe dud. mois de décembre (1593), Anthoine Blanchart, fripier, pour avoir loué des habits pour aller en masque, [condamné à] xx *sols.* » — *Reg. aux comptes*, 1592-1573.

Et nous relevons des condamnations pour travail ou ventes les jours de fête :

Le vingt juillet 1594, un chapelier est condamné pour avoir vendu marchandise en jour de feste ; amende un écu.

Le même jour, condamnation de Jehan du Marc, convaincu d'avoir travaillé en jour férié. — *Comptes de* 1593-1594.

Ici pourrait prendre fin la tâche que nous nous étions imposée en commençant ces études. La Ligue est morte ou se meurt. Les traités ne sont pas encore conclus entre le roi et les ducs de Lorraine et de Guise, mais les résistances sont désormais impuissantes contre la force du roi (1). Dans tous les cas, notre ville, fort heureuse d'être sortie des souffrances de la guerre, n'éprouve aucune envie d'y rentrer. L'histoire de la Ligue à Abbeville est donc bien close. J'ai pensé cependant qu'il ne serait pas sans intérêt pour le lecteur d'assister à la dernière conclusion des événements, aux réjouissances, à l'entrée du gouver-

(1) Toutes les villes de Picardie appartiennent déjà au roi, « hormis Soissons et La Fère que le duc de Mayenne et l'Espagnol occupent. » — *Waignart.*

neur de la province, à l'entrée du roi lui-même. Nous allons donc, en l'an qui vient, fêter le régime royal avec le maieur de Maupin, l'ancien ligueur, fort satisfait, et suffisamment bien payé, du changement.

1594-1595

I

Renouvellement de la loi. — Le roi désire la réélection de M. de Maupin. — Ses lettres à l'Echevinage et aux maieurs de bannières — Incidents de l'élection. — Craintes pour les priviléges. — Discours de M. de Maupin. — L'élection maintient le maieur et tous les échevins. — Derniers restes des troubles. — L'Echevinage met hors de la ville un religieux qui dispute la possession du prieuré de Saint-Pierre avec scandale dans la ville et désordre parmi les religieux du prieuré. — Députation à Paris du siéger Beauvarlet pour la vérification de l'édit de la réduction de la ville et pour plusieurs autres affaires. — Démolition des forts du Pont-Remy et de Noyelles, suivant Formentin. — Expédition, suivant le même historien, d'un détachement de milice abbevilloise vers Montreuil. — Ordre du roi de relâcher des prisonniers. — Lettre de M. de Canteleu annonçant l'envoi par le roi, à Abbeville, d'un officier commandant, et éventuellement de quelques troupes — Protestation de l'Echevinage et réponse à M. de Canteleu. — Qu'advint-il des réclamations? — Passage de troupes, suivant Formentin. — La culture littéraire. — Entrée du duc de Longueville. — Nomination, à la demande du duc et suivant l'ordre du roi, de deux députés qui iront trouver Sa Majesté à Saint-Quentin.

Le roi, dans deux lettres données à Amiens le 21 août, avait engagé les habitants d'Abbeville à maintenir à la tête de l'Echevinage le maire en exercice. La première était adressée au maieur lui-même et aux échevins :

« Chers et bien amés, vous ayant par nostre édict faict sur la requeste qui nous fut pour vous présentée, lors de vostre réduc-

tion en nostre obéissance, et en faveur d'icelle remis l'entier gouvernement de nostredicte ville d'Abbeville pour le soin que nous sommes très-certain que vous aurez tousjours assez grand pour la maintenir et conserver en libre subjection et vous garantir des pernicieux desseins que nos ennemis pourroient avoir au contraire : Nous avons bien voulu vous advertir que le faix de ceste charge estant du tout en la disposition des maieur, eschevins et magistrats de nostredicte ville, qu'il est très-nécessaire d'y commettre personnes vigilantes et soigneuses du salut commun de leur patrie, conservation et protection de leurs concitoyens, et après que nous avons meurement considéré le seur tesmoignage que nous a donné le sieur de Maupin, à présent vostre maieur, de la fidélité et loyauté en l'avancement qu'il a donné à la réduction de nostredicte ville et, à son exemple, à toutes les autres de nostre province de Picardie : Nous avons estimé ne pouvoir espérer d'aucun d'entre vous plus de debvoir, de diligence et de vigilance en telle charge que de luy. C'est pourquoy vous nous ferez service très-agréable, et vous prions que vous ayez à continuer led. sieur de Maupin en la charge de maieur l'année prochaine, et que procédant à nouvelle création et élection des eschevins, toutes passions et considérations particulières postposées, que l'on choisisse ceux d'entre vous que vous cognoistrez dignes et capables de telles charges et entièrement affectionnés à l'avancement de nostre service, qui est inséparable à vostre bien et repos ; est [c'est] le seul but que nous nous proposons en ceste affaire, comme vous le devez croire : et que rien ne nous faict désirer la continuation dud. sieur de Maupin qui puisse en façon que ce soit diminuer ou altérer vos privilèges : mais le seul soin paternel que nous avons de la protection et conservation de nos fidèles et loyaulx subjects, tels que nous prions Dieu vous faire la grace d'estre à tousjours, et vous avoir en sa saincte garde. Donné à Amiens, ce XXI aoust M.D.XCIV. Signé Henry ; et plus bas : Rugé. Et à costé : Nous avions résolu de vous envoyer nostre cousin le duc de Longueville, ne pouvant nous acheminer par delà comme le désirez, mais nous sommes contraint de le retenir près de nous

encore pour quelque temps. Et à la suscription : A nos chers et bien amés les maieur et eschevins de nostre ville d'Abbeville. »

La seconde était adressée aux maieurs de bannières :

« Chers et bien amés, combien que nous n'ayons aucun subject de craindre ou appréhender qu'il advienne quelque changement ou altération à la seureté et conservation de nostre ville d'Abbeville en nostre obéissance, bien asseuré que nous sommes de l'entière et immuable affection que chacun de vous a au bien et avancement de nostre service : craignant toutefois qu'à ce nouveau changement de magistrats on n'admette aux charges de maieur et autres principaux officiers de nostredicte ville quelques personnes moins soigneuses qu'il n'appartient ; nous désirons, puisque nous nous reposons entièrement sur lesd. magistrats du gouvernement de nostredicte ville, que le sieur de Maupin qui, à la réduction d'icelle, s'est monstré tant zélé, prompt et disposé à procurer et establir le commun repos et le salut général de ses concitoyens, continue encore pour l'année prochaine la fonction de maieur, et nous ferez service fort agréable qu'il soit par vous esleu et choisy à cest effect : et de croire que nous ne sommes poussé à ce désir d'aucune chose qui contrevienne ou puisse tant peu que ce soit diminuer de vos privilèges : mais du soing seul que nous avons de vostre repos et conservation, desquels dépend entièrement le bien et avancement de nostre service. A quoy nous promettant que vous serez tousjours bien aises de satisfaire, puisque c'est chose et utile et nécessaire, nous ne vous en ferons plus ample recommandation que la présente. Donné à Amiens, le XXI aoust M.D.XCIIII. Signé HENRY ; et plus bas : RUGÉ ; et au dos : A nos chers et bien amés les maieurs de bannières de nostre ville d'Abbeville. »

Le caractère particulier que ces lettres vont donner à l'élection nous engage à l'exposer en pleine lumière, au lieu de la rejeter, comme nous l'avons fait pour la plupart des autres, dans un compartiment inférieur de nos pages.

24 août. Renouvellement de la loi. Il est à remarquer, — nous avons le regret de constater ce délit des vieux temps sans doute, — que la première page de la délibération (la p. IIeIIIIxxXI) a été enlevée du registre aux délibérations (1).

Nous trouvons donc la séance ouverte.

Beauvarlet, siéger, et Tillette, procureur, représentent « que l'on a cejourd'huy receu lettres du roy concernant le faict de lad. ellection, adressées aud. sieur maieur, etc., avec aultres de Mgr de Longueville et de M. de Humières à mesme effect. »

La teneur des lettres n'est plus certainement un secret pour personne, cependant la discussion s'engage avec régularité et dignité. Il en coûte, peut-on voir, à

(1) Waignart, au temps où le registre était encore évidemment intact, a analysé ainsi le commencement de la délibération :

« Le XXIIIIe jour d'aoust, au grand Echevinage, au son des cloches, les deux colléges assemblés, la porte de l'Echevinage fermée et les clefs rapportées sur le bureau, Me Jean de Maupin, maieur, après avoir remercié la compagnie au nom de toute la ville en signe de démission de sa charge, remit les sceaux de la ville sur le bureau. Puis Me Josse Beauvarlet, l'ayant remercié et les eschevins du devoir qu'ils avoient faict en l'exercice de leurs charges, Me Jean Tillette, procureur fiscal, requit qu'il fut procédé à la nomination du magistrat à la manière accoutumée, et, suivant ce, ledit sieur maieur fit prester et faire serment aux eschevins de nommer trois hommes pour l'un d'eux estre choisi par les maieurs de bannières, lesquels ledit maieur fit jurer de choisir l'un d'iceux et de faire nommer avec luy douze eschevins, un argentier de la ville et un du Val. » Les maieurs de bannières ayant, pour procéder à l'élection, prêté le serment accoutumé, le siéger et le procureur fiscal communiquèrent la volonté du roi, mais ici je retrouve la délibération même au registre municipal. — Voyez notre texte supérieur.

l'esprit municipal de recevoir cet avis du roi, si gracieusement qu'il soit enveloppé. On y redoute une première atteinte et le présage d'atteintes à venir aux vieilles coutumes, aux libertés plus de quatre fois centenaires de la ville. L'esprit d'indépendance, respectueux des lois et des formes qui sont les sauvegardes de toutes les franchises, cet esprit qui, malgré des désordres, s'était développé peut-être pendant la Ligue, eut fait souffrir impatiemment une soumission trop précipitée, aveugle ou joyeuse, aux volontés du roi.

M. de Maupin lui-même prend la parole et il ne tient pas à lui, si nous en jugeons par son discours, que la ville ne résiste au désir royal, à un ordre qui a pris le ton bien plus puissant de la prière (1).

« Ledict sieur de Maupin remonstre que véritablement l'on a receu lettres de Sa Majesté par lesquelles il (2) entend qu'il (3) soit continué en lad. charge, mais il y a de l'apparence que lesd. lettres ont esté poursuivies et praticquées comme il se remarque par les dates et teneur des lettres de mond. seigneur de Humières. » — Au demeurant, le maieur ajoute « qu'il a plusieurs remonstances et excuses à faire à Sa Majesté par le moien desquelles il doibt estre deschargé, tant pour son indisposition, incommodités, qu'il a receu en ses affaires propres et domestiques durant l'an passé, que, aussy, à cause qu'il ne manque de gens de bien et

(1) Henri IV n'eut pas osé encore nommer lui-même un maire perpétuel comme Louis XIV le fit en 1693 — quatre-vingt-dix-neuf ans plus tard.

(2) Le roi.

(3) M de Maupin.

d'honneur en ceste ville, aultres et plus suffisans que luy pour exercer la charge, joinct que telle continuation ne poeult estre faicte sans faire préjudice aux droicts et auctorités du poeuple représenté par les deulx collèges, quy est fondé et en possession de faire et eslire chacun an led. magistrat, dont les previllèges et usaiges ont esté naguaires confirmés par Sad. Majesté lors de la réduction de lad. ville en son obéissance. » Il supplie l'assemblée « d'y penser et le bien considérer pour la conséquence où cela tire pour l'advenir et eulx donner garde de perdre par ce consentement et..... (1) le droict d'ellection et nomination du magistrat, et que chacun an, à l'advenir, ils ne soient interrompus par telles lettres quy sont aisées à obtenir à la volunté des seigneurs estans près du roy, au très-grand préjudice des auctorités et previllèges de lad. ville et de la liberté publicque. »

Les assistants demandent cependant qu'on lise les lettres.

Tous ces procédés sont fort remarquables au lendemain de la reddition au roi.

Le maieur de Maupin reprend une seconde fois la parole avant les opérations électorales pour se défendre d'être porté sur la liste des trois personnages « capables (2). »

(1) Un mot que je ne peux lire.

(2) Après la lecture, a résumé Waignart, le maieur fut d'un commun consentement prié de continuer sa charche, de quoi il s'excusa, disant, entre plusieurs considérations, « que s'il avoit apporté quelque chose à la réduction de la ville, çavoit été avec la compagnie qu'il faudroit continuer pour mesme raison. » Nous pourrions remarquer dans ce langage une habileté. M. de

Les échevins passèrent outre cependant (1) et présentèrent au choix des maieurs de bannières :

Noble homme JEHAN DE MAUPIN, sieur de Bellencourt, conseiller du roy au siège présidial de Ponthieu ;

Noble homme FRANÇOIS RUMET, sieur de Beaucaurroy ;

Honorable homme Me JEHAN DE CANTELLEU, conseiller du roy, elleu en Ponthieu.

Les maieurs de bannières nommèrent :

Pour maieur :

JEHAN DE MAUPIN (2).

Maupin, en confondant ainsi en une somme commune la part prise par le maieur et toutes les parts prises par le corps de la ville dans la soumission, confond aussi les mérites et les responsabilités pour l'avenir. Avait-on, cependant, de ces prudences en ce moment de satisfaction réelle? « D'ailleurs, ajoute M. de Maupin, *ce seroit contre les privilèges de l'eslection.* » Il n'est pas impossible que M. de Maupin ait voulu prendre ses précautions contre des reproches à venir. Dans tous les cas et quels que soient ses motifs, son langage n'est pas celui d'un personnage commun et doit être mis en quelque balance avec les avantages qui lui échurent dans les négociations de l'année échevinale expirante.

(1) L'affaire mise en délibération, on avisa de satisfaire à la volonté du roy en observant néanmoins la forme accoutumée. — *Waignart.*

(2) Pour les quatre premiers eschevins :

Noble homme FRANÇOIS RUMET, sieur de Beaucaurroy, antien maieur ;

Honorable homme ANTHOINE MANESSIER, aussy antien maieur ;

Honorable homme JEHAN DE CANTELLEU, elleu en Ponthieu ;

Honorable homme CHARLES COCQUEREL.

Pour les huict eschevins :

LOIS SANSON le joeune ;

SANSON HOCQUET ;

Nous devons, avant d'aller plus loin, dénoncer une lacune importante dans nos moyens de renseignements sur l'année 1594-1595. Le registre de l'argentier de

Jehan Lherminier ;
François du Val ;
Pierre du Maisniel ;
Lois Le Sage ;
Gilles Lardé ;
Nicolas Rohault.

Pour argentier de la Ville :

Nicolas Lataignant.

Pour argentier du Val :

Me Anthoine Coullon.

Tous les échevins et les argentiers furent ainsi continués, mais Anthoine Coullon (Waignart écrit Nicolas Coulon) ayant fait refus de reprendre sa charge, Gilles Andace fut nommé à sa place et prêta serment. — *Remarque de Waignart.*

Le lendemain (25 août), élection des échevins de recueil qui furent :

André Waucquet ;
Me Charles Robin ;
Jacques Manessier ;
Jehan Le Sergeant ;
Jacques Crignon ;
Jehan Pappin ;
Jehan Lamy ;
Claude Hocquet ;
Jehan Œulliot ;
Jehan Foucques ;
Jehan Levesque ;
Quentin Longuet.

Ainsi furent aussi continués les maieurs de bannières « afin que tout demeurât en l'Echevinage sans changement ni altération. » — *Remarque de Waignart.* — Et ainsi aussi fut tenu compte de l'opinion de M. de Maupin que la compagnie, ayant été en tout d'accord avec le maieur, il faudrait « la continuer » comme lui.

cette année manque dans la série des comptes reliés et conservés à l'hôtel-de-ville ; nous ne pouvons donc consulter que le registre aux délibérations qui est heureusement assez riche, et puis nous avons Waignart et nous nous servirons, avec précaution, de Formentin.

Dans le mois de septembre (1594), une querelle intestine de communauté (au prieuré de Saint-Pierre) semble bien conserver trace des grands troubles généraux du pays et porter la marque de quelque réaction politique. Cette querelle vient se dénouer devant l'Echevinage. Nous la résumons d'abord avec Waignart et suivant Waignart, en complétant ou redressant par quelques notes prises sur le registre aux délibérations.

Le samedi 10 (de ce mois de septembre), assemblée à l'Echevinage sur la requête du procureur de la ville. Il s'agit d'expulser des murs mêmes de la cité un religieux de Cluny, Estienne Pennet (1). Il y va « d'émotions » à prévenir. Pendant les troubles qui ont agité Abbeville, Estienne Pennet s'est introduit dans le prieuré de Saint-Pierre et l'a voulu retenir comme de force avec quelques adhérents. Chassé par Edme de Belly, supérieur du prieuré, Pennet, pour continuer à diviser les religieux, s'est fait pourvoir de l'office de visiteur provincial et de sous-prieur. Edme de Belly lui a refusé la porte du prieuré, mais Pennet, faisant de la ville son terrain de bataille, s'est retiré en la

(1) Dom Estienne Penet, religieux de l'ordre de Cluny, était depuis environ trois mois à Abbeville, « contestant pour le prieuré de Saint-Pierre allencontre de Mᵉ Edme de Belly, prieur d'icelluy, en estant en possession en vertu des arrests tant de la court de parlement à Paris que du grand conseil. » — *Reg. aux délibérations, X septembre* 1594.

maison de Louis de Dourlens, « homme factieux et espagnol (1), procureur et notaire. » Pennet est expulsé de la ville (2).

Du XIII[e] jour de septembre 1594 :

« Il est besoing d'envoier en la ville de Paris où est

(1) L'expression est de Waignart; le registre aux délibérations est loin de s'exprimer ainsi. Après avoir montré la discipline perdue dans le prieuré par ces divisions, l'écrivain de la ville ajoute: Penet fait d'ailleurs « ung scandalle premièrement à son ordre et à luy-mesme de demeurer avecq un habit monacal hors du cloistre, secondement de demeurer en une maison privée et séculière d'une bonne famille de ceste ville, le maistre absent, où il attire aucuns desd. relligieux, lesquels, par sa charge (par les ordres ou les conseils qu'il leur donne), sont ordinairement par les champs, vaccabons (*sic*) comme apostats, tirant des fermiers tout ce qu'ils poeuvent, tant soubs coulleur d'un prétendu arrest dont se vante led. Pennet que par la force et avec soldards qu'ils prennent, et mesme que deppuis trois jours ung nommé Cottignon (ou Collignon), quy a esté vallet dud. Pennet et auquel il a donné l'habit religieux, a esté prins et amené prisonnier se mettant en effort (au moment où il se mettait en effort) de despouiller quelques dixmaiges de lad. maison (de Saint-Pierre) contre les deffenses et arrests de la Cour...... D'ailleurs, que led. Pennet, quy a tousjours esté recongneu durant ces troubles (les troubles politiques) fort factieux et dévotieux au party de la Ligue (1), haute et communique plusieurs gens suspects et mal affectionnés au service du roy...... etc. »

Mais d'où venait l'animosité de Waignart contre Louis de Dourlens? Antipathie peut-être d'avocat à procureur.

(2) « Led. Penet sera admonesté de se retirer au cloistre et maison où il a esté receu profès, et que commandemens luy seront faicts de se retirer hors de ceste ville en dedans demain, à peine d'y estre mis par les voies ordinaires, et que deffenses seront faictes à tous habitans de le plus recepvoir ny tenir en leurs maisons led. temps passé, à peine de cent escus d'amende. » — *Reg. aux délib.*, *X septembre.*

(1) On remarquera ce reniement sous la plume du greffier de la ville.

ad présent le roy et Messieurs de son conseil, pour poursuivre la vérification de l'édict de la réduction de ceste ville en la chambre des aides, ensemble plusieurs aultres affaires de conséquence dont a esté dressé mémore. » On députe, pour ce faire, le siéger Beauvarlet.

Ici, nous nous hasarderons à emprunter à Formentin un premier fait, sous toutes réserves, puis un second pour en discuter sérieusement l'exactitude :

« Le mois de septembre (1594), dit notre historien du XVIIIe siècle, fut employé à démolir les forts du Pont-Remy et de Noyelles bâtis par les ducs de Parme et de Mayenne. »

Suivant le même historien, un gros détachement de la milice bourgeoise d'Abbeville aurait été contribuer, vers le même temps, à une défaite des troupes espagnoles :

« Le comte de Fuentès, qui venoit de succéder dans le gouvernement des Pays-Bas au comte de Mansfeld, informé que Maigneux, gouverneur de Montreuil, aimoit l'argent, lui fit proposer par ses émissaires de le mettre en possession de cette place importante moyennant une somme considérable. Le marché fut conclu ; mais dans la vue de duper le comte de Fuentès, Maigneux en avertit le roi et introduisit bon nombre d'Espagnols dans la place où il les fit distribuer. Au jour marqué, le gouverneur d'Artois s'avança près de Montreuil avec son argent promis et un corps de troupes, mais il fut bien surpris de se voir attaqué en tête par la garnison de Montreuil, en queue et en flanc par les garnisons de Doullens, du Crotoy et UN GROS DÉTACHEMENT DES COMMUNES D'ABBEVILLE postés en

embuscade. Ce gouverneur se retira honteusement, après avoir fait une double perte de ses soldats et de son argent. »

Telle est l'aventure de guerre rapportée et arrangée par Formentin, attribuée par lui au mois de septembre ou d'octobre 1594 et que nous ne pouvons laisser passer sans examen; nous ne l'avons même conservée ici, ayant été séduits d'abord par la part accordée à la milice abbevilloise, que pour mettre en garde contre une acceptation trop prompte les futurs historiens d'Abbeville. En deux mots, avant la note ci-dessous (1)

(1) J'ai consulté sur ce moment de notre histoire du Ponthieu le très-savant M. Henneguier, à qui Montreuil devra la reconstitution de ses archives et toute son histoire. M. Henneguier a bien voulu venir à mon secours avec des extraits décisifs de la chronique manuscrite (qu'il possède) de Nicolas Lédé, abbé de Saint-André-au-Bois. « Lédé, un des hommes les plus importants de l'ordre de Prémontré, me dit M. Henneguier (1), a connu dans l'abbaye (de Saint-André) et au dehors, les témoins oculaires des faits qu'il rapporte en cette circonstance. Lui et presque tous les religieux ont conservé, après la conquête (française), leurs affections espagnoles.

« Un mois avant l'épisode qui nous occupe, le 24 novembre 1594, des Essarts de Meigneux, gouverneur de Montreuil, avait projeté sur la ville de Saint-Omer [alors espagnole] une entreprise qui n'échoua, paraît-il, que par la trahison de son lieutenant de Conteval, sur l'esprit duquel le P. Augustin Roger, moine de Saint-André, exerçait une grande influence. — Ce religieux ayant reçu de Conteval la confidence du projet de Meigneux, en donna avis au gouverneur de Saint-Omer. Meigneux n'en sut rien alors. Le P. Roger et le gouverneur d'Hesdin complotèrent de lui rendre le tour qu'il avait voulu jouer à

(1) On regrette toujours d'abréger ce qui sort de la plume de M. Henneguier. J'y suis forcé un peu par la nature de ce travail restreint à l'histoire d'Abbeville.

qu'il est indispensable de lire, le fait rappelé eut lieu à Noël 1594. Le comte de Fuentès ne paraît pas nominalement ou en première ligne dans l'affaire, mais

Saint-Omer. » M. Henneguier me donne alors l'extrait de la chronique même, et nous voici au fait embelli, je le crains bien, par Formentin :

« Le s[r] de Gomicourt, gouverneur d'Hesdin, ayant quelque intelligence avec le s[r] de Conteval, lieutenant de la citadelle de Montreuil, forma une entreprise et pensa surprendre la ville et citadelle de Montreuil, le jour de Noël au matin, ayant à cet effet assemblé environ huit cents hommes, tant cavalerie qu'infanterie, mais comme cette entreprise ne fut pas assez secrète, ... la chose fut éventée, dont le sieur de Conteval, qui y procédoit tout de bon auparavant, fut déplaisant de cette mauvaise conduite du s[r] de Gomicourt et changea de mine et de batterie. Et, ayant fait mander au sieur de Meigneulx, gouverneur de Montreuil, que led. sieur de Gomicourt le sollicitoit par promesse d'or et d'argent à lui mettre ès mains la citadelle de Montreuil, ledit sieur de Meigneulx en donna advis au roi qui lui manda qu'il vouloit bien que l'on fît une attrape au s[r] de Gomicourt et à ses gens, pourvu que l'on se gardât de rien hasarder. Sur quoi le s[r] de Conteval advança son jeu, et, après avoir donné connoissance audit s[r] de Meigneulx de tout ce qui étoit résolu par le sieur de Gomicourt et du jour que les Bourguignons (on appelait encore ainsi les Espagnols dans l'Artois) devoient venir, ledit s[r] de Meigneulx demanda gens au roi qui y envoya le s[r] de Humières avec cinq ou six mille hommes qui, à point nommé, se rendirent près de ladite ville de Montreuil, la nuit de Noël, si secrètement que le s[r] de Gomicourt n'en sut point à parler. Il y envoya donc lesdits six cents hommes destinés à cette entreprise, sous la conduite du s[r] d'Arlencourt, son lieutenant, qui y marchèrent la nuit, en sorte que le lendemain matin ils se trouvèrent tous aux portes de la citadelle, pensant entrer dedans. Et comme le s[r] de Conteval sommoit les officiers de faire entrer leurs gens, M[r] de Roncourt, lieutenant de la compagnie des hommes d'armes du comte de Rœux, s'étant approché à cheval jusques sur le pont, n'y eut pas plutôt fait entrer le s[r] de Cou-

le gouverneur d'Hesdin (pour l'Espagne). Le gouverneur de Montreuil, des Essarts de Meigneux, n'est nullement accusé d'aimer l'argent, mais son lieutenant de Conteval ne sort pas pur du récit. Quant au *gros détachement des communes d'Abbeville*, je n'oserais encore rejeter complètement le fait sur de faux souvenirs caressés et amplifiés par le patriotisme ou l'imagination de Formentin, mais je le crois assez invraisemblable. Je n'en trouve pas trace dans le registre aux délibérations. Le registre aux comptes eut pu nous tirer d'incertitude ; il nous fait défaut, comme nous l'avons dit.

Dans le recueil des *Lettres missives de Henri IV*, M. Berger de Xivrey résume ainsi une lettre du roi datée de Monceaux, le 3 octobre 1594 : « Ordre de relâcher les étrangers licenciés par le sieur de Fontaine-

bronne avec vingt-huit à trente soldats, qu'il s'apperçut de la fourbe et contrevendition, et sitôt se retira, et, faisant sonner la retraite le plus doucement qu'il put, ses gens se démarchèrent de quelques pas. De quoi ceux de ladite citadelle, qui étoient en armes avec ceux de la ville, s'étant apperçus, firent soudain lâcher le canon et la mousqueterie sur lesdits Bourguignons, qui se mirent sitôt en fuite, jetant les armes qui deçà, qui delà, pour courir de tant plus légèrement. Ceux qui entrèrent furent tués, entre lesquels, etc........... Quant à ceux qui prirent la fuite pour se sauver, il leur vint bien qu'il fit un brouillard fort épais et noir, à la faveur duquel ils se retirèrent sans grande perte, n'ayant pas pu être bien reconnus par les gens de Humières, qui les attendoient, quoique parfois ils fussent mêlés parmi eux, » etc. On le voit, rien ne nous apprend, dans ce récit très-intéressant, comment étaient composées les troupes de M. de Humières, et nous ne pouvons savoir encore si Abbeville prit part à l'expédition par un détachement faible ou gros de sa milice.

Martel, et qui avaient été retenus prisonniers à Abbeville. »

Les regards du roi étaient alors tournés vers l'Artois d'où pouvaient descendre les attaques espagnoles. Des preuves de cette préoccupation se rencontrent dans notre registre.

Du mercredy vingt-sixiesme jour d'octobre 1394:

Le maieur a reçu le matin même des lettres « de Mr de Cantelleu et de Mr de Thésy estans à Paris, en date du XXIIIe dud. mois, portant advis d'une entreprise qu'on dict estre faicte par l'Espagnol sur Abbeville et quelques autres places de ceste province, qui a meu aucuns de Messieurs du conseil de les mander pour leur faire entendre que le roy envoyoit quelques personnes et commandemens dans lesd. villes, scavoir à Péronne Mr de Humières, à Saint-Quentin Mr de de Visques, et Mr de Bellin en ceste ville, lequel sieur de Bellin leur avoit donné charge d'en escripre. » — Les lettres sont lues, et l'assemblée décide qu'on répondra aud. de Cantelleu et que l'on enverra copie de sa lettre à M. le siéger estant à Amiens près Mr de Longueville, afin de l'informer du contenu en la lettre, attendu la conséquence d'icelle, pour descouvrir à quelle fin et intention se poeult faire telle poursuitte.

M. de Canteleu avait écrit:

« Messieurs, cejourd'huy, du mattin, Monsieur de Thésy m'a envoié quérir pour me mener chez Monsr Chombert (1) scavoir la volunté du roy où tout aussy instament je me serois acheminé estant accompaigné de Monsr de Brancourt avecq lequel je suis logé, lequel sieur Chombert nous auroit faict entendre qu'il avoit

(1) Schomberg probablement.

charge de Sa Majesté de nous advertir qu'elle avoit advertissement de trois ou quatre endroicts que l'Espagnol avoit desseing d'attaquer trois places en Picardie, scavoir Sainct-Quentin, Péronne et Abbeville, et que ja il avoit envoié en lad. ville de Sainct-Quentin dix compaignies de gens de pied du régiment de Picardie avecq deulx aultres compaignies de Suisses, et que, pour y commander, Sa Majesté y envoioit Mr de Visques, en lad. ville de Péronne Mr de Humières et en la ville d'Abbeville Mr de Bellin, craingnant que sy l'ennemy laissoit la ville de Sainct-Quentin, laquelle il semble qu'il voeulle siéger, il ne se rabatte à Péronne ou Abbeville. Led. sieur de Bellin ne mesne aulcunes forces (1) que son train ordinaire et y doibt faire séjour de deulx mois ; il emmeyne avecq luy le cappitaine Augustin, ingénieur, pour adviser aux fortiffications les plus nécessaires. S'il a besoing de forces, il prendra celles cy-dessus envoiées aud. Sainct-Quentin, car l'ennemy ne poeult siéger que l'une desd. trois places. Ce qu'aiant entendu dud. sieur Chombert, tout à l'instant nous serions acheminé chez led. sieur de Bellin quy nous auroit tenu les mesmes propos que led. sieur de Chombert, mais qu'il ne voulloit entreprendre ceste charge s'il ne vous estoit agréable, nous priant de vous le faire scavoir, d'aultant que sy vous en affectiez ung aultre pour commander, il seroit très-joieulx d'en estre deschargé. C'est pourquoy nous vous avons envoié ce lacquet exprès pour nous mander tout au plutost par luy-mesme que renvoierez vostre volunté pour tout aussy tost le faire entendre aud. sieur de Bellin, lequel nous a dict que Sad. Majesté se pourroit dellibérer de s'acheminer aussy à Abbeville pour le désir qu'elle a de le conserver. Quand nous en pourrons descouvrir quelque chose de certain, nous vous le manderons par homme exprès. Il vous plaira m'escripre sy vous voulez que j'achève ce que Mr le siéger a laissé, sellon que je vous l'ay faict entendre par mes dernières que vous a portées le lacquet de

(1) Ainsi le roi, vainqueur, se croit encore obligé de ménager les répugnances d'Abbeville contre les garnisons.

M. de Belly. N'estant la présente à aultre fin, vous baiseray bien humblement les mains. A Paris, ce XXIIIe jour d'octobre 1594. Vostre humble et serviable confrère, J. DE CANTELLEU. — A Messieurs Messieurs maieur et eschevins de la ville d'Abbeville. »

L'Echevinage, effarouché déjà comme nous l'avons vu, et toujours inquiet pour ses priviléges, toujours en crainte des garnisons, répondit donc à M. de Canteleu :

« Monsieur, nous avons faict veoir l'advertissement contenu en vos lettres et celles de Monsieur de Thesy en compaignie nottable assemblée pour ce subject, où après, entre beaucoup de considérations, chacun s'est trouvé assez mal édiffié de ceste ouverture fort importante et de grand poids, n'estant accompaigné ny de lettres du roy, ny de Monsieur de Longueville, gouverneur de ceste province, ny d'aulcune apparence de desseing des ennemys sur ceste ville quy poeult mouvoir Sa Majesté d'y emploier aultre que mond. seigneur de Longueville ou Monsieur de Humières, son lieutenant-général, pour nous commander; et sont aulcuns esmerveillés de ce que mond. Sr de Thesy et vous aiez prins ceste charge d'escripre et demander response pour la donner en affaires de telle conséquence sans aulcun commandement de Sad. Majesté ny depputation que vous aiez de ce corps de ville en vostre présent voiage. Tant y a que vous scavez le respect que nous debvons à Sad. Majesté, à Nosseigneurs ses gouverneurs et lieutenans-généraulx, à la conservation de ceste ville en son obéissance et de nos previllèges pour lesquels non seullement nous veillons dedans et dehors à éviter ce quy y pourroit arriver de contraire, mais serons tousjours prests, quand la nécessité le requerra, de recepvoir tout le secours de chefs et gens de guerre qu'il plaira à Sa Majesté nous envoier et sans qu'il nous entre en l'âme aulcun soupçon que Sad. Majesté voullut jamais contrevenir à nos previllèges, principallement ceulx de l'exemption de gouverneur et de garnisons qu'il nous a si libéralement octroié et que nous tenons aultant ou plus cher que nos vies propres et celles de nos femmes et enfans. Vous délaisserez donc, s'il vous plaist, le soing de tels adver-

tissemens et moiens de prouvoir sur semblables affaires à ceulx à qui il appartient ou Sad. Majesté et Nosseigneurs nos supérieurs...... (1) le chemin qu'il fault tenir à nous faire entendre sa volunté sur laquelle nous ne doubtons poinct que nos remonstrances ne soient tousjours bien receues pour y joindre nos veux d'obéissance tels que le bien de son service poeult désirer de ses plus humbles et fidelles subjects. Sur ce, nous recommandans bien humblement aux bonnes graces de mond. sieur de Thesy et les vostres, nous prions Dieu vous donner, Monsieur, en parfaicte santé, ce que désirez. — D'Abbeville, ce XXVII octobre 1594. Vos bons confrères et serviables amys maieur et eschevins d'Abbeville. — A Monsieur de Cantelleu, elleu pour le roy en l'ellection de Ponthieu, à Paris. »

Quant au résultat de ces correspondances, il fut tel, je pense, que le désirait l'Echevinage. M. de Bellin vint-il ou ne vint-il pas? Je ne saurais le dire. Du moins, je ne vois pas trace de l'arrivée de troupes royales à Abbeville (2).

Enfin voici venir mieux pour nous montrer l'état bien changé des esprits depuis quelques mois et nous faire apprécier le point élevé de culture littéraire où en étaient arrivés les bourgeois de notre ville à la fin du XVIe siècle. Les *entrées* d'apparat vont mettre heu-

(1) Je ne peux lire.

(2) Je ne vois pas, mais je n'ose rien affirmer. Formentin s'est-il laissé entraîner un peu au delà des faits par le souvenir des craintes et des protestations d'Abbeville en montrant des troupes du roi traversant au moins la ville?

« Le roi, craignant que les Espagnols ne formassent quelque entreprise sur Abbeville, manda aux capitaines Blin et de Viques de s'y rendre avec quelques mille hommes, mais sur la remontrance faite à ce prince que cela étoit contraire à l'édit de réduction, ces troupes sortirent aussitôt d'Abbeville et furent pétarder Saint-Omer, mais sans succès. »

reusement en recherche et en verve toutes les imaginations, en mouvement les mémoires érudites, en mouvement la poésie rimée, scandée, imagée sur satin vert ou bleu, et nous pourrons saisir dans les vers latins et français, dans les citations grecques comme dans les allégories peintes, un développement des facultés artistiques dont notre ville — du XVIe siècle — peut s'honorer assez justement.

Le jeudi IXe jour de novembre 1594, assemblée au son d'une seule cloche, mais par-devant J. Bernard, lieutenant-général, et F. de Beaucaurroy (Rumet), ancien maieur, premier échevin.

M. de Caumartin a annoncé, par lettres, l'intention de Mgr de Longueville, gouverneur général de la province de Picardie, de faire son entrée à Abbeville le XVIII de ce mois. L'assemblée décide qu'on lui « fera entrée sellon qu'il s'est faict par cy-devant aux gouverneurs du pays. »

Suit immédiatement, dans le registre, le récit de cette entrée. L'écriture de ce récit apparaît pour la seconde fois seulement dans le registre. Nous n'avons précédemment reconnu de cette écriture que la transcription des lettres, correspondances, avis de Sorbonne relatifs à la reddition de la ville au roi.

Les compagnies de la jeunesse et des cinquantiniers tenaient les champs, les compagnies de quartiers faisaient la haie depuis la porte du Bois jusqu'à Saint-Vulfran. François Rumet, premier échevin, remplaçant le maire absent, sortit de l'Echevinage à cheval, « avec housse. » Autour de lui chevauchaient les autres échevins, les officiers de la ville et plusieurs notables bourgeois ; le trompette sonnait devant eux. A un

quart de lieue de la ville, ils rencontrèrent le duc. François Rumet lui adressa la parole sans descendre de cheval : « ..... Vous voyant, lui dit-il entr'autres choses, nous estimons voir une parcelle, ou plustost un rayon très-clair de la splendeur de Sa Majesté. » Puis après avoir rappelé les hautes actions des aïeux du duc depuis le comte de Dunois (1), il termina en exposant les demandes et les intérêts de la ville : « J'ay charge bien précise de vous supplier en toute révérence et humilité que vous plaise nous maintenir en tous nos privilèges, coustumes, franchises et droits tant anciens que modernes........ Au réciproque, vous vous pouvez asseurer qu'il n'y a place ny endroit en tout votre gouvernement où vos bons commandemens soient à l'advenir plus rigoureusement observés qu'ils y seront, avec la grâce de Dieu, par tous et chacun les habitans de ceste ville d'Abbeville..... etc. (2). »

Après le défilé de la jeunesse (3), les gens et officiers

(1) « .... commençant à Monseigneur Jehan d'Orléans, lequel feit tant de prouesses à reconquérir la France aux Anglois qu'il en mérita la clef de grand chambellan héréditaire. » — *Reg. aux délib.*, *XVIII novembre* 1594.

(2) Le registre aux délibérations que nous quittons un peu ici, trouvant ce grand aide de Waignart, ne donne pas textuellement ces paroles. Waignart est donc plus complet en quelque sorte. Il eut des mémoires particuliers ou pouvait consulter des souvenirs, utiliser des traditions de famille ou d'amis. Il ne transcrit pas simplement les registres. Les registres, d'un autre côté, précisent quelques détails sur lesquels glisse Waignart. La harangue du sieur de Beaucaurroy est tout au long à la fin du compte-rendu du séjour du duc (page IIIcXVIII verso du reg. aux délibérations).

(3) Je ne pense pas qu'il y ait eu là défilé de la jeunesse. Je vois seulement dans le registre qu'après le second discours (celui de Pierre Tillette), le duc témoigna « son affection » aux gens du

du roi s'approchèrent, et Me Pierre Tillette, escuier (1), sieur de Mautort, président, loua le duc « quasi de mesme, mais plus longuement (2). »

Les armes du roi, celles du duc et celles de la ville décoraient la porte du Bois, le Marché, l'église de Saint-Vulfran. La porte du Bois offrait en outre cette inscription en lettres d'argent sur une étoffe de satin orangé :

HENRICO AUREL.
PRINC. ILLUSTRISS.
D. A. LONGAVILL. MA
GN. FRANC. CUBICU
LAR. HÆREDITAR.
PICARD. RECTOR.
S. P. Q. ABBAV. D. (3)

roi, « et estant party d'eux, trouva les compaignies des cincquantiniers en ung bataillon quarré, et passant oultre, approchant la porte du Bois, fut lâché le canon. »

(1) Le registre dit seulement sieur de Mautort et omet escuyer.

(2) ...... quasi de mesmes, mais plus longuement. Les mots sont textuellement dans le registre aux délibérations. Waignart les avait donc vus. Le registre poursuit : « mais plus longuement, y adjoustant sa descendance de Madame Jehanne comtesse de Ponthieu, depuis reine de Castille, de laquelle luy estoient escheus les terres de Noielle, Conteville, du costé maternel. »

(3) L'inscription est ainsi disposée dans Waignart ; elle est

La face du corps de logis prioral de Saint-Pierre présentait une peinture ovale (1) dont le sujet était Hercule étouffant un lion. Cette peinture avait pour explication quatre vers de Me Hector Rumet, écuier, sieur de Beaumarests, bailly d'Abbeville, rappelant la devise gagnée par le duc à la journée de Senlis :

Ut nova monstra domans ructantis corde leonis
Indomita Alcmenæ filius ora premit
Sic genus illius nosti superare feroces
VERNA tibi cum VIS HERCULIS ipsa favet (2).

Josse Beauvarlet (3), — tous les beaux esprits, la veille dans la Ligue, se mêlaient de fêter le vainqueur de la Ligue, — avait composé ces autres vers sur le même sujet ; c'était un véritable concours :

Magnus ut Alcides vernanti flore juventæ
Horrida Nemeæ comprimit ora feræ,
Dum Sylvanectum copiis cinxere rebelles
Adversa exiguo milite castra fugas :
Hæc juvenis cui VIS at inest VERNA HERCULIS, hujus,
Henrice, sic merito nomen et omen habes.

plus longue et moins haute dans le registre aux délibérations, n'occupant que trois lignes et demie. Il n'y a pas grand intérêt à retrouver la vraie disposition.

(1) « .... une ovale » en la bordure de laquelle était l'anagramme de mond seigneur « comme en voicy le portrait, » et la page suivante nous conserve effectivement le dessin au trait du sujet entouré de cette inscription ; d'un côté : HENRICUS AURELIUS ; et de l'autre : VIS VERNA HERCULIS.

(2) Les vers sont en effet signés dans le registre aux délibérations HR.

(3) Alors siéger.

Josse Beauvarlet avait lui-même traduit à peu près ces vers latins en rimes françaises :

Comme d'un masle courage
Hercule en fleur de son âge
Le fier lion estouffa,
Ta jeunesse ainsi hardie
Du lion de Picardie
Devant Senlis triompha.

Dans la « salle » du duc, au prieuré de Saint-Pierre, un sonnet et une ode du même Beauvarlet devaient attirer les yeux du gouverneur de Picardie :

SONNET ACROSTICHE.

Haste-toy, Monseigneur, fais ton heureuse entrée
En la ville fidèle où tes prédécesseurs
Nous ont fait cy-devant les suaves douceurs
Ressentir par effect de la déesse Astrée ;

Jette, jette les yeux dessus ceste contrée ;
Des tiens (1) remarque ici les antiques honneurs
Et vois pour bien menger (2) tes supresmes grandeurs
Ores de toutes parts la joie démonstrée ;

Reçois doncques les cœurs lesquels desja tu tiens
Longtemps auparavant obligés par les tiens (3),
Et, puissant, garde-les d'oppresse et de misère ;

Ainsi, les gouvernant, ton los redoublera ;
Noble et cogneu partout ton nom résonnera,
Symbolisant en foy de seigneur et de père (4).

(1) De tes ancêtres.

(2) *Sic.*

(3) Par tes ancêtres. Ce vers est oublié dans la copie de Waignart.

(4) Je devine bien un peu en pénétrant dans l'intention de

Ne reconnaît-on pas là, au milieu de l'embarras et du bégaiement poétique, un écho de cette large poésie de Ronsard qui avait pénétré dans les provinces et était devenue l'étude des esprits très-lettrés de cette époque entre le bruit des armes et les discussions religieuses, entre les bulles menaçantes et les caresses de la renaissance grecque? L'influence du grand poète des Valois est plus remarquable encore dans l'ode dont quelques strophes sont fièrement tournées :

ODE.

Ainsi que les Dioscures
Parmi les vapeurs obscures
Donnent un signe certain
De la calme, et que la rage
Du tourbillonneux orage
Doibt s'anéantir soudain ;

Ainsi la joyeuse entrée
Qu'ores en ceste contrée
Faict cest Heroë divin
Chassera loin de nos testes
Les ennuyeuses tempestes
De nostre mal intestin.

Sus donc, capitale ville
De Ponthieu ; sus, Abbeville;
Humble, rends le deub d'honneur
A ce magnifique prince
De la picarde province
Très-valeureux gouverneur.

l'auteur. L'idée peut être entrevue, mais il est difficile d'en trouver l'expression nette dans les mots de ce dernier vers. J'ai cru lire aussi *symbolisant en toy* ou *symbolisant en loy;* je m'arrête au *symbolisant en foy* qui me paraît la copie exacte, mais non beaucoup plus satisfaisante pour la clarté.

Que les champs et les prairies
Vestent leurs robbes fleuries ;
Que les faunes chevelus
Et les nymphes vagabóndes
De la Somme, soubs les ondes,
Couronnent leurs chefs herbus.

Que le poeuple par la rue
Chante d'une voix aiguë
Io Pæan ! par trois fois !
Qu'on le voie par les places
Et au temple en rendre graces
Au souverain Roy des Roys,

Y suppliant sa clémence
Que cest astre de la France
Luire il fasse ici longtemps
D'une influence bénigne
Et que Bellone mutine
Il renferme pour mille ans.

Le duc fut reçu à la porte du Bois sous un poêle ou ciel de satin vert porté par les quatre premiers échevins. On le conduisit ainsi à Saint-Vulfran où il entendit le *Te Deum*. — *Waignart.*

De Saint-Vulfran, le duc se rendit au prieuré de Saint-Pierre « où il fut de rechef salué par le sieur de Beaucaurroy, lequel, au nom de la ville, luy présenta un horloge façon de ceste ville, quy est le présent que l'on a accoustumé faire aux gouverneurs de la province. Monseigneur prit plaisir à le voir et faire sonner et desmonter et remonster (1). » — *Reg. aux délib.* —

(1) La description conservée de cette horloge intéresse bien un peu l'histoire de l'industrie abbevilloise : « Led. horloge estoit hexagone ou à six pans ou faces en forme de tour. Le timbre ser-

Le lendemain fut fait présent à son secrétaire « d'une monstre à mettre sur la table, et d'aultant qu'ils estoient deux, en fut commandé encore une semblable afin que chacun d'eux demeurera content. »

Pendant le séjour du duc à Abbeville, commandement du roi lui vint d'emmener avec lui deux ou trois députés, choisis parmi les plus notables de la ville, à Saint-Quentin où Sa Majesté devait être, afin de leur faire entendre sa volonté sur différentes choses importantes (1) et de faire prêter aux habitans le serment de fidélité (2). Les députés choisis furent Me Pierre Le Boucher, lieutenant criminel, Me Josse Beauvarlet, siéger, et Me Jacques du Candas (3), maistre des ouvrages du comté de Ponthieu. — *Waignart.*

Il est certain que le duc ne séjourna pas constamment à Abbeville pendant les quatorze jours qui suivirent son entrée. Il est probable qu'il poursuivit sa tournée de gouverneur au delà. Dans tous les cas, il revint le premier décembre, ainsi qu'en témoigne notre registre municipal. C'est à cette dernière date que je retrouve dans la délibération échevinale le fait des députés requis : « Ledict sieur de Beaucaurroy a proposé

voit de comble, couvert néantmoings de fueillages et moresque de cuivre; le tout estoit doré sur une graveure josne et les piliers des faces bien troussés. » — *Reg. aux délib.*

(1) Voyez sur ces affaires importantes, au registre de la ville, les délibérations du vendredi vingt-cinquième jour de novembre et du premier jour de décembre 1594.

(2) Pour conférer sur le bien commun de la province, dit Formentin.

(3) Formentin a écrit à tort de Canteleu. Le registre aux délibérations dit bien du Candas comme Waignart.

que cejourd'huy le soir (1), allant faire la révérence à Monseigneur le duc de Longueville à son arrivée en ceste ville, il (le duc) luy a faict entendre avoir receu commandement du roy d'emmener deux ou trois depputés de ceste ville des plus nottables habitans pour se trouver en la ville de Sainct-Quentin, etc. »

Le duc de Longueville quitta Abbeville le vendredi deux décembre, mais les députés choisis firent difficulté « de s'acheminer avecq luy. » Une assemblée fut donc convoquée qui décida que « lesd. Le Boucher, Beauvarlet et du Candas, suivant la nomination faicte de leurs personnes, partiront en dedans demain le matin au plus tard pour faire led. voiage, ce quy sera faict entendre aud. lieutenant criminel absent de l'assemblée. »

II

Rapport du maieur revenu de Paris. — Le roi viendra à Abbeville. — Prestation de serment de fidélité au roi. — Députés nommés pour aller vers le roi. — Avis de la venue très prochaine du roi. — Le mémoire de Josse Beauvarlet. — Préparatifs pour recevoir le roi. — La milice de la ville en armes. — MM. de la ville et MM. de la sénéchaussée en costumes et en cavalcades d'apparat. — Arrivée et entrée du roi, discours, décoration de la ville, etc. — Le souper du roi, son indisposition, son départ. — Les Minimes n'ont pas pris part aux manifestations générales du clergé. — On apprend l'attentat de Jean Chastel. — *Te Deum* et procession générale. — Les Minimes s'abstiennent encore dans ces actions de grâces. — L'Echevinage menace de les faire sortir de la ville. — Leur défense. — Admonestation nouvelle de l'Echevinage. — Ordre à eux de faire un service solennel pour la prospérité de Sa Majesté. — Saisie et mise sous la main de la justice de leurs biens et revenus temporels.

Le registre de la ville conserve quelques autres

(1) L'assemblée était tenue à cinq heures de relevée.

délibérations prises sur les ordres du duc de Longueville au sujet de la députation rappelée au chapitre qui précède.

Le maieur de Maupin revient cependant de Paris le 5 décembre au soir et, dès le lendemain, » sixiesme jour de décembre au matin, » a lieu une réunion échevinale. Je laisse la parole à l'écrivain de la ville :

« Du sixiesme jour de décembre 1594, au matin. » Le sieur de Maupin, maieur, raconte « bien amplement à l'assemblée ce quy s'est passé au voiage de la ville de de Paris, de laquelle il retourna le jour d'hier au soir, et comme par avant son partement s'estant trouvé près Sa Majesté avecq led. Tillette quy l'avoit accompaigné, Elle luy auroit faict entendre, entre autres choses, la bienvouellance qu'Elle portoit particullièrement à ceste ville avecq désir de donner ordre au soulagement du paouvre poeuple de ceste province et adviser aux nécessités quy s'offrent, et qu'à ceste occasion Sadicte Majesté se dellibéreroit rendre en Picardie pour y prouvoir, Laquelle luy auroit commandé de le faire entendre au corps de ceste ville affin d'envoier quelques nottables personnaiges en la ville de Sainct-Quentin où les aultres depputtés des villes de ceste province se debvroient trouver, etc. » — L'assemblée étant peu nombreuse, on remet à délibérer sur ce point dans une autre réunion convoquée le même jour à deux heures de relevée, réunion qui, se trouvant insuffisante encore, renvoie la discussion au lendemain mercredi 7 décembre.

Cette dernière assemblée est composée (sous la présidence du maieur) de Messieurs les gens du roi, des anciens maieurs et, avec les échevins, des juges-consuls » et antiens marchans. »

Malheureusement la délibération fait défaut.

Ainsi le roi viendra à Abbeville, mais il demande toujours ses députés.

Ces députés étaient partis, je pense, depuis quelques jours.

Enfin le serment de fidélité au roi est prêté à l'Echevinage.

Le 9 décembre 1594, le maieur ayant fait faire lecture de la forme de serment « à haulte voix par le greffier à l'hostel-de-ville, » toute l'assemblée jura « par serment solempnel » et protesta par-devant ledit sieur maieur de garder et observer l'engagement qui suit :

« Nous jurons et promettons à Dieu, par serment fait solempnellement, recongnoistre, de cœur et d'affection, pour nostre roy très-chrestien et prince naturel et légitime Henry IV, roy de France et de Navarre, à présent régnant; promettons aussy à Sa Majesté, sur nos vies et honneurs, de lui garder la foy et loiaulté, avec toute révérence et parfaite obéissance, pour la conservation de son Estat et couronne et, soubs son autorité et commandement, exposer nos vies et biens pour son service. Promettons, en oultre, de n'avoir jamais communication, pratique ny intelligence, avec ceulx qui se sont élevés en armes contre Sadite Majesté et tous aultres qui se porroient eslever cy-aprez ; renonchans à toutes ligues, sermens et associations que pourrions avoir faict à l'occasion de la malice du temps contre et au préjudice du présent serment ; recongnoissans en toute humilité avoir esté receus à grace spéciale par la bonté et clémence dont il a pleu à Sadite Majesté user envers les habitans de sadite ville d'Abbeville et

particulièrement envers nous, dont luy rendons graces trez-humbles, supplians Dieu de toute nostre affection le conserver et heureusement donner victoire à Sadite Majesté sur ses ennemis.

« Sy a esté juré par toute ladite assemblée de faire prendre garde aux actions, mouvemens et affections tant de ceulx qui sont soubs leurs charges, de faire rapport s'ils voyoient ou entendoient quelque parole ou action tendant à aultre chose que au bien et avancement du service de Sa Majesté, à peine de la vie. »

Waignart donne pour ce serment, avec quelques autres détails, la date différente du 12 décembre.

« Le serment de fidélité au roi fut prêté, dit-il, le douze décembre. Me Jacques Bernard, écuier, sr de Moismont (1), lieutenant-général civil de Mr le séneschal, se transporta à cet effet à l'Echevinage, prêta d'abord le serment, le fit prêter au corps de la ville et le reçut ensuite des autres habitans, capitaines, lieutenans et enseignes des différentes milices dites des *habitans*, des *cinquantiniers*, de *la jeunesse*, mayeurs de bannières, etc. » Les deux cloches de la ville avaient convoqué cette assemblée (2) qui remplissait l'hôtel-de-ville. La formule du serment fut lue à haute voix par le greffier, et toute l'assemblée jura.

(1) Waignart donne les armes de Bernard de Moismont, qui sont : *de gueules au sautoir d'argent, chargé d'un croissant de gueules en cœur, une étoile en chef.*

(2) « On fit sonner les deux cloches, tant pour l'assemblée des deux collèges des eschevins et des maieurs de bannières, représentant le corps et communauté de ladicte ville, que [pour] le reste du peuple, afin que, outre les actes et démonstrations publiques qui s'en estoient cy-devant faictes par louanges et actions

Tous ces détails sont vrais et conformes au registre, sauf la date que je maintiens être le 9.

Ce IX décembre, puis-je voir dans le registre, après la prestation du serment, on députe vers le roi pour lui « faire remonstrances et le supplier des choses concernans le bien publicq, » MM. de Beaucaurroy (Rumet) et du Candas « quy s'y sont acheminés. »

« Et tost après on eut advis certain que le roy s'acheminoit pour venir en ceste ville et y faire son entrée, pourquoy se feirent plusieurs dellibérations de ce quy se debvoit préparer pour le dignement recepvoir, comme on fit le XVIII dud. mois de novembre, de quoy led. Beauvarlet, siéger, fit un mémoire duquel la teneur ensuit (1). » Je présenterai bientôt au lecteur et utiliserai largement ce mémoire de Beauvarlet.

Les députés revenus de Saint-Quentin avaient averti le maieur que Sa Majesté se rendrait à Abbeville vers la fin du mois. La ville, à peine sortie de la Ligue, s'était hâtée aux préparatifs nécessaires à sa réception. Cinq gribannes, peintes et ornées magnifiquement,

de graces en S. Vulfran, feux de joie et salut d'artillerie, chacun adverti de la volonté et intention de Sa Majesté, se soubmît volontairement et s'obligeât par serment solennel à la fidélité qu'on doibt à Sa Majesté. »

(1) L'écriture de ce mémoire est absolument celle que j'ai déjà remarquée pour le récit de l'entrée du duc de Longueville et la transcription des pièces qui ont précédé et accompagné la réduction de la ville. Ce n'est peut-être qu'une écriture de copiste; cependant, le mémoire sur l'entrée du roi étant, d'après le témoignage même du registre, l'œuvre de Beauvarlet, il y a présomption que l'entrée du duc de Longueville nous a été racontée par le même, et l'identité de l'écriture n'affaiblit pas cette présomption.

devaient aller chercher le roi à Amiens. — *Formentin.*

Il ne faut certainement pas dédaigner les renseignements fournis par Formentin, mais ses affirmations ont malheureusement toujours besoin d'un contrôle. Il n'y a pas lieu de contester l'envoi des gribannes; cet envoi est tout-à-fait probable, mais je n'en ai pas trouvé preuve dans le registre aux délibérations (le registre aux comptes est perdu, nous l'avons dit). Le registre aux délibérations est assez riche avec le récit de Beauvarlet que nous suivrons exactement. En rendant ainsi au premier narrateur ce qui lui appartient, je conserverai mieux le ton, la couleur du temps. La justice sera tout profit.

Le samedi 17 décembre, le roi, venu d'Amiens en bateau, avait couché à Pont-Remy; le lendemain, on savait à Abbeville qu'il arriverait à midi. Le roi avait dit aux députés à Saint Quentin « qu'il ne recherchoit point beaucoup de pompe; » on acheva cependant du mieux qu'on put ce qui était préparé dès le mois d'août.

On délivra aux huit compagnies de la ville (trois compagnies de cinquantiniers, ainsi qu'on le sait, une dite de la jeunesse et quatre des différents quartiers) des enseignes aux couleurs du roi, vert, gris et incarnadin, avec la croix française (1).

(1) Si exactement qu'on s'efforce d'abréger, des circonstances échappent au résumé. Je reprends donc: « suivant ce, furent délivrées aux trois compagnies de cinquantiniers et à celle de la jeunesse des enseignes des couleurs du roy qui estoient vert, gris et incarnadin, avec la croix françoise, et en furent délivrées quatre autres des mesmes couleurs pour les quatre quartiers de la ville, lesquelles, pour évitter à toute confusion, fut ordonné qu'elles seroient portées par des eschevins de chacun quartier,

Le lendemain dimanche 18 décembre, entrée du roi. De grandes décorations avaient été disposées pour que la marche du vainqueur de la Ligue fût partout un triomphe, aux ponts-levis de la porte qui ne s'était pas ouverte devant ses soldats, dans la rue Saint-Gilles, sur le Marché, au Pont-aux-Poissons, à Saint-Vulfran, à l'hôtel de la Gruthuze enfin où les appartements royaux avaient été préparés. Ces décorations, composées d'arcs, de « chapeaux » de triomphe, de tableaux, d'inscriptions, donnent encore, avec des preuves plus en profusion qu'au jour de l'entrée du duc de Longueville, une idée de l'imagination, de la culture intellectuelle, des goûts artistiques et littéraires des Abbevillois en 1594.

Assaut partout d'allégories peintes, d'érudition, de vers, mais surtout à la Gruthuze où le roi devait souper et coucher. Cet hôtel, au dedans comme au dehors, n'était plus qu'un poème en trois langues, rehaussé d'images aux riches couleurs.

Au-dessus de la grande porte (1), différents emblêmes avec les armes de France et de Navarre sur satin vert bordé d'argent, avec cette inscription :

QUOD SOL IN COELO, ID REX IN POPULO.

scavoir : celle du quartier du Bois par Me Louis Le Sage, procureur et notaire; celle de Marcadé par Jacques Manessier ; celle de Docquet par François du Val, et celle de Saint-Gilles par Me Antoine Lefebure, procureur (1), du consentement des capitaines dudit quartier au défault d'eschevin. »

(1) J'emprunte déjà, bien entendu, cette description au récit du siéger Beauvarlet, mais je transpose un peu pour ne pas retarder plus tard le souper du roi.

(1) Waignart donne les armes d'Antoine Lefebure : *d'argent au chevron de sable accompagné de trois cosses de fèves.*

Et cette autre empruntée à un vers de Ménandre :

ΕἸΚΩΝ ΔῈ ΒΑΣΙΛΕῪΣ ΕΣΤΙΝ ἜΜΨΥΧΟΣ ΘΕΟΥ.

Dans la cour, au-dessus de la grande porte, un grand tableau de satin vert représentait un Hercule victorieux, la peau de Némée autour du corps, la massue à la main, et sous ses pieds Géryon à trois têtes, armé à l'antique, tenant en ses mains une épée et d'autres armes brisées et rompues, « pour dénoter par-là les vains efforts des Espagnols contre le roy qui avoit défait à trois diverses fois les comte d'Egmont, duc de Parme et comte Charles de Mansfeld, lieutenants généraulx des armées envoiées en France par le roy d'Espaigne. »

Au-dessous, ces vers de Beauvarlet :

Motibus internis, et flammis sævus et armis
Dum turbas Francos, Geryon ore triplex,
Adfuit Alcides, genitus qui sanguine Divum
Horrida tergimini corpora stravit humi.

Beauvarlet avait lui-même traduit ces deux distiques dans ce sonnet qui fut écrit en lettres d'or sur un fond de satin tanné, dans la grande salle du logis :

L'Ibérien en sa creuse cervelle
Edifiant des fantasques chasteaux
Tenoit desja les palais les plus beaux,
(Ce luy sembloit) de la France plus belle.

Avec ses chefs déguisés d'un feint zèle (1)
Par ses supposts (de France les fléaux)
Et à main forte avoit les plus féaux
Faict mutiner d'un courage rebelle ;

(1) Le registre de la ville porte bien *déguisés d'un feint zèle.* Waignart a copié *déguisés d'un fin zèle.* Y aurait-il eu en effet,

Mais nostre Hercul, chasse-monstre gaulois,
A, triomphant, faict rendre les abois
A Géryon et sa race enfumée;

Et, luy tirant la proye hors les mains,
A de l'Ibère étouffé les desseings
Et ses chasteaux faict résoudre en fumée (1).

La garde-robe du roi et la grande salle étaient tendues de riches tapisseries à personnages, relevées d'or et de soie, et appartenant toutes à madame la duchesse douairière de Guise. (J. de Maupin les avait-il, de son autorité, prises à Eu?)

Dans cette salle était écrite une ode latine d'Antoine Clugnet, principal du collége. La pièce a vingt-neuf vers. Je n'en citerai que neuf, très-acceptables, mais malheureusement encadrés dans d'autres très-mauvais (2) :

dans l'intention de Beauvarlet, un jeu de mots? Il faut s'attendre à tout dans ce temps de subtilités et d'acrostiches.

(1) Une représentation de ce tableau d'Hercule vainqueur de Géryon se trouve dans le registre aux délibérations, page IIIᶜXXXV verso. Je l'ai indiquée à M. O. Macqueron qui l'a copiée pour en augmenter son importante collection de dessins concernant notre pays.

(2) Voici, pour qu'on ne s'inscrive pas en faux contre l'arrêt, le début de la pièce:

Dum mens æstuat atque cautis instar
Volvit quid meritis, honore, factis,
Chari principis haud rependat impar,
Sub tantâ ruitura mole nutat,
Et præ mœstitie sopita somno
(Ut qui pellibus incubat melotie)
Hæ tandem monitus . . . (1) resolvit:
Hic rex, etc. . . . .

La fin est plus détestable encore.

(1) Un mot que je ne peux lire.

HENRICO IV

GALLIÆ ET NAVARRÆ REGI CHRISTIANISSIMO

Hendecasyllabum

Hic rex (quem tibi sæpe polliceri
Certa oracula cœlitus petita
Audis, Gallia,) regna condet ipsi
Saturno moderata ; cujus olim
Gallos auspiciis videbis, orbi
Æquare imperium, poloque mentes.
Regi Astræa comes adest, supremo
De summi solio reducta Regis
Sed quæ dirigat æqua vota regis.

En face, un sonnet de Mᵉ Nicolas Tillette, avocat du roi, montrait un assez pénible effort de l'esprit compliqué du temps :

SONNET (1)

Nous, Force et Tempérance et Prudence et Justice,
Souveraines vertus comblant d'heur les humains,
En entrant, roy sacré, nous te baisons les mains,
Dédiant Abbeville à ton royal service.

Grand roy, fort, tempérant, prudent, déteste-vice,
Qui es seul parangon des preux Césars romains,

(1) Ce sonnet renferme un anagramme. Toutes les lettres de *Henry de Bourbon* se retrouvent dans *roy d'heur ben bon* (roy de bon heur). L'auteur du mémoire ou l'auteur du sonnet lui-même, en croyant éclaircir le sujet, s'explique fort obscurément dans le complément du titre : SONNET *sur l'anagramme du roy accomply des quatre vertus morales.* Les quatre vertus morales, Force, Tempérance, Prudence et Justice, n'avaient pas besoin d'être annonnoncées ainsi ; elles se présentent assez bien toutes seules dans le premier quatrain. Quant à l'auteur, il s'excuse dans le dernier tercet d'avoir écrit *ben* pour *bien*, mais son explication, qui pourrait être assez fine, n'est qu'un amphigouri dans les mots.

Fleur des trois fleurs de lys, en tes fataux destins,
Dedans toy, hors de toy, ton nom nous est propice,

Car, par divin mystère, en Henry de Bourbon
Voi que tu es prédict pour tous roy d'heur ben bon,
Heur par nous quadruplé illustrant ta personne.

Que si l'esprit bisarre y reprend *ben* pour bien,
Qu'il scache que nos mots joints au mot gascon ben
Te monstrent cy conceu et nai en la Gasconne.

Allusion à ce fait rapporté par Henri IV lui-même qu'il avait été conçu à Abbeville.

Nous examinerons les autres décorations dressées dans la ville et lirons les autres inscriptions en marchant à la suite du roi.

Il arrive en effet, et il avait intérêt à venir étudier l'assiette et la force de la ville, car Abbeville était alors à peu près ville frontière et, par ses fortifications, très-ferme et très-solide. Les Espagnols, qui le savaient, ne cherchèrent jamais à y mordre. Henri IV lui-même en faisait grande estime, suivant le P. Ignace, et disait que sa possession pouvait donner entrée très-facilement en toute la Picardie. — *Hist. chronologique des maieurs, p.* 31. — Les habitants, les écrivains d'Abbeville jugeaient bien ainsi de l'importance de leur ville et de l'intérêt du roi à la visiter. Waignart nous en est témoin (1). Mais revenons au récit du registre (2).

(1) « Pour mieux recongnoistre la Picardie et juger de ce qui seroit nécessaire contre les efforts de l'ennemi, le roi s'en alla faire une escapade en la frontière. Il fit son entrée en la ville d'Abbeville, où il fut receu par les habitans d'icelle et avec autant de contentement qu'il eut sceu désirer. » — *Waignart, exemplaire non abrégé.*

(2) « Suivant la description qui est restée dans les archives de

Un peu avant midi, le maieur en exercice, quelques anciens maieurs (1), les échevins, le siéger (2), le procureur fiscal (3), son substitut (4), le greffier (5), l'argentier de la ville (6) et plusieurs notables bourgeois (7) se trouvèrent à l'Echevinage. Ce n'était que taffetas, chevaux, housses ; au milieu des chatoiements, le riche damas de Jean de Maupin, conseiller du roi, sieur de Bellencourt, maieur pour la cinquième fois. La cavalcade sortit bientôt, les cavaliers deux par deux.

L'ordre de la marche des habitants en armes et du cortége échevinal qui se rendit au devant du roi est longuement exposé par le siéger Beauvarlet. Les compagnies sortirent en armes par la porte du Bois; le maieur et les différents corps de la ville sortirent par la porte Saint-Gilles. Le maieur Jean de Maupin chevauchait vêtu d'une robe de damas enrichie d'une

l'Echevinage, dit Formentin, et les mémoires particuliers, on n'avoit pas encore vu jusqu'alors de plus superbe entrée. » La description de l'Echevinage est le récit de Beauvarlet que nous reproduirons ou suivrons toujours.

(1) François Rumet de Beaucaurroy, Antoine Manessier, Jean de May, s[r] de Seigneurville, Jacques Groul, s[r] de la Follie, Claude Rohault, s[r] d'Espaigne, Charles Manessier, s[r] d'Espaignette.

(2) Josse Beauvarlet.

(3) Jean Tillette d'Achery.

(4) Jean de Le Court.

(5) Nicolas Le Bel.

(6) Nicolas Lataignant.

(7) M[e] Jean Boitel, médecin, Simon Belle l'aisné, M[e] Claude Becquin, notaire royal, Galliot D[e] le warde, Gabriel Briet l'aisné et aultres notables bourgeois, lesquels, tous montés sur chevaulx couverts de housses, sortirent deux à deux dud. lieu de l'Eschevinage, etc.

bande de velours violet sur la manche gauche. Les échevins, le siéger, le procureur fiscal, le substitut, le greffier, l'argentier, montant aussi des chevaux couverts de housses, l'accompagnaient en robes de taffetas (1), une bande de velours violet sur la manche gauche. Devant eux marchaient les sergents à masses vêtus de leurs robes mi-parties violet et tanné, couleurs de la ville ; plus en avant, les sergents de nuit en manteaux mi-partis de mêmes couleurs, portant leurs épieux et pertuisanes ; en tête, Nicolas Briet, capitaine du guet, à cheval, vêtu d'une jupe et chaussé de velours tanné avec une longue écharpe de taffetas blanc, et devant lui le trompette de la ville dont le clairon droït laissait pendre une bannière de taffetas tanné, sur laquelle et de chaque côté un écusson peint présentait les armes de la ville.

Ainsi précédé et escorté, tandis que les compagnies de la ville sortaient en armes par la porte du Bois, le maieur, sortant par la porte Saint-Gilles, prit sur sa gauche la route d'Ailly. L'approche du roi est annoncée d'abord à une demi-lieue par M. de Thézy, gentilhomme servant, puis un peu plus loin par M. de Humières ; enfin le maieur et son escorte « gaignant tousjours chemin, » découvrent « trois gros de cavalerie. » M. de Longueville, gouverneur de Picardie, se détache d'un de ces corps et s'avance quelque peu au devant du maieur qui met pied à terre avec toute sa troupe pour le saluer. Le duc annonce alors que le roi est « dans le gros assez proche. » Le maieur s'achemine vers la troupe, et le roi, de son côté, s'avance « au petit pas. »

(1) Rouge, ajoute Formentin.

Il est salué aussitôt par « ung cry de joie et acclamation d'ung chascun : Vive le Roy. » Il ôte son chapeau ; le maieur et ceux qui le suivaient se jettent à genoux, et le maieur prononce ce discours :

« Vos trez humbles, trez loiaulx et trez obéissans subjets les maieur, eschevins, habitans et communauté de vostre ville d'Abbeville ont receu ung trez grand plaisir et contentement en leurs ames depuis que Dieu leur a fait la grace de s'estre garantis de la domination espagnolle pour rentrer en leur debvoir, et recongnoissans Vostre Majesté trez chrestienne et gousté les effets de sa clémence en les recevant en ses bonnes graces ; mais quand ils ont entendu que, parmi tant d'affaires importantes dont Votre Majesté est traversée, il luy a pleu prendre la peine et les tant honorer que de les venir visiter en personne, chacun est tressailli de joye, s'invitant l'ung l'autre à la congratulation de ce bonheur, et quand de ne rien laisser en arrierre de ce qu'ils pouvoient penser vous estre agréable. C'est pourquoy chascun s'est disposé de vous venir au devant : et nous, en toute humilité et révérence, nous présentons aux pieds de Vostre Majesté, pour lui rendre les vœux de nos debvoirs et services, et protester l'affection fervente que nous avons tous à observer ses bons commandemens, et luy subvenir de tous nos moyens et de la vie propre de nous, nos femmes et nos enfans, et la conservation de son Estat. Nous la supplions aussy trez humblement, Sire, de vouloir prendre commisération de son pauvre peuple des champs si extrêmement affligé par les oppressions de la guerre et excès des tailles, que la nécessité les contraint d'abandonner leurs maisons et labeurs pour aller misérablement attendre la mort dedans les bois ou en quelque coin de haie ; et pour nostre particulier, qu'il plaise à Vostre Majesté nous maintenir toujours en ses bonnes graces et en la jouissance des privilèges qu'il a pleu aux rois vos prédécesseurs, d'heureuse mémoire, et à Vostre Majesté, nous octroier, spécialement ceulx depuis peu de mois, en rémunération de la fidélité que nostre communauté a de tout âge rendu à la couronne de France, et dont nous avons renforcé

le tesmoignage par nostre pure, libre et volontaire réduction à vostre obéissance, et ce fort franchement et sans aucune paction, comme Vostre Majesté le sait mieux que nul autre. Aussy n'avons-nous en option et ne nous entrera jamais en l'ame qu'il nous eust esté permis de nous comporter aultrement, en la recongnoissance de nostre roy trez chrestien, souverain et légitime extraict du plus pieux de tous les princes du monde qui ayt oncques porté sceptre, le roy St Loys, propugnateur et protecteur de la vraye religion catholique, apostolique et romaine en laquelle nous supplions de tous nos cœurs la bonté divine vous confirmer, et bénir vostre royaulme d'une pieuse lignée désirée de tous bons François. En signe de nostre submission et obéissance perpétuelle, nous représentons à Vostre Majesté les clefs de nostre ville, pour en disposer à son bon plaisir et volunté (1). »

« Aiant achevé (2), le procureur de la ville, aiant tiré d'ung sacq ou bourse de velours violet les clefs de ladite ville, pendans d'ung cordon de taffetas blanq, les luy mist entre les mains, et les présenta Mr le maieur au roy, lequel les bailla à ung cappitaine de ses gardes estant auprez de luy; puis, aiant receu fort humainement ce qui luy avoit esté dit et offert, respondit qu'il recongnoissoit que la ville d'Abbeville avoit esté la première de ceste province qui s'estoit réduicte; que, dès lors, il avoit désiré de nous voir, mais que ses affaires l'avoient tiré ailleurs; que, sy tost qu'il a peu soustraire ung jour de temps, il l'avoit donné pour nous visiter; que Dieu sembloit avoir fa-

(1) Ce discours, n'offrant rien de bien saillant, se rapproche assez des discours officiels de beaucoup d'époques de notre histoire moderne. Y aurait-il là preuve de la supériorité politique de Jean de Maupin sur ses contemporains?

(2) Je reproduis textuellement ici le récit de Beauvarlet.

vorisé son voiage, aiant adouci l'inclémence du temps; qu'il avoit voluntiers entrepris son voiage pour deux obligations qui l'y convioient, sa qualité premièrement, et pour ce qu'il avoit esté engendré en ceste ville; qu'il recongnoissoit qu'il nous debvoit voir des premiers, mais que ses affaires ne l'avoient permis; qu'il nous seroit ung bon roy, et que l'on continuât de l'honorer et de l'aimer. Ce fait, chascun se prist à crier de rechef *Vive le Roi!* Puis chascun s'estant levé, Mr le maieur continua son chemin auprez du roy. »

Mais le roi n'en était pas quitte avec la prodigalité (la prolixité) oratoire de ce temps. Il avait à peine fait quelques pas après ce premier échange de discours et de courtoisies, que se présentèrent « MM. les officiers du roy, tant de Justice (le présidial), de l'Election, que de la gabelle de Ponthieu (le grenier à sel), plusieurs avocats et procureurs, les receveurs du domaine et des tailles. » Cette nouvelle troupe était vêtue aussi pour la circonstance en apparat, en robes de palais, bonnets, cornettes, etc. Elle montait, en cet équipage, des chevaux couverts de housses, et devant elle chevauchaient les sergents royaux portant un guidon d'azur semé de fleurs-de-lys d'or; plus en avant une cornette blanche, et tout-à-fait à la tête un trompette.

Jacques Bernard, sr de Moismont, lieutenant général (1), porta la parole au roy, estant à genoux:

(1) Beauvarlet nous donne, avant le discours de Jacques Bernard, les noms des officiers du roy qui ont accompagné le lieutenant-général; ce sont: Pierre Le Boucher, lieutenant criminel; Maximilien Le Roy sr de St-Lau, lieutenant particulier; Claude Gaillard sr de Grebaumaisnil, Jacques Boucher sr d'Ailly, Charles Crignon et Adrien Gaude sr de St-

« SIRE, le plus grand heur et félicité qui puisse jamais avenir aux vassaux et subjects, c'est de voir à l'œil, contempler et approcher celuy auquel ils appartiennent, auquel aussy ils doibvent honneur, respect, révérence et obéissance. Et maintenant que nous sommes en ces termes et qu'il a pleu à Vostre Majesté s'acheminer en ceste province de Picardie et en vostre ville d'Abbeville, cela nous est un très-ample subject et occasion de nous grandement esjouir de ceste tant heureuse et souhaitée venue, espérans par ce seul moyen participer de la bonté, clémence, mansuétude et bénignité qui est en vous, et ressentir aussi les vrais et essentiels effects de vos royales vertus. SIRE, entre les rois, monarques et potentats de ceste basse terre, il n'y a que vous seul auquel convienne et appartienne ce très-beau, très-excellent et très-précieux tiltre de très-chrestien. C'est la belle marque, le diadème et le riche bandeau qu'ont tousjours porté vos prédécesseurs Roys, et comme très-chrestiens aucuns d'iceux ont aussi pris et eu ceste devise très-chrestienne, scavoir : piété et justice, qui sont les vraies colonnes et fermes pilastres de vostre estat, royal, piété en la Religion ; justice à la conservation de toutes chose. Par la piété, vous vous rendez agréable à Dieu tout puissant; par la justice, vous régnez, vous dominez, vous estes cogneu, révéré, craint, aimé et redoubté, vostre peuple fléchit le genouil en terre devant Vostre Majesté, luy rend toute révérence et obéissance. C'est pourquoy un ancien sage a très-bien dict et à propos qu'il n'y a acte tant royal que de faire justice et conserver les ministres d'icelle (1) ; c'est ce que nous croyons

ELLIER, conseillers; FRANÇOIS MOURETTE S^r^ DE MAISONS ET DE CUMONT, procureur ; NICOLAS TILLETTE, advocat du roy ; FRANÇOIS LE CARON S^r^ DE CONTEVILLE, PIERRE DESLAVIERS, CHARLES DE PONTHIEU et JEHAN CAUCHIE, clercq ; NICOLAS DELESTOILLE, contrôleur ; PHILIPPES DELESTOILLE, PIERRE BAIL, grenetiers ; Me JEHAN DE DOMPIERRE S^r^ DE BUIGNY, contrôleur ; CHARLES MAILLART, recepveur du domaine ; ALEXANDRE GAILLARD, recepveur des tailles, et aultres officiers assistés de plusieurs advocats et procureurs.

(1) Faire justice et conserver les ministres d'icelle, c'est peut-

et attendons de vous, SIRE, car c'est vostre bras dextre (1), vostre autorité mesme ; en signe et asseurance de quoy vos très-humbles serviteurs, subjects et officiers en toute humilité vous font la révérence et se dédient, comme ils ont tousjours faict, à vostre service, estans très-disposés de recevoir vos royaux commandemens et les effectuer ainsi qu'il vous plaira leur ordonner, et prient Dieu qu'il vous face la grace d'heureusement et longuement régner et vous donner la victoire contre vos ennemis. »

Bien que les discours de l'Echevinage et de la Justice fussent tenus à genoux, on voit qu'il était bien dans les habitudes acquises de parler avec une certaine liberté aux rois, liberté très-enveloppée, il est vrai, de respect et de protestations d'obéissance. Je n'insiste pas sur l'avis de commisération de J. de Maupin pour le pauvre peuple des champs, mais il est impossible de ne pas s'arrêter, dans le cas présent, sur les remontrances ou du moins les exhortations religieuses. On voit à cette occasion quelle place tenait encore, chez les ligueurs soumis, l'inquiétude pour la prépondérance de leur culte et peut-être sur la foi du roi. J. de Maupin et J. Bernard font tous les deux une harangue catholique, J. de Maupin avec quelque adresse, en rappelant l'illustre aïeul du prince, le roi saint Louis, J. Bernard en exaltant seulement le titre de très-chrétien inséparable dans sa pensée de très-fidèle à l'église romaine. Il faut faire dans ces harangues la part d'une certaine naïveté du temps, mais aussi la grande part de l'opinion, de la fermeté, de la conscience, car on ne pouvait

être de la langue du temps. Dans tous les cas, le lieutenant-général, qui sermonne passablement, prêche ici pour son saint.

(1) Jacques Bernard veut dire que la justice est le bras droit du roi.

être absolument convaincu encore que le calviniste grisonnant fut déjà très-passionné dans sa conversion.

Le roi répondit assez brièvement à Messieurs de la sénéchaussée « qu'il leur avoit mis la justice entre les mains, leur recommanda d'en faire leur debvoir en sorte qu'ils en peussent respondre devant Dieu et devant le monde, et qu'il leur seroit tousjours bon roy. »

« Cela dit (1), le roy, s'avançant par le chemin d'Ailly, trouva la compaignie de la jœunesse rangée en bataillon quarré, conduite par Jacques Gaillard, capitaine, et Claude de Buissy, lieutenant. La teste et les ailles estoient deffendues de picquiers armés de corselets et d'aultres longs bois avec cuirasses, le tout en bon ordre et bien accointé, que le roy considéra; et estant passé, firent une belle scopeterie.

« Plus bas et à costé gauche, assez prez du chemin, estoient les trois compaignies des cinquantiniers, bien et richement armez et aultant braves qu'ils se pouvoient désirer, aussy rangez ensemble en ung bataillon quarré, à la teste duquel estoient les capitaines et lieutenans, scavoir Jehan Blanchart, capitaine des arbalestriers, Jehan Griffon, capitaine des arquebusiers, et François Sanson, capitaine des archers (2). Le roy ayant pris plaisir à les voir, estant passé oultre, firent une

(1) Beauvarlet écrit: cela faict. J'ai scrupule de changer un mot quand j'annonce par des guillemets une citation textuelle. Quand l'homme de lettres l'emporte sur le copiste, je m'accuse.

(2) Jean Blanchart avait pour lieutenant Firmin Lardé et pour enseigne Jean Le Bel; Jean Griffon avait pour lieutenant Claude Bail et pour enseigne Claude Brullet; François Sanson avait pour lieutenant François Poultier et pour enseigne........... Les enseignes se tenaient au milieu du bataillon.

salve et scopeterie et aussytost partirent, marchant en gros; puis chascun divisant ses troupes, vindrent advancer chemin et se rendirent à la porte St-Gilles, hors la ville, où les trois compaignies se rangèrent en haye, celle de la jœunesse estant retirée dedans.

« Le roy, gaignant toujours chemin vers la ville, trouva un troisième bataillon quarré composé des seize compaignies des quatre quartiers de la ville, desquelles on avoit tiré environ quatre-vingts des meilleurs hommes de chacune compaignie, bien armez, conduits par leurs capitaines, lesquels le roy aiant veus et estant assez proche de la ville, fut lasché tout le canon qui estoit sur le rempart depuis le derrière de la court de Ponthieu jusques à ladite porte St-Gilles, ensemble une grande quantité de boistes, lesquelles jouèrent fort bien avecq un singulier contentement d'ung chascun, n'eust esté l'accident dont une creva et d'un des esclats un bourgeois fut tué sur le coup. » Le bourgeois tué était Nicolas Le Moictié, garde de l'artillerie et lors juge des marchans. Un aide de cannonnier nommé....... Deleporte eut le bras gauche emporté d'un autre éclat.

« A l'entrée de la porte St-Gilles, par dedans la ville, le clergé, revestu de chappes, attendoit le roy en fort bon ordre. Là estoit aussy le poesle ou ciel de satin blanq à franges de soye blanches, couvert de satin de Bruges blancq, les batons argentez (1); pour porter lequel avoient esté députez les quatre premiers eschevins

(1) Ce dais devait être abandonné sans doute aux gens de l'entourage du roi, car je vois qu'il fut « rachepté d'un escuyer par les marguilliers de l'église de Saint-Gilles, la somme de vingt escus. »

avecq les maistres des présens et des ouvrages, à tous lesquels et aux officiers de ladite ville avoient esté ordonnées des robes de taffetas enrichies d'une bande de velours violet sur l'une des manches.

« Le roy s'avançant, furent veues passer par dessus luy une compaignie de huict ou dix cignes blancs volans en l'air, bon augure de son entrée (1). Arrivant donc à la porte St-Gilles, il trouva la façade du premier pont-levis.... (2) d'un grand chapeau de triomphe composé de lierre et d'or cliquant, dans lequel estoit ung double escusson de France et de Navarre, couvert d'une couronne close avecq les ordres de St-Michel et du St-Esprit, au dessoubs duquel estoit une grande table d'attente de satin de Bruges rouge, bordé d'une moresque d'argent, sur laquelle estoit une inscription à l'antique en lettres d'argent, comme il ensuit :

D. HENRICO IV. FRANC. ET NAVAR.
R. CHISTIANISS. PIISS. CLEMENTISS.
INVICTISS. TRIUMPHAT. SEMPER. AUG.
P. P. OPT. MAX. S. P. Q. ABAVILLÆUS
REGI. DOMIN. PARENTIQ. PIENTISS. FIDEI
ET OBSEQUII ERGO. D. CIϽ. IϽ. XCIV.
PT.

(1) Au-dessus du roi au panache blanc, ce vol, dont la blancheur se détachait sur le ciel, pouvait en effet être interprêté en bon augure. Mais le roi n'avait sans doute pas ce jour-là son panache.

(2) Un mot manque ici dans le registre ; supposons décoré....

« Cette inscription estoit de Pierre Tillette, s[r] de Mautort, président au présidial (1).

« Sur la face du second pont-levis de ladite porte, y avoit ung grand tableau sur ung fond de satin orengé, bordé d'une moresque d'argent, auquel estoit peinte la figure de deux rois armés à l'antique, tenans chacun en une main une espée nue traversée d'une couronne à l'antique, et tenoient l'autre main posée sur ung escusson aux armes de France reposant sur ung piédestal en forme de table d'attente. Sur le hault dudit escusson estoient deux nymphes tenans ung des bras enlacés *(sic)* ung parmi l'aultre, au dessus desquelles estoit escrit en ung rouleau d'argent cet hémistiche du XII[e] de l'Enéide de Virgile :

SORS ET VIRTUS MISCENTUR IN UNUM.

« Au hault du tableau estoit la figure d'un ange tenant une ampoulle ou fiole. Ung desquels roys représentoit Clovis, premier roy chrestien, et l'aultre Henry nostre roy trez chrestien, lesquels oincts de la grace spécialle de Dieu, douez de vertu et bonheur représentés par lesdites nymphes, avoient, avecq les armes, courageusement et heureusement défendu la couronne de France contre les ennemis d'icelle, ce qui estoit exprimé par ung quatrain escrit en lettres d'or en ladite table d'attente dudit piédestal, disant ainsy :

Ces roys, oincts de grace divine,
Doués de vertu et bonheur,
Ont conservé par leur valeur
Le beau champ où le lys domine.

(1) « Lequel, pour son indisposition, ne se peut trouver à lad. entrée, non plus que M[e] Claude de Waconsins et Claude Hermant, travaillés des gouttes, ne peurent laisser la maison. »

« A main droite, du costé de Clovis, en une table d'attente, estoit cest aultre quatrain :

Clovis, le premier de nos rois
Abjurant la secte paienne,
Enta la piété chrestienne
Sur l'estoc roial des François.

« Et de l'aultre costé, en une pareille table d'attente, estoit escript :

Henry le Grand, vray exemplaire
De bonté, de gloire et valeur,
Aux ennemys est en terreur
Et aux siens doux et débonnaire. »

Les quatrains étaient du siéger Beauvarlet qui n'a eu garde d'oublier ce point dans son récit, mais qui ne nomme pas le peintre, et c'est pour ces omissions que la perte du registre aux comptes est particulièrement regrettable.

Avançons toutefois, le récit de Beauvarlet sous les yeux.

Les cris de *Vive le Roi*, redoublés lorsque le roi fut sous l'arche de la porte Saint-Gilles, le suivirent dans la ville jusqu'à Saint-Vulfran et de Saint-Vulfran jusqu'à son logis. Dès la porte, on lui avait présenté le ciel (le dais) qui fut porté sur lui par les échevins et les officiers de la ville, « le clergé marchant devant luy, et au devant du dais marchoit à droite M^{r} le lieutenant-général et à gauche M^{r} le maieur, tous deux à cheval, et fut en cette sorte conduit jusques à la grande église, suivi de Messieurs les princes et seigneurs de sa court. » Lorsqu'il fut un peu avancé dans la ville, « on fit lascher quelques boëtes réservées, lesquelles jouèrent

merveilleusement bien, avec une scopeterie d'arquebouses à croc. »

Un mot des décorations de la rue Saint-Gilles (1), du Marché, du Pont-aux-Poissons et du portail de Saint-Vulfran qui devaient frapper les yeux du roi avant le discours du chanoine de Belloy et le *Te Deum*.

« Ès arcades des puits de la chaussée de Sainct-Gilles revestues de lierre et or cliquant, y avoit des blasons aux armes de France et de Navarre, au-dessus desquels avoit esté proposé de mettre des vers latins et françois, lesquels, pour la brièveté du temps, ne purent estre escrits (2).

(1) Nous avons déjà cité celles de la Gruthuze.

(2) Beauvarlet les a conservés cependant. Le premier puits devait présenter ce dialogue composé par Mᵉ Hector Rumet, écuyer, sieur de Beaumarais, bailly d'Abbeville :

VIATOR

Gallia, quid non fles, jam sex et pluribus annis
Regis Iberorum dilaniata feris ?

GALLIA

Quid, non ægra, fleam ? quod cum inclinata jacerem
Rex Francûm hostes et prælia quæque fugat.

Sur le second puits, ce distique devait faire parler le roi lui-même :

Sum genus heroum, divi proles Ludovici ;
Hispanos superat tanta propago duces.

Au troisième puits, nommé le puits de la ville, devait être attaché ce quatrain rapporté (1), composé par Mᵉ Nicolas Becquin, procureur et notaire royal :

La grandeur, la vertu, le bonheur, la vaillance
De César, d'Alexandre et d'Auguste et d'Hector,
Orne, annonce, accompagne et enrichit encor
Le chef, le los, l'ardeur, le front du roy de France.

(1) Mot exprimant un tour de force qui n'a rien à voir avec la poésie.

« Au destroit de la rue, devant l'Escu de Brabant, y avoit ung grand arc triomphal sur lequel estoit ung piédestal de sept pieds de longueur sur deux pieds et demi de hauteur, garny de moulures, sur lequel estoit posée la figure à cheval de feu Monseigneur le duc de Vendosmois, père du roy, qui fut gouverneur de ceste province et depuis roy de Navarre. Il estoit armé et couronné à l'antique, tenant une mace d'une main et de l'autre les resnes du cheval, le tout très superbement faict et industrieusement poli que rien plus. En la frise dudit piédestal estoit escrit ce tétractique, d'ung costé, en lettres d'or, composé par ledit Beauvarlet :

Nostratum Rector, Dux hic Vindocimus ad se
Corda pius longo traxit amore sui,
Sed cum, Rex, magnum te protulit, Enrice, Gallis,
Gallia eum merito, totus et orbis amat.

« Et en l'autre costé ce quatrin façonné dudit Beauvarlet :

Ce Vendosmois, qui a aimé
Nos pères d'amour paternelle,
De soi la mémoire éternelle
Dedans nos cœurs a enfermé.

« L'architrave et la corniche estoient peintes de couleur de marbre noir, et estoit escrit en la frise, en lettres d'or, au dessoubs de ladite figure, ces vers tirez du XII[e] de l'Enéide :

Disce, puer, virtutem ex me, verumque laborem,
Fortunam ex aliis....... (1).

(1) Paroles d'Enée à Ascagne. Ainsi parlait à Henri IV, dans l'intention du poëte, la figure du duc de Vendôme tournée vers la porte Saint-Gilles ; mais Henri IV était alors un Ascagne un peu mûr. Ce que Beauvarlet ne dit pas et ce que montre le dessin

« Et pour intelligence de ce, estoient peintes, en deux tableaux posés en deux niches aux costés de l'entrée dudict arc, la Vertu posée sur un cube pour monstrer sa stabilité, tenant d'une main une branche de palme et de l'autre un chapeau (une couronne) de laurier ; et en l'autre niche une Fortune posée sur une boule, tenant d'une main une corne d'abondance et de l'autre une couronne d'or. Ces niches estoient entre les colonnes de couleur de jaspe, garnies de leurs bases et chapiteaux tellement enrichis que rien n'y manquoit. Pour l'amortissement desdictes colonnes, en hault, estoit à chacun costé dudit arc un fond d'aspic, entre lequel et la corniche estoit un chapeau de triomphe, et dans iceluy les armes de mondit sieur de Vendosme (1) d'un costé et celles de la ville de l'autre.

« L'autre costé de cest arc estoit semblable, saouf que la frise au-dessus de l'architrave estoit remplie d'une moresque sur ung fond d'or, et dans les niches y avoit des trophées au lieu des deux inscriptions que l'on avoit proposé d'y mettre, l'une contenant ces hémistiques de Claudian :

Peragit tranquilla potestas
Quod violenta nequit......

conservé dans le registre de la ville, c'est que le cheval du duc, de forte race, avec une longue queue ondulante, nouée par le milieu, et de superbes crins sur le cou, offre, sous son caparaçon et son panache, un modèle incontestable des chevaux de guerre un peu lourds du temps. J'ai engagé M. O. Macqueron à copier ce dessin pour la collection où, avec un zèle infatigable, il fait parler Abbeville et l'histoire d'Abbeville aux yeux, sous le crayon et sous la couleur.

(1) De l'autre côté de la page est la représentation de cet arc de triomphe.

« Et l'autre, ce trait de Pline en son panégyrique :

TUA FELICITATIS EST, REX, POSSE QUANTUM VELIS;
MAGNITUDINIS VELLE QUANTUM POSSIS.

Ces inscriptions étaient donc absentes.

« Au devant du petit Eschevinage, sur le Marché, fut posé ung grand tapis de satin de Bruges verd, bordé d'ung feuillage d'argent, au milieu duquel estoit ung double escusson de France et de Navarre, couvert d'une couronne close environnée des deux ordres du roy (1). A costé droit, estoit, ung peu plus bas, l'escusson de Ponthieu, et à l'autre celui de ceste ville, et au bas estoient escripts ces mots en lettres d'or tirez du IIIe de l'Iliade :

ΒΑΣΙΛΕΙ Τ'ἈΓΑΘΩ͂, ΚΡΑΤΕΡΩ͂ Τ'ἈΙΧΜΗΤΗ͂.

« On avoit délibéré, au dessoubs dudit tapis, de poser ung grand tableau peint en forme ovale, les angles remplis de feuillages et moresques, et dans l'ovale pourtraire un Hercule triomphant et victorieux au hault d'une montagne de difficile accès, le chemin, jusques au sommet, rempli de ronces et haliers, et au bas, sur le pendant de la montagne, les marques et trophées de ses victoires, savoir est : les lion, sanglier, hydre, harpie, Gérion, Cerbère, Achelois et autres monstres gisans morts par terre, et dans le tour de ladite ovale, cest hémistiche escrit qui est la devise du roy :

INVIA VIRTUTI NULLA EST VIA. »

Le temps manqua pour exécuter ce tableau.

(1) De Saint-Michel et du Saint-Esprit.

« Sur le Marché, au bas de la colomne de la croix, laquelle y estoit nouvellement refaite, fut posé ung piédestal quarré, portant environ deux pieds et demi de haulteur, sur lequel fut posée une grande couronne de chesne avecque ceste inscription aux quatre faces dudit piédestal :

SUORUM SERVATORI

pour monstrer les victorieuses conquestes du roy sur ses ennemis, esquelles néantmoins il a tousjours conservé ou espargné ses subjets tant qu'il a peu (1).

« Au bout du Pont-aux-Poissons et passé la rue descendant au quay (2), estoit ung autre arc de triumphe enrichy de deux colomnes, architrave, frize et corniche, artistement élabouré, chacune colonne garnie de ses bases, moulures et chapitaux, avec des boules de feuillages au-dessus de la corniche pour amortissement. Ladite frize estoit peinte d'une moresque sur ung fond d'argent. Sur ledit arc estoit posée une nymphe vestue à l'antique, couronnée d'épis de bled, tenant trois clefs en une main et une faucille en l'aultre, pour démontrer que la ville d'Abbeville, représentée par ladite nymphe, métropolitaine de Ponthieu, est abondante en grains et est la clef de France, d'Arthois et de l'Angleterre. Pour

(1) « On avoit aussi proposé et commencé de faire à l'endroict des maisonnettes, lesquelles portent six faces, comme un grand eschafault enrichi d'une gallerie tout autour de piliers tournés en façon de marbre et de jaspe, et en chacun angle ériger un trophée, et entre deux enrichir l'espace vuide de fond d'aspics, et revestir le tout de lierre et or cliquant, mais il ne fut possible de ce faire, faute de loisir. » Le dessin de la décoration projetée est conservé dans le registre de la ville, page III^cXXXII verso.

(2) C'était une petite rue descendant au Guindal.

intelligence de ce, sur la frize du piédestal (sur lequel estoit ladite nymphe) long de trois pieds sur deux pieds et demi de hauteur, estoient escripts en lettres d'or ces vers latins composés par Me Anthoine Clugnet, principal du collége :

Belgica cum pandas castella, sinusque Britannos,
Tutaque sint vallo celtica sceptra tuo;
Cumque colant regi addicti tua mœnia cives,
Num merito nomen clavis et urbis habes?
Jure clues igitur fœtus regalis alumna,
Henrico officiis chara Abbavilla tribus.

« Et de l'autre costé ces vers composez par ledit Beauvarlet :

Frugifera, en tibi, Rex, ternas Abbavilla resignat
Claves, quæ reserant ostia trina tibi.
Prima tuos Francos, Flandrosque secunda rebelles,
Tertia divisos orbe recludit agros.
Macte, igitur, divæ genitricis suscipe dona (1)
Queis olim jungas extera sceptra tuis.

« Ledit Beauvarlet avoit aussi fait ce quatrain sur ce subjet :

Puisse-tu joindre à ta françoise terre,
D'un triple tour te couronnant le chef,
Les Païs-Bas et la blonde Angleterre
Qu'à ta grandeur ouvre ma triple clef.

« Mais toutefois il ne fut affiché (2).

« Au devant du portail de St-Wlfran, soubs les armes

(1) La sainte génétrice est Abbeville où le roi a été conçu. On ne saurait accuser Antoine Cluguet d'humilier la ville aux trois clefs.

(2) L'arc est dessiné p. IIIcXXXIII verso.

de France et Navarre couronnées comme il a esté dit, estoit, en une petite table d'attente de satin bleu, ceste sentence escripte en lettres d'or, baillée par ledit sieur de Beaucaurroy (Rumet):

ΤῸ ΝΙΚᾼΝ ἙΑΥΤῸΝ ΠΑΣΩ͂Ν ΝΙΚΩ͂Ν ἈΡΙΣΤΗ͂ (1).

pour monstrer que le roy, par sa débonnaireté, s'estoit, en ses victoires et succès militaires, surmonté soi-mesme, aiant tousjours libéralement accordé, par une naturelle clémence, ce qu'aultrement il pouvoit justement dénier. Soubs ce tableau estoient les armes de la ville en ung chapeau (une couronne) de triomphe.

« Les rues, depuis la porte Saint-Gilles jusques à Saint-Vulfran, estoient toutes tapissées.

« Le roy, estant arrivé au devant de ladite église de St-Wlfran, mist pied à terre, où il fust receu par le clergé et chapitre de ladite église, au nom duquel lui fut fait la harangue par Me Jehan de Belloy, chanoine et trésorier de ladite église, pour l'absence de Me Jehan

(1) Nous avons rencontré sur notre chemin (et à l'hôtel de la Gruthuse) assez d'inscriptions et de citations pour juger de l'esprit littéraire d'une bonne ville picarde à la fin du XVIe siècle. Sans compter l'hendecasyllabe et les distiques du principal du collége Cluguet qui ne pouvait manquer à cette débauche des dactyles et des trochées, nous avons vu lutter de mesures et de rimes l'échevinage contre le bailliage, la notorie contre le présidial: le siéger Beauvarlet en vers latins et en vers français, distiques, sonnets, quatrains; l'avocat du roi, Nicolas Tillette, en vers français compliqués d'anagramme; le bailli d'Abbeville, Hector Rumet, en vers latins; le procureur et notaire royal, Nicolas Becquin, en vers français; et tandis que Pierre Tillette de Mautort fournissait des inscriptions latines en style lapidaire, Hector Rumet, se piquant d'honneur, fournissait des inscriptions grecques qu'il empruntait aux classiques irréprochables.

Avril, docteur en théologie, doyen, ainsy qu'il ensuit. »

Nous avons eu hors de la ville, sur la route d'Ailly, deux échantillons de l'éloquence laïque et civile de ce temps, éloquence d'échevinage, éloquence de justice; nous allons avoir, devant le portail de Saint-Vulfran, un échantillon de l'éloquence ecclésiastique:

« Sire, la recongnoissance de la lumière qui rejaillit de vostre face sur mon front me faict changer des propos préméditez, et, comme ravy d'un esprit céleste, dire avec le sage : *vas admirabile, opus excelsi.* Car, comme les ténèbres de la nuit n'empeschent pas l'escarboucle de rayonner et éclairer le lieu où il est exposé, ainsy Sa Majesté, garnie de la vertu d'en hault et de la grace de ce grand Dieu qui gouverne toutes choses, spécialement les justes qui sont siens, ès nuits et ténèbres de ces calamités et misères, et au beau milieu des conjurés et calomniateurs, elle a faict paroistre par toutes les guerres, non de la France, non de l'Espagne, mais de tout l'univers, vostre vertueuse patience et tollérance invincible, qui faict que, les autres lumières ja esteintes, elle brille sur tous de rayons surnaturels et célestes. Aussy n'y a-t-il rien qui apporte plus à rehausser la gloire d'une rare et singulière vertu, que la calamité mesme, quy pour ung temps sembleroit oppresser ceulx qui surpassent les aultres en sagesse, admirables en vertus, et excellens en vraye noblesse. Et certes, Sire, tout ainsy que la voix entonnée en l'estroit canal de la trompette se faict bruire et résonner plus que la voix vive, ainsy, si le marteau de tribulation et d'angoisses n'eut martelé ce grand conducteur des armées d'Israel, Moyse, s'il n'eut forgé sur l'enclume d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, et surtout de ces deux modèles de patience et de mansuétude, ce brave Job et ce berger roy David, vrayment leur renommée seroit tarie et demoureroit en perpétuelle oubliance. Les calamitez doncq, Sire, les persécutions et fascheries, les rigueurs de fortune, les oppressions et empeschemens

de vos adversaires, enragemens contrepointés à la vertu divine, ont frayé le chemin à la grandeur d'une foy vive, grandeur de victoire, grandeur de triomphe, grandeur de gloire. C'est pourquoy l'église, spécialement vostre chapitre de St-Wlfran, convie Sa Majesté de demœurer ferme et stable, Sire, au beau milieu que vous avez choisi, pour vous magnifier, vous maintenir, vous glorifier victorieux, non en vous, mais en Jésus-Christ, et en ceste victoire vous faire paroistre protecteur de la foy, père du pœuple et deffenseur de la justice; pour l'exécution de quoy, nous ne cesserons jours et nuicts de lever les bras et les cœurs en hault, pour la manutencion des graces surcélestes que Dieu a faict couler en vostre ame royalement chrestienne, pour la prospérité de Vostre Majesté, pour la conservation de ceste couronne et de vostre maison royale, affin que, toutes choses fleurissantes, Elle puisse remporter, aprez la course de ce monde passager, ceste bague immarcessible à vous éternellement préparée ès saincts tabernacles de ce grand incompréhensiblement éternel et éternellement incompréhensible. »

La voix entonnée dans l'étroit canal de la trompette, le marteau de tribulation et d'angoisse martelant Moïse, forgeant sur l'enclume d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, la bague immarcessible, tout ce discours ne fit-il pas intérieurement sourire un peu le roi des bons mots, s'il était ce jour-là en humeur de gaîté et de patience? Ne se murmurait-il pas peut-être, au milieu de ces interminables phrases, de ces vers, de ces inscriptions trop savantes, sa chanson de cavalier sorti purement français de la cour un peu italienne des Valois :

Elle est blonde,
Sans seconde,
Elle a la taille à la main?

Quoi qu'il en soit, quand le chanoine de Belloy eut achevé, « le roy — changeons de ton en retrouvant la figure officielle du roi — fit response que pour estre

roy très-chrestien, il vouloit en faire les effects, asseurant que, sy aucuns de ses prédécesseurs s'estoient exposez pour maintenir l'église catholique, apostolique et romaine, il seroit aussy celui qui tâcheroit de faire le mieulx qu'il luy seroit possible pour la conserver, et pria Dieu luy en faire la grace. »

Les yeux du clergé et des fervents catholiques en qui fermentait encore, si peu que peu, un reste du levain de la Ligue, devaient alors être fixés sur le prince non encore absous, on le savait, par le pape.

Le chanoine de Belloy présenta au roi la croix. Le roi la baisa après avoir mis les genoux en terre; il entra ensuite dans l'église et se mit de nouveau « dévotement à genoux devant le grand autel au lieu pour ce préparé. » Puis le *Te Deum* chanté, il se retira enfin en son logis, à la Gruthuse.

Ses yeux, devant la grande porte du logis, purent s'arrêter sur ces inscriptions qui le rapprochaient du ciel et que nous avons rapportées déjà : *Quod sol in cœlo...* et le vers de Ménandre; et il contempla certainement dans la cour l'Hercule vainqueur de Géryon. Il est même probable qu'il feignit de lire les vers de Beauvarlet. L'appartement royal avait été disposé « au corps de logis à main droite, qui respond sur le jardin. La chambre estoit tapissée de velours vert enrichi de feuillages de toille d'or et d'argent relevé en broderie en compartimens, avec un dais sur la table et un autre à l'endroict du lict de mesme estofe. » Nous avons déjà donné la décoration de la garde-robe et de la grande salle. Nous n'oserions dire qu'en traversant ces pièces, le roi tenta de comprendre l'*hendécasyllabe* de Clugnet ou travailla longtemps sur l'anagramme de Nicolas

Tillette; ce que nous voyons dans le récit de Beauvarlet, c'est que, « estant entré en sa chambre, [il] se retira au garde-robe, puis vint en ladicte grande sale pour souper, où Philippes de Saquespée, escuier, s[r] de Thézy, demeurant en ceste ville, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy, servit de tranchant. » Le sieur de Thésy avait, avant la venue du roi, goûté toutes les viandes.

Mais le roi, si près de son souper, n'en était pas quitte encore avec les discours, avec le latin, avec le grec. Le siéger Beauvarlet n'avait pas encore placé sa harangue.

« Le roy approchant de la table, luy fut faict le présent ordinaire, qui est de trois muids de vin, trois bœufs gras, trois muids d'aveine (1), » et Beauvarlet lui fit subir cette prose :

« Sire, les anciens avoient pour coustume, après avoir receu et logé leurs amis, de leur faire quelques présens qu'ils appeloient τὰ ξείνια pour leur tesmoigner l'aise et le contentement qu'ils avoient receu de leur visite et conversation, car comme c'est une chose naturelle *sibi potius bene.....* (2) *quam alteri*, aussy est-ce un signe certain de la volonté intérieure que la communication de ce qui nous appartient en l'eslargissant libéralement. Ce qu'ayant esté bien remarqué par les anciens, ils ordonnèrent, pour symbole d'une amitié parfaicte, une communauté de toutes choses entre les amis, laquelle voulut introduire et establir en sa république ce grand roy et législateur spartiate Lycurgus :

(1) « Pour faire lesdicts présens, on avoit préparé trois petits pots peu moins que demi-lots façon des quennes de la ville, et trois mesures de picotins peints, et quant aux bœufs, [ils] avoient esté conduicts au logis du roy, revestus de bougrens de ses couleurs. »

(2) Un mot illisible.

non point pour ce que les biens ou les présens fussent essentiellement nécessaires à l'amitié, mais pour estre arres de nostre affection, laquelle et bien souvent envers les grands nous ne pouvons mieux faire paroir en extérieur qu'en eslargissant du nostre. Ainsy le bon Job renvoyant jadis ses enfans en la terre d'Egypte par devers le lieutenant du roy, surintendant des affaires de sa maison et de son royaume, lequel il ne sçavoit pas encore estre son fils, luy envoya des fruicts de son creu, combien qu'il sceut qu'il n'en avoit point faute. Les Perses, les Mages, lesquels avoient beaucoup appris des sacrés mistères des Egyptiens, avoient ceste louable coustume que jamais ils ne se présentoient les mains vuides devant leurs roys; jusques là qu'iceux allans par païs, il ne se rencontroit personne de leurs subjects qu'il ne luy fit présent de quelque chose que ce fust; et remarquent les histoires leur avoir esté offert quelquefois une pomme et de l'eau à la main qu'ils avoient receu bénignement, et, à la vérité, les roys ne regardoient point tant les dons que les affectueux tesmoignages par iceux: imitant en cela le Roy des Roys, lequel, combien qu'il se contente des cœurs, ne desdaigne point les fruicts offerts d'un cœur sincère, combien qu'on ne luy présente rien qu'il ne soit à luy (qui est maistre et seigneur de tout l'univers) combien qu'il n'en ait que faire, ce que les payens mesmes n'ont point ignoré, tesmoin ce que dit Martial:

> Juppiter ambrosià satur est et nectare vivit,
> Nos tamen exta Jovi, thura merumque damus.

Les roys qui sont comme rayons et esclats de la Divinité, et comme disoit Ménandre,

εἰκόνες ἔμψυχαι Θεοῦ

et qui, par une secrète vertu en eux infuse, commandent sans contredit à mille millions d'ames libres qui franchement exécutent leurs volontés suivant l'exprès commandement de Dieu, les roys, dis-je, prennent ainsy de leurs subjects, oultre les cœurs qui leur sont naturellement et civilement obligés, les petits présens qui leur sont faicts, non pour nécessité qu'ils

ayent, mais pour arres et tesmoignages de leurs affections singulières. Nos prédécesseurs, Sire, qui ont recongneu qu'en ceste province de Ponthieu il n'y a mine ni d'or ni d'argent et qui n'ont point pensé raisonnable de mendier de l'estranger l'office qu'ils doibvent à leurs roys et princes souverains lorsqu'ils les ont tant honoré et favorisé que de les visiter, leur ont offert des fruicts de leur terre, ou, pour mieux dire, de la vostre, Sire. A leur exemple, après que Mr le Maieur vous a faict offre de nos personnes, en continuant la façon de nos ayeux, nous vous présentons icy, en toute humilité, le vin, les bœufs et l'aveine qu'ils ont accoustumé présenter à vostre court, de chacun en nombre de trois. Et combien qu'il soit fort malaisé de rendre raison de toutes choses ordonnées par nos prédécesseurs, si peut-on dire que ce n'a pas esté sans raison qu'en leurs présens ils ont triplé ce sacré et mistérieux nombre de trois : mais pour n'extravaguer, ce sont fruicts du pays lesquels vous sont offerts, petits certainement, eu esgard à la quantité, mais qui procèdent d'une affection grande. Aussi ne sont-ils faicts pour vous enrichir, n'estant cela en nostre puissance, ny pour ce que vous en ayez faute, mais parce que nous n'avons rien à vous présenter que vous n'ayez

Omnia cum tibi sint dono concessa Deorum,
Si quod habes non vis, ergo quid accipies?

Recevez donc, Sire, non point ce présent, mais ce debvoir tesmoin de nos cœurs et de nos volontés qui demeureront à jamais en nous de mourir vos très-humbles et très-obéissans subjects, vous supplians très-humblement nous vouloir recepvoir et accepter aussi pour tels. »

Il nous manquait dans cette série de discours un spécimen de l'éloquence du bourgeois lettré. Beauvarlet a comblé la lacune. Le spécimen est à souhait : citations grecques, citations latines, comparaisons bibliques, emprunts à une histoire où les affirmations pédantes et la crédulité font bon ménage, minuties ou

raisonnements puérils exposés avec une gravité imperturbable et la longueur ! On pourra s'arrêter cependant sur le dernier distique; il est l'œuvre, je crois, de Beauvarlet, et justifiera une fois de plus une remarque très-banale : ces lettrés du seizième siècle, si incertains dans la prose française, deviennent très-précis dès qu'ils emploient la langue latine et se tirent même parfois bien des vers français. La preuve de ces contradictions sautait aux yeux et même aux oreilles le 18 décembre 1594 dans l'hôtel même de la Gruthuze, Beauvarlet parlant devant les inscriptions d'or de ses vers.

Le roi remercia néanmoins le maieur et les autres échevins présents, puis, « ayant lavé et Mr de Longueville luy ayant baillé la serviette, » le maieur sortit de la salle, et, sur un signal qu'il fit donner, le gros canon fut lâché « pour l'entrée de table du roy, lequel en fut fort content. »

Il est permis de chercher à deviner dans les marques de satisfaction du roi et les formes un peu flottantes du récit de Beauvarlet. Le roi était-il content de la salve, était-il content du souper? Il est certain, dans tous les cas, qu'il devait préférer le canon aux paroles qu'on lui offrait depuis la croix d'Ailly.

Le lendemain, on ne put le voir à la Gruthuze; il n'était pas en bon point, ou le fit dire. Peut-être n'avait-il pu digérer le marteau de tribulation, le bon Jacob ou le législateur Lycurgus. En vain le maître des présents, l'échevin Le Sage, voulut mettre devant lui douze quennes d'hypocras, « six de blanc et six de clairet; » les quennes furent bien reçues, mais « pour l'indisposition du roy, ne furent présentées à sa per-

sonne. » On les porta néanmoins en sa chambre, après en avoir « faict l'essay (1). »

Enfin, « environ les dix heures, le roy partit et s'en retourna par bateau, fort mal disposé (2). »

L'entrée de Henri IV à Abbeville avait donné lieu de se manifester à une dernière bouderie des Minimes. Peut-être, malgré l'intolérance retournée à cette heure, le mécontentement de la ville n'eût-il pas inquiété ces religieux si le crime de Jean Chastel ne fût devenu l'occasion d'une aggravation de griefs contre eux. On avait appris l'attentat le dernier jour de l'année, et l'Echevinage avait ordonné pour le jour même un *Te Deum* et pour le lendemain une procession générale en actions de grâces de la conservation du roi, avec injonction à tous les habitants d'y assister à peine de cinquante écus d'amende (3). Les Minimes, invités à

(1) Messieurs de la ville firent aussi quelques présents aux officiers de la maison du roi :

« Au capitaine de la garde escossoise du corps du roy, xx escus.

« Aux fourriers, six escus.

« Aux gardes du prevost de l'hostel, dix escus.

« Aux valets de pied du roy, six escus.

« Aux trompettes, huict escus.

« Oultre ce, furent faict présent de hallebardes, longues arquebouses et harquebouses communes et escopettes richement et mignonnement montées, façon de ceste ville, à plusieurs aultres officiers de la maison du roy. »

(2) Je reconnais une fois de plus ici combien il faut se défier de Formentin : « Il n'y eut, dit-il, pendant le séjour du roi qui fut de plusieurs jours, que feux de joie et illuminations dans toutes les rues....... Ce prince retourna vers la fin du mois à Amiens. »

(3) « Du dernier jour de décembre 1594 :

« M. de Humières, lieutenant général au gouvernement de

ces actes de dévotion publique, s'abstinrent d'y figurer. L'irritation s'anima donc contre eux.

Et d'abord, dès le jour même du *Te Deum*, après le *Te Deum :*

Dans la réunion échevinale du dernier jour de décembre, le procureur de la ville remontre « que, lorsque le roi fit dernièrement son entrée dans la ville, les religieux Minimes ne se trouvèrent pour aller au devant comme les autres ecclésiastiques, et qu'à ceste occasion plusieurs personnes en ont murmuré et prins scandalle, et qu'à raison des nouvelles survenues de l'assassinat que l'on s'est efforcé commettre en la personne de Sa Majesté, led. murmure augmente, et tient-on pour asseuré lesd. relligieulx estre mal affectionnés au bien et service du roy et en mal parler en persistant en leur rebellion; au moien de quoy, il seroit expédient d'entendre et prendre leur résolution pour, au cas qu'ils persistent, les faire sortir de la ville ou aultrement y prouvoir, pour éviter aux inconvénients et péril quy en pourroient réussir au bien et repos du reste des habitans. » — L'assemblée (échevinale et très-

Picardie, a donné avis de l'attentat commis sur le roi, au Louvre, par le jeune homme qui le blessa à la lèvre. — L'assemblée échevinale décide que pour rendre grâces à Dieu de la préservation du roi, un *Te Deum* sera chanté le jour même après vespres en l'église de Saint-Vulfran, et que demain, après la messe, la procession généralle se fera, partant de Sainct-Wlfran pour aller à Sainct-Pierre, et que injonction sera faicte à tous habitans d'y assister en toutte dévotion à peine de cinquante escus d'amende, et que, à ceste fin, publication en sera faicte à son de trompe. »

Sont immédiatement mandés Messieurs de Saint-Vulfran à qui on fait part de la présente délibération qu'ils acceptent de bon cœur.

peu nombreuse d'ailleurs) ordonne que « commandemens seront faicts au correcteur et relligieulx dud. couvent d'eulx trouver demain à la procession généralle avecq les aultres ecclésiastiques de la ville, à peine de saisie de leur temporel et estre mis hors la ville ceulx dud. couvent quy en feront reffus. Et, de faict, est enjoinct aud. correcteur de mettre promptement hors avecq obedience ceulx desd. relligieulx qu'il congnoistra n'estre affectionnés au service et obéissance de Sad. Majesté. »

Le lendemain la procession générale, mais les portes du couvent des Minimes restent closes et les chants seuls de la Circoncision se font entendre derrière les murs. L'indignation monte au plus vif contre les religieux en l'Echevinage dans la délibération du 2 janvier 1595 :

« Malgré les commandements faits aux religieux Minimes, lisons-nous, ils ne se sont trouvés aux prières et actions de grâces et s'en sont voullu excuser sur certaines lettres qu'ils disent avoir receues de leur provincial quy est de présent à Paris, par laquelle il leur en faict deffense. » Il s'agit donc d'aviser sur cette résistance « et y prouvoir promptement pour ce que ces comportemens tiennent plusieurs simples personnes en crainte et en doubte. » — L'assemblée mande le correcteur du couvent qui comparaît assisté d'un autre religieux. On leur reproche le scandale causé dans la ville par la conduite des Minimes, les « seuls réfractaires et désobéissans entre tous les ecclésiastiques, encores qu'ils aient esté les premiers quy ont recherché Sa Majesté pour en tirer des commodités et nécessités de vivres durant les troubles mesmes, et longtemps au

précédent la réduction de la ville. » Le correcteur répond : « que, quant à eulx en leur particulier, ils avoient tousjours esté et estoient prests de satisfaire et se conformer à la commune résolution de toutte lad. ville, mais que l'interdiction et deffense particullière qu'ils en ont receue de leur provincial par lettres du XX décembre a esté cause qu'ils ne se sont trouvés ausd. actes publicqs. » Le procureur de la ville prend alors la parole : Sans doute, « en ce quy deppend de leur reigle et discipline monastique, ils poeuvent et doibvent bien respecter leurs supérieurs, mais non pas en chose quy touche le général et repos publicq d'une ville où ils sont admis et vraysemblablement à la charge de ne rien faire contre le service du roy quy ne deppend poinct aucunement de la volunté ou passion particullière desd. supérieurs. » Les Minimes ne peuvent donc « estre excusés d'avoir grandement failly. » — L'assemblée, ayant alors mis de nouveau le fait en délibération, ordonne que « commandemens sont faicts ausd. relligieulx de se résouldre dans la quinzaine à recongnoistre le roy et se conformer, en tout, et partout de ce quy deppend de son service, en la résolution commune de lad. ville, dont ils apporteront, en lad. quinzaine, tesmoignaige par la prestation qu'ils en feront céans et ung service solempnel en leurs maisons pour la prospérité de Sa Majesté par devers Messieurs les gens du roy et nous, à peine d'estre mis hors lad. ville, lad. quinzaine passée; cependant et jusqu'à ce qu'ils aient satisfait à ce que dessus, seront leurs biens et revenus temporels saisis et mis sous la main de justice, et sera lad. dellibération envoiée à Mr le procureur général pour le supplier de tenir la main à ce

qu'il plaise à la court pourveoir et faire admonester led. provincial de son debvoir. » — *Reg. aux délib.*

III

Fin de la Ligue chez nous. — Lutte de l'Echevinage pour une exemption ou modération d'impôts. — Députations pour cet objet, lettres du roi, etc. — Heureux résultat des démarches. — La misère dans la ville et dans les campagnes. — Cherté du bled. — Mesures prises pour l'approvisionnement de la ville. — Mesures prises pour soulager les pauvres de l'Hôtel-Dieu. — Plaintes du maître de l'Hôtel-Dieu sur l'insuffisance des ressources dont il dispose. — On fera appliquer l'arrêt du Parlement pour la nourriture des pauvres. — La guerre. — Evénements qui intéressent militairement Abbeville, du 17 janvier au 24 août. — La mort du duc de Longueville. — La nomination du comte de Saint-Paul au gouvernement de Picardie. — Fournitures demandées par le comte de Saint-Paul. — La prise de Doullens. — Redoublement des précautions à Abbeville, travaux à la porte du Bois et ailleurs. — Tous les habitants travaillent aux fortifications. — La ville se décide à demander quelques gens de guerre pour sa défense — La question de l'absolution du roi par le pape. — Une procession solennelle rendra grâces à Dieu tous les ans de la réduction de la ville au roi. — Propos anti-patriotiques des curés de Saint-Gilles et de Saint-Paul. — La queue de la Ligue. — Dernière explication.

A la date où nous sommes, au commencement de l'année 1595, après les acclamations de l'entrée royale, l'histoire de la Ligue est, on peut dire, bien finie chez nous. La ville avait tort de s'émouvoir de la résistance aux abois de quelques Minimes, et le comte de Saint-Paul, gouverneur de la province, pourrait dédaigner au mois d'août les paroles des curés de Saint-Gilles et de Saint-Paul. Cependant, comme j'ai conservé à ce travail les divisions de nos registres en années échevinales, je vais, pour ne rien retrancher de mes cadres, rassembler en un dernier chapitre tous les faits qui ont encore rempli, jusqu'au 24 août, la cinquième mairie de Jean de Maupin.

Sous sa présidence, l'Echevinage aura à lutter pour la modération des impôts, à s'ingénier pour le soulagement d'une misère accrue par toutes celles des campagnes, à trouver l'argent et les bras nécessaires pour mettre la ville en sûreté contre les dangers d'une guerre nouvelle.

Pour l'exemption ou la modération de quelques impôts d'abord.

Presque aussitôt après le départ du roi, l'Echevinage avait « député » en cette intention à Paris.

Le mercredi XVIII[e] jour de janvier (1595), le sieur de Beaucaurroy (Rumet) rend compte de son voyage à Paris « où il s'est acheminé » (lorsque le roi a quitté Abbeville) « pour solliciter et poursuivre expédition de plusieurs affaires de conséquence vers Sa Majesté et Nosseigneurs de son conseil, » particulièrement « pour les imposts qu'on prétendoit mettre sus et le soullagement du paouvre poeuple des champs pour la taille. » — Le rapport du sieur de Beaucaurroy n'a pas été conservé dans le registre où un intervalle blanc le représente.

Le XX[e] jour de février, assemblée générale présidée par le lieutenant général (1) et le maieur (2). Discussion sur les impôts « que l'on prétend mettre sus. »

En cette assemblée comparaît un sieur de Bertaucourt qui parle au nom de M. le général (le trésorier général) de Hertes.

M. de Hertes est arrivé en la ville avec des lettres patentes du 23 janvier et d'autres lettres adressées à

(1) J. Bernard.

(2) J. de Maupin, je n'ai pas besoin de le rappeler.

Messieurs les fermiers généraux, le 7 de ce mois; ces lettres concernent l'établissement des impôts que Sa Majesté entend être mis dans plusieurs villes et bourgs du Parlement de Paris pour la nécessité de ses affaires. Les impôts devaient porter sur les vivres et marchandises. Le sieur de Bertaucourt (ou M. de Hertes) a donné la copie de ces lettres (avec indication des taxes nouvelles) à M. le lieutenant général (J. Bernard) et mis ainsi la meilleure partie des habitants en situation de l'assister (1) en cette assemblée « pour tout ce qu'il peut faire tant pour le bien du peuple que pour le service de Sa Majesté. » — La délibération est difficile à lire et la rédaction est confuse. Je vois seulement que le sieur de Hertes appuie ses communications par la menace. Si les impôts ne sont pas acceptés dans la ville même « en la forme qu'ils sont, » ce sera un blocus fiscal. La ville souffrira tout autant de l'enchérissement des vivres et marchandises. On a objecté déjà que les taxes proposées pour « plusieurs marchandises et vivres » sont égales au prix même de ces marchandises et vivres, parce que les taxes ont été faites à Paris « où toutes les marchandises et vivres sont ordinairement plus chères qu'ici. » Je m'arrête devant la difficulté de la lecture et j'abandonne les obscurités de la délibération à ceux de mes successeurs qui voudront étudier la résistance des villes aux exigences fiscales. Je vois seulement, vers la fin, que :

Lecture faite des lettres patentes (et après plusieurs plaintes et remontrances « de la misère et pauvreté

(1) Je résume et j'interprète comme je peux. Le registre porte deux mots dont l'un est *préparer*, l'autre ....?

du peuple et extorsions qui s'ensuivent sur le plat pays par les excès des tailles levées par ceux que l'on a commis en divers lieux, spécialement par ceux de la ville de Rue, lesquels, contre la volonté du roy et la remise par luy faicte des arréraiges de la taille, ont forcé avec telle rigueur les laboureurs pour les années passées qu'ils sont contraincts d'abandonner leurs labours), » il est arrêté « de prier le s[r] de Hertes de ne pas establir led. impost en ceste ville et d'attendre qu'on fasse à ce sujet des remontrances à S. M. comme le cas le mérite; qu'on fera part des poursuites à ceux qui y ont intérest (1), afin d'aviser aux plaintes et remontrances particulières à faire sur ce; au surplus, que Messieurs les esleus seront priés d'informer des excès qui se commettent sur le plat pays par les gens de guerre, afin que les terres ne soient pas abandonnées et désertes. Et Messieurs les gens du roy, les prévost et lieutenant de robe courte seront priés de tenir la main pour que les campagnes soient à l'abri des voleurs. »

Ajoutons cependant que le 24 février, la ville reçoit des lettres de son procureur fiscal, alors à Amiens pour les affaires communales. M[e] Jehan Tillette écrit que la communauté de la ville d'Amiens députe gens « pour aller vers Sa Majesté » et solliciter d'Elle, « attendu la paouvretté du poeuple, » l'exemption des impôts « que l'on prétend establir en ceste province. » — Abbeville députera aussi un de ses échevins « avecq deux aultres de la communaulté des marchans pour se transporter avecq lesd. depputtés de la ville d'Amiens et joindre

(1) Ce n'est pas exactement le mot que je ne lis pas bien, mais c'est absolument le sens.

les très-humbles remonstrances que l'on a à faire sur ce subject. » On dressera à cette fin des mémoires « bien amples. » Les députés choisis furent MM. de Cantelleu, échevin, Le Francq (1) et Jacques du Candas.

Les instructions sont données aux députés dans une assemblée générale du III[e] jour de mars. — Procès-verbal assez long.

Les députés restèrent près de vingt jours à Paris, ainsi que l'établit la délibération du XXIII[e] jour de mars :

Le sieur de Canteleu et le sieur Fran (2), revenus la veille de Paris, rendent compte des remontrances par eux faites au roy et à Messieurs du Conseil, des réponses qui leur ont été faites « et comme c'est la résolution de Sa Majesté que lesd. imposts, sellon la réduction qu'il en a faict, soient establis, et que, sur ceste conclusion, ils ont esté renvoiés (3) par lesd. hors du conseil, affin de faire rapport de l'intention de Sad. Majesté au poeuple de ceste ville, l'induire à apporter l'obéissance en l'establissement desd. imposts, attendu les nécessités de Sa Majesté, et en rapporter incontinent après Pasques le consentement et dellibération qu'Il en espère. » Ils ont d'ailleurs rapporté sur ces intentions des lettres du roy et une « pancarte » des impositions. Le roi écrivait :

« De par le Roy.

« Chers et bien amés, par le retour de vos depputtés vous

(1) Arnoul Le Francq était juge consul.

(2) Le nom est ainsi souvent écrit sur le registre pour Le Francq.

(3) Que sont devenues les vieilles caresses royales ?

entendrez nostre intention sur l'establissement des subsides dans nostre ville d'Abbeville, les causes quy nous ont meu nous résouldre aud. establissement que nous voullons estre faict touttefois avecq la plus grande modération que faire se pourra, et povez croire que, n'estoit l'extresme nécessité à laquelle nos affaires sont réduictes et grandes despences qu'il nous convient faire en la province de Picardie, vosd. depputtés eussent rapporté de nous l'entière descharge desd. subsides, lesquels nous entendons révocquer sitost que nosd. affaires le pourront permettre. Prenez donc ceste créance en nous faisant cependant paroistre l'affection qu'avez à nostre service et d'obéir à ce que nous désirons, ce que plus particullièrement vosd. depputtés vous feront entendre; à quoy vous ne ferez faulte, car tel est nostre plaisir. — Donné à Paris, le XVIII[e] mars 1595; signé Henry. — A nos chers et bien amés les maire et eschevins de la ville d'Abbeville. »

Tableau et pancarte du pris des impositions *que le roy voeult et ordonne estre levées en la ville d'Abbeville sur les vins et marchandises spécifiées et déclarées par lad. pancarte.*

« Le muid de vin, mesure de Paris, paiera, entran dans la ville, ung escu.

« Le thonneau de mer paiera, entrant dans la ville, trois escus.

« Les draps, entrans dans lad. ville, paieront le pris du tableau du subside de Paris envoyé au bureau de la générallité de Picardye.

« Les cuirs gras, entrans, paieront la moictié des pris portés par led. tableau.

« Les draps de soye paieront les pris contenus par led. tableau de Paris.

« Les espiceries et drogueries paieront semblablement les pris contenus aud. tableau.

« Le plomb, le mesme pris dud. tableau.

« Faict à Paris, le XVIIe jour de mars 1595. — Signé Lhuillier. »

L'affaire revient encore le VI avril. Ce jour, en une assemblée générale présidée par Jacques Bernard, la discussion s'engage de nouveau sur le rapport « desd. de Canteleu et Fran du voyage par eux faict pour les remonstrances et pour la décharge des imposts. »

Lecture nouvelle des lettres du roi et du tableau des taxes modérées (tableau ci-dessus). L'assemblée décide que « lesd. de Cantelleu et Fran se transporteront de rechef vers le roy pour luy faire très-humbles remonstrances de la paouvretté extresme du poeuple et la désolation du pays quy s'en va entièrement perdu par les ravaiges journalliers des ennemys quy ont mis le feu en la pluspart des villaiges, comme ils font encores journellement, sans empeschement ni résistance quelconque, et, pour ces considérations et aultres, supplier très-humblement Sa Majesté de voulloir trouver bon que lesd. imposts n'aient lieu pour donner quelque moien au poeuple de respirer; et, au cas qu'Elle insiste en l'establissement d'iceulx, nonobstant lesd. remonstrances, qu'il luy plaise modérer et diminuer lesd. imposts, en sorte que le poeuple en puisse recepvoir quelque soullagement, mesmement que la moictié des deniers quy proviendront d'iceulx soient destinés à la fortiffication de ceste ville. »

Nouveau départ des députés, nouveau retour.

Le sieur de Cantelleu et Arnoul Le Francq, juge consul, rendent compte, le deuxième jour de mai, de leur nouveau voyage vers le roy. Ils ont obtenu la décharge de tous les impôts proposés, sauf de « celuy

mis sur le vin » qui a seulement été modéré à « III escus pour tonneau, quy est un escu pour poinçon, » avec la décharge du passé.

Le roi a fait écrire et a signé :

« Henry, par la grace de Dieu, roy de France et de Navarre, à nos amés et féaulx conseillers les président et trésoriers généraulx de France au bureau de nos finances establi à Amiens, salut. Sur la requeste quy nous a esté présentée en nostre conseil par les depputtés des principalles villes de nostre province de Picardie représentans les grandes ruines qu'ils ont souffertes durant les derniers troubles et mettant en considération combien la guerre estrangère pourra aporter d'incommodités et désolation en lad. province, supplians à ceste occasion de voulloir faire modérer le pris des subsides que nous avons cy-devant ordonné estre levés en lad. province pareils et semblables à ceulx qui se perçoivent en la générallité de Paris...... Nous avons ordonné que, pour tout subside, il sera seullement levé en chacune des villes en vostre générallité trois escus pour tonneau quy est ung escu pour chaque muid. »

Le succès a couronné la persévérance.

On arrête maintenant de faire cesser « les incommodités que font à la ville ceux de Rue et autres par contraintes dont ils usent par la levée des imposts tant sur le bois que sur les autres denrées et marchandises ;

« Que la transaction passée par lesd. de Canteleu et Arnoul Le Francq avec Mr de Mailly (1) sera suivie et entièrement effectuée ;

« Que l'on se pourvoira par nouvelle jussion pour la vérification de Messieurs les trésoriers généraux sur la décharge et remise faicte par le roy d'un quart des tailles à ceux du plat pays de l'élection de Ponthieu. »

(1) Qui est ce Mr de Mailly, et quelle est cette transaction ?

De grands maux, avons-nous dit, seront à soulager.

La misère des campagnes reflue dans la ville.

Le son des cloches a convoqué, le « vendredy troisiesme jour de frebvrier, » une assemblée générale. Que conviendra-t-il de faire « sur l'amas de plusieurs pauvres mendians des champs en ceste ville, quy se voient à toutte heure par les églises, ès rues et aux portes des habitans ; ce quy amène grande confusion et quy poeult apporter la contagion en ceste ville, le bureau n'aiant d'ailleurs moiens suffisans pour les nourrir ? » Une ordonnance en plusieurs articles fut arrêtée, qui n'a pas été transcrite sur la page restée blanche pour la recevoir. — La poule au pot courait ou plutôt ne courait pas encore.

La misère est revenue devant l'Echevinage, avec la question du blé cher (1), le deuxième jour de mai :

« Attendu la misère qui est en ceste ville et au pays à cause de la carence et cherté du blé, il sera permis à tous forains et estrangers d'apporter dans la ville chacun jour et vendre pain et aultre viande pour la nourriture et nécessité du poeuple, pourveu qu'ils n'achettent le grain en ceste ville et pour quinze jours seullement, sans préjudice aux statuts des boullengers. »

Enfin, la charité de la ville est mise, par les misères croissantes, en demeure de s'exécuter.

« Du VIe jour de may (2) : a esté advisé sur la

(1) Du VII mars 1595 : délibération assez longue au sujet de la cherté du bled.

(2) En la réunion échevinale a comparu et a fait le serment frère Pierre Porquet, prêtre, naguères commis et élu maître et administrateur de l'Hôtel-Dieu.

proposition faicte des nécessités auxquelles est réduicte la maison de l'Hostel-Dieu, que, attendant que l'on aura prouveu à la nourriture des paouvres dud. lieu, plusieurs nottables personnaiges de lad. ville, antiens maieurs et aultres, iront par les quartiers de lad. ville admonester les habitans de faire aumosnes et départir de leurs biens (1). Pourquoy faire ont esté appellés : pour le quartier Marcadé Mr de Seigneurville, pour celuy du Bois Mr Manessier l'aisné, pour St-Gilles Mr de Beaucauroy, et pour Docquet le sr Manessier le joeune ; lesquels antiens maieurs seront assistés de l'un des chappelains et officiers de l'Hostel Dieu et de quelques nottables bourgeois tels qu'ils les voudront choisir. »

On a encouragé l'importation des choses nécessaires à la vie ; on défend maintenant l'exportation de ces mêmes choses.

« Du XIe jour de may 1595 : défenses seront faictes à tous habitans de vendre bled aux forains ou aultres pour transporter hors de la ville. »

Quelques autres mesures sont prises encore, et enfin il est décidé « que recherche sera faicte par les greniers du bled quy s'y trouvera, affin de prouvoir à la nécessité et indigence du poeuple, et, pour ce faire, ont esté depputtés : pour le quartier St-Cilles, Mrs Lherminier et Rohault ; Docquet, Hocquet et du Val ; du Bois, Dumaisniel et Lesage ; Marcadé, Gilles Lardé et Jehan [?] Papin. »

Assemblée générale très-nombreuse le mercredi vingt-

(1) Faire quelques distractions de leurs biens au profit des pauvres.

quatrième jour de mai, présidée par P. Leboucher, lieutenant criminel, et par le maieur J. de Maupin (1).

Il s'agit de trouver les moyens de subvenir « à la nourriture des pauvres mallades quy journellement affluent à l'Hostel Dieu en grand nombre et pour éviter à la contagion apparente à cause du grand nombre des paouvres quy se mendient aux églises et aux portes des habitans de ceste ville à laquelle ils viennent de toutes parts. »

Plusieurs mesures sont arrêtées : ainsi on vendra quelques rentes du bureau des pauvres jusqu'à certaine somme, selon la nécessité; la distribution des deniers sera faite par les maître et administrateurs de la maison dud. Hôtel-Dieu sur l'avis de quatre bourgeois qui seront, à cet effet, nommés ensemble pour avoir l'œil à l'emploi desd. deniers, nourriture desd. malades et à toutes autres choses qui leur seront convenables, à la charge que lesd. maître et administrateurs seront tenus de remplacer les deniers qui seront fournis par led. bureau dans six mois d'huy, soit par le moien de l'aliénation de quelques rentes, cens ou autrement, comme ils jugeront convenable, et, pour cest effect, en obtenir commission ou pouvoir du Parlement ou ailleurs le plus tost que faire se pourra; pour la seureté de quoy ils obligeront et passeront toutes lettres nécessaires. » Le frère Pierre Porquet, maître de l'Hôtel-Dieu, accepte immédiatement ces décisions; la seule protestation faite par lui constatera néanmoins que « l'establissement

(1) A cette assemblée sont présents : Mrs Morel, chantre et chanoine de Saint-Vulfran; Barbier........; Porquet, maître de la maison de l'Hôtel-Dieu.

décidé des quatre personnaiges pour l'administration et la distribution des deniers ne peut préjudicier aux fondations, réglemens antiens, sentences et arrests de la Cour donnés au profit dud. Hôtel-Dieu. »

Nouveaux commandements seront faits aux pauvres étrangers affluant en cette ville de toutes parts, « seignament des villes voisines où on ne les voeult soustenir, de se retirer de ceste dicte ville dans le (ou ce) jour; faulte de quoy faire, ils y seront contraincts. » — Des mesures d'exécution sont prises en conséquence de cet ordre (1). — « Et pour donner quelque moien de vivre aux paouvres originaires de ceste ville et quy sont au pappier du bureau, attendant l'aoust, » arrêté « que ils seront emploiés à traveiller à la fortiffication de la ville aux endroicts les plus nécessaires, des deniers de l'impost de trois escus sur tonneau de vin naguaire estably par ordonnance du roy en ceste ville, dont Sa Majesté en a accordé la moictié à icelle pour emploier ausdictes fortiffications. »

Mais le prix du blé monte toujours en la ville, représente-t-on encore dans la même assemblée. Le peuple se plaint; le blé du dehors ne vient pas au marché. L'assemblée décide « que l'on contraindra les habitans de la ville d'exposer en vente aud. marché le bled quy leur sera ordonné, chacun à portion (à proportion) et sellon le nombre quy en a esté à eulx appartenans (qui a été constaté leur appartenir) par

(1) Les sieurs Rumet de Beaucaurroy, Manessier, de Cantelleu et Cocquerel, premiers échevins, et les commissaires du bureau des pauvres, se transporteront en chaque quartier pour faire recherche des pauvres étrangers et les faire sortir de la ville.

les recherches quy se sont naguaires faictes, sans le pouvoir reporter en leurs maisons ny retirer dud. marché, à peine de vingt escus d'amende et confiscation du blé, et que, pour retrencher l'abbus quy se commet journellement par le moien de la vente du bled ès greniers au détriment du publicq et contre les ordonnances du roy, deffenses seront faictes à tous habitans et aultres quy ont des bleds en ceste ville d'en exposer ny vendre doresnavant en leurs greniers ny aultres lieulx que au marché de la ville, aux peines que dessus, saouf les habitans demeurans ès fins et mettes du prieuré de Sainct Pierre quy sont exempts de pallette, auxquels sera permis d'exposer en vente leurs grains en la place Sainct-Pierre et sans fraulde. »

Les pauvres de l'Hôtel-Dieu étaient bien pauvres, mais l'Hôtel-Dieu lui-même n'était pas bien riche dans ces circonstances ruineuses.

Le 19 juin se présente en l'assemblée de la ville frère Pierre Porquet, maître de l'Hôtel-Dieu. En la chambre du conseil se trouve justement le procureur du roi porteur de l'arrêt rendu par Nosseigneurs du Parlement le 20 mai dernier pour requérir la subvention et nourriture des pauvres. Le procureur du roi requiert évidemment l'exécution de cet arrêt. Frère Porquet expose au procureur du roi et à l'assemblée « qu'il ne peut plus maintenir la maison de l'Hostel-Dieu ni y demeurer ; il n'a plus aucuns moiens de nourrir les pauvres qui y meurent de faim, faute de nourriture. » La délibération dernièrement faite pour les secours à leur donner n'a pas été exécutée. Frère Porquet « proteste de rapporter et mettre les clefs dud. lieu (de l'Hôtel-Dieu) céans et l'abandonner. » Il re-

requiert acte de cette déclaration. Le maieur prend la parole. Il rappelle « la délibération générale de cette ville pour la subvention et nourriture des pauvres. » Il prie le procureur du roi de s'appuyer sur cette délibération pour faire exécuter l'arrêt du Parlement. L'exécution de cet arrêt dépend principalement de l'autorité de Mr le sénéchal ou de son lieutenant; c'est à ces chefs de la sénéchaussée à faire diligence et poursuite.

Ce journal de la misère, suite des troubles intérieurs, entretenue par la guerre étrangère qui ravage ou terrifie les villages du Ponthieu, n'est pas clos au 19 juin. Mais le fléau qui en fait courir les pages les unes après les autres, la guerre, nous réclame à son tour.

Nous avons vu déjà paraître ce mot de « guerre étrangère » dans la lettre du roi rapportée par les députés d'Abbeville et lue le 2 mai à l'Echevinage. La désolation prévue, exposée au roi dans la campagne des impôts, reconnue par lui, était entrée dans les motifs de ses concessions.

Je vais reprendre chronologiquement tous les faits qui tinrent, dans les derniers mois de la mairie de J. de Maupin, Abbeville au courant des événements voisins et qui l'intéressaient au premier chef comme ville alors frontière.

Le roi avait déclaré la guerre à l'Espagne le 17 janvier. Formentin assure que la déclaration fut publiée dans toutes les villes du Ponthieu « avec les formalités ordinaires. » Je n'ai pas les moyens de vérifier l'assertion.

Il est à croire que le roi ne négligea pas, dès l'ouverture des hostilités, les précautions d'un bon général qui veut assurer les approvisionnements de son armée

à proximité et en arrière des troupes engagées. Abbeville, à l'abri, par sa force, de tous les coups de main, lui offrait un lieu de dépôt très-convenable. Il est à peu près certain qu'il ne méconnut pas ces avantages. Le 26 janvier se présente à l'Echevinage Josse Leviel, marchand bourgeois, demeurant en la ville, qui exhibe lettres et provisions du roi de l'état et charge de garde d'artillerie et munitions de guerre estant ès magasins de Sa Majesté en ceste ville. Les lettres étaient datées déjà du 28 décembre 1594 et scellées du grand sceau. Josse Leviel requiert acte de sa présentation et réclame des maieur et échevins le consentement municipal à l'exercice de la charge suivant les lettres. L'acte est donné ainsi que le consentement, en attendant que led. Leviel ait prêté serment devant le grand maître de l'artillerie, comme il est porté par lesd. lettres.

Le roi écrivait à la ville d'Abbeville, du bois de Vincennes, le 22 mars 1595, une lettre non imprimée dans le recueil des *Lettres missives*, mais que M. Berger de Xivrey résume ainsi :

« Approbation de l'arrestation du capitaine La Motte, et ordre de se référer à ce que décidera M. de Longueville concernant une levée de gens de guerre faite dans la province. »

Du XXVI mars :

Le sergent-major du régiment du sieur de Haracourt est cejourd'huy arrivé à Abbeville et a fait entendre au maieur « qu'il estoit envoyé exprès pour lui faire entendre comme led. sieur de Haracourt s'est jecté, du commandement du roy, dans la ville de Sainct-Ricquier avecq cincq à six cens hommes sur les advis receus que l'ennemy s'en debvoit emparer, affin de la

conserver et le pais, ensemble pour nous prier de fournir pour quelque temps, (et attendant que Sa Majesté et Mgr de Longueville y aient prouveu), quelque quantité de pains, bière, pouldres, picques et aultres choses nécessaires, affin de contenir lesd. soldards en quelque debvoir, conserver lad. place et le pays; sinon que lesd. gens de guerre seroient contraincts de l'habandonner à la ruyne du pays. Après avoir oy plusieurs antiens maieurs et habitans de lad. ville de Sainct-Ricquier, quy ont dict qu'ils sont entièrement ruynés et n'ont moien de fournir aulcune chose; considéré aussy le peu de revenu que a le corps de leur ville; il a esté dellibéré que la ville entrera en l'obligation avecq lesd. habitans de la ville de Sainct-Ricquier, comme leur caution, pour fournir ausd. gens de guerre le pain et bière qu'il leur conviendra durant trois jours, pendant lesquels, et à leur dilligence, sera envoyé à Mrs les trésoriers généraulx affin d'avoir remplacement de ce qu'il conviendra ausd. gens de guerre pour lesd. trois ou quatre jours, ensemble pour estre prouveu à l'advenir de ce qu'il sera besoing ausd. gens de guerre pendant le séjour qu'ils feront en lad. ville de Sainct-Ricquier. »

Le quatrième jour d'avril, le maieur fait assembler « pour adviser sur l'ordonnance de Mgr de Longueville pour fournir aux gens de guerre logés à Sainct-Ricquier le nombre de IIm IIIIc pains par jour *(sic)* pour huict jours. » La réunion se trouvant insuffisante, le maire fait semondre au lendemain, pour la même cause, Messieurs les gens du roy, les anciens maieurs et même Messieurs de Saint-Riquier réfugiés à Abbeville (je ne vois d'ailleurs figurer parmi les assistants ni les gens

du roy ni Messieurs de Saint-Riquier). Lecture ayant été donnée de l'ordonnance, l'assemblée décide « que mond. seigneur sera supplié de voulloir excuser lad. ville de lad. fourniture. » — On écrivit en conséquence à M. de Longueville :

« Monseigneur, nous avons regret extresme qu'il nous est impossible de faire l'advance des munitions de pains et bière par vous commandées pour le temps de huict jours à huict cens soldards quy tiendront garnison en la ville de Sainct-Ricqnier, les affaires de nostre communaulté estant si fort arriérées quy (qu'il) ne nous reste maintenant aucuns deniers en nostre disposition pour asseurer ceulx quy se pourroient présenter, comme il s'est faict aultrefois, à fournir lesd. munitions moiennant argent comptant ou assignations seures décrettées par Messieurs les trésoriers généraulx en ceste province, et quoy que nous aient objecté lesd. soldards, il se trouvera de vérité que jamais nous n'avons sceu disposer nos concitoyens à se charger de telles fournitures, sinon en vertu des ordonnances et assignations de nosd. sieurs les trésoriers généraulx quy lors prenoient la peyne de se transporter sur les lieulx où se faisoient les adjudications desd. fournitures, affin de les avoir à plus raisonnables pris qu'il estoit possible. Maintenant la carence des grains est sy grande en ce quartier par l'abandonnement du labeur de la terre, les dégasts et ravaiges ès grains que a faict et continue aux champs l'armée espagnolle et les gens du roy mesmes, affluence des paouvres gens des champs, brullés et ruynés, réfugiés en ceste ville jusques au nombre de plus de dix mil personnes, que nous redoubtons en dedans peu de mois une famine, comme desja l'on voit infinis gens morir de disette aussy bien en ceste ville que aux champs (1). C'est pourquoy nous nous ressentons obligés, par le service très-fidèle que nous désirons rendre à Sa Majesté, vous faire ceste remonstrance très-humble que l'on ne poeult

(1) Cette lettre donne bien la plus vive idée et la moins contestable image de l'état piteux du pays.

espérer ung bon service desd. gens de guerre et moings le soullagement des gens des champs, sy n'est prouveu de nourriture ausd. gens de guerre en la forme ordinaire et antienne par lesd. sieurs trésoriers généraulx quy ont congnoissance des deniers publicqs deubs par les recepveurs particulliers de par deça et auctorité de les contraindre au paiement de telle somme de deniers qu'ils adviseront nécessaire sellon l'occurrence des affaires, ce quy nous est interdict et ne nous appartient aucunement. A tant nous prions Dieu le créateur, Monseigneur, vous tenir en sa saincte garde. »

Ici intervient (le fait n'est pas indifférent quand les combats se rapprochent) la mort du duc de Longueville qui était un vrai homme de guerre, ainsi qu'il l'avait prouvé à Senlis, sous les murs de Paris et à la journée *des farines*. Formentin relie à notre histoire les derniers jours du gouverneur de Picardie et raconte comment son gouvernement, réservé en titre à son fils, passa en réalité et comme une charge de tutelle entre les mains du comte de Saint-Paul :

« Henri d'Orléans, dit il, duc de Longueville, étant venu vers la fin du mois (d'avril sans doute) visiter les fortifications d'Abbeville, se rendit ensuite à Doullens après avoir mis ordre à l'augmentation de ces fortifications et aux magasins de vivres qu'on assembloit chez nous pour l'armée royale (1). » Suivent dans le ms. de Formentin des détails sur l'entrée du duc de Longueville à Doullens et la blessure qu'il reçut à la tête dans cette circonstance. Le duc de Longueville expira à Amiens (2). « L'avant-veille de sa mort, Catherine de Gonzagues, son épouse, accoucha d'un garçon auquel

(1) Je ne trouve pas trace de cette visite dans nos registres.
(2) Le 29 avril.

le roi conserva le gouvernement de Picardie sous l'administration du comte de Saint-Paul, son oncle. »

Le duc de Longueville mort, et avant qu'apparaisse dans nos registres le nom du comte de Saint-Paul, nous voyons agir chez nous, pour les besoins de la guerre, un des lieutenants fidèles du roi. »

Du XVIIe jour de may 1595 :

Le maieur raconte que « allant aujourd'huy salluer Monseigneur de Humières, il (Mr de Humières) luy a faict ouverture de certaine levée et subvention (1) qu'il prétend lever sur touttes les villes et communaultés de ceste province pour la nourriture de xv^c hommes de pied durant l'espace de xl jours (2), pour, durant ce temps, les entretenir le long de la frontière pour empescher les courses et entreprinses de l'ennemy. » — On voit, par cette délibération, que l'armée ennemie « quy s'est approchée » est alors « à Auxy. » — On fera des remontrances (3) à M. de Humières (4).

(1) Ou contribution.

(2) Je lis bien en ces chiffres romains quinze cents hommes et quarante jours.

(3) M. de Humières était en 1594, nous le savons, lieutenant-général du roy au gouvernement de Picardie. — *Lettres missives de Henri IV*, 6 *janvier* 1594. — Marques du train de M. de Humières : « 11 mai (1595). payé trente-quatre livres à deux fripiers pour deux manteaux distribués à quelques-uns des gens de M. de Humières. »

(4) Je crois voir que, suivant la communication de M. de Humières, une répartition a été faite sur toutes les villes de la sénéchaussée de Ponthieu et autres lieux circonvoisins. Une assemblée générale a donc été convoquée « pour la conséquence de l'estat de la province. » Les remontrances ont surtout pour objet de faire procéder dans les règles établies, afin de ne pas se

Enfin, la ville apprend la nomination du comte de Saint-Paul, et cette nouvelle fait réunir l'Echevinage deux fois le même jour.

Du XXIX mai 1595 :

Le maieur annonce l'arrivée à Amiens de « Monseigneur le comte de Sainct-Paoul, » pourvu par le roi du gouvernement de Picardie. Le comte de Saint-Paul a l'intention de venir à Abbeville. Deux de Messieurs « du corps de cest Eschevinaige » seront députés pour aller trouver led. seigneur, lui faire la révérence au nom de la ville et lui offrir le service d'icelle « paravant qu'il arrive en lad. ville. » — Les députés immédiatement choisis furent le s^r de Beaucaurroy (Rumet) et Me Jehan Tillette, procureur fiscal.

Le même jour (XXIXe de mai) eut lieu une seconde réunion.

Le XXIXe jour de mai, le maieur d'Abbeville communique à l'Echevinage les lettres du roi, datées de Fontainebleau le XVIe jour de mai 1595, et annonçant aux maieur, échevins, etc., d'Abbeville, la nomination de M. de Saint-Paul (1).

M. de Saint-Paul, déjà à Amiens, écrivait de son côté qu'on lui envoyât « deulx depputtés » pour se

trouver victimes de la répartition. En définitive, il sera fait offre pour le nécessaire de fournir avec les autres villes le contenu aud. mémoire.

(1) Cette lettre est transcrite dans le registre, p. III^eLXX verso. M. Berger de Xivrey a résumé ainsi cette lettre dans le recueil des *Lettres missives de Henri IV :* « Notification de la nomination du comte de Saint-Paul au gouvernement de Picardie. — *Cop. arch. de la ville d'Abbeville, reg. aux delib.* 1593-1595, *fol.* 370 *verso.* » M. Berger de Xivrey a lu 8 mai ; j'ai lu XVIe jour de may.

trouver en l'assemblée qu'il prétend faire en la ville d'Amiens « pour adviser à la nourriture des gens de guerre qu'il convient tenir en deçà en garnison pour les trouver prests et s'en s'en servir aux occasions, etc. » — L'Echevinage décide, sur cette communication, que MM. François Rumet et Tillette, aujourd'hui députés vers M. de Saint-Paul, seront priés de se présenter aussi en l'assemblée convoquée par le nouveau gouverneur et d'y « remonstrer la nécessité et ruyne du pays et conséquemment de ceste ville par les courses et ravaiges journalliers des ennemys, pour, au cas que la ville d'Amiens et les aultres entrent en cotte part de la fourniture des pains que l'on ordonnera estre fournis ausd. gens de guerre, tascher, par tous moiens, que ceste dicte ville soit cottisée pour sa part au moindre nombre que faire se pourra. » S'il advenait que les sieurs de Beaucaurroy et Tillette « fussent prins prisonniers de l'ennemy, » la ville paierait leur rançon et ferait en sorte, quoi qu'il leur arrivât, qu'ils n'en portassent « aucune perte ou dommaige. »

Du XXe jour de juin 1595 :

La récolte est instante, mais il y a à craindre que la moisson ne puisse être faite « par le moien des courses des gens de guerre de l'ennemy quy ravaigent chacun jour par les champs des environs de ceste ville sans aucun empeschement, de sorte que s'il n'est promptement advisé de quelque expédient pour faire donner la liberté aux paouvres gens des champs de faire la despouille et engranger les grains, il se voit apparemment une famine par l'extresme nécessité et paouvretté du poeuple. » — On enverra à Amiens « pour entendre comme ceulx de lad. ville dellibèrent prouvoir à la

seureté de la récolte et quelles poursuites et remonstrances ils entendent faire à Sa Majesté ou Nosseigneurs les lieutenans à cest effect, etc. »

L'ennemi menace décidément notre Ponthieu. Le nouveau gouverneur cherche à mettre en défense les petites places du pays. M. de Bussy nous apprend qu'Antoine Le Vasseur, écuyer, seigneur de Neuilly-le-Dien, fut commis pour la garde et conservation de la tour du Plouy (1) le 3 juillet, et que le comte de Saint Pol était à cette date à Saint-Riquier (2).

Quant à Doullens, cette ville a déjà tout lieu de craindre le coup qui la frappera.

(1) « Le comte de S[t] Pol, gouverneur et lieutenant pour le Roy en Picardye.

« Ant[e] Le Vasseur, salut, estant besoing et nécessaire de pourvoir à la seureté et conservãon de la Tour du Ploûy appartenant au S[r] de Gamaches à ce que les ennemis ne s'en emparent au préjudice du service du Roy et repos du pays. A ces causes et à plain confiance de vos soins, suffisance, expérience et bonne valeur, Nous vous avons commis, ordonné et député, commettons, ordonnons et députons par ces p[ntes] pour la garde et conservãon de la Tour du Ploûy et à ceste fin y tenir cinquante soldats, ou tel nombre que vous adviserez, soit des habitans du bourg ou tels autre[s] que vous estimerez p[r] ce............. si longuement que nous adviserons. De ce faire vous............. donnons tout pouvoir, authorité, commission et mandem[t] spcãl en vertu de celuy à nous donné par sad[e] Ma[té], Mandons à tous vous obeyr en ce qui concernera lad. charge. Fait à Sainct-Riquier, le III[e] jour de juillet V[e] IIII[xx] quinze.

Signé : « François Dorléans.

Et plus bas : « Par Monseigneur

« Guilloyre. »

Publication de M. le C[te] de Bussy dans la Picardie *de* 1857, *p.* 114.

(2) La pièce ci-dessus l'établit. Le nouveau gouverneur avait dû se rendre à Saint-Riquier par Domart, car on ne trouve pas trace de son passage par Abbeville dans nos registres.

Du X juillet 1595 :

Le gouverneur de la ville de Doullens a écrit « affin d'estre secouru, pour la conservation de la place menassée des Espagnols, de quelques munitions de guerre comme pouldres, balles, picques et aultres choses nécessaires pour la conservation d'icelle, ung siège arrivant. » — L'Echevinage d'Abbeville délibère, « attendu le peu de munitions qu'il y a en ceste ville (Abbeville), » qu'il sera seulement envoyé en la ville de Doullens le nombre de cent picques.

Le lendemain (XI juillet) on reçoit avertissement que l'ennemi s'achemine « en deça. » Il est à craindre que « feignant siéger la ville de Doullens, comme le bruict court, il ne tourne tout-à-coup vers ceste ville (Abbeville) pour y attenter et y faire quelque effort. » On avertira immédiatement M. de St-Paul et on le suppliera très-humblement « d'envoier en ceste ville quelque personnaige ingénieux (1) pour voir les endroicts les plus dangereux d'icelle, affin d'y faire traveiller dilligemment, etc. » On le suppliera aussi, « au cas que l'ennemy tourne en deça, d'envoier en ceste ville ung personnaige de commandement avec quelques gens de guerre pour la deffense d'icelle.

« Les capitaines des quartiers seront mandés et admonestés de faire la garde par compaignie comme il se soulloit faire par le passé, et faire fournir leurs gens de pouldres, balles et aultres choses nécessaires pour la deffense de la ville. »

Du XIXe jour de juillet :

Mr le comte de Saint-Paul, gouverneur de Picardie,

(1) Un ingénieur.

et M. de la Corbinière, surintendant et commissaire général des vivres et magasins de France, ont écrit, le premier en date du XVI, le second en date du XV (juillet), pour « la fourniture de trente mille pains ou douze mille de bled en nature, mesure de Paris, demandés à la ville pour la nourriture de l'armée estant en ceste province pour la conservation d'icelle, etc. » — On demandera à M. de Saint-Paul quelques changements dans les conditions de la fourniture (1), mais en attendant, et pour « la conséquence de l'affaire quy requiert grande célérité pour le service du roy, on fournira tout promptement le nombre de cincq muids de bled, mesure de ceste ville, lesquels seront prins ès greniers des habitans quy en ont quantité (c'est-à-dire sans doute de ceux qui en ont le plus), lesquels y seront contraincts. » Au surplus, on députera vers MM. de Saint-Paul et de la Corbinière « ung de Messieurs de céans pour les supplier d'aller quitte de vingt mil pains pour la part de la ville de la fourniture ordonnée en ceste province pour la nourriture de l'armée. » — Le député de la ville, porteur aussi de lettres de la ville à cette occasion, fut le procureur fiscal Tillette. — *Reg. aux délib.*

Il était bien temps, en effet, que le gouverneur de Picardie prît des mesures pour la conservation de la province. La prise de Doullens (2) par les Espagnols

(1) Les ordonnances du comte de Saint-Paul et du s[r] de la Corbinière seront remises à l'envoyé de M. de la Corbinière, l'une pour faire changer le terme du paiement « à janvier au lieu d'avril » et l'autre « pour la faire contresigner du secrétaire de mond. seigneur et d'y apposer le cachet. »

(2) Formentin, qui brouille les dates et place en 1595 un séjour

fut un avertissement qui jeta l'alarme, mais qui ne fut pas perdu (1).

que Henri IV fit à Abbeville en 1596, rapporte ainsi la prise de Doullens:

Suivant lui, le roi, déjà à Abbeville avant la Pentecôte, et, après une visite aux places voisines, de retour en cette ville, n'en partit que pour aller gagner la bataille de Fontaine-Française (la bataille de Fontaine-Française fut gagnée effectivement en 1595; l'erreur de Formentin est donc bien flagrante quant au séjour du roi à Abbeville). « Ce succès, poursuit Formentin, ne put néanmoins nous dédommager de la perte de Doullens que le comte de Fuentès prit après un siège aussi long que meurtrier. Quinze cents hommes entrèrent dans cette ville où Antoine de Longueval-Haraucourt commandoit. Robert d'Halwin de Ronsoy étoit capitaine du château. Valentin de Pardieu, grand-maître de l'artillerie des Pays-Bas, fut tué dans les premières approches. Les dehors de la place étoient presque tous emportés d'assaut quand les Espagnols reçurent avis, le 24 juillet, que notre armée étoit en marche pour secourir la place. Si nos généraux n'eussent point été divisés, ils avoient des forces suffisantes pour forcer les Espagnols à lever le siège. »

Suivent dans Formentin des détails sur la tentative du duc de Bouillon pour ravitailler Doullens sous le feu des Espagnols assiégeants (il s'agit du combat du 24 juillet). Le corps de l'amiral de Villars, tué dans cette entreprise, fut, d'après Formentin, apporté « à Abbeville et, de là, à Rouen dont il étoit gouverneur. » — Je n'ai pas les moyens de vérifier ces faits, non plus que les suivants, qui me paraissent fort douteux. — « Le colonel d'Argenvillers, commandant de la garnison d'Abbeville sous les ordres du maieur, fut tué dans cette rencontre avec deux cents soldats détachés de sa garnison; il fut inhumé aux Cordeliers d'Abbeville. »

Suit, dans Formentin, le récit de la prise de Doullens et des cruautés commises dans cette ville par les Espagnols vainqueurs.

(1) « Après la prise de Doullens par les ligueurs (fin juillet), prise effectuée presque sous les yeux des princes français qui s'étaient avancés jusqu'à Beauquesne pour secourir la ville, ces

Le vendredi IV[e] jour d'août, assemblée générale par-devant J. Bernard et le maieur.

Le lieutenant général J. Bernard et le maieur rappellent la prise récente de Doullens. Il est à craindre que l'ennemi, « quy ne s'est encore esloingné de deça, » n'attaque Abbeville. La veille (3 août), M[gr] de Saint-Paul et M[gr] le maréchal de Boullon (Bouillon) sont venus visiter les remparts d'Abbeville ; ils ont jugé qu'il était très-expédient, pour la conservation de la ville, de travailler en toute diligence à la porte du Bois et « au rampart proche d'icelle, par où l'ennemy povoit aisément en peu de temps, avec le canon, faire entreprinse sur lad. ville. » La présente assemblée est faite « pour adviser d'y pourvoir, » etc. — L'assemblée décide qu'il sera travaillé en toute diligence, « tant de massonnerie que de terrasses, et que pour ce faire, soubs le bon plaisir de Sa Majesté, etc., il sera levé par forme d'emprunt, sur tous les habitans de la ville et aultres y réfugiés, de quelque qualité et condition qu'ils soient, ecclésiastiques, nobles et aultres, la somme de deulx mil escus. »

Le VII août, le maieur expose que l'ennemi, ainsi en a-t-il reçu avis, « faict ung très-grand préparatif de munitions » et qu'il veut très-probablement « s'adresser à ceste ville. » Il est par conséquent « très-nécessaire d'accélérer la fortiffication tracée et commencée à la

princes se retirèrent avec leur monde, les uns à Ardres, les autres à Montreuil, à Rue, à Abbeville, au Pont-de-Remy, à Corbye, à Péronne et autre ville frontière, craignant que les ligueurs (lisons les Espagnols) ne missent le siège devant aucune desdites villes. » — *Journal de Jehan Patte, Soc. des Antiq. de Pic., tome IX de la 2[e] série, p. 286.*

porte du Bois. Néantmoings on voit les principaulx habitans négliger ce quy leur est commandé pour ce subject; » on les entend même murmurer de la délibération prise pour l'emprunt destiné aux travaux. — Les échevins présents à la réunion décident qu'un d'entre eux et le procureur de la ville iront trouver Messieurs les gens et officiers du roy en leur chambre du conseil et les prieront « de se trouver présentement céans » pour aviser sur les nécessités qu'on ne peut ajourner.

Les deux envoyés partent; ils ont mission, si Messieurs du Présidial ne se montrent empressés, de protester « contre leur négligence à l'encontre de la ville. » Ils doivent faire « pareille requête aux esleus et autres officiers du roy. »

Les deux envoyés reviennent bientôt après. MM. les gens et officiers du roi leur ont répondu « qu'ils n'avoient esté appellés ny semoncés et, au surplus, qu'ils estoient occupés aux affaires de la justice, et que souvent, quand ils se trouvoient aux assemblées, leurs voix estoient remportées par des artizans, et au surplus que, quand on sonneroit la cloche, ils s'y trouveroient et viendroient instament. »

Survient cependant immédiatement le lieutenant général Bernard avec MM. Tillette, Le Boucher, Gaillard, Crignon, Gaude, Deslaviers, Cauchie, de Ponthieu, Briet, de Lestoille, P. de Lestoille, Alliamet et de la Garde, c'est-à-dire les gens et officiers du roi, les élus, les contrôleurs, etc.

La délibération est reprise. On décide que la résolution arrêtée précédemment (4 août) sera le plus promptement possible exécutée. On travaillera sans délai à la porte du Bois, « pourquoy faire la somme de deux mil

escus portée par lad. résolution sera levée sur tous les habitans indifféremment par forme d'emprunt (1)...... et davantaige que, pour l'importance de l'affaire et prévenir tous inconvéniens, l'on travaillera par compaignies en personnes aud. ouvraige, à commencer drès demain, et, à ceste fin, sera enjoinct à tous habitans de se prouvoir de picqs, pelles et hottes, mesmes d'armes, pouldres, balles, mesches et aultres choses pour la deffense de la ville, l'occasion s'offrant. »

Les habitants n'étant pas jugés « suffisans (2) pour la conservation de la ville » et l'ennemi étant déjà « ès environs, » on suppliera Mr de Saint-Paul, alors à Montreuil, d'emmener à Abbeville quelques gens de guerre pour la défense de la place.

A la suite de la délibération du 17 août 1595 (p. IIIeIIIIxx II verso du reg. aux délib.) se trouve transcrit « l'estat de la quantité du bled quy a esté enlevé en la ville d'Abbeville suivant l'ordonnance de Mgr le comte de Sainct-Paoul, gouverneur pour le roy en ce pais de

(1) La somme levée par forme d'emprunt monta non à deux mille écus, mais à deux mille cent quatre-vingt-quatorze. Le surplus (194 écus ou livres?) fut conservé pour satisfaire aux frais de la levée. — *Délibération du XIIII août* 1595.

(2) Les préparatifs rapportés ci-dessus firent peut-être cependant réfléchir l'ennemi. « Peu de jours après la prise de Doullens, dit Formentin, le comte de Fuentès détacha Rosne, maréchal-de-camp de son armée, avec un corps de troupes qui s'avança jusqu'à Abbeville (notre registre dit seulement « ès environs, » mais il n'osa l'attaquer. Tout son succès se réduisit à exiger de grosses contributions du Ponthieu. Le comte de Fuentès, voyant qu'il n'y avait rien à faire pour lui dans ce pays, en sortit pour aller assiéger Cambray qui fut forcé de capituler au mois de septembre de cette année. »

Picardie, et de Monsieur de la Corbinière, commissaire général des vivres et munitions de France, pour la nourriture de l'armée quy s'est acheminée pour le secours de la ville de Doullens.

« Premier, le dix-nœufviesme du présent mois (d'août), etc......... (parmi ces blés se trouvent des blés « de Dansicq. »)

« Item le vingt-troisiesme, etc.......

« Item le vingt-cinquiesme, etc....... »

Cet état conserve, bien entendu, les noms des gens dont les greniers ont été mis à contribution.

« Ledict estat s'est trouvé monter à la somme de six cens vingt-six escus trente sols, pour laquelle somme il a esté ordonné et dellibéré qu'il sera baillé promesse et mandement pour estre lesd. particulliers paiés et remboursés chacun des sommes à eulx deubes et assignées sur les deniers de la ville ès mois de janvier, frebvrier et mars prochain, auquel temps la ville est assignée sur les deniers des nouveaulx imposts quy se lèvent en ceste ville, et leur sera baillé à chacun particullièrement ordonnance de sa part. »

Quel était, au milieu de toutes ces craintes et de ces agitations, le sentiment que nous appellerions de nos jours politique? Les esprits s'affermissaient-ils de jour en jour dans leur soumission, dans l'attachement au au roi? Nous pouvons le croire, et malgré quelque résistance (prouvée plus loin) de la chaire, le clergé, pour la plus grande part, acceptait lui-même d'assez bon cœur la situation nouvelle.

On se préoccupait bien cependant encore un peu d'une parole attendue de Rome. Dès le XVIII janvier, M. de Humières, lieutenant au gouvernement de Pi-

cardie, avait annoncé à Abbeville, avec trop de hâte, l'absoute du pape « nouvellement envoyée au roy avec un jubilé. » La nouvelle était prématurée, l'absolution ne devait être donnée au roi par le pape que le 17 septembre. — *Reg. aux délib.*

En attendant, l'Echevinage d'Abbeville, puisant un sentiment de confiance dans les franchises de l'église de France et dans l'acception par beaucoup d'évêques de la conversion royale, arrêtait, le 3 mars, « de l'avis unanime de toute l'assemblée, » qu'en mémoire « de l'heureuse réduction de la ville en l'obéissance du roi et de la couronne de France contre les entreprises de l'Espagnol et de ses adhérents, » il serait fait annuellement et à perpétuité, « le mercredy quatriesme jour d'après Pasques, une assemblée et procession généralle pour rendre grace à Dieu. » — *Reg. aux délib.*

En cette année, la procession eut lieu le 29 mars.

La veille, Messieurs de Saint-Vulfran et de Saint-Pierre ayant été mandés en la chambre du conseil, suivant la délibération du 3 (mars), MM. de Belloy, trésorier, et Hubert, chanoines de Saint-Vulfran, de Mannay et Gaillard, religieux de Saint-Pierre, avaient promis de faire faire la procession et de semoncer à cet effet les curés de la ville. Me Leleu, doyen de chrétienté, avait été, de son côté, averti de faire sommer tous les curés de la ville.

La procession eut lieu, suivant les termes de l'Echevinage, « pour rendre grâces à Dieu de la réduction dernièrement faicte de ceste ville en l'obéissance du roy, etc. » — *Délibération du XXVIIIe jour de mars.* — Aucune marque de discorde n'est constatée en cette occasion dans nos registres, mais nous trouvons, au

delà de la mi-août encore, des preuves du mauvais vouloir très-irrité et peu patriotique d'une partie du clergé.

Du XVIIIe jour d'août 1595, par-devant le maieur, les anciens maieurs et quelques échevins :

Le maieur a reçu la veille des lettres de Mr le comte de Saint-Paul, datées du XVI (août). Le gouverneur de la province mande de veiller soigneusement au bien et repos de la ville, « et ce faisant oster le cours d'aucuns propos qu'il a eu advis avoir esté tenus par aucuns habitans de ceste ville, et seignament par les curés de Sainct-Gilles et de Sainct-Paoul qu'il mande avoir dict à leur prosne que l'on s'estoit trop tost réduicts en ceste ville et qu'il valloit mieux estre Espagnols catholicques que François héréticques. — Lecture faicte d'icelles (de ces lettres) et prins advis à l'assemblée, a esté dellibéré que lesd. curés de Sainct-Gilles et de Sainct-Paoul seront mandés et admonestés scavoir s'ils ont proféré lesd. propos, et sera faict procès-verbal ; ce faict, adviser ce que besoing sera. »

La prévention des derniers prédicateurs attardés dans la colère des Boucher et des Feuardent, des Cavillon et des Rembert, n'était donc pas partagée par l'Echevinage ni même certainement par la très-grande majorité des habitants.

Quelques autres faits pourraient être rapprochés sous cette rubrique familière : la queue de la Ligue.

Ainsi (IX juin) la veuve de maître Oudart Gomel, médecin, banni comme politique pendant la fureur ligueuse, a demandé le remboursement des cinquante écus, somme à laquelle son mari a été condamné par sentence de la ville en décembre 1589. Elle est armée d'une ordonnance rendue pour ce, en sa faveur,

le 22 novembre 1594, par M. de Caumartin, maître des requêtes de l'hôtel du roi, alors près de M. de Longueville, gouverneur en Picardie. La délibération de l'Echevinage (IX juin) n'est pas claire. Je crois voir qu'il y a eu deux requêtes (une de la veuve d'Oudart Gomel et une de Rumet de Beaucorroy, le maieur de 1589-1590) et deux ordonnances de M. de Caumartin, l'une répondant à la première requête, l'autre à la seconde. Mais la requête de M. de Beaucorroy appuyait-elle celle de la veuve Gomel ou plutôt ne protestait-elle pas contre quelques expressions de cette requête? Je vois qu'il y a eu « des mots injurieux » dans l'une ou dans l'autre requête, et que M. de Caumartin a ordonné qu'ils seraient « rayés et biffés. » Je vois enfin que, selon les résolutions de l'assemblée échevinale, requêtes et ordonnances seront communiquées au procureur de la ville pour être ordonné ce que de raison.

Le procès-verbal de l'assemblée du XXI juin nous montre une réclamation d'argent des trésoriers généraux pour des faits relatifs à la Ligue, mais regardant Amiens, réclamation repoussée par l'Echevinage. Les trésoriers généraux ont envoyé une ordonnance aux élus pour asseoir sur l'élection de Ponthieu une somme afférente au voyage fait par les députés (des trois ordres) d'Amiens aux prétendus Etats dernièrement tenus (la Ligue expirante) à Paris, « nonobstant l'opposition faite par la ville. » L'Echevinage arrête qu'appel sera interjeté.

Ici finissent bien et dûment ces annales de la Ligue, auxquelles j'ai donné sans doute de trop complaisants développements ; mais il m'aurait coûté de négliger,

pour les seuls faits touchant aux événements généraux, les mille faits de la vie quotidienne de la ville, élection, administration, tout le ménage abbevillois. La richesse de nos registres m'a emporté ; j'ai voulu faire, en même temps que de l'histoire politique, de l'histoire locale, municipale, faire revivre, de toute leur vie complexe, bourgeoise et militante, nos compatriotes du XVIe siècle, dans une période de vingt ans. Mes successeurs en ces travaux feront des partages dans ce fourmillement, ma délectation, qui rendra à leurs yeux, de 1576 à 1595, ce que j'ai pris plaisir à y voir, le vieil Abbeville des échevins et des maieurs de bannières, des gens et des officiers du roi, des élus, des consuls, des religieux, des chanoines, des archers, des arbalétriers, des arquebusiers, des processions et des entrées princières, des arcs triomphaux et des cavalcades, du catholicisme et de l'érudition classique.

IV

FAITS DIVERS

Le collége. — La pension du principal. — La pauvreté de la maison du Val. — Impopularité du grenier à sel. — Incident pour un office de receveur de ce grenier. — Nomination d'un chapelain au Val-aux-Lépreux. — Protection accordée aux cygnes des fossés de la ville. — L'Echevinage récupère un droit sur les bateaux entrant dans la ville. — La justice des échevins entre eux. — Les compagnies de cinquanteniers et celle de la jeunesse. — La garde de la tour du château.

Il nous reste, selon notre usage, à réunir dans ce dernier chapitre les faits variés qui ne se rattachent pas, ou ne se rattachent que de loin, aux événements plus importants de l'année.

Administration. — La ville soutient encore le collége sans céder cependant à toutes les sollicitations du principal. Le XXX décembre (1594), Me Antoine Clugnet (le principal) demande que la somme qui lui a été précédemment accordée à cause de la cherté des vivres lui soit maintenue pour la nourriture des régents, la maison du Val, sur les revenus de laquelle on lui a attribué quelque subvention, étant pauvre au point qu'on n'en peut tirer aucuns deniers, même pour la nourriture des malades lépreux. L'Echevinage décide que Clugnet sera prié de se contenter dorénavant de la pension ordinaire. On lui donnera néanmoins vingt écus, mais pour cette année seulement et sans tirer à conséquence.

Antoine Clugnet n'osait presser l'argentier de la léproserie. La maison du Val, qui rapportait fort peu, était en outre, en piteux état. L'Echevinage décide, le 6 février (1595), que l'on réparera cette maison qui tombe en ruines et qui a été absolument négligée pendant les troubles.

Le collége et la maison du Val reviennent dans la délibération du XXVIII juin, et nous retrouvons Antoine Clugnet aussi besogneux et la maison du Val aussi pauvre. L'Echevinage décide que l'on paiera d'autres deniers la pension ordonnée cy-devant au principal sur la maison du Val. Cette cense est dans un tel état de dénuement que le fermier, ne pouvant labourer, est sur le point de la quitter. Il devient impossible de continuer à Me Clugnet sa pension. On décide donc « que doresnavant, à compter de la saint Remy prochaine, cette pension, qui est de quatre cents livres

par an, ne sera plus payée. » Me Clugnet, averti de cette décision, fait savoir à son tour qu'il ne peut plus, de son côté, continuer l'exercice du collége et qu'il va se retirer, mais il réclame de la ville un dédommagement pour ses frais d'installation dans un poste qu'il a occupé si peu de temps. L'Echevinage, tout en se réservant d'aviser « comme il appartiendra, » recevra de Clugnet la déclaration de ses frais.

L'édit d'avril 1594 avait supprimé l'office de receveur du grenier à sel; cependant le bruit s'est répandu qu'un habitant de la ville, Charles Robin, vient d'être pourvu de l'office redouté. La qualité de Charles Robin, le second des échevins de recueil, ajoute au mécontentement public. Les plaintes se produisent devant l'Echevinage et trouvent leur expression dans la bouche même du siéger, Josse Beauvarlet. Le peuple est très agité, dit Beauvarlet, par ces poursuites et ces obtentions par les habitants mêmes, d'offices contraires au bien et à la liberté du peuple. Charles Robin, présent, se défend: il est bon habitant et il aime mieux perdre que de faire tort à la liberté publique; il n'a point la provision de l'office de receveur des deniers du sel, quoiqu'on lui ait offert effectivement cet office; il ne veut que le bien public. On voit, par ces discussions, combien le grenier à sel était toujours impopulaire.

Nous retrouvons, le 2 mai, le Val-aux-Lépreux. Il s'agit d'une nomination de chapelain. Le chapelain titulaire étant mort, sire Charles Guillebault, prêtre, est nommé pour le remplacer. Il devra chanter la messe chaque jour en la chapelle et administrer les sacrements aux malades à telles aumônes qu'il plaira à la

ville de lui faire en outre du fixe attaché à l'acquittement des messes. Guillebault accepte ces conditions et celle « de vivre sans scandale. »

Le même jour (2 mai) viennent ces défenses, clément et pacifique contraste avec la guerre qui tue et brûle à quelques lieues de nos murs. L'eau miroite et les cygnes jouent dans nos fossés, tandis que l'ennemi court déjà sur la frontière du Ponthieu :

« Deffenses (seront publiées) à tous les habitans de tirer dans les fossés ny y .... à peine de vingt escus d'amende, et pour avoir esgard à l'avenir aux cignes estans ès fossés de la ville et faire séjourner les joeunes quy y sont couvés [?], affin qu'ils ne se puissent prendre et dénicher comme ils ont faict l'an passé. » — A l'exécution de ces défenses, au soin protecteur des cygnes, fut commis le premier échevin des huit, Lois Sanson.

L'Echevinage rentre dans tous les droits qu'avaient gênés ou usurpés les gouverneurs du château.

Du VII juillet 1595 :

Le droit cy-devant prins par les maieur et eschevins avant qu'il y eut gouverneur à Abbeville, — droit d'ung escu sur chacun grand basteau entrant en lad. ville pour sortir d'icelle, — avait été usurpé par les gouverneurs. — On négligea pendant quelque temps de le lever après la suppression dud. gouvernement. — Ce droit sera perçu de nouveau et défenses seront faites aux chaîniers de laisser passer aucun navire s'il n'a déjà satisfait à la règle.

Les échevins lésés savaient fort bien réclamer devant leurs collègues. Le XIV août, le premier échevin de

recueil, André Waucquet, se prétend trop imposé par le rolle ; il a été taxé à neuf livres, il demande à n'être taxé qu'à sept. Il obtient gain de cause, il avait raison sans doute ; cependant d'autres voulaient, à cause de sa conduite, que sa cotte-part fût portée à trente livres.

Les compagnies des cinquanteniers et celle de la jeunesse figurent comme de coutume, c'est-à-dire souvent, dans les délibérations.

Le XX janvier (1595), c'est Jehan Prevost qui est élu maître de la compagnie des archers.

Le XXVI janvier, c'est une gratification de dix écus qui est attribuée à la compagnie de la jeunesse. Cette compagnie supporte journellement de grandes fatigues pour la garde et dans toutes les circonstances où la conservation de la ville est en jeu. La gratification satisfera à une partie des frais du jour de saint Charlemagne.

Le II mai, c'est la question du « guay » de la jeunesse. On se plaint d'un « excès » des années passées en la distribution du prix qui est donné le jour de ce guay. On entend que ce prix ne soit plus augmenté et qu'il ne soit pas « nové » à l'avenir. La compagnie de la jeunesse recevra donc dorénavant au jour du guay, de Messieurs de l'Echevinage, un prix de la valeur de douze livres et non plus. Cette délibération prendra effet dès le premier jour du guay qui sera dimanche prochain.

Le XXVII mai, c'est Jacques Violette qui est élu maître de la compagnie des arquebusiers en remplacement de Jehan Griffon.

Un petit fait qui se rattache à la garde de la ville,

aux approvisionnements de guerre et qui montre que le château n'était pas démoli entièrement, est établi par la délibération du XXIe jour d'août :

« A esté commis pour avoir la garde de la tour du chasteau et des munitions y estans, Jacques Bouffeau, lequel a faict le serment au cas requis de faire bonne et fidèle garde et d'y faire les debvoirs à quoy lad. charge est assubjectie. »

APPENDICE

AUX PAGES 112 ET 113 DE CE VOLUME

Ainsi que je l'ai annoncé dans la note de la page 113, je donne ici *in extenso* les lettres du duc de Longueville, du parlement, du prévôt des marchands et des échevins de Paris, que j'ai simplement analysées dans le chapitre III de l'année échevinale 1593-1594.

LETTRE DU DUC DE LONGUEVILLE EXHORTANT LES HABITANTS A RECONNAITRE LE ROI.

« Messieurs, n'ayant jamais désiré que le bien de toute ceste province, je n'ay aussi jamais recherché que les moyens de faire paroistre les effects de mon désir. Pleut à Dieu que vos courages eussent eu tant de disposition à recevoir tous mes bons offices, comme j'ay eu et auray à toutes occasions la volonté de vous en faire, encore que cela n'ait peu réussir; si, pers-je point courage pour accroistre le vostre et luy donner, s'il est possible, la cognoissance de ce que vous devez estre, c'est-à-dire vrais François, et, comme tels, recognoistre celuy qui est nay [né] pour régner sur vous et auquel vous debvez l'obéissance comme estant vostre souverain seigneur. Ce debvoir luy est rendu de beaucoup de villes et de beaucoup de provinces de son royaume.

Celle-cy seulle demeurera en son aveuglement. Je ne scay si j'ose dire que ce soit par crainte, estant trop voisine de nos ennemis naturels, ou que véritablement elle soit empoisonnée de quelque autre venin qui luy eut troublé le jugement. Tant y a que, pour vous en délivrer, je serois bien d'advis qu'après avoir imploré l'aide de Dieu vous faciez comme la ville de Paris a faict ces jours passés. Elle a esté le patron sur lequel vous avez dressé et poursuivi les partialités où nous sommes depuis six ans; elle recognoist maintenant son erreur et ne l'a sceu mieux réparer qu'en recevant le roy dans ses portes. Comme donc, à l'imitation de ses fautes, vous avez encouru beaucoup de blasmes et avez souffert des misères infinies, vous debvez aussy, en suivant le bon exemple que elle vous donne, estre participants des honneurs, des louanges et des profits infinis dont elle jouira et dont jouissent celles qui se sont recogneues auparavant. C'est le moyen aussy de vous délivrer des orages de vos voisins, si d'aventure vous en avez quelqu'un qui vous en peut donner, car Dieu, qui va poursuivant le bien de nostre délivrance de la tyrannie espagnole, n'a point racourcy sa main depuis qu'il a commencé ce bel ouvrage, mais, au contraire, il va alongeant celle de vostre roy pour la ruine de ceux qui se voudront opposer à sa légitime domination. Les effects miraculeux qu'il a faict depuis que, par son Saint-Esprit, le roy a cogneu la vérité de la religion catholique, apostolique et romaine, vous font bien juger au vray que c'est la seule puissance divine qui nous faict ce bien, et cela me faict espérer qu'à la prière que je vous en fais, vous n'aurez le déshonneur d'estre les derniers pour jouir des biens que vous en pouvez justement attendre, et que ne donnerez subject à ceux qui se rendent près de Sa Majesté de vous estimer par trop entiers en vostre opinion: mais bien plustost leur ferez-vous cognoistre que vous estes aussi prompts à laisser le mal comme vous avez esté soudains à l'embrasser. Je vous supplie donc et vous convie, par vostre liberté mesme qui se va perdant si vous n'y donnez ordre, que, comme je fais mon

debvoir de vous en advertir, vous faciez le vostre de me croire, et vous asseure que je ne seray pas moins fougueux à vous favoriser de mes moyens, de ma personne propre et de tout ce qui en dépendra pour vous retirer de ce mauvais chemin où vous êtes que je le suis à vous en montrer l'issuë, comme très-désireux que je suis, en me croyant (1), que vous m'estimiez pour celuy qui désire demeurer à jamais, Messieurs, vostre entièrement et plus affectionné amy à vous servir. HENRY D'ORLÉANS. — Et à costé est écrit : A Sainct-Quentin, ce XXVI[e] mars M.D.XCIIII. — Et sur le dos : A Messieurs, Messieurs les maieur, eschevins, manans et habitans d'Abbeville. »

LETTRE DE MESSIEURS DE LA COUR DE PARLEMENT DE PARIS.

« Messieurs, Dieu nous ayant faict la grace d'avoir maintenant le roy en nostre ville, lequel nous a receu avec tant de doulceur et clémence que c'est chose admirable de voir le repos et tranquillité qui est entre nos citoyens, nous avons pensé estre de nostre debvoir de vous en donner avis en attendant que peussiez entendre ce que la Cour advisera d'ordonner pour le bien général du royaume et pour le service du roy, et pouvez vous asseurer que la Cour procurera par tous moyens de luy faire rendre obéissance par tous les subjects du royaume, comme cela estant de nostre debvoir, et le roy l'attendant de nous. Vous aviserez à nostre exemple de vous y disposer des premiers, et vous croirez que ce qui s'est passé en nostre ville a esté auctorisé et approuvé non seullement par la Cour, mais aussi par M[r] le maréchal de Brissac, qui l'a dignement et dextrement exécuté, assisté de M[rs] les prevost des marchands et eschevins de nostre ville, pour vous dire en un mot que tous les ordres et le général de tous les habitans y ont apporté consentement. Et comme la joye en

(1) Transposition de mots. Le sens est : que vous m'estimiez, en me croyant, pour celuy, etc.

a esté grande et publicque, tenez pour certain que les déportemens du roy envers nous sont encore plus admirables et pleins de bonté et doulceur. Nous nous promettons que cette semonce et admonition que nous vous faisons aura tel effect qu'il ne sera besoin d'autre recharge. Vostre province a tousjours esté très-fidèle à nos roys et fort vigilante pour ne souffrir aucune entreprise par les estrangers. C'est chose à quoy debvez prendre garde et vous prions d'y veiller, et vous vous asseurerez de la bienveillance de la Cour, tant en général que pour les particuliers de vostre ville. Et attendant prions Dieu, Messieurs, vous maintenir et garder en paix et tranquilité. — A Paris, en Parlement, soubs le signet d'iceluy, le XXX mars M.D.XCIV. — Et en bas: Les gens tenans le Parlement du roy, DU TILLET. — Et au dos: A Messieurs les maieur et eschevins de la ville d'Abbeville. »

LETTRE DE MESSIEURS LES PREVOST DES MARCHANDS ET ÉCHEVINS DE LA VILLE DE PARIS.

« Messieurs, vous vous souvenez assez du subject qui nous meut à nous unir tous ensemble, non autre pour nostre regard, que la conservation de nostre religion saincte et soulagement de nostre patrie. Nos vœux n'ont rien désiré de plus oultre, et si quelque autre secret dessein se glissoit dès lors au cœur de ceux qui nous commandoient, Dieu et les hommes scavent et nos propres ruines tesmoignent si nous en estions consentans. Nous les avons supportées avec patience tant que la cause a duré, désireux néantmoins de la veoir finir en France remise en soy mesme: d'autant plus que par elle (1) et par ses voisins nous la voyions déchirée. Nous avions tousjours nos yeux tenus sur le roy; nos prières à Dieu regardoient sa personne, et son-

(1) D'autant plus que nous voyions la France déchirée par elle-même et par ses voisins.

gions assez que tout autre but que sa conversion à l'église et la recognoissance de ses subjects ne pouvoit guarir cest Estat. Mais, ayans esté exaulcés par la bonté divine, nous nous trouvasmes entre l'espérance et la crainte. La tresve d'une pactionité à la raison sembloit nous conduire à l'un ; la royauté proposée par la fraude des Espagnols, le besoin que nos chefs avoient d'eux et leurs invétérés desseins à l'invasion du royaume nous faisoient craindre et abhorrer l'autre. Néantmoins la tresve tant de fois prolongée par la bonté du roy, les conseils fréquents des principaux de nostre Union, le jugement des sages, les advis du Parlement, nos supplications ordinaires maintenoient nostre raisonnable attente et nous empeschoient de songer autrement à nous. Enfin, les choses trop descouvertes, voyans les voyages à Rome et en Espagne ne fonder que troubles et ouvertures d'ambition, les traités avec Sa Majesté rompus, ceux qui, entre nous, pénétroient plus avant les affaires prendre résolution de servir leur roy, Monsieur de Mayenne partir d'icy avec promesse aux Espagnols d'y jeter mil soldats des leurs, qu'il les advançoit par six ou sept despêches pour nous asservir, que leur dessin (1) ne regardoit que leurs prétentions, et (comme ils advouoient) les droits qu'ils prétendoient pour leur infante ; qu'ils se vouloient saisir de nos villes pour, en tous cas, advantageusement traitter avec le roy et laisser les François derrière ; que le pape n'a différé pour un temps sa bénédiction sur la personne du roy que pour donner loisir à nos chefs d'estre sages et rentrer d'eux-mesmes en leur debvoir avec leur propre contentement ; voyans le roy sacrer avec les sermens ordinaires où il a obligé sa personne et son sceptre à tout ce que doibvent nos roys ; voyans les prélats (qui sont les vrais corps de l'église gallicane) nous induire à son obéissance, nostre propre évesque, nostre primat, nos cardinaux ; voyans que nous avions eslevé Mr de Mayenne jusques à la tenue des estats et que le Parlement avoit

(1) Le dessein des Espagnols.

ordonné seullement jusques là de le recongnoistre; que, par un miracle de Dieu, après avoir esté assemblés, ils sont disparus à l'heureuse conversion de Sa Majesté; que, par ainsy, toute l'apparence d'obligation venoit à cesser; voyans que la bouche des propres Espagnols, [organe?] de la raison et de la nécessité, confessoit qu'un roy françois nous estoit nécessaire; nous nous sommes retournés à Dieu, tousjours protecteur de ceste bonne ville où, humbles et pénitens, nous l'avons invoqué; nous avons prié les saincts apôtres de France; l'on a descendu les corps de S. Marcel et de S[te] Géneviesve, tutélaires et patrons de Paris; les reliques de nos glorieux saincts ont esté excitées pour les rendre médiateurs de nostre salut; et enfin, consultés avec Dieu, addressés par tant de paternelles sanctifications, nous nous addressâmes à M[r] le mareschal de Brissac, nostre gouverneur, qui, meu de nos mesmes raisons, ayant pénétré nos affaires et nos dangers encore plus avant que nous-mesmes, estoit tout disposé à nostre salut. Il envoya donc vers Sa Majesté pour obtenir de sa royale et tousjours paternelle main ce qui nous estoit nécessaire, où il trouva tant de graces, de bénignité et de douceur, qu'il ne doubta point, avec nostre prevost des marchands et aucuns de nos eschevins, de luy ouvrir les portes et recevoir son armée qui, terrible aux estrangers, gracieuse aux François, fut receue du peuple sans crainte, avec toute bénédiction et chants de triomphe, les boutiques ouvertes à la face des armes et des soldats. La foule de nos habitans passoit sans respect et sans crainte au travers des troupes pour chercher et voir leur roy. L'ayans trouvé une fois, les tourbes (1) innombrables de monde ne les [le] quittèrent plus. Il s'en alla droit à l'église cathédrale, plein de l'entière confidence de ses subjects. Les cris de respect et de joye alloient jusques au ciel, et les voutes de l'église sembloient fendre d'allégresse. Bref, ceste journée, toute resjouissante de la faveur de la gloire de Dieu, ne

(1) Foules.

fut bornée que de son amour, de sa crainte et de la bonté naturelle et incomparable du roy. Les estrangers sans défense [?] n'ont servi que d'un obéissant trophée au triomphe de Sa Majesté qui, par moment et par heures, nous faict recognoistre sa bonté incroyable, vivant parmi nous comme avec ses vrais et plus naturels enfans. Il nous a restabli le Parlement, Chambre des Comptes et autres Justices; il a confirmé tous nos droits, privilèges, coutumes, avantages, biens et possessions. Tous ceux qui se sont voulus retirer ont esté conduits seurement, et ce qu'ils laissent de leurs biens conservé. Il a pardonné à tous et mesme à ceux qui ont conspiré contre sa propre personne. Bref, la louange et les bontés de ce prince, l'auctorité qu'il a sur tous les siens, l'amour qu'on luy porte, les graces dont il est chéry de Dieu, sont choses si rares et désirables d'estre cogneues que nous nous sentirions coulpables d'un très-grand crime si nous ne vous en donnions advis et ne vous prions [priions], comme nous faisons d'une vraye amour fraternelle, par le propre salut de nostre Religion (que ce prince embrasse et veult servir de sa vie), par vostre propre salut et l'amour de nostre patrie, par l'union mutuelle qui s'est gardée entre nous, d'embrasser son service, racheter vostre liberté, ne vous laisser asservir par des garnisons, par des citadelles, par l'ambition d'autruy. Le roy ne veult que son héritage, y faire louer, honorer et craindre le nom de Dieu, laisser les villes libres, en esloigner les garnisons, rendre le salut, la vie, la liberté, l'asseurance et la franchise à la France. Pour ce, Messieurs, faictes comme nous et ne trouvez estrange si nous ne vous avons advertis de nostre dessein afin de rentrer ensemble en nostre debvoir : mais jugez que la tyrannie espagnole nous fermoit la bouche et nous ostoit nostre liberté. Maintenant ayans, par la grace de Dieu, la bonne fortune et bonté du roy, trouvé l'une et l'autre, nous vous faisons part de nostre bonheur et de nos conseils que nous vous prions recevoir et suivre, nous faisans amplement scavoir (1) vos

(1) Il faut comprendre dans cette phrase que les échevins de Paris prient

bonnes résolutions et nouvelles, priant Dieu, Messieurs, vous donner heureuse et longue vie. A Paris, le XXX et pénultiesme mars M.D.XCIIII; et en bas: Vos confrères, serviteurs et amys les prevost des marchands et eschevins de ladite ville, LHUILLIER, LANGLOIS, NOROT [?], PICHONNAT et autres; et au dos: A Messieurs Messieurs les maire et eschevins d'Abbeville. »

L'nicendie de l'hôtel-de-ville de Paris rend plus précieux sans doute ces extraits de nos registres.

E. PRAROND.

---

les échevins d'Abbeville de suivre leurs conseils et de leur faire savoir amplement leurs résolutions. Ils reviennent ensuite à eux-mêmes par le mot: priant Dieu, etc.

CATALOGUE RAISONNÉ

DE

L'ŒUVRE GRAVÉ

DE

JEAN DAULLE

D'ABBEVILLE

PRÉCÉDÉ D'UNE

NOTICE SUR SA VIE ET SES OUVRAGES

PAR

Em. DELIGNIÈRES

Avocat, Membre de la Société d'Emulation d'Abbeville et de la Société des Antiquaires de Picardie

---

AVANT-PROPOS

La Société d'Emulation a bien voulu publier dans ses *Mémoires* (1), il y a quelques années, le CATALOGUE RAISONNÉ DE L'ŒUVRE GRAVÉ DE J.-CH. LE VASSEUR, un de nos maîtres abbevillois, peut-être jusque là trop peu connu et estimé.

Ce premier essai, qui me valut, de la part de plusieurs de mes collègues, des conseils et des encouragements dont je les remercie, m'engagea à continuer des recherches souvent difficiles, mais toujours remplies

(1) Années 1864-1866, 2e partie.

d'attrait et d'intérêt pour moi, sur les productions de nos principaux graveurs.

Je viens aujourd'hui présenter à la Société d'Emulation le CATALOGUE RAISONNÉ DE L'OEUVRE DE JEAN DAULLÉ, l'un de nos artistes les plus féconds et les plus recommandables, qui s'est distingué surtout dans le genre du portrait.

Pour la partie biographique, je n'ai pas eu, comme pour Le Vasseur, la ressource des renseignements fournis par des parents ou conservés dans les souvenirs, car la famille de Daullé est éteinte depuis longtemps. J'ai compulsé les divers ouvrages qui pouvaient me fournir des indications sur sa vie et ses œuvres, et j'ai essayé en même temps de retrouver les traces de sa famille à Abbeville au XVIIe siècle. Au surplus, c'est plutôt l'œuvre par elle-même du maître qui forme l'intérêt d'un travail de cette nature; c'est là qu'il faut chercher l'artiste, et c'est par-là surtout qu'il est important de le faire bien connaître.

La bibliothèque d'Abbeville possède une notable partie des estampes de Daullé, données pour la plupart par l'un de nos concitoyens les plus dignes de mémoire, feu M Morel de Campennelle, un des membres fondateurs de la Société d'Emulation, connu pour ses nombreux travaux, ses études littéraires et son érudition. Cette collection m'a été communiquée, à différentes reprises, par les soins toujours empressés de M. Marcotte. J'ai vu aussi à Paris, à la bibliothèque de la rue Richelieu, un certain nombre de pièces peu connues que M. Georges Duplessis, bibliothécaire du cabinet des estampes, a mis obligeamment à ma disposition; j'ai pu trouver encore des indications utiles dans de nombreux cata-

logues de vente que M. Vignères, marchand d'estampes à Paris, a bien voulu m'adresser régulièrement.

J'ai eu aussi cette bonne fortune de me trouver en relations, depuis la publication de mon travail sur Le Vasseur, avec un homme d'un esprit distingué et d'un goût sûr, M. Henri Vienne, capitaine au 4e chasseurs à cheval, actuellement à Tarascon, qui a fait une étude complète de l'école artistique du XVIIIe siècle. M. Vienne a bien voulu s'intéresser à mes travaux, m'encourager de ses conseils et me donner à plusieurs reprises, avec une complaisance dont je me plais à le remercier ici, des renseignements utiles et précieux sur plusieurs de nos graveurs et notamment sur Daullé.

J'ai déjà recueilli des notes en plus ou moins grand nombre sur presque tous nos maîtres abbevillois; je me propose de les compléter autant qu'il me sera possible, pour publier au fur et à mesure les œuvres de nos principaux graveurs, ainsi que je l'ai commencé par Le Vasseur, pour continuer bientôt, après Daullé, par les Aliamet. Seulement, il ne faut pas se le dissimuler, les indications biographiques font parfois défaut; les recherches sont difficiles pour certaines pièces devenues très-rares, des omissions peuvent se glisser dans des travaux de cette nature, malgré les soins qu'on peut y apporter : aussi, qu'il me soit permis de faire appel ici à toutes les personnes qui s'occupent d'iconographie, à ceux de nos concitoyens qui se rattachent plus ou moins directement aux familles de nos graveurs, à tous ceux enfin qui peuvent s'intéresser à cette revue de nos illustrations par le burin, en les priant de vouloir bien me communiquer leurs observations, les rectifications qu'ils pourraient avoir à faire,

tous les renseignements biographiques et autres pouvant se rattacher à nos graveurs. Il me sera ainsi plus facile de faire revivre en quelque sorte le nom, les œuvres et le souvenir de ceux qui ont su donner à Abbeville, dans le cours du XVIIIe siècle, le troisième rang parmi les villes de France dans cette branche spéciale des arts du dessin.

EM. DELIGNIÈRES.

Mai 1872.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

DAULLÉ

Daullé est né à Abbeville au commencement du XVIIIe siècle, mais les biographes ne sont pas d'accord sur la date exacte de sa naissance que les uns placent en 1703, d'autres en 1704, en 1706, en 1709; sa veuve, dans la notice publiée en tête d'un recueil de quelques œuvres de son mari, le fait naître en 1711.

En présence de ces documents contradictoires, nous n'aurions pas osé nous prononcer d'une manière définitive; mais en faisant des recherches dans les registres aux baptêmes soigneusement conservés et répertoriés à la mairie, et qui nous ont été obligeamment communiqués par feu M. Dequen et par M. Delacourt, nous avons été assez heureux pour trouver l'acte même de baptême de Daullé. Nous le transcrivons ici textuellement :

Paroisse de Saint-Georges.

Le 18 mai 1703, naquit à 11 heures du soir, et le 20ème du même mois fut baptisé, Jean, fils du légitime mariage de Jean Daullé, orfèvre, et d'Anne Dennel son épouse.

Le mariage des parents avait eu lieu en 1702.

D'après son acte d'inhumation, rapporté dans l'ouvrage de M. Jal, Daullé est mort le 23 avril 1763, âgé, y est-il dit, de cinquante-huit ans, ou environ. Cette indication ferait placer sa naissance à l'année 1705, mais les amis du défunt, qui ont signé cet acte, ont pu se tromper d'une année ou deux sur son âge dont ils n'étaient pas d'ailleurs autrement certains, puisqu'ils ont fait mettre *ou environ.* La veuve Daullé elle-même s'est bien trompée de huit années! aucun doute n'est donc possible, et cette date de 1703 est la seule exacte.

Daullé, qui était, comme on le voit, l'aîné des enfants, eut un frère qui fut baptisé le 5 janvier 1712, aussi à la paroisse Saint-Georges, sous les noms de Pierre-François. M. Ernest Prarond, dans son ouvrage si intéressant et si complet sur la topographie d'Abbeville (tome I[er], page 492), nous apprend que le graveur Daullé est né dans la rue des Lingers (alors rue du Puits-à-la-Chaîne), mais on ignore dans quelle maison (1).

(1) J'ai cherché aussi à retrouver les traces de sa famille, ou tout au moins du nom, dans divers documents locaux. Ainsi, dans un registre manuscrit de la collection de MM. Delignières de Bommy et de Saint-Amand, contenant des extraits d'actes, et qui m'ont été obligeamment communiqués par notre savant compatriote, M. Ch. Louandre, au nom des héritiers de M. de Saint-Amand, je remarque plusieurs fois le nom de Daullé se rapportant précisément à des personnes demeurant sur la paroisse Saint-Georges : or, nous savons, par l'ouvrage de M. Prarond, que les parents de notre graveur demeuraient dans la rue des Lingers qui était comprise dans la circonscription de cette paroisse, et lui-même a été baptisé à Saint-Georges. On peut donc

Jean Daullé montra, paraît-il, dès son enfance, de grandes dispositions pour les arts, et reçut à Abbeville, à l'âge de quatorze ans, les premières notions de la gravure d'un religieux appartenant à l'ordre de Cluny, Dom Robart, du prieuré de Saint-Pierre d'Abbeville. Il savait déjà passablement manier le burin, nous dit Mariette, quand il vint à Paris, ce centre de toutes les études en général et surtout peut-être en matière d'art. Notre jeune artiste entra dans l'atelier de son compatriote Robert Hecquet pour se perfectionner tant dans

supposer avec quelque vraisemblance que ces personnes du nom de Daullé, qui ont figuré dans plusieurs actes des XVI[e] et XVII[e] siècles, faisaient partie de cette même famille.

Je vois figurer notamment dans un acte passé devant François Descaules, du 12 mars 1597, H. H. Robert Daullé, bourgeois marchand en cette ville d'Abbeville, paroisse Saint-Georges. Il est mentionné encore dans un acte du 8 décembre 1599, passé devant le même officier public; de même en 1602, en 1610 et en 1620. Le 7 juin 1628, Robert Daullé laisse par son testament devant Daniel Dacheux, à Robert Daullé, son fils aîné, héritier, sa maison qu'il occupe, etc.

A cette époque, les familles bourgeoises demeuraient souvent pendant de très-longues années dans la même maison, et les descendants d'un marchand continuaient souvent le même commerce dans la maison de famille venant de leurs ancêtres; on peut donc croire que Daullé, né rue des Lingers, sur la paroisse Saint-Georges, était issu de cette famille d'honorables bourgeois et marchands qui avaient bien longtemps demeuré sur cette même paroisse.

Dans la notice qui contient le règlement adopté pour la Société d'Emulation dans la séance de fondation du 11 octobre 1797, on trouve le nom de M. Daullé parmi les fondateurs.

Telles sont les seules indications que j'ai pu recueillir sur les personnes du nom et peut-être de la famille de notre graveur.

l'art du dessin que dans celui de la gravure (1).

Hecquet montra pour le jeune Daullé une sollicitude toute particulière; il le nourrit dans sa maison, lui donna des leçons, et lui fit graver, nous dit Mariette, d'assez grandes planches de Thèses, d'après les dessins de différents maîtres de l'époque. Nous n'avons pu, à notre regret et malgré nos recherches à Paris à

(1) Hecquet est connu autant par ses ouvrages sur les graveurs et par ses catalogues, notamment celui des *estampes gravées d'après Rubens*, et celui de *François de Poilly* (1), que par ses gravures; il était plutôt marchand-éditeur d'estampes et expert que graveur à proprement parler. R. Hecquet a laissé cependant un certain nombre de pièces, comme *les Travaux d'Hercule*, gravé en petit d'après les tableaux du Guide; *un Bain de femmes*, d'après le Poussin; des portraits, etc. Un de ses titres à nos souvenirs sera aussi d'avoir su former des élèves comme Beauvarlet et Daullé, qui sont parvenus tous deux à la célébrité comme graveurs. Hecquet était rentré en 1765 dans sa ville natale pour y finir paisiblement ses jours, car voici ce que l'on trouve sur ce point, à la date du 5 février 1765, dans le journal de Wille :

« Ecrit à M. Hecquet, graveur à Abbeville; je lui demande
« s'il veut se défaire du *Couronnement d'épines* et du *Christ en*
« *croix*, d'après Van Dyck, gravé par Balsivert, qui l'a encadré
« chez lui, et que j'ay vu lorsqu'il demeuroit encore à Paris. »

(1) *Catalogue de l'OEuvre de F. de Poilly, graveur ordinaire du roi, avec un extrait de sa vie, où l'on a joint un catalogue des estampes gravées par Jean Wischer et autres graveurs, d'après les tableaux de Wouvermans, avec un secret pour décoller les dessins à l'encre de Chine et au bistre, etc ; le tout recueilli par R. Hecquet, graveur à Paris. Chez Duchesne, libraire, rue Saint-Jacques, au-dessous de la fontaine Saint Benoit, au Temple du Goût, MDCCLII, avec approbation et privilège du roi.*

Cet ouvrage a été réimprimé, il y a quelques années, par les soins de M. de Poilly, notaire, l'un des descendants du graveur. Au dire de M. Louandre, dans sa *Biographie d'Abbeville*, ce catalogue serait malheureusement incomplet.

la Bibliothèque nationale et ailleurs, retrouver aucun de ces premiers ouvrages de Daullé, qu'il faisait sans doute pour le compte de son maître, et que peut-être alors pour cette raison, comme beaucoup de jeunes graveurs à leurs débuts, il ne signait pas. Daullé prit de préférence pour ses premiers modèles les œuvres d'Edelinck pour lequel il avait une grande et juste admiration et dont il cherchait à s'assimiler la manière. « *Il acquit en peu de temps,* nous apprend un biographe de son époque, *une grande facilité de couper le cuivre; son burin, conduit avec franchise et pureté, produisait les tons les plus doux et les plus agréables à l'œil; il était net sans avoir rien de sec* (1). »

Une de ses premières productions, le portrait (en muse) de la *comtesse de Feuquières*, fille du peintre Mignard, et connue, paraît-il, par sa grande beauté, lui donna de suite une certaine notoriété et lui fit prendre rang parmi les meilleurs artistes de son temps. Cette pièce, qu'il grava en 1735, à l'âge de trente-deux ans seulement, est d'ailleurs remarquable à tous égards; on la regarde généralement comme un chef-d'œuvre, et elle est citée partout à côté des œuvres principales des graveurs de cette époque. C'est l'excellent Hecquet qui, par ses nombreuses relations et l'intérêt qu'il portait à son brillant élève, lui fit avoir ce portrait à graver.

Ce premier travail lui valut en outre, chose bien précieuse pour un artiste qui débute, l'estime et l'amitié de Rigaud, le peintre de portraits si justement célèbre; après avoir vu l'estampe de la fille de Mignard, il voulut

(1) Mariette.

s'attacher Daullé et en faire à l'avenir son graveur. Il s'était refroidi pour les Drevet, nous dit Mariette, en qui il croyait ne plus apercevoir le même zèle ni les mêmes égards. Il commanda à Daullé ou lui fit avoir plusieurs autres portraits à reproduire d'après ses tableaux, et notamment cette admirable estampe: *Rigaud peignant sa femme.* Elle fut gravée par Daullé en 1741, et cette pièce le fit recevoir membre de l'Académie le 30 juin 1742 (1); il avait trente-neuf ans à cette époque. Il fut aussi membre de l'Académie impériale d'Augsbourg.

Notre graveur, alors dans la plénitude de son talent, se maria peu de temps après sa réception à l'Académie; il épousa vers 1744 ou 1745, nous apprend M. Jal dans son *Dictionnaire critique*, une demoiselle Gabrielle-Anne Landry; on n'a pas sur elle d'autres renseignements. Daullé eut d'elle cinq enfants qui naquirent aux dates ci-après: 2 février 1745, — 17 mars 1746, — 20 décembre 1747, — 16 septembre 1750 — et 1er mai 1753.

Les débuts de Daullé avaient été, comme on le voit, heureux et faciles: tout lui souriait. D'abord guidé et protégé par Hecquet, bientôt par un peintre de premier mérite et de grande et légitime réputation, il n'avait plus qu'à suivre, comme graveur de portraits et comme artiste consciencieux, la voie dans laquelle

(2) *Archives de l'art français*, 1853-1855; *Annuaire des artistes et des amateurs*, 1861. — Le 7 juillet de la même année, le secrétaire de la compagnie écrivait sur son registre: « Daullé, « graveur et académicien, remit à l'assemblée, pour son morceau « de réception, la planche du portrait de M. Rigaud avec cent « épreuves, conformément à la dernière délibération. » (Recueil 1739-49, fol. xlviii, école des beaux-arts). (Jal).

il était entré d'une manière si brillante. Si Daullé, selon Watelet (Huber et Rost), avait fait encore des progrès depuis cette époque, peu de graveurs au burin auraient pu lui être préférés.

Malheureusement Daullé s'habitua trop à compter sur le succès; il voulut en même temps, pressé par le besoin de vivre et d'élever sa famille qui devenait chaque année plus nombreuse, produire beaucoup pour gagner plus, mais ce fut aux dépens de son talent qu'il ne craignit pas de prodiguer, surtout vers la fin de sa vie, à la reproduction de tableaux ou de dessins souvent fort médiocres et qui l'empêchèrent d'arriver au degré de perfection que semblaient présager ses premières productions si remarquables. Il travailla alors très-vite, sans soin, et un certain nombre de pièces, ainsi négligées, déparent son œuvre; mais la nécessité où il se trouvait de vivre exclusivement de son burin (terrible adversaire de tout artiste en pareil cas) peut expliquer sinon justifier entièrement ces écarts de talent. Au surplus, il n'en reste pas moins un graveur de mérite, et sa collection importante, on pourrait dire sa galerie de personnages, au nombre de quatre-vingt-onze, dont il a perpétué les traits par le burin et dans laquelle on trouve un grand nombre d'estampes remarquables, suffit largement à lui conserver une réputation réelle. Il faut, au surplus, se défier un peu des critiques de ses biographes qui ne paraissent pas l'avoir ménagé; peut-être entrait-il dans leurs appréciations un peu de rancune personnelle qui se fait jour notamment dans la notice que nous a laissé Mariette. Ce dernier, rappelant que ses planches (de sujets de genre) péchaient par le dessin, nous dit que Daullé seul ne

pouvait rien faire de bien, qu'il lui fallait un conducteur et qu'il n'en trouva point, qu'il avait trop bonne opinion de lui-même et s'éloignait de tous ceux qui (comme Mariette apparemment) eussent pu lui donner des avis salutaires. On voit évidemment qu'il y a là quelque blessure d'amour-propre dont le critique était encore impressionné. Plus loin, à propos du portrait de la princesse de Hesse-Hombourg, Mariette ajoute : « C'est « par là où il a fini sa triste carrière, car cet ouvrage « qu'il traîna et qu'il fit avec négligence, lui fit éprouver « des désagréments qui le durent beaucoup mortifier, « quelques soins que j'eusse pris de lui en épargner « une partie. » Il faut avouer que ce singulier ami pousse un peu trop loin la critique pour l'artiste qui avait buriné son portrait avec tant de talent, d'après Antoine Pesne.

Le graveur J.-B. Wille, un autre de ses contemporains qui fut, au dire de M. Charles Le Blanc, un de ses élèves et même son plus brillant, eut avec lui des relations d'artiste tout intimes, et les passages suivants de son journal établissent leur collaboration à diverses estampes ; nous le laissons parler : « ..... *M. Daullé*, « graveur de ma connaissance, me vient voir, me « priant de lui être secourable en l'aidant dans la gra- « vure des portraits du prétendant et du duc d'Yorck « son frère (voy. Cat. nº 80), dont il avait l'entre- « prise, alléguant qu'il était surchargé d'autres ou- « vrages. Je consentis volontiers à sa demande plutôt « pour l'occasion de m'exercer qu'à gagner de l'argent, « quoique je sentisse parfaitement la valeur et l'utilité « de ce métal, surtout quand je n'en possédais pas. « M. Daullé, lorsqu'il était assuré de ma bonne volonté

« à son égard, m'envoya les tableaux des deux princes, « d'après lesquels je travaillai avec tant d'activité que « dans un laps de temps peu considérable tout ce qui « me concernait était terminé. Mais cette gravure n'é- « tait ni belle ni bonne, selon moi, ce n'était que la « besogne d'un jeune homme qui savait se juger lui- « même, mais qui espérait mieux faire par la suite. Je « dois faire observer ici que M. Daullé s'était réservé « la gravure des têtes de ces princes, » — c'est, on le comprend, dans des portraits, la partie de beaucoup la plus délicate et la plus importante — « et les « ayant finies, il mit son nom sur des planches ainsi « fagotées et dont je pouvais être jaloux (1). M. Daullé « m'avait payé, j'en étais content; il le fut également « par les princes; (j'en étais content. il le fut égale- « ment); il devait l'être à plus forte raison.

« Après cette affaire, aussitôt oubliée que terminée, « je reprends mes propres travaux, mais je fus encore « une fois dérangé. M. Daullé revint de nouveau, me « proposant un autre ouvrage que je refusai honnête- « ment; mais après quelques contestations et des pa- « roles gracieuses et flatteuses qu'il me prodiguait, je « consentis enfin à le seconder. Il était question du « portrait de *M. Maupertuis* que M. Daullé s'était engagé « à graver. Ce savant, de retour de son voyage au pôle « Arctique où il avait été occupé à mesurer la terre, « s'était fait peindre habillé et complètement vêtu de « peaux d'animaux, suivant la coutume et la nécessité

(1) Wille laisse évidemment percer là de la rancune, car ces portraits, sans être assurément bien bons, ne méritent pas une appréciation aussi sévère.

« des très-misérables Lapons, habitants de ces régions « aussi froides que reculées de notre globe. Ce tableau « me fut remis et me servit à graver les parties pour « lesquelles je m'étais engagé et dont M. Daullé me « parut aussi content que je l'étais peu. »

Wille, après la mort de son maître, s'exprima alors d'une manière plus sincère et plus bienveillante sur son compte; ainsi il dit notamment, avec plus de vérité, que Daullé doit, avec toute justice, être compté au nombre des bons graveurs de son temps, et que certaines pièces qu'il signale transmettront son nom à la postérité.

Nous transcrivons ici un autre passage de son journal qui rappelle l'intimité de leurs relations : « Le 3 janvier « 1762, j'allais chez M. le marquis de Marigny avec « l'Académie (1), de même Le Vasseur, à l'occasion du « jour de l'an. L'Académie royale de peinture a le pas « sur l'Académie de l'architecture, qui y était aussi. « Au sortir de là, M. Daullé, graveur, MM. Challe, l'un « peintre, l'autre sculpteur, vinrent avec moi et nous « dînâmes chez Lendel, rue de Bussi. »

M. Charles Le Blanc nous donne aussi de son côté, dans son *Catalogue de l'œuvre de Wille*, p. xiv, des détails relatifs à la collaboration de ce graveur avec Daullé; nous croyons ici encore devoir citer textuellement ce passage que nous devons à l'indication bienveillante de M. Vienne :

« Comme élève de Daullé avec lequel il conserva

(1) Le marquis de Marigny, comme on le sait, était le frère de Mme de Pompadour; il était un grand protecteur des arts, et Daullé notamment lui a dédié plusieurs pièces.

« toujours des relations, Wille a gravé, de 1738 jusque « vers 1750, une grande partie des pièces dont l'exé- « cution était confiée à son maître. Celui-ci terminait « les chairs —(les figures, nous l'avons vu plus haut) — « et se contentait quelquefois de signer les planches. « Mais il serait bien difficile de préciser les estampes « que Wille a gravées tout entières et celles auxquelles « il n'a fait que participer, car le burin du maître et « celui de l'élève ont une grande similitude, quoique la « taille, dans les productions de Wille, soit toujours « plus nette, plus brillante, et si l'on peut s'exprimer « ainsi, plus métallique. Notre intention n'est donc pas « de nous jeter, à ce sujet, dans des conjectures ha- « sardées ; nous nous contenterons d'avoir indiqué ce « fait et d'appeler l'attention sur les portraits suivants « qui nous paraissent dus entre autres au burin de « Wille. » — Nous renvoyons ici au catalogue où, pour chaque pièce indiquée, et elles sont d'ailleurs peu nombreuses, nous avons signalé les conjectures de M. Ch. Le Blanc.

Tous les biographes, d'ailleurs, ne sont pas aussi sévères ; ainsi Heinecken nous dit que Daullé s'acquit généralement une grande réputation, et plus loin il ajoute qu'il est un de ces artistes dont les curieux peuvent former à tous égards un œuvre séparé. Brulliot nous dit que Daullé était un dessinateur et un graveur distingué ; Paignon-Dujonval parle aussi de lui comme dessinateur et graveur.

Daullé a eu, selon Brulliot (n° 1598, 1re partie), une marque particulière, D avec un J entrelacés, qui se trouve seulement sur des estampes qu'il a gravées d'après Joseph Vernet ; il s'est servi aussi de la marque

J D dans une estampe (celle avant la lettre et avant les armes) qui représente *les Fils de Rubens* d'après le tableau de la galerie de Dresde (n° 1406, 2e partie) (1).

Tels sont les détails que nous ont transmis les biographes contemporains. Nous voyons, par les indications qui se trouvent sur un certain nombre des pièces, qu'il habita longtemps la rue du Plâtre-St-Jacques et aussi la rue St-Jacques et la rue des Noyers; il alla enfin demeurer quai des Augustins, où il resta jusqu'à sa mort; il y avait établi un commerce d'estampes qui fut continué pendant quelque temps par sa veuve et passa ensuite, nous apprend Heinecken, dans le fonds de Chereau.

Il eut parmi ses élèves, outre Jean-Charles Le Vasseur, un autre enfant d'Abbeville, François Dequevauvillers, né en 1745. Notre graveur mourut à l'âge de soixante ans, le 23 avril 1763. Son acte d'inhumation dressé dans l'église de St-André des-Arts, et que nous avons trouvé dans le précieux ouvrage de M. Jal, porte: « *Jean Daullé, graveur du roy, des Académies royales de peinture de Paris et d'Augsbourg, décédé le 23 avril 1763, quai des Augustins, âgé de 55 ans ou environ.* » — Cette dernière indication, d'ailleurs un peu vague, est inexacte, d'après son acte de naissance que nous avons reproduit plus haut et qui porte la date du 18 mai 1703.

Nous rapportons encore un passage du journal de Wille (tome Ier, page 223) qui nous donne certains renseignements intéressants à noter ici:

« Le 2 mai 1763, l'on commença la vente, chez « Madame Daullé, des effets délaissés par feu son mari,

(1) Nous n'avons pas retrouvé ces marques sur les estampes, avec la lettre, qui nous sont passées sous les yeux.

« qui était mon ami, l'ayant déjà fréquenté il y a plus « de 24 ans dans ma grande jeunesse, et lequel est « mort il y a environ un mois. Sa mort m'a vérita- « blement attristé, et je plains sa veuve et ses deux « filles, d'autant plus qu'elles ne sont pas à leur aise. « M. Daullé n'avait que cinquante-cinq ans, lorsqu'une « fièvre putride l'emporta le neuvième jour de sa ma- « ladie. Il était extrêmement prompt dans le travail et « jamais malade...... »

Daullé ne mourait pas tout entier, et si ses restes sont aujourd'hui peut-être dispersés, tombés en poussière ou relégués au fond de quelque galerie des catacombes de Paris, son œuvre important, que nous avons essayé de réunir et de faire bien connaître, suffira largement, malgré quelques restrictions à apporter, pour conserver son souvenir dans sa ville natale et pour lui assurer la place honorable qu'il mérite parmi nos nombreux graveurs. Il est et il restera, nous le répétons avec Heinecken, un de ces artistes dont les curieux peuvent former à tous égards un œuvre séparé.

—

D'après M. de Montaiglon, qui a inauguré la série des catalogues des graveurs d'Abbeville par celui de notre maître le plus illustre, Mellan, il faudrait après lui, et en quelque sorte par ordre de mérite, ranger Lenfant, de Poilly, Daullé et Aliamet. Cette appréciation en faveur de Daullé, faite par un critique recommandable en matière de gravure, est précieuse à recueillir tout d'abord, et elle se trouve largement confirmée par l'examen de son œuvre, au moins pour les portraits.

Daullé est surtout et avant tout, il faut le dire, un

graveur de portraits et l'un des maîtres du XVIIIe siècle qui en a gravé le plus ; les biographes de l'époque le citent à côté des Drevet, des Edelinck, des Chereau. C'est dans ce genre qu'il s'est souvent surpassé et il aurait dû s'y borner, au lieu de se lancer, surtout vers les dernières années de sa vie, dans une toute autre voie, la reproduction des sujets de genre, mythologiques, allégoriques et autres, dans lesquels il est resté souvent très-inférieur à lui-même. Il n'y a donc pas, et nous ne pouvons que le regretter, d'unité dans son œuvre, et il est des pièces qu'on ne saurait, par leur infériorité, attribuer à l'auteur de ces beaux portraits qu'on ne se lasse pas d'admirer.

L'œuvre de Daullé, au dire de Wille, ne contiendrait pas moins de trois cents pièces environ ; c'est là une indication qui a été évidemment donnée un peu au hasard et qui n'est nullement justifiée. M. Charles Le Blanc, dans son *Manuel de l'amateur d'estampes*, ne mentionne que soixante et une pièces, mais ce catalogue n'est guère qu'un sommaire ; M. Louandre père parle de cent quarante pièces, un autre biographe donne le chiffre de cent soixante-dix, et nous n'avons trouvé, quant à nous, après de patientes et nombreuses recherches, que *cent soixante-quatorze pièces*, ce qui forme déjà un œuvre important, si l'on songe que Daullé est mort à soixante ans, le 23 avril 1763 (1).

Quelques planches, d'ailleurs, ont pu aussi échapper à nos recherches; nous n'avons pu trouver ou indiquer

(1) Nous n'avons catalogué pour Le Vasseur, qui est mort à quatre-vingts ans et qui, pendant sa vie, a travaillé beaucoup, que cent soixante-six pièces.

d'une manière certaine, comme étant de lui, une seule des thèses qui, au dire des biographes, auraient été gravées par lui d'après différents maitres, tels que Boucher, Edelinck et autres, mais il se peut que ces pièces, gravées par Daullé en tout ou partie, dans ses débuts, n'aient pas été signées par lui, ainsi que cela arrivait le plus souvent pour les jeunes graveurs. Nous avons cru devoir mentionner à part plusieurs estampes au nombre de *douze*, éditées seulement par lui ou par sa veuve, et qui se trouvent parfois comprises sous son nom dans des catalogues sommaires, bien que n'étant pas de sa main.

La seule collection des estampes de Daullé qui soit passée en vente était, paraît-il, de cent quatre-vingt-quatre pièces (à supposer d'ailleurs que toutes fussent réellement de lui); c'était à la vente de Basan père, en 1798, à une époque heureuse pour les amateurs; elles étaient adjugées, en bloc, pour cinquante-huit francs.

La Bibliothèque d'Abbeville possède un grand nombre des pièces composant l'œuvre de Daullé; il y a d'abord un très-beau volume in-folio, relié, provenant, nous l'avons dit, de la générosité de M. Morel de Campennelle; il est composé de quatre-vingt-quatre planches dont notre graveur avait conservé la propriété et que sa veuve publia, nous apprend Wille, quelque temps après sa mort.

Ce volume porte le titre: *OEuvre de Daullé, graveur du roi, membre de son Académie royale, de l'Académie royale de peinture et de sculpture et de l'Académie impériale d'Augsbourg. — Se vend à Paris, chez la veuve Daullé, quai des Augustins, au coin de la rue Gille-Cœur.* (Sans date). Il est précédé d'une courte notice biographique

assez peu intéressante comme détails et renfermant même une date erronée, nous l'avons vu, pour sa naissance. Cette notice est plutôt une réclame pour la vente du volume; elle est suivie d'une nomenclature des quatre-vingt-quatre pièces, avec des titres souvent un peu différents de ceux des estampes, et accompagnés de désignations parfois singulières pour ne pas dire burlesques.

Il faut aussi faire observer que dans cette série de différentes pièces tirées sur les feuilles mêmes du volume, soixante douze seulement sont de Daullé; les autres sont de maîtres différents: il y en a huit notamment de Le Vasseur, un de ses élèves. Cette collection ne renferme que très-peu de portraits, six seulement, ce qui indique que notre graveur n'en avait plus fait qu'un très-petit nombre vers la fin de sa vie, et qu'il n'en avait conservé, dans tous les cas, que très-peu de planches.

A la suite de ce volume, au moins celui qui se trouve à la Bibliothèque d'Abbeville, on a ajouté, en les collant sur des feuillets laissés en blanc, une suite de quarante-huit autres estampes, toutes de Daullé, parmi lesquelles on compte quarante-quatre portraits. Enfin, dans un carton séparé se trouve un certain nombre de pièces du même maître, dont plusieurs doubles.

Mais il y a encore de nombreuses lacunes, et à ce sujet nous ne pouvons que désirer que toutes les œuvres de nos graveurs puissent être un jour réunies dans nos musées. Ce vœu n'est que le complément de celui qui était formulé dès 1777 dans l'*Almanach de Ponthieu* (1)

(1) Page 37. Après avoir parlé des ouvrages de Sanson qu'on

Pour en revenir à notre graveur, la partie la plus remarquable de son œuvre est, sans contredit, la suite des portraits dont le nombre, d'après nos recherches, s'élève à *quatre-vingt-onze;* cette sorte de galerie d'une foule de personnages marquants, qui ont vécu dans le cours du XVIII[e] siècle, est intéressante aussi au point de vue historique, et ces gravures qui rappellent ainsi, pour un grand nombre d'amateurs, des personnes dont les portraits originaux sur toile sont dispersés de toutes parts, peut-être perdus ou ignorés, montrent encore combien ont été utiles nos graveurs, en dehors même de leur mérite respectif comme artistes, en vulgarisant et en rappelant ainsi aux générations qui suivent les

pourrait réunir dans une collection publique, l'auteur de l'article ajoute : « On pourrait y joindre un superbe portefeuille d'es- » tampes des bons graveurs qu'Abbeville seule a produits. « Sera-t on jaloux partout de rassembler ces chefs-d'œuvres, « excepté dans la patrie qui les a produits? »

Ce vœu, hâtons-nous de le dire, a été rempli : nous avons maintenant une belle collection des estampes de nos maîtres abbevillois ; de plus, un certain nombre de pièces les plus belles vont être exposées sous cadres dans un de nos musées ; c'est là une très-heureuse pensée de Messieurs les Membres des Commissions du Musée et de la Bibliothèque, et nous y applaudissons. Chacun pourra ainsi admirer plus facilement les principales productions de nos graveurs. Il serait à désirer que l'on cherchât à compléter, autant que possible, cette collection si intéressante pour Abbeville, au moyen d'une somme qui serait spécialement et exclusivement consacrée chaque année, sur les fonds affectés aux Musées et à la Bibliothèque, à des achats de gravures dans les ventes, à Abbeville et surtout à Paris. Un de nos amateurs distingués, M. Oswald Macqueron, formulait le même vœu sous forme d'une proposition différente présentée à la Société d'Emulation dans la séance du 7 janvier 1869.

traits des personnages qui ont joué un rôle plus ou moins grand à leur époque.

Parmi les pièces les plus intéressantes, au point de vue artistique, de cette galerie gravée par Daullé, il faut placer tout d'abord une de ses premières pièces (1), le portrait de la comtesse de Feuquières, la belle *Catherine Mignard*. C'est là une estampe merveilleusement réussie et qu'on doit considérer, avec les divers critiques, comme le chef d'œuvre du maître. Et cependant il faut de suite mentionner comme pouvant lui être comparée pour la perfection du dessin, du modelé, des figures et des chairs, toute une suite de portraits comme celui de *Rigaud peignant sa femme*, ceux de *Gendron*, de *Mariette*, la belle et imposante figure de *Marguerite de Valois, comtesse de Caylus*.

Nous ne pouvons indiquer ici, dans ce simple aperçu, tous les portraits qui, à des degrés divers, nous ont paru dignes d'être signalés; indiquons seulement encore parmi les mieux réussis : *Saint-Simon* évêque de Metz, *Mademoiselle Pelissier*, *Lemercier*, *Georges Mareschal*, *de La Peyronie* (le grand format), *Marie-Antoinette de Rosset*, *Francus Sirera*, *Pierre Mignard*, etc.

Daullé a gravé aussi un certain nombre de belles estampes pour le recueil important de la galerie de Dresde (2). On peut citer comme des plus remarquables:

(1) La première pièce datée est le portrait de Baron, gravé en 1732.

(2) Deux beaux volumes grand in-folio ; voici le titre copié sur le premier à la Bibliothèque nationale : *Recueil d'estampes d'après les plus célèbres tableaux de la galerie royale de Dresde*, 1er vol.

Diogène d'après Ribeira, *la Vierge et l'Enfant Jésus* d'après Maratte, toutes deux gravées en 1752, *Caïn et Abel* d'après Dietricy, *les Fils de Rubens* d'après le tableau de ce peintre.

Dans les sujets de genre et aussi dans quelques pièces allégoriques et mythologiques, on peut relever souvent chez Daullé des incorrections et des fautes de dessin. Les yeux des personnages sont quelquefois mal rendus, sans expression, parfois aussi trop grands, ce qui donne aux physionomies l'air hagard et, dans tous les cas, peu naturel. Certaines parties sont faites, on le voit, très-vite, sans soin; le burin est dur, sec: c'était plutôt du métier que de l'art que Daullé faisait en pareil cas, en voulant produire beaucoup. Il y a aussi, et c'est là un défaut que l'on remarque sur un très-grand nombre de pièces, des blancs trop mats, trop heurtés, qui produisent un effet désagréable. D'un autre côté, certains détails, comme le feuillage, les fleurs, sont souvent très-délicatement burinés et finis.

Il faut dire, au surplus, que Daullé a gravé, notamment d'après Boucher, un certain nombre de pièces, dessins ou simples esquisses, d'une médiocre valeur

contenant 50 pièces avec une description de chaque tableau en français et en italien, imprimé à Dresde en M.DCC.LIII.

Les planches de la galerie de Dresde ont été presque toutes gravées à Paris, de 1750 à 1756. (Dussieux, *Artistes français à l'étranger*, p. 90). — Parmi les graveurs français qui furent employés à ce grand et splendide travail, nous remarquons notamment plusieurs de nos maîtres abbevillois : F. ALIAMET, BEAUVARLET, J. DAULLÉ (sept planches), CL. DUFLOS et J.-J. FLIPART.

artistique, ce qui a dû contribuer à lui fausser le goût et à lui gâter la main.

Mais ces sujets étaient à la mode de l'époque, les gravures s'en vendaient mieux assurément que celles des portraits, et c'est là, nous l'avons dit, le principal motif qui a dû entraîner Daullé à sacrifier ainsi à ce genre faux, maniéré et tout de convention.

Quoi qu'il en soit, et sauf ces restrictions que nous avons dû faire, nous signalerons comme dignes de son talent quelques pièces assez bien réussies, comme *le Sérail du doguin* et *la Chienne braque avec toute sa famille*, formant pendants, d'après Oudry; *la Coquette*, d'après Boucher; *la Peleuse de pommes*, d'après Metzu; *les Plaisirs flamands* et *le Chirurgien flamand*, d'après Teniers. Nous ne partageons pas d'ailleurs l'admiration de quelques biographes pour *les Quatre Saisons*, d'après Boucher; ce sont là des pièces d'un mérite secondaire, au moins pour le talent de Daullé. Nous lui préférons de beaucoup quelques autres pièces d'après Boucher, dans les sujets allégoriques, comme *la Terre*, *la Muse Clio* et *la Muse Erato*, et surtout enfin un sujet religieux, *la Bénédiction de Jacob*, aussi d'après Boucher, qui sort du genre de ce peintre et que Daullé a rendu avec beaucoup de soin et de talent.

Les sujets mythologiques ont été en général les plus soignés, et plusieurs sont d'un burin large, franc; les uns sont bien modelés et bien compris. Nous citerons *la Vengeance de Latone*, d'après Jouvenet; *Vénus et les Grâces au bain*, *Vénus et l'Amour*, toutes deux d'après Boucher, gravées en 1758; *le Prix de la beauté* et *Salmacis et Hermaphrodite*, d'après de Troy; enfin le *Quos ego* d'après Rubens, qui est une très-belle estampe.

Dans les paysages, il faut signaler *les différents Travaux d'un port de mer*, d'après Vernet, qui, bien que d'un genre tout différent, est une estampe bien traitée; de même deux belles *Vues d'Italie*, d'après Patel; et enfin *Rome ancienne*, magnifique vue gravée en 1759, d'après Lallemand.

Nous allons maintenant reprendre toute cette belle série des pièces gravées par notre artiste; nous avons donné, pour chacune, une description détaillée qui permettra aux amateurs de trouver le titre de leurs estampes avant la lettre, en s'aidant en même temps des dimensions. Pour les titres et mentions des gravures, nous les avons copiés scrupuleusement et dans tous les détails, en conservant l'orthographe textuelle, bien qu'elle ne fût pas toujours irréprochable, mais il fallait, avant tout, être complètement exact. Nous avons cru devoir aussi indiquer, pour chaque gravure, les ouvrages où elle se trouve mentionnée et les collections où elle figure, en reproduisant, quand il y a lieu, les désignations spéciales trouvées dans les recueils de l'époque.

OUVRAGES CONSULTÉS

Archives de l'Art français, etc., publiées sous la direction de M. DE CHENNEVIÈRES; Paris, Dumoulin, 1853-1855.

Annuaire des Artistes et des Amateurs, 1861.

BARTSCH. — *Le Peintre-Graveur français;* Vienne, 1803, 1818.

BASAN. — *Dictionnaire des Graveurs;* Paris, 1767 et 1789.

Id. — *Le Peintre-Graveur français.*

Biographie portative universelle ; Paris, 1841.

Biographie des Hommes célèbres, des Artistes et des Littérateurs du département de la Somme; Amiens, Machart, 1837.

BLANC (CHARLES LE). — *Manuel de l'Amateur d'Estampes;* Paris, 1850-1857.

Id. — *Catalogue de l'Œuvre de Jean-Georges Wille;* Leipzig, 1847, éd. Rudolphe Weigel.

BRULLIOT — *Dictionnaire et Table générale des Monogrammes;* Stuttgard, 1832-1843.

CAMPARDON. — *Madame de Pompadour et la Cour de Louis XV au milieu du XVIII[e] siècle, etc.;* Paris, 1867.

COHEN. — *Guide de l'Amateur de Livres à vignettes du XVIII[e] siècle*, etc.; Paris, Rouquette, 1870.

DUMESNIL (ROBERT) et G. DUPLESSIS. — *Le Peintre-Graveur français;* Paris, 1865-1868.

HEINECKEN. — *Dictionnaire des Artistes ;* Leipzig, 1778-1790.

HELLER. — *Manuel pratique de l'Amateur d'Estampes;* Leipzig, 1847-1849.

HUBER et ROST. — *Manuel des Curieux et des Amateurs de l'Art;* 1797.

JAL. — *Dictionnaire critique de Géographie et d'Histoire*; Paris, Plon, 1868.

LOUANDRE père. — *Biographie d'Abbeville et de ses environs*; Abbeville, Devérité, 1829.

MARIETTE. — *Abecedario*, annoté par MM. DE CHENNEVIÈRES et DE MONTAIGLON; Paris, Dumoulin, 1853-1854.

MICHAUT. — *Biographie universelle.*

Moniteur de 1763.

MONTAIGLON (ANATOLE DE). — *Catalogue raisonné de l'Œuvre gravé de Claude Mellan; — Mémoires de la Société d'Emulation*, années 1852 à 1857.

PRAROND (ERNEST). — *Topographie historique et archéologique d'Abbeville*, tome 1er; Paris, Dumoulin, 1871.

VELLY et VILLARET. — *Recueil des Portraits des Hommes illustres dont il est fait mention dans l'Histoire de France*, etc.; Paris, 1781.

WILLE. — *Mémoires et Journal, publié par M.* GEORGES DUPLESSIS, *bibliothécaire du département des estampes à la Bibliothèque nationale à Paris, avec une Notice par* EDMOND et JULES DE GONCOURT; Paris, vᵉ Renouard, 1857.

ABRÉVIATIONS

B. Abb. — Bibliothèque d'Abbeville.

B. Nat. — Bibliothèque Nationale, à Paris.

Cat. Vign. — Catalogues publiés par M. Vignères, marchand d'estampes à Paris, rue de la Monnaie.

Man. de Ch. Le Bl. — Manuel de l'Amateur d'Estampes, de Charles Le Blanc; Paris, 1850-1857.

Rec. Ve Daullé. — Recueil des quatre-vingt-quatre estampes publiées par la veuve de Daullé, après la mort de son mari.

CATALOGUE RAISONNÉ

DE

L'ŒUVRE GRAVÉ

DE

JEAN DAULLÉ

PORTRAITS

1 — AGUESSEAU (Henri d').

Portrait dans un médaillon ovale équarri, posé sur un socle. Personnage en robe de magistrat, la tête couverte d'une longue perruque; il porte la plaque de l'ordre du Saint-Esprit; la figure est tournée un peu à droite.

Bonne gravure, figure fine largement burinée.

Hauteur, 0,233mm; Largeur, 0,173mm.

Dans le cadre du médaillon : *Henricus Franciscus d'Aguesseau, Galliarum Cancellarius, nat.* 27 *nov.* 1668, *obiit febr.* 1751.

On lit sur le socle dans un cartouche :

Illi lingua potens Demosthenis, ars Ciceronis,
Pectus Aristidis, mens que Platonis erat
Et Cato censura, responsis Papinianus,
Consiliis Nestor, legibus ipse Solon.
Verior his virtus anima labris que sedebat
Ipsa etiam scriptis nunc quoque visa loqui.

A la marge, en bordure : à gauche, *Peint à l'âge de 35 ans par Vivien 1703* — à droite, *Gravé par J. Daullé graveur du roi.*

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, BIBLIOTHÈQUE D'ABBEVILLE.

Cat. Vignères. Veute Hochard à Lille, décembre 1869. — Id. novembre 1868, n° 140, in-4°. — Id. mai 1867, n° 34, in-4°. — Id. V. Duchamp, 1867, n° 71, in-4°.

—

2 — ANASTASIE (MADAME), *Landgrave de Hesse-Hombourg.*

Dame vêtue d'une robe à ramages, la tête de face, le corps tourné à gauche; elle est assise dans un fauteuil devant une table sur laquelle sont posés des livres et une sphère. Elle tient un livre à la main ; à ses pieds, un petit chien couché près d'un tabouret. Au fond, le coin d'une cheminée portant des statuettes et une pendule. Armes à la marge entre les deux titres ; elles se composent de deux écussons surmontés d'une couronne avec manteau d'hermine.

Cette gravure manque d'effet : c'est sec, peu modelé, tout se confoud ; les vêtements sont bien fouillés, mais les détails en sont un peu confus. La tête n'est pas réussie ; elle est effacée, sans expression, sans relief.

H. 0,460 ; L. 0,380.

Le titre à la marge ; il est écrit à gauche en caractères russes, et en français à droite :

S. A. S. Madame Anastasie landgrave de Hesse Hombourg, née princesse Troubetskoy, dame du grand ordre impérial de Ste Catherine.

A la bordure, en marge : à g. *peint par Roslin* — à dr. *gravé par J. Daullé, graveur du roi 1761.*

Etat avant la lettre.

Autre, avec la lettre, mais sans les noms du peintre et du graveur.

B. Nat., B. Abb.

Mentionné par Mariette avec ces indications prises dans la biographie de Daullé : « *La princesse de Hesse Hombourg, née* « *Imbetski, que Daullé a gravé pour le général Betski, frère de* « *cette princesse, d'après un tableau de M. Kœslin, où elle est* « *représentée assise.* » Ce fut un des derniers ouvrages de Daullé.

—

3 — ASTRUC (Jean).

Personnage représenté à mi-corps, une main entre les boutons de son gilet; le corps est tourné à gauche, la figure de face.

Bonne gravure, burin large, figure bien modelée.

H. 0,148; L. 0,120.

A la marge : *Joannes Astruc.*

Au-dessous : *Salubris concilii Regii Socius, doctor medicus Parisiensis, Professor Regius*, etc.

A la bordure de la marge : à g. *peint par L. Vigée* — à dr. *Gravé par J. Daullé gr. du roi* 1756.

B. Nat., B. Abb.

Cat. Vignères, V. Chaussier 1868, n° 42. — V. Hochard 1869, n° 1557-8.

—

4 — AUGUSTE III, *Roi de Pologne.*

Personnage en pied, debout, une main sur la hanche, tenant de l'autre un bonnet de fourrures; il est vêtu d'une longue robe ouverte par-devant et qui laisse apercevoir une épée suspendue au côté; il porte le cordon de la Toison d'Or. Sur une table, à droite, on voit les attributs de la royauté, couronne, sceptre, etc.;

à gauche, le trône sur lequel est posé le manteau royal, draperies au-dessus; dans le fond un palais.

Bonne gravure; figure finement burinée. Ce portrait forme pendant avec celui de Marie-Josèphe, reine de Pologne.

H. 0,669; L. 0,488.

A la marge, le titre: *Fréderic Auguste III, roi de Pologne.*

Et au-dessous: *Peint par Louis de Silvestre premier peintre du roy de Pologne électeur de Saxe, à Dresde* 1737: — *Gravé par J. Daullé graveur du Roy, à Paris* 1750.

B. NAT., B. ABB.

Man. Ch. Le Bl. n° 44. — Cat. Vignères, V. Hochart, n° 469. — Id. V. déc. 1867, n° 285.

---

23 — AUGUSTE III (FRÉDÉRIC).

Portrait différent du précédent; médaillon ovale équarri. Le personnage est représenté à mi-corps, vu de face, cheveux assez courts, bouclés; la figure est large, épanouie, sans beaucoup d'expression. Il est couvert d'une armure complète, par-dessus laquelle est posé un manteau d'hermine qu'il ramène sur la hanche avec la main gauche; il porte l'ordre du Saint-Esprit en écharpe et tombant à gauche, et l'ordre de la Toison d'Or en sautoir.

Bonne gravure, détails de costume bien rendus.

H. 0,193; L. 0,163.

A la marge: *Frédéric-Auguste III, roy de Pologne, grand duc de Lithuanie, Russie,* etc.

En bordure: à g. *peint à Dresde par de Silvestre* — à dr. *gravé par J. Daullé, graveur du roi.*

B. NAT., B. ABB.

Huber et Rost, t. 8, n° 16 : *Le buste de Frédéric-Auguste III, roi de Pologne*, etc.

Rudolphe Weigel, éditeur du Cat. de Wille par Ch. Le Blanc, signale cette pièce comme étant due à la collaboration de Daullé et de Wille, en se basant sur le Cat. de la comtesse d'Einsiedel. (Dresde, 1833).

—

6 — BAGLION (DE) DE LA SALLE.

Médaillon équarri, posé sur un socle; ecclésiastique en costume assez simple, vu de face, portant une croix suspendue au cou; armes au bas.

Gravure assez bonne; la figure est finement travaillée, les yeux sont seulement trop fixes.

H. 0,442; L. 0,344.

A la marge: *Franciscus de Baglion de la Salle, episcopus Atrebatensis.*

En bordure : *B. J. Wampe pinx. — J. Daullé sculp. — Offerebat P. L. J. Lemaistre Duacenus præside R D. B. Beccue collegie S. Vedosti professore, anno* 1733, *primam philosophiæ palmam.*

B. Nat.

—

7 — BASCHI (Charles de).

Médaillon ovale posé sur un socle. Personnage vu à mi-corps, couvert d'une cuirasse; large figure d'une laideur caractérisée; armes sur le socle.

Bonne gravure, les traits sont bien modelés.

H. 0,256; L. 0,178.

Sur le socle: *Charles de Baschi, marquis d'Aubaïs, baron du Caïla, seignr de Junas, etc., né au chaū de Beauvoisin le* 20 *mars* 1686.

A la marge: *Peint par Peroneau, peintre du R., juillet* 1746. – *Gravé par J. Daullé, gr. du R., janv.* 1748.

B. Abb.

Etat avant toute lettre.

Ch. Le Blanc, dans son Cat. de Wille, signale cette pièce comme due à la collaboration de Daullé et de Wille.

—

8 — BARON.

Portrait dans un cadre figuré en pierre, élargi par le bas; personnage debout, vu à mi-corps, la tête couverte d'une longue perruque, regardant un peu à droite; le bras et la main étendus avec le doigt indicateur écarté. Il est revêtu d'un large manteau formant draperie.

Bonne gravure, figure bien modelée et en relief; belle tête bien posée et physionomie expressive.

H. 0,400; L. 0,280.

Sur le cadre en bas, formant socle: *Baron, célèbre comédien.*

Euripide et Sophocle en France
Avaient l'un et l'autre un rival,
Sans Baron dont icy l'on voit la ressemblance
Roscius resterait sans égal.

A la bordure, toujours dans la gravure: à g. *de Troy pinxit.* — à dr. *J. Daullé sculp.* 1732.

A la marge: *Se vend chez Limosin, rue de Gèvre, au grand cœur.*

Etat avant toute lettre. — Autre état avant la lettre, mais avec la mention: *de Troy pinx.* — *J. Daullé sculp.* 1732.

Etat sans le titre, mais avec les vers.

B. Abb.

Cat. Vign., V. Ch. Le Blanc, mai 1866, n° 1181. — Id. V. Hourlier, 1870, n° 358.

Cette belle pièce est à noter d'une manière toute particulière comme la première gravure datée de Daullé, qui n'avait que 29 ans quand il l'exécuta.

9 — BASSOMPIERRE (François de).

Portrait dans un médaillon dont le cadre est orné de moulures; au-dessus du médaillon, un casque, et des feuilles de laurier au bas, entourant l'inscription. Personnage avec de longs cheveux, portant la moustache et la royale, un grand col brodé tombant sur les épaules ; il est couvert d'une armure et porte une écharpe en sautoir.

Gravure ordinaire.

H. 0,133; L. 0,090.

Autour du médaillon : *François de Bassompierre.*

Au-dessous : *François de Bassompierre, maréchal de France, né en Lorraine le 22 avril 1579, mort en Brie le 12 octobre.*

En bordure : *A. D. pinxit — J. D. sculp.*

Cette gravure est évidemment de Daullé ; c'est son genre, ce sont ses initiales. Elle figure dans l'ouvrage : *Histoire de France, commencée par MM. Velly et Villaret, continuée par M. Garnier, etc.*, 1781. (Bibliothèque de M. J. de Mautort).

—

10 — BOILEAU DESPRÉAUX.

Personnage de face, sur fond uni.

Bonne gravure, figure finement modelée, avec expression bien rendue.

H. 0,134; L. 0,082

A la marge : *Nicolas Boileau Despréaux, de l'Académie Françoise, né à Paris le 1er novbre 1636, mort le 16 mars 1711 — peint par Hyacinthe Rigaud, gravé par J. Daullé, gr. du roi.*

Etat avant toute lettre.

B. Nat.

Ce portrait de Boileau est sans doute celui mentionné par

M. Cohen dans son *Guide* avec l'indication suivante : « Boileau. — *Œuvres de M. Boileau Despréaux, nouvelle édition, avec des éclaircissements historiques donnés par lui-même et rédigés par M. Brossette, etc., etc., par M. de Saint-Marc. Paris, David et Durand*, 1747, 1 *vol. in-8°*, un *portrait par Rigaud, gravé par Daullé.* »

—

11 — CHAMBROY (Lazarus).

Personnage vu à mi-corps dans un encadrement figuré en pierre; il est vêtu d'un simple surplis uni, avec une croix suspendue au cou, la tête couverte d'une calotte. Le corps est posé à gauche, la figure raide, droite, regardant en face; elle est très-laide, marquée de petite vérole, la bouche entr'ouverte; mais le portrait paraît d'un vérité saisissante. Armes au milieu du titre, à la marge, dans un second médaillon.

Bonne gravure; la figure est très-bien modelée.

H. 0,374; L. 0,280.

Le titre sur le socle: *Lazarus Chambroy, abbas Stæ Genovefæ Parisiensis præpos. general canon regul. congreg. Gal.*

A la marge : *Rectorem posuerunt : fuit in illis quasi unus est ipsis* (Eccl. 32 cap. VI).

A la bordure, dans la marge : à g. *Peronneau pinx.* — à dr. *J. Daullé sculp.*

B. Nat.

—

12 — CHOMEL (Petrus).

Portrait se détachant sur un fond uni; personnage vu à mi-corps, tourné à gauche, la figure presque de face; il est vêtu d'une robe fourrée d'hermine, la tête couverte d'une longue perruque.

Gravure assez fine, mais manquant de vigueur; les yeux sont un peu grands; le bas de l'hermine est à peine indiqué.

H. 0,087; L. 0,121.

Sous la gravure, à la bordure: *R. Tournière pinx.* — *J. Daullé sculp.*

A la marge: *Petrus Joannes Baptista Chomel, saluberrimæ Parisiensis Facultatis Doctor Regens et Decanus, Medicus regis ordinarius, scientiarum Academiæ socius, natus die 2 septembris* 1671, *obiit die* 3 *julii* 1740.

B. Nat., B. Abb.

Cat. Vign., V. Hochart, décembre 1869, n° 1157-6.

—

13 — CLÉMENTINE, *Princesse de Pologne.*

Gravure mentionnée sous le n° 22 de l'Œuvre de Daullé dans le Manuel de Ch. Le Blanc, avec les indications suivantes: *Nᵒ* 22 *Angleterre; Clémentine, princesse de Pologne, reine, femme du Prétendant; David, in-fol., rare.*

Mentionnée également dans Heinecken, t. IV, p. 550, sous cette indication: *Portrait de Clémentine, princesse de Pologne, reine d'Angleterre; c'est la femme du prétendant; on en a des épreuves avec le nom du peintre David.*

Huber et Rost, t. 8, n° 6.

—

14 — COCHIN le fils.

Médaillon rond, suspendu par un ruban sur un fond moiré; portrait en buste, tête de profil et tournée à gauche; même genre que les portraits de Vanloo et de Nonnotte.

Bonne gravure.

H. 0,174; L. 0,122.

Titre dans la gravure, sous le médaillon: *Cochin le fils (C. N.), dessiné par lui-même, gravé par J. Daullé* 1754.

B. Nat., B. Abb.
Man. Ch. Le Bl., n° 26.
Cat. Vign., V. Hochart, décembre 1869, n° 1158, in-4°.

—

1S — COFFIN (Carolus).

Portrait dans un cadre carré, cintré au-dessus, figurant une embrasure de fenêtre. Le personnage tient d'une main un livre fermé, posé droit sur ses genoux, et sur le dos duquel on lit : *Biblia sacra;* de l'autre, un bonnet de docteur. Il est revêtu d'un manteau avec camail d'hermine ; le corps est tourné à gauche, la tête presque de face. Au fond, en bas-relief, trois Amours groupés devant une fontaine ; ils en reçoivent l'eau dans des coupes. Au-dessus de la fontaine, à gauche, on lit : *Scholæ gratis reclusæ* 1719. Au bas de l'encadrement, à gauche, des papiers froissés ; on lit sur l'un : *Hymny sacri jam desinant suspiria*, etc. ; sur un autre : *Oratio in serenissimi Delphini ortum* M.D.CC.XXIX ; sur le troisième : *Mandatum rectoris nos Carolus Coffin rector,* etc.

Bonne gravure ; les détails de l'hermine sont bien rendus ; la figure est peut-être moins bien réussie.

H. 0,465 ; L. 0,326.

On lit sur une espèce de socle formant encadrement : *Carolus Coffin, antiquus universitatis Parisiensis rector, et Collegii Dormano, Bellovaci Gymnasiarchia, natus die* 4 *octobris* 1676, *obiit die* 20 *junii* 1749.

D. G. Coffin hanc optimi patrui effigiem, æternum pietatis et grati animi monumentum, æri incidi curavit.

A la marge, en bordure : à dr., *Peint par Fontaine* 1742 — à g., *Gravé par Daullé, graveur du roy,* 1749.

B. Nat., B. Abb.

Cat. Vign., V. Ch. Le Blanc, 1866, n° 1187. — Id. V. Hourlier, 1870, n° 357.

—

16 — COIGNARD (Jean-Baptiste).

Portrait dans un cadre entre colonnes, sur un socle où le titre est gravé entre des feuilles de chêne. Personnage assis, accoudé d'un bras devant une table sur laquelle un livre est ouvert; la figure est presque de face.

Gravure finement burinée; les détails de jabot et de manchettes sont bien rendus. Le haut de la tête et de la chevelure manque un peu de vigueur et n'est pas assez accusé.

H. 0,460; L. 0,326.

A la marge: *Johann. Bapt. Coignard, regis et Academiæ Gallicæ typographus.*

En bordure:

Peint par Voirieau. — Gravé par J. Daullé, gr. du roy et de l'Académie impériale d'Augsbourg.

Offerebant P. Al. le Mercier et Elizabeth Boudet.

Etat avant la lettre, non terminé. Les détails de dentelles du jabot et les manchettes sont à peine indiqués par un trait léger; encadrement au trait; aucune mention.

B. Nat., B. Abb.

Cat. Vign., V. Hochard, décembre 1869, n° 1172. — Id. V. Hourlier, 1870, n° 355.

—

17 — FABERT (Abraham de).

Petit médaillon ovale équarri, posé sur un socle. Personnage tourné un peu à gauche; il est couvert d'une armure, sur laquelle tombe un large col.

Figure très-finement burinée, la plus grande partie au pointillé.

H. du médaillon, 0,088 ; L. 0,068.
H. totale, 0,120 ; L. 0,070.

Sur le socle : *Abraham de Fabert maréchal de France.*

A la bordure : *J. Daullé sculp.*

B. NAT., B. ARB.
Man. de Ch. Le Bl., n° 27.

—

18 — FAVART (MADEMOISELLE).

Elle est représentée en pied, au milieu de la campagne, dans un costume de paysanne ; attitude raide et prétentieuse. On aperçoit au fond des bâtiments de ferme et un pigeonnier ; sur le côté, une vache au premier plan.

Cette gravure est ordinaire, et n'a certainement pas le mérite qu'on lui a attribué dans des biographies sommaires de Daullé où elle est citée. La tête n'est pas réussie, elle est déparée du reste par un chapeau disgracieux ; les yeux ne sont pas bien rendus, le sourire est forcé. La peinture n'était peut-être pas favorable au graveur ; toutefois quelques détails de vêtement sont bien burinés.

H. 0,470 ; L. 0,317.

A la marge : *Portrait en pied de Mad[elle] Favart.*

En bordure : *peint par Vanloo — gravé par J. Daullé graveur du roi 1754.*

Et plus bas on lit ces vers :

L'amour sentant un jour l'impuissance de l'art,
De Bastienne emprunta le nom et la figure ;
Simple, tendre, suivant pas à pas la nature,
Et semblant ne devoir ses talents qu'au hazard.
On demesloit pourtant la mine d'un espiègle
Qui fait des tours, se cache, afin d'en rire à part,
Qui séduit la raison et qui la prend pour règle,
Vous voïez son portrait sous les traits de Favart.

Se vend chez Daullé Gr du roi rue du Plâtre St Jacques dans la maison neuve à côté du collège.

Autre état avec les vers, mais sans le nom *Favart.*

B. Nat. B. Abb.

Man. de Ch. Le Bl., n° 28 : *Favart (Madelle) dans le rôle de Bastienne, figurée en pied sur un fond de paysage. Carle Vanloo. Gr. in-fol.*

Cat. Vign., V. Hochart, 1869, n° 1162. — Id. V. Hourlier, 1870, n° 356. — Id. mars 1870, n° 271. — Id. mai 1870, n° 295.

Rec. Ve Daullé, n° 29 : *Madame Favart dans l'habillement de Bastienne, telle qu'on l'a vue jouer sur le théâtre Italien.*

Huber et Rost, t. viii, sujets divers, n° 23.

—

19 — FÉNÉLON (François de Salignac de la Motte).

Portrait dans un médaillon ovale, posé sur un socle.

Physionomie expressive ; très-finement buriné.

H. 0,121 ; L. 0,120.

A la marge : *François de Salignac de la Motte Fénélon, archevêque de Cambray, né en Périgord le V aoust MDCLI, mort à Cambray en MDCCVII.*

A la marge, en bordure : *Jos. Vivien pinx. — J. Daullé sculp.* 1739.

B. Nat., B. Abb.

—

20 — GALLAND.

Portrait dans un médaillon ovale équarri, posé sur un socle. Ecclésiastique, vu de face, la tête couverte d'une calotte, ayant une croix suspendue au cou. Au fond, une partie de bibliothèque avec draperies. Armes à la marge, au milieu du titre.

Jolie gravure, finement burinée.

H. 0,310 ; L. 0,206.

Le titre sur le socle : *Stephanus Galland, abbas generalis bon. reg. s. aut Viennensis elect. II Juli 1747.*

A la marge, en bordure : *peint par C. Chevalier Lombard — gravé par J. Daullé, grav. du roi.*

B. Nat.

—

21 — GASPARINI.

Médaillon ovale équarri, contre un fond figuré en pierre, et posé sur un socle. Ecclésiastique vu de face, portant une simple croix en sautoir ; armes au milieu du socle.

Bonne gravure ; figure bien modelée.

H. 0,325 ; L. 0,214.

Titre dans le cadre du médaillon : *Nic. Gasparini, abbas gnalis can. reg. s. aut. Viennensis.*

Dans la gravure, contre le socle : à g., *peint par J. B. Lombard.* — à dr., *gravé par J. Daullé en 1737.*

B. Nat., B. Abb.

—

22 — GASPARINI.

Même portrait, mais cadre du médaillon moins large ; simple ovale équarri, sans socle et sans armes. Le personnage a la même pose et la même attitude ; simple croix en sautoir.

Gravure assez bonne.

H. 0,198 ; L. 0,138.

On lit seulement à la bordure à gauche, dans la gravure : *J. Daullé fecit 1737.*

Epreuve avant la lettre.

Cette gravure est en quelque sorte un autre état, assez modifié, de la première.

B. Nat.

23 — GAUFFECOURT.

Personnage à la physionomie très-expressive, vêtu d'une robe de chambre, la tête tournée à droite, couverte d'un bonnet fourré. Il est assis et négligemment accoudé sur une table placée devant une fenêtre et en partie cachée par des draperies. Il a le doigt indicateur levé dans l'attitude de la démonstration. Des livres sont posés contre les pieds de la table; sur l'un d'eux, on lit : *l'Art d'aimer.*

Très-belle gravure finement burinée et avec soin ; les détails sont tous bien rendus.

H. 0,320 ; L. 0,341.

A la bordure de la gravure : à dr., *peint par Nonnotte, peintre du roi.* — à g., *gravé par J. Daullé graveur du roi* 1754.

Sous le titre :

Lætus in præsens animus, quod ultra est
Oderit curare, et amara lento
Temperet risu.
(*Hor. ad Grosphum carm. XVI livre* 2).

Autre état sans le titre, mais avec les vers.

B NAT.

Man. de Ch. Le Blanc, n° 30, avec cette indication : *Gauffecourt de Genève, ami de J. J. Rousseau, Nonnotte, in-fol. presque carré,* 1754.

Cat. Vign., V. Hourlier, juin 1870, n° 358.

Heller, p 150.

Huber et Rost, t. 8, n° 11 : *Portrait de Gauffecourt de Genève, que son ami J J. Rousseau a fait graver à Paris ; peint par Nonnotte, gravé par J. Daullé* 1754, *in-fol. presque carré.*

---

24 — GENDRON.

Personnage représenté à mi-corps dans l'embrasure

d'une fenêtre formant encadrement. Il est revêtu d'un manteau, sa tête est couverte d'un bonnet; il tient devant lui un livre ouvert, dont quelques feuillets sont déchirés. Le corps est vu de face, la figure tournée un peu à gauche.

Très-belle gravure, harmonieuse de tons, d'un effet réellement artistique; la figure, qui se dégage bien, est modelée avec une finesse et une perfection remarquables; le velours du manteau et de la toque est parfaitement rendu. C'est là bien certainement un des meilleurs portraits gravés par Daullé; il est supérieur à celui de Lemercier et peut-être même à celui de Rigaud.

H. 0,434; L. 0,344.

Dans la gravure, au bas: *Claudius Deshais Gendron doctor med. facult. Monspel.*

Plus bas, toujours dans la gravure: *Peint par Hyacinthe Rigaud, écuyer, chevalier de l'ordre de Saint Michel. — Gravé par J. Daullé* 1737.

Etat avant toute lettre.

Autre état aussi avant toute lettre, mais on lit au bas, dans la gravure, à droite: *Nav.*

B. Nat., B. Abb.

Man. de Ch. Le Blanc, n° 31.

Cat. Vign., V. Hochart, décembre 1869, n° 1164: « Gendron, docteur en médecine, in-fol. » — Id. V. Hourlier, 1870, n° 358.

Basan: « Portrait de Gendron, fameux oculiste, d'après Rigaud. »

Heller, p. 150.

Ruber et Rost, t. 8, n° 4.

—

28 — HECQUET (Philippe).

Personnage revêtu d'une robe avec rabat, la tête couverte d'une longue perruque; physionomie douce

et intelligente; la tête est tournée un peu à droite.

Bonne gravure, figure bien modelée.

H. 0,110; L. 0,087.

A la marge : *Philippe Hecquet, d. reg. et ancien doïen de la fac. de méd. de Paris, né à Abbeville le 11 fév. 1661, et mort à Paris le 11 avril 1737.*

Dans son art il n'oublia rien
Pour sonder à fond la nature,
Mais la science du chrétien
Lui parut toujours la plus sure.
A ces deux traits, lecteur, augure
Qu'il fut grand médecin, mais plus homme de bien.

En bordure : *Le Belle pinx. — J. Daullé sculp.*

B. Nat. B. Abb.

Cat. Vign., V. Hochart, décembre 1869, n° 1157 : 5. Hecquet (P.), in-8°.

Cette gravure est d'autant plus précieuse pour nous qu'elle contribue à conserver le souvenir d'une des illustrations de notre pays, dont le nom est encore aujourd'hui dignement porté par un de ses descendants, M. le docteur Anatole Hecquet, notre collègue de la Société d'Emulation. Dans l'*Almanach du Ponthieu* de l'année 1765, on cite Hecquet parmi les hommes célèbres d'Abbeville, en ajoutant : « auteur du livre si bien connu, *la Médecine des pauvres.* » — On sait que Philippe Hecquet a écrit un grand nombre d'autres ouvrages. (Voyez *Biographie d'Abbeville*, par M. Louandre père).

On a fait sur ce personnage une autre petite pièce de vers que nous avons trouvée dans les notes de M. Delignières de Bommy :

Lecteur, reconnais à ces traits
Un confident de la nature
Qui, nous révélant ses secrets,
Mit la mort même à la torture.
De Dieu, de la grace enchanté
Son cœur en fut toujours avide;
Aussi l'austère probité
Ne cessa point d'être son guide.

Enfin, dans les albums de M. de Bommy, qui nous ont été obligeamment communiqués par notre savant collègue M. Ch. Louandre, au nom des héritiers de M. Delignières de Saint-Amand, nous avons trouvé une note intéressante et qui est relative précisément à ce portrait :

« Les confrères et les amis de M. Philippe Hecquet avaient eu « beau le solliciter pour faire tirer son portrait, il n'avait jamais « voulu y consentir, et on ne l'aurait jamais eu sans l'adresse « de M. Rencamme, son ami particulier. Il connaissait la dame « Le Belle, sœur de la fameuse Mlle Chéron et sœur d'un peintre « estimé, laquelle, outre le talent de travailler agréablement de « miniature, possédait celui de peindre de mémoire, quelqu'in- « commodité qu'elle avait aux yeux; cela fit naître à M Rencamme « l'idée d'une ruse innocente et lui fournit le prétexte de mener « cette dame chez M. Hecquet comme pour le consulter. Pendant « qu'il conversait avec M. Rencamme et M. Finot, elle eut le « temps de l'examiner et de s'en graver les traits et la physio- « nomie dans la mémoire. De retour chez elle, elle ébaucha son « esquisse, et plusieurs visites que M. Hecquet lui fit pour la « conduire dans les remèdes qu'il lui procurait, la mirent en état « d'achever son ouvrage. M. Le Belle en fit ensuite la copie en « grand, et l'on ne se cacha plus de M. Hecquet qui vit que sa « résistance avait été vaine, et qui se prêta, quoiqu'a regret, au « besoin que le peintre avait de sa présence pour donner les « derniers coups à ce portrait sur lequel on grava le jetton qu'il « fit distribuer lorsqu'il sortit de la charge de doyen de la faculté « de médecine, en 1714. Ce fut aussi d'après ce portrait que « Jean Daulié, graveur, né à Abbeville en juin 1701, a gravé le « portrait ci dessus. Ce portrait, peint en grand par Le Belle, « existe encore à Abbeville en 1810, chez M. Hecquet d'Orval, « dont le père l'eut, pour un tapis de pied, de M. Lennel l'aîné, « qui l'avait eu de sa tante, Mlle Le Sergeant, petite-nièce dudit « Ph. Hecquet. Ce portrait se trouve copié chez M. Hecquet de « Roquemont, ainsi que dans le tableau des hommes illustres « nés à Abbeville qu'on voit dans la bibliothèque de l'hôtel-de- « ville de la même ville, et aussi dans un plus petit tableau pareil

« chez M. Choquet, peintre, né à Abbeville, et auteur de l'un et « l'autre tableau, et aussi de la susdite copie chez M. Hecquet de « Roquemont. » (1)

(*Vie de M. Hecquet*, par M. de Saint-Marc, etc., 2e édition, p. 49; *Supplément au Dictionnaire de Bayle*, par Chauffepié, tome 2, à la lettre H, page 70; Nilson (ou Nuron), tome 41; *Bibliothèque française*, tome 28).

—

26 — LAMOIGNON (DE).

Médaillon ovale, posé sur un socle à gorge concave et appliqué sur un fond figurant une muraille. Personnage à mi-corps, presque de face, la figure tournée un peu à droite, la tête couverte d'une longue perruque, la main gauche gantée. Il est assis dans un fauteuil et est revêtu d'une robe de magistrat avec rabat en dentelle. A gauche, on aperçoit une partie d'un grand livre fermé; armes entre le médaillon et le socle.

Excellente gravure, une des meilleures du maître. La figure du personnage est parfaitement burinée et finement modelée; les yeux surtout sont bien rendus, ainsi que les détails de la coiffure. On peut admirer dans cette pièce toute la souplesse avec laquelle l'artiste a su manier le burin, notamment dans les tailles contournées.

H. du médaillon,	0,173;	L. 0,143.
H. totale,	0,330;	L. 0,226.

On lit sur le socle: *De Lamoignon offerebat Paulus Franciscü de l'âge du Tyrac, Santonensis.*

Et dans l'encadrement du médaillon ovale: *Guillelmus Christianus de Lamoignon Galliæ Cancellarius.*

B. NAT., B. ABB.

(1) Il y a également une copie de ce portrait chez M. Beaucousin, juge-de-paix.

Sur les épreuves qui me sont passées sous les yeux dans les collections de Daullé, il n'y avait pas de nom de peintre ni de graveur.

—

27 — LAMOIGNON (Guillaume de).

Portrait différent; médaillon ovale équarri, posé sur un socle formant une courbe. Personnage en robe avec rabat; perruque moins longue que sur l'autre gravure; physionomie expressive très-bien rendue; figure large, épanouie, assez laide et marquée de petite vérole.

Bonne gravure.

H. 0,253; L. 0,185.

Autour du médaillon: *Guillaume de Lamoignon, né le 8 mars* 1683, *chancelier de France le* 9 *décembre* 1750.

A la marge, sous la gravure: à g., *Peint par Valade.* — à dr., *Gravé par J. Daullé, gr. du roi,* 1755.

B. Nat., B. Abb.

Cat. Vign., V. Hochart, décembre 1869, n° 1173. — Id. V. Duchamp, mars 1867, n° 71, in-4°. — Id. V. novembre 1868, n° 141.

—

28 — LAUBRIÈRE (Lefebvre de).

Ecclésiastique assis dans un large fauteuil à dossier sculpté, devant une table contre laquelle il tient un grand livre ouvert. Sur la table est posée une mappemonde; bibliothèque dans le fond. Le corps du personnage est tourné à droite, la figure regardant en face; elle a peu d'expression. Au bas, armes surmontées d'un chapeau de cardinal.

Bonne gravure; les détails de dentelles et de broderies du surplis sont très-délicatement et très-finement rendus; de même les armes.

H. 0,497 ; L. 0,365.

Titre dans la gravure même : *Carolus Franciscus Lefebvre de Laubrière, Episcopus Suessionensis, regi ab omnibus conciliis et parlamentis, offerebat Hieronymus Nicolaüs Henrion, canonicus ecclesiæ Suessionensis.*

A la bordure : à g., *peint par Aved* — à dr., *gravé par Daullé*, 1736.

B. Nat., B. Abb.

Man. de Ch. Le Blanc, n° 32. — Cat. Vign., V. Hochart, décembre 1869, n° 1165. — Heinecken, t. 4, p. 550. — Huber et Rost, t. 8, n° 7.

—

29 — LEMERCIER (Pierre-Augustin).

Portrait figuré sur une toile ovale posée contre deux colonnes au milieu de l'estampe. Dans le fond, à gauche, on aperçoit les rayons d'une bibliothèque. Contre une des colonnes sont posés deux livres sur le dos desquels on lit : *Diction. de Moreri.* Le personnage est représenté à mi-corps, portant une longue perruque bouclée, un rabat sur la poitrine ; il tient un livre à la main. Draperie qui passe entre les deux colonnes et retombe à à gauche sous le médaillon.

Magnifique gravure ; la tête est admirablement modelée et burinée ; expression de figure très-bien rendue. Le portrait sur la toile ovale se détache bien de l'ensemble de la composition et fait un heureux effet.

H. 0,458 ; L. 0,359.

Larg. de la toile ovale, 0,215.

A la marge, le titre : *Pierre-Augustin Lemercier, imprimeur ordinaire de la ville, ancien syndic de sa communauté, mort le 9 janvier 1734, âgé de 68 ans.*

A la bordure, sous la gravure : à g., *peint par L. Vanloo, P^er peintre du roy d'Espagne.* — à dr., *gravé par J. Daullé.*

Autre état avant toute lettre ; sur le dos du livre posé à droite contre une colonne, au lieu des mots : *Diction. de Moreri*, on lit : *J. Daullé sculp.* Le tirage en est meilleur.

B. Nat., B. Abb.

Man. de Ch. Le Blanc, n° 33.

—

30 — LORRAINE (Charles de).

Médaillon posé sur un socle ; personnage couvert d'une armure sur laquelle est posé un manteau d'hermine ; il porte le cordon de la Toison d'Or en sautoir.

Gravure ordinaire.

H. 0,256 ; L. 0,174.

Haut. du médaillon, 0,197.

A la marge :

Charles-Alexandre de Lorraine, né le 12 décembre 1712.

Peint à Vienne par Martin de Meytens, gravé par J. Daullé, graveur du roy.

Se vend à Paris, chez Daullé, rue des Noyers.

Etat avant toute lettre.

B. Nat.

Man. de Ch. Le Blanc, n° 35.

Ch. Le Blanc, dans son *Cat. de Wille*, signale cette pièce comme due à la collaboration de Daullé et de ce graveur.

Huber et Rost, t. 8, n° 12.

—

31 — LOUIS XV.

Portrait dans un petit médaillon ovale, au milieu d'un frontispice de livre qui renferme la dédicace.

Jolie gravure, genre vignette.

H. 0,332 ; L. 0,240.

A la marge :

Ludovico XV, regi christianissimo, pio, felici, semper augusto, cujus auctoritate et exemplo virtus colitur, cujus patrocinio et munificentia bonæ artes florent, cujus sapientia et fortitudine prolati sunt imperii fines, cujus magnanimitate et temperantia pax victoriarum comes gloriam gentis, populorum felicitatem orbis securitatem firmat, ultro se vovent, dant, dicant, consecrant rerum Gallicarum et Franciscorum scriptores.

Bourgoin scrip. — Edm. Bouchardon sculptor regius delin. — Joan. Daullé sculp. 1739.

B. Nat.

—

32 — LOUIS XV.

Médaillon posé sur un socle très-simple. Personnage jeune, vu à mi-corps, revêtu d'une armure, la tête nue, les cheveux longs par derrière, tenant un chapeau à plumes sous le bras, et ayant un large cordon en écharpe. Le corps et la figure sont tournés un peu à gauche.

Bonne gravure.

H. 0,273; L. 0,187.

Sur le socle même, le titre : *Louis quinze roy de France et de Navarre.*

A la bordure du socle : *Vanloo pinx. — Daullé sculp.*

A la marge ; *Se vend à Paris, chez Hecquet, place de Cambray, à l'image S[t] Mort.*

Autre état sans le titre, mais avec les autres mentions.

B. Nat.

—

33 — LOUIS XV.

Médaillon ovale posé sur un socle sur lequel est gravé le titre. Personnage vu de trois quarts et à mi-corps, la tête nue et tournée à gauche, les cheveux assez

courts pour l'époque et renversés en arrière, le nez arqué, la lèvre inférieure un peu tombante. Il est couvert d'une armure et porte un cordon en écharpe.

La gravure est assez bonne, sobre d'effets, mais les yeux sont trop grands ; celui de gauche surtout est trop saillant.

H. 0,312; L. 0,200.

Sur le socle : *Louis XV*.

Et au-dessous : *Hyacinthe Rigaud*.

Au bas, à la marge : *Cette teste a esté dessinée par Jean-Batiste Lemoine, gravé par Jean Daullé* 1738.

Etat avant la lettre, avec cette seule mention : *Cette teste*, etc.

B. Nat., B. Abb.

—

34 — LOUIS XV, *Dauphin de France*.

Médaillon ovale équarri, sur un fond mat, et posé sur un socle. Portrait d'enfant tout jeune, la tête couverte d'un bonnet de forme assez singulière, chargé de broderies et posé sur le côté de la tête; un large cordon en écharpe autour du corps. A chaque coin de la gravure, une fleur de lys dans une branche de feuillage. Au bas, sur le socle, de chaque côté, deux monstres marins (dauphins). Même genre, comme forme de gravure, que Louis-Philippe d'Orléans, duc de Chartres, mais celle-ci plus ornementée.

Bonne gravure ; figure assez bien modelée, les yeux un peu grands.

H. 0,390; L. 0,270.

Sur le socle : *A. S. Belle pinxit — J. Daullé sculp.*

Autour du cadre ovale : *Monseigneur le Dauphin de France, né à Versailles le IV septembre M.DCC.XXIV.*

Au bas : *A la très-haute et très-puissante dame Charlotte-*

Eléonore-Madeleine de la Motte-Houdancourt, duchesse de Ventadour, princesse de Maubuisson, gouvernante du roy, des enfants de France et surintendante de leurs maisons, par son très-humble et très-respectueux serviteur Belle.

A Paris, chez le sieur Belle, peintre, à l'entrée de la rue du Four-St-Germain, et chez la veuve F. Chereau, rue Saint-Jacques, aux deux Pilliers d'or, avec privilège du roy.

B. Nat., B. Abb.

Cat. Vign., V. nov. 1867, n° 674, in-fol. — Autre V. nov. 1867, n° 157.

Le dessin de cette gravure se trouve à la bibliothèque d'Abbeville.

—

35 — LOUIS XV.

Médaillon ovale équarri, posé sur un socle. Le personnage est couvert d'une cuirasse; ses cheveux sont longs, bouclés, et se terminent par une tresse qui retombe par-devant sur l'épaule droite. Large cordon en écharpe; le corps de face, la figure tournée à droite.

Bonne gravure.

H. 0,314; L. 0,190.

Sur le socle, le titre : *Louis quinze.*

Au bas du socle, mais toujours dans la gravure: *Peint par Hyacinthe Rigaud, écuyer, chevalier de l'ordre de St Michel. — Gravé par J. Daullé,* 1737.

B. Nat., B. Abb.

Cat. Vign., V. Ch. Le Blanc, 1866, n° 1189.

—

36 — LOUIS, *Dauphin de France.*

Médaillon ovale équarri, posé sur un socle. Personnage à la figure jeune et même enfantine, portant une

cuirasse sous ses vêtements ; la main gauche posée sur un casque surmonté d'un panache, l'autre sur la hanche. Le corps est tourné à droite, la figure de face.

H. 0,360 ; L. 0,237.

Haut. du médaillon, 0,270.

Le titre est dans la gravure, sur le socle.

Et au-dessous, toujours dans la gravure :

Gravé par J. Daullé, d'après la tête originale peinte par J. Louis Toqué.

Sur d'autres épreuves, on lit encore au-dessous, toujours dans la gravure, entre l'estampe et un petit filet d'encadrement :

Se vend à Paris, chez Daullé, rue Saint-Jacques, à Saint-François, vis-à-vis la rue de la Parcheminerie.

B. Nat., B. Abb.

Cat. Vign., V. Hochart, déc. 1869, n° 1160. — Id. mai 1867, n° 34, in-fol.

Ch. Le Blanc, dans son *Cat. de Wille*, signale cette pièce comme due à la collaboration de Daullé et de ce graveur.

—

37 — LOUIS, *Dauphin, fils de Louis XV.*

Médaillon ovale équarri ; jeune homme couvert d'une armure sur laquelle est posé un manteau d'hermine qui ne couvre que l'épaule gauche ; il porte le cordon de l'ordre de la Toison d'Or en sautoir ; le corps est tourné à droite, la figure de face.

Gravure ordinaire ; aspect chatoyant.

H. 0,253 ; L. 0,160.

Haut. du médaillon, 0,207.

Epreuve avant toute lettre. D'après une note au crayon que j'y vois à la Bibliothèque Nationale, ce serait Louis, dauphin, fils de Louis XV. — Il y a une partie laissée en blanc entre le

médaillon et le filet d'encadrement, sans doute pour un socle qui doit figurer sur les épreuves avec la lettre; je n'ai pu trouver la pièce dans ce dernier état.

—

38 — MAILLY (Louis de).

Personnage couvert d'une armure complète, portant un cordon en écharpe. Il est représenté debout, près de la mer, le bras droit tendu vers l'horizon, tenant son épée du bras gauche. Derrière lui, un individu coiffé d'un turban lui tient son casque. Armes au bas : écusson soutenu par des lions.

Bonne gravure.

H. 0,367; L. 0,270.

A la marge : *Louis de Mailly, marquis de Néelle, prince d'Orange, chevalier des ordres du roi.*

B. Nat.

Ce personnage, Louis-Alexandre de Mailly, épousa, le 16 mars 1710, la comtesse Julie de Nesle, comtesse de Mailly, qui fut une des maîtresses de Louis XV.

—

39 — MARÉCHAL (Georges).

Médaillon rond et équarri, posé sur un socle. Personnage avec une longue perruque, la tête presque de face.

Gravure très-fine ; la tête est délicatement burinée ; expression de figure bien rendue.

H. 0,093 ; L. 0,082.

Sur le socle : *Georges Maréchal, cons*r *1*er *chirurgien du roi, chev. de l'ordre de S*t *Michel, né à Calais en 1638, mort en son château de Bièvre le 13 décembre 1736.*

Au-dessus du socle, dans la gravure : à g., *Fontaine pinx.* — à dr., *J. Daullé sculp.*

Etat avant toute lettre. Sur des épreuves, on lit en outre à la marge : *A Paris, chez Odieuvre, m[d] d'Estampes, quay de l'Ecole, vis-à-vis la Samaritaine, à la belle image. C. P. R.*

B. Nat.

Cette pièce se trouve dans un *Recueil des Portraits de l'Histoire de France*, par Velly et Villaret, t. 2, p. 18 (Biblioth. de M. Julien de Mautort, à Abbeville) ; mais les dimensions sont plus grandes à cause d'un encadrement rapporté :

H. 0,147 ; L. 0,100.

Cat. Vign., V. Durand, mai 1870, n° 261.

—

40 — MARIE, *Princesse de Pologne, Reine de France et de Navarre.*

Grand portrait en pied. La reine, vêtue d'une robe de brocard à fleurs, les épaules couvertes d'un manteau d'hermine fleurdelisé, est debout dans une salle de palais, devant une console où se trouve une couronne posée sur un coussin.

Pièce très-remarquable par ses dimensions et son exécution ; les détails du costume d'apparat sont chatoyants et bien rendus ; la pose est assez heureuse, la figure bien modelée et finement burinée.

H. 0,628 ; L. 0,482.

A la marge : *Marie, princesse de Pologne, reine de France et de Navarre.*

Au-dessous : *Peint par J. Tocqué, gravé par J. Daullé, graveur du roi et de la Société impériale d'Augsbourg. A Paris, chez la veuve Daullé, quay des Augustins.*

Etat avant toute lettre.

Rec. V[e] Daullé, n° 80 : « Portrait en pied et en manteau royal de Marie, princesse de Pologne, reine de France, morte en 1768. »

B. Nat., B. Abb.

Le tableau de Tocqué, qui a été reproduit par la gravure ci-

dessus, fait partie de la collection du Louvre, et a été catalogué par M. Frédéric Villot, conservateur des peintures, dans sa remarquable *Notice des tableaux exposés dans les galeries du Louvre*, 3e partie, école française, 14e édition, sous le n° 577, avec les indications suivantes :

« Portrait de *Marie Leczinska*, reine de France, née en 1703, morte en 1768.

« H. 2m,80 ; L. 1m,90.

« Toile — figure en pied, de grandeur naturelle, tiré de la collection de Louis XV. »

—

41 — MARIE-JOSÈPHE, *Reine de Pologne*.

Portrait en pied, faisant pendant avec celui *d'Auguste III, roi de Pologne* (n° 4). La reine est vêtue d'une robe de brocart rehaussée d'ornements, fleurs, grappes de raisin ; elle est décorée de plusieurs ordres en pierreries, et tient un éventail d'une main. A gauche, draperies, vase avec guirlande de fleurs.

Bonne gravure.

H. 0,668 ; L. 0,481.

Marie-Josèphe, reine de Pologne, électrice de Saxe, archiduchesse d'Autriche.

Peint par Louis de Silvestre, premier peintre du roy de Pologne, électeur de Saxe, à Dresde, 1737. — *Gravé par J. Daullé, graveur du roy, à Paris,* 1750.

Ce portrait fait partie de la collection de la galerie de Dresde et figure en tête du second volume à la Bibl. Nat.

B. Nat.

Cat. Vign., V. Chaussier, 1868. — Id. n° 227 : « *Marie-Thérèse*, électrice et reine, par Daullé, d'ap. Silvestre, portrait grand in-fol. en pied. » — Id. V. Hourlier, n° 360.

42 — MARIE-THÉRÈSE, ***Reine de Hongrie.***

Médaillon ovale équarri, avec cadre de pierre, posé sur un socle. La reine est en buste, le corps de face, la gorge découverte, revêtue d'une robe de brocard recouverte du manteau royal enrichi de pierreries. Elle a les mains et une partie des bras cachés par l'encadrement ; à droite, un diadème surmonté d'une croix.

Ornements et détails finement burinés, mais les nus, la figure et surtout les yeux sont moins réussis.

H. 0,218 ; L. 0,134.

Sur le socle : *Marie-Thérèse, reine de Hongrie, née le 13 mai* 1717.

A la bordure, dans la marge : à g., *peint à Vienne en 1743 par Martin Demeytens* — à dr., *gravé par J. Daullé, grav. ord. du roy.*

Etat avant toute lettre.

B. Nat., B. Abb.

Cat. Vign., V. Ch. Le Blanc, 1866, n° 1188 : « Marie-Thérèse, reine de Hongrie, in-4°. »

Rec. Ve Daullé, n° 77.

—

43 — MARIETTE (Jean).

Portrait dans un encadrement en pierre, avec cassures simulées. Personnage debout, le corps tourné à gauche, la figure de face, appuyé du bras gauche sur le dossier d'un fauteuil, la tête couverte d'une longue perruque. Il tient de la main droite un carton posé sur une commode, et de l'autre un crayon double. Draperies à droite.

Excellente gravure ; la figure est d'une finesse et d'une délitesse de burin incomparables.

H. 0,423 ; L. 0,288.

Jean Mariette, graveur et libraire, né à Paris le 22 juillet 1660 et mort le 19 septembre 1742.

Peint par Antoine Pesne en 1723 — Gravé par J. Daullé, graveur du roi, en 1747.

Etat avant toute lettre.

Il y a un autre état, ou plutôt on pourrait dire une autre gravure. Dans celle-ci, les dimensions sont les mêmes, ainsi que la pose et l'attitude du personnage, mais la planche a été remaniée sur certains points. Ainsi dans cet autre état, vu à la Biblioth. Nat., à Paris, la perruque est plus longue ; il y a à la commode une poignée qui ne se trouve pas sur le 1er état ; la draperie à droite tombe plus bas sur le dossier du fauteuil, et sous cette draperie, on voit l'habit du personnage qui dépasse. Sur le premier état, au contraire, on ne voit que la draperie.

B. Nat., B. Abb.

Mentionné sous le n° 36, Œuvre de Daullé, Man. de Ch. Le Blanc.

Cat. Vign., V. nov. 1866, n° 127, in-fol. — Id V. Ch. Le Blanc, mai 1866, n° 1182. — Huber et Rost, t. 8, n° 17. — Basan, *Dictionn. des Graveurs.*

—

44 — MAUPERTUIS (de).

Personnage couvert d'un vêtement garni de fourrures, le corps tourné à gauche, la figure de face ; il est assis sur le rebord d'une fenêtre par laquelle on aperçoit au loin la mer et des montagnes ; sa main est appuyée sur un globe terrestre, une carte est posée près de lui. Au bas, un socle ou cartouche allongé, sur lequel est représenté un homme emporté dans un traîneau par un renne.

Bonne gravure ; figure calme et placide finement burinée ; détails de costume bien rendus.

H. 0,499 ; L. 0,347.

Sur le cartouche :

Ce globe mal connu qu'il a sçu mesurer
Devient un monument où sa gloire se fonde ;
Son sort est de fixer la figure du monde,
De lui plaire et de l'éclairer.

Par Mr de Voltaire.

Et au-dessous, toujours dans la gravure : *Pierre-Louis Moreau de Maupertuis.*

A la bordure, en marge : *Peint par Tournière, gravé par Daullé.*

1er état : avant toute lettre. — 2me état : avant la lettre, mais avec les vers de Voltaire.

B. Nat., B. Abb.

Man. de Ch. Le Blanc, n° 37. — Cat. Vign., V. Hochart, déc. 1869, n° 1157-4 et 1167, in-fol. — Id. V. nov. 1867, n° 675. — Id. V. Hourlier, 1870, n° 357. — Id. V. Durand, 1870, n° 261. — Basan, *Dictionn. des graveurs.* — Huber et Rost, t. 8, n° 14 : « Portrait historié d'après R. Tournière. »

Diverses parties de ce portrait ont été faites par Wille. (Voir, sur sa collaboration, extraits de son journal). D'après une note de M. Duplessis, qui a publié ce journal, le portrait a été terminé en 1751.

Le portrait de Maupertuis a été aussi gravé par Desrochers. (Collect. de M. de Saint-Amand).

—

428 — MAUPERTUIS (de).

Gravure différente ; portrait beaucoup plus petit, mais du même genre. On ne voit que le buste du personnage qui est tourné dans un sens opposé à celui de la planche précédente ; son costume est le même. Le cartouche où sont les vers a été laissé plus en blanc.

Gravure assez fine.

H. 0,150 ; L. 0,145.

Les mêmes vers de Voltaire dans le cartouche.

A la marge, en bordure : à g., *peint par Tournière.* — à dr., *gravé par J. Daullé* 1755.

Etat avant toute lettre.

Autre état : gravure moins large : H. 0,150 ; L. 0,096.

B. Nat , B. Abb.

—

46 — MEERMAN (Gerardus).

Personnage dans une attitude un peu raide et forcée, le corps tourné à droite, la figure vue de trois quarts ; il est couvert d'un vêtement bordé de fourrures. Armes dans la gravure même, au milieu du titre, avec deux lions de chaque côté de l'écusson.

Tête fine, bien posée et assez bien modelée ; les détails de manchettes et de col sont bien rendus.

H. 0,207 ; L. 0,157.

A la bordure, sous la gravure : *peint par Peronneau — gravé par J. Daullé.*

Dans la gravure même, au bas, le titre : *Gerardus Meerman, reipublicæ Roterodamensis consiliarius et syndicus.*

Trois états avec la lettre :

1er état : celui ci-dessus ; la gravure est moins fine, le burin est moins accusé, surtout aux armes.

2me état : après *J. Daullé*, il est ajouté : *grav. du roi* 1763.

3me état, le plus complet ; on lit dans une guirlande qui est au bas de l'écusson : *Gaudeant bene nati.*

B. Nat.

Man. de Ch. Le Blanc, n° 38 : « *Moermann* (*Gérard*), conseiller « et syndic de la ville de Rotterdam ; Perroneau, in-fol. 1753. »

Huber et Rost, t. 8, n° 10.

47 — MIGNARD (Catherine).

Elle est représentée debout, le corps tourné un peu de côté, la figure de face, la gorge en partie découverte, le bras gauche nu jusqu'au coude et soutenant des draperies, les cheveux roulés en boucles sur la tête et ornés de fleurs et d'une pierre précieuse. Son costume, de forme antique, est retenu par une ceinture enrichie de pierreries. Elle soutient de la main droite une toile placée sur une table au milieu de plusieurs gravures et représentant un portrait au-dessous duquel on lit: *P. Mignard, premier peintre du roy*. Armes dans le titre, à la marge.

Très-belle gravure, le chef-d'œuvre du maître. La figure est finement burinée avec un goût et un soin parfaits; les demi-teintes sont bien fondues, les reliefs bien accusés; les détails de draperies et surtout de linge et de dentelles sont merveilleusement rendus sans nuire à la largeur de l'ensemble. Le portrait du peintre Mignard, quoiqu'au second plan et formant accessoire, n'en est pas moins bien accentué et soigneusement buriné; de même une gravure dont on ne voit qu'une partie et qui représente la Vierge avec l'Enfant Jésus.

H. 0,400; L. 0,303.

Au-dessous de la gravure: à g., *peint par P. Mignard*, — à dr., *gravé par J. Daullé en* 1735.

A la marge: *Catherine Mignard, comtesse de Feuquière.*

Et plus bas: *Se vend chez l'autheur* (sic) *place de Cambrai, à Paris.*

Il y a des épreuves sur lesquelles cette dernière mention ne se trouve pas.

B. Nat., B. Abb.

Man. de Ch. Le Blanc, n° 29: « *Feuquières* (*Catherine Mignard*, « *comtesse de*), tenant le portrait de son père: Mignard, gr. « in-fol. 1735. » — Cat. Vign., V. Hochart, déc. 1869, n° 1163,

in-fol. — Basan : « Le portrait de *Pierre Mignard* et celui de la « *comtesse de Feuquières*, sa fille, m. p. en h. d'après ce peintre. » — Heller, p. 150. — Rec. V° Daullé, n° 76. — Huber et Rost, t. 8, n° 1.

—

48 — NESTIER (de).

Personnage coiffé d'un tricorne, représenté à cheval au milieu de la campagne. Il est tourné à droite, la figure de profil et dans une attitude très-raide. Le cheval est d'une grosse et lourde encolure ; on remarque sur sa cuisse les lettres R. E.

Bonne gravure, quoique d'un aspect un peu sec ; la figure du personnage est assez finement modelée.

H. 0,483 ; L. 0,375.

A la marge : *Monsieur de Nestier, écuyer ordinaire de la grande écurie du roy.*

Sous la gravure : *peint par Delarue,* 1751 — *gravé par Daullé, graveur du roi,* 1753.

Sous le titre : *A Paris chés Buldet, rue de Gesvres.*

B. Nat., B. Abb.

Cat. Vign., V. Pelletier, 1867, n° 343 : « *M. de Nestier*, écuyer, « à cheval, in-fol. » — Id. V. nov. 1867, n° 157. — Id. V. Hourlier, 1870, n° 359. — Id. V. 1871, 2° part., n° 189.

—

49 — NONNOTTE.

Personnage vu de profil et en buste, dans un médaillon rond suspendu sur un fond moiré.

Même genre que les portraits de Vanloo et de Cochin, mais moins réussi ; l'œil a une fixité peu naturelle ; il y a trop de parties laissées en blanc, notamment le front ; la gravure ne paraît pas terminée.

H. totale, 0,169 ; L. 0,120.

Diamètre, 0,113.

A la marge : *D. Nonnotte, peintre du roy, et membre de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Lyon.*

En bordure : *Dessiné par lui-même et gravé par son ami Daullé, gr. du roi et de l'Acad. Imp. d'Augsbourg.*

B. Abb.

Man. de Ch. Le Blanc, n° 39, avec cette indication : « *Nonnotte* « (*D*), peintre..... d'après lui-même ; haut. 168mm, larg. 120. »

Cat. Vign., V. Hochart, déc. 1869, n° 1157-3, in-4.

—

80 — ORLÉANS (Louis-Philippe d').

Médaillon ovale équarri, posé sur un socle. Personnage tout jeune, les cheveux tombant sur le dos, vêtu d'un habit brodé, avec jabot de dentelles. Il est vu à mi-corps, tenant sous le bras gauche son chapeau orné de plumes et de broderies. Armes au bas, entourées de fleurs et de fruits contre le socle sur lequel on remarque un A et un S entrelacés.

La gravure est assez bonne, les détails bien rendus, la figure bien burinée.

H. du médaillon, 0,242 ; L. 0,206.

H. totale, 0,396 ; L. 0,271.

Dans le cadre ovale du médaillon : *Louis-Philippe d'Orléans, duc de Chartres, né à Versailles le XII may MDCCXXV.*

Au-dessus du socle : à g., *A. S. Belle pinxit* — à dr., *J. Daullé sculp.*

A la marge : *à Paris, chez le sr Belle, peintre, à l'entrée de la rue du Four St Germain, et chez la veuve de F. Chereau, rue St Jacques, aux deux Pilliers d'or, avec privilège du roi.*

Etat avant toute lettre.

Sur l'une des épreuves qui me sont passées sous les yeux, j'ai vu à la marge, au-dessus de la gravure, le mot abrégé suivant imprimé : *lat.*

Sur une épreuve de la B. Nat. se trouve l'indication suivante au crayon : *gravé en may* 1735.

B. Nat., B. Abb.

Cat. Vign., V. Hochart, déc. 1869, n° 1174. — Id. 1868, n° 42 : « *L. P. d'Orléans, duc de Chartres*, né en 1735 (erreur, c'est 1725), « encore jeune, in-fol., d'ap. Belle. »

Deux charmants dessins de cette gravure se trouvent à la Bibliothèque d'Abbeville dans le carton de Daullé ; le personnage y est représenté dans un sens différent à chaque dessin ; il n'y a que le simple médaillon renfermant le portrait.

—

81 — ORLÉANS (Louis d').

Médaillon ovale, posé sur un socle dans un cadre carré.

H. 0,272 ; L. 0,188.

Vanloo pinx. — J. Daullé sculp.

Se vend à Paris, chez Hecquet, place de Cambray, à l'image St Mort.

B. Nat.

—

82 — ORLÉANS (Louis d'), *Duc d'Orléans.*

Médaillon ovale, posé sur un socle. Personnage tourné à gauche, couvert d'une armure, portant le cordon de l'ordre du Saint-Esprit en sautoir.

Beau portrait ; figure finement burinée, mais sans expression.

H. du médaillon, 0,243 ; L. 0,190.

H. totale, 0,307 ; L. 0,211.

On lit dans l'encadrement qui est autour du médaillon : *Louis d'Orléans, duc d'Orléans, premier prince du sang.*

Sur le socle : *Offerebat humil. seruus* (sic) *J. B. Bentivoglio Patricius Romanus, a musœo Montargiensi Barnabitarum.*

Au-dessus du socle, à la bordure : à g., *Car. Coypel pinx.* — à dr., *Jonnes* (sic) *Daullé sculp.*

B. Nat., B. Abb.

Cat. Vign., janv. 1868.

—

553 — ORLÉANS (Duc d').

Médaillon ovale équarri, posé sur un socle, avec cadre figuré en pierre. Personnage la tête presque de face, couvert d'une armure, portant les insignes de la Toison d'Or en sautoir et un large cordon en écharpe; longue perruque tombant sur le dos.

La gravure est bonne, les détails sont finement burinés; mais la tête manque d'expression, elle est moins bien réussie que le reste.

H. du médaillon,	0,113;	L. 0,093.
H. totale,	0,154;	L. 0,097.

On lit sur le socle : *Louis duc d'Orléans, premier prince du sang, né en* 1703, *mort en* 1752.

A la bordure du socle, en marge : *Coypel pinxit* — *J. Daullé sculp.*

Cette pièce se trouve dans le *Recueil des Portraits pour l'Histoire de France*, t. VIII, p. 5. (Biblioth. de M. Julien de Mautort, à Abbeville).

B. Nat.

Cat. Vign., V. Ch. Le Blanc, mai 1866, n° 1183 : « *Louis duc* « *d'Orléans*, in-8°, d'ap. Coypel. »

54 — PALLU (LE PÈRE MARTIN).

Portrait dans un cadre carré figuré en pierres avec cassures. Personnage couvert d'un manteau, coiffé d'une calotte, tenant les yeux baissés. Il est représenté à mi-corps, tourné un peu à gauche, les mains juxtaposées ; de l'une, il tient un livre ouvert.

Bonne gravure ; figure bien modelée, presque toute entière au pointillé.

H. 0,256 ; L. 0,185.

Sous l'encadrement, mais dans la gravure : *Le père Martin Pallu, de la compagnie de Jésus.*

Dans la gravure encore, en bordure : *Nonnotte pinx.* — *J. Daullé sculp.*

B. NAT., B. ABB.

Man. de Ch. Le Blanc, n° 40.

---

55 — PALLU (LE PÈRE MARTIN).

Ovale sur un socle ; même portrait, même dessin, mais gravure différente, beaucoup plus petite ; on ne voit que le buste du personnage, sans les bras.

La gravure est moins bonne, surtout pour la figure.

H. 0,117 ; L. 0,068.

Dans le socle, sur un cartouche : *Le père Martin Pallu, de la compagnie de Jésus.*

A la marge, en bordure : *Nonnotte pinx.* — *J. Daullé sculp.*

Sur une épreuve, à la Biblioth. Nat., je lis ces mots écrits au crayon : *Gravé par J. Daullé en* 1738.

Etat avant toute lettre ; le cartouche du socle laissé en blanc.

B. NAT.

56 — PATOT.

Médaillon ovale équarri, posé sur un socle et appuyé contre un fond figurant une muraille en pierres avec cassures. Abbé en surplis, vu de face, la tête couverte d'une calotte, et portant une croix en sautoir. Armes entre le socle et le médaillon; elles consistent en un écusson supporté par deux enfants dont l'un porte une crosse.

Gravure assez bonne; figure bien modelée.

H. 0,370; L. 0281.

Le titre gravé autour du médaillon : *Franciscus Patot, abbas Sæ Genovefæ Parisiensis præpos. General. canon. regul. congreg. Gal.*

Gravé par J. Daullé, graveur du roi.

Etat avant toute lettre.

Autre état semblable au précédent, sauf ces mots ajoutés :

Lex clementiæ in linguâ ejus.

Prov. c. 31 *v.* 26.

B. Nat., B. Abb.

Man. de Ch. Le Blanc, n° 41 : « *Patot* (*François*), abbé de Ste « Geneviève, ovale, gr. in-fol. » — Cat. Vign., V. Hochart, 1869, n° 1167. — Heinecken, t. 4, p. 550. — Huber et Rost, t. 8, n° 8.

---

57 — PÉLISSIER (Mademoiselle).

Elle est représentée assise dans la campagne, accoudée sur une pierre, tenant une guirlande de fleurs entre les mains, les cheveux ornés de fleurs, la gorge découverte; l'expression de la physionomie est légèrement ironique. Draperies chatoyantes; au loin, la campagne.

Très-belle gravure, un peu forcée de tons; les nus sont bien modelés, les détails de draperies et de fleurs sont parfaitement burinés.

H. 0,375; L. 0,277.

A la marge : *Melle Pelissier.*

Par un art délicat, par un jeu patétique (sic),
PELISSIER, *vous donnez à la scène lyrique*
Du Théâtre François tous les charmes divers :
Sans vous les opera (sic) *ne sont que des concerts.*
M. roy. avec privilège du roi.

Se vend à Paris, chez Basan, rue du Foin.

H. Drouais, pinx. — gravé par J. Daullé.

Etat avant toute lettre.

Autre état aussi avant toute lettre, mais burin moins poussé au noir, plus de lumière; quelques blancs trop mats, notamment sur le bras droit ; la planche a été évidemment retouchée dans l'état avec la lettre.

Autre état avec la lettre, mais avec l'adresse *chez Drouais.*

Autre avec les vers, mais sans le titre.

B. NAT., B. ABB.

Man. de Ch. Le Blanc, n° 42: « *Pelissier* (*Melle*), actrice à « l'Opéra, en Flore. H. Drouais, in-fol. »

Cat. Vign., V. Pelletier, n° 344 : « *Melle Pelissier*, d'ap. Drouais, « in-fol., chez Drouais. » — Id. V. Ch. Le Blanc, mai 1866, n° 1184 : « *Melle Pelissier*, in-fol., avec adresse : chez Drouais. » — Id. n° 1185 : « La même, avec adresse : chez Basan. »

Basan, *Diction. des graveurs.* — Huber et Rost, t. 8, n° 15.

---

28 — PEYRONIE (DE LA).

Gravure carrée, avec encadrement. Personnage assis dans un fauteuil, devant une table chargée de livres et de gravures dont l'une, suspendue par-devant, figure un monument entouré de personnages allégoriques représentant sur la bordure de gauche une Renommée et au-dessus un ange avec une lyre. Sur l'un des livres

que le personnage tient à la main, on lit au dos : *Mémoires de l'Académie de Chirurgie, tome 1er*. Contre le fauteuil est posée une robe avec chausse en hermine. Au fond, on aperçoit les rayons d'une bibliothèque. Armes au bas.

Très-bonne gravure, moins bonne cependant que celles de Rigaud, de Geudron, de Mlle de Caylus. Figure très-fine et bien modelée, mais l'expression en est un peu forcée ; les accessoires sont parfaitement rendus comme d'ordinaire.

H. 0,508 ; L. 0,377.

Franciscus de la Peyronie, Lud. XV regs christmi chirurg. primus regior. medicor. consilii socius, Academiæ regiæ chirurgicæ præses et munificentissimus, natus die XVa januarii MDCLXXVIII, obiit XXVa die aprilis MDCCXLVII.

A la marge, sous la gravure, à gauche : *La tête a été peinte par Hyacinthe Rigaud, chevalier de St Michel. — Gravé par J. Daullé, graveur du roi,* 1755.

B. Nat., B. Abb.

Cat. Vign., V. Chaussier, 1868, n° 72 : « *La Peyronie (François* « *de*), grand in-fol. par Daullé. »

Il y a un autre portrait de La Peyronie dessiné et gravé par N. Pruneau en 1776. — Trouvé dans la collection de M. Delignières de Saint-Amand.

---

89 — PEYRONIE (La).

Petite gravure au trait, genre vignette.

H. 0,092 ; L. 0,057.

Daullé delt — Landon direxit.

B. Nat.

60 — PINTO.

Personnage tourné un peu à droite, représenté à mi-corps dans un médaillon ovale équarri, posé sur un socle. Il est revêtu d'une robe fourrée d'hermine ; une toque sur le côté à droite. Armes au bas.

Physionomie placide ; portrait bien buriné.

H. 0,225 ; L. 0,183.

Titre gravé sur le socle : *Fr. D. Emmanuel Pinto della veneranda lingua di Castiglia e Portogollo, eletto gran maëstro della sacra religione gierosolimitana li* 18 *gennajo l'anno* 1741.

A la marge, en bordure, au milieu : *Gravé par J. Daullé, grav. du roy,* 1744.

Etat avant toute lettre et sans les armes.

B. Nat., B. Abb.

Man. de Ch. Le Blanc, n° 43 : « *Pinto* (*F. D. Emmanuel*), grand « maître de Malthe (*sic*), gr. in-fol. 1744. »

Cat. Vign., V. Hochart, n° 1166. — Heller, p. 150. — Heinecken, t. 4, p. 550. — Huber et Rost, t. 8, n° 9.

—

61 — PINTO (Emmanuel).

Même portrait, même genre, mais gravure avec dimensions et titres différents.

Portrait finement buriné.

H. 0,166 ; L. 0,105.

Sur le socle : *Fr. D. Emmanuel Pinto.*

Et à la suite, ces vers :

Pondera quot rerum stupuisti, Europa, Gerentem,
Et magni latuit pars tamen ingenii
Ecce patet : crescit post funera : quoque recedet
Longius ; hoc, fama judice, major erit.

Plus bas : *Hyacinthe Rigaud. — Gravé par Daullé.*

Autre état sans le nom du personnage, mais avec les vers ci-dessus ; — autre avec les mentions du peintre et du graveur un peu différentes : *peint par Hyacinthe Rigaud — gravé par J. Daullé, Gr. du R.*

B. Nat., B. Abb.

Il y a enfin un autre portrait de ce personnage ; il porte en sautoir la croix de l'ordre du Saint-Esprit. Du reste, même genre, médaillon ovale équarri, posé sur un socle, mais dimensions un peu différentes :

H. du médaillon,	0,126 ;	L. 0,110.
H. totale,	0,166 ;	L. 0,114.

---

62 — POLIGNAC (*Cardinal* de).

Personnage vu à mi-corps, assis dans un fauteuil, presque de face, la tête tournée un peu à droite. Il tient sur ses genoux un grand livre ouvert. Armes à la marge, surmontées d'un chapeau de cardinal.

Bonne gravure ; la figure et les mains sont finement burinées ; les yeux sont moins réussis, comme cela arrive souvent au maître même dans ses bonnes pièces ; détails admirables du surplis en dentelle ; on peut admirer surtout la délicatesse merveilleuse avec laquelle est fouillée la dentelle du surplis.

H. 0,260 ; L. 0,186.

A la marge : *Melchior S. R. E. presbyter tituli S^{tæ} Mariæ de angelis ad termas cardinalis de Polignac, archiepiscopus auscitanus abbas et comes Corbeiæ, etc.*

A la bordure de la gravure : *peint par Hyacinthe Rigaud, — gravé par J. Daullé, graveur du roy. — A Paris, chez la veuve Daullé.*

Etat avant toute lettre.

B. Nat., B. Abb.

Cat. Vign., V. Durand, mai 1870, n° 261. — Id. V. nov. 1868, n° 143. — Id. V. Hochart, 1869, n° 1157. — 10, le même in-8.

—

63 — POLIGNAC (*Cardinal* DE).

Autre gravure, plus petite; médaillon ovale équarri, posé sur un socle. Personnage représenté en buste, le corps de face, la figure tournée un peu à droite, en sens inverse du précédent portrait. Il porte la Croix de l'ordre du Saint-Esprit en sautoir.

Bonne gravure; les cheveux sont très-bien fouillés, la figure finement burinée au pointillé.

H. 0,165; L. 0,130.

Deux états; dans le premier, on lit sur le socle: *Melchior, cardinal de Polignac.*

Au second, il y a sur le socle les vers suivants, qui sont les mêmes que ceux qui figurent sur le portrait de Pinto, ci-dessus :

Pondera quot rerum stupuisti, Europa, gerentem
Et magni latuit pars tamen ingenii
Ecce patet: crescit post funera: quoque recedet
Longius; hoc, famâ judice, major erit.

A la bordure, en marge, dans les deux états: à g., *peint par Hyacinthe Rigaud;* — à dr., *gravé par J. Daullé, gr. du R.*

B. Nat., B. Abb.

Rec. V° Daullé. — Cat. Vign., V. Hochart, 1869, n° 10, in-8°.

—

64 — POMPADOUR (Madame de).

Elle est représentée à mi-corps, la gorge découverte.

Bonne gravure; figure très-bien modelée.

H. 0,165; L. 0,104.

Avant la lettre.

B. Abb.

65 — PONTCARRÉ (DE).

Médaillon ovale équarri, posé sur un socle. Personnage en costume de magistrat, avec large collet d'hermine et robe fourrée; vu de face.

Gravure ordinaire; figure peu modelée.

H. du médaillon, 0,177; L. 0,154.
H. totale, 0,234; L. 0,162.

Autour du médaillon: *Camus de Pontcarré, premier président du parlement de Normandie.*

Au-dessus du socle: *L. A. Sixe, pinx., eques romanus; — gravé par J. Daullé.*

A la marge:

Voyant dans ce portrait tant d'esprit, d'équité,
Un cœur si bienfaisant, la vertu la plus pure,
Tu croirais que l'art a flaté (sic);
Tu te trompes, c'est la nature.

A Paris, chez le s^r Sixe, peintre et chevalier romain, au coin de la rue du Fouare, au bâtiment neuf, et chez Jore, marchand libraire à Rouan (sic).

B. Abb.

Heinecken, t. 4, p. 550.

—

66 — PUYSÉGUR (DE CHASTENET DE).

Portrait se détachant sur un fond noir uni. Personnage représenté à mi-jambes, le corps tourné à droite, regardant en face. Il est couvert d'une armure avec un large cordon et porte une écharpe autour du corps. Il tient à la main un bâton fleurdelisé, et ouvre un livre sur lequel on lit au haut des pages: *Art de la guerre.* Armes au bas, à la marge; elles s'étendent en hauteur dans la gravure, sur un demi-cercle laissé en blanc.

Bonne gravure; figure sévère, bien modelée; expression de physionomie très-naturelle et bien rendue.

H. 0,268; L. 0,196.

A la marge, de chaque côté des armes: *Jacques François de Chastenet de Puységur, maréchal de France.*

A la bordure, dans la marge: à g., *peint par Tournière;* — à dr., *gravé par J. Daullé, gr. du R.* 1748.

B. Abb.

Cat. Vign., V. Hochart, déc. 1869, n° 1170. — Id. V. Hourlier, 1870, n° 358.

Le portait d'un personnage du même nom, mais avec les prénoms différents: *J^{on} Aug., député du clergé aux Etats Généraux*, a été reproduit par un autre de nos graveürs abbevillois, *Voyez Junior*, d'après Labadye, pour une collection d'un grand nombre de députés, publiée par un sieur Dejubin, à Paris.

—

67 — RACINE (Jean).

Médaillon ovale équarri, sur fond uni, posé sur un socle. Personnage vu à mi-corps, tourné un peu à gauche, la figure presque de face; il est coiffé d'une longue perruque bouclée tombant sur les épaules.

Bonne gravure; la tête est belle et bien rendue, avec une grande finesse de burin.

H. du médaillon, 0,137; L. 0,113.
H. totale, 0,227; L. 0,151.

Sur le socle, dans un cartouche en largeur: *Jean Racine.*

Au-dessous, toujours sur le socle: *Gravé par J. Daullé, gr. du roy,* 1752.

B. Nat., B. Abb.

Ce portrait figure dans un ouvrage intitulé: *Œuvres de Jean Racine*, 1760, 3 vol. in-4°. Il est placé en tête du premier vo-

lume, à la page qui précède le titre : *Extrait des mémoires sur la vie de Racine* (*Journal des savants*, février 1749), indiqué dans le *Guide* de M. Cohen.

Ce portrait, comme on le voit, a été gravé huit ans avant la date de l'édition des ouvrages de Racine où il figure.

Heinecken, t. 4, p. 550.

—

68 — RASTIGNAC (de Chapt de).

Médaillon posé sur un socle; le cadre du médaillon est figuré en pierres avec des cassures. Le corps du personnage est tourné un peu à gauche, la figure de face. Des armes sont gravées entre le socle et le médaillon.

H. 0,283; L. 0,190.

Sous la gravure : *J. Daullé sculpsit.*

Sur le socle : *Ludovicus Jacobus de Chapt de Rastignac, archiepiscopus Turonensis.*

Dicat, fovet, consecrat Carolus de Freitus acolytus Aginnensis.

B. Nat.

Man. de Ch. Le Blanc, n° 25. — Heinecken, t. 4, p. 550.

—

69 — RIGAUD (Hyacinthe).

Portrait dans un cadre carré, figuré en pierres avec cassures. Le peintre, le corps tourné à gauche, la tête de face, tenant sa palette, ses pinceaux et son appuie-main, est assis devant un chevalet sur lequel est posée une toile ovale représentant le portrait de sa femme. Celle-ci est tournée vers la droite; elle est en robe un peu décolletée. Draperies au-dessus. Le peintre est couvert d'un manteau; il porte la croix de l'ordre de Saint-

Michel sur le côté, en écharpe. Armes au bas, au milieu du titre.

Cette gravure est admirablement belle ; la tête de Rigaud et celle de sa femme sont modelées avec une rare perfection ; les cheveux sont d'une grande finesse de burin, sans sécheresse ; les draperies sont bien rendues. Le travail en général est facile, doux, harmonieux de tons.

H. 0,460 ; L. 0,335.

On lit dans un médaillon ou cartouche allongé qui fait partie de la gravure :

Hyacinthe Rigaud, écuier, noble cito^en de Perpignan, chevalier de l'ordre de St Michel, recteur et ancien directeur de l'Académie Royale de peint^re et de sculpt^re, — peint par lui-même avec Elizabeth de Gouy, sa femme.

Et au-dessous du médaillon, toujours dans la gravure : *Gravé par Jean Daullé pour sa réception à l'Académie en 1742.*

A la marge, en bordure, à droite : *Gravé par J. Daullé en 1742.*

Etat avant toute lettre.

Autre état avec la lettre, mais sans la mention, après le titre, de la réception à l'Académie.

B. Nat., B. Abb.

Man. de Ch. Le Blanc, n° 45 (œuvre de Daullé) : « *Rigaud Hyacinthe*, assis à son chevalet, peignant son portrait et celui de « femme. Gravé pour sa réception à l'Académie, 1742. »

Coll. du Louvre, n° 1972. — Cat. Vign., ventes diverses. — Heller, p. 150. — Rec. V° Daullé, n° 79. — Huber et Rost, t. 8, n° 2.

Ch. Le Blanc, dans son *Cat. de Wille*, signale, mais à tort, ce travail comme dû à la collaboration de Daullé et de ce graveur ; il ne le fait, du reste, que d'une manière peu précise. Wille a bien gravé ce portrait, mais sur une planche différente, et un an plus tard. (Voyez ci-après).

Nous avons vu à la Bibliothèque d'Abbeville un autre état, ou

plutôt une gravure semblable, mais en sens inverse, avant toute lettre et non terminée; ainsi, la toile ovale posée sur le chevalet est restée en blanc, des parties ne sont pas ombrées, les tailles ne sont pas suffisamment serrées, les dimensions sont un peu moindres : H. 0,455; L. 0,333.

Mariette nous dit que c'est par un motif de tendresse pour une épouse qu'il avait beaucoup aimée et que la mort lui avait enlevée, que Rigaud se représenta peignant le portrait de sa femme dix ou douze années avant sa mort arrivée au mois d'avril 1743.

Au sujet de ce portrait, nous transcrivons aussi un passage de l'ouvrage de M. Jal qui donne quelques détails intéressants à noter ici : « Rigaud épousa une veuve pour laquelle il s'était « épris d'une grande passion, Mme Le Juge, née Elizabeth Gouy « ou de Gouy. Je n'ai pu trouver l'acte de son mariage. Nous « connaissons Elizabeth Gouy par le portrait que peignit de sa « femme Hyac. Rigaud, dans son propre portrait, ouvrage gravé « en 1742 par J. Daullé et par Wille l'année suivante. Cette image « nous la donne comme une femme d'une quarantaine d'années, « bien conservée et très-agréable. Le portrait où Rigaud se re- « présente peignant sa femme et dont je parle doit être de 1727 « ou postérieur à cette année, puisque l'artiste mit sur son habit « de gala le cordon de St-Michel que le roi lui donna seulement « le 22 juillet 1727. »

---

70 — ROSSET (Marie-Antoinette de).

Portrait à mi-corps, vu de face, au milieu d'un péristyle avec colonnes. La dame est magnifiquement parée : corsage en pointe et décolleté, manches larges garnies de perles, un voile de gaze rayée se rattachant à la coiffure. Elle tient un vase thuriféraire qu'elle va placer sur un autel antique.

Belle et grande gravure. La tête de la femme est finement burinée; l'expression de la figure est gracieuse, peut-être un peu

forcée ; les yeux un peu grands et fixes. L'épreuve que j'ai vue ne paraissait pas, au reste, complètement terminée.

H. 0,505; L. 0,328.

Le titre et les autres indications suivantes se trouvent dans la gravure elle-même :

Marie-Antoinette de Rosset de Fleury, vicomtesse de Narbonne-Pelet, née à Narbonne le 6 avril 1721, morte au château de Fontanès, en Languedoc, le 27 juillet 1754.

Femme charmante et accomplie ; douée de toutes les vertus ; ornée des plus rares qualités de l'esprit et du cœur ; pleine de grâces, de mérites et d'agréments ; parfaite et incomparable en tout ; digne des regrets de tous les gens de bien, au-dessus de tous leurs éloges ; à qui Rome payenne et la Grèce savante eussent dressé des autels ; que la religion chrétienne et la voix des peuples canonisent ; vray modèle de la femme forte ; les délices de son mari ; la joye et le bonheur de sa famille ; enfin la gloire et l'ornement de son païs, de son sexe et de son siècle.

Plus bas, à gauche, toujours dans la gravure :

Septimaniæ decus, Galliæ Narbonensis honor, ævi sexus q. sui portentum et gloria, quin et bonorum omnium amor et deliciæ, mulier verè fortis, leporibus cunctis et virtutibus innumeris splendida, corpore fœmineo virilem penè que divinum gestans animum.

Et à droite :

Cui pudor, et justitiæ soror
Incorrupta fides, nuda que veritas
Quando ullam invenient parem !
Multis illa bonis flebilis occidit,
Nulli flebilior quam mihi.....

Fr. Ray. Jos. de N. P. Vic^te de Narb.

Æternum vovet, discat et consecrat Conjux bene memor Conjugi bene meritæ.

B. Nat.

Il est impossible, quels que fussent les mérites de cette femme, de pousser plus loin les éloges, présentés d'ailleurs avec une exagération par trop ridicule.

Sur l'épreuve que j'ai vue à la Bibliothèque Nationale, il n'y avait pas le nom du peintre ni du graveur ; mais, outre qu'elle se trouvait classée dans l'œuvre du maître, on reconnaît dans cette pièce son genre, ses qualités, et aussi, il faut le dire, ses défauts, bien que la gravure soit belle.

—

71 — ROUSSEAU (Jean-Baptiste).

Gravure carrée avec encadrement tout autour, mais plus large par le bas. Le personnage, en déshabillé d'intérieur, vêtu d'une robe de chambre, le buste de face, la tête tournée un peu à gauche, est assis dans un fauteuil devant une table. Il tient une plume d'une main, et de l'autre des papiers. Des livres et d'autres papiers sont amoncelés à côté de la table; sur l'un, on lit : *au roy* et autres caractères non lisibles. Au-dessous, des papiers sur lesquels on lit de côté : *observatio... sur les écrits mo... tome qua...*

Bon portrait; gravure assez bonne, peut-être un peu moins finie que d'autres ; traits de la physionomie un peu durs.

H. dans l'intérieur du cadre, 0,435.

H. totale, 0,526 ; L. 0,363.

Dans le bas de l'encadrement laissé plus large : *Joannes Baptista Rousseau, natus anno* 1670.

Et au-dessous :

Certior in nostro carmine vultus erit.

Mart. L. 7 *Ep.* 84.

A la bordure, dans la gravure : *J. Aved pinxit* 1738. — *J. Daullé sculp.*

Etat avant toute lettre.

B. Nat., B. Abb.

Man. de Ch. Le Blanc, n° 46. — Huber et Rost, t. 8, n° 13.

Cat. Vign., V. nov. 1866, n° 188. — Id. V. nov. 1867, n° 676.— Id. autre V. nov. 1867, n° 157. — Id. V. Hourlier, 1870, n° 357.— Id. 1871, 2e part., n° 189.

Mercure de France, 5 juillet 1778, — réclame pour ce portrait mis en vente au prix de six livres. — « La toile d'Aved figurait au salon de 1738. Ce portrait a été gravé par un grand nombre d'autres artistes, entr'autres par Ficquet, Grateloup, Schmidt, Bertonnier, etc. (Série des catalogues de vente du xviiie siècle, conservés au Cabinet des Est.) » (Note de M. Vienne).

Nous transcrivons ici un passage de l'ouvrage de M. Jal, qui se rattache à ce portrait (voyez au mot *Aved*) :

« ..... Le portrait le plus connu d'Aved est celui qu'il fit en « 1736 de son ami Jean-Baptiste Rousseau ; Jean Daullé le grava « et inscrivit au bas de sa planche ce vers de Martial : *Certior in* « *nostro carmine vultus erit* (liv. iii, épigr. 83). Ce n'était ni « Daullé ni Aved qui avait eu l'idée de prendre cette devise et de « l'appliquer à Rousseau ; elle était venue au poëte, qui, le 25 « septembre 1740, écrivait de La Haye à L. Racine : J'ai prié « M. Aved de faire mettre au bas de mon estampe ce vers de « Martial : *Certior*, etc. — La gravure de Daullé fut copiée par « Schmidt, qui retourna maladroitement la figure. Cette copie « est moins grande que l'original ; moins grande encore est celle « que fit du bon côté *d'Elvana*, pour l'édition en 5 volumes des « *Œuvres de J. B. Rousseau*, donnée en 1820. Le portrait de « Daullé fut reproduit en buste par Dupin, J. B. Grateloup, « Fiquet (1763), Allain, Delaunay, et quelques autres graveurs « plus ou moins habiles. »

—

72 — RUBENS (les deux fils de).

Deux enfants debout, appuyés contre une colonne. Le plus grand, coiffé d'un large chapeau et vêtu d'un

pourpoint noir à crevés, tient un livre sous un bras; son autre bras est passé autour du cou de son frère. Ce dernier, plus jeune, porte un costume clair; il est tête nue, et tient d'une main un bâton en forme de T avec deux grelots, et de l'autre une petite corde à laquelle est attaché un oiseau qui vole. Armes à la marge, dans un médaillon rond, composées de deux écussons juxtaposés, avec couronne au-dessus.

Bonne gravure, bien travaillée.

H. 0,346; L. 0,206.

A la marge: à g., *Quadro di P. P. Rubens cavato della Galleria reale di Dresda, alto p. 5 po. 6, largo 3 p. 2 1/2.* — à dr., *Tableau de P. P. Rubens, de la Gallerie Royale de Dresde, haut. 5 p. 6 pouc., larg. 3 p. 2 1/2 po.*

A la bordure, sous la gravure: *Dessiné par Charles Hutin — gravé par J. Daullé, gr. du roy, à Paris, 1752.*

B. Nat.

Gravure mentionnée dans le catalogue des objets d'art et de curiosité du marquis de Ménars, publié à la fin de l'ouvrage de M. Campardon: *Madame de Pompadour et la cour de Louis XV*, au n° 435, avec deux autres: *Diogène* et *la Vierge et l'Enfant Jésus* (voy. ces pièces), toutes trois par J. Daullé, pour la galerie royale de Dresde.

Mentionnée également dans le catalogue des estampes gravées d'après P. P. Rubens, par F. Basan, graveur, Paris, 1767, au n° 55 des portraits (n° visé également par Hecquet dans un catalogue précédent), avec ces indications: « Les deux fils de P. P. « Rubens dans l'adolescence. Ils sont en pied et habillés magni- « fiquement. L'aîné a le bras passé derrière la tête du plus jeune, « qui s'amuse à faire voler un oiseau qu'il tient attaché par la « patte: gravé par Daullé en 1752, sur le dessin de Hutin, « d'après l'original qui se trouve en la galerie de Dresde; 12 « po. 11 lig. de haut sur 7 po. 8 lig. de large. » — Et au n° 56:

« Les mêmes, de la grandeur de la précédente, et d'après le « même tableau ; Danzel sculps. (non visé par Hecquet). »

Enfin, dans le même ouvrage, au mot *Danzel*, catalogue de son œuvre, on lit : « Les deux fils de Rubens dans l'adolescence, « m. p. en h. Ce sont les mêmes que Daullé a gravés, d'après le « tableau de ce peintre, pour le recueil de la galerie de Dresde. »

Man. de Ch. Le Blanc, n° 47. — Brulliot, 2e partie, note 1406, signale des épreuves de cette estampe avant la lettre et les armes, et portant les initiales *J. D. sc.* — Heinecken, t. 4, p. 550, en mentionnant cette pièce, ajoute qu'elle mérite, avec celle intitulée *la Madeleine*, d'après le Corrège, d'être particulièrement remarquée. — Huber et Rost, t. 8 : « figures debout d'après Rubens. »

—

73 — SEYXAS (Joseph-Antoine).

Ovale simple, équarri. Personnage tenant d'une main une lyre ailée ; de l'autre, écrivant sur la tablette d'un orgue. Il est tête nue, couvert d'un manteau antique retenu par un bouton sur l'épaule droite ; une étoile est figurée sur sa tête, un médaillon est suspendu à son cou par un ruban.

Gravure ordinaire, assez fine ; la main qui écrit et le bras sont d'une grosseur presque disproportionnée.

H. 0,195 ; L. 0,153.

Autour du cadre : *Josephus Antonius Seyxas, vixit annos* 38, *obiit die* 25 *augusti, anno* 1742.

A la marge :

Hanc meruit citharam stellis radiantibus addi.
Dissona nec vitæ moribus illa fuit.

Au-dessous : *Daullé sculp.*

Etat avant toute lettre.

B. Nat., B. Abb.

Cat. Vign., V. Hourlier, juin 1870, n° 358.

74 — SIMON (Claude de Saint-).

Gravure au carré, avec encadrement. Ecclésiastique assis dans un large fauteuil aux bras recourbés et sculptés à leur extrémité, tenant un livre ouvert, posé droit sur ses genoux, et dont il tourne un feuillet de la main gauche. Colonne à droite; à gauche, des draperies. En face du personnage, une magnifique pendule posée sur une console, avec de charmants détails de sculpture. Armes au bas, au milieu du titre, avec chapeau de cardinal et manteau d'hermine.

H. 0,500; L. 0,362.

Dans l'encadrement de la gravure, laissé plus large au bas: *Claudius de Saint-Simon, Episcopus princeps Metensis par Franciæ.*

Au-dessous : *peint par Hyacinthe Rigaud, écuïer, chev^er de l'ordre de St Michel. — Grav. par Daullé, Grav. du roi, à Paris, en 1744.*

B. Nat. B. Abb.

Rudolphe Weigel, éditeur du *Cat. de Wille*, par Ch. Le Blanc, signale cette pièce comme due à la collaboration de Daullé et de Wille (n° 112 du Cat. de Le Blanc), en se basant sur le Cat. de la comtesse d'Eiusiedel (Dresde, 1833).

—

75 — SIRERA (Francus).

Médaillon ovale équarri, avec un simple filet formant encadrement à une petite distance de la partie gravée. Personnage vêtu d'une robe de moine avec capuchon, la tête couverte d'une calotte, vu de face.

Portrait parfaitement modelé; figure finement burinée.

H. de l'ovale, 0,098.

H. totale, 0,123 ; L. 0,082.

A la marge : *P. Francus Sirera, hispanus Caudetensis, Provinciæ Valentinæ Electus Massiliæ* 1734.

Sous le trait : à g., *de Lobel pinx.* — à dr., *J. Daullé sculp.*

Autre état avec dimensions en hauteur un peu différentes :

H. 0,100; L. 0,083.

B. Abb.

—

76 — SONNOIS.

Personnage vu de face, par l'encadrement d'une fenêtre. Il est assis devant une table sur laquelle est posé un violon ; il tient un livre à la main. Au fond, une bibliothèque ; draperies à gauche.

Gravure ordinaire ; les yeux sont un peu grands, fixes ; l'expression est forcée, l'attitude raide.

H. 0,246 ; L. 0,193.

Titre dans la gravure, au bas : *Carol. Hug. Sonnois, advocat, nat. Paris* 17 *sept.* 1692, *ætatis* 36.

A la marge :

Ennemy déclaré du mensonge et des vices,
Je fus sincère et cependant heureux ;
Dans l'avenir peu curieux,
L'honneur et la vertu firent tous mes délices.

En bordure : *J. B. Cornu pinx.* — *J. Daullé sculpsit.*

B. Nat.

Rudolphe Weigel, éditeur du *Cat. de Wille*, par Ch. Le Blanc, signale cette pièce comme due à la collaboration de Daullé et de Wille, en se basant sur le Cat. de la comtesse d'Einsiedel (Dresde, 1833).

—

77 — STUART (Charles-Edouard).

Même genre que *Stuart (Henri-Benoit)*, n° 79. Portrait

dans un encadrement carré, figuré en pierres. Personnage à la physionomie juvénile et sans expression, couvert d'une armure, le corps tourné un peu à gauche, la figure de face. Il est debout, tête nue, les cheveux tombant en boucles sur le dos, la main gauche posée sur la hanche, tenant de l'autre un bâton de commandement. Il porte un médaillon avec croix de Saint-André en sautoir, et un large cordon en écharpe. Un casque est posé devant lui, à gauche; du même côté, deux tronçons de colonnes brisées.

Gravure ordinaire; le travail est très-régulier.

H. 0,408; L. 0,233.

Etat avant la lettre; on lit seulement dans la gravure, à droite, en bordure: *J. Daullé sculp.* — Autre état sans aucune mention.

B. Nat., B. Abb.

Rec. Vᵉ Daullé, nᵒ 13.

Dans son *Cat. de Wille*, Ch. Le Blanc signale cette pièce comme due à la collaboration de Daullé et de ce graveur. — Wille, du reste, dans son journal, nous dit qu'il collabora à ce portrait et à celui du duc d'York (Henri-Benoit), frère du prétendant.

—

78 — STUART (Charles-Edouard).

Gravure différente de la précédente. Médaillon ovale équarri, posé sur un socle. Personnage encore jeune, couvert d'une armure complète, représenté de face, à mi-corps, les mains cachées par le cadre, les cheveux assez courts. Il porte en sautoir le médaillon de Saint-André, et un large cordon en écharpe. Cartouche dans le socle, sans inscription.

Gravure ordinaire.

H. 0,247; L. 0,180.

Dans le cadre ovale du médaillon : *Charles-Edouard, fils aîné de Jacques Stuart, né à Rome le 31 décembre 1720.*

Au milieu de la gravure et en bordure : *grav. par Daullé, grav. du roi, 1744.*

Etat avant toute lettre — Autre état sans indication de la naissance.

B. NAT., B. ABB.

Man. de Ch. Le Blanc, n° 23 : « Angleterre ; Charles-Edouard, « fils aîné du Prétendant ; or. in-fol., rare, 1744. » — Heinecken, t. 4, p. 550 : « Le portrait anonyme d'un prince, en ovale, gravé « en 1744, in-fol. ; c'est Charles-Edouard, fils aîné du Prétendant. « La tête peinte par un anonyme, et la draperie par H. Ri- « gaud (1). » — Huber et Rost, t. 8, n° 5, avec les indications ci-dessus, et à la suite : *rare.*

—

79 — STUART (HENRI-BENOIT).

Même genre que le n° 77 ; portrait dans un cadre carré en pierres. Personnage tourné à droite, la figure de face, couvert d'une armure complète, avec une écharpe à large nœud au milieu du corps, et les mains appuyées sur un bâton de commandement. A droite, un casque en partie caché par l'encadrement ; nuages dans le fond.

Gravure ordinaire ; les détails de l'armure sont bien rendus.

H. 0,490 ; L. 0,278.

A la marge : *Stuart (Henri-Benoit), 2me fils de Jacques.*

Etat avant toute lettre. — Autre état avant la lettre, mais avec le nom du graveur, sous la gravure, à droite : *J. Daullé sculpsit.*

B. NAT., B. ABB.

(1) Charles-Edouard Stuart est aussi appelé dans l'histoire *le Prétendant*, comme son père, Jacques Stuart. Les divers biographes dont nous relevons les indications pour ces pièces, rapportent le titre de *Prétendant* à Jacques Stuart, et qualifient Charles-Edouard de *fils du Prétendant.*

Cat. Vign., V. Van der Helle, 1868, n° 190 : « *Benoist Stuart*, in-fol., avant la lettre. »

Je lis (B. Nat.) au crayon : *Wille sc.* — Du reste, Wille, dans son journal, nous apprend qu'il collabora à ce portrait (le duc d'York, frère du Prétendant) et à celui de Charles-Edouard Stuart.

—

80 — STUART (Henri-Benoit), *Cardinal d'York*.

Portrait différent du précédent.

Mentionné par Heinecken, t. II, p. 550, sous cette indication : « Le cardinal de Yorck, fils cadet du Prétendant ; in-fol. »

Henri-Benoit Stuart porta d'abord le titre de duc d'York ; il entra ensuite dans les ordres et fut créé cardinal.

—

81 — SUTAINE (Pierre).

Ecclésiastique vu de face ; il est revêtu d'un surplis uni, la tête couverte d'une calotte, une croix simple suspendue au cou ; la figure est fine et intelligente. Portrait dans un cadre ovale, posé sur un socle, au milieu duquel est figuré en relief un écusson supporté par deux anges. Sur un côté du socle, deux livres, dont l'un est ouvert.

Bonne gravure, finement burinée, mais la tête manque de relief et d'effet.

H. de l'ovale, 0,285 ; L. 0,194.
H. totale, 0,383 ; L. 0,292.

On lit autour du cadre ovale : *Petrus Sutaine, abbas S^æ Genovefæ Parisiensis præpos. general. canon. regul. congreg. cal.*

Et au bas :

Hic est fratrum amator.
Mach. c. 15, v. 14.

En bordure : *H. Guillemard effigiem pinx.* — *Joannes Daullé sculp.* 1738.

B. Nat., B. Abb.

Cat. Vign., V. Hochart, 1869, n° 1175.

—

82 — TAFFOUREAU DE FONTAINE.

Ovale équarri, entouré d'un filet d'encadrement. Ecclésiastique debout, en costume noir, avec rabat; croix simple en sautoir; les cheveux un peu frisés, assez courts. Le corps est tourné vers la droite, la tête de face; physionomie peu expressive.

Gravure ordinaire.

H. 0,230; L. 0,188.

Etat avant toute lettre. — C'est d'après une indication manuscrite que nous avons vue sur la pièce dans la suite des gravures de Daullé, que nous donnons le nom du personnage.

B. Nat.

—

83 — THIBOUST (Claude-Louis).

Médaillon ovale, posé sur un socle. Personnage à la figure fine et spirituelle, coiffé d'une espèce de toque ou calotte, et vêtu d'une robe de chambre à ramages. La tête est tournée un peu à droite.

Gravure ordinaire.

H. du médaillon, 0,110; L. 0,096.

H. totale, 0,142; L. 0,099.

Au-dessus du socle, à droite : *J. Daullé sculp.*

On lit autour du médaillon : *Claude-Louis Thiboust, imprimeur et libraire, né à Paris le* 14 *novembre* 1667, *mort le* 22 *avril* 1737, *à* 70 *ans.*

Sur le socle, dans un blanc ménagé :

Docte, enjoué, plaisant, ce vieillard agréable
Fut un mortel humain, généreux, secourable,
Bon père, tendre ami, sans détour et sans fard,
Et celui de nos jours qui sut le mieux son art.

Et au-dessous : *Thiboust fils, imprimeur du roy.*

Deux états différents :

Le 1er avec le titre et les vers ci-dessus. H. totale, 0,142 ; L. 0,099. — Le 2e avec le titre seul, gravé sur le socle. H. totale, 0,139 ; L. 0,099. On n'a pas ajouté l'âge au moment de la mort.

Dans les deux états, le portrait est le même ; le médaillon a les mêmes dimensions ; seulement dans le premier état, qui a 3 millimètres de plus en hauteur, on a ménagé plus de blanc dans le socle pour inscrire les vers, et on a gravé un peu plus au-desssus.

B. Nat., B, Abb.

Heinecken, t. 4, p. 550, signale cette pièce comme véritablement gravée par G. F. Smith, de Berlin. Daullé y a sans doute travaillé et mis la dernière main, comme sur plusieurs autres.

—

84 — VALOIS (Marguerite de), *Comtesse de Caylus.*

Portrait vu à mi-corps, dans un encadrement figuré en pierre. Dame d'un âge déjà mûr, à la physionomie douce et respirant la bonté, au type fin et aristocratique, la tête couverte d'un bonnet de dentelles, ayant sur les épaules une pelisse garnie de fourrures. Le corps est tourné à gauche, la figure de face. Draperies à gauche.

Excellente gravure, très-finement burinée ; le visage est admirablement rendu et modelé au moyen de tailles contournées et renflées, avec peu d'entrecroisements ; les vêtements, la draperie sont également bien rendus, d'un aspect chatoyant. Le graveur a peut-être trop multiplié les éclats de pierre, simulés d'ailleurs avec art, sur le cadre gravé.

H. 0,366 ; L. 0,276.

Sous l'encadrement, on lit : *Marguerite de Valois, comtesse de Caylus, morte à Paris le 15 avril 1729, âgée de 57 ans.*

Au bas, à la marge : *fait par Hyacinthe Rigaud, écuyer, chevalier de l'ordre de St Michel, et gravé par Jean Daullé, graveur du roy,* 1743.

Et plus bas :

Amicorum dulcissima cura suorum.

Horat.

B. Nat., B. Abb.

Ch. Le Blanc, dans son *Cat. de Wille*, signale cette pièce comme due à la collaboration de Daullé et de ce graveur.

Man. de Ch. Le Blanc, n° 24 : « Caylus (Marguerite de Valois » comtesse de), d'après Hyac. Rigaud, 1743, in-fol.; belle. » — Cat. Vign., V. Hochart, 1869, n° 1161, in-fol. — Id. V. nov. 1866, n° 126. — Heller, p. 150. — Huber et Rost, t. 8, n° 3.

Ce portrait est celui de la mère du comte de Caylus, l'antiquaire et l'amateur bien connu de la première moitié du XVIIIe siècle, ami de Mariette, graveur, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et de l'Académie des beaux-arts, protecteur des artistes, mort en 1765.

C'est en ces termes que M. le comte Clément de Ris, dans une notice sur le comte de Caylus, parle de sa mère : « ...... Elle » était, cette charmante Marguerite de Villette Murçay, la cousine » et l'enfant gâté de Madame de Maintenon, le dernier amuseur » du grand roi qui devenait difficile à amuser, l'auteur des » mémoires édités par Voltaire, l'ami de la duchesse de Bour- » gogne, du maréchal de Villeroy, de La Fare, de l'abbé de » Choisy, qui semble être morte au XVIIIe siècle pour lui porter » la tradition vivante des suprêmes élégances, du charme d'esprit, » de l'urbanité du XVIIe........ »

Voici encore comment Saint-Simon en parle dans ses *Mémoires*, ch. 141 : « Jamais tant de grâce ni plus d'esprit, jamais tant de » gaîté et d'amusement, jamais de créature plus séduisante. » Madame de Maintenon l'aimait à ne pouvoir se passer d'elle.

« Mme de Caylus s'échappait tant qu'elle pouvait chez Mme la « duchesse (de Bourgogne) où elle trouvait à se divertir. Elle « aimait le jeu sans avoir de quoi le soutenir, encore mieux la « table où elle était charmante; elle excellait dans l'art de con« trefaire, et surpassait les plus fameuses actrices à jouer les « comédies. »

Nous avons cru devoir faire ainsi connaître le portrait moral de cette femme gracieuse et distinguée, qui a brillé, comme on le voit, d'un certain éclat vers la fin du XVIIe siècle et dans les premières années du XVIIIe, et dont les traits, reproduits par le pinceau magistral de Rigaud, sur une toile peut-être ignorée ou peu connue à présent, revivent cependant encore aujourd'hui, mille fois répétés et admirablement rendus par le burin délicat de notre habile graveur.

—

85 — VANDYCK.

Petit médaillon ovale équarri, posé sur un socle. Personnage jeune, couvert d'un vêtement foncé avec large col, chevelure abondante. Le corps est vu presque de dos, la tête tournée à droite.

Gravure assez bonne; figure peu modelée.

H. du médaillon, 0,110; L. 0,092.
H. totale, 0,137; L. 0,099.

On lit sur le socle: *Antoine Vandeick, né à Anvers en 1599, mort à Londres en 1641, âgé de 42 ans.*

Au-dessus du socle: *Se ipsum pinxit — Daullé sculpsit.*

A la marge, en bordure: *à Paris, chez Odieuvre, Md d'Estampes, quay de l'Ecole, vis à vis le Samaritain, à la belle image, C. P. R.*

B. Nat.

—

86. — VANLOO (Carle).

Portrait de profil et en buste, dans un médaillon rond, figuré suspendu sur un fond moiré; la tête tour-

née à droite. Mêmes genre et forme que les planches de Cochin et de Nonnotte.

Gravure ordinaire; contours trop accusés, blancs mats sur le front. Cette pièce ne paraît pas soignée ou n'a pas été terminée.

H. de la gravure, 0,172; L. 0,120.

Diamètre du médaillon, 0,113.

Dans la gravure: *Vanloo.*

Et au-dessous, à la bordure: *dessiné par C. N. Cochin le fils — gravé par J. Daullé,* 1754.

B. Nat., B. Abb.

Mentionné sous le n° 34 de l'œuvre de Daullé dans le *Man. de l'Amat. d'Est.* de Ch. Le Blanc: « *Loo* (*Carlo van*): C. N. Cochin « le fils, 1754; haut 172mm, larg. 120. ».

—

87 — VINTIMILLE (de).

Médaillon ovale, sur un socle, dans un cadre carré. Ecclésiastique à la figure calme et placide, vu de face, portant la croix de l'ordre du Saint-Esprit suspendue au cou par un large ruban.

Bonne gravure, manquant toutefois un peu d'effet; figure très-fine et bien modelée.

H. du médaillon, 0,221; L. 0,170.

H. totale, 0,276; L. 0,187.

Au-dessus du socle: à g., *Rigaud pinx.* — à dr., *J. Daullé sculp.*

Sur le socle, dans un blanc ménagé: *Charles Gasp. Guil. de Vintimille, des comtes de Marseille, de Luc, archevêque de Paris, duc de St Cloud, pair de France, Comeur de l'ordre du St Esprit, etc.*

A la marge: *Offerebat Ludovicus Hieronymus de Suffren de St Tropez, clericus Arelatensis.*

B. Abb.

Cat. Vign., V. nov. 1867, n° 87 : « de Vintimille, archevêque « de Paris, petit in-fol., marge. »

—

88 — Médaillon ovale équarri, posé sur un socle. Entre le socle et le médaillon se trouvent des armes surmontées d'un chapeau de cardinal. Ecclésiastique, le corps tourné à gauche, la figure de face, couvert d'un camail, et ayant une simple croix en sautoir.

Gravure ordinaire; la physionomie du personnage est assez bien rendue.

H. 0,223 ; L. 0,162.

Autour du médaillon, le titre, assez énigmatique par ses abrégés : *Fran. S. R. imp. com. in Salm. epus. torn. etc.*

Sur le socle, au bord, à gauche : *Gravé par J. Daullé en* 1740.

B. Nat., B. Abb.

—

89 — Gravure carrée ordinaire, entourée seulement d'un petit trait à 2 millimètres. Personnage vu à mi-corps, presque de face, le corps et la tête légèrement inclinés à droite, paraissant dans la force de l'âge. Il porte une assez grande collerette tuyautée et épaisse; il est vêtu d'un pourpoint uni, garni par-devant de petits boutons rapprochés; il est tête nue, portant toute sa barbe qui est grisonnante. Armes à la marge, dans un médaillon rond ; ce sont deux écussons juxtaposés et surmontés d'une couronne.

Bonne gravure.

H. 0,222 ; L. 0,172.

A la marge : à g., *Quadro di P. P. Rubens cavato dalla Galleria Reale di Dresda; alto piedi 2, oncie 4; largo piedi 1, oncie 9.* — à dr., *Tableau de P. P. Rubens, de la Gallerie Royale de Dresde; haut 2 pi. 4 po.; large 1 p 9 po.*

A la bordure : *dessiné par C. Hutin — gravé par J. Daullé, graveur du roy et de l'Académie impériale d'Augsbourg, 1757.*

B. Nat.

—

90 — Portrait en pied d'un jeune homme vêtu d'un riche costume dont les dessins ou broderies imitent les plumes de paon ; il porte la croix de l'ordre du Saint-Esprit en sautoir, et un grand cordon en écharpe sur le côté gauche. Le personnage est représenté de face, tête nue, debout à côté d'un fauteuil, devant une table recouverte d'un tapis à franges et où sont placés une mappemonde et un livre sur lequel il appuie une main, l'autre main est posée sur sa hanche. Le parquet de la pièce est carrelé ; draperies à gauche.

Gravure peu soignée ; la figure n'est pas assez modelée, il y a trop de blancs qui la rendent comme plate, sans relief ; les yeux ne sont pas réussis non plus.

H. 0,424 ; L. 0,318.

Avant toute lettre.

B. Nat.

—

91 — Ovale équarri. Ecclésiastique vu à mi-corps ; il est revêtu d'un camail d'hermine, la croix du Saint-Esprit en sautoir ; physionomie calme et placide.

Bonne gravure, finement burinée.

H. 0,166 ; L. 0,140.

B. Nat.

SUJETS DE GENRE

92 — *Ce spectacle ambulant*, etc.

Bohémien faisant danser des marionnettes sur une planche ; il est coiffé d'un chapeau rond orné d'une plume, et joue de la cornemuse. A droite, deux petits curieux ; à gauche, un chien et des moutons ; paysage au fond.

Bonne gravure, d'un effet artistique ; traits de burin un peu durs. La figure du personnage est bien rendue, ainsi que les détails de son costume ; les enfants sont moins travaillés ; le chien est bien traité. Pendant de celle : *Croissez, tendres enfants*, etc.

H. 0,336 ; L. 0,267.

A la marge :

Ce spectacle ambulant, concert simple et naïf,
Va dans les carrefours chercher la populace ;
Mais un autre public plus fin, plus décisif,
Court où l'art extravague et la raison grimace.
Mr Roy.

Et au-dessous : *Se vend chez J. Daullé, rue St Jacques, à St François, vis à vis la rue de la Parcheminerie, à Paris.*

A la bordure, sous la gravure : *Peint et gravé à l'eau-forte par J. Dumont le Romain, et terminé au burin par J. Daullé en* 1739.

B. NAT., B. ABB.

Rec. Ve Daullé, n° 33 : « Un joueur de cornemuse faisant danser « deux petites figures de marionnettes, d'ap. Dumont le Romain. »

---

93 — *Croissez, tendres enfants*, etc.

Sur une route, dans la campagne, une femme misérablement vêtue, portant un enfant couché dans un

berceau. A côté d'elle, un petit garçon, couvert de haillons, lui tient le bras, et s'appuie de l'autre côté sur un bâton. Au fond, à gauche, on aperçoit une ferme.

Bonne gravure, faisant pendant avec celle : *Ce spectacle ambulant*, etc. La tête de la femme est bien rendue.

H. 0,337 ; L. 0,264.

A la marge :

Croissés, tendres enfants, fardeau de votre mère,
Vos bras soulageront un jour sa pauvreté ;
Tandis qu'une riche douairière,
De ses enfants craint la majorité. *M[r] Roy.*

Et au-dessous : *Se vend chez J. Daullé, rue Saint Jacques, à S[t] François, vis à vis la rue de la Parcheminerie, à Paris.*

A la bordure, sous la gravure : *Peint et gravé à l'eau-forte par J. Dumont, et terminé au burin par J. Daullé en 1739.*

B. Abb.

Rec. V[e] Daullé, n° 34 : « Une Savoyarde portant un enfant dans « un berceau et en tenant un autre par la main, d'après Dumont « le Romain. »

—

94 — *La Surprise du vin.*

Une femme, assise sur une chaise, est endormie accoudée sur un tonneau, tenant à la main un verre dont le contenu se répand par terre. Deux individus sont près d'elle : l'un montre en riant une bouteille d'osier ; l'autre, plus âgé et la tête couverte d'une calotte, porte la main près de la figure de la femme. Au loin, à droite, la campagne.

Gravure ordinaire, formant pendant avec *l'Ecole champêtre.*

H. 0,327 ; L. 0,440.

A la marge : *La Surprise du vin.*

Sous la gravure : *Peint par Le Nain. — Gravé par J. Daullé, graveur du roi et de l'Académie impériale d'Augsbourg,* 1758.

Sous le titre : *Gravé d'après le tableau original du Nain, haut de 2 pieds 8 pouces, large de 3 pieds 6 pouces.*

A Paris, chez Daullé, graveur du roi, rue du Plâtre St Jacques, à côté du collège de Cornouaille, et chez la veuve Chereau, rue St Jacques, aux deux pilliers d'or.

B. Nat., B. Abb.

Rec. Ve Daullé, n° 60 : « *La Surprise du vin ;* on voit une « femme endormie sur un tonneau, et deux hommes qui rient « de la voir.

—

98 — *L'Ecole champêtre.*

Une vieille femme, assise sur un tonneau, près d'un mur, tient un livre ouvert, sur lequel un enfant pose le doigt comme pour lire. A gauche, deux autres enfants, dont l'un est assis et tient aussi un livre. Du même côté, en avant, une jeune fille accroupie de face et dans une pose assez indécente. Au loin, des arbres et la campagne.

Gravure assez bonne, assez large d'effets ; même genre que *la Surprise du vin*, avec laquelle elle forme pendant.

H. 0,327 ; L. 0,435.

A la marge : *L'Ecole champêtre.*

En bordure : *Peint par le Nain — Gravé par J. Daullé, graveur du roi et de l'Académie impériale d'Augsbourg,* 1758.

Sous le titre : *Gravé d'après le tableau original du Nain, haut de 2 pieds 8 pouces, large de 3 pieds 6 pouces.*

A Paris, chez Daullé, graveur du roi, rue du Plâtre St Jacques, à côté du collège de Cornouaille, et chez la veuve Chereau, rue St Jacques, aux deux pilliers d'or.

B. Nat., B. Abb.

Rec. Vᵉ Daullé, nᵒ 59 : « *L'Ecole champêtre;* une vieille femme « montre à lire à un jeune garçon, et plusieurs autres enfants « autour d'elle. »

—

96 — *Les tendres Adieux de la Laitière.*

Une femme déguenillée, assise sur un baudet et se penchant sur l'épaule d'un individu qui la soutient; elle porte d'une main une bouteille recouverte d'osier, et de l'autre un panier. Une autre femme les regarde en riant. Un jeune garçon tient l'âne par la bride et paraît vouloir le faire reculer. Armes au bas.

La gravure n'est pas mauvaise, mais le sujet est assez grivois et médiocre de composition. Cette pièce forme pendant avec *Fête bachique,* qui est supérieure comme travail.

H. 0,349; L. 0,492.

A la marge : *Les tendres Adieux de la Laitière.*

Sous le titre : *Gravé d'après le tableau original du Nain, du cabinet de Monsieur Dammery, officier aux gardes françaises, par J. Daullé, graveur du roi et de l'Académie impériale d'Augsbourg. — A Paris, chez Daullé, graveur du roi, rue du Plâtre Sᵗ Jacques, à côté du collège de Cornouaille.*

B. Nat., B. Abb.

Rec. Vᵉ Daullé, nᵒ 62.

—

97 — *Fête bachique.*

Un jeune garçon déguenillé est assis à califourchon sur une chèvre dont la tête est garnie de fleurs, et qui est tiré par une petite fille aussi en haillons et pieds nus. Un chien gambade à côté d'eux. Une femme, tenant d'une main une bouteille recouverte d'osier, pose une

couronne sur la tête du petit garçon. A gauche, un individu étend les bras en riant et en soulevant une cruche vide. Au fond, un autre enfant grimpe à un arbre. Armes à la marge.

Assez bonne gravure. Le petit personnage du milieu et la petite fille sont très-bien posés et les figures bien réussies ; le reste est moins bon. La tête de la petite fille rappelle un peu le genre d'un autre graveur abbevillois, Le Vasseur. Cette pièce forme pendant avec *les tendres Adieux de la Laitière.*

H. 0,354 ; L. 0,497.

A la marge : *Fête bachique.*

Sous le titre : *Gravé d'après le tableau original du Nain, du cabinet de Monsieur Dammery, officier aux gardes françaises, par J. Daullé, graveur du roi et de l'Académie impériale d'Augsbourg.*

A Paris, chez Daullé, graveur du roi, rue du Plâtre St Jacques, à côté du collège de Cornouaille.

B. NAT., B. ABB.

Rec. Ve Daullé, n° 61.

—

98 — *La Marchande d'Œufs.*

Grand médaillon ovale équarri. Un jeune homme cherche à prendre des œufs dans un panier que tient une jeune fille. Derrière eux, un mur, dont une partie est couverte de lierre.

Gravure assez bonne ; les travaux du burin sont larges et bien compris, le sujet est gracieux ; mais les figures ont une expression forcée. Il y a aussi, à certains endroits, des blancs trop mats et trop heurtés ; il semble que le burin a été conduit par une main encore peu exercée. Cette pièce forme pendant avec *la Vendangeuse, la Souffleuse de Savon* et *le Marchand d'Oiseaux.*

H. 0,254 ; L. 0,211.

A la marge : *La Marchande d'Œufs.*

Peint par F. Boucher. — Gravé par J. Daullé, gr. du R.

A la suite du titre :

Dans ce panier tout est fragile,
D'un villageois ces œufs sont le trésor ;
L'honneur est plus fragile encor :
Le bien garder n'est pas chose facile.

A Paris, chés (sic) *J. Daullé, rue des Noyers.*

B. Nat., B. Abb.

Man. de Ch. Le Blanc, n° 53, avec cette indication : « *Marchande* « *d'Œufs* (*la*), Franç. Boucher, in-fol. en haut. » — Cat. Vign., V. Hochart, 1869, n° 96. — Rec. V° Daullé, n° 47.

—

99 — *La Vendangeuse.*

Une jeune fille, s'appuyant d'une main sur un panier rempli de pommes et de raisins, tend de l'autre une grappe de raisin, du bout d'une perche, à un jeune homme.

Bonne gravure, faisant pendant avec *la Marchande d'Œufs*, *la Souffleuse de Savon* et *le Marchand d'Oiseaux*. Les figures sont réussies, les nus sont assez bien compris; la pose de la jeune fille est gracieuse, ainsi que l'expression de sa figure.

H. 0,254; L. 0,211.

A la marge : *La Vandangeuse* (sic).

En bordure : *Peint par F. Boucher. — Gravé par J. Daullé, gr du r.*

A la suite du titre :

Que ces fruits sont charmants ! que ces grappes sont belles !
Bacchus en tirera les fruits les plus exquis.
Quel plaisir pour l'amour, dans ses fêtes nouvelles,
D'en échauffer des cœurs qui lui sont tout acquis.

A Paris, chez J. Daullé, rue des Noyers.

B. Nat., B. Abb.

Rec. V° Daullé, n° 45. — Man. de Ch. Le Blanc, n° 60.

100 — *La Souffleuse de Savon.*

Une jeune fille, ayant des fleurs à son corsage et dans ses cheveux, fait voltiger des bulles de savon qu'elle vient de souffler. Un individu, dont on n'aperçoit que la tête, cherche à les recevoir.

Même genre que les trois gravures ci-dessus.

H. 0,260 ; L. 0,211.

En bordure : *Peint par F. Boucher. — Gravé par J. Daullé, gr. du r.*

A la marge : *La Souffleuse de Savon.*

Amusons-nous. Sur la terre et sur l'onde,
Malheureux qui se fait un nom ;
Richesses, honneurs, faux éclat de ce monde,
Tout n'est que boules de savon

A Paris, chés (sic) *J. Daullé, rue des Noyers.*

B. Nat., B. Abb.

Man. de Ch. Le Blanc, n° 58. — Cat. Vign., V. Hourlier, 1870, n° 519. — Id. V. Hochart, 1869, n° 96. — Rec. V° Daullé, n° 46.

—

101 — *Le Marchand d'Oiseaux.*

Un jeune homme, tenant un oiseau sur un de ses doigts, montre à une jeune fille la porte d'une cage où elle va enfermer un autre oiseau qu'elle tient dans la main.

Même genre faux et maniéré que *la Vendangeuse*, *la Marchande d'Œufs* et *la Souffleuse de Savon*, qui forment quatre pendants. Bonne gravure, mais la figure du jeune homme est moins réussie.

H. 0,251 ; L. 0,217.

A la marge : *Le Marchand d'Oiseaux.*

En bordure : *Peint par F. Boucher. — Gravé par J. Daullé, gr. du r.*

A la suite du titre :

Ne laissez point échapper de leurs cages
Ni ce berger vif, inconstant,
Ni cet oiseau jeune et volage :
Vous les perdrez l'un et l'autre à l'instant.

A Paris, chez J. Daullé, rue des Noyers.

B. Nat., B. Abb.

Man. de Ch. Le Blanc, n° 52 : « Franç. Boucher, in-fol. en haut. » — Cat. Vign., V. Hochart, déc. 1869, n° 96. — Id. V. Hourlier, juin 1870, n° 519. — Rec. Ve Daullé, n° 48 : « Ces « quatre sujets (*la Vendangeuse n° 45, la Souffleuse de Savon* « *n° 46, la Marchande d'Œufs n° 47, le Marchand d'Oiseaux* « *n°* 48), de forme ovale et qui font pendants, sont en demie « figure et d'une très-agréable composition. »

—

102 — *Les Charmes du Printemps.*

Un jeune homme garnit de fleurs les cheveux d'une jeune fille gracieusement assise près de lui. A gauche, une chèvre et un tambour de basque. Au fond, on aperçoit une habitation rustique, un pont et une tour. Armes au bas.

Même genre que *la Baigneuse surprise.* Sujet assez gracieux, mais trop chatoyant, manquant d'effet par l'uniformité monotone des tons; les yeux sont manqués; les blancs ne sont pas assez fondus, restent trop mats. Cette pièce fait pendant avec les suivantes, qui forment la série des quatre saisons.

H. 0,328; L. 0,432.

Sous la gravure, en bordure : *Peint par F. Boucher.— Gravé par J. Daullé, graveur du roi et de l'Académie impériale d'Augsbourg.*

Au milieu de la marge, le titre : *Les Charmes du Printemps.*

Sous le titre : *A Madame de Pompadour, dame du palais de la reine, par son très-humble et très-obéissant serviteur J. Daullé.—A Paris, chez l'auteur, rue du Plâtre St Jacques, attenant le collège de Cornouaille. A P D R.*

B. Nat., B. Abb.

Mentionné comme faisant partie des quatre saisons, sous le n° 470, dans le catalogue du marquis de Menars, publié à la fin de l'ouvrage de M. Campardon : *Madame de Pompadour et la Cour de Louis XV.*

Ces quatre pièces des saisons, d'après Boucher, sont également mentionnées dans le même ouvrage, sous le n° 11 du catalogue du marquis de Marigny, avec les indications suivantes : « D'après « Boucher. — N° 11. — Les saisons en quatre tableaux faisant « pendant. Ces sujets sont connus par les estampes qu'en a « gravées Daullé. Deux de ces tableaux sont des pastorales ; l'été « y est représenté par un bain de femmes, et l'hiver par une « dame en robe bordée de poils, assise dans un traîneau poussé « par un Tartare. L. 27 pouces sur 20 de haut. »

Basan, *Diction. des Graveurs.* — Huber et Rost, t. 8. — Rec. Ve Daullé, n° 71. — Man. de Ch. Le Blanc, n°s 17 à 20. — Cat. Vign., V. Hourlier, juin 1870, n° 520.

—

103 — *Les Plaisirs de l'Été.*

Deux femmes nues, couchées près d'une fontaine dont l'eau jaillit de la gueule d'un monstre marin ; près d'elles, une autre femme qui s'essuie. Armes au bas.

Gravure assez bonne, dans le même genre que celles des autres saisons. Les détails sont bien rendus sans nuire à la largeur de l'ensemble ; il y a seulement à regretter quelques défauts d'anatomie.

H. 0,333 ; L. 0,434.

Sous la gravure, à la bordure : *Peint par F. Boucher.— Gravé par J. Daullé, gr. du roi et de l'Ac^ie imp. d'Augsbourg.*

A la marge, le titre : *Les Plaisirs de l'Été.*

Sous le titre : *A Madame la marquise de Pompadour, par son très-humble et très-obéissant serviteur J. Daullé. — Le tableau appartient à Madame de Pompadour.—A Paris, chez l'auteur, rue du Plâtre St Jacques, attenant le collège de Cornouaille. A. P. D. R.*

B. Nat., B. Abb.

Cat. du marquis de Menars, n° 470 (ouvrage de M. Campardon). Même ouvrage, cat. du marquis de Marigny, n° 1 (voyez les indications données au n° 102).— Cat. Vign., V. Leblond, mars 1869, n° 181. — Basan, *Diction. des Graveurs.* — Rec. V° Daullé, n° 72. — Huber et Rost, t. 8.

—

104 — *Les Délices de l'Automne.*

Un jeune homme assis près d'une jeune fille, au milieu de la campagne, pose sur les genoux de cette dernière des grappes de raisin qu'il tient à pleines mains. La jeune fille est coiffée d'un chapeau posé sur le côté de la tête. Des arbres à gauche ; au fond, on aperçoit la campagne.

Gravure assez bonne ; même genre que *les Plaisirs de l'Été* et autres ; peut-être moins chatoyant, mais d'un effet plus artistique. Toutefois, l'expression de physionomie de la jeune fille, qu'on a voulu rendre gracieuse, n'est que forcée.

H. 0,328 ; L. 0,433.

A la marge : *Les Délices de l'Automne.*

A la bordure de l'estampe : *Peint par F. Boucher. — Gravé par J. Daullé, graveur du roi et de l'Académie impériale d'Augsbourg.*

B. Nat., B. Abb.

Mentionné sous le n° 470 dans le Cat. du marquis de Menars et sous le n° 11 dans celui du marquis de Marigny (ouvrage de M. Campardon : *Mme de Pompadour, etc.*)

Cat. Vign., V. Hourlier, juin 1870, n° 520. — Basan, *Diction. des Grav.* — Rec. Ve Daullé, n° 73. — Huber et Rost, t. 8.

—

103 — *Les Amusements de l'Hiver.*

Une femme, enveloppée de fourrures, est assise dans un traîneau qui a la forme d'une conque marine traînée par un cygne. Un personnage, chaussé de patins et couvert de vêtements fourrés, pousse le traîneau qui glisse sur la terre. Plus loin, vers la droite, un moulin et des bâtiments.

Il est difficile d'aller plus loin dans le genre faux de Boucher. Ici, l'invraisemblance et l'affectation dépassent réellement les limites du sens commun. Sans parler du personnage qui, avec ses patins, doit être fort gêné de courir sur la terre pour pousser le traîneau, on remarque avec surprise que, par le temps rigoureux que font supposer le sujet et la scène, la femme, bien que couverte de fourrures, n'en est pas moins représentée la tête nue, le cou et la gorge complètement décolletés.

La gravure, d'ailleurs, est assez bonne; les vêtements sont bien rendus, mais les yeux sont, comme trop souvent, mal dessinés.

H. 0,333; L. 0,433.

Sous la gravure, en bordure : *Peint par F. Boucher. — Gravé par J. Daullé, graveur du roi et de l'Académie impériale d'Augsbourg.*

B. Nat, B. Abb.

N° 470 du Cat. du marquis de Menars et au n° 11 de celui du marquis de Marigny, (voir au n° 102, *les Charmes du Printemps*, pour la description qui est faite dans ce dernier catalogue).

Voyez aussi, pour ces quatre pièces, Rec. Ve Daullé, nos 71, 72, 73 et 74 : « *Les quatre saisons*, d'une composition très-agréable, « dont le Printemps et l'Automne sont des sujets pastorals (*sic*). « L'Été est représenté par plusieurs femmes qui se baignent, et

« l'Hiver par une femme sur un traîneau poussé sur la neige par « un Tartare, d'après Boucher. »

Basan, *Diction. des Graveurs*. — Huber et Rost, t. 8.

—

106 — *Première Rencontre de Cavalerie.*

Un combat de quelques cavaliers au milieu d'une plaine. Près de deux arbres, au premier plan, on voit un cheval qui fuit; un autre plus loin. Au fond, on aperçoit des montagnes. Armes au bas, gravées au milieu du titre.

Gravure assez médiocre ; les chevaux, surtout celui du premier plan, ne sont pas réussis. Pendant avec la *Deuxième Rencontre de Cavalerie*.

[illegible]; L. 0,314.

A la mar[illegible] *Première Rencontre de Cavalerie.*

En bordur[illegible] *eint par Van der Meulen, — grav. par J. Daullé, grave[illegible] du roi, en 1760.*

Sous le titre : [illegible] *iré du cabinet de Mr Damery, officier aux gardes fran[illegible]es. — A Paris, chez J. Daullé, graveur du roi, quay* (si[illegible]) *es Augustins, la porte cochère près la rue Gilles Cœur*[illegible]

B. Nat., B. A[illegible]

Le tableau orig[illegible]l, qui a été reproduit par cette gravure, est mentionné sous [illegible] n° 117 dans le Catal. du marquis de Ménars [illegible]blié par M. C[illegible]mpardon dans son ouvrage : *Madame de Pom-*

—

107 — *Deuxième Rencontre de Cavalerie.*

Sur le premier plan, deux cavaliers essuient réciproquement le feu de leurs pistolets. Sur le côté, un cheval étendu mort. Au fond, combat entre plusieurs cavaliers.

Gravure assez médiocre; même genre que la *Première Rencontre de Cavalerie*. Mêmes indications à la marge.

H. 0,214; L. 0,314.

B. NAT., B. ABB.

Rec. Vᵉ Daullé, nᵒ 19.

---

108 — *La Grecque sortant du bain.*

Une femme assise sur des coussins au bord d'une pièce d'eau; une suivante lui essuie les pieds, et une négresse lui arrange les cheveux. A côté se trouve une balustrade en marbre, garnie d'une urne à l'un des piliers; contre cette balustrade est posée une boîte de parfums. Au fond, on aperçoit un palais.

Gravure ordinaire, formant pendant avec *le Turc qui regarde pêcher*.

H. 0,262; L. 0,373.

A la marge: *La Grecque sortante* (sic) *du bain.*

En bordure: *peint par Vernet — gravé par Daullé, graveur du roi et de l'Académie impériale d'Augsbourg.*

Sous le titre: *gravé d'après le tableau original qui est dans le cabinet de Monsieur Peilhou, secrétaire du roy.*

A Paris, chez Daullé, graveur du roi, rue du Plâtre Sᵗ Jacques, à côté du collège de Cornouaille.

B. NAT., B. ABB.

Man. de Ch. Le Blanc, nᵒ 50. — Rec. Vᵉ Daullé, nᵒ 22: « *La Grecque sortant du bain.* Ce sujet agréable est composé d'une « jolie sultane et de deux esclaves, dont une lui orne la tête de « diamants, tandis que l'autre lui essuie les pieds; d'ap. Vernet. » Huber et Rost, t. 8.

Brulliot, 1ʳᵉ part., nᵒ 1598, signale comme portant la marque D des estampes gravées par Daullé d'après Joseph Vernet. Je ne l'ai pas vue sur les épreuves qui me sont passées sous les yeux; elle existe peut-être sur celles avant la lettre.

109 — *Le Turc qui regarde pêcher.*

Le personnage principal est accoudé contre un bloc de rochers, près de la mer; il tient une longue pipe turque à la bouche. Près de lui se trouve un autre individu; tous deux regardent un pêcheur qui tient un poisson au bout de sa ligne. Au loin, on aperçoit un navire en mer. Plus près, une barque de pêcheur. Dans le lointain, à gauche, une forteresse.

Même gravure, même genre que *la Grecque sortant du bain*, qui forme le pendant.

H. 0,252; L. 0,374.

Mêmes indications à la marge.

B. Nat., B. Abb.

Man. de Ch. Le Blanc, n° 59. — Rec. V° Daullé, n° 23 : « *Le* « *Turc qui regarde pêcher.* On voit sur le devant de l'estampe « un homme qui pêche à la ligne; près de lui est un Bacha (*sic*) « qui fume et le regarde, accompagné de plusieurs personnes de « sa suite, d'ap. Vernet. » — Huber et Rost, t. 8.

Brulliot, 1re part., n° 1598, signale comme portant la marque D des estampes gravées par Daullé d'après Joseph Vernet. Je ne l'ai pas vue sur cette pièce; elle se trouve peut-être sur les épreuves avant la lettre.

—

110 — *Le Sérail du Doguin.*

Un chien dogue, gravement assis sur un coussin, la tête surmontée du croissant, ayant un coutelas en bandoulière et fumant un chibouk, jette son mouchoir à une chienne placée à gauche; une autre chienne à droite. Sur un mur d'appui apparaît un chat qui les regarde fixement. A gauche, une allée d'arbres, au bout de laquelle on voit la campagne. Armes au bas.

Bonne gravure; scène naïve où les animaux ont une vie et une expression comme Oudry savait les leur donner; on peut seule-

ment reprocher une trop grande fixité dans les yeux. Le chat est admirablement posé et représenté.

H. 0,333; L. 0,464.

A la marge : *Le Serrail* (sic) *du Doguin.*

Sous la gravure, en bordure : *peint par J. B. Oudry,* 1734 — *gravé par J. Daullé, gr. du roi et de l'Académie impériale d'Augsbourg,* 1758.

Sous le titre : *Gravé d'après le tableau original du cabinet de Monsieur Dammery, officier aux gardes françaises.*

A Paris, chez Daullé, graveur du roi, rue du Plâtre St Jacques, à côté du collège de Cornouaille, A. P. D. R.

B. Nat., B. Abb.

Cat. Vign., V. en déc. 1869, n° 60 : « *Le Sérail du Doguin, la* « *Chienne braque avec toute sa famille,* deux sujets de chiens « d'après Oudry, ép. in-fol. » — Rec. V° Daullé, n° 63 : « Ce « dogue se voit entre deux chiennes, sur un coussin de velours, « tenant d'une patte une grande pipe, et de l'autre un mouchoir « qu'il jette à celle qui est à sa droite. »

---

111 — *La Chienne braque avec toute sa famille.*

Une chienne, avec ses petits endormis près d'elle sur la litière; elle dresse la tête en levant une patte. Au fond, une manne d'osier; à gauche, un arbre.

Bonne gravure, faisant pendant avec *le Sérail du Doguin.* La tête de la chienne est très-belle d'expression et bien rendue par le burin, sauf des blancs trop mats ; le reste est moins bon.

H. 0,338; L. 0,473.

A la marge : *La Chienne braque avec toute sa famille.*

Sous la gravure, en bordure : *peint par J. B. Oudry,* 1752 — *gravé par J. Daullé, graveur du roy et de l'Académie impériale d'Augsbourg,* 1758.

Sous le titre : *Gravé d'après le tableau original de J. B. Oudry, par J. Daullé, graveur du roy, 1758.*

A Paris, chez l'auteur, rue du Plâtre St Jacques, à côté du collège de Cornouailles, A. P. D. R.

B. Nat., B. Abb.

Cat. Vign., V. en déc. 1869, n° 60. — Rec. V° Daullé, n° 64 : « *La Chienne braque et sa famille;* six petits chiens nouvellement « nés sont autour de leur mère, couchés dans une écurie. »

—

112 — *Les Buveurs de Lait.*

Deux enfants, dont l'un est à peine vêtu, se disputent une tasse de lait; un chien se dresse debout devant celui qui la tient. Des moutons à droite; un arbre au fond.

Gravure assez bonne, large de touche; les yeux des personnages ne sont pas réussis.

H. 0,315; L. 0,206.

A la marge : *Les Buveurs de Lait.*

En bordure : *F. Boucher del. — J. Daullé sculp.*

Sous le titre : *A Paris, chés* (sic) *la veuve Daullé, quay des Augustins.*

Epreuves avant toute lettre.

B. Nat., B. Abb.

Cat. Vign., V. Leblond, mars 1869, n° 252. — Rec. V° Daullé, n° 44 : « *Les Buveurs de Lait*, sujet composé de deux enfants qui « tiennent une écuelle pleine de lait. »

—

113 — *L'Oiseau chéri.*

Gravure avec un encadrement. Une jeune fille, la gorge découverte, vue de trois quarts, le cou et les cheveux ornés d'un ruban, a les mains appuyées sur

une cage. Un oiseau, posé sur l'un des doigts de la jeune fille, approche son bec de ses lèvres.

La gravure, comme détails de mains et de figure, est assez bien finie, les tailles sont assez fondues; mais il y a des blancs trop accusés. Même genre que *la Coquette*, avec laquelle elle forme pendant.

H. 0,235; L. 0,188.

A la marge : *L'Oiseau chéri.*

En bordure : *Gravé d'après le dessin de Fr. Boucher, par J. Daullé, graveur du roy,* 1758.

Sous le titre : *A Paris, chez Daullé, rue du Plattre* (sic) *St Jacques, à côté du collège de Cornouailles, A. P. D. R.*

B. Nat., B. Abb.

Rec. Ve Daullé, n° 7.

---

114 — *La Coquette.*

Gravure avec un encadrement. Une jeune fille, vue de trois quarts, la gorge découverte, un bras posé sur un meuble, l'autre levé; deux mouches sont figurées sur son visage; un ruban retient ses cheveux, et son cou est orné d'un collier.

Belle gravure, large d'effet, harmonieuse de tons, mais burin toujours un peu dur; quelques détails, comme l'extrémité des doigts et du nez, ne sont pas assez soignés; les blancs sont trop heurtés, trop mats. Elle fait pendant avec *l'Oiseau chéri*.

H. 0,235; L. 0,188.

A la marge : *La Coquette.*

En bordure : *Gravé d'après le dessin de Fr. Boucher, par J. Daullé, graveur du roy,* 1758.

Sous le titre : *A Paris, chez Daullé, rue du Plattre* (sic) *St Jacques, à côté du collège de Cornouaille, A. P. D. R.*

B. Nat., B. Abb.

Rec. Ve Daullé, n° 8.

115 — *La Peleuse de Pommes.*

Une femme assise sur une chaise devant une fenêtre, tenant une pomme qu'elle est occupée à peler. A côté d'elle, d'autres pommes sur une planche posée sur un panier; devant elle, une table recouverte d'un tapis, et sur laquelle est étendu un lièvre à côté d'un seau. Au fond, on aperçoit une partie d'une large cheminée.

Bonne gravure; la tête de la femme est bien burinée, les détails sont assez bien rendus; mais le travail est un peu mou, et on aperçoit quelques blancs un peu trop mats.

H. 0,365; L. 0,290.

A la marge: *La Peleuse de Pommes. — Tiré du cabinet de Monsieur Peilhou, secrétaire du roy.*

En bordure: *Peint par Metzu — gravé par Daullé, graveur du roy,* 1762.

B. Nat.

Man. de Ch. Le Blanc, n° 55. — Huber et Rost, t. 8.

—

116 — *La Baigneuse surprise.*

Une femme, couchée sur le bord d'un étang, laisse échapper un panier de fleurs en regardant un personnage dont la tête est couverte de fleurs et d'herbes et qui l'examine à travers les roseaux. Le fond de la gravure est nu et sans paysage; il n'y a sur le premier plan que des arbres, des fleurs et des roseaux. Armes au bas, à la marge.

Gravure ordinaire. Quelques détails sont bien burinés, mais l'anatomie des personnages est mal comprise; on remarque, comme trop souvent, des blancs mats, des empâtements de chair; le burin est, par endroits, dur et sec, et donne à la gravure un aspect métallique; les yeux de la femme sont mal rendus.

H. 0,312; L. 0,465.

A la marge : *La Baigneuse surprise.*

En bordure : *peint par Fr. Boucher — gravé par J. Daullé, graveur du roi,* 1760.

Sous le titre : *A Madame de Pompadour, dame du palais de la reine, par son très-humble et très-obéissant serviteur J. Daullé. — Le tableau appartient à Madame la marquise de Pompadour.*

A Paris, chez Daullé, graveur du roi, quay (sic) *des Augustins, la 1ère porte cochère à gauche du côté de la rue Gilles Cœur.*

Trois états : avant la lettre et les armes, — avant la lettre et avec les armes, — avec la lettre.

B. NAT., B. ABB.

Cette gravure est mentionnée sous le n° 12 du Cat. du marquis de Marigny, dans l'ouvrage de M. Campardon : *Madame de Pompadour*, etc., sous cette indication : « *Le fleuve Scamandre,* « sujet très-agréable, représentant une femme nue dans l'atti- « tude de la surprise en apercevant un homme à travers des « roseaux. Ce sujet à été gravé par Daullé sous le titre de *la Bai-* « *gneuse surprise;* t. 21 pouces sur 13 de large. »

Cat. Vign., V. Leblond, mars 1879, n° 196. — Rec. Ve Daullé, n° 70.

---

117 — *La Bergère endormie.*

Une jeune fille, la gorge découverte, est à demi-couchée sur des broussailles dans un endroit boisé ; elle tient un agneau sur ses genoux ; quatre brebis sont autour d'elle. Un jeune homme, appuyé contre un arbre et à demi-caché par les branches, se penche en avant et la regarde.

Médiocre comme composition et comme gravure ; la pose de la jeune fille n'est pas heureuse, le profil est trop effacé, l'épaule du

jeune homme est à peine indiquée. La gravure n'est pas soignée, les blancs sont mats, notamment sur la jupe et le pied de la jeune fille; les détails des feuilles ou autres ne paraissent pas finis. Il y a peu de travail au burin, on voit trop les premiers travaux à l'eau-forte. Cette pièce paraît former pendant avec *Vénus et les Grâces au bain.*

H. 0,226; L. 0,184.

A la marge: *La Bergère endormie. — Dessiné par Fr. Boucher et gravé par J. Daullé, graveur du roi,* 1758.

Et plus bas: *A Paris, chez Daullé, rue du Plâtre S[t] Jacques, à côté du collège de Cornouailles.*

B. Nat. B. Abb.

Rec. V[e] Daullé, n° 2.

—

118 — *La Ménagère Flamande.*

Une femme, sur le premier plan, tire de l'eau à un puits; à côté, un vieillard se présente dans l'embrasure d'une porte. Détails divers d'ameublement rustique, ustensiles de ménage, brouette chargée de légumes, tonneaux, baquets, etc. Au fond, des vaches rangées devant une mangeoire; près d'elles, des hommes et des femmes.

Gravure assez bonne, formant pendant avec *les Plaisirs Flamands;* détails assez bien traités.

H. 0,390; L. 0,675.

A la marge, le titre: *La Ménagère Flamande.*

Sous le titre: *Gravé d'après le tableau original de Teniers, par J. Daullé, graveur du roi et de l'Académie impériale d'Augsbourg.*

A Paris, chez Daullé, rue du Plâtre S[t] Jacques, à côté du collège de Cornouailles.

B. Nat., B. Abb.

Rec. Vᵉ Daullé, nᵒ 83, avec cette description : « Dans l'intérieur « d'une ferme, on voit une femme qui puise de l'eau ; plusieurs « autres figures sont occupées à donner à manger à des vaches ; « d'après D. Teniers. »

—

119 — *Les Plaisirs Flamands.*

Groupes d'individus réunis sur une place, les uns dansant au son de la cornemuse dont joue un musicien monté sur un tonneau, les autres attablés à manger et à boire. Plus loin, à gauche, la rue d'un village.

Même genre que *la Ménagère Flamande* qui forme pendant ; le sujet est assez bien rendu, mais cependant le travail est négligé par endroits.

H. 0,384 ; L. 0,673.

A la marge, le titre : *Les Plaisirs Flamands.*

Sous le titre : *Gravé d'après le tableau original de Teniers, par J. Daullé, graveur du roi et de l'Académie impériale d'Augsbourg.*

A Paris, chez Daullé, rue du Plâtre Sᵗ Jacques, à côté du collège de Cornouailles.

B. Nat., B. Abb.

Man. de Ch. Le Blanc, nᵒ 56. — Rec. Vᵉ Daullé, nᵒ 84 : « *Les* « *Plaisirs Flamands*, représentés par une fête de village com- « posée de plus de 50 figures occupées à chanter, boire et « danser. »

Vente de feu M. Marin, 22 mars 1790, nᵒ 46 : « Fête flamande, « original de Teniers, gravé par Daullé sous le titre : *Plaisirs* « *flamands.* »

—

120 — *Le Repas Flamand.*

Plusieurs personnages, un homme, deux femmes et trois enfants, sont groupés autour d'une table grossière

sur laquelle sont posés des plats; ils ont tous les mains jointes pour la prière. A droite, un rouet; une armoire dans le fond. Au dernier plan, à gauche, on aperçoit l'intérieur d'une cuisine où se trouvent un homme et une femme.

Gravure assez bonne, formant pendant avec *le Chirurgien Flamand;* les détails sont bien rendus.

H. 0,479; L. 0,323.

A la marge : *Le Repas Flamand.*

Sous la gravure, en bordure: *peint par Teniers, — gravé par J. Daullé, graveur du roi,* 1760.

Sous le titre: *Tiré du cabinet de Monsieur Peilhou, secrétaire du roy. — A Paris, chez Daullé, graveur du roi, quai des Augustins, la porte cochère près la rue Gille-Cœur, A. P. D. R.*

B. Nat., B. Abb.

Rec. Vᵉ Daullé, nᵒ 51 : « *Le Repas Flamand;* dans l'intérieur » d'une maison sont, autour d'une table, diverses figures, les « mains jointes, prêtes à commencer leur repas, d'ap. Teniers. »

---

121 — *Le Chirurgien Flamand.*

Un personnage, coiffé d'un bonnet fourré, est agenouillé devant un vieillard dont il panse le pied posé sur un escabeau. Une femme, tenant un enfant d'un bras et un panier de l'autre, regarde l'opération. Le chirurgien a auprès de lui divers instruments et des fioles; d'autres objets et des flacons sont posés sur une table placée au milieu de la pièce; à gauche, deux cruches et un fourneau; un jeune garçon frappe avec un pilon dans un mortier. Divers autres détails d'intérieur.

Même genre que *le Repas Flamand* qui forme pendant. Bonne

gravure; les figures sont généralement bien traitées, les détails bien rendus.

H. 0,318 ; L. 0,472.

A la marge : *Le Chirurgien Flaman* (sic).

Sous la gravure, en bordure : *peint par Teniers, — gravé par J. Daullé, graveur du roi,* 1760.

Sous le titre : *Tiré du cabinet de Monsieur Peilhou, secrétaire du roy. — A Paris, chez Daullé, graveur du roi, quai des Augustins, la porte cochère près la rue Gilles Cœur, A. P. D. R.*

B. Nat., B. Abb.

Rec. Ve Daullé, n° 52 : « *Le Chirurgien Flamand* pansant dans « sa boutique le pied d'un vieillard, d'ap. Teniers. »

—

122 — *La Riboteuse Hollandaise.*

Gravure mentionnée sous le n° 57, œuvre de Daullé, dans le *Manuel de l'Amat. d'Est.* de Ch. Le Blanc, sous cette indication : « *Riboteuse Hollandaise (la)*, Gabr. Metzu, gr. in-fol. »

Huber et Rost, t. 8, sujets divers, n° 19.

—

123 — *Le petit Souffleur de bouteilles de savon.*

Un enfant, appuyé contre une pierre sur laquelle est posée une cuvette, souffle des bulles de savon.

Gravure d'un effet assez artistique, mais peu soignée comme exécution. Quelques détails toutefois sont bien rendus, mais beaucoup de parties ne sont pas terminées. Les blancs sont plaqués et non fondus dans les tailles ; la tête du personnage paraît relativement trop grosse.

H. 0,228 ; L. 0,186.

A la marge : *Le petit Souffleur de bouteilles de savon.*

Gravé d'après le tableau original de Fr. Boucher, par

J. Daullé, graveur du roy, 1758. — A Paris, chez Daullé, graveur du roy, rue du Plâtre Sᵗ Jacques, à côté du collège de Cornouailles.

B. Nat., B. Abb.

—

124 — *La Charité humaine.*

Une femme demi-couchée, à la lisière d'un bois; trois enfants nus sont groupés autour d'elle: l'un d'eux est au sein, un autre sur ses genoux; le dernier tend le bras vers un fruit que la femme cueille à un arbre en élevant le bras.

Gravure assez bonne, sauf la figure de la femme qui n'est pas réussie; les nus sont bien modelés; burin doux, moëlleux.

H. 0,327; L. 0,474.

Sous la gravure, en bordure: *peint par l'Albane, — gravé par J. Daullé en* 1768 (année de sa mort).

A la marge, le titre: *La Charité humaine.*

Au-dessous: *Gravé d'après le tableau original de l'Albane, qui est dans le cabinet du roy; large de 1 pied 11 pouces, sur 1 pied 6 pouces de haut.*

A Paris, chez la Vᵛᵉ Daullé, quay des Augustins.

B. Nat., B. Abb.

Man. de Ch. Le Blanc, nº 4. — Rec. Vᵉ Daullé, nº 75: « *La* « *Charité humaine*, représentée par une femme allaitant un enfant « et cueillant une grenade pour donner à deux autres qui sont « auprès d'elle. » — Huber et Rost, t. 8: « Une *Charité*, avec « trois enfants, d'après le tableau de l'Albane du cabinet du roi, « gr. in-fol. en t. »

—

125 — *Le Rafraîchissement des Voyageuses.*

Une femme et un enfant sont arrêtés au bord d'une cascade, au milieu de blocs de rochers. Un autre per-

sonnage à gauche, appuyé sur un bâton, ayant deux chiens devant lui. Paysage un peu confus dans le lointain. Des armes sont gravées au bas, à la marge.

Gravure fort ordinaire, peu soignée et à peine terminée; le jeu des eaux n'est produit que par quelque coups de burin, raides et sans effet; les blancs sont entièrement mats. Cette estampe paraît former pendant avec *Vénus et l'Amour*, *l'Amour porté par les Grâces* et *le Berger Napolitain*.

H. 0,276; L. 0,357.

A la marge : *Le Rafraîchissement des Voïageuses* (sic).

Audessous : *peint par Boucher, — gravé par J. Daullé, graveur du roi et de l'Académie impériale d'Ausbourg,* 1758.

A Paris, chez Daullé, graveur du roi, rue du Plâtre S[t] Jacques, à côté du collège de Cornouailles, A. P. D. R.

B. Abb.

Rec. V[e] Daullé, n° 3 : « *Le Rafraîchissement des Voyageurs*, paysage orné de chûtes d'eau. »

—

126 — *Le Berger napolitain.*

Un berger, sa houlette à la main, près d'un cours d'eau où sont entrées deux vaches et une chèvre; des ruines formant paysage dans le fond. A gauche, montagnes et rochers, au milieu desquels se dressent deux arbres. Armes au bas.

Même genre que *le Rafraîchissement des Voyageuses* (n° 125), avec lequel il forme pendant, ainsi qu'avec *Vénus et l'Amour* et *l'Amour porté par les Grâces*. Gravure un peu meilleure, mais toujours fort ordinaire. Il y a des parties qui ne paraissent pas terminées, et aussi des blancs mats et non fondus avec les parties ombrées, notamment sur les troncs des arbres et le flanc d'une vache.

H. 0,275; L. 0,357.

Sous la gravure, en bordure: *peint par Boucher, — gravé par J. Daullé, gr. du roi, 1758.*

A la marge, le titre: *Le Berger napolitain.*

Sous le titre: *Gravé d'après le tableau original du cabinet de Monsieur Dammery, officier aux Gardes Françoises. — A Paris, chez l'auteur, rue du Plâtre St Jacques, à côté du collége de Cornouailles.*

B. Nat., B. Abb.

Rec. Ve Daullé, n° 6.

—

127 — *La Lanterne magique.*

Trois individus d'un type vulgaire, un homme, une femme et une jeune fille, représentés à mi-corps, sont groupés autour d'une lanterne grossière. Armes au bas.

Le dessin est médiocre; toutefois, la gravure est assez bonne et large comme travail du burin; les yeux des personnages sont peu réussis.

H. 0,352; L. 0,265.

A la marge: *La Lanterne magique.*

Sous la gravure, en bordure: *peint par J. B. M. Pierre, — gravé par J. Daullé, graveur du roy et de l'Académie impériale d'Ausbourg, 1757.*

Sous le titre: *Gravé d'après le tableau original de J. B. M. Pierre, du cabinet de M^r le comte de Vence, maréchal de camp des armées du roy.*

A Paris, chez l'auteur, rue du Plâtre St Jacques, à côté du collège de Cornouailles, A. P. D. R.

B. Nat., B. Abb.

Man. de Ch. Le Blanc, n° 51: « J. B. Marie Pierre, gr. in-fol. » — Cat. Vign., V. nov. 1868, n° 508. — Rec. Ve Daullé, n° 30. — Huber et Rost, t. 8.

128 — *Les Charmes de la vie champêtre.*

Groupe de personnages dans la campagne. Une femme est assise et tient un mouton en laisse avec un ruban; une autre est couchée; un jeune homme s'approche de cette dernière. Paysage au loin. A gauche, une fontaine couverte de mousse et de lierre, ornée de bas-reliefs représentant des enfants groupés autour d'une chèvre. A gauche aussi, un arbre chargé de lierre s'élève au milieu de la composition. Armes au bas, au milieu d'un écusson.

Gravure assez bonne; burin assez brillant et chatoyant; les détails de feuillage et d'ornementation sont bien rendus, ainsi que les animaux; mais les personnages ne sont pas réussis, ils ne se détachent pas assez des détails, les yeux sont fixes, les nus ne sont pàs suffisamment modelés et sont marqués par des blancs trop mats.

H. 0,404; L. 0,328.

A la marge : *Les Charmes de la vie champêtre.*

En bordure : *peint par F. Boucher, — gravé par J. Daullé, graveur du roi et de l'Académie impériale d'Ausbourg, 1757.*

Sous le titre : *A Monsieur le marquis de Marigny, conseiller du roi en ses conseils, commandeur de ses ordres, directeur et ordonnateur général de ses bâtiments, jardins, arts, académies et manufactures royales, par son très-humble et très-obéissant serviteur Daullé.*

A Paris, chez Daullé, graveur du roi, rue du Plâtre St Jacques, à côté du collège de Cornouailles.

Epreuves avant toute lettre.

B. Nat., B. Abb.

Man. de Ch. Le Blanc, n° 48. — Cat. Vign., V. Leblond, mars 1869, n° 192. — Rec. Ve Daullé, n° 24.

129 — *Paysannes au bord d'une rivière.*

Des femmes groupées au bord de l'eau, dans différentes attitudes. En face et baignés par la rivière, des rochers et des arbres. Au fond, à droite, on aperçoit des ruines.

La gravure serait assez bonne si elle était plus soignée; toujours des blancs trop mats et durs, aussi bien sur les personnages que sur les rochers; quelques arbres se détachent d'une manière trop sèche sur le ciel.

H. 0,414; L. 0,342.

A la marge : *Paysannes au bord d'une rivière.*

En bordure : *peint par Dietricy, peintre de la cour de Saxe, — gravé par J. Daullé, graveur du roi,* 1761.

Et plus bas, sous le titre : *Le tableau appartient à Mr de Peters, peintre ordinaire de S. A. R. le prince Charles de Lorraine, gouverneur des Païs-Bas, grand maître de l'ordre Teutonique.*

Se vend à Paris, chez Daullé, quai des Augustins, la porte cochère près la rue Gilles-Cœur.

B. Nat., B. Abb.

Man. de Ch. Le Blanc, n° 61, sous cette indication : « Villa-« geoises au bord d'une rivière ; Chr. Wilh. Ernst Dietrich ; « gr. in-fol. » — Rec. Ve Daullé, n° 28. — Huber et Rost, t. 8.

—

130 — *Chasse à l'oiseau.*

Divers personnages, les uns à cheval, les autres à pied, sont groupés sous les voûtes d'un monument en ruines. L'un, à cheval, sonne du cor ; un autre tient un faucon au poing; deux autres, à pied, sont porteurs de fusils. A gauche, des chiens près d'une porte. Au fond,

sous une voûte donnant sur la campagne, un individu arrive en conduisant un cheval devant lui.

Sujet un peu froid et sans mouvement; gravure médiocre, toutefois avec quelques détails bien rendus; trop d'opposition de lumière dans les blancs.

H. 0,312; L. 0,463.

A la marge : *Chasse à l'oiseau.*

Sous la gravure, en bordure : *peint par Jean Miet, — gravé par J. Daullé, graveur du roi, 1761.*

Sous le titre : *Le tableau appartient à Mr de Peters, peintre ordinaire de S. A. R. le prince Charles de Lorraine, gouverneur des Païs-Bas, grand maître de l'ordre Teutonique. — A Paris, chez Daullé, graveur du roi, quay des Augustins, la porte cochère près la rue Gilles-Cœur.*

B. Nat., B. Abb.

Rec. Ve Daullé, n° 53.

—

131-132 — Deux planches pour un ouvrage d'anatomie, sur la même feuille.

La première se compose de trois figures représentant des enfants nouveaux nés ou pendant la grossesse de la mère : tirée d'un vol., tome 3, pl. vi, p. 202. — La deuxième représente un enfant plus grand, les bras et les jambes repliés : même vol., tome 3, pl. vii, p. 202.

Les planches sont bordées par un trait.

Haut. pour les deux, 0,192; L. 0,150.

On lit au bas : *De Sève del. — J. Daullé sculp.*

B. Nat., B. Abb.

—

SUJETS MYTHOLOGIQUES OU THÉOLOGIE PAYENNE

133 — *La Vengeance de Latone.*

Gravure en ovale équarri. Une femme coiffée d'une espèce de turban orné de pierreries, la gorge découverte, est debout sur un îlot au milieu d'un étang, avec deux enfants à ses pieds; elle lève les yeux vers le ciel et étend les bras à gauche vers des hommes nus qui sont dans l'eau jusqu'à mi-corps et dont deux sont changés en grenouilles. A droite, deux autres personnages couverts de draperies. Au loin, des animaux viennent s'abreuver au bord de l'étang. Au fond, une forêt et paysage. Armes au bas.

Bonne gravure, soignée et travaillée; le visage et la gorge de la femme sont bien modelés et burinés, de même les enfants; les draperies bien comprises, la perspective justement observée.

H. 0,418; L. 0,335.

A la marge: *La Vengeance de Latone.— Ovid. met. liv. VI, fable VI. — Gravé d'après le tableau original de Jouvenet, par J. Daullé, graveur du roi, 1762.*

Du cabinet de Mr Damery, chevalier de l'ordre royal et militaire de St Louis. — A Paris, chez Daullé, graveur du roi, quai des Augustins, la porte cochère près la rue Gilles-Cœur.

Etat avant toute lettre, à peine terminé, sans les armes.

Autre état avant la lettre, mais avec les armes; les tailles sont plus accusées.

B. NAT.

Man. de Ch. Le Blanc, n° 11. — Vente du 16 juin 1769, Loizebec expert; collection de M. L**, n° 290. — Rec. Ve Daullé, n° 26. — Huber et Rost, t. 8.

Nous avions déjà fait figurer cette gravure dans le catalogue de l'œuvre gravé de Le Vasseur, sous le n° 47, comme ayant été ébauchée par Le Vasseur, élève de Daullé.

—

134 — *Naissance et Triomphe de Vénus.*

Gravure en ovale dans un cadre carré. Vénus représentée nue, au milieu des eaux, tenant une colombe qu'elle porte à son cou; des nymphes lui apportent des fruits. Au-dessus, dans les airs, groupes d'amours soulevant une guirlande de fleurs. Dans la mer, autour de Vénus, tritons, monstres marins et d'autres amours.

Le groupe d'enfants au bas est très-joli et parfaitement buriné, mais la pose du personnage principal est raide, l'anatomie laisse à désirer; les tritons, surtout celui de gauche, ne sont pas réussis.

H. 0,408; L. 0,333.

A la marge, le titre : *Naissance et Triomphe de Vénus. — Gravé par Daullé, graveur du roy, d'après l'esquisse peinte par Fr. Boucher.*

Au-dessous :

Quelle divinité sort du gouffre des mers?
Qué d'amours autour d'elle élancés dans les airs!
Tritons, accourez tous de vos grottes profondes;
Nymphes, présentez lui l'hommage de vos ondes;
Déjà tout reconnait l'aubépine de ses yeux,
Leurs regards vont plus loin que les traits du tonnerre;
Si les dieux règnent sur la terre,
Souveraine des cœurs, tu règnes sur les dieux.
Par Mr Le Brun.

A Paris, chez l'auteur, rue des Noyers.

Etat avant toute lettre. — Autre état avant l'entourage.

B. Abb.

Man Ch. Le Blanc, n° 7. — Cat. Vign., V. Hochart, 1869, n° 95.

— Id. V. Leblond, 1869, n° 189 : « Ep. avant toute lettre et avant « l'entourage, vendue 64 fr. » (Note de M. Vienne). — Basan, *Diction. des Graveurs.* — Rec. Vᵉ Daullé, n° 25 : « *La Naissance et « le Triomphe de Vénus.* Une composition des plus agréables fait « le sujet de cette estampe et l'éloge du peintre qui en est l'au- « teur d'après Boucher. » — Huber et Rost, t. 8.

—

138 — *Vénus et les Grâces au bain.*

Au milieu de la composition, Vénus, la gorge découverte ainsi que les jambes, est assise au bord de l'eau, tenant de la main un de ses pieds. A côté d'elle, à gauche, une autre femme nue, vue de dos, se penche sur l'eau où elle trempe un linge. Plus loin, du même côté, deux autres femmes avec une corbeille de fleurs. A droite et à gauche, des roseaux, et au fond, des arbres.

Même genre et dimensions que *la Bergère endormie*, avec laquelle elle paraît former pendant. Sujet gracieux, bien rendu ; le personnage principal est surtout bien modélé, la figure finement burinée ; les détails en général sont bien finis, les blancs suffisamment fondus.

H. 0,226; L. 0,184.

Sous la gravure, en bordure : *Dessiné par F. Boucher et gravé par J. Daullé, graveur du roi,* 1758.

A la marge, le titre : *Vénus et les Grâces au bain.*

Au-dessous : *A Paris, chez Daullé, rue du Plâtre Sᵗ Jacques, à côté du collège de Cornouailles.*

B. Nat., B. Abb.

Rec. Vᵉ Daullé, n° 1 : « *Vénus et les Grâces au bain*, d'une « composition agréable, d'après Boucher. »

Cette gravure est, je crois, désignée parfois sous le titre : *La Toilette de Vénus* par Boucher et Daullé. Ce même sujet, la toilette de Vénus, a été également gravé par Cl. Duflos.

136 — *Repos de Vénus et les Grâces au bain.*

Vénus endormie, demi-nue, près d'un étang, sur des draperies; un carquois est près d'elle. D'un autre côté, deux nymphes s'essuyant; deux autres nymphes sont dans l'eau jusqu'à la ceinture et paraissent se jouer en se cachant derrière des rochers. Au fond, on aperçoit deux personnages dans un bois qui entoure la scène. Armes au bas.

Gravure fort ordinaire; l'aspect général est un peu mou, terne et froid. Toutefois, le travail n'est pas mauvais; les détails des arbres et des feuilles au premier plan sont surtout bien réussis.

H. 0,413; L. 0,327.

A la marge, le titre: *Repos de Vénus et les Grâces au bain.*

Gravé d'après le tableau original de Raoulx, du cabinet de Mr Dammery, officier aux gardes françoises, par J. Daullé, graveur du roi, 1758. — *A Paris, chez J. Daullé, rue du Plâtre St Jacques, attenant le collège de Cornouailles.*

B. Nat., B. Abb.

Man. de Ch. Le Blanc, n° 8. — Rec. Ve Daullé, n° 28. — Huber et Rost, t. 8.

—

137 — *Jupiter en pluie d'or.*

Danaé est couchée demi-nue sur un lit entouré de draperies; au-dessus, on voit tomber la pluie d'or. Une femme est assise au chevet du lit. A gauche, une grande cassolette; à droite, une table chargée d'une boîte à parfums et d'une glace.

Gravure ordinaire; certains détails de draperies sont bien compris. Estampe paraissant former pendant avec *le Prix de la Beauté.*

H. 0,327; L. 0,447.

Sous la gravure : *Commencé par J. Daullé et terminé par P. Ch. Levesque, — peint par de Troy.*

A la marge, le titre : *Jupiter en pluie d'or.*

Dédié à Monsieur de la Live de Prunois, conseiller honoraire au parlement, par sa très-humble et très-obéissante servante Vve Daullé.

Etat avant la lettre.

B. Nat., B. Abb.

Cat. Vign., V. Leblond, mars 1869, n° 646 : ép. avant la lettre. — Rec. V° Daullé, n° 69 : « Jupiter en pluie d'or tombe sur le lit « de Danaé. »

—

138 — *Le Prix de la Beauté.*

Le berger (Pâris), assis sur un rocher, regarde trois femmes qui sont devant lui : l'une, à gauche, couverte d'une armure et d'un casque; l'autre, à droite, demi-nue, s'enveloppant dans un riche manteau ; celle du milieu est assise, et derrière elle on voit un paon. Mercure voltige à droite ; un amour lance une flèche contre Pâris. La scène se passe au milieu d'un bois; au fond, on aperçoit la campagne. Armes au milieu de la dédicace.

Bonne gravure ; le corps de Vénus est assez bien modelé; la figure est jolie et finement burinée. Estampe paraissant former pendant avec *Jupiter en pluie d'or.*

H. 0,323 ; L. 0,443.

A la bordure : *de Troy pinx. — J. Daullé sculp.*

Sous le titre : *Dédié à Monsieur de la Live de Pailly, brigadier des armées du roi, par sa très-humble servante veuve Daullé. — Gravé d'après le tableau original tiré de son cabinet.*

Se vend à Paris, chez la veuve Daullé, rue Gilles-Cœur.

B. Nat., B. Abb.

Cat. Vign., V. Duchamp, mars 1867, n° 197 : « *Le Prix de la* « *Beauté*, in-fol., par Daullé, d'ap. de Troy ; rare. (*Jugement de* « *Pâris*). » — Rec. Ve Daullé, n° 68 : « *Le Prix de la Beauté ou* « *le Jugement du berger Pâris*, à qui se présentent Vénus et les « deux autres déesses, d'ap. de Troy. »

—

139 — *Jupiter et Sémélé.*

Jupiter, tenant d'une main une flamme ou tonnerre se terminant par une tête d'aigle, paraît menacer une femme couchée demi-nue sur un lit de repos. A côté du lit, une espèce de sphinx.

Gravure assez bonne, large d'effets ; burin franc et bien conduit. Le Jupiter surtout est bien rendu.

H. 0,311 ; L. 0,456.

A la bordure : *Peint par Paul Matthée. — Gravé par J. Daullé, graveur du roi*, 1762.

A la marge, le titre : *Jupiter et Sémélé.*

(*Ovid. met. liv. III, fab. III*).

Du cabinet de Mr Damery, chevalier de l'ordre royal et militaire de St Louis.

Chez Pierre Fouquet Junior, Md d'estampes à Amsterdam.

B. Abb.

Man. de Ch. Le Blanc, n° 6, avec ces indications : « *Jupiter et* » *Sémélé ;* P. de Matthei ; gr. in-fol. en larg. » — Huber et Rost, t. 8.

—

140 — *Salmacis et Hermaphrodite.*

Les deux personnages sont à la lisière d'un bois et au bord d'une fontaine qui coule d'une urne renversée ; ils se tiennent embrassés. Au fond, par une éclaircie du bois, on aperçoit la campagne.

Bonne gravure; les personnages sont bien burinés, l'anatomie assez bien réussie, surtout pour Daullé; mais le feuillé des arbres est grossièrement fait, et il y a des blancs trop mats sur les draperies.

H. 0,320; L. 0,461.

Sous la gravure: *peint par de Troy — gravé par J. Daullé, graveur du roi*, 1762.

A la marge, le titre : *Salmacis et Hermaphrodite.*

(Ovid. met. liv. IV, fab. VIII).

Le tableau appartient à Mr de Peters, peintre ordinaire de S. A. R. le prince Charles de Lorraine, gouverneur des Pays-Bas, grand maître de l'ordre teutonique.

A Paris, chez Daullé, graveur du roy, quai des Augustins, la porte cochère au dessus de la rue Gilles-Cœur.

Etat avant toute lettre.

B. Nat., B. Abb.

Rec. Ve Daullé, n° 67 : « *Salmacis et Hermaphrodite*, sujet tiré « des *Métamorphoses* d'Ovide, d'ap. de Troy. »

—

141 — *Climène essayant les flèches de l'amour.*

Une femme presque nue est couchée sur des draperies au milieu d'un massif de feuillages dans un bois; elle tient d'une main une flèche dont elle pose la pointe sur un de ses doigts. A côté d'elle, se trouvent un arc et des flèches. Gravure encadrée dans une baguette.

Genre faux et emprunté. La figure a une expression forcée, la tête est trop grosse, lourde et mal attachée, le corps est posé gauchement. La gravure est ordinaire; le burin manque de souplesse dans les chairs; toutefois, les détails de draperies sont assez bien rendus.

H. 0,277; L. 0,245.

A la marge, le titre : *Climène essaïant les flèches de l'amour.*

Et au-dessous :

Belle, dont les mains toujours sûres
Vont du fils de Vénus lancer les traits vainqueurs ;
Quand ce dieu, par vos coups, aura percé nos cœurs,
En guérirez-vous les blessures ?

Peint par Nonnotte et gravé par son amy Daullé, gr. du roi.

B. Nat., B. Abb.
Rec. Vᵉ Daullé, nᵒ 15.

—

142 — *Vénus et l'Amour.*

Gravure en ovale, dans un cadre carré. Vénus est vue de dos, couverte de voiles que soulève l'Amour sous la forme d'un enfant. Au fond, des arbres.

Bonne gravure, burinée assez délicatement, mais elle ne paraît pas terminée ; les costumes des personnages, notamment ceux de Vénus, ne sont pas nettement accusés ; les blancs sont trop mats. Daullé n'avait peut-être pas mis la dernière main à ces gravures.

H. 0,230 ; L. 0,187.

A la marge, le titre : *Vénus et l'Amour.*

Gravé d'après le dessin original de F. Boucher, par J. Daullé, graveur du roi. — A Paris, chez Daullé, rue du Plâtre St Jacques, à côté du collège de Cornouaille.

B. Abb.
Rec. Vᵉ Daullé, nᵒ 4.

—

143 — *Vénus endormie.*

Un satyre regarde Vénus couchée par terre dans un bois, et soulève des voiles qui la couvrent. A côté, un

autre satyre entre deux arbres. On voit, près de la tête de la femme, un amour étendu sur des draperies et caressant une colombe. Plus loin, à gauche, deux personnages nus, dont l'un est couché; ils cueillent des grappes de raisins. Arbres à droite et à gauche.

H. 0,372; L. 0,528.

Sous la gravure, en bordure: *Nicolas Poussin.* — *Daullé sculp.*

A la marge, le titre: *Vénus endormie, surprise et découverte par un satyre.* — *A Paris, chez Daullé, rue du Plâtre St Jacques, à côté du collège de Cornouailles.*

Sur d'autres épreuves, on lit sous la gravure: *Peint par N. Poussin; gravé par J. Daullé, graveur du roi,* 1760. — Et au-dessous du titre: *A Paris, chez Daullé, graveur du roi, rue du Plâtre St Jacques, attenant le collège de Cornouailles, A. P. D. R.*

Sur d'autres épreuves encore: *Peint par N. Poussin; gravé par J. Daullé, graveur du roi et de l'Académie impériale d'Augsbourg,* 1759.

Autre état avant la lettre.

B. Nat., B. Abb.

Dans les *Archives de l'Art français*, tome 3, page 8, ce tableau du Poussin est mentionné comme l'un des huit du même peintre qui sont à la Galerie Nationale en Angleterre, et qui ont été remarqués par M. Victor Cousin en 1853, sous les indications suivantes: « N° 91; charmant petit tableau de 2 pieds 2 pouces de « haut., d'un pied 8 pouces de larg. — *Une nymphe dormant,* « *surprise par l'Amour et des satyres.* On a vu quelquefois dans « ce tableau Jupiter sous la forme d'un satyre surprenant An- « tiope pendant son sommeil; gravé par J. Daullé et reproduit « dans l'ouvrage de Landon. »

Rec. V° Daullé, n° 82: « Vénus endormie et découverte par un « satyre, d'après N. Poussin. » — Heller, p. 150, sous cet autre titre: *Jupiter et Antiope*, par Poussin.

D'après Mariette, Daullé a gravé deux planches d'après des

dessins que Jeaurat avait fait de deux tableaux du Poussin. (Voyez la pièce suivante.)

—

144 — *Jupiter sous la forme de Diane, amoureux de Calisto.*

Les deux personnages demi-nus, assis dans la campagne et s'embrassant. Des amours sont groupés autour d'eux : l'un joue avec deux chiens, un autre tient un flambeau dans les airs, un troisième lance une flèche, d'autres jettent des fleurs sur Jupiter et Calisto. Au loin, on aperçoit la campagne avec deux autres personnages et un chien.

Gravure médiocre; les amours sont presque tous assez mal rendus; les coups de burin sur les jambes nues des personnages sont trop rudes et trop larges; les détails des arbres sont mieux réussis.

H. 0,374 ; L. 0,534.

Sous la gravure : *Peint par le Poussin, — gravé par J. Daullé, graveur du roi et de l'Académie impériale d'Augsbourg.*

A la marge, le titre : *Jupiter sous la forme de Diane, amoureux de Calisto.*

Et au-dessous : *A Monsieur Betzky, général major et chambellan de Sa Majesté Impériale de toutes les Russies, chevalier de l'ordre de Ste Anne, par son très-humble et très-obéissant serviteur J. Daullé.—A Paris, chez l'auteur, rue du Plâtre St Jacques, à côté du collège de Cornouailles.*

Etat avant toute lettre.

B. Nat., B. Abb.

Man. de Ch. Le Blanc, n° 5, gr. in-fol.—Rec. Ve Daullé, n° 81 : « Jupiter sous la figure de Diane pour tromper la nymphe Ca- « listo, d'après N. Poussin. » — Cat. Vign., 1871, vente du

cabinet Dromourt, n° 722, dessin au carreau pour la gravure. — Heller, p. 150, sous le titre : » Diane et Calisto. » — Huber et Rost, t. 8.

—

145 — *Quos ego.*

Neptune, armé de son trident, est debout dans une large conque trainée sur les eaux par des chevaux marins; trois néréides accompagnent son char. Dans les airs, sont figurés les vents sous la forme de deux enfants soufflant violemment; un autre vole en avant avec des espèces des nageoires au lieu de bras. Sur la mer, au loin et de divers côtés, des vaisseaux de toute forme. Armes au bas, dans un médaillon rond : ce sont deux écussons surmontés d'une couronne.

Bonne gravure, style large et artistique.

A la bordure : *Dessiné par C. Hutin — gravé par J. Daullé, gr. du roy,* 1752.

B. Nat., B. Abb.

Man. de Ch. Le Blanc : « Le *Quos ego*... Ch. Hutin, d'après « P. P. Rubens ; tableau de la galerie de Dresde. » — Huber et Rost, t. 8 : « Le *Quos ego* ou Neptune apaisant la tempête, etc. »

SUJETS ALLÉGORIQUES

146 — *Les Amours en gaîté.*

Un amour tient à la main un fruit ; un autre veut le lui prendre, et un troisième les regarde en tenant une colombe.

Gravure médiocre ; anatomie mal comprise. Toutefois, la tête de deux des amours est assez bien rendue. L'estampe forme pendant avec celle : *Les Amours folâtres.*

H. 0,280 ; L. 0,234.

A la bordure de l'estampe : *Dessiné par Fr. Boucher. — Gravé par Daullé, graveur du roy,* 1750.

A la marge, le titre : *Les Amours en gayeté* (sic).

Ravis de voir fleurir votre agréable empire,
Vous folâtrez, amours, vous ne pensez qu'à rire
Et regardez l'ennui comme un mortel poison.
Heureux si, comme vous, aimant l'indépendance
Et secouant le joug de l'austère raison,
L'homme pouvait jouir d'une éternelle enfance.
Par M. Moraine.

A Paris, chez l'auteur, rue des Noyers.

B. Nat., B. Abb.

Cat. Vign., V. Durand, mai 1870, n° 31.—Rec. Ve Daullé, n° 40.

—

147 — *L'Amour porté par les Grâces.*

Gravure dans un encadrement simple, comme celle de *Vénus et l'Amour,* avec laquelle elle forme pendant. Deux femmes nues, placées dos à dos, portent sur leurs épaules l'Amour dont le carquois est accroché à un tronc d'arbre, près duquel on voit son arc et son flambleau. Au loin, paysage à peine accusé.

Gravure médiocre ; les nus manquent de modelé et de fini.

H. 0,231 ; L. 0,184.

A la marge : *L'Amour porté par les Grâces. — Paris, chez Daullé, graveur du roy, rue du Plâtre St Jacques, attenant le collège de Cornouailles.*

A la bordure, en marge : *Gravé par J. Daullé, graveur du roy, d'après le dessein originale* (sic) *de Fr. Boucher,* 1758.

B. Nat., B. Abb.

Rec. Ve Daullé, n° 5.

148 — *L'Air.*

Cette pièce commence la série des quatre éléments, sujets en médaillons presque ronds et équarris. Trois amours groupés dans les airs; deux tiennent chacun une colombe. Armes au bas, au milieu du titre.

Gravure assez bonne; le burin y est largement accusé, mais les figures sont peu réussies, surtout pour les yeux.

H. 0,260; L. 0,243.

Sous la gravure: *Peint par F. Boucher. — Gravé par J. Daullé, grav. du roy.*

A la marge:

Jeunes oiseaux que la tendresse inspire,
Sortez de nos bois, unissez vos voix,
Chantez l'amour: l'air est sous votre empire.

Dédié à Son Excellence Monseigneur le comte de Bruhl, chevalier de l'ordre de l'Aigle Blanc, premier ministre de Sa Majesté le Roy de Pologne, électeur de Saxe, etc., par son très-humble et très-obéissant serviteur J. Daullé, graveur du roy. — Le tableau original, peint par Fr. Boucher, appartient au roy.

Epreuves à l'eau-forte seulement.

B. Nat., B. Abb.

Man. de Ch. Le Blanc, nos 13 à 16. — Cat. Vign., V. Hourlier, juin 1870, n° 518: « *L'Air*, groupe de trois amours avec des « pigeons, d'ap. Boucher, par Daullé, avec l'eau-forte pure. » — Id. V. Durand, mai 1870, n° 33. — Rec. Ve Daullé, nos 41 à 44.

—

149 — *Le Feu.*

Même genre de gravure que *la Terre, l'Air, l'Eau,* qui forment pendants. Groupe de trois amours: le premier lance une flèche, un autre porte un flambeau, et le troisième tient des cœurs dans une draperie. Armes au bas.

Gravure ordinaire; le dessin est médiocre.

H. 0,272; L. 0,247.

A la marge:

Sur le front de l'Amour
Brille une flamme pure;
Aimons: c'est l'œil du jour,
Le feu de la nature.

Dédié à Son Excellence Mgr le comte de Bruhl, etc., etc.

B. Nat., B. Abb.

Man. de Ch. Le Blanc, nos 13 à 16. — Cat. Vign., V. Durand, mai 1870, no 33: « *L'Air, le Feu, la Terre,* trois ovales équarris en haut.; sujets d'enfants par Daullé. » — Rec. Ve Daullé, nos 41 à 44.

—

180 — *La Terre.*

Suite des quatre éléments. Deux amours couchés et endormis; autour d'eux, des grappes de raisin. Un troisième apporte, en la tenant sur sa tête, une corbeille remplie de raisins.

Bonne gravure, largement burinée; détails bien rendus.

H. 0,257; L. 0,240.

A la marge:

Que de trésors répandus sur la terre!
Quelles beautés! tout prévient nos désirs.
Flore à Pomone y déclare la guerre:
Cérès mourant, Bacchus fait nos plaisirs.

Dédié à Son Excellence Mgr le comte de Bruhl, etc., etc.

Le tableau original, peint par Fr. Boucher, appartient au roy.

B. Nat., B. Abb.

Man. de Ch. Le Blanc, nos 13 à 16. — Cat. Vign., V. Durand, mai 1870, no 33. — Rec. Ve Daullé, nos 41 à 44.

181 — *L'Eau.*

Même genre que ci-dessus, suite des quatre éléments. Trois amours groupés sur l'eau avec des dauphins. Celui du milieu soulève une draperie qui flotte au vent.

Burin largement poussé, mais anatomie mal comprise; le dessin laisse à désirer.

H. 0,262; L. 0,245.

A la marge :

A l'eau qui de mille façons
Court, serpente et se ramifie
Hommes, oiseaux, arbres, poissons,
Tous les êtres doivent leur vie.

Dédié à Son Excellence Mgr le comte de Bruhl, etc., etc.

Pas d'autres indications sur l'épreuve qui m'est passée sous les yeux.

B. Nat., B. Abb.

Man. de Ch. Le Blanc, nos 13 à 16. — Rec. Ve Daullé, nos 41 à 44.

—

182 — *L'Enfant qui joue avec l'Amour.*

Deux enfants nus au milieu d'une espèce de grotte ; l'un tient une colombe dans ses bras croisés ; l'autre lui prend la tête et lui caresse la figure. A leurs pieds un carquois.

Gravure assez bonne, les figures sont fines et bien modelées par le burin, mais l'anatomie des corps est moins bonne.

H. 0,337; L. 0,260.

A la bordure: *Peint par Vandik* (sic); — *gravé par J. Daullé, graveur du Roy,* 1750.

Sous le titre :

Tu badines, tu ris, enfant plein d'imprudence
Avec un Dieu malicieux
Qui, pour te mieux tromper, prend un air gracieux.

Des maux qu'il fait souffrir, la triste expérience
Fera couler tes pleurs un jour.
Tremble, fuis promptement, c'est le cruel amour.
Par Mr Moraine.

Tiré du cabinet de M. Prousteau, capitaine des Gardes de la ville. — Se vend à Paris, chez l'auteur, rue des Noyers.

B. Nat., B. Abb.

Rec. Ve Daullé, no 32. — Heller, p. 150.

Mariette (*Abecedario*), en rappelant que cette pièce a été gravée d'après un tableau d'Antoine Van Dick, nous dit que ce tableau, quoique d'une composition différente, tient beaucoup de celle dont on a une estampe gravée par Arnold de Jode, et qui a pour sujet l'Enfant Jésus, recevant les actes de soumission du jeune saint Jean.

—

183 — *Qui que tu sois, voici ton maître, etc.*

Un amour debout contre une muraille; il tient son arc sous le bras, et son carquois suspendu par un ruban. Ses ailes sont étendues; il présente le doigt indicateur de la main gauche.

Bonne gravure, bien burinée; les nus sont assez largement travaillés, mais les yeux sont trop grands et sans expression.

H. 0,333; L. 0,260.

A la bordure : *Peint par C. Coypel, premier peintre du roi, 1746, — gravé par J. Daullé, gr. du roi, 1755.*

A la marge :

Qui que tu sois, voicy ton maître,
Il le fut, ou l'est, ou doit l'être.

Au dessous : *Le Tableau original haut de 3 pieds et large de 2 po. est dans le cabinet de Mr de la Poplinière. — A Paris, chez l'auteur, rue du Plâtre St Jacques, à côté du collège de Cornouailles.* A. P. D. R.

B. Nat., B. Abb.

Man. de Ch. Le Blanc : « *L'Amour*, figure en pied : C. Coypel, « in-fol. » — Cat. Vign. V. Leblond. mars 1869, n° 399. — Rec. V° Daullé, n° 31 : « *L'Amour*, en pied, armé de son arc et de son « carquois, menaçant du doigt le spectateur. » — Huber et Rost, t. 8.

—

184 — *La muse Clio.*

Une femme représentée couchée au milieu des nuages, la gorge à demi-découverte, les bras croisés et appuyés sur une lyre, tient dans une de ses mains une flûte antique; un amour déroule à ses pieds une feuille de musique. Armes à la marge au milieu du titre.

Bonne gravure, à larges traits; la tête de la femme manque d'expression, mais les nus sont bien modelés. Même genre que *la muse Erato* et *la muse Uranie*, qui forment pendants.

H. 0,287; L. 0,353.

A la bordure de l'estampe : *peint par Fr. Boucher, — gravé par Daullé, gr. du roy,* 1756.

Sous le titre : *à madame de Pompadour, dame du palais de la reine, par son très-humble et très-obéissant serviteur J. Daullé. — Le tableau appartient à madame de Pompadour. — A Paris, chez l'auteur, rue du Plâtre St Jacques, attenant le collège de Cornouailles.* A. P. D. R.

B. Nat., B. Abb.

Man. de Ch. Le Blanc : *La muse Clio*, Franç. Boucher, 1756. In-fol. en larg. — Rec. V° Daullé, n° 10.

—

185 — *La muse Erato.*

Une femme demi-nue, couchée au milieu des nuages, tenant de la main gauche un tambour de basque sur lequel est posé l'index de sa main droite; près d'elle une

couronne de lierres; un amour lui présente une guirlande de fleurs.

Jolie gravure, même genre que *la Muse Clio* et *la Muse Uranie*, qui forment pendants. Les nus sont bien modelés, les détails bien rendus, mais les yeux de la femme sont trop grands; les parties éclairées des draperies sont d'un blanc trop mat, et ne sont pas assez fondues avec les parties ombrées.

H. 0,289; L. 0,352.

A la bordure : *peint par Fr. Boucher, — gravé par Daullé, gr. du roy,* 1756.

Sous le titre : *à madame de Pompadour, dame du palais de la reine, par son très-humble et très-obéissant serviteur J. Daullé. — Ce tableau appartient à madame de Pompadour. — A Paris, chés l'auteur, rue du Plâtre St Jacques, attenant le collège de Cornouailles.* A. P. D. R.

B. Nat., B. Abb.
Rec. Ve Daullé, n° 11.

—

186 — *La muse Uranie.*

Une femme demi-nue, couchée sur des nuages, le coude gauche appuyé sur une sphère; au-dessus de sa tête, des étoiles en demi-cercle; à ses pieds, un amour regarde le ciel avec une lunette. Armes à la marge, au milieu de la dédicace.

Même genre que *la muse Erato* et *la muse Clio*, qui forment pendants; les nus sont assez bien modelés, mais les blancs sont trop mats.

H. 0,284; L. 0,355.

A la bordure : *peint par Jeaurat, — gravé par J. Daullé, gr. du roi,* 1756.

Sous le titre, à la marge : *à Monsieur Damery, chevalier de l'ordre militaire des gardes françoises, par son*

très-humble et très-obéissant serviteur J. Daullé. — A Paris, chez l'auteur, rue du Plâtre St Jacques, attenant au collège de Cornouailles.

B. Nat., B. Abb.

Rec. Ve Daullé, n° 12.

—

137 — Frontispice de livre.

Une femme ailée, la gorge et les bras nus, assise contre des arbres, tient de la main gauche une grande tablette ou pancarte appuyée contre un rocher, et sur laquelle sont figurés des caractères qu'on ne distingue pas ; de l'autre main, elle tient une plume ; des manuscrits sont à ses pieds. Derrière elle et en partie caché par la tablette, on aperçoit le Temps avec sa faux.

Vignette finement burinée; les draperies sont bien rendues. La tête de la femme est moins réussie.

H. 0,124 ; L. 0,080.

Sous la gravure : *Cochin filius inv. — J. Daullé, sculp.*

B. Nat.

Cette vignette est quelquefois intitulée : *La Renommée et le Temps écrivant sur des tablettes.* — Œuvre de Cochin, 3e vol.

VUES ET PAYSAGES

138 — *Les différents travaux d'un port de mer.*

Grande composition, paysage historique. A droite, on voit une partie d'un grand monument avec colonnes ; plus loin, la façade d'un autre édifice ; en face, la mer avec des navires. Sur le premier plan, un port couvert de personnes : des manœuvres débarquant des tonneaux

et les roulant, des marchands de fruits, des pêcheurs groupés jouant aux cartes. A gauche, la campagne avec des arbres tout près de la mer.

Bonne gravure, perspective bien observée.

H. 0,460 ; L. 0,715.

A la bordure : *peint par Vernet, — gravé par J. Daullé, graveur du roi et de l'Académie impériale d'Augsbourg.*

Sous le titre, à la marge : *Tiré du cabinet de Monsieur Peilhou, secrétaire du Roy. — A Paris, chez Jean Daullé, rue Jean de Beauvais, n°* 32.

B. Abb.

Man. de Ch. Le Blanc, n° 49. — Huber et Rost, t. 8.

Brulliot, 1re part. n° 1598, signale comme portant la marque DJ (entrelacés) des estampes gravées par Daullé, d'après Joseph Vernet.

—

139 — *Le Pélerinage.*

Même genre. Les ruines d'un arc de triomphe ; plus bas, une statue de la Vierge, au pied de laquelle sont agenouillés des pélerins ; autres groupes de personnages sur le premier plan. A gauche et au fond, la mer avec des navires, un phare.

Gravure peut-être moins bonne ; le dernier plan est trop peu accusé.

H. 0,467 ; L. 0,713.

Mêmes mentions que sur la précédente pièce: *les différents travaux d'un port de mer*, dont elle forme le pendant.

B. Abb.

Man. de Ch. Le Blanc, n° 54. — Hubert et Rost, t. 8.

Brulliot, 1re partie, n° 1598, signale comme portant la marque DJ (entrelacés) des estampes gravées par Daullé, d'après Joseph Vernet.

160 — *Première Vue des environs de Dresde en Saxe.*

Paysage historique; personnages demi-nus, groupés dans la campagne auprès d'un lac au bord duquel un berger fait boire son troupeau; arbres à gauche. Dans le fond, ruines sur des rochers; perspective au loin.

Composition assez bien comprise par le graveur, mais froide d'aspect; personnages et détails bien traités.

H. 0,285; L. 0,452.

A la bordure de l'estampe : *Dietrick pinx. — J. Daullé excud.*

Après le titre : *Se vend à Paris, chez la veuve Daullé.*

B. Abb.

Rec. Vᵉ Daullé, nº 55.

Il y a une seconde vue des environs de Dresde, aussi d'après Dietricy, gravée par Née; cette pièce était mise en vente chez la veuve Daullé.

—

161 — *Rome ancienne.*

Ruines de monuments à droite et à gauche; au fond, un arc de triomphe; sur le premier plan, un vaste espace libre, sur lequel circulent des groupes d'individus, notamment une femme montée sur un cheval et près d'elle un berger avec sa houlette conduisant des moutons.

Belle gravure, faisant pendant avec *Rome moderne.*

H. 0,328; L. 0,480.

A la bordure de l'estampe, sous la gravure : *peint à Rome, d'après nature, par Lallemand,* 1750, — *gravé à Paris, par Daullé, graveur du roi et de l'Académie impériale d'Augsbourg,* 1759.

Après le titre : *gravé d'après le tableau original du cabinet de Monsieur Damery, lieutenant aux gardes françoises.*

Et au-dessous : *à Paris, chez Daullé, graveur du roi,*.

rue du Plâtre St Jacques, à côté du collège de Cornouailles.

B. Abb.

Rec. Ve Daullé, n° 65.

—

162 — *Rome moderne.*

Vue du Tibre qui se déroule au pied du château Saint-Ange, que l'on voit en face. Au fond, vers la gauche, au-delà d'un pont, on aperçoit un château ou forteresse et l'église Saint-Pierre; sur le premier plan, groupe de pêcheurs; paysage historique.

Même genre que *Rome ancienne*, faisant pendant; gravure ordinaire, sans grand effet; les nuages laissent à désirer comme travail.

H. 0,335; L. 0,479.

A la bordure de l'estampe : *peint à Rome, d'après nature, par Lallemand,* 1750, — *gravé à Paris, par Daullé, graveur du roi et de l'Académie impériale d'Augsbourg,* 1759.

Après le titre : *gravé d'après le tableau original du cabinet de Monsieur Damery, lieutenant aux gardes françoises.*

Et au-dessous : *A Paris, chez Daullé, graveur du roi, rue du Plâtre St Jacques, à côté du collège de Cornouailles.*

B. Abb.

Rec. Ve Daullé, n° 66.

—

163 — *Première vue d'Italie.*

A droite, les ruines d'un monument avec colonnes; près de là, sur le premier plan, deux personnages dont l'un est assis sur un arbre renversé; plus loin, un berger fait paître des chèvres. Paysage au fond avec une rivière

ou un marais qui s'étend dans la campagne; armes au bas.

Bonne gravure, ayant un caractère réellement artistique, dont une part revient à la peinture de Patel qui devait être fort belle; les nuages sont moins bien rendus.

H. 0,270; L. 0,382.

Sous la gravure, en bordure : *peint par Patel, — gravé par Daullé, graveur du roi et de l'Académie impériale d'Augsbourg.*

A la marge, le titre : *Première vue d'Italie.*

Et au-dessous : *tiré du cabinet de Monsieur Damery, lieutenant aux gardes françoises. — A Paris, chez Daullé, graveur du roi, rue du Plâtre St Jacques, à côté du collège de Cornouailles.*

B. Abb.

Rec. Ve Daullé, n° 20.

---

164 — *Deuxième vue d'Italie.*

Même genre que la première vue, mais un peu plus chargée de détails. A droite, un monument circulaire en ruines, avec colonnes supportant une corniche. A gauche, des femmes lavent du linge à un bassin en ruines; à droite, un berger passe avec son troupeau. Paysage au loin; on aperçoit la mer avec des navires. Armes au bas.

Bonne gravure, dans le genre de la première vue d'Italie, avec laquelle elle forme pendant.

H. 0,253; L. 0,380.

Sous la gravure : *peint par Patel, — gravé par Daullé, graveur du roi et de l'Académie impériale d'Augsbourg.*

A la marge, le titre : *Seconde vue d'Italie.*

Au-dessous : *tiré du cabinet de Monsieur Damery, lieutenant aux gardes françoises. — A Paris, chez Daullé, gra-*

veur du roi, rue du Plâtre St Jacques, à côté du collège de Cornouailles.

B. Abb.

Rec. Ve Daullé, n° 21.

HISTOIRE

168 — *Diogène.*

Médaillon ovale équarri; le personnage est vu à mi-corps, couvert d'un ample manteau et tenant une lanterne; il a la barbe et les cheveux incultes, la physionomie rude. Armes au bas dans un médaillon.

Bonne gravure, d'un effet artistique ; la figure est bien burinée et vigoureusement fouillée.

H. 0,247; L. 0,207.

A la marge : à g., *Quadro di Giuseppe Ribera detto lo Spagnoletto, cavato dalla Galleria reale di Dresda, alto p.* 2,08, *largo p.* 2,02 ; à dr., *Tableau de Joseph Ribera, dit l'Espagnolet, de la Gallerie royale de Dresde, haut.* 2 *pi.* 8 *pouc., larg.* 2 *p.* 2 *pouc.*

Au-dessus de la lanterne, dans la gravure même, on lit : *Jusep. de Ribera, espanol F.* 1637.

A la bordure, sous l'estampe : *dessiné par F. Hutin, — gravé par J. Daullé, gr. du roi, à Paris,* 1752.

Etat avant toute lettre.

B. Nat.

Man. de Ch. Le Blanc, n° 21 (histoire) in-fol.

Mentionnée dans le catalogue des objets d'art et de curiosité du marquis de Menars, à la fin de l'ouvrage : *Mad^e de Pompadour, etc.*, par M. Campardon, sous le n° 435, avec deux autres : *La Vierge et l'Enfant Jésus* et *les deux Fils de Rubens*, toutes trois de Daullé, pour la galerie de Dresde.

Cat. Vign. V. Hochart, 1869, n° 1158. — Basan, dict. des grav. — Hubert et Rost, t. 8.

THÉOLOGIE CHRÉTIENNE

166 — Saint Pierre pleurant.

Le saint, couvert d'une ample draperie, se trouve dans une sorte de vestibule où il est à demi-prosterné, les mains jointes. Sa tête est tournée de côté et se trouve ainsi trés-éclairée, mais d'une manière assez étrange; par terre, à droite, on voit son épée; près de lui, sur une colonne peu élevée, se tient un coq, le bec ouvert. Au fond, à gauche, par une ouverture, on voit un homme et une femme, celle-ci de dos; plus loin, on aperçoit la campagne. Armes à la marge, entre les titres, dans un médaillon rond; ce sont deux écussons juxtaposés, surmontés d'une couronne.

Gravure assez bonne; singulière expression de la figure du saint, laquelle cependant est bien fouillée et peut-être même un peu trop fatiguée de rides et de plis; effet métallique de cette figure d'un ton un peu heurté et avec des blancs trop accusés.

H. 0,417; L. 0,306.

A la marge, à gauche des armes : *Quadro di Giovanni Lanfraneo dalla Galleria Reale di Dresda, alto pi.* 5, *onc.* 6, — *largo pi.* 4, *onc.* 1; et à dr., *Tableau de Jean Lanfranc, de la Gallerie royale de Dresde, n°* 24; *haut.* 5 *p.* 6 *pouc.,* — *large.* 4 *pi.* 1 *pouc.*

A la bordure : *dessiné par C. Hutin, gravé par J. Daullé, gr. du roi,* 1756.

B. Nat.

2e vol. de la collect. de la Galerie de Dresde, n° 24, sous le titre suivant, indiqué aux premières pages : *Saint Pierre pleurant*, d'après Jean Lanfranc, par Jean Daullé, à Paris.

167 — Sainte Madeleine.

Elle est couchée, la figure tournée contre terre, sur un sol pierreux, appuyée sur son coude droit et soutenant sa tête de la main droite; elle tient un livre de la main gauche. La gorge est en partie découverte, les bras sont nus, les cheveux abondants et ondulés tombent sur ses épaules ; le corps est enveloppé d'une draperie sombre, les deux pieds sont à nu. Armes à la marge, dans un médaillon rond ; elles se composent de deux écussons surmontés d'une couronne.

Bonne gravure, largement burinée ; les nus sont bien traités ; il y a un effet de demi-jour tombant sur les épaules qui est très-bien rendu.

H. 0,267 ; L. 0,367.

A la marge : à g., *Quadro d'Antonio Allegri detta il Correggio cavato dalla Galleria reale di Dresda, della stessa grandezza della stampa ;* à dr., *Tableau d'Antoine Allegri, dit le Corrège, de la Gallerie royale de Dresde, n° 4, de la même grandeur que l'estampe.*

A la bordure de la gravure : *dessiné par C. Hutin ; gravé par J. Daullé, graveur du roy,* 1753.

B. Nat., B. Abb.

1er vol. de la galerie de Dresde, 4e estampe, sous la désignation, à la première page : « *Sainte Madelaine,* tableau du Corrège, « peint sur cuivre, de la même grandeur que l'estampe. » — Man. de Ch. Le Blanc, n° 2, Théologie chrétienne : « *La Madeleine,* « Antonio Allegri, in-fol., en haut. » — Heller, p. 150. — Huber et Rost, t. 8. — Basan, Dict. des grav.

Heinecken, t. 4, p. 550, en mentionnant cette pièce, ajoute qu'elle mérite particulièrement d'être remarquée, ainsi que celle : *Les deux Fils de Rubens.*

168 — La Vierge et l'Enfant Jésus.

La Vierge, la tête couverte d'un voile qui laisse la figure et le cou bien à découvert, soutient de la main gauche l'Enfant Jésus couché demi-nu sur un coussin posé sur une table, la tête appuyée sur l'épaule de sa mère; celle-ci, de la main droite, soulève légèrement son voile. Draperies au-dessus. Armes à la marge au milieu d'un médaillon rond; ce sont deux écussons surmontés d'une couronne.

Belle gravure, bien finie, bien travaillée; admirable expression de la figure de la Vierge, burinée d'une manière très-correcte et régulière; les draperies sont bien traitées. L'enfant est moins bien réussi.

H. 0,283; L. 0,216.

A la bordure : *dessiné par C. Hutin, — gravé par J. Daullé, gr. du roi, à Paris,* 1752.

A la marge : à g., *Quadro di Carlo Maratti Cavato della Galleria reale di Dresda, alto pi.* 1, *onc.* 7 1/2 : *largo pi.* 1, *onc.* 3; à dr., *Tableau de Charles Maratti, de la Galerie royale de Dresde, hauteur* 1 *pi.* 7 1/2 *pouc., largeur* 1 *p.* 3 *pouc.*

B. Nat.

45e est., dans les vol. de la galerie de Dresde, indiqué sous le titre : *Sainte Vierge avec l'Enfant Jésus.*

Cette estampe est mentionnée dans le catalogue des objets d'art et de curiosité du marquis de Menars, publié à la fin de l'ouvrage de Mr Campardon, sur Madame de Pompadour, no 435, avec deux autres : *Diogène* et *les deux Fils de Rubens*, toutes trois par J. Daullé, pour la galerie royale de Dresde.

—

169 — *Caïn et Abel.*

Caïn, demi-nu, couvert d'une peau de bête, est debout

devant le corps de son frère étendu par terre; dans les airs, au-dessus de Caïn, apparition de Dieu, qui le maudit.

Bonne gravure; les corps de Caïn et d'Abel, ce dernier moins en évidence, sont largement burinées, l'anatomie en est bien comprise et bien rendue; toutefois la figure de Caïn paraît forcée comme expression; la tête de Dieu, avec une grande barbe blanche, est très-belle.

H. 0,318; L. 0,467.

Sous la gravure : *peint par Dietricy, peintre de la Cour de Saxe, — gravé par J. Daullé, graveur du roy,* 1761.

A la marge, le titre : *Caïn et Abel.*

Au-dessous : *Ce tableau appartient à M. de Peters,* etc. —*A Paris, chez Daullé.*

B. Nat., B. Abb.

Man. de Ch. Le Blanc, n° 1. — Rec. Ve Daullé, n° 54. — Huber et Rost, t. 8.

---

170 — Bénédiction de Jacob.

Isaac, assis dans un fauteuil et appuyé sur des coussins, impose la main sur Jacob agenouillé devant lui; à gauche, une femme regarde la scène, son doigt posé sur les lèvres, et en plaçant un plat sur une table. Détails d'intérieur; draperies derrière le fauteuil d'Isaac; à côté, un chien; ustensiles de ménage près de la table.

Grande et belle pièce, largement burinée, d'un effet artistique.

H. 0,458; L. 0,682.

Dans la gravure, sur un carquois, on lit : *Boucher, pinx. — Daullé, sculp.*

Et plus loin, contre les jambes de Jacob : *à Paris, chez Hecquet, place de Cambray, à l'image St Maur.*

A la marge, le titre : *Jacob, par le conseil de sa mère,*

enlève la bénédiction de son père Isaac, au préjudice d'Ésaü, son frère.

Gen. chap. 27.

B. Nat.

—

171 — *Méditez ces mystères,* etc.

Un moine agenouillé près d'un arbre devant la Vierge et l'Enfant Jésus qui apparaissent dans les airs; il reçoit un chapelet des mains de l'Enfant. Anges groupés autour de la Vierge dont la tête est entourée d'une auréole; au bas, une sphère et un petit chien qui tient un flambeau dans sa gueule. Pièce cintrée dans le haut.

Gravure médiocre, les têtes sont mal composées, les yeux sont manqués.

H. 0,325; L. 0,218.

A la bordure : *F. Joannes André Parisinus ordinis FF. prædicatorum pinxit,* 1731. — *J. Daullé, sculp.*

A la marge, le titre : *Médités ces mystères, soyés-en toujours occupé* (sic), *affin* (sic) *que votre avancement paroisse aux yeux de tout le monde. — Paris, chez la Vve de F. Chereau, graveur du roy, rue St Jacques, aux deux pilliers d'or.*

Épreuves avant la lettre.

B. Nat.

Man. de Ch. Le Blanc, no 3 : *Le Mystère du Rosaire*, p. in-fol. — Huber et Rost, t. 8 : « *Le Mystère du Rosaire*, avec l'inscrip- « tion : *Méditez ces Mystères*, d'après frère Jean André, pièce cintrée, petit in-fol. »

—

172 — Vignette d'ouvrage religieux. La Vierge, dans les airs, soulève une draperie et découvre le triangle divin figuré au milieu d'une auréole; à terre, deux personnages, dont l'un est agenouillé et l'autre couché.

Gravure ordinaire.

H. 0,104; L. 0,063.

Avant la lettre.

B. Nat., B. Abb.

Sur une épreuve qui m'est passée sous les yeux, on lisait au crayon : *Eisen — Daullé sculpsit.*

—

173 — Sujet religieux allégorique, genre vignette. La Vierge s'élève dans les airs, portant sa croix et entourée d'anges; elle tient de la main droite un livre sur lequel on lit : *In omne loco sacrificatur et offertur nomini meo oblatio munda,* etc. I, v. II. Sur le livre, l'agneau divin couché, entouré d'une auréole; au bas, un vase renversé, une brebis et un bélier morts.

Gravure ordinaire.

H. 0,282; L. 0,180.

A la marge : à g., *J. Dumont Romanus invenit ;* à dr., *J. Daullé, sculp.* 1737.

—

174 — Autre vignette reproduisant exactement le même sujet, traité de la même manière, mais dans des dimensions plus petites.

H. 0,119; L. 0,068.

A la marge : à g., *Dumont Romanus, inv^{t} ;* à dr., *J. Daullé sculp.*

B. Nat., B. Abb.

APPENDICE

Comme nous désirons, avant tout, que notre travail soit aussi complet que possible, nous mentionnons encore ici quelques renseignements et certaines indications recueillies en cours d'impression et que nous n'avons pu, pour cette raison, faire figurer à leur place respective.

C'est ainsi que, parmi les ouvrages consultés, nous devons encore ajouter : *Histoire du comté de Ponthieu, de Montreuil et de la ville d'Abbeville, sa capitale, avec la Notice de leurs hommes dignes de mémoire* (2 vol., Londres et Abbeville, chez Devérité fils, libraire, rue Saint-Gilles, près la place Saint-Georges, MDCCLXVII, 2 vol. in-12).

Nous y voyons que c'est à l'âge de seize ans, âge heureux où le plus souvent les vocations se déterminent, qu'on l'envoya à Paris, chez Hecquet, aussi d'Abbeville, où il fit des progrès rapides qui honorèrent à la fois le maître et l'élève. Daullé fut dispensé, paraît-il, pour être reçu à l'Académie, du second tableau que l'Académie avait coutume d'exiger, parce que sa pièce de réception, le portrait de *Rigaud peignant sa femme*, présentait deux figures. Nous avons vu, d'ailleurs, que ces deux figures étaient aussi admirablement gravées l'une que l'autre.

Le biographe abbevillois, Devérité, contemporain de Daullé, nous apprend aussi que la vraie ressemblance de ses portraits a contribué, ainsi que la hardiesse de son burin, à porter loin sa réputation, et que celui de Louis XV, à la fleur de sa jeunesse (Cat. nº 32), lui fit beaucoup d'honneur et lui valut le brevet de graveur du roi. Nous avons dit que Daullé était principalement remarquable par sa galerie de portraits, et nous sommes heureux de constater, par un de ses contemporains et compatriotes, que ses portraits étaient très-ressemblants, ce qui leur donne un mérite de plus.

Comme dernière indication, nous devons dire encore que Daullé a été représenté, sous le nº 60, dans le *Tableau des Hommes illustres d'Abbeville* par Choquet.

Pour les pièces du catalogue, nous signalons les quelques indications nouvelles qui suivent :

Nº 2. Anastasie, p. 324. — Ce portrait a été lithographié de nos jours sur un dessin de Sorrien, d'après Daullé. — Édité chez Lecomte, 5, boulevart des Italiens et à l'imp. Lemercier et Cie, à Paris.

Nº 31, p. 344. — Louis XV, petit médaillon qui figure au sommet du frontispice du *Recueil des Historiens de la Gaule et de la France*, par Dom Martin Bouquet.

Nº 52, p. 360. — Orléans (*Louis d'*); il porte, outre l'ordre de la toison d'or, en sautoir, un large ruban en écharpe; la tête est couverte d'une perruque. La largeur totale est 0,203.

Nº 59, p. 365. — Peyronie (*la*), genre vignette; au-dessus de la gravure, on lit : *Histoire de France*. Au bas, mais dans l'encadrement, le titre : *la Peyronie*. Les indications de Daullé à g., et de *Landon* à dr., sont en bordure, à la marge.

N° 69, p. 370. — RIGAUD. Le portrait d'*Élisabeth de Gouy*, femme de Rigaud, a été représenté, seul, sur une toile de Rigaud, et a été gravé par Wille en 1743.

N° 70, p. 372. — ROSSET (*Marie Antoinette de*). L'autel antique se trouve à gauche. Grande pièce au carré, se terminant, pour la partie gravée, aux deux tiers à peu près de l'encadrement, qui porte en son entier 0,540^{mm} de hauteur, en y comprenant le titre qui est renfermé dans le filet d'encadrement.

N° 72. LES DEUX FILS DE RUBENS, p. 376. — Ces portraits ont été également gravés par Danzel, sur une planche de mêmes dimensions que celle de Daullé, et d'après le même tableau (Basan, cat. des Estampes gravées d'après P. P. Rubens, n° 56). Hecquet, qui avait fait précédemment le même catalogue, n'avait pas mentionné cette planche de Danzel.

N° 83, p. 384. — THIBOUST. Il y a un 3° état avec le titre sur le socle, comme dans le 2° état, mais on y a ajouté la date de la mort, sous cette indication : *Mort le* 22 *avril* 1787.

N° 88. — Au-dessus de la gravure, sur des épreuves, on lit : (*Salm. de*).

TABLE

DES

PIÈCES GRAVÉES PAR DAULLÉ

PORTRAITS

Nos d'ordre	Sujets des estampes	D'après	Gravé en
1	AGUESSEAU (Henri d')...	Vivien..............	
2	ANASTASIE (Madame)....	Roslin..............	1761
3	ASTRUC (Jean)..........	L. Vigée............	1756
4	AUGUSTE III, roi de Pologne..............	de Silvestre..........	1750
5	AUGUSTE III (Fréderic)..	de Silvestre.........	
6	BAGLION (de)..........	J. Wampe...........	
7	BASCHI (Charles de).....	Peronneau..........	1748
8	BARON................	de Troy.............	1732
9	BASSOMPIERRE (François de).................	A. D................	
10	BOILEAU-DESPRÉAUX	Rigaud..............	
11	CHAMBROY (Lazarus)....	Peronneau..........	
12	CHOMEL (Petrus).......	Tournière...........	
13	CLÉMENTINE, princesse de Pologne............	David..............	
14	COCHIN, le fils.........	Cochin..............	1754
15	COFFIN (Carolus).......	Fontaine............	1749
16	COIGNARD (Jean-Baptiste).	Voirieau............	
17	FABERT (Abraham de)...	....	
18	FAVART (Mademoiselle)...	Vanloo..............	1754
19	FÉNÉLON..............	Vivien..............	1739
20	GALLAND..............	Chevalier-Lombard...	
21	GASPARINI.............	Lombard............	1737
22	GASPARINI.............	....	1737

Nos d'ordre	Sujets des estampes	D'après	Gravé en
23	GAUFFECOURT..........	Nonnotte...........	1754
24	GENDRON..............	Rigaud.............	1737
25	HECQUET (Philippe).....	Belle...............	
26	LAMOIGNON (de)........	Valade.............	1755
27	LAMOIGNON (de)........	....	
28	LAUBRIÈRE (Lefebvre de).	Aved...............	1736
29	LEMERCIER.............	Vanloo.............	
30	LORRAINE (Charles de)...	de Meytens..........	
31	LOUIS XV, vignette.....	Bourgoin...........	1739
32	LOUIS XV, roi de France et de Navarre........	Vanloo.............	
33	LOUIS XV.............	Rigaud, le Moine.....	1738
34	LOUIS XV, dauphin de France...............	Belle...............	
35	LOUIS XV.............	Rigaud.............	1737
36	LOUIS, dauphin de France.	Tocqué.............	
37	LOUIS, dauphin, fils de Louis XV............	....	
38	MAILLY (Louis de)......	....	
39	MARESCHAL (Georges)...	Fontaine............	
40	MARIE, princesse de Pologne, reine de France et de Navarre........	Tocqué.............	
41	MARIE-JOSÈPHE, reine de Pologne.............	de Silvestre.........	1750
42	MARIE-THÉRÈSE, reine de Hongrie.............	de Meytens..........	
43	MARIETTE (Jean)........	Pesne..............	1747
44	MAUPERTUIS (de)........	Tournière...........	
44	MAUPERTUIS (de), plus petit..................	Tournière...........	
46	MEERMANN.............	Peronneau..........	
47	MIGNARD (Catherine)....	Mignard............	1735
48	NESTIER (de)...........	Delarue.............	1753
49	NONNOTTE.............	Nonnotte...........	

Nos d'ordre	Sujets des estampes	D'après	Gravé en
50	ORLÉANS (Louis-Philippe d')	Belle	1735
51	ORLÉANS (Louis d')	Vanloo	
52	ORLÉANS (Louis d'), duc d'Orléans	Coypel	
53	ORLÉANS (Louis, duc d')	Coypel	
54	PALLU (le père Martin)	Nonnotte	
55	PALLU, plus petit	Nonnotte	1738
56	PATOT		
57	PÉLISSIER (Mademoiselle)	Drouais	
58	PEYRONIE (de la)	Rigaud	1755
50	PEYRONIE (de la), petit		
60	PINTO		1744
61	PINTO, plus petit	Rigaud	
62	POLIGNAC (cardinal de)	Rigaud	
63	POLIGNAC (cardinal de), plus petit	Rigaud	
64	POMPADOUR (madame de)		
65	PONTCARRÉ (de)	Sixe	
66	PUYSÉGUR (de Chastenet de)	Tournière	
67	RACINE (Jean)		1752
68	RASTIGNAC (de Chapt de)		
69	RIGAUD (Hyacinthe)	Rigaud	
70	ROSSET (Marie-Antoinette de)		
71	RUBENS (les deux fils de)	Rubens	1752
72	ROUSSEAU (Jean-Baptiste)	Aved	
73	SEYXAS (Joseph-Antoine)		
74	SIMON (Claude de Saint)	Rigaud	1744
75	SIRERA (Francus)	de Lobel	
76	SONNOIS	J. B. Cornu	
77	STUART (Ch.-Edouard)		1744
78	STUART (Ch.-Edouard), autre		

Nos d'ordre	Sujets des estampes	D'après	Gravé en
79	Stuart (Henri-Benoit)...	....	
80	Stuart (Henri-Benoit), cardinal d'York......	....	
81	Sutaine (Pierre)........	Guillemard..........	1738
82	Taffoureau de Fontaine.	....	
83	Thiboust (Claude-Louis).	....	
84	Valois (Marguerite de), comtesse de Caylus...	Rigaud..............	1743
85	Van Dyck (Antoine)....	Van Dick...........	
86	Vanloo (Carle)........	Cochin, le fils	1754
87	Vintimille (de)........	Rigaud	
88	Fran. S.R., imp. com. in Salm................	....	1740
89	Rubens?..............	Rubens.............	1757
90	Inconnu	....	
91	Inconnu, ecclésiastique..	....	

SUJETS DE GENRE

92	*Ce Spectacle ambulant, etc.*.................	J. Dumont le Romain.	1739
93	*Croissez, tendres enfants, etc.*.................	J. Dumont..........	1739
94	*La Surprise du vin*......	Le Nain.............	1758
95	*L'Ecole champêtre*.......	Le Nain.............	1758
96	*Les tendres Adieux de la laitière*.............	Le Nain.............	
97	*Fête bachique*..........	Le Nain.............	
98	1 *La Marchande d'œufs* (1).	F. Boucher..........	
99	2 *La Vendangeuse*........	F. Boucher..........	
100	3 *La Souffleuse de savon*...	F. Boucher..........	
101	4 *Le Marchand d'oiseaux*..	F. Boucher..........	
102	1 *Les Charmes du printemps*...............	F. Boucher..........	

(1) Les doubles nos indiquent les pièces qui forment pendants entre elles.

N°s d'ordre	Sujets des estampes	D'après	Gravé en
103	2 *Les Plaisirs de l'été*.....	F. Boucher..........	
104	3 *Les Délices de l'automne*..	F. Boucher..........	
105	4 *Les Amusements de l'hiver*..................	F. Boucher..........	
106	1 *Première rencontre de cavalerie*..............	Van der Meulen......	1760
107	2 *Deuxième rencontre de cavalerie*..............	Van der Meulen......	1760
108	1 *La Grecque sortant du bain*................	Vernet..............	
109	2 *Le Turc qui regarde pêcher*................	Vernet..............	
110	1 *Le Sérail du doguin*.....	Oudry..............	
111	2 *La Chienne braque avec toute sa famille*.......	Oudry..............	
112	*Les Buveurs de lait*.....	F. Boucher..........	
113	*L'Oiseau chéri*..........	F. Boucher..........	1758
114	*La Coquette*............	F. Boucher..........	1758
115	*La Peleuse de pommes*...	Metzu..............	1762
116	*La Baigneuse surprise*...	F. Boucher..........	1760
117	*La Bergère endormie*....	F. Boucher..........	1758
118	1 *La Ménagère flamande*...	Teniers.............	
119	2 *Les Plaisirs flamands*....	Teniers.............	
120	1 *Le Repas flamand*.......	Teniers.............	1760
121	2 *Le Chirurgien flamand*...	Teniers.............	1760
122	*La Riboteuse hollandaise*.	Metzu..............	
123	*Le petit Souffleur de bouteilles de savon*.......	F. Boucher..........	1758
124	*La Charité humaine*.....	L'Albane............	1763
125	1 *Le Rafraîchissement des voyageurs*...........	Boucher.............	1758
126	2 *Le Berger napolitain*....	Boucher.............	1758
127	*La Lanterne magique*....	Pierre..............	1757
128	*Les Charmes de la vie champêtre*...........	Boucher.............	1757

Nos d'ordre	Sujets des estampes	D'après	Gravé en
129	*Paysannes au bord d'une rivière*	Dietricy	1761
130	*Chasse à l'Oiseau*	Jean Miet	1761
131 / 132	*Deux planches d'Anatomie*	de Sève	

SUJETS MYTHOLOGIQUES OU THÉOLOGIE PAYENNE

133	*La Vengeance de Latone.*	Jouvenet	1762
134	*Naissance et Triomphe de Vénus*	F. Boucher	
135	*Vénus et les Grâces au bain*	Boucher	1758
136	*Repos de Vénus et les Grâces au bain*	Raoulx	1758
137	*Jupiter en pluie d'or*	de Troy	
138	*Le Prix de la beauté*	de Troy	
139	*Jupiter et Sémélé*	F. Matthée	1762
140	*Salmacis et Hermaphrodite*	de Troy	1762
141	*Climène essayant les flèches de l'Amour*	Nonnotte	
142	*Vénus et l'Amour*	Boucher	1758
143	*Vénus endormie*	Poussin	1760
144	*Quos ego*	Rubens	1752
145	*Jupiter sous la forme de Diane, amoureux de Calisto*	Poussin	

SUJETS ALLÉGORIQUES

146	*Les Amours en gaieté*	Boucher	1750
147	*L'Amour porté par les Grâces*	Boucher	1758
148	1 *L'Air*	Boucher	
149	2 *Le Feu*	Boucher	

Nos d'ordre		Sujets des estampes	D'après	Gravé en
150	3	*La Terre*...............	Boucher.............	
151	4	*L'Eau*.................	Boucher.............	
152		*L'Enfant qui joue avec l'Amour*.............	Van Dick............	1750
153		*Qui que tu sois, voici ton maître, etc*...........	Coypel...............	1755
154		*La muse Clio*...........	Boucher..............	1756
155		*La muse Erato*.........	Boucher..............	1756
156		*La muse Uranie*........	Jeaurat..............	1756
157		Frontispice d'ouvrage...	Cochin, le fils........	

VUES ET PAYSAGES

158	1	*Les différents Travaux d'un port de mer*......	Vernet..............	
159	2	*Le Pélerinage*...........	Vernet..............	
160	1	*Première Vue des environs de Dresde, en Saxe*....	Dietricy.............	
161	1	*Rome ancienne*..........	Lallemand...........	1759
162	2	*Rome moderne*..........	Lallemand...........	1759
163	1	*Première vue d'Italie*.....	Patel	
164	2	*Deuxième vue d'Italie*...	Patel................	

HISTOIRE

165		*Diogène*...............	Ribeira, dit l'Espagnolet	1752

THÉOLOGIE CHRÉTIENNE

166		Saint Pierre pleurant....	Lanfranc............	1756
167		Sainte Madeleine........	Allegri, dit le Corrège.	1753
168		La Vierge et l'Enfant Jésus.................	Maratti	1752
169		*Caïn et Abel*............	Dietricy.............	1761
170		Bénédiction de Jacob....	Boucher.............	
171		*Méditez ces mystères*.....	Frère André.........	

Nos d'ordre	Sujets des estampes	D'après	Gravé en
172	Vignette d'ouvrage religieux...............	Eisen...............	
173	Sujet religieux, allégorique................	J. Dumont..........	1737
174	Même sujet, plus petit...	J. Dumont..........	

PIÈCES

INDIQUÉES DANS LE RECUEIL DE LA VEUVE DE DAULLÉ, MAIS QUI N'ONT PAS ÉTÉ GRAVÉES PAR LUI.

L'École de l'Amitié, n° 9 du recueil; gravé par DELASTRE, d'après Boucher.

La Jeunesse studieuse, n° 13; gravé par LE VASSEUR, d'ap. Greuze.

Le petit Polisson, n° 14; gravé par LE VASSEUR, d'après Greuze.

La Chasse au sanglier, n° 16; gravé par LE VASSEUR, d'après Vandermer.

Le Mariage de sainte Catherine, n° 35; d'après Maratte, fait exécuter par la Ve Daullé.

Erigone, n° 36; gravé par LEVESQUES, d'après Deshayes.

L'Amour sur les eaux, n° 37; gravé par LE VASSEUR, d'ap. Boucher.

Les Génies de la sculpture, n° 38; gravé par LE VASSEUR, d'après Boucher.

Les Amours folâtres, n° 39; gravé par AVELINE, d'après Boucher.

Les Fruits du ménage, n° 50; gravé par LE VASSEUR, d'ap. Boucher.

Vue d'une Maison de campagne aux environs de Naples, n° 57; d'après Vernet, fait exécuter par la Ve Daullé.

Les Pêcheurs à l'ouvrage, n° 58; d'après Vernet, fait exécuter par la Ve Daullé.

DES

NOUVELLES ÉGLISES

CONSTRUITES

A PARIS ET DANS LES ENVIRONS

AVANT-PROPOS

Avant d'aborder mon sujet, je crois devoir rappeler très-succinctement les dispositions générales, les formes successivèment adoptées pour les principales églises de toutes les époques, qui existent à Paris, dans la pensée que leur connaissance servira à mieux faire apprécier les édifices de l'époque actuelle ayant la même destination.

Les basiliques des Romains furent les modèles des premières églises, lorsque les chrétiens eurent la liberté d'en élever. Elles consistaient en un parallélogramme contenant une nef principale, et de chaque côté une ou deux nefs plus petites sur lesquelles il existait, en général, une galerie où se placèrent d'abord les veuves et les filles; un des côtés de la nef principale était réservé pour les hommes et l'autre pour les femmes.

Du IVe au Ve siècle, des transepts donnèrent aux églises la forme de croix, disposition généralement adoptée ensuite.

Bientôt on construisit des églises circulaires et poly-

gonales, mais alors, comme depuis cette époque, elles furent toujours en petit nombre.

En Orient, les églises prirent d'abord, comme dans l'Occident, la forme d'un parallélogramme, bientôt après celle d'une croix grecque ou dont les bras sont égaux, inscrite dans un carré, et un dôme s'éleva au-dessus du centre. Les dômes finirent par se modifier, surtout dans l'Asie-Mineure, la Perse, l'Inde, et plus tard la Russie, en prenant la forme bulbeuse.

Dans l'Occident, la forme des basiliques qui finit par offrir la disposition d'une croix latine, où dont l'un des bras est plus long que les autres, y domina et se perpétua jusqu'à nos jours. Cependant, à de grandes églises les transepts sont seuls moins longs.

C'est seulement après le xe siècle exclusivement que la plupart des églises furent voûtées, car, jusque-là, l'hémicycle seul où l'autel était placé avait, en général, une voûte en cul-de-four. Dans le reste de l'édifice, la charpente du toit des nefs était visible, sauf quelquefois quand des planches la cachaient, mais sans que les poutres fussent soustraites à la vue.

Du xe au xie siècle, on acheva de substituer à l'entablement des arcades sur des piliers carrés, puis sur des colonnes, abandonnant ainsi la ligne horizontale.

Au xie siècle, on entoura les piliers ou les colonnes de colonnettes, les groupant ainsi en faisceaux. On construisit des voûtes en berceau, puis en arêtes croisées; des colonnettes furent prolongées jusqu'à la naissance de la voûte, et bientôt jusqu'au sommet; des chapelles entourèrent parfois le chœur; enfin, il se fit dans ce siècle un mélange du style byzantin avec le style romain.

La croyance partout répandue que le monde devait finir l'an 1000, ralentit la restauration des églises et empêcha d'en élever. Mais une fois cette époque fatale passée, on reprit courage, on se remit à l'œuvre avec ardeur. C'est au XIe siècle que l'ogive commença à être employée aux églises. Elle n'est pas une invention du moyen-âge, elle a été en usage dans tous les pays et dans tous les temps d'une manière sporadique et systématiquement en Orient. Les Arabes, après avoir fait la conquête du second empire des Perses, qui exista de l'an 223 à l'an 637, adoptèrent l'architecture évidemment ogivale des Sassanides, et la répandirent en Egypte, en Sicile, etc. Elle nous est arrivée par infiltration due aux pélerins, aux commerçants, aux récits des voyageurs, même aux immigrations des artistes de l'Orient et à la connaissance des étoffes, des meubles, etc., de cette contrée (1). La fermentation des esprits, l'amour du changement à l'époque où l'ogive parut, favorisèrent son adoption. Le désir de construire des églises d'une élévation considérable y contribua, surtout parce qu'on pensait que cette disposition des cintres exerce moins de poussée; on en avait d'abord fait usage pour cette raison aux arcs ayant une grande portée, c'est-à-dire aux arcs formés par la réunion de transepts à la nef. On la trouva aussi propre à raccorder les ouvertures de différentes largeurs de la partie circulaire du chœur avec les parties rectilignes, de manière que le

(1) Voir surtout dans le *Cours d'Antiquités monumentales*, de M. de Caumont, tome 4, page 206, la lettre que lui a écrite M. Ch. Lenormant, et la 2e édition de mon mémoire sur l'application de l'architecture grecque aux églises.

sommet des cintres fût de niveau. Ainsi, à Saint-Germain-des-Prés, église de transition du plein cintre à l'ogive, les arcades du fond du cœur sont terminées en ogive et les autres en plein cintre. Il en est aussi de même à Saint-Eustache, église de transition de l'ogive au plein cintre, pour les arcades du fond du chœur.

Au XIIe siècle, dans l'intention de diminuer la poussée des voûtes, on rejeta au dehors les arcs-boutants d'abord placés au-dessous du toit des collatéraux ou ailes, vulgairement appelés bas-côtés, et on les appuya sur des contreforts surmontés de pinacles, sortes de petites pyramides ornées de crochets, ou terminées en forme de toit, afin qu'ils offrissent encore plus de résistance et qu'on pût donner ainsi plus d'élévation aux nefs. Sainte-Marie du Capitole, à Cologne, est la première église où ce changement eut lieu.

On a distingué des autres architectures celle où l'ogive est employée uniquement, à cause du développement que le génie des architectes du moyen-âge a donné aux édifices qu'ils construisirent, et qui, au premier aspect font naître un sentiment d'étonnement, d'admiration même. Mais ces impressions disparaissent si l'on se transporte au dehors de l'église, car on aperçoit alors d'immenses arcs-boutants et de puissants contreforts surmontés de pinacles ou de clochetons qui soutiennent ces voûtes élevées, expédient d'ailleurs fort ingénieux. Mais un expédient est un moyen tel quel de sortir d'embarras lorsque l'on veut exécuter une œuvre d'art en s'écartant des lois physiques, en n'employant pas les moyens naturels, les seuls conformes à la raison et la source du beau. « Si, après avoir vu les monuments de Rome, ceux de la France m'ont paru grossiers, les

monuments de Rome, barbares, depuis que j'ai vu ceux de la Grèce,... j'étais tombé dans l'erreur commune touchant les monuments des Grecs, je les croyais parfaits dans leur ensemble, mais je pensais qu'ils manquaient de grandeur ;... le génie a donné en grandeur proportionnelle à ces monuments ce qui peut leur manquer en étendue, » (Chateaubriant, *Itinéraire de Paris à Jérusalem*). Ce n'est pas l'immensité des édifices qui en fait le principal mérite, c'est la proportion des parties qui le composent. La grandeur dimensionnelle est sans doute une qualité, mais inférieure à celle de la grandeur proportionnelle. Heureux l'artiste qui peut les réunir. « Les Goths (les architectes gothiques) croyaient que le grand était beau et que l'énorme était grand .. la proportion ! ce n'est pas la proportion seule qui fait le beau, mais sans elle il n'y a pas de beau, » (Dupaty, lettre 34e sur l'Italie). Les arcs-boutants et les pinacles exposés aux intempéries des saisons ne sauraient avoir une très-longue durée ; en effet, si l'on n'avait pas reconstruit ou réparé ceux de nos grandes cathédrales, ces édifices seraient tombés en ruines.

Enfin, du XIe au XIIe siècle est l'époque de transition du plein cintre à l'ogive qui régna seule dans les édifices du XIIIe siècle, quoique dans certaines contrées on employât encore le plein cintre, comme après la Renaissance on fit encore çà et là usage de l'ogive.

Le prolongement des colonnettes, soit qu'elles se terminent au sommet de la voûte en prenant une forme anguleuse, soit qu'elles continuent à conserver la forme arrondie, après un anneau ou un petit chapiteau à la naissance de la voûte, et le transport du dedans au dehors des arcs-boutants, sont considérés avec raison

par de savants critiques comme ayant une importance bien plus grande que l'ogive qui, pendant longtemps, je dois même dire jusqu'à présent, a donné lieu d'établir une distinction profonde entre l'architecture où elle existe et celle où règne le plein cintre. L'ogive n'est, en effet, qu'un détail, car, après avoir bâti quelques églises romanes aussi grandes que nos plus vastes cathédrales, on a employé l'ogive à celles-ci principalement dans la pensée, comme je l'ai dit plus haut, qu'elle était un moyen de diminuer la poussée. On préféra ensuite cette forme pour terminer toutes les voûtes et toutes les ouvertures, afin d'établir de l'harmonie dans les édifices, et le même motif engagea à donner une grande élévation aux toits ; peut-être crut-on qu'on obtiendrait ainsi un effet plus grandiose.

Il est plus que douteux, même dans le cas que j'ai cité, de la réunion des transepts à la nef principale, que le plein cintre offre moins de solidité, car si l'on examine les voûtes de nos cathédrales, l'ogive n'existe réellement pas à la réunion des arcs croisés, on aperçoit seulement une petite pointe qui la constitue à la jonction des arcs doubleaux, mais c'est si peu de chose qu'il est difficile de lui attribuer le mérite de diminuer la poussée, du moins d'une manière un peu notable. L'exemple de Saint-Eustache, qui a les proportions des grandes églises ogivales, entièrement en plein cintre, même à la réunion des transepts à la nef, sauf cependant au fond du chœur, le prouve d'une manière évidente ; la forme pointue ne peut être un des éléments du beau, elle ne saurait donc jamais être préférée au plein cintre : à la forme ronde seule appartient la beauté.

Au XIVe siècle, la construction de chapelles contre les collatéraux des nefs commence à devenir générale.

Au bas des toits, il y a toujours une balustrade comme au XIIIe siècle.

C'est dans la seconde moitié du XVe siècle que l'on revint à l'architecture greco-romaine ou plutôt à l'emploi de quelques-unes de ses dispositions, principalement du plein cintre, des ordres et que se manifesta l'abondance de l'ornementation due aux sculpteurs, qui étaient quelquefois architectes en même temps, on dont les architectes subissaient l'influence. C'est l'architecture appelée *de la Renaissance.*

A la fin du XVIe siècle, ou au moins au commencement du XVIIe, on vit paraître une architecture qui régna jusqu'au milieu du XVIIIe. Ses principaux caractères sont : une façade offrant deux ordres, rarement trois, l'un sur l'autre, de colonnes ou de pilastres adossés, et même parfois entrés d'un quart dans la muraille; les frontons des façades ne s'accordant pas avec les toits; des contre-forts souvent en saillie, peu considérable dans le haut, mais en acquérant davantage dans le bas où ils se terminent par une sorte d'enroulement ou d'aileron, faisant ainsi en même temps l'office d'arcs boutants; une tour pour les cloches, et pas de clochers pyramidaux ni de flèches comme aux églises romanes, ogivales, et celles construites à notre époque par imitation, partie inutile de l'édifice qui ne sert qu'à montrer la science de l'architecte et l'habileté du charpentier, en exceptant toutefois ceux qui peuvent servir dans les campagnes à guider les voyageurs; dans l'intérieur, des piédroits contre lesquels sont des pilastes généralement corinthiens, supportant des arcades en plein

cintre, quelquefois surbaissées en anse de panier; des corniches très-saillantes; des nefs, en général, du double de leur largeur en hauteur; des arcs doubleaux saillant peu et toujours plats, ainsi que le faîte auquel ils se réunissent au sommet de la voûte dans l'axe de la nef; des voûtes en berceau et en pierre de taille; les angles des arcs, soit à la réunion des transepts à la nef, soit des arcs croisés des voûtes en plein cintre, ou surbaissées, s'appuyant aux collatéraux sur des arcs doubleaux, le plus grand nombre, toujours à vive arête; des fenêtres terminées en plate-bande, en cintre surbaissés, mais principalement en plein cintre, toujours verticales dans les voûtes, où il y en a assez généralement; les portes en plein cintre ou en plate-bande; souvent un petit attique.

Les campaniles avaient paru sur les églises de transition de l'ogive en plein cintre, mais ce ne fut qu'après cette époque que les armatures en fer couvertes par une plaque en tôle, et auxquelles on suspendit une cloche, furent établies sur les tours de plusieurs églises. Cette mesquine disposition fut employée pour la dernière fois à l'église Saint-Philippe-du-Roule.

Des lanternes, dont les parties plaines ont en dehors la forme d'une console renversée, terminèrent les dômes vers l'époque où ces armatures de fer furent en usage.

Cette architecture, dont je viens de donner une idée, imitation imparfaite de l'architecture greco-romaine, est solide, offre quelques intérieurs satisfaisants; ses arcs-boutants et ses contre-forts contribuent à lui donner ce défaut. Elle en a un autre dans la grande saillie des corniches qui interrompent la vue lorsqu'elle suit la surface des murs et des voûtes en s'élevant. A l'in-

térieur, les corniches ne sont pas nécessaires, car elles sont seulement faites pour écarter du bas des murailles l'eau qui tombe des toits. Il suffirait qu'à l'intérieur elles eussent moitié moins de saillie que celles extérieures, paraissant alors être en même temps la terminaison de l'entablement et une base solide de la voûte, surtout lorsque des arcs doubleaux existent à celle-ci, ce qui a presque toujours lieu. Ce n'est pas sans hésitation que j'émets cette opinion sur la saillie des corniches à l'intérieur, car l'usage lui est contraire, mais je crois que toute personne qui est bien pénétrée des principes de l'architecture grecque, la partagera. En effet, en cela, comme en bien des choses, on a agi sans y réfléchir, imitant ce que les premiers architectes de cette époque avaient fait, sans penser que la saillie de la corniche ne devait pas être la même à l'intérieur qu'à l'extérieur, puisque sa disposition avait pour base des motifs différents.

Vers le milieu du XVIIIe siècle, on se rapprocha davantage de l'architecture antique que l'on connaissait mieux, de sa simplicité noble et élégante que l'on appréciait et l'on prit en considération la destination des églises, généralement plus qu'on ne l'avait fait jusqu'alors, à savoir, la nécessité pour les fidèles d'être admis en plus grand nombre dans un espace de même étendue, à bien voir le prêtre à l'autel, afin de le suivre, et surtout à l'entendre lorsqu'il monterait en chaire, avantage qui jusque-là n'existait pas à bien des églises, surtout aux petites. Ainsi, on donna, non-seulement à celles d'une étendue ordinaire, mais aussi à celles-ci, plus de largeur aux nefs, des colonnes remplacèrent les gros piliers ou les piédroits, qui n'obstruèrent plus

la vue des assistants placés dans les collatéraux. Aucune ouverture n'est en anse de panier, peu en cintre surbaissé, plus en plate-bande, et le très-grand nombre en plein cintre ; on considéra qu'une très grande église suffit à une ville pour les solennités religieuses et les cérémonies politico-religieuses, et si à Paris où, outre Notre-Dame, on possédait déjà Saint-Eustache, Saint-Roch, Saint-Sulpice, on fit une exception pour Sainte-Geneviève (le Panthéon) et la Madeleine, c'est que la première devait être dédiée à la patronne de Paris, et que la seconde, destinée à être un *temple à la Gloire*, fut appropriée ensuite, autant que possible, afin de l'utiliser, pour servir au culte catholique. En construisant encore, depuis cette époque, quelques très-grandes églises, on a commis un abus, si toutefois une augmentation considérable de la population n'exige pas de nouvelles exceptions.

Les églises de cette époque n'offrent que très-rarement cette complication de formes qu'on remarque dans la plupart de celles qui les ont précédées. La simplicité du plan et les proportions relatives des différentes parties déterminent principalement leur mérite. L'accord de la raison et du goût constitue essentiellement le principe de l'architecture grecque, de la raison qui n'admet aucune partie de construction non motivée ; du goût qui veut que les ornements occupent certains membres d'architecture naturellement et sans avoir été faits exprès pour les recevoir.

Quelques années avant 1830, on attaqua avec acharnement les principes admis jusqu'alors, surtout les trois unités dans le drame ; les unités de temps et de lieu succombèrent, parce qu'elles ne sont pas réellement

fondées en raison, ce qui ne saurait diminuer, certes, le mérite des pièces où elles existent et qui constituent les chefs-d'œuvre de la scène française. Cependant en tout il faut de la mesure, et l'on ne saurait impunément abuser de la suppression de ces deux unités en étendant la durée du drame pendant de longues années, lorsque le principal personnage est

Enfant au premier acte, et barbon au dernier.

Mais l'unité d'action résista, car sans elle il n'y a pas de véritable œuvre d'art. Cependant, quelques pièces dramatiques où elle n'est pas complètement observée obtinrent un succès, au moins momentané, dû au mérite de quelque partie de ces ouvrages, mais qui ne suffit certainement pas pour les mettre au rang des chefs-d'œuvre (1). Les principes de l'école de David furent proscrits ; le dessin, en partie à cause de la difficulté de

(1) Le principe de l'unité d'action n'a été contesté que pour le drame et l'épopée. Voici cependant ce qu'en pensent des autorités que l'on pourrait regarder comme lui étant contraires et qui l'admettent réellement au fond. Schiller, comme l'observe Barante (introd. à sa trad. de ce poète) se sert, pour la conserver, d'un fil qui maintient la liaison des faits. Les pièces de Shakespeare, dit Goèthe, pèchent autant qu'il est possible contre les unités de temps et de lieu, mais elles sont pleines d'ensemble : rien n'est plus facile à embrasser. « C'est toujours l'unité d'impression, source de l'effet théâtral, dit M. Guizot, dans sa remarquable étude sur Shakespeare, que cet auteur, dans ses plus belles compositions, du moins, poursuit et veut maintenir. Ainsi, dans *Macbeth*, il cherche à renouer la chaîne des temps et des lieux, sans cesse brisée dans la réalité. » V. Hugo, comme le fait observer un savant critique (M. Demogeot, *Hist. de la litt. française*), ne reconnaît, ainsi que Goèthe, qu'une seule des trois unités, celle de l'ensemble, c'est-à-dire l'unité d'action.

le posséder, fut regardé comme l'accessoire; le beau et le laid furent également admis, la couleur seule était tout. On ne saurait nier, sans doute, que l'imitation de l'élévation du style et de la correction du dessin des anciens est parfois exagérée jusqu'à la raideur en s'éloignant du naturel, laisse froid le spectateur, quel que soit le mérite éminent de l'œuvre. Cependant peu à peu on sentit la nécessité du dessin, et nos meilleurs dessinateurs, Ingres, Flandrin, etc., furent à la tête des peintres de l'époque. Le laid, pour lequel on s'était épris, perdit aussi du crédit où il était quelque temps parvenu, et la principale utilité que produisit cette lutte fut d'attirer davantage l'attention sur l'importance de la couleur et sur l'heureuse influence qu'exerce l'étude de la nature. Enfin, pour en revenir à ce qui nous regarde particulièrement ici, les principes de l'architecture en usage alors ne furent pas à l'abri des novateurs. On repoussa le style greco-romain pour les églises, et suivant l'exemple des Anglais, on voulut revenir au style ogival; trois églises de ce style s'élevèrent bientôt, mais on s'aperçut que l'ogive et ses accessoires n'étaient pas en harmonie avec les arts de notre époque, avec notre civilisation, et l'on adopta généralement l'architecture romane, qui est l'architecture greco-romaine modifiée. On peut dire, en effet, qu'elle a la préférence, quoiqu'en même temps on ait bâti plusieurs églises dans d'autres styles, soit par amour de la variété, soit pour posséder des églises de tous les genres. Ainsi, dans le style romano-byzantin, Saint-Augustin, dans celui de la renaissance, la Trinité et Saint-François-Xavier et même dans le style latin, c'est-à-dire, des basiliques romanes primi-

tives, les églises de Saint-Leu dans la vallée de Montmorency, de Joinville-le-Pont et de Montrouge. Une partie des églises construites depuis à peu près 1835 offrent, comme celles de la période précédente, outre la simplicité dans les dispositions intérieures et extérieures, l'avantage qui est le but principal que l'architecte doit se proposer, à savoir, de procurer à presque tous les assistants la facilité de voir le prêtre à l'autel et surtout dans la chaire, et de plus la bonne disposition des locaux, que nécessitent les besoins du culte. Les ouvertures en plein cintre sont presque seules en usage; celles en cintre surbaissé et en plate-bande sont rares, et à peine en voit on quelques-unes en anse de panier.

Il est à remarquer que les énormes arcs-boutants, les contreforts et les pinacles, si chaudement défendus par les partisans de l'architecture ogivale, ne furent plus employés d'une manière à beaucoup près aussi développée dans les édifices à ogives et dans ceux du style roman, que les pinacles même furent entièrement abandonnés, sauf à la seule Sainte-Clotilde qui, au reste, ne satisfait personne. Toutes ces constructions extérieures qui soutiennent les belles nefs de nos vastes cathédrales qui, à raison de leur élévation, ne sauraient offrir assez de solidité par elles-mêmes, présentent ces édifices comme étayés de toute part et appuyés, selon l'expression peut être un peu exagérée de Michelet, comme sur des béquilles. La préférence pour les églises ogivales provient, chez bien des personnes, de l'habitude de les avoir vues, dès leur enfance, et d'avoir cru que l'ancienneté de leurs formes annonçait qu'elles remontaient presque à l'origine du christianisme. Si la voûte

en pierre de l'église de Belleville a des contreforts et des arcs-boutants, quoique de peu d'étendue, celle également en pierre de l'église romane de Vaugirard n'en a pas; il en est de même à l'église de la Renaissance de la Trinité, dont la voûte un peu ogivale et en briques, avec des arcs doubleaux en fer, et à l'église romano-byzantine de Saint-Augustin, dont la voûte à peu près en berceau, est aussi en briques, avec des arcs doubleaux en fer. Les voûtes de l'église ogivale de Saint-Bernard, à la chapelle Saint-Denis et de l'église romane d'Argenteuil qui sont en plâtre, font exception, car elles ont des contreforts et des arcs-boutants, peu développés cependant à cette dernière.

On se plaint, du moins quelques critiques, du défaut d'invention de nos architectes qui ne savent, dit-on, que copier et encore souvent avec maladresse; on voudrait une nouvelle architecture. Cette opinion me paraît sans fondement et provenir de l'irréflexion. Y a t-il lieu d'inventer de nouvelles formes d'églises? Je ne crois pas que cela soit possible, car il n'est pas de formes, de dispositions qu'on n'ait employées à ces édifices. Mais peut-on inventer une nouvelle architecture? Je ne le crois pas davantage, car il ne suffirait pas, pour y parvenir, de combiner autrement les dispositions générales des édifices et de faire un choix particulier d'ornements : on ne saurait toujours se servir que d'éléments connus. Sans doute, il faut s'attendre à des changements incessants, tantôt en bien, tantôt en mal, dans le goût du public ou plutôt dans les essais des artistes, car il est dans la nature de l'homme d'en vouloir toujours. Mais le véritable artiste résiste aux excès des modes qui se succèdent dans l'architec-

ture et, à moins qu'il n'y soit forcé par ceux pour lesquels il travaille, il ne transige pas avec les principes fondamentaux des arts, c'est-à-dire, qu'il n'hésite pas à ne pas employer les dispositions, les formes qu'on ne saurait approuver dans quelque style que ce soit. Ce qu'il y a à faire, c'est de choisir les styles qui ont à un certain degré le mérite de la raison et du goût, de les perfectionner, d'en faire sortir de nouvelles qualités en éliminant tout ce qui n'est pas irréprochable sous le rapport des proportions générales et de la beauté, de l'élégance des détails. Voilà tout ce qu'on peut faire, ce qu'il est permis de demander, et ce que présentent, en outre, quoique d'une manière différente, les dispositions intérieures très-favorables pour tous les besoins du culte de quelques-unes des églises récemment construites. Ainsi, point d'exclusion des styles qui remplissent à peu près ces conditions, tels que les styles latin, byzantin, roman, de la renaissance, et le style greco-romain dont ils proviennent. Si l'on veut être impartial et ne pas se laisser entraîner à des sentiments de dénigrement, malheureusement motivés par les défauts d'édifices notables, on reconnaîtra que dans un nombre assez remarquable de ceux de l'époque actuelle, on observe une grande partie des qualités exigibles et qu'il en est quelques-unes qui ne sont pas loin de les posséder toutes. Si je ne nomme pas le style ogival, c'est que le roman assez lourd, il est vrai, dans beaucoup d'édifices anciens, peut en offrir toutes les qualités sans en avoir les défauts et qu'il peut être encore perfectionné, comme le prouvent quelques églises récentes.

Les nouvelles églises romanes ont des contreforts

généralement peu saillants, quelques-unes n'en ont pas. Nos architectes finiront par apprendre à s'en passer et aussi à mieux proportionner les ouvertures, comme on a déjà commencé à le faire à plusieurs des nouvelles églises. Le style roman convient bien à ce genre d'édifice, et il est destiné, je crois, à amener une transaction entre lés partisans du style ogival et ceux du style greco-romain. Le style latin ne saurait pas d'ailleurs être repoussé, car il procure des nefs fort élevées, fort solides et à bon marché; à lui, les petites églises surtout, au style roman les grandes, sans préjudice, bien entendu, de l'emploi intelligent des voûtes en berceau de la renaissance et sans son excès d'ornementation, du style byzantin et du style greco-romain avec ses plafonds plats.

CHAPITRE Ier

§ I

Style roman (1) et de transition du plein cintre à l'ogive

PORCHE EN PIERRE DE LA CHAPELLE DE SAINT-CLÉMENT, près de la place Scipion, précédemment de la Collégiale, faubourg Saint-Marceau, bâti, à ce qu'on croit, au IVe siècle. Il consiste en quatre piliers carrés terminés dans l'intérieur par une moulure carrée ou listel avec un biseau au-dessous; de là partent les arcades en plein cintre sur lesquelles s'appuient les arcs croisés, sans saillie, de la voûte. La largeur intérieure, non compris les quatre ouvertures entre les piliers, est de 3m,20; la proportion de ces ouvertures est d'une largeur et demie en hauteur, dont le bas est en partie caché par des remblais; le fronton de la façade est assez bas, on en voit un autre plus élevé au-dessus, mais il est d'une époque postérieure. Heureusement l'adminis-

(1) On observera que, si l'on trouve souvent indiquée dans les ouvrages d'architecture une plus grande largeur aux nefs, la différence provient de ce que j'ai pris les mesures à partir des piliers ou des colonnes, et non de leur axe. Je préviens, en outre, qu'il peut se trouver de légères erreurs de mesure pour quelques édifices, malgré tous mes soins.

tration municipale n'a pas compris ce débris du plus ancien édifice religieux de Paris, dans les démolitions du quartier où il se trouve, car il est en dehors de l'alignement du nouveau boulevard, qui fait disparaître la place Scipion.

Chapelle de Saint-Agnan, dans la Cité, rue Basse-des-Ursins, nº 19. Elle paraît être de la première moitié du xiie siècle. On ne voit que la partie supérieure de quatre piliers, le reste étant enterré. Trois colonnes couvrent presqu'entièrement les trois côtés visibles de chacun de ces piliers, le quatrième étant enclavé dans la muraille; des arcs doubleaux en plein cintre, unis, séparent les travées à voûtes d'arêtes croisées non saillantes. Les chapitaux, qui présentent un mélange de feuillages et de figures d'animaux, reçoivent les retombées de ces arceaux et des arcs doubleaux.

Saint-Germain-des-Prés, la nef de 990 à 1014, style romano-ogival. Porche du xviie siècle formé par une entrée profonde; au-dessus, un clocher quadrangulaire avec deux contreforts à chaque angle, ayant à chaque face deux ouvertures cintrées avec cinq colonnes, plus quatre servant de supports aux archivoltes, puis une flèche couverte en ardoise. A droite et à gauche de l'entrée est une chapelle, dont l'une contient les fonts baptismaux. Après le transept de gauche, au fond duquel est un autel, on voit une tour, sur laquelle s'élevait autrefois une flèche. Une grande chapelle est formée par celui de droite, avec une étendue semblable prise contre le collatéral de la nef, de manière à donner plus d'espace à cette chapelle, qui pré-

sente ainsi un parallélogramme ayant une direction parallèle à celle de l'église. La nef est romane, c'est-à-dire en plein cintre, a 8m,50 de largeur et le double en hauteur. Même dimension pour le chœur en partie roman, en partie ogival, où des tribunes, ou plutôt des triforium, c'est-à-dire des galeries basses et trés-étroites, ne permettent pas le passage, ou très-difficilement, existent au-dessus des arcades. Les collatéraux sont séparés de la nef par des piliers carrés auxquels est adossée sur chaque face une colonne dont celle vers la nef va jusqu'à la base de la voûte et en reçoit les arceaux. Les autres servent de point de départ aux arcades en plein cintre des collatéraux contre la nef et aux arcs de la voûte de ces mêmes collatéraux. Ceux derrière le chœur, autour duquel on tourne, sont voûtés en plein cintre, et, des chapelles auxquelles ils mènent, celle du fond, dédiée à la Vierge, est en rotonde, éclairée par le haut. Les contreforts saillent de 0m,15 dans la partie supérieure de la muraille de la nef, et de 0m,30 dans le bas; ceux du chœur sont plus gros, sans pinacles, et soutiennent des arcs-boutants d'une grande portée; aux angles des transepts, il y a de chaque côté un contrefort en forme de console renversée.

Cette église, fort intéressante à cause de son ancienneté, est aussi une des plus jolies de Paris.

Chapelle derrière l'abside de Saint-Martin-des-Champs. Cette chapelle, postérieure à Saint-Germain-des-Prés, a des arcades extérieures romanes, et les collatéraux en ogive.

Saint-Pierre de Montmartre. Dix piliers polystyles

romans du XII siècle, dans cette église ogivale ont été conservés de l'église romane qu'elle remplace. Les huit premiers ont une partie des colonnes dont ils sont entourés, de peu d'élévation, du côté des collatéraux et dans le sens longitudinal de la nef; quelques colonnes des deux derniers piliers sont plus hautes que celles des autres piliers.

PORTAIL AU MONASTÈRE DES BÉNÉDICTINS D'ARGENTEUIL, actuellement dans le jardin de l'hôtel de Cluny. Il consiste seulement en trois arcades séparées par des piliers presqu'entièrement cantonnés de colonnettes. Dans les archivoltes couvertes de moulures, sont des zigzags.

ÉGLISE DE BAGNEUX. Au-dessus de la porte en ogive de la façade est appliquée contre le mur une suite de petites colonnes supportant des arcades en plein cintre, puis une rose. Des colonnes romanes sur lesquelles s'élèvent des cintres à ogive séparent la nef des collatéraux. Au-dessus de chaque arcade, il y a une tribune en plein cintre.

§ II

Eglises ogivales

SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE, petite église de 1140 à 1150, époque où elle a été rebâtie, consiste en trois nefs séparées par deux rangées de colonnes, dont les unes ont un chapiteau orné de feuillages et alternent avec les autres, dont le chapiteau ressemble au dorique romain. Sur ces colonnes s'appuient des arcades en plein cintre

qui soutiennent la voûte de la nef. Des piliers polystyles existent au chœur et contre les murailles des collatéraux du chœur et de la nef, dont la largeur est de 6 mètres, et la hauteur un peu plus d'une largeur et demie; la largeur des collatéraux est de 4^{m},20. Construite en plâtre, la voûte de la nef est en berceau et entièrement unie; le chœur et les collatéraux sont voûtés en ogive et sont sans doute, avec les piliers polystyles, ce qui reste encore du XIIe siècle. Une partie de la nef a été détruite, ainsi que la façade remplacée vers la fin du XVIIIe siècle par une muraille en moëllons toute unie; les trois absides sont en hémicycle, de simples contreforts existent seulement au chœur, derrière lequel est un puits dont l'eau passait pour guérir certains maux.

Église abbatiale de Saint-Denis. Le corps de Dagobert fut mis dans un caveau de cette église, que Pépin fit reconstruire, et dont la dédicace eut lieu sous Charlemagne, en 775. Suger la fit démolir de nouveau. Une partie du portail et des tours sont ce qui reste de la reconstruction qu'il fit à cette époque. On déposa dans une belle crypte romane, construite alors, les corps de saint Denis, saint Rustique et saint Eleutère. Cette crypte est située sous le chœur, et commence au bas de l'escalier par lequel on monte à cette partie de l'église. L'abbé Eudes Clément, procéda en 1241, à la reconstruction de l'église, que Mathieu Vendôme fit achever, en 1281. L'histoire de presque toutes les anciennes églises offre de ces reconstructions successives.

Plusieurs rois furent portés dans la crypte, et cet usage finit par s'établir. Il n'y reste plus maintenant

que les corps de Louis XVIII et du duc de Berry.

Cette église égale nos grandes cathédrales. Les trois portes de la façade sont en plein cintre; au dessus de celle du milieu est une fenêtre, aussi en plein cintre, suivie d'une rose. Cette façade, qui présente une masse carrée, ayant aux angles de gros contreforts ronds et se termine par des créneaux, précède la nef, dont on aperçoit le pignon ou plutôt le haut du portail orné d'une grande rose; de chaque côté de eet intervalle est un clocher. A celui de gauche, au-dessus de la porte, est une fenêtre en plein cintre, puis deux en ogive, et une plate-forme sur laquelle s'élevait la flèche, qui a été démolie il y a peu d'années. A celui de droite, au-dessus de la porte, est une fenêtre en ogive, puis deux, puis encore deux en ogive, une en plein cintre et au-dessus trois en plein cintre. Vient ensuite le toit, peu élevé, formant une pyramide quadrangulaire tronquée. En retour, des deux côtés de la façade, il y a une fenêtre en plein cintre.

Les transepts sont carrés, ornés d'une grande rose et flanqués à chaque extrémité de la base des pignons, de tourelles, terminées en pyramides; les chapelles ont été ajoutées en 1270.

Il reste peu de chose de la reconstruction de Dagobert, que j'aurais pu placer dans la section précédente, la porte du milieu, la surface plane au-dessus et la corniche qui la termine, puis les deux autres portes, mais sans y comprendre la dernière arcade de l'ébrasement de ces portes.

La largeur de la nef est de 12m,70, la hauteur de 29m,57; la largeur du chœur est de 11m,13, la hauteur de 28m,60; les collatéraux ont 5 mètres de largeur

et le double en hauteur; enfin, la profondeur des chapelles est de la même dimension. Celles-ci sont rétrécies par de gros piliers qui les séparent des collatéraux et qui servent de bases à de gros contreforts surmontés de pinacles et sur lesquels s'appuient des arcs-boutants. La nef est précédée d'un grand porche non clos, plus élevé de quatre marches.

Tous les piliers et les colonnes qui s'élèvent au dessus, du côté intérieur de la nef, jusqu'à la naissance de la voûte, sont entourés de nombreuses colonnettes. Il y en a aussi aux triforium existant dans toute l'étendue de la nef et du chœur au-dessus des arcades. Cette multitude de colonnettes donne à l'intérieur un aspect de magnificence remarquable.

NOTRE-DAME, CATHÉDRALE DE PARIS, une des plus belles églises du style ogival et qui rappelle le mieux par ses galeries, au-dessus des collatéraux, les premières basiliques chrétiennes. La première pierre a été posée en 1163; on y célébra le service divin en 1185, sauf dans la nef, construite seulement, ainsi que le portail, au commencement du XIIIe siècle, et une partie du chœur, en 1420. Le portail est des années 1208 à 1219 ou 1223.

Le portail présente trois portes, au-dessus une rangée de vingt-deux rois depuis Childebert jusqu'à Philippe-Auguste, puis une galerie même entre les deux tours, une rose au-dessus du milieu de la galerie et une fenêtre divisée en deux parties au-dessus de chacune des deux autres, puis une haute galerie dans toute l'étendue de la façade, au bas du dernier étage des tours, et enfin, une tour de 66^{m},30 de

hauteur s'élève de chaque côté. Une flèche à jour est placée au centre de l'édifice. Le portail du nord, du XIVe siècle, offre au niveau des galeries, au-dessus des collatéraux, une rangée de fenêtres au-dessus desquelles est une rose, puis une de moindre dimension dans le tympan du fronton, et une tourelle à jour aux extrémités du bas du pignon. Le portail méridional, commencé en 1257 par Jean de Chelles, a été achevé par Jean Ravy, en 1351. Sa disposition est la même que celle du portail du nord. La largeur de la nef est de 12m,97, celle du chœur de 11m,37; leur hauteur de 33m,86. Deux collatéraux de chaque côté avec des galeries au-dessus qui ont obligé de donner moins d'élévation à ces collatéraux contre lesquels sont des chapelles. La nef et le chœur, dont les dimensions sont les mêmes à peu près, forment un des plus vastes intérieurs des églises du XIIIe siècle, mais étayé par de puissants contreforts surmontés de pinacles très-effilés et par des arcs-boutants qui, au chœur, ont une immense dimension, tellement que l'église paraît, vue derrière, très-étroite à cause de leur extrême étendue. Les deux tours qui sont carrées par leurs proportions et la sévérité de leur décoration contribuent à donner à la façade un aspect vraiment monumental. Le besoin de la défense au moyen-âge, époque à laquelle des églises furent même crénelées, surtout en Auvergne, le goût de l'homme pour la symétrie et la difficulté d'orner la façade des grandes églises à cause de leur largeur, ont été les motifs de la construction de deux tours, et aussi quelquefois l'intention de donner un aspect plus imposant à l'édifice, afin d'impressionner davantage, lorsque l'on augmenta surtout le nombre

des clochers, avec des flèches, comme à l'église romano-byzantine de Tournay, où il y en a sept, et aux églises des Bénédictins, celle, par exemple, de Cluny, qui en avait six selon les uns et sept selon d'autres. Cependant, aux églises de Saint-Riquier, de Saint-Jean, à Caen, de Saint-Jacques, à Anvers, de Saint-Bavon, à Gand, de Fribourg-en-Brisgaw, de Berne, d'Ulm, de Freyberg, de Gelnhausen, il n'y a qu'une seule tour qui suffit sous tous les rapports: à Saint-Sulpice, une seule des tours a des cloches. On ne saurait donc approuver l'adjonction d'une seconde, que lorsque l'importance de l'église, comme la cathédrale de Paris, exige, outre des cloches pour les besoins ordinaires du culte, une très-grosse cloche pour les grandes occasions, et alors il lui faut une tour pour elle seule. Il y aurait peut-être encore une exception lorsque l'adoption du style gréco-romain ne saurait offrir, à raison de l'étendue restreinte d'un campanile, une place suffisante pour les cloches des églises d'une dimension au-dessus de l'ordinaire. Au reste, il ne faut pas l'oublier, dans tous les beaux arts l'inutile ne saurait être admis et sera toujours un défaut : les critiques ne manqueront pas de le signaler; aussi, ce qui fait l'excellence de l'architecture grecque, c'est de n'offrir rien qui ne soit utile, et que ses ornements dérivent tous des parties nécessaires. Les architectes qui ont élevé un seul clocher ont agi sagement, et pour en faire une œuvre estimable, il faut seulement le bien placer et le disposer d'une manière convenable. Une flèche à jour, imitée de celle qui existait autrefois, a été construite au centre de l'église, par M. Violet Le Duc. Elle n'a plus la simplicité de

celle de l'époque romane, mais l'élégance de celles du XIIIe siècle.

La Sainte-Chapelle, par Pierre de Montereau, commencée en 1245 ou 1250. En 1260, le toit a été consumé par un incendie, et reconstruit après, ainsi que la flèche à jour, à peu près au centre de l'édifice. A l'entrée est un portique ou balcon d'une profondeur de 5 mètres, d'une étendue de 10 mètres, et ayant à chaque angle trois pinacles. Le portail consiste en une grande rose commencée à son niveau, entourée d'une petite galerie à chacun des deux angles de laquelle se trouvent trois pinacles ; plus haut une petite rose avec également une petite galerie ; à chaque angle ou extrémité de la base se trouvent une tourelle et un pinacle, lesquels sont reliés par une galerie étroite. La largeur intérieure de l'édifice est de 10 mètres, la hauteur, à peu près le double. Les fenêtres très-hautes et très-larges occupent presque toute la hauteur de la muraille qui ne consiste guère que dans la largeur des piliers offrant à l'intérieur trois colonnes réunies, dont celle du milieu est plus grosse et se prolonge en arc doubleau, et à l'extérieur s'étendent de manière à former des contreforts sans arcs-boutants. Cette disposition est une idée heureuse de l'architecte, c'est un trait de génie ; c'est dans ces contreforts seuls, au-dessus desquels sont des pinacles, que consistent les murailles. Il y a peu d'années, une flèche a été construite par Lassus, d'après une gravure de celle qui existait autrefois. Les vitraux, qui représentent des scènes de petite dimension, sont de couleurs foncées et fort obscures. Avec ses dorures, ses peintures et la sim-

plicité de sa disposition, cet édifice, vrai bijou de l'architecture ogivale, a rempli le désir manifesté par Saint-Louis, à son architecte de construire une grande châsse pour les reliques qu'il avait rapportées de la Terre Sainte. Au-dessous est une autre chapelle qui égale la première en richesse; elle a aussi trois portes et sa dimension est la même, sauf la hauteur, qui est seulement de 5 mètres.

La chapelle du fort de Vincennes, des XIVe et XVIe siècles, commencée sous Charles V et terminée sous Henri II, offre quelques traces du style de la renaissance, ressemble pour la forme et la dimension, à la Sainte-Chapelle de Paris, mais elle n'a qu'un étage, pas de flèche, et l'intérieur est moins riche. Cet édifice est bien inférieur à la Sainte-Chapelle de Paris, quoiqu'on ait cherché à l'imiter. La disposition des fenêtres et des pleins ou trumaux surmontés de pinacles au-dessus de ces pleins servant de contreforts, est la même. Le soubassement de la façade est fort élevé et la porte en ogive le dépasse de peu. Au-dessus du cintre de celle-ci s'élance une espèce de fronton très-pyramidal, de chaque côté duquel sont deux petites pyramides et trois aussi de chaque côté, près du sommet de ce fronton. Au-dessus est une grande rose sur laquelle s'élève un fronton dont l'ornementation du tympan est formée d'anneaux ou cercles très-saillants. Deux piliers polygones ornent les angles de la façade et sont terminés par une tourelle au bas de laquelle une galerie les joint au fronton de chaque côté et s'étend un peu après ces piliers; il y a aussi une tourelle au côté droit du chevet de la chapelle et il en existait sans doute

une aussi du côté opposé qu'un bâtiment construit contre la chapelle aura fait détruire. Au-dessus de tous les contreforts s'élèvent des clochetons.

Eglise Saint-Martin-des-Champs, commencée en 1420, augmentée en 1575 et restaurée en 1855. A la façade, au-dessus d'une porte en plein cintre, est une grande fenêtre avec une autre aussi longue mais plus étroite de chaque côté, puis une rose, un oculus ou œil-de-bœuf au-dessus; à chaque angle, deux ouvertures longues et étroites accolées ressemblant à des meurtrières, une tour terminée par une flèche très-peu élevée. La largeur de la nef, éclairée par quatre grandes fenêtres de chaque côté à 8 mètres du sol, est de 17 mètres, sa hauteur un peu moins d'une largeur et demie. La voûte est en planches au-dessus des poutres et du bas des poinçons qui supportent le faîte. Le chœur, plus bas que la nef, consiste en une abside en hémicycle voûté en maçonnerie avec des arceaux, derrière laquelle se trouve la chapelle de transition citée plus haut. Les fenêtres du chœur sont peu élevées; il n'y a que de simples contreforts.

Auprès de cette église se trouve un réfectoire du XIIIe siécle qui lui est bien supérieur, par Pierre de Montereau. A la façade deux portes, et au-dessus deux fenêtres longues, étroites et accouplées, au-dessus deux roses, puis au sommet entre celles-ci, un oculus. Les fenêtres latérales sont longues, étroites et accouplées avec un oculus au-dessus. Cette belle salle, de $9^{m},95$ de largeur, est divisée dans le sens de la longueur par une rangée de colonnes d'un petit diamètre.

Église Saint-Gervais, de 1212 à 1220, dédiée en 1221, agrandie ou reconstruite en 1781. Le portail et la tour commencés en 1617. La tour située après le transept de gauche a ses ouvertures en plein cintre. Au-dessus est une armature en fer à laquelle est suspendue une cloche couverte par une plaque de tôle. La largeur de la nef est de 8m,66, sa hauteur presque de deux largeurs et demie ; collatéraux et chapelles contre ceux-ci. La façade, du xviie siècle, par de Brosse, qui a remplacé l'ancien portail, est d'un style gréco-romain pur, mais qui n'est pas conséquemment en harmonie avec celui de l'église ; c'est la plus pure des façades à plusieurs étages ; elle consiste en trois ordres, dorique romain, ionique et corinthien, l'un sur l'autre, dont le dernier est terminé par un fronton circulaire; dans le bas sont trois portes, une fenêtre au-dessus de celle du milieu, puis une autre au-dessus de celle-ci ; ces deux fenêtres, ainsi que la porte du milieu, sont en plein cintre, les deux petites portes en plate-bande. Les vitraux du chœur sont de Jean Cousin et de Pinagrier, les deux plus célèbres verriers français. Ce qui plaît dans ce genre de décoration, c'est la vivacité, l'éclat des couleurs. En effet, on ne fait pas attention à la composition, au dessin, à l'expression des sujets souvent difficiles à comprendre, même pour les archéologues auxquels seuls ils offrent de l'intérêt. Les vitraux de l'époque actuelle n'ont pas des couleurs aussi brillantes, mais ils sont préférables en ce sens qu'ils consistent généralement en un, deux ou trois personnages de grande dimension, faciles à reconnaître et facilitant ainsi l'appréciation de la peinture.

Eglise Saint-Leu, Saint-Gilles, de 1235 ou 1319, réparée en 1611 et modifiée intérieurement en 1727, puis réparée encore en 1780, puis enfin le chœur diminué dans sa profondeur en 1862. Deux tours à la façade avec des flèches quadrangulaires couvertes en ardoises. Trois portes, dont celle du milieu est entre les deux clochers, grande et en ogive; les deux autres en dehors des tours, petites et terminées en arcs en accolade; au-dessus de la porte principale est une galerie ou terrasse avec une balustrade sur le devant, et derrière une grande fenêtre ogivale. Au-dessus des deux autres portes est aussi une grande fenêtre ogivale; deux fenêtres, l'une sur l'autre sur chaque tour, sont de la même dimension et de la même forme que les deux petites portes. Largeur de la nef 9m,20, hauteur 13m,80; chœur commencé en 1611 dans le style de la renaissance, sauf quatre arcades en ogive à l'abside, réunion qui, assez souvent, eut lieu à cette époque; collatéraux étroits; à gauche, chapelles peu profondes; à droite deux grandes chapelles, dont une dédiée à la Vierge, et entre elles une salle de mariages; trois rangs de fenêtres en plein cintre au chœur, deux rangs en ogive à la nef, enfin une petite crypte de 1780 sous l'autel. Pinacles carrés, unis, terminés en forme de toit; au-dessus, des piliers qui entourent le chœur et non la muraille extérieure de ce chœur.

Église Saint-Severin, de 1347 à 1439, agrandie en 1489 du collatéral de droite et des chapelles près du sanctuaire, sur le côté gauche de la façade, achevés en 1684 et celle derrière en 1695. Clocher peu élevé, nullement élégant à cause de sa forme quadrangulaire

pyramidale très-allongée dont par suite le diamètre est très-réduit, couvert en ardoise, quatre pinacles ornant la base de la flèche, que termine un petit campanile hexagone qui est achevalé dessus. Assez belle nef de $8^m,50$ de largeur, de presque le double de hauteur; deux cellatéraux de chaque côté, puis des chapelles éclairées par une rangée de fenêtres et au dessus deux rangées de fenêtres à la nef; celles du fond du chœur sont peu élevées et en plein cintre, ainsi que les cinq arcades derrière l'autel principal; les deux premiers piliers de chaque côté de la nef ont seuls des chapiteaux bas et ornés de feuillages; pinacles non-seulement sur les contreforts, mais même sur le milieu des arcs-boutants.

Église Saint-Laurent de 1289, rebâtie en 1429, augmentée en 1548, reconstruite de 1595 à 1622. Une façade avec une flèche construite en 1866, immédiatement après l'entrée, consiste en une porte principale ébrasée à l'entrée et en ogive, et de chaque côté une petite terminée en plate-bande avec les angles remplis par une sorte de console fort courte; au-dessus est une grande rose précédée d'une balustrade et une fenêtre de chaque côté; enfin, un grand fronton accompagné de deux tourelles et de pinacles avec une balustrade dans toute l'étendue. Toute cette nouvelle construction est en style ogival, arcs-boutants et contreforts compris. Au chœur, les pinacles ont la forme d'un mur dirigé de l'intérieur vers l'extérieur et sont terminés en forme de toit. Les murailles qui séparent les chapelles remplacent les arcs-boutants et les contreforts à la nef dont les pinacles sont carrés avec une cimaise qui

porte un pot de fleurs, puis dans la partie antérieure nouvellement construite sont trois pinacles gothiques ou pyramidaux avec des crochets de chaque côté du prolongement de la façade et huit derrière ; tour surmontée d'un campanile consistant en une armature en fer, après le transept de gauche, avec des ouvertures en ogive; transept du nord ayant une porte, une fenêtre au-dessus, puis deux oculus l'un sur l'autre; largeur de la nef $6^{m},65$, hauteur le double; deux collatéraux de chaque côté, puis des chapelles; un seul collatéral autour du chœur et derrière une chapelle en rotonde avec des fenêtres en plein cintre construite sous Louis XV. Les piliers de la nef présentent une singularité, ils ont une base ou piédestal élevé, quadrangulaire dont les angles sont dirigés, deux dans le sens longitudinal de l'église et deux par conséquent dans le sens transversal; les colonnettes, si toutefois on peut les appeler ainsi, car elles n'ont pas de chapiteaux, s'élancent des piédestaux jusqu'au sommet de la voûte. Une crypte existe sous une partie de cette église.

Saint-Germain-l'Auxerrois. Portail en 1435, porche par Jean Gousset vers le milieu du XVIIe siècle, ayant 5 ouvertures. De chaque côté, plusieurs, dont une fenêtre, puis deux petites étroites accouplées au-dessus des deux piliers extérieurs; au-dessus du porche est une terrasse entourée d'une balustrade, une rose, une seconde balustrade moins grande et enfin un oculus. Sur les côtés de la façade sont deux petites tours et après celles-ci, au-dessus de l'extrémité de la muraille, s'élève un toit pyramidal; après le transept de droite, une tour du XIIe siècle, dit-on, avec des ouvertures en plein cintre, faites

quand elle a été restaurée dans le haut ; belle nef de 9m,28 de largeur et presque le double en hauteur; transepts de 7 mètres de largeur ayant chacun une grande rose; deux collatéraux de chaque côté et des chapelles peu profondes contre ceux-ci; piliers dans la nef, partie la plus ancienne de l'église, et dans le chœur colonnes cannelées avec une espèce de petite corniche au lieu de chapiteau, ouvrage de Bocary, en 1745. Le chœur et l'abside sont du XIIIe siècle, les chapelles de la nef et du chœur des XVe et XVIe siècles. Des pinacles existent même sur le milieu des arcs-boutants à la nef; autour du chœur, au lieu de pinacles gothiques, il y en a de forme carrée avec un bandeau, d'où part une pyramide quadrangulaire surmontée aussi d'un bandeau qui soutient une seconde pyramide plus petite que termine une boule.

Saint-Nicolas-des-Champs, chapelle en 1420, de 1520 à 1575, construction du chœur et des chapelles qui l'entourent; en 1576, on construisit une seconde ligne de chapelles et l'on allongea l'église environ du double; la façade a six ouvertures au rez-de-chaussée, savoir : une porte et cinq fenêtres. Au-dessus de la porte, une grande fenêtre accompagnée d'un oculus de chaque côté et ayant au-dessus d'elle une petite rose. La nef est en ogive et sa largeur de 6m,40, sa hauteur presque le double et demi. Elle a de chaque côté deux collatéraux chacun de 3m,60 de largeur et que des piliers séparent; le chœur moins ancien, ainsi que les deux collatéraux, est de 1576 et en plein cintre. Les transepts sont très-peu indiqués, seulement par un peu plus de largeur entre les colonnes

du chœur et les piliers de la nef. Les colonnes, au-dessus desquelles s'élèvent des pilastres ioniques sont d'ordre dorique romain. Deux rangées de fenêtres éclairent, l'une les chapelles, l'autre la nef. Celles-ci sont en ogive, celles du chœur en plein cintre; les pinacles sont sans ornementation, quadrangulaires et terminés en forme de toit; à la nef et à la façade, ils sont gothiques. Sur le côté gauche de l'église, à deux mètres de l'extrémité de la façade, est une tour ogivale.

Église Saint-Merry, commencée en 1520, achevée en 1612. A la façade, trois portes ogivales, dont celle du milieu est seulement un peu plus grande et au-dessus de laquelle est une fenêtre large, mais peu élevée; tour sur le côté droit de la façade, ogivale dans le bas, en plein cintre dans la partie supérieure plus moderne; largeur de la nef, 7 mètres, hauteur, le double; collatéraux étroits, puis chapelles; le chœur est revêtu intérieurement, jusqu'à la moitié de sa hauteur, de marbre qui couvre les ogives et donne aux arcades, du côté de l'intérieur seulement, la forme du plein cintre; tourelles aux extrémités de la base des transepts. Il y a une crypte.

L'Église des Dominicains, appelée des Jacobins et démolie vers la fin du siècle dernier, était située près de la rue Victor Cousin et consistait, comme les autres églises de cet ordre, en deux nefs séparées par un rang de colonnes et dont l'une était plus large que l'autre. Telles sont les églises de cet ordre à Toulouse, à Agen, à Strasbourg, etc. Je ne la mentionne qu'à cause de cette particularité.

On aura remarqué que quatre églises de cette section ont des doubles collatéraux : Notre-Dame, Saint-Severin, Saint-Nicolas-des-Champs, Saint-Laurent, et, en outre, des chapelles latérales, et qu'elles offrent, ainsi que la plus part des autres églises ogivales, des ogives de différentes sortes, ce qui provient de l'époque de leur construction; les églises ogivales offrent presque toujours des galeries ou plus exactement des balustrades au bas des toits.

§ III

Eglises de transition de l'ogive au plein cintre ou à la Renaissance

Saint-Étienne-du-Mont. Cette jolie église commencée avant 1494, continuée à cette époque, puis en 1511, puis encore en 1538, augmentée en 1600 du jubé, dû à Pierre Biart, ou Biard, de la façade très-ornée commencée en 1610 et de la chapelle de la communion en 1616, a une tour surmontée d'un campanile formé d'une armature en fer contre le côté gauche de la façade qui présente trois portes en plate-bande et une fenêtre de chaque côté un peu plus haut, puis quatre fenêtres au-dessus de ces deux fenêtres et des deux portes de côté, dont les deux plus proches du centre de la façade ont un oculus. Au-dessus du fronton de la porte du milieu qui est plus grande que les deux autres et entre quatre colonnes composites cannelées qui supportent un architrave et un fronton, au-dessus, est une rose, puis un oculus; nef en plein cintre, chœur en

ogive; largeur de la nef et du chœur 8m,50, hauteur le double; la nef et le chœur ne sont pas sur la même ligne, est-ce une déviation volontaire comme il en existe des exemples ayant pour but de rappeler le souvenir de la tête penchée de Jésus-Christ sur la croix? A l'entrée de chaque collatéral est un escalier qui conduit à une galerie étroite qui contourne les colonnes qui séparent la nef des collatéraux et s'arrête aux transepts qui ne sont guère indiqués que par là; le chœur est séparé de la nef par le jubé auquel on monte de chaque côté par un escalier, lequel conduit aussi à une galerie semblable à celle de la nef et qui fait le tour du chœur. Les collatéraux du chœur sont séparés de ceux de la nef par un mur au milieu duquel est une porte pour la circulation; les collatéraux sont très-élevés, de sorte que les fenêtres qui les éclairent sont dans le haut des murs qui séparent ces collatéraux des chapelles, et en plein cintre comme celles de ces chapelles, sauf cependant les fenêtres de celles-ci du côté du nord qui sont en ogive ainsi que celles du haut de la nef et toutes celles du chœur : toutes les fenêtres ont dans la partie supérieure des ramifications comme celles de la décadence du style ogival; les arcs-boutants et les contreforts consistent en murs étendus avec des pinacles, la plupart d'une forme pyramidale quadrangulaire unie; une grande crypte existe sous l'église.

Saint-Eustache, par David. Cette grande église est de 1532 à 1537, sauf le chœur de 1624 à 1642, et la façade d'un autre style, de 1754 à 1788, d'après les dessins de Mansard de Jouy, et continuée sur ceux de Moreau. Cette façade consiste en deux étages formés

de 14 colonnes et 6 pilastres d'ordre dorique romain et 14 colonnes et 6 pilastres d'ordre ionique au-dessus : une seule tour avec un campanile en fer et à jour au côté gauche de la façade, celle correspondante n'ayant pas été achevée. Sur le centre de l'église un campanile ou clocher très-bas, très-lourd, fort laid, et un campanile au-dessus de la chapelle de la Vierge située au chevet. Chaque extrémité des frontons des transepts est décorée par une tourelle obtuse. Largeur de la nef et des transepts 11 mètres, hauteur 27m,50 ; chapelles élevées ; une galerie, mais peu profonde, règne sur les collatéraux. Au-dessous, il y a aux transepts une tribune dans le fond. Sauf quelques cintres à ogive au chœur, le plein cintre règne partout à l'intérieur comme à l'extérieur. Les fenêtres présentent dans leur partie supérieure, les ramifications en usage dans l'architecture ogivale de la décadence. Cette église a les proportions des grandes cathédrales ogivales, la largeur et l'élévation de la grande nef surtout, c'est-à-dire, 2 1/2 à 3 de largeur en hauteur, d'où il résulte que l'ogive n'est pas indispensable pour la solidité, Saint-Eustache ayant cette qualité autant que quelque édifice ogival que ce soit, de grands arcs boutants et des contreforts soutenant cette église.

§ IV

Eglises du XVIIe siècle ou du style qui a succédé à celui de la Renaissance

Les Carmes déchaussés, rue de Vaugirard, église commencée en 1613, finie en 1620 ; façade en deux parties dont l'inférieure seule avait des pilastres do-

riques romains et une seule porte en plate-bande avec des fenêtres au-dessus. En 1867 elle a été restaurée et offre 10 pilastres corinthiens et 4 au-dessus entre lesquels est une seule fenêtre divisée en trois parties par des meneaux. Des fenêtres en cintre surbaissé dans la voûte achèvent d'éclairer l'église avec celles de chaque transept également en cintre surbaissé et divisées par deux meneaux. Largeur de la nef 10 mètres, hauteur, une largeur et demie ; de chaque côté, deux chapelles profondes, éclairées par une fenêtre en demi-cercle, plus deux autels aux transepts qui sont presque sur la ligne du maître-autel ; toutes les voûtes sont en berceau et il n'y a des arcs doubleaux indiqués qu'à la nef ; pas de collatéraux ; entre les transepts, au-dessus du chœur s'élève un dôme surmonté d'une lanterne, le premier à Paris, avec des fenêtres en plate-bande, par Lemercier. Derrière, après les transepts, est l'autel et le clocher avec des abat-vents et au-dessus un campanile. Sous cette église est une crypte composée de cinq caveaux dans lesquels on a déposé les ossements des victimes de Septembre. On y descend à l'entrée de la nef par un escalier droit dont l'ouverture, entourée d'une balustrade, est à deux mètres de la porte.

Chapelle du collége des Quatre Nations, aujourd'hui Palais de l'Institut, par Levau, achevée par Dorbay et Lambert, rotonde ovale à l'intérieur, circulaire à l'extérieur, terminée par un dôme surmonté d'une lanterne. Des pilastres corinthiens de peu de saillie, avec des fenêtres en plein cintre dans l'intervalle, entourent le tambour de la rotonde. Tout contre est un joli petit dôme qu'on n'aperçoit pas à l'extérieur

et sous lequel était l'autel. Trois enfoncements terminés carrément achevaient de former la croix, et au-dessus, dans les cintres, se trouvaient trois tribunes, puis entre elles et l'ouverture vers l'autel, quatre autres tribunes, mais fort petites.

L'ORATOIRE, rue Saint Honoré; commencé en 1621 par Métézeau, qui fit seulement la nef, continué et fini assez longtemps après par Lemercier et Caquier. Grande tribune et façade construites en 1774 ou plus tôt peut-être, en 1745, par Caquier. La façade a deux ordres, savoir : quatre colonnes et 10 pilastres d'ordre dorique romain et au-dessus 4 colonnes et 10 pilastres corinthiens, trois portes, dont celle du milieu est plus grande et en plein cintre et les deux autres en cintre surbaissé; puis, une grande fenêtre en plein cintre au-dessus de celle du milieu. Largeur de la nef 11 mètres, hauteur le double; tribunes en arcs surbaissés au-dessus des collatéraux ou chapelles terminés en plein cintre qui existaient avant que cet édifice ne devînt un temple protestant; on ne tourne pas autour du chœur; corniche très-saillante et attique assez élevé; une lanterne au centre de la croix ; deux tourelles à jour sur les côtés du chevet de l'édifice; derrière se trouve la ci-devant chapelle de la Vierge éclairée par trois fenêtres en cintre surbaissé. Les fenêtres de l'église sont, les deux premiers rangs, presqu'aussi larges que hautes et en cintres surbaissés et le troisième en grandes fenêtres en plein cintre. Les pinacles sur les murailles latérales ont la forme de piédestaux avec corniches supportant des espèces de vases.

Saint-Paul, Saint-Louis, bâti par les jésuites Derrand et Marcel-Ange en 1627; la façade par Lemercier en 1634, finie en 1641, a 8 colonnes corinthiennes, autant au-dessus, puis 4 colonnes composites; trois portes, dont celle du milieu est plus grande, toutes en plein cintre, mais comme la partie cintrée est fixée et ne s'ouvre pas, il en résulte que les portes sont réellement en plate-bande; pas de fenêtres; largeur de la nef 12m,86, hauteur 22 mètres, transepts 10m,33 de largeur; tribunes basses dont les cintres sont en anse de de panier; toutes les fenêtres en plein cintre, excepté celles des collatéraux de la nef en section de cercle; un grand oculus au fond de chaque transept; on ne tourne pas autour du chœur; un dôme avec une lanterne au-dessus du milieu de la nef et un campanile quadrangulaire.

Saint-Jacques-du Haut-Pas, commencé sur les dessins de Viel de 1630 à 1639, continué par Guittard en 1675 ou de 1680 à 1688, lequel fit alors la façade et la tour. Cette façade consiste en 4 pilastres d'ordre dorique romain, trois portes en plate-bande, et un oculus au-dessus de chaque porte de côté; puis, au-dessus une rose au milieu et de chaque côté une grande fenêtre en plein cintre; tour au côté gauche avec les ouvertures en plein cintre et une armature en fer à laquelle est suspendue une cloche recouverte par une plaque de tôle; largeur de la nef 6m,66, hauteur le double, collatéraux 4 mètres de largeur; chapelles contre le collatéral de droite et autour du chœur. Le deuxième piédroit manque de chaque côté de la nef de manière à former une grande arcade sur-

baissée, par suite, à donner plus d'espace. Si l'on avait également supprimé le quatrième, la nef et les collatéraux n'auraient pour ainsi dire formé qu'une vaste nef. Fenêtres en plein cintre, sauf celles des collatéraux de la nef qui sont en cintre surbaissé; un demi-oculus aux transepts et un grand au-dessus.

Église de la Sorbonne, par Lemercier, 1629 à 1653, le dôme fini en 1706. A la façade sur la place, deux ordres, savoir : 6 colonnes et 12 pilastres corinthiens, puis au-dessus 10 pilastres composites. Une fenêtre en cintre surbaissé de chaque côté de la porte, qui est en plate bande surmontée d'un demi-oculus près de l'architrave du second ordre; les autres fenêtres sont en plein cintre, sauf celle après le transept de droite; à l'entrée, dans la cour, est un portique de 6 colonnes corinthiennes, puis 4 derrière et 4 pilastres contre la muraille, puis un architrave et un fronton; pas de collatéraux, mais chapelles voûtées en berceau comme la nef, après laquelle s'élève le dôme terminé par une lanterne formée de consoles renversées au-dessus du chœur autour duquel on ne peut tourner; la largeur de la nef est de 10m,20, sa hauteur, une largeur et demie.

Église du Val-de-Grace, de 1624-1644, puis de 1645-1655, commencée par François Mansart, continuée par Lemercier, qui en changea le plan, puis par Pierre Lemuet et fini par Gabriel Leduc en 1662. A la façade sont deux ordres, le premier de 4 colonnes et de 8 pilastres composites; une porte et un peu plus haut à droite et à gauche une petite fenêtre carrée, toutes les trois en plate-bande, une grande fenêtre en plein cintre

au-dessus de la porte; largeur de la nef 9m,35, hauteur, un peu plus d'une largeur et demie; voûte en berceau couverte comme le dôme d'une ornementation sculpturale lourde; pas de collatéraux, mais chapelles avec des voûtes en calotte et se communiquant; dôme après la nef avec une lanterne et accompagné de quatre tourelles à jour ayant au sommet la forme bulbeuse; des fenêtres en plate-bande l'éclairent. C'est un édifice estimable. Le dôme vient d'être rebâti, du moins à l'extérieur.

Saint-Roch, belle église dans l'intérieur, commencée en 1650 ou 1653 par Lemercier, continuée par Robert de Cotte et son fils Jules Robert de Cotte qui, en 1736, ou plutôt en 1740, termina la façade; Boullée et Falconet travaillèrent aussi à cette église. La façade a deux ordres, le dorique romain et le corinthien, le premier composé de 8 colonnes et de 2 pilastres, le second de 6 colonnes et de 4 pilastres; trois portes, dont celle du milieu en plein cintre et les deux autres en cintres surbaissés; une fenêtre en cintre surbaissé au-dessus de celle du milieu; une tour carrée à trois étages, à droite derrière l'église, un peu sur le côté, ayant de deux côtés, au-dessus de la porte, une fenêtre, puis deux, puis encore deux, toutes avec des arcades en plein cintre sur des piédroits unis auxquels sont adossés des pilastres de l'ordre dorique romain. La corniche intérieure de la nef et du chœur a moins de saillie que celles des autres églises de l'époque; largeur de la nef 10m,66, hauteur, presque le double, y compris l'attique un peu plus élevé qu'aux autres églises d'alors; largeur des collatéraux 5m,66, dont ceux près de la nef sont

trop élevés eu égard à leur largeur ; le centre de la nef à la réunion des transepts est voûté en calotte ; derrière le chœur, vaste chapelle de la Vierge, ovale et voûtée en calotte ainsi que la chapelle ronde du Saint-Sacrement qui la suit, puis, enfin, celle du Calvaire formant un carré long dont la partie la plus étendue est dans le sens transversal de l'église.

Saint-Sulpice. Église commencée par Christophe Gomart ou Gamod, ou plutôt en 1646 par Levau, continuée à plusieurs reprises par Daniel Guittard qui bâtit le chœur et ses collatéraux, finie par Oppenord vers 1738, sauf la façade, de 1732 à 1745, par Servandoni, laquelle a deux rangs l'un sur l'autre en partie de colonnes isolées, le premier exemple à Paris, formant dans le bas un portique voûté en plate-bande, et consistant, non compris les colonnes des tours, en 4 colonnes derrière lesquelles sont 4 colonnes et 2 demi-colonnes, puis contre la muraille 4 demi-colonnes et 2 quarts de colonnes dans les angles. Ainsi les colonnes sont doublées dans le sens de la profondeur et n'offrent pas le défaut de celles de la colonnade du Louvre. Au-dessus est une tribune d'égale grandeur voûtée en plein cintre ; les colonnes du portique sont d'ordre dorique romain, mais ayant plus de 16 modules, avec des cannelures à vive arête ; celles de la tribune d'ordre ionique et cannelées, au nombre de 4 auxquelles correspondent 4 pilastres adossés aux piédroits derrière lesquels est un intervalle qui les sépare de la muraille ; une tour carrée d'abord et ronde au dernier étage à chaque extrémité de la façade, celle du Nord, par Chalgrin, en 1777, de 68^{m},17 de hauteur, ayant quatre ordres l'un sur

l'autre, les deux premiers comme ceux des portiques, puis les ordres corinthiens et composites. Le troisième ordre a quatre frontons très-beaux, sans doute, mais qui ne sont pas convenables pour supporter le quatrième étage dont la forme est d'ailleurs ronde; la tour du sud inachevée, par Maclaurin, en 1749. Sous le portique est une porte de chaque côté et trois en face, dont celle du milieu est plus grande, toutes sont en plate-bande, quoique les deux premières et celle du milieu paraissent être en plein cintre; la partie cintrée étant en bois et fixée, ne peut être considérée comme le haut de l'ouverture.

Aux transepts, au-dessus d'une porte en plate-bande, est une rose, puis une fenêtre. Largeur de la nef 13m,33, hauteur 32m,18, largeur des collatéraux 7m,30, voûte en calotte à la réunion des transepts à la nef, aux chapelles de la nef dont l'entrée est en anse de panier et à la partie des collatéraux entre le chœur et la chapelle de la Vierge située derrière le chœur et terminée par un dôme. Au-dessus de la corniche de l'ordre d'architecture de la nef, il y a un attique assez élevé, puis, avant le plein cintre de la voûte, un petit prolongement de la ligne verticale. Toutes les fenêtres sont en plein cintre, sauf celles de la chapelle de la Vierge, qui sont en plate-bande. Au lieu des arcs-boutants en ailerons, des pilastres eussent suffi pour renforcer la muraille, et celles qui séparent les chapelles eussent fait office d'arcs boutants et eussent été facilement dissimulés à raison de la profondeur des chapelles et surtout si l'on avait donné à peu près trois mètres de moins de hauteur à la voûte de la nef, au lieu de chercher à imiter l'élévation de celles du style ogival. Ce chan-

gement, la suppression des doubles piédroits qui constituent une complication, celle des cintres en anse de panier et la diminution de hauteur de la nef et des collatéraux rendant cet édifice mieux proportionné et ses formes plus simples, en auraient singulièrement augmenté le mérite.

Il y a une crypte sous une grande partie de l'édifice.

Notre-Dame-des-Victoires, dite les Petits-Pères, plan et fondation en 1636 par Lemuet, commencé au-dessus du sol par Libéral Bruant en 1656, continuée et terminée par Gabriel Leduc et Cartaud qui construisit de 1736 à 1739 la façade qui a deux ordres, le premier de 8 pilastres ioniques, le second de 6 pilastres corinthiens; trois portes, celle du milieu en plein cintre, les deux plus petites en cintre surbaissé; une fenêtre au-dessus de celle du milieu, un pinacle pyramidal uni à chaque extrémité de la base du deuxième ordre, une tour derrière l'église; largeur de la nef 11 mètres, hauteur, un peu plus d'une largeur et demie; pas de collatéraux, mais des chapelles communiquant entre elles et formant un passage; voûte en calotte à la réunion des transepts, à la nef et aux chapelles; pilastres ioniques contre les piédroits qui séparent la nef des chapelles; un seul autel, on ne tourne pas autour du chœur; des fenêtres en plein cintre éclairent les chapelles, des fenêtres surbaissées, les galeries au-dessus, et un troisième rang de fenêtres en plein cintre dans la voûte, la partie supérieure de l'église.

Saint-Louis-en-l'Isle, bâtie en 1623, rebâtie en 1664 sur les dessins de Levau, nef reconstruite de 1702 à

1725, par Leduc et Doucet, clocher près de la future façade avec flèche, de 1765, avec de nombreux jours circulaires; largeur de la nef 9m,15, collatéraux avec voûtes en arêtes croisées non saillantes; fenêtres en cintre surbaissé dans le bas, en plein cintre dans la voûte; chapelles contre les collatéraux et l'autel principal derrière lequel on tourne; les piliers n'étant pas très rapprochés, permettent de voir le prédicateur à une assez grande partie des personnes placées dans les collatéraux; chapelles voûtées en coupoles. On voit les pierres d'attente pour une façade que remplace provisoirement un mur en moëllons.

Chapelles pour les filles de Sainte-Marie de la Visitation, rue Saint-Antoine, actuellement temple protestant, par François Mansart, de 1632 à 1634; rotonde, la première à Paris, de 12 mètres de diamètre, dont le dôme est surmonté d'une lanterne; la porte d'entrée sur la rue est en plate-bande avec une rose au-dessus. Les collatéraux de 3 mètres de largeur sont formés par quatre ouvertures à cintres surbaissés et quatre petites dans les intervalles. Une des grandes est l'entrée; celle du fond, en face, plus profonde, était autrefois occupée par l'autel; puis deux tribunes en face l'une de l'autre entre l'entrée et l'autel. Quatre fenêtres et celles de la lanterne éclairent cet édifice très-lourd et assez médiocre qui contient seulement sept cents personnes.

Sainte-Élizabeth, rue du Temple. Église commencée en 1613, continuée de 1628 à 1630, finie en 1644, et restaurée vers 1829. A la façade, pilastres d'ordre dorique

romain et au-dessus pilastres ioniques; une porte précédée d'un escalier, une fenêtre au-dessus, puis un fronton circulaire; de chaque côté de la porte est une petite porte au niveau du sol en contrebas de celles-ci et une fenêtre au-dessus : toutes ces ouvertures sont terminées en plate-bande. Nef de 9m,50 de largeur, hauteur, une largeur et demie; pilastres d'ordre dorique romain contre les piédroits avec un entablement dont la frise contient des triglyphes et des ornements dans l'intervalle, puis une corniche peu saillante; arcs doubleaux unis et très peu saillants, avec arcs croisés à vive arête; chœur transformé en 1823 en hémicycle avec 4 colonnes d'ordre dorique romain au fond; on tourne autour et une ouverture circulaire dans le plafond l'éclaire. Collatéraux de 5m,66 de largeur et d'autant de hauteur avec des arcs croisés et des arcs doubleaux saillants contre une arcade qui avance d'un mètre et part du pavé. Au collatéral de droite fenêtres en ogive et en plein cintre à la nef; à celui de gauche, construit seulement en 1823, deux grandes chapelles, les seules de l'église, à voûte plate, la première éclairée par le haut, la seconde, par un côté au moyen de fenêtres en plein cintre comme celles de la voûte de la nef. Sur le toit est une armature en fer à laquelle une cloche est suspendue et qu'une feuille en tôle couvre.

La chapelle de Versailles, par Hardoin Mansart, finie en 1710. Des piédroits avec des arcades en plein cintre séparent la nef des collatéraux au-dessus desquels sont des galeries avec des colonnes corinthiennes auxquelles répondent des colonnes adossées aux murailles. La voûte est ornée comme les plafonds des

édifices de l'époque, ainsi que le toit qui offre des ornements du même style et des pinacles comme ceux des édifices gothiques qui sont supportés par les contreforts placés entre les fenêtres qui éclairent les galeries. Les personnages composant la Cour se plaçaient dans le bas, le roi et les princes dans les galeries.

Cette chapelle est seulement remarquable par l'intérieur dont la disposition est heureuse et qui présente le premier emploi en France de colonnes isolées.

PANTHEMONT, par Coutant, commencé en 1749. A la façade deux pilastres ioniques, trois portes en platebande, dont celle du milieu est plus grande, et un oculus au-dessus de chacune de celles de côté. Largeur de la nef $8^{m},33$; dôme d'un diamètre égal, surmonté d'une sorte de base que termine un petit dôme. Une tribune existe de chaque côté de l'intérieur du dôme. Derrière est la salle des écoles au-dessus de laquelle est un campanile. Toutes les fenêtres sont en plein cintre, y compris les quatre situées dans la courbure même du dôme.

SAINT-NICOLAS-DU-CHARDONNET, par Cartaud, commencé en 1656 sur les dessins du peintre Lebrun, continué de 1705 à 1709. Une tour avec des ogives aux ouvertures construite vers le milieu du XIIIe siècle pour la chapelle qui existait alors; sur la plate-forme en dedans de la balustrade ou plutôt des acrotères est une pyramide quadrangulaire très-basse, en pierres. Largeur de la nef 10 mètres, hauteur, un peu plus d'une largeur et demie; largeur des collatéraux 5 mètres. Au-dessus de la chapelle en rotonde de la Vierge située

derrière le chevet de l'église, il y a une lanterne ; les fenêtres sont en plein cintre, sauf celle de chaque transept qui est en cintre surbaissé. Une façade manque, on voit seulement les pierres d'attente et un mur en moëllons qui ferme cette jolie église, dont les proportions relatives à l'intérieur sont à peu près celles de Saint Pierre de Rome.

Saint-Louis de la Salpétrière, par Libéral Bruant, bâti en 1656. Dôme octogone surmonté d'une lanterne de 18m,33 de diamètre, reposant sur des arcades supportées par huit piliers et sous lesquels aboutissent quatre grandes nefs en croix de 12 mètres de largeur et dans l'intervalle quatre autres nefs ou plutôt quatre salles de même largeur plus longues, de manière à former avec le dôme neuf vastes locaux pour les habitants de l'hospice dont le nombre s'élève à cinq mille. Des fenêtres en plein cintre éclairent le dôme dont la voûte, celles des nefs et des salles sont en charpente, que recouvrent des planches.

L'Assomption, de 1670 à 1676, par Errard ; rotonde de 20 mètres de diamètre intérieurement et d'un peu plus de hauteur, éclairée par huit fenêtres en plate-bande au-dessous du toit terminé par un campanile fort lourd formé d'une sorte de calotte ou petit dôme supporté par des consoles renversées. En avant de l'entrée, consistant en une seule porte, en plate-bande, au milieu de la façade, est un portique d'ordre corinthien formé de 6 colonnes de face, 2 derrière et 6 pilastres correspondant, puis de pilastres aux extrémités

de la façade. Cet édifice a été bâti pour les filles de l'Assomption ou des Haudriettes.

Église des Invalides, par Libéral Bruant, commencée en 1671 et élevée jusqu'à 2m,27 au-dessus du sol, finie avant la fin du siècle; largeur de la nef voûtée en berceau, 12m,45, hauteur 25m,34, largeur des collatéraux voûtés en arêtes croisées non saillantes, 3m,50, hauteur, une largeur et un quart; au-dessus de ceux-ci sont des galeries dont les arcades, comme celle de la porte, sont surbaissées; celle-ci, accompagnée de deux petites portes, puis d'un côté les fonts baptismaux et de l'autre le Christ au tombeau. Des pilastres corinthiens sont appliqués aux piédroits qui soutiennent les arcades contre les piliers qui séparent la nef des collatéraux. Il n'y a qu'un autel. Cette église est au nombre des plus belles de l'époque, malgré les voûtes peu gracieuses des galeries au-dessus des collatéraux et le peu d'élévation des arcades. Les fenêtres du bas des collatéraux sont en plein cintre, ainsi que les plus élevées, mais celles des galeries intermédiaires sont en cintres surbaissés. Un dôme, le plus beau et le plus grand de Paris, y est joint. Son diamètre est de 24m,53, hauteur 71m,90, y compris les trois voûtes. Quatre petits dômes ou chapelles terminées en coupole, mais sans élévation à l'extérieur, l'accompagnent. Des contreforts larges et peu saillants occupent l'intervalle des fenêtres du dôme et sont flanqués aux angles de colonnes composites, disposition qui dissimule ces contreforts et n'offre pas les ressauts disgracieux des contreforts des dômes de la Sorbonne et du Val-de-Grâce; de semblables contreforts existent seulement, ce qui est toujours

regrettable, au premier étage des tambours. Enfin, un contrefort, mais aussi peu sensible que possible, consistant en une console renversée, existe entre chaque fenêtre du dernier étage. Afin de proportionner la hauteur des dômes avec leur largeur tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, les architectes de Sainte-Marie-des-Fleurs à Florence, de Saint-Pierre de Rome, de Saint-Paul de Londres ont construit une double voûte en maçonnerie dont l'intervalle assez considérable est rempli par des pièces de charpente. Mansart en a fait de même au dôme des Invalides, et il a même ajouté une troisième voûte en charpente.

Église des Carmes billettes, reconstruite sous Louis XIV, puis rebâtie de nouveau en 1754 par le frère Claude, à présent temple protestant. Façade ayant deux ordres, l'un sur l'autre, d'ordre dorique romain et composite; une porte en cintre surbaissé et une grande fenêtre de chaque côté, de même forme, puis une au-dessus de la porte, en plein cintre. Au-dessus de l'entrée, derrière le fronton, est un très-grand campanile. Nef de 7m,35 de largeur, hauteur, une largeur et trois quarts; collatéraux terminés en plate-bande, puis au-dessus galeries en arcs surbaissés, puis encore au-dessus galeries terminées en plate-bande; les fenêtres sont en plein cintre, à l'exception de celles à l'extrémité de chaque galerie, vers le fond du temple, lesquelles sont en plate-bande, sauf les supérieures terminées en cintre surbaissé. On ne tourne pas autour du chœur. Tout contre cette jolie petite église se trouve un cloître ogival, du xve siècle qui a succédé à celui de 1294, date de l'ancienne église et du monastère.

Chapelle des Filles de la Visitation, a présent des Religieuses de Saint-Michel, rue Saint-Jacques, finie en 1780. C'est une rotonde comme deux autres encore dans Paris, appartenant au même ordre, l'une rue d'Enfer, ayant un dôme fort allongé, et l'autre rue Neuve-Saint-Étienne, bâtie à l'imitation de celle de la rue Saint-Antoine, mais d'une manière plus simple. La porte est entre deux colonnes d'ordre dorique romain et en plate-bande; au-dessus est une fenêtre en forme de demi-cintre.

Saint-Thomas-d'Aquin, église commencée en 1682 par Jean Bullet, finie en 1740. Façade par le frère Claude en 1780, ayant deux ordres, le premier de 8 colonnes d'ordre dorique romain, le second de 6 colonnes ioniques; trois portes, dont celle du milieu en plein cintre, les deux autres en plate-bande, une fenêtre au-dessus de celle du milieu. Largeur de la nef 10 mètres, hauteur, le double; voûte en coupole à la réunion des transepts à la nef et aux collatéraux de la nef; fenêtres en plein cintre dans la voûte de la nef, très-basses, et aussi en plein cintre aux transepts, et au fond au-dessus de l'autel. On ne tourne pas autour du chœur qui manque de collatéraux. Derrière et dans un sens perpendiculaire à l'église est la chapelle de la Vierge qui est éclairée par une fenêtre à chaque extrémité. Campanile à droite contre le chœur; pinacles unis en forme d'obélisques sur les côtés de la façade.

Tous les édifices de cette section ont des contreforts plus ou moins saillants et la plupart de grands arcs-boutants.

Je m'arrête ici, me contentant, comme je l'ai fait pour les églises du style ogival, de parler seulement de ceux de ces édifices qui offrent le plus d'intérêt.

§ V

Eglises depuis le milieu du XVIIIe siècle jusqu'à la fin du premier tiers du XIXe

SAINTE-GÉNEVIÈVE OU LE PANTHÉON, par Soufflot, style gréco-romain (1), commencé en 1757 et fini seulement après sa mort en 1781. Lorsqu'on a franchi un escalier élevé qui s'étend sur toute la largeur de l'édifice, on arrive à un vaste portique soutenu par 18 colonnes corinthiennes et 4 demi-colonnes du même ordre, dont la disposition a sauvé à peu près le défaut de leur groupement. Dans le tympan du fronton est un beau bas-relief de David d'Angers. On entre par trois portes en plate-blande. La largeur des quatre bras de la croix qui sont de la même longueur, sauf le premier qui se prolonge à l'entrée de manière à constituer une sorte de vestibule de peu de profondeur, est de 12 mètres, la hauteur de 18, un peu moins sous les arcs qui séparent les voûtes, mais le milieu qui comprend au moins la moitié de la longueur de chaque bras a une plus grande largeur, 20m,80, en y comprenant quelques marches des escaliers qui conduisent à la hauteur des collatéraux qui sont séparés des nefs par des colonnes corinthiennes et dont la largeur est de 3m,30, plus 60 centimètres

(1) J'aurais peut-être pu dire de style gréco-byzantin, la coupole et la croix grecque en étant le principal caractère.

entre les demi-colonnes contre la muraille, ce qui, joint à 1m,10 de diamètre des colonnes de chaque côté, donne pour la largeur intérieure totale 30m,80; l'abside est en hémicycle et les deux bras de la croix ou transepts sont terminés carrément; à droite et à gauche de l'autel principal est une salle ou sacristie. Au-dessus des collatéraux terminés en plate-bande, vingt tribunes permettent de dominer sur la masse des assistants; des caissons ornent les voûtes qui sont en calotte; enfin, la décoration architectonique de l'intérieur est riche et du meilleur goût. Au centre de l'édifice s'élève un dôme élégant d'une dimension moyenne, mais chef-d'œuvre de construction en pierre de taille, formé de trois voûtes, l'une sur l'autre, sans être fermées, et à l'extérieur une colonnade périptère qui procure une galerie au-dessus, rapetisse un peu à l'œil la coupole, mais remplace heureusement les contreforts qu'on voit à presque tous les dômes. Au sommet est une très-belle lanterne surmontée d'une croix. Le diamètre du dôme est de 20m,33, sa hauteur intérieure de 57m,85, la hauteur totale, y compris la lanterne, de 110m,50.

Une crypte, la plus belle que l'on connaisse, s'étend sous tout l'édifice.

Avant les quatre gros piliers qu'on a substitués aux colonnes pour soutenir le dôme et qui disparaîtront, il faut l'espérer, et seront remplacés par des colonnes, selon le plan de Soufflot, mais en fonte recouverte de stuc, on voyait, aussitôt que l'on était entré, la totalité de l'intérieur, sauf une petite partie des transepts, disposition bien remarquable d'une grande église. Aucune n'offre aussi peu de plein par rapport aux vides; dans les grandes cérémonies, un nombre immense d'assistants

pouvait facilement tout voir. C'est la plus vaste et la plus magnifique église qui ait été bâtie depuis l'époque de la renaissance, sauf, bien entendu, celle de Saint-Pierre-de-Rome, qui lui est inférieure pour la pureté du style.

Les tours n'ont pas été finies ; placées aux angles, à l'extrémité de l'édifice, elles sont élevées un peu plus au tiers de leur hauteur et terminées par une plate-forme entourée d'une balustrade. Vient ensuite un long portique fermé de grilles.

SAINT-PHILIPPE-DU-ROULE, par Chalgrin, de 1769 à 1784; style greco-romain. Portique de 4 colonnes d'ordre dorique romain et voûté en berceau; trois portes en plate-bande de même hauteur, celle du milieu un peu plus large ; largeur de la nef ornée de caissons à la voûte, $11^{m},65$, hauteur, presque le double; largeur des collatéraux 6 mètres ; ces trois nefs, voûtées en berceau, sauf la partie des collatéraux autour du chœur qui est en voûte surbaissée, sont séparées par des colonnes ioniques, les premières isolées à Paris, à l'intérieur. La corniche de la nef a une forte saillie et, de plus, un larmier. Une saillie de moitié ou même des deux tiers de moins eût été préférable; quant au larmier, il ne saurait exister là que par une distraction de l'architecte. Comme je l'ai dit plus haut, les corniches ont seulement pour objet d'écarter du bas des murailles l'eau qui tombe des toits. Il n'y a donc pas de raison de leur donner une grande saillie à l'intérieur ; une faible saillie suffit pour procurer un appui solide à la voûte. Derrière le chœur est la chapelle de la Vierge dont le plafond est plat et qui est éclairée par une ouverture au milieu. La nef de cette

église est très-spacieuse et procure à de nombreux assistants le moyen d'entendre le prédicateur, parce que son étendue ne provient pas de sa longueur.

Sur le toit, au-dessus de l'entrée de la nef, est une armature en fer couverte par une plaque de tôle et à laquelle une cloche est suspendue.

Chapelle a Saint-Denis, par Guepin, actuellement église paroissiale, construite aux frais de Mme Louise, sœur de Louis XVI, supérieure des carmélites; style greco-romain. A la façade est un portique où l'on arrive par un escalier de 16 marches. Ce portique est formé par 4 colonnes ioniques cannelées seulement dans les deux tiers supérieurs et auxquelles correspondent deux colonnes semblables, une à chaque angle de la muraille de l'édifice qui a la disposition d'une croix grecque. Après être entré et avoir franchi un petit espace, on arrive au commencement du bras de la croix marqué de chaque côté par deux colonnes ioniques cannelées entièrement, et à l'angle de chacun des autres bras de la croix, des colonnes semblables, réunies à celles-ci, soutiennent quatre demi-coupoles et une coupole centrale de 10 mètres de diamètre toute ornée de caissons. En face de l'entrée est le maître-autel, à gauche un autel et à droite une très-grande porte qui communique à une salle où les carmélites se plaçaient, laissant l'édifice au public. La coupole, qui ne s'élève guère au-dessus du toit de l'église que de 4 mètres, est formée par 5 assises de pierre, chacune de 24 centimètres de hauteur, dont les trois dernières sont successivement un peu en retraite, ayant plus bas une couverture en ardoises et au sommet une ouverture ronde vitrée; les fenêtres sont

terminées en plate-bande ; une sacristie est située derrière l'église.

Les dépendances de cette jolie petite église consistent en deux petits bâtiments n'ayant qu'un rez-de-chaussée peu élevé et qui s'étendent à droite et à gauche de la façade au niveau de la muraille de l'édifice et dont le bas est presque au niveau du sol.

La Madeleine, style greco-romain. Cet édifice, commencé en 1764 par Coutant d'Ivry, mort en 1777, continué par Couture, puis à partir du sol jusqu'au quart environ de la hauteur des colonnes, par Vignon, en 1806, non plus comme une église, mais selon l'ordre de Napoléon Ier, comme un temple à la Gloire, achevé, on peut même dire construit par Huvé, offre à l'extérieur le spécimen d'un magnifique temple grec. Elle est élevée sur un stylobate sous lequel se trouve un large couloir qui fait le tour de l'édifice près de l'extérieur, sauf à la façade à cause de l'escalier, et dont une partie, vers le nord-ouest, sert de chapelle, et une autre de salle pour l'école de chant.

Derrière les 8 colonnes corinthiennes de la façade dont le fronton contient un beau bas-relief par Lemaire, il y en a 4 auxquelles correspondent 4 pilastres, 2 de chaque côté de la porte, en bronze, ornée de bas-reliefs. Outre ce beau portique, une colonnade périptère achève, avec les nombreuses et belles statues placées dans des niches terminées en plate-bande, d'orner l'extérieur. L'intérieur a, en moyenne, 20 mètres de largeur, et en hauteur, une largeur et demie. Il présente trois voûtes en calotte, soutenues chacune par quatre statues d'apôtres et ayant au milieu une ouverture circulaire pour

laisser passer le jour nécessaire, aucune fenêtre n'existant aux murailles. Les corps avancés qui supportent les retombées des cintres qui séparent les voûtes n'ont peut-être pas assez d'étendue en largeur, car il en résulte que les pendentifs s'appuient sur un petit entablement qui ne saurait être rigoureusement motivé, puisqu'il n'est supporté que par une seule colonne, licence, il est vrai, que bien des architectes ont prise. Il semble qu'il eût été préférable de faire avancer la partie des murs à côté de celui derrière cette colonne et de mettre ainsi deux colonnes, ce qui aurait eu l'avantage d'isoler un peu plus les six chapelles et les tribunes en paraissant leur donner plus de profondeur ; mais ce changement ne paraît guère avoir été possible à raison du manque d'espace, et je crois que la seule critique que l'on puisse faire est celle de la saillie trop grande de la corniche pour un intérieur.

De chaque côté de la nef, il y a trois chapelles décorées par 2 colonnes et 2 pilastres ioniques, accompagnées chacune de deux tribunes, une à droite et une à gauche avec 2 colonnes en avant, derrière lesquelles sont de chaque côté 1 pilastre, 2 colonnes et 1 pilastre, tous ioniques; au-dessus sont trois autres tribunes occupant le même espace. Outre ces chapelles, il existe à l'entrée de l'église une niche en hémicycle de chaque côté, l'une pour les fonts baptismaux, l'autre contenant un groupe représentant le mariage de la Vierge. L'abside en hémicycle, qui contient le grand autel, est orné de douze colonnes ioniques. On ne tourne pas autour du chœur sur le côté droit duquel se trouve la sacristie.

Tout l'intérieur de cet édifice, par la richesse et le bon goût de la décoration, fait beaucoup d'honneur à Huvé,

qui a montré une grande habileté à approprier à l'usage du culte un édifice auquel on avait donné la disposition d'un temple antique.

SAINT-LOUIS D'ANTIN, de 1780 à 1782, par Brongniart, style greco-romain. Chapelle très-convenable pour le couvent des Capucins auxquels elle était destinée. Nef de 10 mètres de largeur, voûtée en berceau et ornée de caissons; hauteur, un peu moins d'une largeur et demie; piédroits supportant des arcades à la séparation de la nef et du collatéral de gauche contre lequel sont des chapelles; de l'autre côté, des piédroits et des arcades sont seulement indiqués sur la muraille.

SAINT-NICOLAS, DIT CHAPELLE BEAUJON, rue du Faubourg Saint-Honoré, 1780, par Girardin, style greco-romain; façade d'ordre dorique romain orné de 2 colonnes. La largeur totale de la nef voûtée en berceau avec des caissons, reposant sur des colonnes d'ordre dorique romain, et des collatéraux voûtés en plate-bande, est de 9 mètres; le chœur, en rotonde, avec une coupole un peu surbaissée, est entouré par un collatéral de 1^m,33 à peine de largeur, dont il est séparé par des colonnes ioniques.

Cet édifice serait un bijou s'il était isolé et surtout si on retranchait la petite sacristie qui occupe une partie d'un des collatéraux de la nef et a été bâtie après coup.

NOTRE-DAME-DE-LORETTE, par Lebas, style greco-romain. Escalier peu élevé, puis portique de 4 colonnes corinthiennes, et deux pilastres correspondant aux deux colonnes extérieures; nef avec un plafond plat ayant 10 mètres de largeur et une hauteur d'une largeur

et demie ; collatéraux, 4m,66 de largeur et une largeur et demie de hauteur, séparés de la nef par des colonnes ioniques ; trois chapelles de chaque côté, plus une aussi à l'abside de chaque collatéral, voûtée en calotte, éclairée par le haut et symétrisant avec deux autres chapelles à l'entrée, terminées de même; trois fenêtres de chaque côté éclairent les chapelles et trois autres existent à la partie supérieure de la nef; on ne tourne pas autour du chœur voûté en calotte et éclairé par une grande fenêtre formant un demi-cintre de chaque côté et ayant une abside en hémicycle éclairée par une ouverture semblable au sommet. L'autel est couvert d'un élégant baldaquin soutenu par deux colonnes corinthiennes ; auprès du chœur est une sacristie et une salle de mariage. Il y a lieu de faire, pour la corniche intérieure, le même reproche qu'à celle de Saint-Philippe-du-Roule, sauf cependant qu'il n'y a pas de larmier. Une faute plus grave consiste en ce que les poutres qui forment l'ossature du plafond de la nef sont mal disposées. On ne conçoit pas comment elles tiennent, il y a par conséquent un défaut d'apparence de solidité. Il y aurait encore à blâmer l'excès des peintures d'ailleurs très belles en général, mais il faut se rappeler qu'on a voulu offrir un spécimen des églises de l'Italie et qu'on n'en saurait par conséquent faire un reproche à l'architecte auquel cet édifice fait certainement honneur. Un campanile se trouve derrière le chœur.

C'est vers cette époque que l'on commença à ne plus décorer les églises de tableaux mobiles de toutes sortes de dimensions et de formes, sans avoir égard au style des édifices, et à peindre à l'huile ou à l'encaustique les murailles des anciennes comme des nouvelles églises.

Saint-Vincent-de-Paul, par Lepère, exécuté presqu'entièrement par Hittorf ; style latin. Un grand escalier et de belles rampes tournantes facilitent l'arrivée des voitures à cette église située sur une hauteur. A la façade, portique de 6 colonnes ioniques cannelées avec des rudentures dans le bas, suivies de 4 autres auxquelles correspondent 4 pilastres, puis deux autres, un à chaque angle; au-dessus, un entablement et un fronton, puis en arrière de ce dernier un mur avec quatre socles supportant des statues et de chaque côté un campanile ayant quatre étages, le premier avec pilastres semblables à ceux de la façade, puis avec des corinthiens, des doriques romains, et enfin des corinthiens. Trois portes terminées en plate-bande, dont celle du milieu en bronze, avec de beaux bas-reliefs. Nef de 10 mètres de largeur et d'un peu plus du double de hauteur jusqu'aux entraits, peints ainsi que les planches qui couvrent le reste de la charpente; largeur des collatéraux $3^{m},66$, hauteur, le double; une galerie règne au-dessus dans toute leur longueur. Les colonnes qui séparent la nef des collatéraux et celles qui entourent le chœur ont des piédestaux polygones peu élevés; elles sont ioniques, celles au-dessus, corinthiennes. Des chapelles existent contre les collatéraux de la nef et l'on tourne autour du chœur en hémicycle, derrière lequel est la chapelle de la Vierge, éclairée par une fenêtre; auprès sont la sacristie et la salle de mariage. Les plafonds du portique, des collatéraux et des galeries sont en plate-bande; ceux des chapelles, de forme quadrangulaire. Il y a cinq fenêtres sur chacun des côtés de l'édifice et autant dans le haut; à l'extérieur sont des pilastres d'ordre ionique entre les fenêtres du rez-de-

chaussée et des pilastres corinthiens entre celles du haut; les vitraux des fenêtres des chapelles représentent chacun un personnage. On ne saurait reprocher à cette très-belle église que la saillie trop grande de la corniche à l'intérieur.

SAINT-DENIS DU SAINT-SACREMENT, par M. Godde, style greco-romain. Portique ionique formé de 4 colonnes et de 2 en arrière, lesquelles, par l'absence de plinthe et la forme du chapiteau, offrent l'imitation de celles des propylées; porte en plate-bande, puis un porche; nef de $10^m,66$ de largeur et d'une largeur et demie en hauteur, voûtée en berceau et ornée de caissons; collatéraux de 6 mètres de largeur et de 9 mètres de hauteur en voûte plate séparée de la nef par des colonnes ioniques de 66 centimètres de diamètre et semblables à celles du portique. On ne tourne pas autour du chœur dont l'abside est en hémicycle; les collatéraux ont une chapelle terminée carrément à chacune de leurs extrémités. La voûte de la nef a été gâtée pour l'ouverture qu'on y a faite récemment afin de donner du jour dont on manquait depuis qu'on avait peint les vitres des fenêtres. Les chapelles contre l'entrée procurent surtout, à raison de leur profondeur et de l'éloignement de celles du fond, des avantages pour les cérémonies du culte, d'un caractère différent, qui ont lieu en même temps, avantages qu'on possède dans très-peu d'églises d'une même dimension. Les sacristies sont derrière le principal autel. Une petite porte donne encore accès à l'église par le collatéral de gauche. Un campanile est situé derrière cette église,

l'une des plus belles de Paris, tant par son excellente disposition que par la pureté du style.

Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, par M. Godde, style greco-romain. On monte par cinq marches à un petit portique formé à la façade par deux colonnes d'ordre dorique romain entre deux pilastres et sous lequel est la porte en plate-bande de l'église. A l'angle de l'extrémité du collatéral de droite, campanile avec des abat-vent. Nef en berceau de 11^{m},40 de largeur, hauteur, une largeur et un quart; collatéraux, largeur 5 mètres, hauteur, une largeur et demie, les voûtes à arcs croisés aigus et non-saillants, entre lesquels sont des arcs doubleaux unis et de 18 centimètres de saillie; ils sont séparés de la nef par des colonnes d'ordre dorique romain un peu maigres, c'est-à-dire ayant plus de huit diamètres, avec des bases atticurges. Contre ces collatéraux, il y a de chaque côté cinq chapelles ; puis contre le chœur, d'un côté, une sacristie, et à l'autre collatéral une salle de mariage ; sept fenêtres éclairent les chapelles de droite et six de l'autre, attendu que l'une des chapelles se prolonge perpendiculairement à l'axe de l'église, de manière à procurer une chapelle de la Vierge. La nef est éclairée par deux ouvertures de forme parallélogramme au sommet de la voûte et le chœur autour duquel on ne tourne pas par une ouverture en demi-cercle aussi à la voûte. La chapelle de la Vierge, voûtée en berceau, a 5 mètres de largeur et le double en hauteur. Elle est éclairée par trois petites fenêtres demi-circulaires, de chaque côté, près de l'origine de la voûte, puis par une ouverture carrée au milieu de celle-ci et par une autre demi-circulaire

au-dessus de l'autel. Cette église, qui a peu de longueur et dont les colonnes sont très espacées (entrecolonnement aérostyle) entre elles, réunit tous les avantages pour le culte. Il y a très-peu d'assistants qui ne puissent pas bien voir et bien entendre. Elle ne saurait néanmoins être au premier rang des édifices de l'époque.

SAINT-JACQUES, SAINT-CHRISTOPHE, à la Villette, par M. Lequeux, style greco-romain. Façade romane avec une porte ébrasée en plein cintre et de chaque côté une fenêtre éclairant chacune une chapelle, dont l'une contient les fonts baptismaux; trois fenêtres entre six pilastres corinthiens au-dessus de la porte, puis une rosace. Un clocher octogone en pierre, surmonté d'un joli campanile, est derrière l'église avec laquelle il communique par un corridor. Largeur de la nef 10 mètres, hauteur, une largeur et un quart; collatéraux, 3m,66 de largeur. Des colonnes d'ordre dorique romain, de 66 centimètres de diamètre, les séparent de la nef, qui a une tribune à chaque angle. Dans l'intérieur, des pilastres corinthiens existent entre les sept fenêtres de la nef, et il y a en outre des fenêtres aux collatéraux; plafonds plats et ornés de caissons à la nef et aux callatéraux; on ne tourne pas autour du chœur. Abside en hémicycle, éclairée par 7 fenêtres; les vitraux des fenêtres du chœur et de celles des collatéraux offrent chacun un seul personnage; les absides des collatéraux sont aussi en hémicycle, précédées d'une voûte en arcs croisés non-saillants, puis d'une voûte en berceau, et éclairées par le haut; sacristie et salle de mariage contre le chœur. La disposition de cette petite basilique est excellente, et malgré la faible élévation de la nef,

celle-ci ne semble pas basse à cause de son peu de longueur : c'est une des plus jolies de Paris.

Chapelle expiatoire, rue d'Anjou-Saint-Honoré, par Fontaine, style greco-romain. Façade avec un fronton et une porte en plate-bande. Sur les côtés, dans la même ligne, une muraille plus basse ayant à son extrémité un peu plus d'élévation et terminée par un fronton circulaire. Un vestibule, puis une cour, et de chaque côté un long portique avec neuf ouvertures en plein cintre, terminées par un fronton assez élevé que surmonte une boule. Au fond est un portique de 4 colonnes d'ordre dorique romain, après lequel on entre dans un porche demi-circulaire où sont deux colonnes du même ordre ; en face et sur les côtés sont des enfoncements ou absides en hémicycles éclairées chacune par une ouverture cintrée dans le haut ; au centre est un dôme décoré de caissons ainsi que les absides. Dans les absides latérales sont des groupes de statues en marbre blanc. Au-dessous de cette chapelle, qui a la forme d'une croix grecque, est un caveau à l'endroit où ont été jetés en 1793 les restes de Louis XVI et de Marie-Antoinette, et qu'un soupirail demi-circulaire éclaire. Les toits sont en pierre de taille. Cet édifice est, par son caractère grave, sévère, on ne saurait mieux approprié à sa destination ; il fait le plus grand honneur au goût de l'architecte.

Chapelle de Saint-Ferdinand, avenue de la Révolte, aujourd'hui Gouvion Saint-Cyr, par Fontaine, style roman. Édifice peu élevé, en croix grecque, ayant les quatre bras d'une largeur de 5 mètres, dont les extré-

mités sont terminées à l'extérieur par des frontons circulaires qui offrent, ainsi que les fenêtres des murailles, des vitraux représentant chacun un personnage en pied, à l'exception cependant du fronton au-dessus de la porte où il existe une petite rose; en avant de cette porte, une colonne est placée près de chacune des murailles de manière à former un petit portique. Les arceaux en pierre de la voûte sont saillants et arrondis; en face de l'entrée est un autel, à gauche un autre autel, et à droite un groupe composé de la statue couchée du prince, par Triquetti, avec un ange près de la tête, dû à la princesse Marie d'Orléans. Les deux colonnes de l'entrée et celles de l'intérieur contre l'extrémité de chaque muraille sont romanes, presque corinthiennes. Le toit est en pierre de taille; la disposition, la sévérité du goût qui règnent dans ce monument, lui donnent bien le caractère funèbre conforme à sa destination.

Je me contenterai de citer, sans les décrire, les jolies chapelles de la maison des aliénés, à Charenton, par M. Gilbert, et de l'hôpital de Lariboissière, à Paris, par M. Gauthier.

Aucun des édifices de cette section n'a d'arcs-boutants ni de contreforts.

CHAPITRE II

Eglises construites à partir à peu près de 1840

CHAPELLE DE NOTRE-DAME DU BON-SECOURS, rue Notre-Dame-des-Champs, bâtie vers 1815, style ogival. Je la mets ici, parce qu'elle est l'annonce du retour au style ogival, qui s'est montré pendant peu de temps, à Paris, vers l'époque dont il est ici question. A l'entrée, après un porche, il y a de chaque côté un escalier en hélice. La largeur de la nef est de 10 mètres, la hauteur, un peu moins du double ; les collatéraux ont seulement 1^{m},20 de largeur ; les piliers polystyles qui les séparent de la nef, autant, et les tiers de piliers qui leur correspondent, contre les murailles, 40 centimètres. Il existe une galerie au-dessus des collatéraux jusqu'aux transepts. L'abside est en hémicycle et la sacristie, placée derrière, s'étend de chaque côté jusqu'aux transepts. Les contreforts ont seulement 35 centimètres de saillie. L'élévation du toit est faible, et n'a nullement le caractère du style ogival.

SAINTE-CLOTILDE, par Gan, style ogival. Sous le portail est un porche très-orné, et au-dessus deux clochers, avec des flèches assez médiocres, en pierre, mais qui

n'ont été construites qu'après coup. Largeur de la nef 8 mètres, hauteur le double; collatéraux 4 mètres de largeur, hauteur, le double. Malgré l'étroitesse de la nef et les contreforts avec des pinacles soutenant des arcs-boutants, on n'a pu faire autrement qu'en plâtre les voûtes de cette longue église, très-inférieure aux deux suivantes. Un triforium est seulement indiqué au-dessus des arcades de la nef et du chœur.

Saint-Bernard, rue Affre, à la Chapelle-Saint-Denis, par M. Magne, aidé de M. Merle, son inspecteur; style ogival. A la façade, un clocher avec une flèche à jour couverte en zinc, et au-dessous une tribune soutenue par des piliers anguleux qui forment un porche; à la naissance du toit, aux angles de la façade, sont deux tourelles à jour et deux clochetons à chaque transept, aux extrémités de la base des frontons; un pinacle au-dessus du premier contrefort de chaque côté de la nef, les autres, simples, terminés en forme de toit et plus larges qu'épais. Nef de 7m,50 de largeur et le double en hauteur; collatéraux ayant 3m,50 de largeur et presque le double en hauteur; transepts un peu moins larges que la nef; piliers formés de prismes et de colonnettes qui s'arrêtent à la naissance de la voûte, et après un anneau plutôt qu'un chapiteau se continuent en arcs doubleaux jusqu'au sommet de celle-ci; des galeries ou tribunes et des triforiums existent au-dessus des collatéraux et même derrière le maître-autel, autour duquel on tourne. La chapelle de la Vierge, au fond de l'église, est en hémicycle, et les arceaux sont en plein cintre; le toit est terminé par une lanterne en forme de clocher. Les voûtes sont en plâtre et les arcs-boutants appuyés

sur des contreforts sans pinacles. Cette église l'emporte sur toutes celles que l'on a construites à notre époque dans le style ogival, si l'on ne doit préférer le style grave, austère de la suivante, imitation de celles du XIIIe siècle, qui annoncent les malheurs du temps, principale source de la foi vive des fidèles qui se consolaient par l'espérance d'une vie future meilleure.

SAINT-JEAN, à Belleville, par Lassus, style ogival. Deux clochers assez beaux avec des flèches en pierre à la façade. Intérieur, 16 mètres de largeur, savoir : 9m,50 pour la nef et 6m,50 pour le reste; nef ayant deux fois sa largeur en hauteur et les collatéraux une largeur et demie: transept 8m,30 de largeur et même hauteur que la nef; chapelles peu profondes; on tourne autour du chœur après lequel est la chapelle de la Vierge; toutes les voûtes sont en pierre. Les arcs-boutants s'appuient sur des contreforts, tous assez saillants et terminés en toit à deux rampes.

SAINT-LAMBERT, à Vaugirard, par M. Naissant, style roman. Un clocher avec une flèche couverte en ardoise; à la façade, entrée profonde remplaçant un porche; une chapelle d'un côté, des fonts baptismaux de l'autre. Largeur de la nef 8m,75, hauteur, presque le double; transepts, même hauteur et 7m,45 de largeur; collatéraux, largeur 3 mètres, hauteur 5m,55; piliers carrés avec demi-colonnes adossées, auxquelles succèdent d'autres colonnes qui s'élèvent jusqu'à la naissance de la voûte en pierre de taille avec arcs croisés à vive arête sans arcs doubleaux, mais il en existe aux voûtes, avec arcs croisés à vive arête, des collatéraux. Trifo-

rium au-dessus de chaque arcade, même aux transepts et au chœur; chapelle de la Vierge derrière le chœur. Contreforts saillants, seulement de 35 centimètres dans le bas et de 20 centimètres dans le haut, au-dessus du toit, des collatéraux; fenêtres bien proportionnées. Cette église est très-remarquable.

Notre-Dame de Clignancourt, par M. Lequeux, romane. Un pilastre à chaque extrémité de la façade, et au milieu une porte en plein cintre dont l'entrée est ébrasée; elle est accompagnée de chaque côté par une porte plus petite terminée en plate-bande avec un fronton. Au-dessus de la porte du milieu, entre quatre pilastres, est une grande fenêtre en plein cintre divisée en plusieurs parties, puis un fronton avec une rosace. Les collatéraux présentent des demi-frontons. Sur les côtés, près de la façade, il y a à droite une chapelle et une à gauche pour les fonts baptismaux, éclairées toutes les deux par le haut. Le clocher, avec une flèche couverte en ardoise, est situé entre le chœur et la chapelle de la Vierge, qui le suit, et à laquelle on monte par 12 marches. Après les transepts, il existe de chaque côté une salle d'école. Nef ayant 10 mètres de largeur et 15 de hauteur; collatéraux, 5 mètres de largeur et 7^{m},50 de hauteur; transepts, 9^{m},50 de hauteur et même hauteur que la nef; piliers carrés à pans coupés allant de chaque côté jusqu'au sommet de la voûte, où ils se rejoignent; des colonnes corinthiennes leur sont adossées dans le sens parallèle à l'axe de l'église, et alternent avec des colonnes semblables isolées pour supporter les arcades; il y a de semblables piliers carrés soutenant les voûtes des collatéraux. Dans les

intervalles, des arcs croisés très-saillants achèvent de soutenir la voûte principale et celles des collatéraux. Les fenêtres de ces derniers sont simples; celles de la nef sont accouplées. Le chœur, autour duquel on tourne, a 5 fenêtres; la chapelle de la Vierge, 3 de chaque côté, et pas dans le fond. Contreforts saillant très-peu, de 20 centimètres dans le haut, puis de 33, et enfin de 40 centimètres dans le bas des transepts seulement. Les deux chapelles près de l'entrée, les salles d'école, les transepts et la chapelle de la Vierge sont disposés en hémicycle et à pans coupés à l'extérieur. Cette église est disposée avec beaucoup de goût, et l'on ne saurait guère lui reprocher que d'être un peu trop longue proportionnellement à sa largeur.

Saint-Leu, à Saint-Leu, près de Montmorency, par M. Eugène Delacroix, frère de lait de Napoléon III; style latin. A la façade, trois portes, trois fenêtres au-dessus, et un oculus, puis le clocher avec une flèche couverte en ardoises. Largeur de la nef 7m,16, hauteur, une largeur et trois quarts; collatéraux, largeur 3m,66, hauteur, une largeur et un tiers. La charpente du toit de la nef et des collatéraux est couverte en partie par des planches et en partie visible; des colonnes romanes supportent des arcades, une colonnette s'élève au-dessus et dans la ligne de ces colonnes; les fonts baptismaux se trouvent dans la seule chapelle qui existe contre le collatéral de droite; le chœur et la chapelle particulière de Napoléon III, située derrière celui-ci, sont moins élevés que la nef et voûtés; les arceaux sont saillants et arrondis; fenêtres romanes sur les côtés, dans le bas et dans le haut; contreforts peu saillants

au chœur. La construction est en pierres meulières et en plâtre.

Sous la chapelle de l'empereur est un caveau qui contient les tombeaux de Charles Bonaparte, mort en 1785, père de Napoléon Ier; de Louis Bonaparte, roi de Hollande, mort en 1846, et de ses fils Napoléon-Louis-Charles Bonaparte, prince de Hollande, mort en 1807, et Napoléon Louis, mort en 1831. Un beau groupe, en marbre blanc, par Petitot, représente le roi de Hollande et deux figures allégoriques.

Saint-Charles-Borromée, à Joinville-le-Pont, par M. Naissant, style latin. A la façade, une entrée très-profonde et deux petites fenêtres éclairant deux locaux situés à côté, l'un pour les fonts baptismaux, l'autre pour un confessionnal; au-dessus de la porte, un oculus, puis un clocher avec une flèche; nef de 7m,60, et une largeur et demie en hauteur; largeur des collatéraux 3m,60, hauteur, une largeur et demie, non compris les colonnes romanes qui les séparent de la nef, lesquelles sont de chaque côté au nombre de 4 avec des fûts monolithes, plus une demi-colonne qui leur correspond à chaque extrémité; des arcades s'élèvent au-dessus; le chœur est de la hauteur et de la largeur de la nef; il est voûté en cul-de-four avec des arceaux en pierre et les intervalles en plâtre. Les collatéraux et le chœur sont éclairés chacun par cinq fenêtres, chaque chapelle des collatéraux par deux; trois absides avec des autels. Toutes les ouvertures sont en plein cintre; il n'y a pas de contreforts. La disposition de cette église est excellente.

Église d'Argenteuil, dédiée a la Sainte-Robe, par M. Ballu, style roman. A la façade, clocher en pierre avec une flèche et quatre tourelles à la base, au-dessus d'un porche, lequel a trois ouvertures séparées par de larges trumeaux et, de plus, une ouverture de chaque côté. A l'entrée de l'église est une chapelle de chaque côté; la nef a un peu moins de 10 mètres de largeur et une largeur et demie en hauteur; collatéraux ayant un peu moins de 4^{m},30 de largeur, et en hauteur, une largeur et demie; transepts un peu moins larges que la nef, mais de la même hauteur; voûte avec arcs doubleaux et arcs croisés en pierre, et les intervalles en plâtre; des colonnes romanes, assez espacées pour faciliter la vue de la chaire, séparent la nef des collatéraux; des colonnettes, partant des chapiteaux, vont jusqu'à la naissance de la voûte; tribunes au-dessus des arcades des collatéraux et même du chœur, mais manquant aux transepts, où elles sont simplement figurées. Après une travée d'intervalle contre la chapelle de la Vierge, derrière le chœur, il y a de chaque côté une chapelle, puis une au fond de chaque transept. Des arcs-boutants avec des contreforts terminés carrément, très simples, se dissimulent autant que possible; pinacles carrés au bas des extrémités des frontons des transepts. Cette église est une des plus grandes et des plus belles, sinon la plus belle des églises romanes récemment construites.

Saint-Cloud, à Saint-Cloud, par M. Delarue, style roman. A la façade, beau clocher en pierre et quatre tourelles à jour à la base de la flèche; largeur de la nef 9^{m},20, hauteur le double; collatéraux 3 mètres de lar-

geur et 4^{m},50 de hauteur ; colonnes romanes supportant des arcades au-dessus desquelles est un triforium ; voûte en plâtre avec des arceaux en pierre ; une chapelle à l'abside de chaque collatéral ; on ne tourne pas autour du chœur ; fenêtres à la nef et aux collatéraux, au chœur, dans le haut seulement, mais sur deux rangs ; contreforts saillants recevant les arcs boutants de la nef, ce qui achève de rendre cet édifice assez médiocre.

NOTRE-DAME DE LA GARE, à Ivry, par M. Naissant, style roman. A la façade, clocher avec une flèche couverte en ardoises. A l'entrée d'un porche voûté en berceau, une colonne romane de chaque côté et un oculus au-dessus de la porte ; deux fenêtres éclairent deux chapelles voûtées en arcs croisés à l'entrée de l'église, dont l'une pour les fonts baptismaux. La largeur de la nef est de 10 mètres, la hauteur presque le double ; collatéraux 3^{m},75 de largeur et une largeur et demie de hauteur ; arcs doubleaux en pierre, saillants, avec des arcs croisés non saillants à vive arête ; les intervalles en plâtre, à la nef et aux collatéraux ; colonnes romanes dont les fûts sont monolithes ; triforium au-dessus de chaque arcade de la nef, et dans les intervalles une colonne s'élevant jusqu'à la naissance de la voûte, dans la direction de la colonne inférieure ; fenêtres aux collatéraux, dans le haut de la nef, et dans le haut du chœur seulement, autour duquel on ne tourne pas. Dans la nef, après les quatre premières arcades des collatéraux, sont une salle pour le catéchisme, une pour les mariages et une pour la sacristie. Le chœur est voûté en berceau, ainsi que les chapelles

situées de chaque côté, qui toutes les trois sont terminées en hémicycle. Les contreforts ont 22 centimètres de saillie au-dessus des collatéraux, et ceux contre leurs murailles 22 centimètres dans le haut et 33 centimètres dans le bas.

Saint-Remi, à Charenton, par M. Naissant, style roman. Clocher avec une flèche sur le côté droit, vers le milieu de l'édifice ; entrée ébrasée, deux fenêtres au-dessus, puis un oculus avec de larges barreaux en croix ; deux fenêtres à coté de la porte éclairent, l'une les fonts baptismaux, l'autre un espace encore vide. Largeur de la nef 9m,30, hauteur, une largeur et un quart ; collatéraux 5 mètres de largeur et une largeur et un quart de hauteur. A la nef sont des arcs doubleaux saillants à vive arête, et dans les intervalles des arcs croisés non-saillants, mais aussi à vive arête ; le reste est en plâtre. Colonnes approchant de l'ionique, ayant du moins des volutes d'où partent des arcades, et au-dessus des colonnes romanes jusqu'à la naissance du cintre de la nef ; chœur ayant seulement des fenêtres dans le haut ; aux collatéraux et dans le haut de la nef, fenêtres semblables ; trois absides en hémicycle ; on ne tourne pas autour du chœur. La façade, le clocher, le chœur et les deux sacristies qui remplacent les transepts sont seuls en pierre de taille. Il n'y a pas de contreforts.

Église russe, par M. Strobm, architecte russe, style byzantin modifié. On entre dans un vestibule ou porche éclairé par la porte qui est vitrée, et deux fenêtres latérales, toutes ouvertures trilobées ; au-dessus d'une

partie s'élève, sur un dé, un petit dôme surmonté d'une croix et derrière un toit dallé en pierres. L'intérieur consiste en une croix grecque arrondie aux extrémités qui sont séparées entre elles de chaque côté par des corps carrés présentant une espèce de niche concave. A l'entrée des bras de la croix sont deux colonnes byzantines surmontées d'arcades dont celle du milieu est plus élevée. Les bras de la croix et les petites niches sont terminés en cul-de-four ou demi-coupoles; au centre s'élève le dôme, d'un diamètre de 6 mètres, et que surmonte une lanterne; les absides ont peu de profondeur, 3m,30. En face de la porte est l'autel; à l'extérieur, le dôme offre au-dessous du toit des fenêtres longues, assez étroites, accouplées et trilobées, puis vient le toit, présentant une pyramide quadrangulaire terminée par un petit dôme doré, de forme bulbeuse, supportant une croix. Autour sont quatre petits dômes disposés absolument de même, si ce n'est qu'avec les fenêtres trilobées, il y en a d'étroites, simplement en plein cintre, qui alternent, et qu'il existe une fenêtre semblable, mais plus étroite, encore au-dessous, sur le côté.

Le caractère oriental de cette église, la simplicité de ses dispositious intérieures, la richesse des peintures, les dorures intérieures et extérieures, lui donnent un aspect de magnificence qui paraît peu proportionné à sa petite étendue.

La Trinité, par M. Ballu, style de la renaissance. A la façade, en avant et en contre-bas du niveau de l'église, est une fontaine jaillissant de l'eau par trois bouches, et de chaque côté un escalier conduisant à

un porche à trois ouvertures, dont celle du milieu est voûtée en calotte et celles sur les côtés en arcs croisés. Les voitures traversent ce porche, permettant ainsi aux personnes d'en descendre et d'y monter, à l'abri des intempéries des saisons, avantage qui n'existe à aucune autre église à Paris. Vient ensuite un second porche ou vestibule à plafond plat, avec également trois ouvertures. Au-dessus de ce portique est une sorte de triforium ayant cinq ouvertures étroites et quatre semblables sur les côtés. Au milieu, s'élève le clocher, en pierre. Après le beffroi ou la partie contenant les cloches, dont le son s'échappe par trois ouvertures de chacun des quatre côtés, il prend la forme pyramidale, que termine une lanterne. Deux tourelles surmontées aussi d'une lanterne l'accompagnent. Des pilastres corinthiens, de quelques centimètres seulement de saillie, existent dans le haut de la partie extérieure des murailles latérales de l'édifice. A l'intérieur sont trois tribunes à cintres surbaissés au-dessus de l'orgue ; la largeur de la nef est de 17m80, la hauteur de 26m,50 ; de chaque côté est un collatéral ou plutôt un simple passage, et derrière, quatre chapelles éclairées chacune par une fenêtre, ayant ensemble une profondeur de 7 mètres ; ces deux parties sont séparées de la nef par des piédroits de 1m,90 d'épaisseur, présentant un peu en arrière de la face, vers la nef, deux colonnes en pierre, et dans les intervalles de ces piédroits une colonne monolithe de marbre rouge veiné de blanc avec une plinthe hexagone, à chaque chapelle ; puis une séparation entre le passage et les chapelles consistant encore en un piédroit, mais plus simple, et en une colonne en marbre correspondant l'un et l'autre avec ceux

du côté de la nef. Des piédroits et des colonnes semblables sont placés de même aux galeries supérieures. Après la quatrième chapelle sont les sacristies et les salles de mariage. Un grand escalier de 11 marches, très-basses, conduit au chœur qui a 8m,90 de largeur. De chaque côté on arrive, par un couloir, aux tribunes, si à cause de leur étendue on peut les appeler ainsi, séparées du chœur par cinq colonnes revêtues de stuc, et au-dessus il y a encore une tribune avec une colonne monolithe en marbre, et derrière deux salles. La chapelle de la Vierge occupe l'abside à pans coupés qui a deux rangées de fenêtres, savoir : trois accouplées dans le bas et trois grandes dans le haut; ces trois dernières sont, à l'intérieur, en ogive formée, par la pénétration en ébrasement sur la voûte, et en plein cintre à l'extérieur, trilobées comme toutes celles de l'édifice, y compris les deux rangées d'ouvertures au clocher. La nef et le chœur sont voûtés en ogive, mais si faiblement, qu'il faut de l'attention pour s'en apercevoir. L'arcade au-dessus de l'orgue et celle qui sépare le chœur de la chapelle de la Vierge sont aussi en ogive. Les arcs doubleaux, qui sont en fer, ont très-peu de saillie; les intervalles sont en briques. Les voûtes des galeries supérieures sont en plein cintre, mais les pénétrations sur celle de la nef des arcatures des tribunes ont la forme ogivale; partout ailleurs les plafonds sont plats. Il n'y a de personnages que sur les seuls vitraux de la chapelle de la Vierge. Les balustrades des galeries supérieures, formées d'entrelats très-compliqués, manquent ainsi de simplicité.

La forte saillie des pilastres autour de la nef et du chœur et surtout de leurs entablements, ne saurait être

également approuvée, parce qu'elle occasionne des ressauts dont l'effet n'est pas heureux. Les pilastres et leurs entablements étant l'imitation de la charpente, on ne pourrait certainement agencer celle-ci de cette manière, si on l'exécutait en bois. C'est une disposition contraire à l'esprit, aux principes de l'architecture grecque. Des architectes ont préféré continuer la corniche sur ces pilastres, absorbant dans celle ci, vers le milieu, la partie supérieure de leurs entablements. Ce n'est sans doute pas très-régulier, mais c'est une licence, du moins, qui n'est pas choquante comme des ressauts très-saillants. J'avoue que beaucoup d'architectes n'ont pas adopté cette disposition, par suite, probablement d'exemples contraire, de routine, croyant d'ailleurs se conformer davantage aux règles.

L'autel, à cause du riche ciborium ou plutôt du baldaquin qui le couvre et de sa position isolée, est une innovation qui paraît heureuse. Le chœur, autour duquel on tourne, est séparé de la chapelle de la Vierge par une grille peu élevée.

La nef et le chœur sont parquetés en chêne; les pavés des couloirs et des chapelles offrent divers compartiments. Sous le chœur et les sacristies, il y a une crypte.

Cette église fait beaucoup d'honneur à M. Ballu : elle est certainement une des plus belles de Paris. Du moment qu'on veut un clocher pyramidal, la bonne disposition et le bon goût de la décoration le rendent très-supérieur à ceux du même style. Il y a seulement à regretter à cette église l'emploi de l'ogive et, en outre, des larges bandes peintes à la place des arcs doubleaux, et, dans leurs intervalles de celles qui des

tribunes en plein cintre qui se prolongent en ogive sur la voûte de la nef, vont se réunir ensemble au sommet de celle-ci, aux peintures représentant le faîte. Les plafonds des tribunes sont décorés de peintures semblables. Il résulte de ce système une absence de simplicité et surtout de cette sévérité de style que réclame la destination de l'édifice. Ces enjolivements de peinture rappellent la décoration des plafonds des palais et de quelques grands hôtels du XVIIe siècle, dont l'architecte n'a certainement trouvé aucun exemple dans les églises de la renaissance, et s'il y en avait, ils n'étaient pas à suivre. Au reste, le choix des sujets, le ton, la couleur, l'exécution méritent sans doute des éloges, malgré les observations que je viens de faire. Quant à l'ogive, elle a été, sans doute, employée dans l'architecture de la renaissance, mais seulement dans les premiers temps. Il n'y avait donc pas obligation de l'admettre. On ne doit pas, d'ailleurs, copier servilement, mais choisir et éliminer ce qui est contraire aux convenances, à l'unité, à la pureté de goût, comme M. Ballu l'a fait lui-même dans les parties les plus importantes de cette belle église.

Saint-Denis Lestrée ou de l'Estrée, à Saint-Denis, par M. Violet-Leduc, style ogival. A la façade est un clocher d'élévation moyenne en pierre et terminé par un toit pyramidal quadrangulaire tronqué, dont les côtés sont moins inclinés que les deux autres faces qui se rejoignent, formant ainsi une ligne de faîte au-dessus de laquelle sont, d'un côté, un coq, et de l'autre une croix. Dans le bas, de chaque côté du toit couvert en ardoises, il y a un pignon pointu en pierre. Au-dessous de ce

clocher est un porche élevé de quelques marches, ayant, outre l'ouverture de face, une autre ouverture de chaque côté. Un escalier de forme ronde, en pierre, pour aller à l'orgue et au clocher, est placé dans les angles entre les collatéraux et le clocher, qui est au centre et en saillie. On entre dans l'église par trois portes, dont celle du milieu, sous le porche, est d'une plus grande dimension. Elles sont ogivales, mais la partie inférieure, qui a une sorte de console aux angles, s'ouvre seule, celle formant le cintre étant pleine, sauf un petit jour au milieu. La nef a 10 mètres de largeur et un peu moins d'une largeur et demie de hauteur sous les arcs doubleaux et un peu plus sous les coupoles. Les collatéraux ont 4 mètres de largeur et 8 mètres de hauteur; ils sont séparés de la nef par des piliers carrés entourés de trois pilastres et, en outre, de deux en deux, d'une colonne du côté de la nef qui s'élève jusqu'à la naissance des galeries supérieures et sert de base aux arcs doubleaux en pierre qui sont en saillie sur la voûte. La voûte de la nef et celles des collatéraux semblent être, au premier aspect, en arcs croisés, quoique sans saillie des arceaux, mais bientôt la forme anguleuse de ces arceaux disparaît et les voûtes deviennent de véritables coupoles. Elles sont en briques recouvertes de plâtre peint en jaune clair, avec des étoiles de couleur rouge dans la nef et avec des rosettes à celles des collatéraux. Il existe des tribunes dans la nef, les transepts et le chœur au-dessus des piliers qui supportent les arcades et non au-dessus de celles-ci. La chapelle de la Vierge est située après le chœur, derrière lequel on tourne en passant entre trois arcades qui forment la clôture du chœur et les trois qui servent

d'entrée à la chapelle de la Vierge, qui constitue au dehors un édifice au bas du chevet de l'église. L'ossature de la voûte se compose de six arceaux ou arcs doubleaux saillants en pierre, supportés par des piliers polystyles. Il n'y a, outre l'autel principal et celui de la Vierge, qu'un autel à chaque transept. Sous le chœur et la chapelle de la Vierge, se trouve une crypte qui sert pour le catéchisme.

Cette église a cela de remarquable, qu'il n'y a aucun arc-boutant, sauf ceux sous le toit des collatéraux qui s'appuient sur les contreforts qu'on aperçoit à l'extérieur, les uns saillants de 33 centimètres, et ceux qui sont dans la ligne des arcs doubleaux, de 66 centimètres, et d'une égale largeur, les uns s'élevant à 1m,66 au-dessus du toit, les petits un peu moins. Les premiers représentent un carré surmonté d'un toit élevé sur les côtés duquel est un petit toit avec pignon et une fenêtre simulée. De chaque côté des angles du chevet terminé carrément, de l'église et de ceux des transepts, sont des contreforts d'environ 30 centimètres de saillie. Le clocher a aussi des contreforts dans le haut, mais si habilement disposés qu'il faut un peu d'attention pour les remarquer.

Des clochetons aux transepts et au chevet contribuent à la solidité des murailles. L'absence d'arcs-boutants visibles et de pinacles avec des crochets, remplacé, il est vrai, par de massifs prolongements de contreforts, la disposition et le genre de peinture des voûtes, ainsi que la faible élévation proportionnelle de celle-ci, sont d'heureuses modifications à l'art ogival, dont le savant architecte qui a construit l'église de Saint-Denis de

l'Estrée offre un exemple, mais qui me semble en altérer notablement le caractère.

Saint Augustin, par Mr. Baltard, style romano-byzantin. La façade présente trois ouvertures en plein cintre séparées par des piédroits à pans coupés et conduisant, après un court espace formant un portique, à trois portes terminées en plate-bande, dont celle du milieu est d'une dimension un peu plus grande. Trois voûtes en calotte couvrent ce portique. Cette entrée paraît un peu mesquine pour un aussi grand édifice, mais de loin seulement. Au-dessus, la muraille est décorée d'une rangée de statues représentant Jésus-Christ et les douze apôtres, puis un saint personnage près de chaque extrémité, et deux autres en retour de chaque côté. Ensuite, et un peu en arrière de la façade, est une belle rose avec une balustrade dans le bas et enfin un fronton.

Sur les côtés, cinq fenêtres basses surbaissées éclairent une crypte qui règne sous toute l'étendue de la nef et dont la voûte, formée par des arceaux en fer, est très-surbaissée, puis une rangée de fenêtres plus hautes terminées de même et ayant un oculus au-dessus; enfin, dans le haut, une rangée de huit fenêtres en plein cintre avec des vitraux représentant des personnages et entre lesquelles sont des pilastres corinthiens saillant de quelques centimètres. La nef a une largeur de 16 mètres sur 25 de hauteur; de chaque côté, il y a six chapelles d'inégale profondeur, communiquant entre elles par une petite porte dans la partie près de la nef de la muraille qui les sépare dans le bas et que des pilastres d'ordre dorique romain remplacent

jusqu'au plafond. Après les chapelles et dans leur prolongement, sont de chaque côté deux locaux un peu trop petits, l'un servant de sacristie, l'autre de salle de mariage ou de salle du conseil de fabrique. Une demi-colonne corinthienne aussi en pierre, de la dimension des quatre colonnes qui soutiennent l'orgue, est adossée aux piédroits de chaque côté des chapelles, puis du côté de la nef une colonnette en fonte avec un piédestal et supportant un ange debout, aussi en fonte, qui rappelle les colonnettes de l'architecture gothique, s'élance jusqu'à la naissance de la voûte et reçoit les arceaux en fer et en plein cintre qui soutiennent les arcs doubleaux à cintres surbaissés, auxquels ils touchent dans le milieu, formant ainsi deux tympans à jour où des barres de fer forment diverses sortes de dessins. Sur ces arceaux s'appuient les voûtes, très-surbaissées, en briques, dans un sens perpendiculaire à l'axe de la nef, disposition qui évite l'emploi des arcs-boutants latéraux intérieurs et extérieurs et présente un usage nouveau et assez heureux du fer associé à la maçonnerie, quoiqu'on puisse trouver, malgré la forme très-peu cintrée de la voûte qui paraît, du bas, à peu près unie, qu'il n'y a peut-être pas assez de simplicité. Six tribunes et deux triforium de chaque côté de la nef, d'où l'on voit parfaitement, existent au-dessus des chapelles ainsi que des locaux qui les suivent, mais sont d'inégale profondeur. Chacune d'elles est élairée par une fenêtre, et deux colonnes soutiennent les compartiments à jour qui remplissent la partie cintrée au-dessous de l'arcade, vers la nef. Les voûtes des tribunes s'appuient seulement sur les murs soutenus par les pilastres doriques qui les séparent et par conséquent

aussi dans un sens perpendiculaire à l'axe de la nef. Un parquet existe dans toute l'étendue de celle-ci, du chœur et des tribunes. La nef offre une innovation qui consiste en une grille en bois d'environ un mètre de hauteur, qui établit de chaque côté, entre elles et les chapelles, un passage occupé encore en partie par des chaises et qui tient lieu de collatéral. Elle paraît avoir l'avantage d'empêcher les fidèles assis d'être troublés par les personnes qui passent, mais elle a l'inconvénient de ne laisser parvenir dans le centre de la nef que par l'allée du milieu, ce qui doit déranger les personnes assises, si les premières arrivées ne se sont pas placées à l'extrémité du rang de chaises contre la grille. L'expérience prononcera néanmoins, je crois, en faveur de cette nouvelle disposition.

Après la nef est un dôme, beau par sa forme générale et le bon goût de sa décoration; sa largeur intérieure est de 25 mètres, sa hauteur extérieure de 80 mètres jusqu'à la croix; une galerie se trouve à la naissance de la voûte. Seize fenêtres en plein cintre, séparées par des colonnettes supportant les arceaux de la voûte, éclairent ce dôme. Dans le bas, des colonnettes réunies, trois par trois, reposant sur un piédestal et au-dessus desquelles est un ange debout, le tout en fonte, soutiennent les grands arcs formant l'entrée des deux chapelles des transepts et de celle de la Vierge dont les trois fenêtres offrent des personnages. Au-dessus, la lanterne construite en fonte, mais dont la légèreté des pièces qui la composent ne fatigue pas le dôme, n'offre peut-être pas assez un caractère monumental. Quatre petits clochers terminés en dôme accompagnent le dôme. Au-dessous des abat-vent sont trois rangées de fenêtres dont la

plus basse est en cintre surbaissé et les deux autres en plein cintre. La dernière rangée et les abat-vent ont des pilastres dans les intervalles. Des clochers étant indispensables, on ne saurait qu'approuver la disposition que l'architecte leur a donnée.

L'autel, auquel on monte par trois marches, est situé sous le dôme; il est couvert par un ciborium en fer et en fonte, soutenu aux quatre angles par deux colonnes et un pilastre, et, au-dessus de l'architrave, des colonnes torses avec des arcades supportent le ciborium plus large que profond, et offrant une voûte surbaissée. Au fond du dôme, il y a pour la chapelle de la Vierge une abside en hémicycle ayant trois fenêtres étroites, en plein cintre, séparées seulement par de petits piédroits auxquels sont adossés des demi-colonnes ioniques à l'intérieur, et trois semblables ouvertures réunies de la même manière de chaque côté, puis au-dessus trois fenêtres en plein cintre. De chaque côté, entre les deux clochers, est un transept à trois pans à l'extérieur, ayant une fenêtre en plein cintre avec un oculus au-dessus, et couvert de dalles de pierre. Un hémicycle contenant un autel existe à chacun de ces transepts, au-dessus desquels il y a des tribunes. A l'entrée sont deux colonnes monolithes de marbre rouge veiné de blanc, qui forment ainsi trois ouvertures en plein cintre, dont celle du milieu est plus large et plus haute. Les tribunes au-dessus des transepts ont des plafonds plats, avec des poutres saillantes formant des compartiments. Les arceaux qui constituent l'ossature de la voûte de la chapelle de la Vierge se prolongent en hauteur, de manière qu'il n'y a pas de tribune au-dessus, comme aux chapelles des transepts,

mais il y a aussi comme à celles-ci, pour la régularité du chœur, deux colonnes en marbre rouge veiné de blanc, formant trois arcades dont l'ensemble est terminé horizontalement, laissant apercevoir ainsi la partie supérieure de la chapelle. Il y a, en outre, quatre petites tribunes dans les intervalles.

Toutes les colonnes, toutes les colonnettes et les demi-colonnes de l'édifice sont d'une sorte de corinthien.

La façade arrive au niveau du toit, s'accordant ainsi avec cette partie de l'édifice. Le sujet que représente la sculpture est très-convenable, bien traité et ne mérite que des éloges, de même que la rosace que, dans une pensée de conservation, sans doute, on a placé sur un plan un peu en arrière. La nef est belle et sa disposition très-avantageuse pour le culte. Je ne fais qu'une seule réserve, que j'ai mentionnée plus haut, pour la voûte de la nef. Il y a, sans doute, des défauts plus importants, mais le premier n'est pas imputable à l'architecte et résulte de l'emplacement qu'on lui a désigné. La disposition générale de l'édifice s'y conforme d'une manière aussi satisfaisante que possible, et ce défaut est peu sensible. Il est évident que les chapelles et les tribunes au-dessus eussent eu toutes la même profondeur, si M. Baltard n'avait pas été forcé de suivre une direction évasée. Il aura, bien probablement, gémi de cette obligation et regretté aussi que cette étroitesse du terrain ne lui ait pas permis de donner un peu plus de largeur aux trois entrées et aux piédroits qui les séparent, et d'offrir ainsi la solidité apparente qui doit toujours accompagner la solidité réelle, car c'est principalement celle-ci qui, en faisant naître l'idée de durée, donne à un édifice le caractère monumental. Peut-être n'eût-il dû faire qu'une

seule porte d'une largeur convenable. Cependant, si je ne signale pas à tort la disposition adoptée, elle ne paraît pas, du moins, répréhensible de près comme de loin.

L'emploi de cintres surbaissés au premier rang des fenêtres me semble aussi reprochable. Ce n'est pas un défaut grave, de grands architectes en ont donné des exemples, mais il ne faut pas l'oublier, la plate-bande et le plein cintre sont les seules formes convenables pour terminer les ouvertures des édifices d'un genre élevé. Passe peut-être pour les fenêtres de la crypte. Il y aurait bien encore quelques petites observations à faire sur les ressauts des angles de la façade et de ceux du dôme et des clochers, fautes commises par de célèbres architectes, qui produisent une complication qui éloigne de la noble simplicité que doit offrir l'aspect d'une église. Félicitons, au reste, le savant restaurateur du théâtre de Pompée, de n'avoir pas ajouté à cette œuvre remarquable un ou deux clochers avec des flèches à ceux que l'on a prodigués à Paris depuis une vingtaine d'années.

Saint-Ambroise, boulevard du prince Eugène, par M. Ballu, style roman. A la façade, deux beaux clochers en pierre. Au-dessous, trois portes après un porche dont les piliers sont cantonnés de petites colonnes, puis la voûte formée par des arcs doubleaux larges et saillants avec des arcs croisés non saillants à vive arête. Au-dessus de la porte principale est une galerie, puis une rose un peu en arrière, puis une galerie ou balustrade, puis trois fenêtres, dont celle du milieu est plus haute : à la base des extémités du fronton est

une tourelle. Les clochers consistent en deux tours carrées avec trois étages d'ouvertures, dont celles du bas sont très-étroites, une galerie ou balustrade au-dessus, moins large, puis trois ouvertures au-dessous de la flèche, à la base de laquelle sont quatre tourelles pyramidales pleines. Aux transepts, au dessus des portes, est une sorte de triforium ou balustrade, puis une rose, puis trois fenêtres, dont celle du milieu est plus élevée. Nef de 9m,40 de largeur et 14 mètres de hauteur; largeur des transepts 8m,66; largeur des collatéraux 1m,70, hauteur, 7m,05. Des colonnes romanes séparent ceux-ci de la nef; triforium au-dessus des arcades de la nef, des transepts et du chœur; une colonnette s'élance au-dessus des chapiteaux des colonnes jusqu'à la base de la voûte et vient servir de point d'appui aux arcs doubleaux; une autre colonnette part de la ligne au-dessus du triforium, pour servir de base aux arcs croisés à la naissance de la voûte, dont les arcs doubleaux et les arcs croisés saillants en pierre ont les intervalles remplis par des briques. Il y a, à l'entrée, de chaque côté, une chapelle saillant au dehors, dont l'une pour les fonts baptismaux; à l'extérieur, après chaque transept, est placée une sacristie; le chœur, autour duquel on tourne, est élevé de 4 marches au-dessus du sol de la nef et des collatéraux; au-dessus du maître-autel est un ciborium supporté par 4 colonnes de marbre rouge, en plein cintre et terminé par un fronton de forme assez aiguë; derrière le chœur est la chapelle de la Vierge dans une abside en hémicycle, forme de celles des collatéraux et où sont placés leurs autels. Il existe une crypte sous le chœur. Les vitraux du chœur, des transepts et des chapelles offrent seuls un personnage; les

autres, qui ne présentent aucun sujet, produisent un très-bel effet par leurs couleurs claires. Sauf les collatéraux pavés en mosaïques, tout l'intérieur est parqueté en chêne. Malgré ses arcs-boutants, ses contreforts dissimulés autant que possible, et ses deux clochers pointus, cette église fait certainement beaucoup d'honneur à l'architecte.

SAINT-PIERRE, à Mont-Rouge, par M. Vandremer; style latin ou roman primitif, quelque peu byzantin, sauf le clocher, car les cloches n'ont été en usage pour appeler les fidèles aux offices que dans le cours du VI[e] siècle. Elles étaient alors de petites dimensions, et le plus souvent suspendues au-dessus des églises, dans des campaniles, puis dans des tours peu élevées, encore rares au VIII[e]-siècle. Au milieu et en avant de la façade s'élève un clocher de 60 mètres de hauteur, consistant en une tour carrée, dans le bas de laquelle se trouve un porche ouvert de trois côtés qui précède la porte de l'entrée de l'église. Il continue ensuite en prenant la forme pyramidale quadrangulaire, dont les assises en retraites successives offrent ainsi quatre escaliers et au-dessus un campanile terminé de même en pyramide quadrangulaire surmonté d'une lanterne, dont les assises sont également en retraite. Au-dessus de l'entrée du porche, le tympan du fronton est divisé par des pilastres entre lesquels passe le jour pour éclairer le bas du clocher, puis plusieurs ouvertures longues et étroites qui se succèdent, et deux seulement derrière et sur les côtés, ayant toutes le même objet, puis trois arcades à la façade et quatre aux autres côtés pour laisser passer le son des cloches. Ce clocher est entière-

ment en pierre, même la croix placée à son sommet. Il n'a pas la légèreté des clochers terminés par des flèches, ni la sévérité des tours, néanmoins sa forme est originale et a un mérite réel.

La nef a 11^{m},50 de largeur, 18 mètres de hauteur jusqu'aux entraits, 20^{m},50 jusqu'à la pointe, c'est-à-dire jusqu'au sommet; la largeur des collatéraux est de 3^{m},70, la hauteur de 8^{m},70 jusqu'aux entraits et de 11 mètres jusqu'à la pointe. Ils sont séparés de la nef par des colonnes monolithes de granit, avec des bases sans plinthe (1) couvertes de marbre, et dont les chapiteaux, par leurs tailloirs élevés, rappellent l'architecture byzantine. Ces chapiteaux supportent les retombées des arcades. A l'entrée de la nef est une chapelle à droite, et des fonts baptismaux à gauche. Le sol du chœur et des bas-côtés est élevé de 3 marches plus que celui de la nef. De chaque côté de l'entrée est une colonne corinthienne en marbre d'un rouge pâle, servant de base à la grande arcade qui le sépare de la nef. Il est carré et entouré d'un mur de 2 mètres de hauteur sur lequel s'élèvent des pilastres soutenant un architrave ou une corniche décorée d'ornements byzantins. Au milieu, quatre colonnes de beau marbre soutiennent un ciborium en plein cintre des quatre côtés avec un architrave surmonté d'une petite colonnade, ayant au-dessus, de chaque côté, un fronton élevé de forme byzantine,

(1) On n'en a qu'un exemple dans l'antiquité, aux bases corinthiennes du monument choragique de Lysicrates, vulgairement appelé la lanterne de Démosthène. Au monument d'Audronic, appelé la Tour des Vents, construit sous Auguste, également à Athènes, il n'y a absolument pas de base. Ce sont les deux seules exceptions à une base complète au corinthien.

comme les pilastres qui entourent le chœur. Le chœur est très-élevé et semble annoncer qu'il constitue la partie la plus importante de l'édifice, puisque c'est là que se célèbrent les principaux mystères de la religion. Avant les transepts, il y a d'un côté une sacristie et de l'autre une salle de mariage. Les transepts à côté du chœur ont $8^{m},50$ de largeur, contiennent chacun une chapelle et sont en hémicycle dans l'intérieur et en pans coupés à l'extérieur. Derrière le chœur est la chapelle de la Vierge, accompagnée de chaque côté d'une de plus petite dimension, toutes les trois à pans coupés à l'extérieur et à l'intérieur, sauf celle de la Vierge qui est en hémicycle à l'intérieur. Près d'elles sont de petits locaux servant de cabinet au curé, et de logement au sacristin. Ces chapelles sont parfaitement placées, car elles sont isolées, solitaires, et satisfont les fidèles qui les recherchent pour s'y recueillir. Leurs voûtes sont en plâtre. L'allée du milieu de la nef, la partie de celle-ci près du maître-autel, les collatéraux de la nef et le pourtour du chœur sont pavés en mosaïque ; le reste de la nef, le chœur et les chapelles sont parquetés en chêne. Les pignons des transepts et celui du chœur, qui est plus élevé que la nef, sont terminés carrément, sauf, bien entendu, dans le bas de ceux des transepts et de celui du chœur où se prolongent les hémicycles des chapelles qui en occupent la plus grande largeur. Le passage autour du chœur est plus élevé de trois marches que la nef, les autels des transepts et des deux petites chapelles près de celle de la Vierge, qui en a sept, de deux ; une crypte existe sous tout le chœur, les transepts et les chapelles. La couverture est en pannes ou sorte de tuile ondulée, et les chéneaux formés de belles

terres cuites. Toutes les fenêtres sont bien placées et leurs proportions sont convenables. Il n'y a aucun contrefort.

Cette église est parfaitement disposée, d'un style pur et ne mérite que des éloges. Je me permettrai, cependant, deux petites critiques : pourquoi avoir représenté l'estrados ou la partie supérieure des claveaux des arcades en plein cintre, de manière à offrir la forme ogivale, surtout lorsqu'elle n'existe pas dans la maçonnerie et l'avoir indiquée et dorée? Pourquoi ces pierres en encorbellement en forme de consoles à la porte d'entrée et aux petites portes sur les côtés de l'église? Cette disposition inélégante des édifices du moyen-âge eût dû être, sans hésitation, laissée dans l'oubli, mais la cause en est, paraît-il, dans le manque de solidité des matériaux dont on a pu disposer. C'est un fâcheux effet de l'économie.

Synagogue, rue de Nazareth, par M. Thierry, style romano-byzantin. Sur la rue est un mur dans lequel sont trois portes, dont les deux latérales sont moins grandes et surmontées d'un oculus. Derrière, à peu de distance, s'élève une façade terminée par un fronton assez aigu, mais dont la pointe est remplacée par deux corps de maçonnerie arrondis. Dans le bas est la porte, qui est suivie d'un porche à droite et à gauche duquel est un escalier qui conduit aux deux rangées de galeries ou tribunes, de chaque côté. Le dessous de ces galeries ou tribunes qui représente les collatéraux de nos églises, soutenues par des colonnes en fer, sont à la disposition des assistants, comme la nef après laquelle est le sanctuaire. Cette petite synagogue est bien disposée pour sa

après laquelle il existe de chaque côté une fenêtre en plate-bande divisée aussi par un meneau : puis enfin une grande rose qu'abrite un fronton circulaire qui supporte les tables de la loi.

A l'entrée se trouve un vestibule où l'on arrive par les trois portes, voûté en arcs croisés de pierres à vive arête, à chaque extrémité duquel sont des locaux où l'on entre par trois ouvertures au-dessus desquelles sont de très-petits oculus en rose ; il y a ensuite un second vestibule, de la dimension du premier, voûté en berceau, en briques, avec des arcs doubleaux en fer ; contre les piliers de séparation et ceux des extrémités, il y a une colonne et autant en face. Au-dessus de ce vestibule on a disposé la salle consistoriale voûtée en berceau, en briques, avec des arcs doubleaux en fer, éclairée par les trois roses de la façade et trois en face donnant sur la nef; de chaque côté se trouvent deux escaliers, l'un pour aller à la salle consistoriale, l'autre pour le service de deux petites salles ou cabinets ; deux autres servent aux femmes qui se rendent aux galeries qui leur sont réservées au-dessus des collatéraux ; la nef a 15^{m},81 de largeur, 23 mètres de hauteur et 31 mètres de longueur ; les collatéraux 5^{m},35 de largeur, voûtés en arcs croisés avec des arcs doubleaux dans l'intervalle, et sont éclairés par trois petites ouvertures étroites à chaque travée, du côté droit seulement, à cause de la non-propriété du terrain qui touche à gauche au mur du temple; ce qui, au reste, nuit peu au jour. Il en est de même de la galerie au-dessus, voûtée en calotte, sur quatre pendentifs, et qui reçoit le jour par cinq grands oculus qui sont simulés du côté gauche. Au-dessus, il y a encore une petite galerie destinée aux

enfants des écoles, ayant sur le devant de petites balustrades composées chacune de trois petites ouvertures cintrées et éclairées par cinq ouvertures circulaires de chaque côté. Le fond de l'édifice en forme d'hémicycle, dont le centre renferme le saint des saints où l'on arrive par une porte au milieu, est éclairé par cinq ouvertures carrées divisées par deux meneaux, cinq roses séparées par 6 colonnes revêtues de stuc divisées par deux meneaux polygones, puis, enfin, par cinq ouvertures carrées séparées par un meneau. La voûte de cette partie de l'intérieur est formée par des arcs doubleaux qui se réunissent au sommet où se trouve une ouverture demi-circulaire. Quatre colonnes s'élèvent des chapitaux des pilastres adossés aux piliers qui séparent la nef des collatéraux jusqu'à la naissance de la voûte en berceau avec des arcs doubleaux. A ces piliers est adossée une demi-colonne de chaque côté, dans le sens longitudinal de l'édifice, et servant de base à l'arcade des collatéraux. Tous les arcs doubleaux et les arcs croisés sont en fer et les intervalles en briques.

Ce temple, très-remarquable par sa disposition, qui remplit on ne saurait mieux sa destination, permettant, à cause de sa grande largeur et de son peu de longueur, aux assistants d'entendre parfaitement les lectures et de voir les cérémonies. Si l'on ne peut bien apprécier maintenant son mérite, les travaux n'étant pas encore très-avancés et les sculptures dont il doit être orné n'étant pas commencées, il est néanmoins possible de juger l'ensemble. Les félicitations ne manqueront pas sans doute à l'architecte de la part de ses co-religionnaires et des amateurs des arts pour avoir donné à la

capitale un monument de plus, sans arcs-boutants ni contreforts.

Saint-François-Xavier, derrière les Invalides, style de la renaissance, par M. Husson, jusqu'à la hauteur d'environ 5 mètres, puis continué et achevé par M. Uchard après que le plan primitif eût été modifié.

A la façade, un perron de cinq marches conduit à une porte terminée en plate-bande et ayant au-dessus une ouverture demi-circulaire. De chaque côté est une porte plus petite terminée de même et ayant une ouverture semblable au-dessus. A quelques mètres au-dessus de la porte principale est une grande rose, puis un fronton. La façade est complétée de chaque côté par une tour carrée de 38 mètres de hauteur, terminée par une plate-forme entourée d'une galerie ou sorte de balustrade en forme de palmes, qui rappelle celles des édifices antiques. Ces tours sont carrées comme toutes celles que j'ai citées, quel que soit le style auquel elles appartiennent, sauf cependant au dernier étage de Saint-Sulpice où elles sont rondes et à la tour, ou plutôt au campanile de Saint-Jacques Saint-Christophe, qui est octogone. Pour éclairer l'escalier des tours, il y a d'abord une fenêtre, puis une seconde à la hauteur de la rose, un oculus et au-dessus les abat-vent terminés en plein cintre. Sur le côté extérieur, il se trouve dans le bas, outre les mêmes ouvertures qui sont à la façade, une petite porte carrée au niveau du sol; aux transepts, il en existe une semblable, toutes destinées pour descendre dans les cryptes ; sur les côtés sont deux portes avec une ouverture au-dessus, absolument comme celles de la façade, puis au milieu, mais un peu plus haut, une

fenêtre et ensuite une rose. La nef, le sanctuaire, le chœur et les transepts ont 22m,50 de hauteur et 14 de largeur, sauf le chœur qui en a seulement 10. La nef consiste en voûtes croisées avec des briques creuses ou poteries et des arceaux en fer. Les poteries et le fer sont aussi employés à la coupole qui est au centre. La nef n'a pas de collatéraux, mais seulement cinq locaux de chaque côté, savoir : le premier, le cinquième servant de chapelles, voûtés en berceau et en briques, et les trois intermédiaires voûtés en arcs croisés et en briques formant ensemble une salle de catéchisme pour les garçons, à droite, et une pour les filles, à gauche. Une porte en plein cintre permet aux chapelles de communiquer avec cette grande salle. C'est sous ces locaux que les cryptes seront placées. Aux piédroits qui les séparent, il y a des piédestaux qui supportent des colonnes corinthiennes engagées, et après un entablement vient un attique dont la corniche sert de base à la voûte de la nef. Des pilastres sont adossés aux piédroits, à la réunion des transepts à la nef, dont la voûte est là en coupole sur des pendentifs, ayant une hauteur de 25m,50. Il y a, en outre, deux demi-colonnes engagées aux piédroits à chaque transept. Une colonne aussi engagée au milieu du sanctuaire entre deux pilastres et des pilastres au chœur, tous adossés à des piédroits au-dessus desquels, après l'entablement, règne un attique. Les absides des transepts sont carrées et occupées par un autel. De chaque côté de l'orgue, il y a une tribune, quatre à chaque transept et deux au sanctuaire, qui suit les transepts et où se trouve le maître-autel, élevé de cinq marches. De chaque côté se trouvent des locaux voûtés en arcs croisés et en briques, devant servir de

sacristie, de salle pour le conseil de fabrique, de salle pour les mariages, pour les chantres.

Derrière est la chapelle de la Vierge qui est presque, par sa dimension et sa disposition, une seconde église, large de 8 mètres, haute de 16 mètres, longue de 20 mètres et voûtée en arcs croisés en fer et en briques. L'autel, sous une abside en cul-de-four, est éclairé par un demi-oculus au-dessus du couloir servant à la circulation derrière les chapelles, car, il y a de chaque côté, outre des collatéraux, trois chapelles dont les voûtes des deux dernières, en berceau et en briques, n'en forment qu'une pour une chapelle et la partie du collatéral en face. Au-dessus sont deux tribunes dont les plafonds sont plats. La première aussi, de chaque côté, recevra un escalier. Il y a, de chaque côté de la nef, 5 fenêtres pour les chapelles et les salles de catéchisme, et 5 au-dessus. Après les transepts sont 5 fenêtres et 3 au-dessus la chapelle de la Vierge, celle-ci étant moins haute, puis une en retour. Les 5 fenêtres du bas éclairent la sacristie, les locaux voisins, l'escalier et les deux dernières chapelles; plus ensuite 5 fenêtres pour l'éclairage du couloir, derrière l'autel de la Vierge. Toutes les fenêtres sont en plein cintre, ainsi que les entrées des chapelles et des salles terminées par des arcades. Les pilastres sont tous d'ordre dorique romain.

Cette église est disposée très-convenablement pour satisfaire à tous les besoins du culte, ce qui est l'essentiel. Elle présente une simplicité qu'on rencontre rarement dans les édifices de la renaissance. Il faut espérer que la décoration architectonique et les peintures compléteront ces mérites, car cette église n'est pas finie.

SAINT-JOSEPH, rue Saint-Maur, par M. Ballu, style roman. A la façade, trois portes en plein cintre, par lesquelles on entre sous un porche où je crois que les voitures pourront passer. Au-dessus s'élève une tour carrée surmontée d'une flèche en pierre. Elle est éclairée par devant, d'abord par deux petites ouvertures en plate-bande, puis par deux autres plus grandes, puis par une rose au-dessus de laquelle est le beffroi avec deux fenêtres cintrées. Sur les côtés, il y a une ouverture cintrée, une seconde, puis un petit oculus et deux fenêtres cintrées. A côté de la façade, en retour, est une chapelle en hémicycle de chaque côté. La voûte a environ 10 mètres de largeur et 15 en hauteur. Elle est éclairée par des fenêtres au-dessus des collatéraux qui ont aussi des fenêtres. La largeur de ceux-ci est de 4 mètres, leur hauteur de 6 mètres. De la muraille partent à l'intérieur, de distance en distance, des murs de séparation qui avancent d'environ 1 mètre et paraissent devoir remplacer les contreforts destinés à recevoir les arcs-boutants qui ne sont qu'indiqués en formant de simples séparations dans le toit, saillant peu au-dessus des ardoises et sont ainsi complètement dissimulés, disposition dont on ne saurait trop louer M. Ballu. Les voûtes de la nef, des transepts et des collatéraux sont en arcs croisés avec des arcs doubleaux et des arceaux en pierre, et les intervalles en briques. Cependant, après les transepts, les voûtes des collatéraux sont plates et en fer et briques, éclairées de distance en distance par deux fenêtres cintrées et deux petites carrées au-dessus. Les transepts qui saillent en dehors sont éclairés par une fenêtre de chaque côté et en face par deux fenêtres, une rose, puis une petite fenêtre. L'ab-

side est terminée en hémicycle. Son extrémité touche à la muraille de la grande chapelle de la Vierge qui est dans un sens perpendiculaire à l'église, sera voûtée en berceau en fer et sans doute en brique. On y entre à l'extérieur par une grande porte cintrée située derrière et ayant de chaque côté deux fenêtres cintrées, plus trois à chaque pignon. Entre l'église et la chapelle, un mur de chaque côté de l'abside de l'église a trois ouvertures qui donnent dans un couloir conduisant sans doute dans la chapelle. Toutes les ouvertures sont en plein cintre et il n'y a ni arcs-boutants ni contreforts. Cet édifice est trop peu avancé pour qu'il soit possible de l'apprécier. Cependant il paraît bien disposé et ne sera sans doute pas inférieur aux autres églises dues au talent de M. Ballu.

Notre-Dame-des-Champs, boulevard de Montparnasse, par M. Ginain, style tenant du roman et de la renaissance. A la façade, trois portes terminées en plate-bande dans un faible enfoncement en plein cintre, au-dessus de celle du milieu desquelles est une grande rose, puis un fronton. Les deux autres portes servent à l'entrée des collatéraux, moins élevés que la nef et n'ayant qu'un demi-fronton. Immédiatement sur le retour, il y a de chaque côté une chapelle en hémicycle éclairée par trois jours étroits. La nef a 10 mètres de largeur et 19 de hauteur, les collatéraux 5m,37 de largeur et 8m,05 de hauteur. La longueur totale est de 78m,32. Des piédroits, auxquels sont adossés des pilastres du côté de la nef et des collatéraux, et des demi-colonnes de chaque côté, dans le sens de l'axe de l'église, sur lesquelles s'appuient des arcades en plein

cintre, séparent la nef des collatéraux. Au-dessus de ces arcades, l'architecte a eu l'heureuse idée de ménager une large frise divisée en plusieurs parties destinées à recevoir des peintures. Au-dessus, des fenêtres en plein cintre éclairent la nef, celles des collatéraux suffisant pour leur donner du jour. La nef sera voûtée avec des arcs doub'eaux et des arcs croisés en fer avec des poteries. Les collatéraux seront voûtés de même, sauf que les arcs doubleaux sont en pierre. Après la nef, trois locaux font saillie au dehors. Le premier à droite, et à gauche consiste en une chapelle qui se trouve être le fond des transepts et a trois fenêtres, dont celle du milieu est plus élevée; le second, ayant deux fenêtres, sert des deux côtés de sacristie; enfin le troisième, aussi des deux côtés, a une entrée terminée en plate-bande avec un oculus au-dessus. Les transepts, d'une moindre largeur que la nef, ont la même hauteur que celle-ci et sont éclairés par trois fenêtres en plein cintre, dont celle du milieu est plus grande. Un clocher en pierre, terminé par une lanterne également en pierre, s'élèvera sur l'entrée, du côté droit, nécessitant ainsi une plus grande saillie au dehors que les deux autres locaux. Cet édifice est bien disposé, mais le clocher est mal placé et les sacristies paraissent trop petites. Une crypte existe au fond de l'église, après le chœur.

Il paraît que les quatre derniers édifices que je viens de décrire ne tarderont pas beaucoup à être terminés.

C.-J. BUTEUX.

SUPPLÉMENT

AU

CATALOGUE RAISONNÉ

DES

PLANTES VASCULAIRES

DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME

PAR

MM. ÉLOY DE VICQ ET BLONDIN DE BRUTELETTE

La publication du Catalogue raisonné des *Plantes vasculaires* du département de la Somme dans les *Mémoires* de la Société d'Émulation d'Abbeville (années 1861-1865, 1re partie, p. 295-620) (1) n'a pas interrompu nos recherches, dont le but est d'arriver à une connaissance aussi complète que possible de la Flore de notre circonscription.

La réunion de nouveaux matériaux nous permet d'ajouter à notre Catalogue un supplément qui viendra combler quelques lacunes. Nous espérons que MM. les Membres de la Société d'Émulation voudront bien l'accueillir avec la même faveur que notre premier travail.

(1) Tirage à part en un vol. in-8° de 318 pages. — Abbeville, typ. P. Briez. — Paris, J.-B. Baillière.

L'intérêt que peut présenter ce supplément consiste dans l'indication de localités récemment découvertes bien plus que dans le nombre d'espèces nouvelles, les botanistes qui ont parcouru depuis près d'un siècle les parties les plus intéressantes du département ne nous ayant laissé presque rien à glaner. Nous pensons néanmoins que les renseignements que nous apportons ne seront pas inutiles au point de vue de la distribution de nos plantes les plus remarquables et de leur degré de rareté, et qu'ils pourront faciliter les herborisations dans des localités qui n'avaient pas encore été explorées.

M. le docteur Richer, professeur de botanique à Amiens, a bien voulu mettre à notre disposition la liste des plantes observées par lui dans nos limites. M. Copineau, avocat à la cour et zélé botaniste, nous a aussi communiqué obligeamment ses découvertes dans les environs d'Amiens. Ils ont ainsi contribué pour une bonne part à ce travail. Nous sommes heureux de leur en témoigner toute notre reconnaissance.

L'examen des plantes recueillies dans le département de la Somme et à proximité de ses limites par M. Dovergne, botaniste distingué, décédé il y a quelques années à Hesdin, nous a fourni des indications qui, bien que déjà anciennes, nous ont paru utiles à consigner. Nous avons aussi puisé de nouveau, dans les notes manuscrites de M. du Maisniel de Belleval (1) des ren-

(1) Botaniste abbevillois, mort en 1790. Son nom est souvent cité dans l'*Encyclopédie méthodique*.

seignements qui pourront peut-être faire retrouver quelques espèces dans les localités qu'il a signalées.

Nous avons cru inutile de faire mention de localités nouvelles pour les espèces et variétés que le Catalogue désigne comme très-communes (*CC*). Les familles, les genres et les espèces sont disposés suivant l'ordre adopté dans le Catalogue, dont nous indiquons la page à la suite du nom de chaque plante.

Abbeville, le 1er *Mars* 1870.

Ce supplément devait paraître en 1870 dans les *Mémoires* de la Société d'Émulation ; mais les graves événements qui sont survenus, ont empêché de publier le volume dont il fait partie et qui est encore sous presse. Ce retard nous a permis d'ajouter à notre supplément les découvertes qui ont été faites depuis 1870. Nous en devons de nombreuses et d'intéressantes à M. l'abbé Cagé, vicaire à Quend, et à M. Gonse, pharmacien à Amiens. Qu'ils nous permettent de leur offrir ici l'expression de nos sincères remercîments.

Abbeville, le 5 *Février* 1873.

SUPPLÉMENT

AU

CATALOGUE RAISONNÉ

DES

PLANTES VASCULAIRES

DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME

RANUNCULACEÆ.

Thalictrum minus L.; *Cat.* 303.— Bois d'Ailly-sur-Somme (*Dr Richer*); Allonville (*Copineau*); dunes de Quend (*Abbé Cagé*). — Le *T. minus*, trouvé par M. l'abbé Cagé sur une de ces élévations sablonneuses arides connues sous le nom de *Crocs*, est une forme remarquable par son port robuste et trapu et par ses tiges à rameaux nombreux, raides et serrés.

T. flavum L.; *Cat.* 303.—Petit-Saint-Jean et Renancourt, près Amiens (*Gonse*).

Anemone Pulsatilla L ; *Cat.* 304.—Lisières de la forêt d'Arguel près Senarpont ; Quevauvillers (*Dr Richer*); Hébécourt, bois de Lozières entre Essertaux et Jumel (*Copineau*); Bacouel (*Gonse*).

A. sylvestris L.; *Cat.* 304. — Bois de Lozières entre Essertaux et Jumel, retrouvé à Boves (*Copineau*).

L'*A. ranunculoides* (L.; *Cat.* 304), qui n'est connu que dans une seule localité de notre département, a été trouvé dans les vergers de Marconnelle près Hesdin [Pas-de-Calais] (*Dovergne* Herb.).

ADONIS ÆSTIVALIS L.; *Cat.* 305. — Dury, Hangest-sur-Somme (*Gonse*).

S.-v. *citrina* (Coss. et Germ. *Fl.* 10. — *A. æstivalis* Var. *flava* Gren. et Godr. *Fl.*). — Fleurs jaunes. — Ailly-sur-Somme (*Copineau*).

MYOSURUS MINIMUS L.; *Cat.* 305.—Tœufles du côté de Moyenneville; Drucat; Villers-sur-Authie (*Dovergne* Herb.).

RANUNCULUS LINGUA L.; *Cat.* 308. — Saint-Sauveur, Longpré-les-Corps-Saints (*Dr Richer*); Longpré près Amiens (*Gonse*).

R. AURICOMUS L.; *Cat.* 309.—Bois d'Estouilly près Ham; Essertaux, Boves (*Copineau*).

HELLEBORUS FOETIDUS L.; *Cat.* 311. — Forêt d'Arguel près Senarpont; bois de Lozières près Jumel, bois de Fluy (*Dr Richer*).

AQUILEGIA VULGARIS L.; *Cat.* 311.—Forêt d'Arguel près Senarpont; retrouvé à Mareuil; Essertaux, Ailly-sur-Noye (*Copineau*); Creuse (*Gonse*).

ACONITUM NAPELLUS L.; *Cat.* 312. — Subspontané dans une pâture à Villers-sur-Mareuil.

ACTÆA SPICATA L.; *Cat.* 312.— Forêt d'Arguel près Senarpont; Ailly-sur-Noye (*R. Vion*).

PAPAVERACEÆ.

PAPAVER HYBRIDUM L.; *Cat.* 313.– Champs près-Saint-Valery; Saint-Roch et Petit-Saint-Jean près Amiens (*Dr Richer*).

P. DUBIUM L.; *Cat.* 314. — Fortifications du château de Ham.

CRUCIFERÆ.

BARBAREA VULGARIS R. Br.; *Cat.* 316. — Ham.

ARABIS SAGITTATA D C.; *Cat.* 317. — Boves (*Copineau*).

A. arenosa Scop. *Carn.*; Coss. et Germ. *Fl.* 106; P. *Fl.*; Dub. *Bot.*; Gren. et Godr. *Fl.*

②. Mai-juin.

RR. — Coteaux herbeux, bords des chemins et des lieux cultivés. — Namps-au-Val (*Dr Richer*).

Cette espèce, nouvelle pour notre Flore, se rencontre aussi très-près de nos limites, à Guimerville [Seine-Inférieure] (Not. in *Cat.* 317).

DENTARIA BULBIFERA L.; *Cat.* 317. -- Bois de Boufflers. — M. Leuillier, ancien curé du Boisle, nous a signalé cette rare espèce à Boufflers où nous avons constaté sa présence. Nous ne l'avions recueillie précédemment qu'une seule fois dans la forêt de Crécy (*Cat.* 317). Elle paraît être plus répandue non loin de Boufflers, mais en dehors de nos limites, dans les forêts de Labroye et d'Hesdin [Pas-de-Calais] (Dovergne *Herb.*).

CARDAMINE HIRSUTA L.; *Cat.* 318. — Mareuil ; chemin de halage à Amiens (*Copineau* .

SISYMBRIUM ALLIARIA Scop.; *Cat.* 319. — Limeux ; Ham.

S. SOPHIA L.; *Cat.* 320. — Amiens près de la citadelle (*Dr Richer*).

S. IRIO L.; *Cat.* 320. — Amiens, où il a paru de nouveau au bord de la Somme, à la suite de travaux de terrassements (*Copineau*).

BRAYA SUPINA Koch; *Cat.* 320. – Glacis de la citadelle d'Amiens, entre Pont-de-Metz et le Petit-Saint-Jean sur les terrains remués pour creuser un nouveau lit à la rivière de Selle, retrouvé à Saint-Maurice (*Dr Richer*).

HESPERIS MATRONALIS L.; *Cat.* 321. — Drucat; Pont-de-Metz près Amiens (*Gonse*).

DIPLOTAXIS MURALIS DC.; *Cat.* 321. — Fort-Mahon près Quend.

BRASSICA NIGRA Koch; *Cat.* 323. — Terrains remués sur la lisière du bois de Croixrault près Poix.

ALYSSUM CALYCINUM L.; *Cat.* 324. — Boves, Essertaux (*Copineau*).

THLASPI ARVENSE L.; *Cat.* 327. — Quend (*Abbé Cagé*); bords de la route d'Amiens à Dury (*Copineau*).

T. PERFOLIATUM L.; *Cat.* 327. — Sur les murs du château d'Essertaux (*Copineau*); retrouvé à Boves au pied des ruines de l'ancien château (*Dr Richer; Copineau*). — Indiqué sur le bord du chemin à droite en allant d'Abbeville à Cambron (*Du Maisniel de Belleval*, Not. manuscr.).

LEPIDIUM CAMPESTRE R. Br.; *Cat.* 328.—Ailly-sur-Somme (*Copineau*).

Le *L. ruderale* (L. *Sp.*; Coss. et Germ. *Fl.* 130; B. *Extr. Fl.*; Dub. *Bot* ; Gren. et Godr. *Fl.*) a été indiqué sur les coteaux de Caubert près Abbeville (*Du Maisniel de Belleval*, Not. manuscr.).

SENEBIERA CORONOPUS Poir.; *Cat.* 329. — Amiens (*Copineau*).

ISATIS TINCTORIA L.; *Cat.* 329. — Saint-Maurice près Amiens (*Copineau*).

RESEDACEÆ.

RESEDA LUTEOLA L.; *Cat.* 334. — Ham.

DROSERACEÆ.

DROSERA ROTUNDIFOLIA L.; *Cat.* 334.—Saint-Quentin-en-Tourmont (*Dovergne* Herb.).

PARNASSIA PALUSTRIS L.; *Cat.* 334.— Renancourt près Amiens (*Dr Richer*).

POLYGALEÆ.

POLYGALA VULGARIS L. Var. β. *parviflora* (Coss. et Germ.; *Cat.* 335). — Frucourt.

SILENEÆ.

GYPSOPHILA MURALIS L.; *Cat.* 335. —Fieffes (T. C. in *Dovergne* herb.); signalé dans les chaumes d'Avoine à Neufmoulin (*Du Maisniel de Belleval* Not. manuscr.).

- DIANTHUS PROLIFER L. *Cat.* 335. — Ailly-sur-Noye (*Gonse*).

D. ARMERIA L.; *Cat.* 336. — Terrains défrichés du bois de Tachemont près Hucheuneville ; Gamaches ; bois de Frohen (*De Fercourt* Herb.).

SILENE CONICA L.; *Cat.* 337. — Lisières du bois du Cap-Hornu près Saint-Valery.

MELANDRIUM SYLVESTRE Rœhl.; *Cat.* 338. — Bois d'Estrées-ès-Crécy ; forêt d'Arguel près Senarpont.

ALSINEÆ.

Spergularia marginata Boreau; *Cat.* 340. — Saint-Valery.

Honkeneja peploides Ehrh.; *Cat.* 343. — Retrouvé à Saint-Quentin-en-Tourmont; Fort-Mahon (*Abbé Cagé*).

Moehringia trinervia Clairv.; *Cat.* 343. — Villers-Bretonneux (*Dr Richer*); Essertaux (*Copineau*).

Arenaria serpyllifolia L. Var. β. *leptoclados* (Rchb.; *Cat.* 344). — Fort-Mahon près Quend; Drucat.

Var. γ. *macrocarpa* (Lloyd; *Cat.* 344). — Fort-Mahon près Quend.

Malachium aquaticum Fries; *Cat.* 347. — Monchaux près Quend; La Faloise (*Gonse*).

LINEÆ.

Linum tenuifolium L.; *Cat.* 347. — Flers, Essertaux, Vers-Hébécourt (*Copineau*); retrouvé à Cagny (*Dr Richer*) et à Boves (*Copineau*).

Le *L. Gallicum* (L. *Sp.*; Coss. et Germ. *Fl.* 53; Dub. *Bot.*; Gren. et Godr. *Fl.*) a été recueilli une seule fois à Boves par M. Copineau (*Copineau* Herb.). Cette espèce, qui n'a pu être retrouvée dans cette localité, malgré d'attentives recherches, nous paraît y avoir été introduite accidentellement.

Radiola linoides Gmel. *Syst.*; Not in *Cat.* 348; Coss. et Germ. *Fl.* 55; Dub. *Bot.*; Gren. et Godr. *Fl.* — *Linum Radiola* L. *Sp.*

⊙. Juin-août.

RR. — Lieux sablonneux humides. — Marais de Quend (*Abbé Cagé*).

MALVACEÆ.

Malva moschata L.; *Cat.* 348. — Bois d'Estrées-lès-Crécy; forêt d'Arguel près Senarpont.

HYPERICINEÆ.

Androsæmum officinale All.; *Cat.* 349. — Retrouvé en 1869 dans la forêt de Crécy, entre la route de Bernay à Domvast et la route des Célestins (*Masson*), et sur le bord du chemin de Forest-montiers à Canchy (*P. de Vicq*). L'éloignement de ces deux localités de toute habitation garantit la spontanéité de l'*A. officinale* que nous avions mise en doute. Il a été observé dans la forêt d'Arguel près Senarpont (*Masson*). Nous l'y avons vainement cherché en 1869 et nous craignons que des travaux de défrichement pour l'élargissement d'une route ne l'en aient fait disparaître. — Il se trouve dans la forêt d'Hesdin [Pas-de-Calais] (*Dovergne* Herb.).

Hypericum humifusum L.; *Cat.* 350. — Quend (*Abbé Cagé*); Nesle (*Gonse*).

H. pulchrum L.; *Cat.* 351.—Bois de Bray-lès-Mareuil; Tilloy-Floriville; forêt d'Arguel près Senarpont.

H. hirsutum L.; *Cat.* 351. — Essertaux (*Copineau*).

L'*Helodes palustris* (Spach; Coss. et Germ. *Fl.* 82) a été recueilli près de nos limites, dans les bruyères de Saint-Josse [Pas-de-Calais] (*Dovergne* Herb.).

GERANIACEÆ.

Geranium pusillum L.; *Cat.* 355. — Ham.

G. rotundifolium L.; *Cat.* 355. — Saint-Roch près Amiens, bords du chemin d'Amiens au cimetière de la Madeleine, retrouvé à Cagny (*Dr Richer*).

OXALIDEÆ.

Oxalis stricta L.; *Cat.* 357. — Acquet près Neuilly-le-Dien; Estouilly près Ham; Renancourt près Amiens (*Copineau*); Gueschart (*Dovergne* Herb.).

PAPILIONACEÆ.

GENISTA SAGITTALIS L.; *Cat.* 359.—Bois d'Ailly-sur-Somme, retrouvé à Boves et à Notre-Dame-de-Grâce près Amiens (*Dr Richer*).

G. TINCTORIA L.; *Cat.* 359. — Bois de Croixrault près Poix, retrouvé dans la forêt d'Arguel près Senarpont; Quend (*Abbé Cagé*); Boves, Quevauvillers, Molliens-Vidame (*Dr Richer*); Ailly-sur-Noye (*Gonse*).

ONONIS SPINOSA L.; *Cat.* 359. — Fort-Mahon près Quend.

O. PROCURRENS Wallr. Var. β. *maritima* (Gren. et Godr.; *Cat.* 360) S.-v. *flore albo.* — Fleurs blanches. — Saint-Quentin-en-Tourmont.

TETRAGONOLOBUS SILIQUOSUS Roth; *Cat.* 361. — Fortifications d'Abbeville près la porte du Bois; Quend (*Abbé Cagé*).

MELILOTUS OFFICINALIS Willd.; *Cat.* 362. — Fortmanoir près Boves, Dreuil (*Dr Richer*).

M. ALBA Lmk.; *Cat.* 363.—Renancourt près Amiens (*Dr Richer*); Boves (*Copineau*); Nesle (*Gonse*).

MEDICAGO MINIMA Lmk.; *Cat.* 364.—Boves (*Dr Richer*, *Copineau*).

M. APICULATA Willd.; *Cat.* 364.—Petit-Saint-Jean et Saint-Roch près Amiens (*Dr Richer*); Cambron (*Dovergne* Herb.).

M. MACULATA Willd.; *Cat.* 364. — Amiens (*Copineau*).

TRIFOLIUM PRATENSE L.; *Cat.* 365 Var. *sativum* (Ser. *Mss.* — *T. sativum* Rchb. *Fl. exc.* 494; Kirschleg. *Fl. Als.* 1, 179; Boreau Not. in *Fl. centr.* 156. — Vulg. *Trèfle de Flandre*). — Plus robuste. Tiges plus élevées, sillonnées, fistuleuses. Feuilles plus larges. Capitules plus gros d'un rose plus foncé. — Cultivé communément en prairies artificielles.

T. STRIATUM L.; *Cat.* 367. — Quend (*Abbé Cagé*).

T. SCABRUM L.; *Cat.* 367. — id. (*id*).

T. ELEGANS Savi; *Cat.* 367. — Cette espèce, cherchée en vain à Bussy et à Notre-Dame-de-Grâce près Amiens, localités indiquées dans la Flore du département de la Somme (P. *Fl.* 94), a été observée par M. le Dr Dours, en 1854 et 1855, dans la forêt de Moislains (aujourd'hui presqu'entièrement défrichée), sur les coteaux calcaires du bois *Nul s'y frotte* près Péronne et sur la route de cette ville à Nesle dans des garennes incultes (*A. Dours*, Obs. sur le *Trifolium elegans* Savi, in Mém. Soc. Linn. Nord Fr., année 1866, pag. 143). M. le Dr Dours a, plus récemment encore, reconnu la présence du *T. elegans* à Boves, près des ruines de l'ancien château. — Trouvé à Quend (*Abbé Cagé*).

VICIA ANGUSTIFOLIA Roth S.-v. *ochroleuca* (*Cat.* 369). — Cette sous-variété est assez répandue dans le bois du Cap-Hornu près Saint-Valery où elle croît au milieu des *V. angustifolia* Roth et des *V. lutea* L. Le nom de *pallida* lui conviendrait mieux que celui d'*ochroleuca* à cause de ses fleurs d'un blanc rosé plutôt que jaunâtre.

LATHYRUS PALUSTRIS L.; *Cat.* 372. — Quend (*Abbé Cagé*).

L. SYLVESTRIS L.; *Cat.* 373. — Wailly, retrouvé à Dury (*Gonse*).

L. NISSOLIA L.; *Cat.* 374. — Saint-Roch près Amiens, retrouvé dans le parc de Pissy (*Dr Richer*).

HIPPOCREPIS COMOSA L.; *Cat.* 375. — Mareuil.

ROSACEÆ.

SPIRÆA ULMARIA L. Var. *α. denudata* (Koch; *Cat.* 378). — Bois d'Estouilly près Ham.

RUBUS IDÆUS L.; *Cat.* 378. — Forêt d'Arguel près Senarpont.

GEUM RIVALE L.; *Cat.* 380. — Mareuil; Amiens à la Hautoie (*Dr Richer; Copineau*); prairies de Fresmontiers (Du Maisniel de Belleval *Not. manuscr.*).

COMARUM PALUSTRE L.; *Cat.* 380. — Voisin près Dompierre (*Abbé Cagé*).

Potentilla verna L.; *Cat.* 381. — Retrouvé à Notre-Dame-de-Grâce près Amiens (*Dr Richer*), à Boves et à Ailly-sur-Somme (*Copineau*).

Le *P. mixta* (Nolte; *Cat.* 381) a été trouvé non loin de nos limites dans la forêt d'Hesdin [Pas-de-Calais] (*Dovergne* Herb.).

POMACEÆ.

Sorbus torminalis Crantz; *Cat.* 388. — Bois de Quevauvillers (*Dr Richer*).

ONAGRARIEÆ.

Epilobium spicatum Lmk.; *Cat.* 388. — Forêt d'Arguel près Senarpont.

E. hirsutum L.; *Cat.* 388. — Senarpont.

E. palustre L.; *Cat.* 389. — Montières près Amiens (*Dr Richer*).

Circæa Lutetiana L.; *Cat.* 390. — La Faloise (*Gonse*).

HIPPURIDEÆ.

Hippuris vulgaris L.; *Cat.* 391. — Bords de la Somme à Ham.

LYTHRARIEÆ.

Peplis Portula L.; *Cat.* 393. — Marais de Qnend (*Abbé Cagé*).

PORTULACEÆ.

Montia minor Gmel.; *Cat.* 395. — Tœufles.

PARONYCHIEÆ.

Herniaria glabra L.; *Cat.* 395. — Bray-lès-Mareuil; Quend (*Abbé Cagé*); Wailly, Notre-Dame-de-Grâce près Amiens (*Gonse*).

H. hirsuta L.; *Cat.* 395. — Quend (*Abbé Cagé*),

CRASSULACEÆ.

Sedum album L.; *Cat.* 396. — Harcelaines près Maisnières.

SAXIFRAGEÆ.

SAXIFRAGA GRANULATA L.; *Cat.* 398.—Retrouvé à Notre-Dame-de-Grâce près Amiens (*Dr Richer; Copineau*).

UMBELLIFERÆ.

BUPLEURUM FALCATUM L.; *Cat.* 399.—Maisnières; lisières du bois de Croixrault près Poix; forêt d'Arguel près Senarpont; Folleville (*Gonse*).

CICUTA VIROSA L.; *Cat.* 400. — Villers-sur-Authie (*Dovergne* Herb.).

AMMI MAJUS L.; *Cat.* 400.— Quend (*Abbé Cagé*); champs bordant la route d'Amiens à Saveuse près la ferme de Grâce (*Dr Richer*).

APIUM GRAVEOLENS L.; *Cat.* 402. — Retrouvé à Fort-Mahon près Quend.

HELOSCIADIUM REPENS Koch; *Cat.* 403. — Retrouvé à Longpré près Amiens (*Dr Richer*).

H. INUNDATUM Koch; *Cat.* 403. — Marais de Bray-lès-Mareuil (*Du Maisniel de Belleval*, Not. manuscr.).

SIUM LATIFOLIUM L.; *Cat.* 403. — Marais de l'Etoile (*Dr Richer*).

PIMPINELLA MAGNA L.; *Cat.* 404. — Senarpont; forêt d'Arguel près Senarpont.

ŒNANTHE PHELLANDRIUM Lmk; *Cat.* 405. — Dans la Somme à Ham.

ANTHRISCUS VULGARIS Pers.; *Cat.* 407. — Retrouvé à Amiens (*Dr Richer*).

SELINUM CARVIFOLIA L.; *Cat.* 408. — Marais du Pont-de-Metz près Amiens, Cagny, Fouencamps (*Dr Richer*).

CAUCALIS DAUCOIDES L.; *Cat.* 410. — Maisnières.

HEDERACEÆ.

CORNUS MAS L.; *Cat.* 412. — Essertaux (*Copineau*).

CAPRIFOLIACEÆ.

ADOXA MOSCHATELLINA L.; *Cat.* 413. — Boves, Essertaux (*Copineau*).

SAMBUCUS EBULUS L.; *Cat.* 413. — Ercourt; Senarpont.

VIBURNUM OPULUS L.; *Cat.* 414. — Retrouvé à Mareuil.

RUBIACEÆ.

ASPERULA ARVENSIS L.; *Cat.* 415. — Amiens à Henriville (*Copineau*); Cramont (*B.* Not. manuscr.).

A. ODORATA L.; *Cat.* 415. — Limeux; forêt d'Arguel près Senarpont; Ailly-sur-Noye; bois de Lozières entre Essertaux et Jumel (*Copineau*).

GALIUM CRUCIATA Scop.; *Cat.* 415. — Rédery près Bernapré; Senarpont.

VALERIANEÆ.

VALERIANA OFFICINALIS L.; *Cat.* 419. — Maisnières; Senarpont.

COMPOSITÆ.

CIRSIUM ERIOPHORUM Scop.; *Cat.* 423. — Pâture du château de Senarpont; Corbie, retrouvé à Longueau près Amiens (*Dr Richer*).

C. ANGLICUM DC.; *Cat.* 424. — Quend (*Abbé Cagé*).

C. lanceolato-acaule Nægeli in Koch *Syn.* 997.

Tige moins élevée que celle du *C. lanceolatum*, pubescente aranéeuse. Feuilles du *C. acaule*, mais brièvement décurrentes à face supérieure munie de petites épines peu nombreuses; lobes ovales trifides à divisions oblongues. Capitules du *C. lanceolatum*, mais à folioles oblongues brièvement acuminées, étalées dans leur partie supérieure.

♃. Juillet-septembre.

RR. — Lieux incultes, bords des chemins. — Cette plante a été trouvée entre la ferme de la Chapelle et Froise près Quend par MM. Delacourt et Gaudefroy, botanistes parisiens, qui ont bien voulu nous la communiquer.

C. rigens Wallr. *Sched.*; Coss. et Germ. *Fl.* 476. — *C. oleraceo-acaule* Hampe in *Linnaea;* Gren. et Godr. *Fl.*; Koch. *Syn.*

♃ Juillet-août.

RR. — Prairies humides. — Longpré près Amiens (*Dr Richer*).

CARDUUS NUTANS L.; *Cat.* 425 Var. *acanthoides* (Coss. et Germ. *Fl.* 478. — *C. acanthoides* L. *Sp.*; Gren. et Godr. *Fl.*). — *RR.* — Rivery (*Copineau*).

SILYBUM MARIANUM Gærtn; *Cat.* 425. — Saint-Roch près Amiens (*Dr Richer*).

LAPPA COMMUNIS Coss. et Germ. Var. β. *major* (Coss. et Germ ; *Cat.* 426). — Forêt d'Arguel près Senarpont.

SERRATULA TINCTORIA L.; *Cat.* 426. — Poix; Saleux, Clairy-Saulchoy, bois Dufour et bois de la Ville à Molliens-Vidame (*Dr Richer*).

CENTAUREA SOLSTITIALIS L.; *Cat.* 426. — Huppy ; Quend (*Abbé Cagé*); Quevauvillers, Fresnoy-au-Val (*Dr Richer*); Essertaux (*Copineau*) ; Dury, Villers-Bocage (*Gonse*).

CENTROPHYLLUM LANATUM DC.; *Cat.* 427. — Cavillon, Fourdrinoy (*Dr Richer*); Essertaux (*Copineau*).

BIDENS TRIPARTITA L.; *Cat.* 428. — Amiens à la Hautoie (*Copineau*).

B. CERNUA L.; *Cat.* 428. — Argoules ; Amiens à la Hautoie (*Copineau*).

MATRICARIA INODORA L.; *Cat.* 430. — Allée du bois de Croixrault près Poix.

ARTEMISIA VULGARIS L.; *Cat.* 432. — Ham.

TANACETUM VULGARE L.. *Cat.* 433. — Drucat.

CALENDULA ARVENSIS L.; *Cat.* 433. — Saint-Roch près Amiens (*Dr Richer*); Essertaux et champs près la route d'Amiens à Saint-Fuscien (*Copineau*).

GNAPHALIUM LUTEO-ALBUM L.; *Cat.* 435. — Neuilly-l'Hôpital (*Du Maisniel de Belleval* Not. manuscr.).

Inula Helenium L ; *Cat.* 436. — Retrouvé à Quend (*Abbé Cagé*); signalé dans une pâture à Saint-Maulvis (*Masson*); Woirel (*B.* Not. manuscr.).

I. **Conyza** DC.; *Cat.* 436. — Retrouvé à Amiens (*Gonse*).

L'*I. Britannica* (L.; Coss. et Germ. *Fl.* 508) a été récolté à Marconnelle près Hesdin [Pas-de-Calais] (*Dovergne* Herb.).

Erigeron Canadensis L.; *Cat.* 437. — Bords du chemin de fer entre Saleux et Bacouel, retrouvé à Amiens (*Gonse*).

Cineraria palustris L.; *Cat.* 439. — Marais de Neuville-lès-Forestmontiers.

Senecio erucæfolius L.; *Cat.* 440. — Beauchamps (*Du Maisniel de Belleval*, Not manuscr.).

S. **aquaticus** Huds.; *Cat.* 440. — Abondant dans les marais entre Quend et Villers-sur-Authie (*Abbé Cagé*).

Picris hieracioides L.; *Cat*, 443. — Ruines du château de Poix.

Helminthia echioides Gærtn.; *Cat.* 444. — Huppy dans un champ de Luzerne; Quend (*Abbé Cagé*); Petit-Saint-Jean près Amiens (*Dr Richer*).

Tragopogon pratensis L.; *Cat.* 444. — Senarpont.

Chondrilla juncea L. *Sp.*; Coss. et Germ. *Fl.* 532; P. *Fl*; Dub. *Bot.*; Gren. et Godr. *Fl.*
②. Juin-août.
RR. — Champs sablonneux, lieux pierreux, bords des chemins. — Moissons entre Saint-Valery et le bois du Cap-Hornu du côté de la falaise (*Dr Richer*). — Cette espèce, indiquée entre Cayeux et Saint-Valery (*P.* Fl.), nous paraissait avoir été confondue avec le *Lactuca saligna* (L.; *Cat.* 446), que nous avons observé dans les environs de Cayeux. M. le Dr Richer a retrouvé le *Chondrilla juncea* près du Cap-Hornu où nous l'avons récolté en 1868.

Lactuca Scariola L.; *Cat.* 447 Var. *virosa* (Coss. et Germ. *Fl.* 531. — *L. virosa* L. *Sp.*; Dub. *Bot.*; Gren. et Godr. *Fl.*). — *RR.* — Fortmanoir près Boves (*Copineau*).

Hieracium Auricula L.; *Cat.* 450. — Les Alleux près Behen ; Monchaux près Quend sur une digue. — Trouvé dans la forêt d'Hesdin et à Brévilliers [Pas-de-Calais] (*Dovergne* Herb.).

Var. β. *monocephalum* (Coss. et Germ.; *Cat.* 450). — Monchaux près Quend.

H. boreale Fries; *Cat.* 450. — Forêt d'Arguel près Senarpont.

CAMPANULACEÆ.

Campanula Trachelium L.; *Cat.* 451. — Estrées-lès-Crécy.

C. glomerata L.; *Cat.* 452. — Poix ; lisières de la forêt d'Arguel près Senarpont ; Hangest-sur-Somme, Ailly-sur-Noye (*Gonse*).

Specularia hybrida Alph. D C.; *Cat.* 452. — Amiens, Ailly-sur-Noye (*Copineau*).

ERICINEÆ.

Calluna vulgaris Salisb.; *Cat.* 454. — Tilloy-Floriville ; retrouvé au bois du Val près Laviers; forêt de Crécy (*P. de Vicq*); bois de Frohen (*De Fercourt* Herb.).

PYROLACEÆ.

Pyrola minor L.; *Cat.* 455. — Bois de Quevauvillers (*Dr Richer*).

MONOTROPEÆ.

Monotropa Hypopitys L.; *Cat.* 455. — Poix; Creuse (*Gonse*) ; bois de Saint-Riquier (*Du Maisniel de Belleval*, Not. manuscr.).

ASCLEPIADEÆ.

Vincetoxicum officinale Mœnch ; *Cat.* 456. — Forêt d'Arguel près Senarpont; bois de Boves et d'Ailly-sur-Noye (*Dr Richer*, *Copineau*).

GENTIANEÆ.

Menyanthes trifoliata L.; *Cat.* 457. — Monchaux près Quend; Ham.

Limnanthemum Nymphoides Hoffm.; *Cat.* 457. — Canal de la Somme près Montières (*Gonse*).

Chlora perfoliata L. *Cat.* 458. — Dunes de Saint-Quentin-en-Tourmont (*Copineau*); retrouvé à Quend (*Abbé Cagé*); lisières du bois de Frohen (*De Fercourt* Herb.). — Trouvé près de nos limites à Tollent [Pas-de-Calais] (*Dovergne* Herb.).

Gentiana Pneumonanthe L.; *Cat.* 458. — Fouencamps (*Dr Richer*, *Copineau*).

G. Germanica Willd.; *Cat.* 458. — Hangest-sur-Somme, Dury (*Gonse*).

CUSCUTEÆ.

Cuscuta Epithymum Murray. Var. β. *Trifolii* (Coss. et Germ.; *Cat.* 462). — Huppy.

C. major C. Bauh.; *Cat.* 462. Var. *Viciæ*. (*C. Viciæ* Schnitzlein; Kirschleg. *Fl. Als.* 1, 527 et 2, 471. — *C. Schkuhriana* Pfeiffer, *Ann. sc. nat.* 5, 1846 p. 86?). — Tiges purpurines plus grèles que dans le type. Fleurs d'un rose pâle. Calice à divisions plus courtes, plus larges et plus obtuses. Filets des étamines élargis depuis l'anthère jusqu'à la base, un peu plus longs que l'anthère. — Parasite sur le *Vicia sativa*. — Observé pour la première fois au mois de septembre 1873 dans un champ de Vesce entre Grébault et Huppy.

BORRAGINEÆ.

Lycopsis arvensis L.; *Cat.* 463. — Saint-Valery.

Myosotis versicolor Rchb; *Cat.* 464. — Moyenneville.

Lithospermum officinale L.; *Cat.* 465. Bois d'Ailly-sur-Noye (*Copineau*).

Cynoglossum officinale L.; *Cat.* 466. — Ham.

SOLANEÆ.

L'*Atropa Belladona* (L.; *Cat.* 467) a été trouvé dans la forêt d'Hesdin [Pas-de-Calais] (*Dovergne* Herb.).

Lycium Barbarum L.; *Cat.* 467. — Essertaux (*Copineau*).

HYOSCIAMUS NIGER L.; *Cat.* 468. — Ham; Essertaux, Boves (*Copineau*).

VERBASCEÆ.

VERBASCUM BLATTARIA L.; *Cat.* 469. — Amiens vers Saint-Roch dans les terrains de la cité ouvrière et au cimetière de la Madeleine (*Dr Richer*); La Faloise (*Gonse*).

V. LYCHNITIS L.; *Cat.* 470. — Coteau de Grâce près Amiens (*Dr Richer*).

V. NIGRUM L.; *Cat.* 470. S.-v. *flore albo.* — Fleurs blanches. — Cimetière d'Hautvillers.

SCROFULARINEÆ.

VERONICA PERSICA Poir.; *Cat.* 471. — Tœufles; Baisnat près Huppy; Quend (*Abbé Cagé*).

V. TRIPHYLLOS L.; *Cat.* 471. — Quend (*Abbé Cagé*).

V. PRÆCOX All.; *Cat.* 471. — id. (*id.*).

V. MONTANA L.; *Cat.* 473. — Bois d'Estouilly près Ham; bosquet du vieux Quend (*Abbé Cagé*). — Trouvé dans la forêt d'Hesdin [Pas-de-Calais] (*Dovergne* Herb.).

V. TEUCRIUM L.; *Cat.* 474. — Lisières de la forêt d'Arguel près Senarpont; retrouvé à Boves (*Copineau*).

Le *Scrofularia vernalis* (L.; Not. in *Cat.* 475) croît dans les haies de Marconnelle près Hesdin [Pas-de-Calais] (*Dovergne* Herb.).

DIGITALIS PURPUREA L.; *Cat.* 475. — Forêt d'Arguel près Senarpont.

LINARIA CYMBALARIA Mill.; *Cat.* 476. — Murs du château de Ham; Montdidier (*Lefebvre de Villers*).

L. SUPINA Desf.; *Cat.* 477. — Boves (*Copineau*).

PEDICULARIS SYLVATICA L.; *Cat.* 477. — Limeux.

P. PALUSTRIS L.; *Cat.* 477. — Gamaches.

Rhinanthus minor Ehrh.; *Cat.* 478. — Ham, forêt d'Arguel près Senarpont.

Melampyrum cristatum L.; *Cat.* 478. — Forêt d'Arguel près Senarpont.

OROBANCHEÆ.

Phelipæa ramosa C. A. Mey.; *Cat.* 479. — Observé il y a peu d'années à Fontaine-sur-Somme (*Masson*).

Orobanche Galii Dub.; *Cat* 480. — Monchaux près Quend.

O. Epithymum DC.; *Cat.* 480. — Ailly-sur-Noye (*Gonse*).

LABIATÆ.

Mentha sylvestris Koch. Var. β. *viridis* (Coss. et Germ.; *Cat.* 482). — Bords de la Somme à Amiens (*Copineau*).

Thymus Serpyllum L. s.-v. *albus* (*Cat.* 484). — Maisnières.

Le *Melissa officinalis* (L.; Not. in *Cat.* 485) a été trouvé à l'état subspontané à Frohen (*De Fercourt* Herb.).

Lamium amplexicaule L ; *Cat.* 486. — Frucourt.

Galeobdolon luteum Huds.; *Cat.* 487. — Dury, Essertaux (*Copineau*).

Stachys Germanica L. *Cat.* 488. — Namps-au-Mont (*Dr Richer*); Essertaux (*Copineau*); Flixecourt (*Dovergne* Herb.).

S. Alpina L.; *Cat.* 488. — Pâture du château de Senarpont; bords d'un chemin dans la forêt d'Arguel près Senarpont; La Faloise (*Gonse*).

Leonurus Cardiaca L.; *Cat.* 489. — Mareuil (*Du Maisniel de Belleval*, Not. manuscr.).

Brunella vulgaris Mœnch Var. β. *alba* (Coss. et Germ.; *Cat.* 490. — Quevauvillers (*Dr Richer*).

Scutellaria galericulata L.; *Cat.* 490. — La Faloise (*Gonse*).

Ajuga Genevensis L.; *Cat.* 491. — Lisières de la forêt d'Arguel près Senarpont; Camon, Boves (*Copineau*).

TEUCRIUM BOTRYS L.; *Cat.* 491. — Bray-lès-Mareuil; Poix.

T. CHAMÆDRYS L.; *Cat.* 492. — Ailly-sur-Noye (*Gonse*).

T. MONTANUM L.; *Cat.* 492. — id. (*id.*).

LENTIBULARIEÆ.

PINGUICULA VULGARIS L.; *Cat.* 493. — Fouencamps (*Dr Richer*).

UTRICULARIA VULGARIS L.; *Cat.* 493. — Marais de Longpré près Amiens (*Copineau*).

PRIMULACEÆ.

HOTTONIA PALUSTRIS L.; *Cat.* 494. — La Neuville près Amiens, Fortmanoir près Boves (*Dr Richer*); Camon (*Copineau*); Nampont (*Du Maisniel de Belleval*, Not. manuscr.).

LYSIMACHIA NUMMULARIA L.; *Cat.* 495. — Ham; Essertaux (*Copineau*); La Faloise (*Gonse*).

L. NEMORUM L.; *Cat.* 495. — Bois de Raincheval (*Copineau*).

Le *L. thyrsiflora* L. a été découvert en 1868 par M. Petermann aux environs de Saint-Quentin [Aisne] dans le marais de Rouvroy qui est situé à peu de distance des sources de la Somme (*Petermann* in Bull. Soc. bot. Fr. 16, 216). Cette espèce septentrionale, très-rare en France, existait autrefois à Abbeville (Not. in *Cat.* 495). La rencontre qui vient d'en être faite récemment doit encourager à diriger de nouvelles recherches dans les autres parties de la vallée de la Somme.

SAMOLUS VALERANDI L.; *Cat.* 495. — Retrouvé à Longpré près Amiens (*Copineau*).

CENTUNCULUS MINIMUS L.; *Cat.* 496. — Quend (*Abbé Cagé*).

GLOBULARIEÆ.

GLOBULARIA VULGARIS L.; *Cat.* 497. — Lisières de la forêt d'Arguel près Senarpont; Quevauvillers (*Dr Richer*); bois de Lozières entre Essertaux et Jumel (*Copineau*); Creuse, Bacouel (*Gonse*); retrouvé à Boves et à Cagny (*Dr Richer, Copineau*).

PLUMBAGINEÆ.

Armeria maritima Willd.; *Cat.* 497. — Retrouvé à St-Valery.

Statice Limonium L.; *Cat.* 498. — Retrouvé dans les prés salés sous le bois du Cap-Hornu près Saint-Valery.

PLANTAGINEÆ.

Plantago Coronopus L.; *Cat.* 500. — Le Hourdel près Cayeux.

SALSOLACEÆ.

Beta vulgaris Moq. Tand. Var. α. *maritima* (Moq. Tand.; *Cat.* 501). — Fort-Mahon près Quend (*Abbé Cagé*); Ault (*T. C.* Herb.).

Blitum Bonus-Henricus Rchb.; *Cat.* 504. — Senarpont.

Atriplex crassifolia C. A. Mey.; *Cat.* 504. — Fort-Mahon près Quend (*Abbé Cagé*).

L'*A. littoralis* (L.; *Cat.* 506) a été trouvé à Berck et à Etaples [Pas-de-Calais] (*Dovergne* Herb.).

POLYGONEÆ.

Le *Rumex maximus* (Schreb.; Coss. et Germ. *Fl.* 566; Gren. et Godr. *Fl.*) nous a été signalé à la limite de notre département sur les bords de la Bresle entre Eu et le Tréport [Seine-Inférieure] par M. A. Passy, membre de l'Institut. Nous n'avons pas encore eu l'occasion d'y constater sa présence.

Le *Polygonum mite* (Schrank; Not. in *Cat.* 513) et sa Var. *minus* (Coss. et Germ. *Fl.* 571. — *P. minus* Huds.) ont été récoltés dans le marais de Grigny près Hesdin [Pas-de-Calais] (*Dovergne* Herb.).

THYMELÆÆ.

Daphne Laureola L.; *Cat.* 514. — Forêt d'Arguel près Senarpont; bois d'Epaumesnil (*Masson*).

D. Mezereum L.; *Cat.* 515. — Bois de Caumondel près Huchenneville ; Essertaux, retrouvé à Boves (*Copineau*).

SANTALACEÆ.

Thesium humifusum D C.; *Cat.* 515. — Essertaux (*Copineau*).

EUPHORBIACEÆ.

Euphorbia palustris L.; *Cat.* 516. — Bords de la Somme à Montières près Amiens (*Dr Richer*).

E. Lathyris L.; *Cat.* 517. — Bords de la route d'Amiens à Dury (*Copineau*).

Mercurialis perennis L.; *Cat.* 518. — Forêt d'Arguel près Senarpont ; Creuse (*Gonse*).

SALICINEÆ.

Salix fragilis L.; *Cat.* 522. — Quend (*Abbé Cagé*).

S. purpurea L.; *Cat.* 523. — id. (*id.*).

S. mollissima Ehrh. *Beitr.* 6, 101 ; Gren. et Godr. *Fl.* 3, 127 ; Koch *Syn.* 745.

Feuilles lancéolées allongées, acuminées, lâchement denticulées, finement tomenteuses en dessous dans leur jeunesse. Stipules ovales aiguës. Châtons sessiles ou brièvement pédonculés, munis de petites feuilles à la base. Ecailles ferrugineuses jaunâtres, longuement barbues. Capsule tomenteuse, ovoïde conique, sessile, la glande dépassant la base de la capsule. Stigmates linéaires, bifides, ne dépassant pas les poils des écailles.

♄. Mars-avril.

RR. — Lieux humides, bords des eaux. — Quend (*Abbé Cagé*).

S. Smithiana Willd.; *Cat.* 523. — id. (*id.*).

S. Salviaefolia Link apud Willd. *Sp.* 4, 688 ; Koch *Syn.* 747.

Feuilles oblongues lancéolées aiguës, atténuées à la base, obs-

curément denticulées, blanchâtres tomenteuses en dessous et à nervures saillantes. Chatons sessiles, un peu arqués, munis de petites feuilles à la base. Capsule tomenteuse, ovoïde conique allongée, pédicellée à pédicelle environ deux fois plus long que la glande. Style court. Stigmates oblongs, ordinairement entiers.

♄. Avril-mai.

RR. — Lieux humides, marais. — Quend (*Abbé Cagé*).

S. CINEREA L.; *Cat.* 523. — id. (*id.*).

S. AURITA L.; *Cat.* 524. — id. (*id.*).

S. REPENS L.; *Cat.* 524. — Bray-lès-Mareuil (*Du Maisniel de Belleval*, Not. manuscr.).

HYDROCHARIDEÆ.

HYDROCHARIS MORSUS-RANÆ L.; *Cat.* 528. — Dans la Somme à Ham.

BUTOMEÆ.

BUTOMUS UMBELLATUS L.; *Cat.* 529. — Dreuil près Amiens (*Copineau*).

JUNCAGINEÆ.

TRIGLOCHIN PALUSTRE L.; *Cat.* 529. — Rivery et Longpré près Amiens (*Dr Richer*).

POTAMEÆ.

POTAMOGETON PLANTAGINEUS Ducros; *Cat.* 531. — Longpré près Amiens (*Dr Richer*).

P. PUSILLUS L.; *Cat.* 532. — Retrouvé à Rivery (*Copineau*).

P. PECTINATUS L.; *Cat.* 533. — Dans la Somme à Ham.

Le P. *rufescens* (Schrad.; *Cat.* 530) a été rencontré à Rayé et à Aubin près Hesdin [Pas-de-Calais] (*Dovergne* Herb.).

Le P. *trichoides* (Chamisso et Schlecht. in Linn. — P. *monogynus* J. Gay; Not. in *Cat.* 532) a aussi été trouvé dans le marais d'Aubin [Pas-de-Calais] (*Dovergne* Herb.).

NAIADEÆ.

Naias major Roth. *Germ.*; Coss. et Germ. *Fl.* 713; Dub. *Bot.*; Gren. et Godr. *Fl.*

①. Juillet-septembre.

RR. — Fossés, rivières, canaux. — Amiens dans les *hortillonnages* (*Copineau*) et dans le canal de la Somme en face du cimetière de la Madeleine, fossés à Camon (*Dr Richer*). — Cette espèce, dont il n'a pas encore été fait mention dans la Flore du département de la Somme, paraît cependant avoir été observée autrefois dans l'étang du Gard près de Villers-sur-Authie (*Buteux* in *Du Maisniel de Belleval* Not. manuscr.).

LEMNACEÆ.

LEMNA TRISULCA L.; *Cat.* 534. — Amiens (*Copineau*).

L. POLYRRHIZA L.; *Cat.* 535. — Amiens au champ de courses et à la Voirie (*Dr Richer*).

TYPHACEÆ.

TYPHA ANGUSTIFOLIA L.; *Cat.* 536. — Retrouvé à Rivery près Amiens (*Dr Richer*).

SPARGANIUM SIMPLEX Huds.; *Cat.* 536. — Amiens (*Copineau*).

ORCHIDEÆ.

LOROGLOSSUM HIRCINUM Rich.; *Cat.* 537. — Bois de Croixrault près Poix; Monchaux près Quend; retrouvé à Laviers.

ANACAMPTIS PYRAMIDALIS Rich.; *Cat.* 537. — Lisières de la forêt d'Arguel près Senarpont; pâturages sur les falaises entre Ault et Mers (*Copineau*).

ORCHIS USTULATA L.; *Cat.* 537. — Bois de Port, dunes de Saint Quentin-en-Tourmont (*Dovergne* Herb.).

O. PURPUREA Huds.; *Cat.* 537. — Mareuil.

O. MILITARIS L.; *Cat.* 538. — Forêt d'Arguel près Senarpont; Boves, Essertaux (*Copineau*); bois de Creuse (*R. Vion*).

O. MORIO L.; *Cat.* 539. — Doudelainville.

O. MASCULA L.; *Cat.* 539. — Essertaux (*Copineau*); bois de Creuse (*R. Vion*).

OPHRYS MUSCIFERA Huds.; *Cat.* 540. — Forêt d'Arguel près Senarpont; Essertaux, retrouvé à Boves (*Copineau*).

O. ARANIFERA Huds.; *Cat.* 540. — Retrouvé à Boves (*Copineau*).

O. ARACHNITES Hoffm.; *Cat.* 540. — Retrouvé à Boves (*R. Vion*).

O. APIFERA Huds.; *Cat.* 540. — Bois de Lanchères; forêt d'Arguel près Senarpont; Montrelet (*Dr Dours*); Ailly-sur-Noye (*R. Vion*); Bertangles (*Gonse*).

GYMNADENIA CONOPSEA Rich.; *Cat.* 541. — Lisières de la forêt d'Arguel près Senarpont; Essertaux (*Copineau*).

PLATANTHERA MONTANA Schmidt; *Cat.* 542. — Mareuil; Senarpont ; bois de Lozières entre Essertaux et Jumel (*Copineau*).

LIMODORUM ABORTIVUM Sw.; *Cat.* 542. — Retrouvé à Boves (*Dr Richer*).

CEPHALANTHERA GRANDIFLORA Babingt.; *Cat.* 542. — Mareuil ; Forêt d'Arguel près Senarpont ; Essertàux (*Copineau*); Creuse, Bertangles, Bacouel (*Gonse*).

Nous avons vu dans l'herbier de M. Dovergne le *C. rubra* (Rich.; *Cat.* 543) récolté dans le bois de Port par M. Tillette de Clermont-Tonnerre. Nous ne pensons pas qu'on l'y ait retrouvé.

EPIPACTIS LATIFOLIA All. Var. α. *latifolia* (Coss. et Germ.; *Cat.* 543). — Bois de Croixrault près Poix ; Vers-Hébecourt, Essertaux (*Copineau*); Ailly-sur-Noye (*Gonse*).

Var. β. *atrorubens* (Coss. et Germ.; *Cat.* 543). — Bois de Croixrault près Poix; forêt d'Arguel près Senarpont ; le Gard près Picquigny (*Gonse*).

NEOTTIA NIDUS-AVIS Rich.; *Cat.* 544. — Forêt d'Arguel près Senarpont ; Senarpont ; retrouvé à Ailly-sur-Somme et à Jumel (*Dr Richer*).

SPIRANTHES ÆSTIVALIS Rich.; *Cat.* 544. — Quend (*Abbé Cagé*).

S. AUTUMNALIS Rich.; *Cat.* 545. — Boufflers (*Dovergne* Herb.); bords du bois de Crécy-Grange près Crécy (*Du Maisniel de Belleval*, Not. manuscr.).

ASPARAGINEÆ.

POLYGONATUM VULGARE Desf.; *Cat.* 547. — Ailly-sur-Noye, bois de Lozières entre Essertaux et Jumel (*Copineau*).

PARIS QUADRIFOLIA L.; *Cat.* 548. — Boves, Ailly-sur-Noye (*Copineau*); Creuse, la Faloise (*Gonse*).

DIOSCOREÆ.

TAMUS COMMUNIS L.; *Cat.* 548. — Forêt d'Arguel près Senarpont; bois de Rampval près Mers (*Copineau*).

LILIACEÆ.

Tulipa sylvestris L. *Sp.*; Coss. et Germ. *Fl.* 644; Dub. *Bot.*; Gren. et Godr. *Fl.*

♃. Avril.

RR. — Taillis des bois, endroits herbeux des parcs. — Essertaux (*Copineau*). — Espèce nouvelle pour notre Flore. — On nous a signalé dans le parc du château de Huppy un *Tulipa* que l'on ne peut détruire et qui y fleurit très-rarement. Nous pensons que cette plante pourrait bien être le *T. sylvestris* L.

ORNITHOGALUM PYRENAICUM L.; *Cat.* 549. — Retrouvé à Dury (*Dr Richer*).

O. UMBELLATUM L.; *Cat.* 549. — Limeux; Boves, Cagny, Quevauvillers (*Dr Richer*); Ailly-sur-Noye (*Copineau*).

GAGEA ARVENSIS Schult.; *Cat.* 550. — Amiens à la Hautoie, Floy (*Dr Richer*); Essertaux (*Copineau*); Flixecourt (*Dovergne* Herb.).

SCILLA BIFOLIA L.; *Cat.* 550. — Essertaux (*Copineau*).

ALLIUM VINEALE L.; *Cat.* 551. — Dunes de Quend.

MUSCARI COMOSUM Mill.; *Cat.* 552. — Ailly-sur-Noye, Boves (*Copineau*).

Phalangium ramosum Lmk.; *Cat.* 552. — Coteau calcaire bordant au sud la forêt d'Arguel près Senarpont.

COLCHICACEÆ.

Colchicum autumnale L.; *Cat.* 553 — Saint-Maulvis (*Masson*).

JUNCEÆ.

Juncus Gerardi Lois.; *Cat.* 555. — Saint-Quentin-en-Tourmont.

Le *J. supinus* (Mœnch.; *Cat.* 554) a été recueilli à Sorus et à Saint-Josse [Pas-de-Calais] (*Dovergne* Herb.).

Luzula Forsteri DC.; *Cat.* 556. — Frucourt; bois au sud de Poix.

L. multiflora Lej.; *Cat.* 556. — Boves (*Copineau*); Villers-Bretonneux (*Dr Richer*).

CYPERACEÆ.

Carex pulicaris L.; *Cat.* 557. — Fossés entre Quend et Villers-sur-Authie (*Abbé Cagé*).

C. vulpina L.; *Cat.* 557. — Quend (*id.*).

C. muricata L. Var. *α. muricata* (Coss. et Germ.; *Cat.* 558). — Mareuil.

C. paradoxa Willd.; *Cat.* 558. — Quend (*Abbé Cagé*).

C. paniculata L.; *Cat.* 558. — Villers-sur-Authie (*Abbé Cagé*); Ham (*Copineau*).

Le *C. stellulata* Good., que nous avons observé dans les landes de Beaumont près Eu [Seine-Inférieure] (Not. in *Cat.* 559), a été récolté à Saint-Josse [Pas-de-Calais] (*Dovergne* Herb.).

C. divisa Huds.; *Cat.* 559. — Quend (*Abbé Cagé*).

C. disticha Huds.; *Cat.* 560. — Bray-lès-Mareuil; Quend (*id.*).

C. brizoides L. *Sp.* 1381; Dub. *Bot.* 491; Boreau *Fl. centr.* 668; Koch *Syn.* 868.

Souche grêle, longuement rampante. Tiges de 3-5 décim.,

grêles, faibles, triquètres, rudes, penchées au sommet. Feuilles linéaires étroites, allongées, planes, rudes aux bords. Epi terminal composé. Epillets 5-8, lancéolés oblongs, rapprochés, courbés en dehors, mâles à la base. Stigmates 2. Utricules dressés, lancéolés, plans convexes, lisses, denticulés aux bords, atténués en un bec bifide dépassant un peu l'écaille. Ecailles ovales lancéolées, d'un vert blanchâtre.

♃. Mai-juin.

RR. — Bois humides. — Forêt de Crécy (*Dovergne* Herb.). — Avant d'avoir vu cette espèce dans l'herbier de M. Dovergne, nous n'avions pas cru devoir l'admettre, quoiqu'elle ait été signalée depuis longtemps dans la forêt de Crécy sur les bords des chemins en descendant vers Crécy (*Du Maisniel de Belleval*, Not. manuscr.).

C. CÆSPITOSA L.; *Cat.* 560. — Quend (*Abbé Cagé*).

C. ACUTA L.; *Cat.* 560. — Id. (*id.*).

C. TRINERVIS Desgl.; *Cat.* 561. — Id. (*id.*).

Le *C. ericetorum* (Poll.; Coss. et Germ. *Fl.* 745; Dub. *Bot.*; Gren. et Godr. *Fl.*) a été trouvé très-près de nos limites dans la forêt de Labroye [Pas-de-Calais] (*Dovergne* Herb.).

C. PILULIFERA L.; *Cat.* 561. — Bois de Frucourt.

C. PRÆCOX Jacq.; *Cat.* 561. — Quend (*Abbé Cagé*).

C. DIGITATA L.; *Cat.* 562. — Bois de Saveuse (*Dr Richer*).

C. PANICEA L.; *Cat.* 562. — Quend (*Abbé Cagé*).

C. FLAVA L.; *Cat.* 563. — Id. (*id.*).

C. ŒDERI Ehrh.; *Cat.* 563. — Id. (*id*).

C. DISTANS L. *Cat.* 563. — Id. (*id.*).

Le *C. binervis* Sm., observé dans les landes de Beaumont près Eu [Seine-Inférieure] (Not. in *Cat.* 563), a été rencontré dans le bois de Saint-Josse [Pas-de-Calais] (*Dovergne* Herb.).

C. EXTENSA Good.; *Cat.* 564. — Quend (*Abbé Cagé*).

C. Pseudo-Cyperus L. *Cat.* 564. — Quend; Pont-de-Metz, Montières près Amiens (*Dr Richer*).

C. ampullacea Good.; *Cat.* 565. — Ham; Quend (*Abbé Cagé*).

C. vesicaria L.; *Cat.* 565. — Quend. — Sur les indications de M. l'abbé Cagé, nous avons récolté ce *Carex* en juin 1872 auprès de Quend, dans un fossé bordant la route de Rue. C'est la première fois que nous le rencontrons dans nos limites où il paraît cependant avoir été observé autrefois.

C. riparia Curt.; *Cat.* 565. — Quend (*Abbé Cagé*).

C. hirta L.; *Cat.* 565. — Id. (*id.*).

C. filiformis L.; *Cat.* 566. — Quend (*Abbé Cagé*); Fortmanoir près Boves (*Dr Richer*).

Heleocharis uniglumis Rchb.; *Cat.* 566. — Quend (*Abbé Cagé*).

Scirpus pauciflorus Lightf.; *Cat.* 567. — Retrouvé à Quend (*id.*).

S. setaceus L.; *Cat.* 567. — Villers-sur-Authie (*id.*).

S. compressus Pers.; *Cat.* 569. — Retrouvé à Quend (*id.*)

Cladium Mariscus R. Br.; *Cat.* 570. — Monchaux près Quend.

Eriophorum latifolium Hoppe; *Cat.* 570. — Bray-lès-Mareuil.

Cyperus flavescens L.; *Cat.* 571. — Fouencamps (*Dr Richer*).

C. fuscus L.; *Cat.* 571. — Champ de courses à Amiens, et entre le Pont-de-Metz et Renancourt (*Dr Richer*, *Copineau*).

GRAMINEÆ.

Oplismenus Crus-galli Kunth; *Cat.* 572. — Bords du canal vers l'île Sainte-Aragone à Amiens (*Dr Richer*).

Digitaria sanguinalis Scop.; *Cat.* 573. — Saint-Valery (*Dr Richer*).

Setaria viridis P. B.; *Cat.* 573. — Huppy.

Alopecurus geniculatus L. Var. α. *geniculatus* (Coss et Germ.; *Cat.* 574). — Saint-Valery.

A. BULBOSUS L.; *Cat.* 574. — Saint-Valery ; Le Crotoy (*Dovergne* Herb.).

PHLEUM BOEHMERI Wib.; *Cat.* 575. — Lisières du bois de Croixrault près Poix ; Notre-Dame-de-Grâce près Amiens (*Dr Richer*).

CALAMAGROSTIS EPIGEIOS Roth.; *Cat.* 578. — Bois d'Estrées-lès-Crécy ; Quevauvillers (*Dr Richer*).

Le *C. lanceolata* (Roth.; Not. in *Cat.* 578) a été recueilli dans les prairies de Maresquel près Hesdin [Pas-de-Calais] (*Dovergne* Herb.).

AIRA PRÆCOX L.; *Cat.* 579. — Tilloy-Floriville ; Monchaux près Quend.

DESCHAMPSIA FLEXUOSA Nees ; *Cat.* 580. — Forêt d'Arguel près Senarpont.

HOLCUS MOLLIS L.; *Cat.* 580. — Maisnières.

DANTHONIA DECUMBENS D C.; *Cat.* 581. — Bois de Lanchères; Quend (*Abbé Cagé*) ; falaises entre Ault et Mers (*Copineau*).

AVENA PRATENSIS L.; *Cat.* 582. — Retrouvé à Mareuil.

A. PUBESCENS L.; *Cat.* 582. — Bois de Lanchères; Fortmanoir près Boves, Saint-Quentin-en-Tourmont, retrouvé à Notre-Dame-de-Grâce près Amiens (*Dr Richer*) ; falaises entre Ault et Mers, citadelle d'Amiens (*Copineau*).

MELICA UNIFLORA Retz ; *Cat.* 584. — Retrouvé à Mareuil.

GLYCERIA FLUITANS R. Br.; *Cat.* 585. S.-v. *vivipara.* — Epillets vivipares. — Bords du canal de la Somme à Amiens (*Dr Richer*).

G. DISTANS *Cat.* 585. — Saint-Valery.

BRIZA MINOR L.; *Cat.* 587. — Revu en 1869 dans un champ bordant le bois d'Estrées-les-Crécy.

POA COMPRESSA L.; *Cat.* 588. — Murs du château de Ham.

DACTYLIS GLOMERATA L.; *Cat.* 588. S.-v. *vivipara.* — Epillets vivipares. — Boulevard du Jardin des Plantes à Amiens (*Dr Richer*).

Bromus tectorum L. *Cat.* 589. — Abbeville ; Saint-Quentin-en-Tourmont ; Le Hourdel près Cayeux.

B. arvensis L.; *Cat.* 589. — Maisnières.

B. erectus Huds.; *Cat.* 591. — Les Alleux près Béhen.

Festuca gigantea Vill ; *Cat.* 591. — Amiens (*Dr Richer*).

F. pratensis Huds. S.-v. *pseudo-loliacea* (Coss. et Germ.; *Cat.* 592). — Champ de courses à Amiens (*Dr Richer*).

F. heterophylla Lmk.; *Cat.* 592. — Renancourt près Amiens (*Dr Richer*).

F. Myuros Auct.; *Cat.* 593. — Pelouses dans les dunes de Saint-Quentin-en-Tourmont; galets du Hourdel près Cayeux.

F. tenuiflora Schrad.; *Cat.* 594. — Amiens (*Dr Richer*).

Lolium linicola Sond.; *Cat.* 596. — Raincheval (*Copineau*).

Triticum junceum L.; *Cat.* 599. – Le Hourdel près Cayeux; Fort-Mahon près Quend (*Abbé Cagé*).

EQUISETACEÆ.

Equisetum Telmateia Ehrh.; *Cat.* 601. — Prairie au bord de la Somme à Ham.

FILICES.

Polypodium vulgare L.; *Cat.* 602. — Bois du Gard près Picquigny (*Gonse*).

Blechnum Spicant Roth.; *Cat.* 603. — Bois du Brusle près Huchenneville; Forêt d'Arguel près Senarpont; Quevauvillers (*Dr Richer*).

Scolopendrium officinale Sm.; *Cat.* 603. — Villers-sur-Mareuil.

Asplenium Ruta-muraria L.; *Cat.* 604. — Château de Ham.

A. Adianthum-nigrum L.; *Cat.* 604. — Villers-sur-Mareuil; Vron (*Abbé Cagé*); Caguy (*Copineau*).

A. Filix-femina Bernh.; *Cat.* 604. — Forêt d'Arguel près Senarpont ; Quevauvillers, Courcelles-sous-Moyencourt (*Dr Richer*).

NEPHRODIUM THELYPTERIS Stremp.; *Cat.* 605. — Villers-sur-Authie (*Abbé Cagé*); Fouencamps (*Dr Richer*).

N. SPINULOSUM Stremp.; *Cat.* 605. — Doudelainville; Forêt d'Arguel près Senarpont; Namps-au-Val (*Dr Richer*).

Le *N. cristatum* (Michx; *Cat.* 605) a été recueilli à Saint-Josse [Pas-de-Calais] (*Dovergne* Herb.).

ASPIDIUM ACULEATUM Sw.; *Cat.* 606. — Bois de la réserve entre Namps et Famechon (*Copineau*); Namps-au-Val (*Dr Richer*).

S-v. *Plukenetii.* (*Cat.* 606). — Doudelainville.

L'*Osmunda regalis* (L.; *Cat.* 606) a été rencontré à Saint-Josse [Pas-de-Calais] (*Dovergne* Herb.)

BOTRYCHIUM LUNARIA Sw.; *Cat.* 606. — Cagny (*Le Correur*, *Dr Richer*); bois de Wailly (*Goze*); citadelle d'Amiens, coteaux d'Epagne (*Dovergne* Herb.).

OPHIOGLOSSUM VULGATUM L.; *Cat.* 607. — Quend.

CHARACEÆ.

Nitella tenuissima Coss. et Germ. *Fl.* 898 et Illustr.; Kutz. *Sp. Alg.*; Brébiss. *Fl. Norm.* — *Chara tenuissima* Desv. *Journ. Bot.*

Fruct. — Mai-août.

RR. — Croissant en touffes dans les eaux limpides des marais tourbeux. — Mareuil, où nous l'avons observé pour la première fois en 1872 dans un fossé du marais communal.

Nous avons reçu de M. Copineau un *Nitella* qu'il a récolté à Longpré près Amiens, et que nous croyons être le *N. mucronata* (Coss. et Germ.; *Cat.* 608).

TABLE

DES GENRES CITÉS DANS LE SUPPLÉMENT

DÉCOUVERTE

D'UNE

SÉPULTURE FRANQUE

A ROGENT EN 1866

Notice lue à la Société d'Emulation d'Abbeville

Messieurs,

A la séance du 19 avril 1866, nous avons eu l'honneur d'entretenir la Société d'Émulation, de la découverte d'une sépulture franque qui venait d'être faite à Rogent, commune de Tœufles (1). Ce compte-rendu sommaire parut intéresser nos collègues qui nous demandèrent des détails plus complets sur cette fouille et sur celles qui étaient alors en projet.

Nous venons, Messieurs, nous acquitter de l'engagement pris à cette époque, en vous priant de nous excuser d'une communication aussi tardive.

Dans la première quinzaine d'avril 1866, on nous apprit qu'une découverte de cercueils en pierre, venait d'avoir lieu à Rogent, dans la cour de la ferme de Mme veuve Gignon, où nous nous rendîmes, aussitôt,

(1) Procès-verbal de la séance du 19 avril 1866.

avec nos collègues de la Société d'Émulation, Messieurs Louandre, de Caïeu et Marcotte.

Une circonstance toute fortuite avait amené la découverte qui nous occupe. Pendant qu'on enlevait les fumiers de la cour, la roue d'une des voitures lourdement chargée, s'enfonça, tout-à-coup, dans la cavité d'un cercueil en pierre, plein de terre et d'ossements humains. En terrassant pour dégager cette roue, on mit à nu trois autres tombes semblables.

Ces quatre cercueils, en forme d'auge, avaient été creusés dans un seul bloc de pierre calcaire assez dure. Ils étaient recouverts d'épais couvercles de même matière, plats en dessous, légèrement anguleux en dessus, dans le sens de leur longueur. Ces couvercles, taillés d'une seule pièce à l'origine, mais brisés dès les temps anciens, se trouvaient divisés en deux, trois ou quatre morceaux que l'on avait rapprochés jadis pour couvrir les tombeaux, comme ils l'avaient été lors de la première inhumation.

Les tombes étaient orientées de l'ouest à l'est, c'est-à-dire la tête à l'occident, les pieds à l'orient. Chacune d'elles contenait un squelette humain engagé dans une masse de terre grasse et compacte, d'une teinte grise noirâtre. Un squelette d'enfant avait aussi été placé dans l'une de ces tombes, à côté du corps d'un homme. Enfin, beaucoup d'autres ossements humains se trouvaient dispersés dans le sol environnant.

Malgré les recherches les plus attentives, aucune inscription, aucune monnaie, aucun dessin, ne put nous mettre à même d'assigner une époque bien déterminée à cette sépulture. On avait seulement trouvé dans un des cercueils, un petit vase en terre noire et deux

boucles en fer très-oxidé. Ces objets furent achetés pour le Musée d'Abbeville.

Nous n'irons pas plus loin, Messieurs, sans vous rappeler que c'est à la sollicitude de M. d'Émonville, dont nous connaissons tous le goût éclairé pour les arts et l'archéologie, que nous devons la conservation des objets trouvés dans cette fouille. Quelques jours après, il voulut bien aussi diriger de nouveaux terrassements qui découvrirent dix autres cercueils analogues aux premiers. M. d'Émonville en fit dégager deux, sans toutefois les laisser ouvrir ni sortir de terre, opération qui n'eut lieu qu'en présence de la commission de la Société d'Émulation, ce qui nous a permis de tracer un croquis exact de la disposition de ces deux tombes.

Comme toutes les autres, elles étaient orientées de l'ouest à l'est, c'est-à-dire, la tête regardant vers le soleil levant. C'est là, on le sait, une orientation toute chrétienne, puisque dans les premiers temps du christianisme, les morts furent placés de cette manière afin de voir lever « l'aurore de la résurrection. »

Les dimensions des cercueils variaient un peu. L'un de ceux ouverts devant nous, mesurait 1^{m},85 de longueur totale extérieure, 0^{m},66 de largeur du côté de la tête, 0^{m},38 de largeur du côté des pieds. Sa profondeur prise verticalement était de 0^{m},50. Le second, un peu moins grand, avait 1^{m},80 de longueur totale, 0,64 de large du côté de la tête, 0^{m},33 de large du côté des pieds, 0^{m},39 de profondeur.

En déduisant de ces mesures l'épaisseur des parois des tombeaux, soit en moyenne, cinq ou six centimètres, on reconnaît qu'ils n'ont pas été creusés pour une race d'hommes de taille supérieure à ceux de

notre temps. Cette appréciation, confirmée par le volume des ossements, contredit le préjugé si généralement répandu, qui suppose aux races anciennes des proportions infiniment plus élevées qu'à celles de l'époque actuelle.

Les deux cercueils que nous venons de décrire étaient contigus. Contre la paroi occidentale du plus petit et à la même profondeur, se trouvait une pierre à peu près cubique de même nature que celle des tombes, et de 0m,80 carré, sur 0m,70 d'épaisseur.

Un trou carré de cinq centimètres sur huit de profondeur, percé au milieu de ce bloc, a dû servir à y sceller quelque morceau de métal, probablement une croix, si, comme cela ne paraît pas douteux, le cimetière appartenait à l'époque chrétienne.

Deux autres tombeaux, les plus beaux de cette fouille, ainsi que leurs couvercles, ont été acquis pour le Musée d'Abbeville.

Voici les dimensions de l'un d'eux :

Longueur extérieure	1m,95
Largeur vers la tête	0m,64
Largeur vers les pieds	0m,30
Profondeur à la tête	0m,46
Profondeur aux pieds	0m,29
Épaisseur des parois à la tête	0m,06
Épaisseur des parois aux pieds	0m,05
Épaisseur du couvercle dans sa ligne médiane longitudinale	0m,10
Épaisseur du couvercle sur les côtés	0m,05

L'autre mesurait :

Longueur extérieure totale	2m,14

Largeur extérieure à la tête	0m,70
Largeur extérieure vers les pieds.	0m,34
Profondeur à la tête	0m,41
Profondeur aux pieds	0m,27
Épaisseur des parois à la tête et aux pieds	0m,07
Épaisseur des parois latérales	0m,06
Épaisseur du couvercle au milieu de la saillie longitudinale.	0m,11
Épaisseur du couvercle sur les bords latéraux. . . .	0m,08

Ces cercueils, comme tous les autres découverts à Rogent, sont en pierre calcaire assez dure, résistante à la gelée. Cette pierre doit provenir d'une des carrières du département de l'Oise.

Autour de ces divers cercueils, le sol était rempli d'ossements humains, de débris de tuiles rouges à recouvrement de l'époque gallo-romaine, dont l'usage s'est perpétué jusqu'audelà du xe siècle. Il s'y trouvait aussi d'autres fragments de tuiles à rebords percées de trous, ainsi que des morceaux d'un ciment très-dur.

Contrairement à ce qui était supposable pour une sépulture appartenant à des siècles où il était encore d'usage d'enterrer avec les morts, beaucoup d'objets leur ayant appartenus, la liste de ceux qui furent recueillis dans ces tombes ou autour d'elles, n'est ni bien longue ni bien intéressante. Elle se borne à :

Deux sabres en fer,

Deux couteaux ou poignards en fer,

Deux agrafes en bronze étamé,

Plusieurs ornements et plaque de ceinturons en bronze,

Deux vases en terre noire vernissée,

Un grain de collier en terre cuite,

Une boucle et quelques autres objets en fer, trop oxidés pour pouvoir en reconnaître l'usage,

Enfin trois monnaies romaines de grand et moyen bronze, trop usées pour pouvoir être déterminées, ce qui, au surplus, n'a pas d'importance archéologique, car vous savez, Messieurs, que la présence des monnaies romaines ne peut préciser les époques, puisque ces monnaies, en tant que cuivre, ont eu un cours à peu près exclusif dans les Gaules, jusque sous les premiers Capétiens. Ces divers objets sont maintenant au Musée d'Abbeville où on conserve également la tête d'un des squelettes comme spécimen de race (1).

Un fait digne de remarque pour des inhumations faites à grands frais dans des tombeaux en pierre solide, étrangère au pays, d'un transport difficile et coûteux, c'est qu'on ait négligé de les enterrer à une profondeur suffisante pour les préserver autant que possible des spoliations. Les plus profonds n'étaient recouverts que de cinquante centimètres de terre. D'autres, que de vingt-cinq à trente.

Cependant, comme cela a lieu partout où les torrents ne ravinent pas les vallées, le sol de la petite vallée de la Trie a dû s'élever progressivement depuis l'existence de ce cimetière. Nous avons eu occasion de faire part de cette observation à M. l'abbé Cochet, lors de sa visite aux Musées d'Abbeville. Ce savant archéologue, qui depuis tant d'années se livre à l'étude des sépultures franques découvertes en Normandie, nous répondit

(1) Les autres ossements réunis, grâce à la pieuse sollicitude de M. le curé de Tœufles, ont été inhumés dans le cimetière communal.

qu'il y avait toujours observé le fait inexplicable du peu de profondeur des inhumations.

Nous venons de voir, Messieurs, que la petite étendue du champ des morts de Rogent, où les fouilles ont pu être pratiquées, contenait quatorze cercueils de pierre orientés de la même manière et contenant au moins un squelette. Les nombreux ossements trouvés dans le sol environnant, prouvent qu'on y enterrait également d'autres morts, probablement des hommes de condition servile. Mais malgré la différence des modes de sépulture des hommes des diverses classes sociales de ces temps reculés, le repos des uns ne fut pas plus assuré que celui des autres, car toutes ces tombes avaient été violées, probablement à une époque peu éloignée de celle des inhumations. Bien que les corps trouvés dans chaque cercueil y aient été remis à peu près dans la position qu'ils y ont primitivement occupée, il nous a paru évident qu'ils avaient été déplacés, puis replacés à la hâte. C'est à cette violation, ou peut-être même, à ces violations successives, dont le pillage des objets précieux était le mobile, qu'on doit attribuer le peu de soin avec lequel les corps furent posés dans les cercueils, pêle-mêle avec la terre du sol et souvent avec d'autres ossements. Nous n'insisterons pas sur cette violation des tombeaux. C'est un fait qui n'est pas exceptionnel, mais bien constaté par toutes les lois franques et par la devise même du tombeau de Chilpéric : *Precor ego Hilpericus rex ne ossa mea offerantur.*

En dehors des spoliations qui avaient pu être commises par les Francs, on peut encore en rendre responsables les invasions Normandes. Le cimetière qui nous occupe, voisin de la mer et des rives de la Somme, se

trouvait particulièrement exposé aux déprédations de ces pirates qui détruisirent au IXe siècle le couvent de femmes de Sainte-Austreberte, sur la rive droite du fleuve, près de Port-le-Grand, à dix kilomètres de Rogent (1).

Cimetière franc de Miannay. — En quittant Rogent, la commission de la Société d'Émulation, descendant la vallée de la Trie, vint visiter, comme terme de comparaison, un autre cimetière franc qui se trouve à cinq kilomètres de celui de Rogent. Ce cimetière, découvert depuis plusieurs années déjà, est situé, comme vous le savez, Messieurs, sur le bord même de la grande route du Hâvre à Abbeville, au point où à sa sortie de Miannay vers Cambron, cette route remonte un des coteaux dominant la Trie.

Le mode des sépultures y est tout-à-fait différent de celles que nous venions de voir. A Miannay, pas de

(1) Les fondations de cet édifice existent encore dans l'enclos de l'habitation de M. Hecquet d'Orval père. En 1840, il y fit faire des fouilles, d'après lesquelles, il a reconnu que le couvent détruit avait été bâti sur des fondations composées des débris d'une construction gallo-romaine importante, probablement d'un temple.

De nombreux fûts de colonnes, des chapiteaux sculptés, les restes d'un bas-relief antique représentant un cheval, grand comme nature, l'importance des substructions qui existent encore, des monnaies romaines trouvées dans les fouilles, dont quelques-unes en argent, tout tend à confirmer l'hypothèse de l'existence d'un temple antique antérieur à l'érection du couvent de Sainte-Austreberte. Ce temple devait remonter au IIIe ou IVe siècle de l'ère chrétienne, ce qu'indique la soudure des pierres reliées entre elles par des agrafes de fer scellées de plomb, mode de construction en usage à cette époque.

cercueils de pierre, pas de violations. C'est la sépulture militaire, la fosse du champ de bataille. A Rogent, c'est la sépulture de la population fixe établie sur le sol.

La découverte du cimetière de Miannay est due aux travaux de rectification de la grande route. Depuis, les terrassements d'excavations d'où l'on tire de la pierre à chaux, ont mis à nu d'autres parties du cimetière. On y a trouvé un grand nombre d'armes et d'autres objets de l'époque franque. Malheureusement, beaucoup de ces objets, vendus à des brocanteurs et même à des collectionneurs, se sont trouvés dispersés. Toutefois, le Musée d'Abbeville en a successivement recueilli une collection assez importante qui fait la richesse d'une de ses vitrines. Elle se compose de :

Dix-huit agrafes ou ornements en bronze de formes et grandeurs variées, en très-bon état de conservation ;

Une pince épilatoire en bronze ;

Plusieurs grains de colliers en terre émaillée ;

Deux bouts de lame d'épée à deux tranchants en fer dont l'un est encore enchâssé dans une extrémité de fourreau en bronze ;

Une boucle de ceinturon en bronze ;

Plusieurs autres boucles en bronze avec leurs ardillons ;

Une trentaine de vases en terre noire ou grise vernissée ou en terre jaunâtre non vernissée ;

Une plaque de ceinturon en fer ;

Une francisque ou hache en fer ;

Une lance ou framée en fer, longue de $0^m,25$, compris la douille ;

Un pied en bronze d'un joli travail représentant une patte d'oiseau ;

Un umbo;

Une épée en fer à deux tranchants, de $0^m,85$ de long, y compris la soie;

Un sabre de $0^m,40$ de long, y compris la soie;

Un bout de sabre;

Trois fers de lance;

Une petite francisque en fer;

Un pilum en fer;

Goupilles ou triangles terminaux de ceinturons;

Cisailles en fer;

Quatre lances ou framées en fer dont une de $0^m,27$ de long;

Une bague en bronze;

Un anneau en bronze;

Une lame de couteau en fer;

Un fer de flèche;

Un fermoir de bourse en fer.

La sépulture de Miannay donne lieu à une supposition archéologique fort rationnelle.

Louis III, se trouvant à la poursuite des Normands en 881, passe la Somme à Laviers, *apud Latverum*; il vient établir son camp à Miannay, *apud Melnacum*. A l'approche des Normands venant de l'ouest, tandis qu'il les avait vainement cherchés vers le nord, il va prendre position à Franleu, *Francorum locus*. La bataille de Saucourt, *Salti-curtis*, a lieu dans la plaine entre Franleu et Saucourt

Ne peut-on pas supposer qu'après la victoire, le roi Franc sera retourné dans son camp de Miannay et que c'est là qu'il aura fait transporter et enterrer les morts de la bataille?

En effet, on trouve dans chaque sépulture des armes et des ornements guerriers, et non-seulement des armes

franques, mais, chose curieuse à constater, des armes dans le genre des pilum romains, et qu'il ne faut pas confondre avec des angons. Ces armes sont absolument pareilles aux pilum retrouvés dans les fouilles entreprises pour les documents de la *Vie de César* par Napoléon III (1).

Si notre hypothèse historique est exacte, le cimetière militaire de Miannay remonterait à 881.

Quant à l'âge des sépultures de Rogent, il est impossible, lorsqu'on ne veut pas se lancer dans des hypothèses dénuées de bases solides, d'en fixer l'époque. Toutefois, il paraît certain que l'usage des cercueils de pierre ne s'est établi dans la Gaule romaine qu'à l'époque où le christianisme est devenu religion publique et officielle, puisque Jules César dit expressément que les Gaulois brûlaient leurs morts (2).

Les Romains établis dans les Gaules ont pu se servir quelquefois de cercueils de pierre, mais l'usage général de ces cercueils n'a dû commencer qu'à partir des IVe et Ve siècles de notre ère, car Macrobe assure qu'ils avaient brûlé les morts jusqu'au siècle qui précéda celui où il écrivait, c'est-à-dire jusqu'au Ve siècle (3).

Il ne peut y avoir de doutes sur le mode de funérailles des Francs qui se répandirent dans les Gaules au Ve siècle; *sepulcrum cespes erigit*, dit Tacite, en parlant des Germains. Devenus chrétiens, ils adop-

(1) Nous devons cette indication à notre savant collègue M. Ch. Louandre.

(2) De bell. Gall. lib. VI, c. XIX.

(3) Saturn. l. VII, c. VII.

tèrent le mode d'inhumation en usage dans la Gaule christianisée (1).

La croyance à la résurrection fit abandonner l'usage de l'incinération par plusieurs motifs. D'abord parce que si grande que fût la foi dans la recomposition des corps, il restait quelques doutes dans les esprits, sur la possibilité de la reconstitution de ces corps dans les formes de la vie, lorsque toutes les parties auraient été entièrement détruites. En second lieu, parce qu'on invoquait le chapitre XXXVII d'Ezéchiel, *Ossa arida audite verbum Domini* . . . .

. . . .

et accesserunt ossa ad ossa unumquodque ad juncturam suam . . . .

. . . .

Enfin, parce que le feu étant la punition de l'enfer, on ne voulait pas appliquer aux restes des chrétiens, un cérémonial qui rappelait le supplice des damnés.

Les cercueils de pierre furent donc employés généralement dans l'ancienne France au moins depuis le IVe siècle jusqu'au Xe où ils furent remplacés par des cercueils de bois. Toutefois, sur quelques points, l'usage des cercueils de pierre s'est perpétué jusqu'au XIIe siècle (2) et même jusqu'au XIIIe, dans le midi.

Pour les tombeaux qui nous occupent, comme nous n'avons pas d'indications précises, c'est entre les deux

(1) Mém. de l'Acad. des Incrip. hist., tom. III, p. 19, nouv. série.

(2) Mémoires de l'Académie des Incript. hist., tom. III, p. 21, nouvelle série.

limites extrêmes, depuis le vᵉ siècle jusqu'au xᵉ, que nous croyons pouvoir les placer.

Ce qui précède explique pourquoi nous nous sommes abstenu de désigner le cimetière de Rogent, sous la dénomination de *mérovingien*, souvent employée par les archéologues, pour des sépultures semblables.

Les usages, les armes, les ornements des Mérovingiens, diffèrent si peu de ceux des Carlovingiens, qu'à défaut d'inscriptions, il est prudent de ne pas assigner d'époque précise à ces sépultures entre le vᵉ et le xᵉ siècle.

Messieurs, nous ne terminerons pas cette esquisse sans constater la ressemblance des cercueils francs de Rogent avec le tombeau de saint Honoré, conservé sous le maître-autel de l'église de Port-le-Grand qui lui est dédiée.

Ce cercueil, creusé aussi en forme d'auge, dans une pierre calcaire solide, est tout-à-fait semblable à ceux de Rogent. Or, saint Honoré, évêque d'Amiens, naquit à Port où il mourut en tournée pastorale, au commencement du viiᵉ siècle. Cette date, ainsi que la similitude des cercueils, place donc parfaitement ceux de Rogent entre les limites extrêmes du vᵉ et du xᵉ siècles, que nous croyons devoir leur assigner.

E. HECQUET D'ORVAL.

Juillet 1870

NOTES

LUES A LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION D'ABBEVILLE

SUR

DES FOUILLES

FAITES

A PORT-LE-GRAND EN 1869, 1871 ET 1872

Dans l'intérêt de la salubrité de la commune de Port-le-Grand, nous avons commencé à faire combler en 1869, une assez grande étendue d'eau croupissante dans la partie basse de nos mollières de la quatrième renclôture de la baie de Somme.

Formée par l'ancien talwèg du fleuve, cette dépression présentait une surface d'environ 17,000 mètres, dont les bords peu inclinés et les îlots vaseux, après avoir été submergés en hiver et au printemps, s'asséchaient sous l'influence des chaleurs. Il s'en exhalait alors des émanations putrides qui, transportées par les vents du sud, d'ouest et de sud-ouest, contribuaient au développement des fièvres paludéennes assez fréquentes dans le pays.

Une masse de terre importante était nécessaire pour supprimer un aussi vaste foyer d'infection.

Il se trouvait heureusement à proximité, une parcelle de terrain en relief, de cinquante-cinq ares de surface, laissée à l'ouest d'une tranchée ouverte naguère, pour

l'établissement du chemin de fer, dans le coteau qui s'incline jusqu'à la baie.

Nous nous rendîmes acquéreur de cette butte qui nous a fourni les matériaux nécessaires au comblement de l'étang marécageux.

I.

L'enlèvement de ces matériaux se fit successivement par sections transversales. C'est dans une de ces sections, à cent mètres nord-ouest du passage à niveau de Petit-Port et à cinq mètres de la voie ferrée, que nos terrassiers découvrirent, en avril 1869, un squelette humain avec des armes de l'époque franque. Cette découverte eut lieu à la profondeur d'un mètre environ

Comme on n'en était encore qu'à la première partie des déblais, nous espérions aussi n'être qu'au commencement de découvertes archéologiques plus importantes. C'est ce qui nous fit attendre l'achèvement des terrassements, pour rendre compte en une seule fois à la Société d'Émulation, de la première découverte ainsi que de toutes les observations que nous pourrions faire pendant le cours des travaux. Mais ils furent suspendus par les douloureux événements de 1870-1871. Repris au mois d'octobre 1871, ils viennent d'être terminés à la fin de mars.

Nos espérances archéologiques furent déçues. Nous n'avons pas rencontré dans nos fouilles le cimetière Mérovingien qui paraissait annoncé par le corps du soldat Franc. Cependant, après avoir fait part à la Société d'Emulation, de cette découverte de 1869, nous lui demanderons de vouloir bien nous accorder encore

quelques instants d'attention, pour lui exposer en peu de mots, nos observations relatives aux coupes de terrains successivement enlevées.

L'arme principale trouvée sur le corps du soldat Franc est un de ces sabres droits en fer ou acier, à un seul tranchant, désigné sous le nom de scramasaxe dans l'ouvrage de M. l'abbé Cochet (1). Cette arme, bien que corrodée par la rouille à sa surface, est entière et relativement en bon état. Sa longueur est de 0m,53, y compris la soie de 0m,13, ce qui réduit la longueur du tranchant à 0m,40. Sur plusieurs des points oxidés de la surface de la soie, on remarque l'empreinte du bois qui formait la poignée. Malgré l'oxidation qui fait relief sur la lame, on aperçoit encore de chaque côté les traces d'une rainure parallèle au dos, semblable à celles indiquées par M. V. Simon, de Metz, citées dans l'ouvrage de M. l'abbé Cochet. Ce sabre n'a pas de garde. La largeur de la lame est de 0m,04 dans sa partie supérieure. Son épaisseur, du côté du dos, de 8 millimètres. Une légère arcure, dans le sens de la longueur, lui donne quelque ressemblance avec les coutelas arabes.

Outre le sabre, il y avait aussi un couteau ou poignard en fer, tellement rongé par la rouille qu'il s'est brisé en plusieurs morceaux lors de la découverte. A en juger d'après les débris, il devait avoir 0m,20 à 0m,22 de long, et ressemblait à ceux découverts par M. l'abbé Cochet, à Envermeu, Ouville, Mortot et dans plusieurs autres sépultures franques. Les autres pièces de l'armement se composent : 1° d'un fer de javelot ou très-forte flèche avec douille en fer ou acier très-oxidé.

(1) Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes.

Il a $0^m,17$ de long actuellement, mais paraît brisé vers l'extrémité. Suivant M. Ch. Louandre, c'est un fer de pilum romain, semblable à ceux qu'il a observés parmi les armes trouvées à la nécropole militaire de Miannay et dans les fouilles entreprises pour les documents de la *Vie de César* (1);

2° Un petit crochet en fer à double branche de $0^m,06$ de long;

3° Un fragment de fer étroit applati et légèrement courbé de $0^m,09$ de long;

4° Un clou à tête transversale de $0^m,05$ de long;

5° Enfin un fragment de ferrure applatie, de $0^m,07$ de long, un peu courbée et percée d'un trou, paraissant avoir fait partie de la garniture du fourreau de sabre, du ceinturon ou de toute autre portion de l'équipement du soldat Franc.

Les fouilles ne nous ont fait découvrir aucun fragment de sarcophage en pierre. Or, comme l'usage des cercueils de bois est, de plusieurs siècles, postérieur à l'époque à laquelle appartiennent les armes que nous venons de décrire, il y a tout lieu de penser que le corps avait été enterré avec les armes, dans une sépulture de gazon, selon l'usage militaire de la race franque. L'inhumation avait été faite à une assez grande profondeur, contrairement à ce que nous avions observé à la nécropole de Rogent, où les tombes se trouvaient à peine recouvertes de $0^m,30$ de terre (2).

(1) Voir notre notice sur une sépulture franque découverte à Rogent en 1866.

(2) Voir notre notice sur une sépulture franque découverte à Rogent en 1866.

II.

Les terrassements exécutés depuis le mois d'octobre 1871, jusqu'à la fin de mars 1872, ont amené l'enlèvement complet de la butte qui devait combler notre marécage. Malgré l'importance de ces travaux, ils n'ont donné lieu à aucune découverte archéologique intéressante. Çà et là et à diverses profondeurs, on a rencontré d'anciens ossements d'hommes et d'animaux, mais ces ossements se trouvaient disséminés. Leur isolement les uns des autres, la variété des couches de terrain où ils étaient engagés donnent tout lieu de penser qu'ils y furent successivement déposés par les eaux après avoir été entraînés avec les sables, les silex, les argiles et les fragments calcaires qui forment les pentes naturelles des coteaux s'inclinant vers la vallée.

Un seul silex de $0^{m},11$ de long, grossièrement taillé en forme de hache, nous fut remis par un ouvrier qui venait de le trouver, disait-il, à environ 2 mètres de profondeur. Mais nous avons tout lieu de suspecter l'antiquité de la taille de ce caillou offert par un terrassier d'Abbeville habitué de longue date à satisfaire les amateurs des produits de l'industrie primitive.

Si, pendant ces dernières fouilles, nos espérances archéologiques furent complètement déçues, en revanche, l'examen des nombreuses tranchées de terrassements, nous offrit beaucoup d'intérêt en montrant l'extrême variété des terrains dont se composent les coteaux qui surmontent immédiatement le fond de la vallée de la Somme. C'est un véritable pêle-mêle de

dépôts superposés ou juxtaposés, de terre végétale, de glaises, de cailloux, d'amas de sables, le tout mêlé sur plusieurs points de parcelles de charbon de bois. Dans la partie la plus basse de ces profils, on trouvait souvent des bancs de coquilles bivalves de la baie de Somme, vulgairement appelées *hénons* (1). L'adhérence des deux valves de chaque coquille, était la preuve que ces mollusques avaient vécu à cette même place et qu'ils y avaient été baignés à chaque marée de jour et de nuit, par l'eau salée nécessaire à leur existence.

Une telle confusion de dépôts nous a convaincu une fois de plus de la nécessité de n'admettre qu'avec une grande réserve la classification scientifique de terrains relativement très-modernes (2).

L'examen des coupes de ces terrains nous a rappelé bien des fois, pendant le cours de ces travaux, les savants et judicieux enseignements de notre illustre parent et ami Elie de Beaumont qui s'est toujours refusé à reconnaître comme appartenant aux grands cataclysmes

(1) Bucarde commune (*cardium edule*).

(2) Ceux de nos compatriotes qui appartiennent à une génération plus jeune que la nôtre, se font difficilement une idée de l'aspect de la vallée, il y a quarante ans, entre le hameau de Sur Somme et Port-le-Grand.

Des cultures variées, des pâturages, des plantations couvrent maintenant l'espace sillonné par les navires au temps de notre jeunesse.

Le lit du fleuve, disparu sous les terres d'alluvion apportées par les eaux de la mer, est nivelé d'un côté avec les bas-champs voisins de formation relativement ancienne; de l'autre, il se confond avec les pentes des coteaux qui s'inclinaient jusqu'à la Somme.

Trente-huit ans ont suffi à cette curieuse transformation !

géologiques, les dépôts assez nouveaux formant les bords de la vallée de la Somme. Mais à côté des maîtres de la science, combien de géologues fantaisistes n'ont pas hésité à leur assigner une époque géologique précise, avec l'imperturbable aplomb du demi-savoir. Et c'est malheureusement sur ces affirmations à priori, qu'ont été basées d'ingénieuses mais romanesques hypothèses sur l'antiquité de l'homme.

E. HECQUET D'ORVAL.

Mars 1872.

NOTICE

SUR LA

STATUETTE D'UN DIEU GALLO-ROMAIN

TROUVÉE A CAHON

MESSIEURS,

Le cabinet de M. de Bommy, si riche en curiosités de tous genres, possédait une petite statuette antique en bronze qui mérite à tous égards de fixer l'attention. Cette statuette a été trouvée, il y a environ vingt-cinq ans, près du marais de Cahon, à côté des débris de deux bassins gallo-romains; elle fait aujourd'hui partie du musée d'Abbeville.

On pourrait disserter bien longuement au sujet de la figurine dont j'ai l'honneur de vous parler, car elle n'offre, que je sache du moins, aucune espèce d'analogie avec les monuments figurés connus jusqu'à ce jour; mais je serai bref, je ne commenterai pas les commentaires de César; je ne referai pas l'histoire cent fois faite et toujours obscure de la religion des Gaulois; je me bornerai seulement à vous donner une description sommaire de la figurine de Cahon, à vous soumettre les interprétations auxquelles il me semble qu'elle peut donner lieu.

Voici d'abord son signalement :

Personnage nu; hauteur, un décimètre environ. Sur la tête, un oiseau; autour de la tête, une couronne à rayons; longues ailes attachées aux épaules. Au bras droit, un petit anneau mobile en bronze; à la main droite, un objet en forme de rouleau rayé, effilé des deux bouts. Sur la main gauche, un oiseau. Sur le bras gauche, une espèce de corne d'abondance; les jambes manquent.

Vous le voyez, Messieurs, ce personnage se présente dans une tenue archéologique qui n'est point ordinaire. C'est un véritable sphinx, et comme je ne suis pas un Œdipe, j'ai été fort embarrassé pour trouver le mot de l'énigme. L'ai-je trouvé? Je n'en suis pas sûr, j'ai peut-être fait fausse route, mais j'aurai du moins signalé un monument précieux par son âge, et plus précieux encore par son originalité. C'est là le seul mérite que je réclame.

Le petit anneau mobile que la statuette porte au bras m'a mis, après de longs tâtonnements, sur la voie de la détermination que je propose, sans la garantir aucunement, sans la défendre, et surtout sans vouloir l'imposer. Je me suis souvenu que les Gaulois avaient un goût très prononcé pour les bracelets, les anneaux, les colliers, les disques, qu'ils en ornaient leurs bras, leur cou, leurs jambes, et qu'ils en attachaient jusque sur leurs saies; je me suis dit : l'anneau est ici un attribut gaulois. Il est tout naturel de penser qu'après s'en être ornés eux-mêmes, nos aïeux en ont orné leurs divinités. — Voilà pour la première constatation.

Maintenant la statuette porte un oiseau sur la tête. Quel est cet oiseau? regardons : c'est un coq; à la forme

de la queue, à la disposition générale, il est impossible de s'y méprendre ; or, le coq, *gallus*, 'est un attribut gaulois. Voilà pour la seconde constatation. Le caractère indigène de la divinité paraît donc hors de doute.

On peut dès lors supposer que la statuette représente l'un des grands dieux de la Gaule que les Romains désignaient, par assimilation, sous les noms de Jupiter et d'Hercule. Mais aucun historien de l'antiquité ne donne pour attributs à ces dieux ceux que nous trouvons ici, la couronne à rayons, la corne d'abondance, les ailes. Ils ne figurent sur aucun monument. Pourquoi se rencontrent-ils sur la statuette gallo-picarde? La réponse me paraît fort simple.

Les Romains, en fait de religion, n'étaient ni exclusifs ni persécuteurs. S'ils ont proscrit les chrétiens, c'est que le Christ, tout en proclamant qu'il fallait rendre à César ce qui appartenait à César, et à Dieu ce qui appartenait à Dieu, donnait aux nations un autre maître que le maître de l'Empire; les autres cultes n'élevaient pas leurs dieux ou plutôt leurs idoles, à cette hauteur menaçante pour l'apothéose césarien ; les Romains leur ouvraient leur Panthéon, et il était tout naturel que les peuples conquis qui empruntaient la langue, les usages, la civilisation des vainqueurs, leur aient emprunté de même quelques-uns de leurs symboles religieux. Cétte donnée étant admise, on est autorisé à penser que la statuette gallo-picarde n'est rien autre qu'un Jupiter ou un Hercule gaulois à demi-romanisé.

Les ailes sont empruntées soit à la Victoire, soit à Mercure; la couronne à rayons est empruntée au dieu du jour, Apollon Phœbus, emblème du soleil ; la corne

d'abondance est empruntée à Cérès. Les artistes gaulois ont copié ces attributs dans les temples, dans les chapelles, *sacelli*, que leurs vainqueurs avaient élevés sur tous les points du territoire.

L'origine de ces attributs une fois déterminée, il nous reste à définir l'objet que la statuette tient de la main droite et l'oiseau qui est perché sur la main gauche ; ici aucun doute n'est possible. L'objet tenu par la main droite, ce rouleau entaillé de petites rayures et aminci aux deux extrémités, c'est la foudre ; l'oiseau perché sur la main droite, c'est l'aigle, mais un aigle informe, tel que pouvaient le représenter des artistes à demi-barbares. Aux attributs de Cérès, de Mercure, d'Apollon, s'ajoutent ainsi les attributs de Jupiter; l'Hercule gaulois, tout en gardant son coq et ses bracelets, s'est converti au paganisme, il peut prendre place auprès du Jupiter Capitolin.

Si l'explication que je donne d'ailleurs sous toutes réserves est exacte, la statuette de Cahon peut justement passer pour un monument unique, d'un intérêt exceptionnel; elle justifie tout ce qui a été dit au sujet de la fusion qui s'est opérée dans les premiers temps de la conquête de César entre les vainqueurs et les vaincus ; elle justifie cette remarque d'un éminent historien que Rome, à mesure qu'elle étendait ses conquêtes, façonnait le monde à son image, et qu'on vit s'élever autour d'elle, dans l'immense étendue de son empire, autant de petites Romes qu'elle avait fondé ou conquis de villes.

Vous le voyez, Messieurs, il y aurait eu matière à un long mémoire, si j'avais appelé les textes à l'appui de mes interprétations, mais j'ai pensé qu'il suffisait de vous

signaler le précieux monument qui fait l'objet de cette communication pour exciter votre intérêt. Ce monument nous fournit des indications précieuses sur l'un des points les plus intéressants de l'histoire, c'est-à-dire la transformation des croyances, et suivant le mot de Hégel, la dégradation des dieux à travers les évolutions de l'humanité. L'Hercule gaulois, avant de disparaître, s'habille des défroques de Jupiter, de Cerès et d'Apollon. Ceux-ci disparaissent à leur tour, mais le culte nouveau qui renverse leurs autels, bâtit ses églises avec le marbre de leurs temples. Le *Dis manibus* se confond sur les tombeaux chrétiens avec les poissons et l'agneau, emblême du divin pasteur. Saint Berihoude, l'apôtre du Vimeu, suspend aux chênes druidiques les reliques des martyrs, et les fêtes du solstice nous sont rappelées par les feux qui s'allument dans nos campagnes à la fête de saint Jean.

Dans un livre qui restera, je suis fier de le dire, comme un modèle de science exacte et pénétrante, mon père a indiqué quelques épisodes de la chûte du paganisme dans nos contrées. Mais, en étudiant, pour les renfermer en deux volumes, ses recherches aux dix-huit siècles de notre histoire, il n'a pu donner que des indications générales. Il y a là, pour l'érudition locale, une mine féconde à exploiter, et vous vous associerez, Messieurs, à ma pensée, en exprimant le vœu que notre cher Président comble, par des études spéciales, les lacunes que présente encore notre histoire locale au point de vue des origines religieuses.

Ch. LOUANDRE.

INAUGURATION

DU

MONUMENT

ÉLEVÉ A LA MÉMOIRE

DE

M. BOUCHER DE PERTHES

AU CIMETIÈRE

DE NOTRE-DAME DE LA CHAPELLE (1)

C'était une belle et imposante cérémonie que celle qui avait lieu le lundi 14 mars 1870, au cimetière de la Chapelle, pour l'inauguration du monument funèbre

(1) La vie et les ouvrages de M. Boucher de Perthes ont fait l'objet d'une notice écrite par un de nos membres correspondants les plus distingués, M. Buteux, ancien membre du Conseil général de la Somme, écrivain consciencieux, bien connu notamment par ses travaux sur la géologie, et dans ces derniers temps, sur des sujets artistiques. Cette notice, qui a paru dans les *Mémoires de la Société Linnéenne du Nord de la France*, donne des détails intéressants et précis, et contient à la fin une liste complète et par ordre chronologique des œuvres et des discours de M. Boucher de Perthes.

Nous devons rappeler aussi le premier discours prononcé par M. Ernest Prarond sur la tombe de notre Président d'honneur le jour de son inhumation, le 4 août 1868; toutes les phases de

élevé sur la tombe de notre illustre président d'honneur, M. Jacques Boucher de Crèvecœur de Perthes.

Sur la proposition de M. A. Monchaux, membre du Conseil municipal, et sur le désir exprimé par lui sous forme de motion d'initiative dans la séance du 5 mars précédent, le Conseil municipal avait pris le même jour une délibération (1) en vertu de laquelle M. Belin, maire,

son existence si bien remplie et si active ont été parcourues tour à tour par l'orateur, qui a rappelé, dans un langage élevé et toujours élégant, les nombreux voyages, les productions littéraires et scientifiques et surtout les nombreuses marques de la bonté et de la philanthropie qui faisaient, on ne saurait trop le dire, le fonds du caractère de M. Boucher de Perthes.

Ce discours a paru dans le précédent volume de nos *Mémoires*, à la page 711.

(1) Nous croyons devoir transcrire ici le texte même de la motion d'initiative de M. Monchaux et de la délibération qui s'en est suivie :

CONSEIL MUNICIPAL D'ABBEVILLE.

SÉANCE DU 5 MARS 1870.

Émissions de vœux ou propositions d'initiative. — Inauguration du monument élevé à la mémoire de M. Boucher de Crèvecœur de Perthes.

« M. Monchaux donne lecture de la motion suivante :

« Messieurs,

« L'œuvre que vient d'exécuter notre artiste abbevillois, « M. Nadaud, pour perpétuer les traits de M. Boucher de Crèvecœur de Perthes, a été placée aujourd'hui sur sa tombe. Un « voile recouvre encore le monument.

« Je viens, en vertu de mon droit d'initiative, exprimer le « désir qu'il soit procédé à l'inauguration officielle de ce monument dans une solennité publique organisée par l'administration municipale.

« Comme écrivain, comme savant, comme bienfaiteur des

s'était concerté avec la famille de M. de Perthes, avec les membres de la Société d'Émulation et de la Commission des musées municipaux et avait pris les dispositions nécessaires pour l'inauguration officielle et solennelle de ce monument. De nombreuses convocations sous forme de lettres avaient été adressées pour cette cérémonie par M. le Maire et par le Président de la Société d'Émulation, M. Ernest Prarond.

A leur appel, et malgré la neige qui était tombée en abondance, un public nombreux et recueilli se pressait

« classes ouvrières et de la cité, M. Boucher de Perthes a laissé « un nom qui doit être honoré à tous égards par la population « toute entière ; ceux que la cité a chargés du soin de la repré- « senter ont, dans l'espèce, le devoir de se faire l'organe du sen- « timent public et de demander que l'hommage dû au talent, à « la science, aux bienfaits de tout ordre, soit rendu, comme il « doit l'être, dans une ville qui sait être reconnaissante. Nous, « Conseillers municipaux, nous ne saurions oublier que les der- « nières préoccupations de M. Boucher de Perthes ont été pour « notre ville, son pays d'adoption.

« Le voile qui enveloppe son monument doit, en tombant, « faire apparaître en même temps que les traits de l'homme de « bien, la preuve que ces traits ne sont pas sculptés seulement « dans le bronze, mais qu'ils sont aussi gravés dans la mémoire « de la ville, qui a enregistré M. Boucher de Perthes au nombre « des citoyens qui l'ont illustrée. »

« Après discussion et en avoir délibéré,

« Le Conseil,

« S'inspirant des sentiments exprimés dans la motion qui précède,

« Déclare renvoyer ladite motion à M. le Maire, avec prière de prendre les dispositions commandées par la circonstance, après s'être préalablement concerté avec la famille d'abord, puis avec les membres de la société savante avec laquelle s'est si longtemps identifié le regrettable défunt. »

dès midi et demi autour du monument. La plupart des membres du Conseil municipal, de la Société d'Émulation et de la Commission des musées étaient présents; on y voyait aussi MM. les employés de la douane qui venaient honorer le souvenir de leur ancien directeur, de simples douaniers de la ville et du dehors pour lesquels M. Boucher de Perthes avait toujours montré tant de bienveillance; enfin, dans l'assistance on remarquait un certain nombre d'ouvriers qui avaient quitté leur travail et leurs ateliers pour honorer celui qui avait tant fait pour leur venir en aide, non-seulement pendant sa vie, mais après sa mort. Chacun voulait rendre un éclatant hommage à la mémoire de l'administrateur éminent, du savant distingué et du philanthrope qui, par sa carrière administrative si bien remplie, par ses ouvrages et par ses bonnes œuvres, s'était acquis une célébrité si grande et si justement méritée.

Cette solennité avait en même temps un caractère religieux, et M. Magniez, curé de la chapelle, était présent avec son clergé pour bénir le monument.

A une heure précise, la musique de la garde nationale, sous la direction de son chef, M. Picquet, fait entendre un morceau funèbre, le voile qui recouvre la statue est levé, et tous les assistants contemplent avec un respect et une émotion profonde les traits de cet homme de bien que le ciseau habile et exercé de notre concitoyen, M. Nadaud, a fait ainsi revivre d'une manière impérissable.

Il est là, représenté en bronze, couché sur son dernier lit de repos, ayant encore pour ainsi dire aux doigts la plume avec laquelle il a écrit ces nombreux ouvrages de morale et d'économie politique, ces découvertes qui

ont ouvert à la science un horizon si vaste et si nouveau, ces relations de voyage si familières et si intéressantes; la plume enfin avec laquelle il signait ces nombreuses fondations de bienfaisance, il la tenait encore, mais le souffle de la mort a passé, et à ce moment suprême elle s'échappe de ses doigts en même temps que les yeux se ferment, et que la tête se renverse sur les coussins, dans le dernier spasme de l'agonie !

L'artiste a ainsi révélé d'une manière saisissante et transmis à la postérité l'un des traits les plus saillants de la vie de son illustre modèle ; M. de Perthes, en effet, a écrit jusqu'à son dernier jour, pour ainsi dire jusqu'à son dernier moment.

La statue, d'un aspect grandiose, se trouve placée sur un grand tombeau de marbre noir, élevé dans une position dominante à un point central de notre vaste cimetière. Le corps, un peu plus grand que nature, est en partie couvert de draperies d'une disposition bien ordonnée ; le cou et le haut de la poitrine sont découverts, ainsi que les bras ; les traits sont d'une ressemblance réellement frappante ; les mains et les bras sont bien modelés. Près de la main droite, se trouvent des feuillets épars sur l'un desquels on lit : *Sous dix Rois*, et sur l'autre : *Antiquités celtiques et antédiluviennes* (1).

(1) Sur l'un des côtés du monument qui fait face au chemin, on voit figurées en bronze les armes de la famille surmontées d'un croissant et auxquelles on a figuré suspendues les trois décorations qui avaient été décernées à M. Boucher de Perthes. Au-dessous, on lit cette inscription : J. Boucher de Crèvecoeur de Perthes, *président de la Société impériale d'Émulation, directeur des douanes en retraite, officier de la Légion d'honneur, chevalier de Malte, commandeur de l'ordre du Mérite civil de*

Après la bénédiction du monument, M. Courbet-Poulard, membre du Conseil général de la Somme et du Conseil municipal d'Abbeville, dans un discours chaleureux et qui a vivement impressionné les assistants, a retracé à larges traits les nombreux actes de bienfaisance et de philanthropie de l'illustre défunt; il s'est exprimé en ces termes :

MESSIEURS,

J'étais loin de m'attendre à l'honneur de représenter l'Administration, dans la circonstance solennelle qui nous rassemble auprès du tombeau d'un grand citoyen... en présence de ses nobles parents, qu'il a su ennoblir davantage par sa propre célébrité, qui ajoute une brillante couronne à leur blason ; — de toutes les autorités constituées qui ont tenu à rendre un dernier hommage public à sa mémoire ; — et d'une nombreuse assistance, sympathique autant que recueillie, qui a voulu, malgré la résistance de la saison, adresser encore un

Mecklembourg-Schwerin, *né à Rethel le* 10 *septembre* 1788, *décédé à Abbeville le* 12 *août* 1868.

A la suite se trouvent, entourées par des feuilles de chêne formant médaillons, les listes des principaux ouvrages de l'illustre défunt et de ses nombreux actes de bienfaisance. A gauche, on lit : OUVRAGES PUBLIÉS : *Op*[s] *de M. Christophe* — *Petit Glossaire* — *De la Création* — *Antiquités celtiques* — *Hommes et Choses* — *Suj*[ts] *dramatiques* — *Chants armoricains* — *Les Masques.* — *Sous dix Rois* — *Voyages.* A droite : PRIX D'ENCOURAGEMENTS AU TRAVAIL FONDÉS : *Abbeville*, *Amiens*, *Rouen*, *Dieppe*, *Boulogne*, *Reims*, *Rethel*, *S*[t]*-Germain-en-Laye*, *Nancy*.

Les noms du sculpteur *A.-B. Nadaud* et de *H. Molz*, fondeur à Paris, se trouvent gravés sur le bronze, sous les coussins. Le tombeau en marbre a été exécuté par M. *Sturbois*, marbrier à Abbeville.

adieu à celui, dont la mort a laissé, dans nos rangs, un si grand vide, un si long deuil !

J'étais loin de m'attendre à l'honneur de prendre la parole, au nom de ma ville natale, pour la cérémonie d'inauguration du mausolée qui recouvre si glorieusement, aujourd'hui, la dépouille mortelle de monsieur *Jacques Boucher de Crèvecœur de Perthes.*

Mais, doublement mis en demeure, et par la délégation du premier magistrat de la cité, et par l'expression unanime du désir de la Commission municipale, j'ai dû céder à une aussi flatteuse sommation et accepter le mandat ; toutefois, en l'acceptant, j'ai posé une réserve, c'est que le dévouement, avec lequel je m'exécute, s'imposerait, d'office, à toute votre indulgence.

Aussi bien, Messieurs, il m'est impossible, je vous le déclare, d'être neuf sur une matière que j'ai traitée dix fois, devant mes concitoyens, à chacune des distributions annuelles de récompenses. — Vous ne m'en voudrez pas, dès lors, s'il se reproduit, inévitablement, sous ma plume, certaines appréciations, certaines considérations antérieures, qui n'ont pas plus changé, que le sujet ne changeait lui-même.

J'ai donc à vous entretenir du si regrettable et si regretté Monsieur *Jacques Boucher de Crèvecœur de Perthes...* Je ne vous dirai pas, Messieurs, officier de la légion d'honneur, commandeur de l'ordre de Mecklembourg-Schwerin, chevalier de Malte, etc., etc. — Je ne vous dirai pas, président de la Société impériale d'Émulation ; — littérateur distingué qui a abordé tous les genres avec un égal succès ; — économiste observateur et réfléchi, qui a fouillé les plaies de son époque, et qui, dans son désir, trop impatient peut-être, du mieux universel, a cherché, parfois, jusque dans l'idéal, le moyen de guérir la société par une combinaison nouvelle de ses éléments constitutifs ; — je ne vous dirai pas, non plus, savant par

instinct, qui, en descendant par l'échelle des déductions, jusque dans les entrailles de la terre, en a exhumé cette science pré-historique... qui a ému toutes les académies par son originalité et sa hardiesse, avant de les convaincre, par l'autorité de ses démonstrations.

Non, Messieurs; car, d'après un partage, dont je ne me plains pas, tout ce qui touche aux ouvrages de littérature et de science ; tout ce qui, chez Monsieur *Boucher de Perthes*, est plus spécialement du domaine de l'esprit, un autre esprit, dont vous aimez le langage, vous le dira tout à l'heure, lorsque vous entendrez l'écrivain érudit, facile et attrayant, auquel la Société impériale d'Émulation a spontanément offert, comme à l'héritier légitime, le fauteuil présidentiel de l'illustre défunt.

Je me suis réservé, moi, tout ce qui touche aux œuvres de philanthropie et de générosité ; tout ce qui, dans le sujet, appartient plus proprement au domaine du cœur.

J'ai, en conséquence, à vous exposer comment Monsieur *Jacques Boucher de Crèvecœur de Perthes* a été :

1° Le bienfaiteur immortel de la famille ouvrière, en général et de la nôtre, en particulier ;

2° Le bienfaiteur immortel de la ville d'Abbeville, sa patrie adoptive.

Ai-je besoin de vous dire, Messieurs, que je me sens, comme Abbevillois, heureux et fier d'avoir à vous parler de l'homme, au moment où il nous est donné de revoir ses traits véritables, qu'un enfant du pays (artiste habile!), que M. Nadaud a su faire revivre, sous son ciseau, avec toute la dignité, toute l'intelligence, toute la finesse et toute la pureté de leur expression si connue, dans un bronze magnifique, devant lequel la génération présente s'arrête, en s'écriant : *c'est lui!...* de sorte que c'est bien lui que viendra saluer, après nous, la reconnaissance des générations futures.

Jacques Boucher de Crèvecœur de Perthes, Messieurs, venait au monde en 1788. — A la date de sa naissance, l'on entendait déjà les grondements sourds, qui présageaient un cataclysme social; — l'enfant grandit au milieu de la tourmente qui allait renverser l'ancien monde et enfanter le monde nouveau.

A cette époque terrible, la religion n'avait plus de temples, l'enseignement n'avait plus d'écoles, et le foyer de la famille était le seul refuge de l'instruction et de l'éducation, le seul préservatif contre l'ignorance et les écarts de la jeunesse; on n'avait pas le temps de s'éclairer par les livres, à travers cette série précipitée de tourbillons, qui emportaient la monarchie dans un abîme fatalement creusé par les dix-septième et dix-huitième siècles.

A quatorze ans, nous trouvons *Jacques de Crèvecœur* surnuméraire dans l'Administration des Douanes, où il devait, comme son vénérable père, d'abord, et où son digne frère, devait, ensuite, comme lui, s'élever aux plus hauts emplois. Il y vivait de cette vie militante de l'armée active, qui s'incorporait, au besoin, les bataillons de la douane. Tantôt il naviguait en croisière pour le service, tantôt il arpentait, avec diverses missions, les divers Etats de l'Europe. — Il fallait sa constitution pour suffire aux exigences fiévreuses d'une carrière aussi accidentée.

Si le jeune douanier n'avait reçu dans les classes les leçons d'aucun maître, il ne manquait pas de ramasser, chaque jour, sur sa route, les leçons des événements; ces leçons fortes, qui ont impressionné son existence entière. — Il avait fait son éducation à l'inverse des éducations ordinaires, allant des faits aux principes, au lieu d'aller des principes aux faits, de manière à former, peu à peu, sa synthèse, de tout le faisceau de ses analyses personnelles.

Il avait vu, observé, réfléchi et conclu. — Parti de la mai-

son paternelle, imberbe et sans boussole, il avait appris vite, au frottement des hommes et des choses, à se mûrir et à s'orienter.

Voilà, Messieurs, comment notre éminent compatriote a dû se former lui-même ! — C'est pourquoi il ne ressemble à personne; c'est pourquoi, il a marqué, sur tout ce qu'il a pu toucher, l'empreinte de sa puissante et originale individualité... mais après s'être avancé rationnellement, par le chemin du doute, afin de parvenir graduellement à la conquête de la vérité...

C'est ainsi qu'il a reconnu, dans l'antagonisme des différentes classes, la maladie chronique des sociétés, le principe permanent et vivace des révolutions, dont le fond se trahit toujours le même, à travers la différence des formes, depuis les révolutions grecques et romaines jusqu'aux révolutions françaises ! 1789, 1830 et 1848, ces trois éruptions éclatantes du volcan populaire avaient appelé toutes ses méditations et gouvernaient sa philosophie, en l'illuminant.

Sûr du mal, il s'est donné la mission d'en chercher le remède. — Ce remède, il le soupçonne dans les problèmes économiques dont la solution doit, un jour, selon lui, amener le rapprochement et même la fusion de tous les membres de l'humanité.

Illusion d'une belle âme qui ne cessera pas, du reste, de poursuivre ce qu'elle désire !

Mais, ce remède, il commence à le saisir, quand il essaie, par la libéralité des classes privilégiées, d'attacher les classes malaisées, en parlant à leur sentiment, en poussant à leur bien-être par les progrès de l'instruction qui seule peut élever le niveau de leur condition morale, matérielle et sociale.

Il résulte de là, Messieurs, que les bienfaits de M. *Boucher de Crèvecœur de Perthes*, envers les classes laborieuses,

n'ont pas moins leur source dans son expérience et dans sa logique, que dans sa générosité.

Que s'est-il proposé, en effet, dans les nombreuses donations qu'il a faites, à Abbeville, à son arrondissement, à Amiens, à Rouen, à Dieppe, à Boulogne, à Reims, à Rethel, à Saint-Germain-en-Laye? — Que s'est-il proposé?

Toujours la même fin, sa fin unique : assurer, par l'union du courage et de la conduite (deux termes qui semblent répondre l'un de l'autre) la vertu de l'ouvrière; en récompensant sa vertu, lui faciliter le mariage; en favorisant son mariage par une petite dot, préparer, grâce aux qualités solides de la femme, la régénération des familles si intéressantes de nos travailleurs.

Aux dix dotations que je viens d'énumérer, si vous joignez, Messieurs, la fondation, sur sa paroisse, d'un ouvroir dans lequel, avec le travail à l'aiguille, les élèves apprendront le dessin industriel; si vous ajoutez la dotation qu'il a constituée aux enfants de l'hospice, dont il excite l'émulation par des livrets de caisse d'épargne attribués annuellement à la docilité et à l'application; — si, enfin, vous mettez en ligne de compte le legs de 200,000 fr., qui témoigne au moins de son intention d'étendre plus loin encore le cercle de ses largesses, vous reconnaîtrez que, partout et toujours, ce sont les petits, les déshérités, qu'il va chercher pour en faire ses donataires et ses héritiers.

Et vous aurez la mesure de M. Jacques Boucher de Crèvecœur de Perthes!

Après sa philanthropie, dont vous avez eu peine à enregistrer avec moi les placements multiples, vous aimerez à connaître sa munificence envers la ville d'Abbeville... Pour vous satisfaire, j'ouvre son testament, dont je vous lis quelques dispositions :

« Je donne (à la ville d'Abbeville) ma maison, avec tous

« les meubles, tableaux et objets d'arts, qui s'y trouveront au
« jour de mon décès.

. . . .

« Je donne au musée cent exemplaires de la collection
« complète de mes œuvres...

« Les meubles n'ayant aucun mérite historique ou artis-
« tique, sauf les pièces portant des armoiries de ma famille,
« seront vendus, et le produit de cette vente employé à
« étendre le local (où sont mes collections).

. . . .

« Je donne à la Consolation d'Abbeville une somme de mille francs. »

. . . .

Or, vous savez, Messieurs, tout ce que les beaux-arts, l'industrie et la science ont de richesses contenues dans les galeries de Monsieur *Boucher de Perthes;* tout ce que son goût y a entassé de curiosités de toute nature.

Je m'arrête, car, en quelques lignes, vous avez mesuré les proportions énormes de la succession dont nous sommes les bénéficiaires.

A tant de bienfaits, cependant, Messieurs, il n'a peut-être pas été rendu ni assez généralement, ni assez complétement justice.

Nous savons, au reste, qu'on rencontre, de par le monde, des hommes qu'importune toujours le bruit qu'ils ne font pas eux-mêmes ; — que l'envie, dont l'origine remonte aux premiers jours de la création, n'a fait que se fortifier avec l'âge. Nous savons que notre pauvre nature, ombragée tout bas, humiliée même par le bien qu'il lui faut, malgré elle, constater dans autrui, tâche trop souvent de s'en venger ; — qu'elle aime, dès lors, à en miner sourdement le mérite, dût-elle faire, faute de mieux, le procès des intentions... comme si les

intentions n'étaient pas renfermées dans un sanctuaire impénétrable à l'œil humain.

Or, *les intentions*, qui les connaît, sinon Dieu? — mais *les faits*, qui en profite, sinon la société, la famille ouvrière, et, ici, en outre, la ville d'Abbeville?

Ne permettez donc à personne, même par la plus légère insinuation, d'être injuste, d'être ingrat envers la mémoire de notre commun bienfaiteur. *Nolite tangere!*

Aussi bien, les intentions de M. *de Perthes* étaient dans son cœur, et, son cœur avait des soupiraux par lesquels elles s'échappaient.

Ainsi, j'ai reçu maintes fois, Messieurs, ses communications intimes, et je ne suis pas indiscret, en vous affirmant que la mort a arrêté l'ouvrier dans le cours de son œuvre, entre un acte accompli et un acte commencé... guerrier tombé au champ de bataille!

J'ai lu, Messieurs, ses ouvrages, dont il m'a fait l'honneur de m'offrir lui-même la collection. Or, dans ses méditations philosophiques, comme dans ses poétiques inspirations, j'ai retrouvé la pensée que je tiens à proclamer bien haut : partout, sous la forme grave de la doctrine, comme sous la forme fugitive de la chanson, j'ai saisi le mobile incontestable de sa conduite.

Je ferais un volume de ses extraits en prose... — Je me borne à deux ou trois citations de ses vers qui mettent, tout à fait, son âme à jour :

« Mon but est toujours le même,
« *Grandir pour faire des heureux,*
« Tout ce qui vous plait, moi je l'aime,
« Votre bien est ce que je veux... »

(Les *Maussades*, page 44).

Et ailleurs :

« Surtout *vivons en gens de bien,*
« *Sans probité nul ne prospère ;*

« *On croit avoir tout, on n'a rien*
« *En n'amassant que pour la terre.*
« Là-haut, je vois quelqu'un qui sait
« A qui revient part la plus forte :
« *Le bien qu'ici nous avons fait,*
« *Voilà celui qui nous rapporte !*

(*Ibid.* page 56).

Et plus loin :

« *Le bien le plus profitable*
« *Est toujours le bien le mieux fait,*
« Quel est cet homme charitable?
« Un égoïste parfait...
« Par bonté fait-il l'aumône,
« A-t-il pitié des petits?
« Non, mais il veut que Dieu lui donne
« Une place en paradis.

« C'est aussi là que j'espère,
« Moi qui ne suis qu'un pécheur. »

(*Ibid.* page 203).

Et dans le même ouvrage toujours (pages 231 et 244) :

« *Dieu* qui, là haut, donne les rangs,
« *Comptera* pour régler son livre
« *Non combien on tua de gens,*
« *Mais combien on en a fait vivre.*
« Du pouvoir que Dieu lui confère,
« Que chaque œuvre soit un bienfait,
« L'*homme n'est heureux sur la terre*
« *Que par les heureux qu'il a fait.* »

Résumons, Messieurs, et nous voyons M. *de Perthes* viser, dans le monde, à faire des heureux, à composer son bonheur du bonheur des autres ; reconnaître qu'amasser pour la terre n'est rien ; qu'il faut faire du bien et toujours du bien si l'on veut appuyer sur une base solide sa félicité d'outre-tombe.

Quoi de plus profondément religieux, Messieurs, que cette chaîne de pensées, que cette chaîne de sentiments?

Je crains bien un peu, Messieurs, d'abuser de votre bienveillante attention, mais je sais que la postérité a commencé

pour M. *Boucher de Crèvecœur de Perthes*, et que le jugement de l'histoire s'ouvre pour lui.

Eh bien ! ce jugement, je suis obligé par ma conscience, eu égard aux confidences personnelles que j'ai reçues, d'en prévenir les moindres déviations ; aussi ne m'en coûte-t-il pas de vous dire, après avoir appelé la vérité au secours de ma gratitude, pour les services éminents que M. *de Perthes* a rendus à la grande cause de l'humanité, et pour la *vieille amitié* dont il me renouvelait, une dernière fois, l'assurance dans sa lettre du 26 juillet 1868 (1), que je conserve comme une relique... ; aussi ne m'en coûte-t-il pas de répéter à tous :

Oui, M. *de Perthes* a eu l'orgueil du bien... noble orgueil, celui-là ! dans tous les cas ; — orgueil trop rare et trop peu contagieux, malheureusement. Oui, M. *de Perthes* a eu l'orgueil du bien ! mais, il en a eu l'orgueil, parce qu'il en a eu le sentiment, et il en a eu le sentiment, parce qu'il avait la foi à l'éternité, qui s'achète :

Le bien qu'ici nous avons fait,
Voilà celui qui nous rapporte !

Il avait compris, en pesant à sa valeur réelle une vie d'homme, que les œuvres de la littérature et de la science ne sont, définitivement, que *vanité et affliction d'esprit ;* — Il avait compris qu'il n'y a que les œuvres du cœur qui donnent droit au double brevet d'immortalité, pour ce monde et pour l'autre ; ce qui lui faisait dire, dans un de ces moments, où l'âme se soulage par l'abandon : « *J'ai passé la seconde* « *moitié de ma vie à racheter la première ; car, la première* « *n'appartient qu'à moi, tandis que la seconde appartient à* « *Dieu, en appartenant au bien...* » — Et il était dans le vrai, Messieurs, puisqu'il eût préféré, alors, à tous ces écrits,

(1) M. Boucher de Crèvecœur de Perthes succombait, quelques jours après, le 2 août.

comme le maréchal de Luxembourg en mourant, préférait à toutes ses victoires « *le simple verre d'eau froide, qui, donné* « *chrétiennement au pauvre, ne restera pas sans récompense.* »

Constatons donc et proclamons, à la face du ciel et de la terre, que le mobile de M. *Jacques Boucher dit Crèvecœur de Perthes*, pendant le cours des années, où son cœur s'épanche, chaque jour, en nouvelles libéralités, dirigées toutes vers le même objectif, l'anoblissement de l'ouvrier par la vertu du travail et par le travail de la vertu ; — constatons et proclamons que ce mobile était grand, puisque c'était un sentiment profond d'humanité, un sentiment profond de charité, un sentiment profond d'immortalité.

La première immortalité, celle de la terre, il l'a conquise, à l'avance. — Puisse-t-il avoir également conquis la seconde ; et, avec celle-là, le repos qu'il a toujours fui et la vérité qu'il a toujours cherchée...

Dans cette confiance, Messieurs, saluons sa statue, qui se découvre à nos yeux, le même jour où les plaques indicatives désigneront, dans nos murs (1), la rue *Boucher de Perthes*. —

(1) *Extrait du registre aux délibérations du Conseil municipal d'Abbeville.*

SÉANCE DU 20 MAI 1868.

« Le Conseil,

« Délibérant sur la motion d'un de ses membres (Monsieur « Courbet-Poulard), tendant à ce que le nom de *Boucher de* « *Perthes* soit donné à l'une des rues d'Abbeville, afin de per- « pétuer la mémoire de l'éminent philanthrope, de l'illustre « savant, dont la longue et honorable carrière s'est, pour la « plus grande partie, écoulée à Abbeville ;

« Considérant que Monsieur *Boucher de Perthes* a fondé, dans « Abbeville, plusieurs institutions philanthropiques, en faveur « des classes laborieuses, et que ses généreuses donations ont « imposé à la ville une dette qu'elle est heureuse d'avoir, « aujourd'hui, l'occasion d'acquitter ;

Saluons sa statue en redisant, tous ensemble, avant de nous séparer :

Honneur et reconnaissance à M. JACQUES BOUCHER DE

« Considérant que par ses travaux, ses découvertes et la « notoriété qu'il a conquise, Monsieur *Boucher de Perthes* a pris « rang parmi les célébrités abbevilloises qui, à divers titres, ont « légué leur nom à la cité, et qu'il a droit au même témoignage « public de sympathique souvenir;

« Décide que *la rue des Minimes, depuis la place des Minimes,* « *jusqu'à la chaussée Saint-Gilles, prendra*, désormais, le nom « de *Boucher de Perthes*.

« Monsieur le Maire est invité à prendre les dispositions né- « cessaires pour faire approuver la présente délibération. »

A la suite de cette délibération et pour lui donner force exécutoire, est intervenu, à la date du 24 juin 1868, le décret impérial ci-après :

« NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, « Empereur des Français,

« A tous, présents et à venir, salut.

« Sur le rapport de notre Ministre Secrétaire d'Etat au dépar- « tement de l'Intérieur;

« Vu l'ordonnance du 10 juillet 1816;

« Avons décrété et décrétons ce qui suit :

« Article 1er. — Est approuvée la délibération, en date du 20 « mai 1868, par laquelle le Conseil municipal d'Abbeville a émis « le vœu qu'une voie publique de la ville d'Abbeville reçût la « dénomination de rue *Boucher de Perthes*.

« Article 2e. — Notre Ministre Secrétaire d'Etat au département « de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

« Fait au palais des Tuileries, le 24 juin 1868.

« *Signé :* NAPOLÉON.

« Par l'Empereur :

« Le Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Intérieur,

« *Signé :* PINARD.

« *Pour copie conforme :*

« Le Secrétaire-général de la Préfecture de la Somme,

« *Signé :* A. DE REVEL. »

Crèvecœur de Perthes, l'insigne bienfaiteur de la famille ouvrière, en général, et de la nôtre, en particulier !

Honneur et reconnaissance à M. Jacques Boucher de Crèvecœur de Perthes, l'insigne bienfaiteur de la ville d'Abbeville !

M. Ernest Prarond, président de la Société d'Émulation, a prononcé à son tour, après M. Courbet-Poulard, des paroles dont l'élévation et le goût littéraire ont été aussi vivement appréciés. M. Prarond a rappelé surtout un des traits les plus saillants de l'existence si remplie de M. Boucher de Perthes, son esprit d'initiative dans ses nombreuses manifestations. Nous reproduisons textuellement son discours :

Messieurs,

L'honorable vie de M. Boucher de Perthes, en pleine lumière aujourd'hui, n'a plus besoin qu'on en écarte aucun voile. Lui-même s'est chargé de nous faire suivre ses pas, heure par heure, dans le dernier ouvrage ouvert ici sous sa main défaillante et sous sa plume qui tombe. Il a voulu qu'à son propre souffle toute obscurité disparût de ses actes, de ses pensées mêmes, comme la toile, en se repliant tout à l'heure, s'est retirée de ce bronze vivant. Nous connaissons tous M. de de Perthes, non-seulement par ces communications faciles et quotidiennes, trop fugitives hélas ! dont le souvenir nous est présent, mais par les révélations permanentes du livre. Et les générations qui nous succéderont en cette ville devenue sa ville le connaîtront aussi ; — aussi bien que nous, pourrait-on dire. En quittant la lecture de cette longue autobiographie, de cette correspondance incessante *sous dix Rois*, nos neveux, déjà en intimité avec l'écrivain, n'auront qu'un pas à faire

pour venir reconnaître ici, où tout demeure, la figure, les traits de l'homme, dans l'œuvre de M. Nadaud.

A cette place même, le 4 août 1868, je résumai en termes aussi rapides que le demandait la triste circonstance qui nous réunissait, la vie publique, la vie de fonctionnaire, la vie de voyage, la vie littéraire de M. de Perthes. Un mot donc seulement aujourd'hui sur une seule part des qualités de l'homme, part féconde, il est vrai, en actes et des meilleurs, l'esprit d'initiative. C'est à cet esprit si manifeste en lui que notre Société d'Émulation dut, non sa naissance sans doute, mais sa seconde vie, c'est-à-dire, à une heure de langueur, son salut du moment peut-être et, par suite, sa durée.

Après s'être élevé rapidement dans la douane par ses services en Italie et en France, M. de Perthes, revenu à Abbeville vers le milieu de 1825, chercha cette Société qu'enfant il avait vue naître dans la réunion des amis de son père. Il ne la reconnut pas. Elle n'existait plus, à très-peu près, que de nom. Sauf deux ou trois hommes, demeurés fidèles d'ailleurs à la création de 1797, les fondateurs étaient morts ou dispersés. M. de Pioger, l'ancien maire d'Abbeville, le poëte religieux et philosophe, dormait du dernier sommeil depuis cinq ans; M. de Boileau, autre ancien maire, était mort aussi, loin de la ville depuis longtemps quittée; le dévoué M. Lecat ne cherchait plus dans l'accomplissement de ses devoirs de secrétaire une consolation aux échecs de ses ambitions académiques dirigées vers Saint-Pétersbourg par une mystification célèbre; M. Etienne Cochet n'avait pas vu finir le Consulat; l'abbé Delétoille qui, à lui seul, pendant la révolution, suppléa par une institution privée au collége fermé, n'avait pas vu la fin de l'Empire; Collenot qui, presque à lui seul aussi, rétablit au collége à peine ouvert les études classiques et qui fut le maître de Millevoye, était parti, souriant aux prochains succès de son élève; Millevoye enfin, dont la tombe voisine

m'entend, avait suivi, quoique plus jeune, ces premiers confidents de ses vers. Le feu de la création éteint, les actifs fondateurs disparaissaient sans être remplacés, laissant des vides toujours plus larges. Quoique représentée par deux de ses principaux inspirateurs, hommes d'éminente valeur, M. Boucher, membre associé de l'Institut de France, et M. Morel de Campennelle, la Société expirait. Les séances périodiques ne rapprochaient plus les membres réduits de nombre et oublieux du titre et du lien qui les unissaient. Situation désespérée au jugement de quiconque n'eut pas eu cette force que donne la foi. M. de Perthes ne la juge pas ainsi. Encouragé par son père qui se tient à l'écart ou s'efface pour le laisser agir, mais puissamment aidé par M. Morel de Campennelle dont l'influence est grande, il entreprend de rassembler, de compléter, de renouer le faisceau rompu. Les bonnes intentions qui se pénètrent ont des vertus fécondes. Les réunions sont d'abord réorganisées. C'est un réveil. Puis le noyau de la Société se reforme. Autour du magistrat municipal, qui connaît son monde abbevillois, le jeune directeur, qui devine les gens, se charge d'attirer et retient par son heureuse et hardie confiance et par l'aménité de son caractère le groupe le meilleur des hommes intelligents de la ville. Le succès a répondu. Le cercle nouveau réunit tous les noms qui signifient à cette date chez nous science, érudition, lettres, honneur du travail sérieux, franchises de l'esprit. Je prends ces noms sans ordre autour de la table des séances : M. Morel de Campennelle, l'administrateur lettré qui préside encore, en 1829, mais pour céder le fauteuil dès l'année suivante, à un zèle mieux servi par l'âge; M. André de Poilly, un helléniste qui prend au grec la science de Strabon et un peu aussi la malice d'Aristophane; M. François Devismes, un magistrat plus inquisiteur dans le monde qu'un juge d'instruction dans son cabinet, et traduisant ses découvertes en saillies sarcastiques dont sourit son

voisin l'helléniste; M. César Louandre, le futur historien d'Abbeville, déjà appliqué à ses recherches passionnées et consciencieuses et faisant de savantes communications à la Société; M. Charles Louandre, s'attardant un peu et gracieusement dans le culte de la poésie de Properce avant d'entrer dans l'étude sévère de nos origines nationales et de nos institutions politiques; M. Chérest, le principal de notre collège et de qui nous procédons presque tous pour une part de ce que nous valons; M. Baillon, dont la grande science d'histoire naturelle a malheureusement péri, n'ayant été confiée qu'à une mémoire imperturbable, il est vrai, mais courte comme la vie humaine; M. Henri Tronnet, un poëte de verve spontanée, très-naturelle et très-vive; un autre poëte, agréable, M. Le Bachelier de la Rivière; M. Casimir Picard, un chirurgien très-versé dans la botanique, science que M. de Perthes aime lui-même de tradition filiale et qui restera très-heureusement en honneur dans sa famille; M. d'Ault Dumesnil, le brillant officier d'état-major en qui mûrit le sévère auteur du *Dictionnaire général d'histoire et de géographie*; M. Eloy de Vicq, dont le nom est inséparable de l'histoire de la musique chez nous; M. Ravin, le médecin comprenant tout, abordant tout avec succès, l'histoire ancienne de nos côtes, la physiologie des animaux, la géologie, la botanique, etc.; d'autres encore. Le cercle est complet; un long avenir de travail et d'honneur mérité s'ouvre pour la Société qui parle aujourd'hui par ma bouche et qui, je puis le dire en me séparant d'elle un instant, a certainement le droit de se glorifier des services rendus par ses membres aux sciences physiques, aux sciences naturelles, à l'histoire du pays, pendant les quarante ans que compte déjà sa nouvelle vie.

En cette Société ranimée par son retour, M. de Perthes a trouvé son centre d'action. En elle, d'accord avec elle, avec son aide souvent, il exerce son esprit d'initiative par

d'utiles créations ou des propositions que les années suivantes réalisent.

Est-il nécessaire de s'étendre sur quelques-unes de ces créations, de ces propositions? Les rappeler par un mot suffira.

Dès les premières années de sa renaissance, la Société, sur la proposition de M. de Perthes, fonde un musée qui bientôt, par le don qu'elle en fait à la ville, devient le musée communal.

Mais la Société est pauvre, la ville elle-même mesure l'argent à la commission administrative de ce musée. L'institution nouvelle ne peut se charger d'acquérir bien des curiosités intéressantes cependant pour le pays ou simplement pour la satisfaction du sentiment artistique; M. de Perthes rassemblera dans son hôtel même d'importantes collections de meubles, d'objets d'art, de pierres taillées, etc., et inspirera ainsi dans tout notre arrondissement le goût intelligent et précieux du recueil des choses d'art, des débris des vieux âges, goût sauveur qui fixe les documents de pierre ou de fer, les témoignages de tous genres, dans des cabinets dignes de devenir bientôt eux-mêmes des chapitres d'histoire, des écoles de critique.

Les collections particulières de l'hôtel de Perthes, formées par le savant amateur pour le plaisir de ses yeux ou pour le besoin de ses études, constitueront un jour le second musée de la ville.

Une exposition publique des produits de l'industrie du département de la Somme a lieu à Abbeville en 1833. Qu'on se reporte aux registres de nos délibérations et on verra quelle première et large part revient encore au président de notre Société dans le projet, dans le réglement de cette exposition.

De même pour l'école de natation établie en 1851; de même, mais le projet n'a pas encore reçu d'exécution, pour

l'établissement d'un jardin botanique; de même pour le projet inexécuté encore d'un établissement de bains de rivière gratuits. Et si, de ces créations et de ces projets simplement abbevillois et relativement modestes, nous remontons aux conceptions plus grandes, nous rappellerons, et il aimait lui-même à rappeler, cette première idée émise par lui en 1833 des expositions universelles.

Est-ce d'ailleurs sur la grandeur des conceptions ou sur l'importance des résultats, qu'il faut mesurer les bonnes volontés et juger l'esprit habituel d'initiative? Je ne veux pas comparer la venue en notre port des bateaux d'un certain tonnage à la traversée de l'isthme de Suez par les navires de l'Inde, et ce n'est pas M. de Perthes qui a fait creuser le canal du duc d'Angoulême; je serais coupable d'oublier cependant la médaille promise, sur sa proposition, le 16 janvier 1835, au capitaine du premier navire de 200 tonneaux qui monterait, chargé, à Abbeville.

Jusqu'ici j'ai mentionné surtout les créations suscitées, effectuées par M. de Perthes, avec le concours, l'aide, l'apport collectif de la Société qu'il présidait. La fondation de prix aux ouvrières dévouées à leurs familles, la fondation d'un ouvroir sur la paroisse de Saint-Gilles lui appartiennent absolument, et par l'idée et mieux par les sommes mises par lui à la disposition de la ville.

A lui aussi, pour une grande part, à une date plus reculée (1833), et dans un ordre plus mondain, le projet, réalisé alors, du premier cercle abbevillois nommé le *Cercle des Arts*, où l'on recevait les journaux, où l'on faisait de la musique, où l'on dansait quelquefois. Cette fondation, avec ses compléments gracieux, nous fait entrevoir un aspect plus jeune de la figure que nous connaissons : l'homme du monde, ou attentif aux soins et partageant les plaisirs du monde.

Les preuves diverses de l'esprit d'initiative de M. de Perthes

me reviennent de toutes part, mais assez difficiles à classer en raison même de la diversité.

Président de notre Société d'Émulation, il distribue nos volumes au loin dans toutes les bibliothèques du monde et noue entre notre compagnie et celles de la France et de l'étranger les rapports qui ont enrichi notre bibliothèque plus qu'aucune autre du même genre.

Il noue pour lui-même et pour notre corps ces relations particulières si utiles en tous pays aux échanges des travaux, à la communication réciproque des études. Au mois d'août 1868, je crus devoir envoyer la notice nécrologique pleine de nos regrets aux membres correspondants de notre Société et aux amis dont M. de Perthes nous entretenait le plus souvent dans nos séances. Un certain nombre de remerciements me furent adressés. J'en choisis trois venus de l'étranger.

M. Curtis, de New-York, membre correspondant de notre Société et à qui une lettre de M. de Perthes m'avait présenté à New-York même en 1863, m'écrivait le 29 septembre 1868 :

« Il est rare en tous pays qu'un exemple puisse être rencontré d'un homme qui, durant une longue période de vie officielle, trouve le temps et possède les moyens (*genius*) de produire tant d'œuvres variées d'utilité, d'art et de science. Les livres de M. de Perthes, voilà sa postérité, et lorsqu'il remet sous nos yeux l'industrie et la civilisation du monde primitif, nous autres, du nouveau monde, nous nous arrêtons au milieu de notre carrière tempêtueuse et utilitaire pour honorer et apprécier ses recherches et ses découvertes. »

Le marquis Giorgio Pallavicino, l'ancien prisonnier du Spielberg, aujourd'hui sénateur du royaume d'Italie, m'écrivait de Genestrella le 20 août 1868 :

« Vous aussi vous avez eu le bonheur de connaître et d'aimer l'excellent M. Boucher de Perthes. Vous le pleurez

maintenant. Permettez-moi de partager votre douleur en pleurant avec vous. »

Enfin le général Garibaldi m'écrivait de Caprera, le 25 août 1868, dans une lettre courte mais chaleureuse :

« L'illustre Boucher de Perthes était une de ces individualités d'élite qui n'appartiennent pas seulement au pays de leur naissance, mais à l'humanité entière. Honoré de l'amitié de ce grand homme et souvent objet de sa bienveillance, sa mort m'a douloureusement affecté. »

Maintenant, si de la Société d'Emulation qui m'a fourni presque tous les points de départ de ce discours, je me transporte dans ce cabinet où l'on accédait presque directement de la rue, les portes s'offrant ouvertes au visiteur, je trouverai M. de Perthes devant son petit bureau de travail, expédiant la copie ou corrigeant les épreuves d'un nouveau livre, mais aussi, souvent occupé de quelque excellente œuvre de patronage intelligent. Son oreille était fine aux mérites divers. Il les entendait sourdre. Aussi maintes fois, je ne l'apprendrai à personne ici, il a pu, par ses recommandations auprès du Conseil communal, obtenir pour quelques-uns de nos jeunes artistes les bienveillants encouragements de la ville. Et celle-là n'est-elle pas la meilleure et la plus féconde des initiatives? Créer des hommes, créer des talents, quelle plus belle œuvre au monde parmi les œuvres humaines!

Notre ville n'est pas seulement ville de loisirs, de fortunes et de commerce, mais aussi ville d'intelligence et aimant les arts, et nombreux déjà ont été les jeunes gens envoyés par elle, pour sa plus grande gloire à venir, au centre des fortes études. De ces jeunes gens, les uns sont entrés dans les ateliers de peinture ou de sculpture; les autres ont été reçus au Conservatoire de musique. Presque tous, parmi les jeunes porteurs d'espérances que suivaient au loin avec sollicitude les yeux de la ville, avaient dû aux vœux écoutés de M. de

Perthes une part du premier intérêt donné à leurs vaillantes promesses; tous avaient à le remercier de conseils et d'encouragements.

Dans une de ses lettres, il déplore la mort du jeune Racine, déjà élève distingué de l'école des Beaux-Arts; il déplore la maladie qui rappelle trop tôt du Conservatoire le jeune Francis Crépin. Dans ces dernières années encore, il suivait de ses conseils affectueux le jeune Louis Barbet, ténor à l'opéra de Bruxelles; il s'intéressait, et la remarque a de quoi nous toucher maintenant, aux travaux et aux succès du sculpteur qui nous rend aujourd'hui son image.

Et n'est-ce pas encore une heureuse rencontre que la figure de l'homme, notre concitoyen à tant et à de si beaux titres, soit reproduite par un vrai fils de notre ville et fils doublement par sa naissance et par le patronage municipal, le patronage artistique, seconde maternité de la ville qui n'oublie jamais qu'elle a compté parmi ses enfants Claude Mellan, le graveur quelquefois peintre, inventeur toujours. M. Nadaud, nous en sommes assurés aujourd'hui, continuera dignement, et en se plaçant parmi les meilleurs, la longue série de nos artistes abbevillois.

M. de Perthes, lui, n'était que par option d'une part, adoption de l'autre, citoyen de la ville. Nous pouvons maintenant le nommer aussi un fils adoptif. Heureuse adoption réciproque de l'homme par la ville et de la ville par l'homme, et qui est consacrée à jamais, dans une matière indestructible et dans une belle œuvre, par ce monument.

Après ce discours, écouté par toute l'assistance avec un profond recueillement, la musique de la garde nationale s'est fait entendre de nouveau; puis M. Etienne Boucher de Crèvecœur s'est avancé à son tour et, en quelques mots empreints d'une visible émotion, a

adressé, au nom de la famille de l'illustre défunt, ses rémercîments à tous ceux qui avaient contribué à honorer d'une manière si solennelle la mémoire de son frère. Il a exprimé particulièrement ses sentiments de gratitude à M. Courbet-Poulard et à M. Ernest Prarond qui avaient retracé dans un langage si élevé les principaux traits de sa vie ; il a rendu hommage en même temps au talent de M. Nadaud (1) qui avait su retracer d'une manière aussi habile et intelligente les traits du membre de sa famille qui avait acquis, d'une manière glorieuse, son droit de cité dans sa ville adoptive (2).

(1) Quelque temps après, M. Nadaud, par une heureuse pensée, offrait à la ville le modèle en plâtre de la statue de M. Boucher de Perthes ; nous sommes heureux de rappeler ce fait et de reproduire ici la lettre qu'il écrivait à cette occasion, ainsi que la délibération du Conseil municipal qui était prise à ce sujet dans une séance du mois de Juillet :

« M. le Maire donne lecture d'une lettre que lui a adressé M. Nadaud, artiste statuaire ; cette lettre est ainsi conçue :

« La reconnaissance que je dois à ma ville natale, ainsi qu'au « Conseil municipal, m'a inspiré la pensée de faire venir de Paris « le modèle de la statue en bronze, formant le couronnement du « monument élevé à la mémoire de M. Boucher de Crèvecœur de « Perthes, pour en faire hommage au musée communal. »

« Le Conseil accepte avec empressement, comme un témoignage d'affectueux souvenir, l'hommage qu'a songé à lui faire son ancien pensionnaire à l'école des Beaux-Arts, et il ouvre à M. le Maire un crédit de 250 fr. imputable sur le fonds des dépenses imprévues de l'exercice courant, pour acquitter les frais d'emballage et de transport du modèle que l'auteur vient d'offrir si gracieusement à la ville. »

(2) M. Etienne Boucher de Crèvecœur ne devait pas survivre longtemps à son illustre frère ; il est décédé le 30 septembre 1871

M. Jules Macqueron, sous-inspecteur des douanes à Abbeville, devait également prononcer un discours, mais les exigences de son service ne lui ont pas permis de se trouver à Abbeville ce jour-là pour assister à la cérémonie. On nous saura gré de reproduire ici cette page où les nobles pensées et les généreux sentiments de son auteur ont été, c'est tout dire, à la hauteur de son sujet :

Quelques mots encore auprès de ce monument qui renferme les restes mortels d'un charmant et facile esprit, d'un doux et philosophique railleur, d'un savant distingué, d'un homme de bien.

Ne semblerait-il pas que toutes ces qualités si diverses, toutes ces aptitudes si distinctes, tous ces titres incontestables à notre éloge et à notre reconnaissance dussent largement suffire à remplir l'existence la mieux occupée? Et pourtant, littérature, sciences, économie politique, archéologie, rêves humanitaires, réalisations philanthropiques, ne furent pendant longtemps que comme la distraction et le repos de la vie administrative de M. Boucher de Perthes qui savait ainsi échapper par moments, mais sans jamais s'y soustraire, aux soins nombreux de ses fonctions.

Des voix autorisées et éloquentes viennent de nous rappeler quel avait été l'homme des féconds loisirs qui, tout en suivant le chemin assigné par le hasard et tracé par le devoir, ne fut pas détourné pourtant de ses voies véritables dans lesquelles on vient de nous le faire suivre et qui devaient aboutir, pour lui, à une notoriété brillante comme écrivain, à la reconnais-

et il a été enterré dans le même caveau. M. Etienne Boucher de Crèvecœur était né à Rethel le 31 février 1791 ; c'était un botaniste distingué ; il était directeur des douanes et des contributions indirectes, en retraite, et chevalier de la Légion d'honneur.

sance de sa cité adoptive comme bienfaiteur, à une véritable célébrité comme savant et comme archéologue. Mais les hommages que nous venons de lui rendre seraient incomplets si l'on n'insistait en quelques mots sur les fonctions officielles dont fut revêtu M. Boucher de Perthes et dans lesquelles d'ailleurs toutes les bienveillantes qualités de son cœur, toutes les brillantes qualités de son esprit, trouvèrent souvent à s'exercer.

M. Boucher de Perthes entra dans l'administration des douanes en 1803. Il débuta à Abbeville où son père était directeur. Après avoir été vérificateur et sous-inspecteur en Italie, sous-chef au bureau central, inspecteur à La Ciotat et à Morlaix, il fut nommé directeur à Abbeville en 1825 et il conserva cette position jusqu'au 1er février 1850.

Je suis arrivé au moment où M. Boucher de Perthes fut admis à la retraite, et cette retraite qui, brisant de longues habitudes, crée chez la plupart de nous un désœuvrement funeste, ne fut pour lui que l'occasion de s'adonner plus complètement à ses chères et favorites études qui lui firent oublier si souvent les maux inséparables de la vieillesse....... Mais je m'arrête, et si le monde savant a pu le juger comme écrivain et comme archéologue, j'ai pu aussi, en le suivant dans la même carrière administrative, reconnaître en lui des qualités bienveillantes qui laissent dans le cœur de ceux qui l'ont connu de profonds et ineffaçables souvenirs.

Non, ils ne vous oublieront pas, mon cher et vénéré maître, ceux qui vous ont connu; à leur reconnaissance viendra s'ajouter le légitime orgueil d'avoir su mériter votre estime, et si tous ne peuvent apprécier les qualités éminentes par lesquelles vous vous fîtes surtout valoir, tous du moins retrouveront ici avec attendrissement les traits de l'homme qu'ils ont aimé et auquel, je le répète, ils conserveront un fidèle et reconnaissant souvenir.

Cette imposante cérémonie a consacré une fois encore, d'une manière solennelle et bien méritée, la gloire d'un des hommes les plus remarquables qui aient illustré notre cité picarde. Les nombreux assistants emportaient, en se retirant, un souvenir ému et durable de celui qui sut si bien allier le travail et les découvertes aux actes de bienfaisance, et qui consacra sa longue existence au service des lettres, des sciences et des arts, au soulagement de l'infortune et à l'encouragement du mérite caché.

Em. DELIGNIÈRES.

1870.

NOTICE

SUR

M. CALLUAUD

Membre résidant de la Société d'Emulation
Ancien Sous-Préfet d'Abbeville
Député à l'Assemblée nationale

La Société d'Émulation perdait à Bordeaux, à la fin de février 1871, un de ses plus anciens membres résidants. Peu de jours après, je me faisais l'interprète des regrets communs, en des termes que la Société me prie de reproduire aujourd'hui, afin que le dernier hommage rendu au collègue honoré demeure fixé dans ses *Mémoires*.

Le *Moniteur universel* du 1er mars 1871 (édition de Bordeaux) contient sur M. Henri Calluaud quelques lignes bien intentionnées, sans doute, mais qui ne rendent pas au regrettable député de la Somme la justice complète, large et sympathique, à laquelle il a droit. Pour tous ceux qui ont suivi seulement des yeux M. Calluaud dans sa carrière depuis vingt-cinq ans, pour tous ceux surtout qui l'ont mieux connu et pratiqué, pour les consciences si spontanément pénétrées par la délicatesse de la sienne, pour tous les cœurs émus encore de sa fin subite, l'appréciation du *Moniteur* ne présente qu'une image bien effacée de ce que fut l'homme. Il faut mieux dire,

elle le diminue en omettant ses principaux titres au souvenir public.

Il m'a paru convenable de fixer sans plus tarder, avec l'autorité que me donnera, au lendemain même de sa mort, l'assentiment de toute la ville, les lignes générales d'une vie qui a eu pour témoin et qui ne peut craindre pour juge la ville elle-même. Il ne me sera pas difficile de faire reconnaître et saisir, de chacun et de tous, les traits éminents de ce caractère condamné par des circonstances politiques, toujours subies le front haut, à s'user obscurément, avec un dévouement courageux, une droiture invincible et incorruptible, dans un cercle étroit, quand il était doué et armé pour se développer dans la lumière des grandes luttes, dans la défense des hauts intérêts moraux, dans le travail des importantes affaires.

Ce n'est pas une notice nécrologique au vrai mot que je veux écrire ; je ne reprendrai donc pas la vie de l'homme date par date, j'essaierai simplement de remettre, en quelques traits rapides, sa figure même sous les yeux du lecteur.

Cette figure est encore vivante devant nous, mûre, énergique, avec de certaines et fréquentes vivacités juvéniles. Et ces lueurs vives sur la figure étaient bien les éclairs d'un foyer qui n'avait rien perdu de sa flamme depuis la jeunesse. Alliance d'expressions qui s'explique par l'alliance des qualités. M. Calluaud, quoique très-sérieux et administrateur d'éducation et de pratique, n'avait rien d'administratif ni de gourmé. Il n'eut jamais sacrifié la spontanéité à un rôle ; il avait conservé en tout de franches et naturelles expansions. De là un ensemble dans lequel la jeunesse reparaissait sans effort, sans désaccord, n'ayant jamais fait défaut elle-même.

La jeunesse de M. Calluaud avait été en effet de celles que suit naturellement une vie sérieuse et qui, par un juste bénéfice, ont le droit de persister, de tenir en échec l'âge qui s'avance. Elle avait été occupée et aussi brillante que pou-

vaient la rendre l'intelligence, la fortune, l'ouverture de cœur, la saine fermeté du caractère, toutes les espérances souriantes.

Je glisse, et sans poser, sur ces années bien remplies mais antérieures à l'arrivée de M. Calluaud chez nous; je passe sur ses études de droit, sur un séjour assez long à Heidelberg où il se familiarisa avec la langue allemande d'une façon si durable que l'usage lui en demeura toujours facile (on l'a vu en pleine rue, pendant la malheureuse occupation dont nous souffrons encore, prendre en allemand la protection de quelques personnes); je ne m'arrête ni sur un sérieux stage au Conseil d'État (en qualité d'auditeur), ni sur son passage dans la Sous-Préfecture de Nogent, et j'arrive au temps où nous reçûmes comme administrateur celui qui devait devenir un de nos meilleurs concitoyens.

C'est en 1845 que M. Calluaud prenait possession de la Sous-Préfecture d'Abbeville, et bien que l'occasion soit bonne ici de remettre en leur jour, en pleine justice, toutes les qualités de l'homme privé et de l'homme public, je demanderai à résumer en un mot ces qualités : union du premier mouvement et de la solidité réfléchie. Pourquoi rappellerais-je les services qu'il put rendre alors et rendit? Je ne puis voir là, en ce qui ferait la fortune d'un grand nombre, le dernier et le plus haut mérite de M. Calluaud, ce qui donne la mesure de sa valeur. On vivait en liberté, en sécurité, en prospérité; tout était facile à l'administrateur affable.

Les temps allaient venir où les qualités véritablement sérieuses de l'homme, les qualités viriles, en se mouvant simplement, s'attesteraient. Il y aura lutte, M. Calluaud luttera ; il y aura à résister, M. Calluaud résistera ; il y aura des coups de vent et le vent changera, M. Calluaud ne se laissera pas entraîner par le souffle qui tourne, par le souffle qui parfois soulève les foules en tourbillons presque irrésistibles, par le souffle qui caresse aussi quelquefois avec d'attirantes perfidies.

C'est de la résistance aux séductions que j'entends surtout parler. Une seule opinion, une seule vie : ainsi les peuples qui tiennent haut l'estime de la dignité humaine formulent la probité dans la vie politique. L'honneur sera donné à M. Calluaud de mettre le précepte en pratique jusqu'au bout.

Le jour où un gouvernement libéral tombe en gardant la loi, il ne croit pas qu'il soit décent au fonctionnaire qui a servi ce gouvernement avec libéralisme de passer comme un vainqueur lui-même du côté du succès. Le lendemain du 24 février 1848, il se démet de sa Sous-Préfecture, mais ne laisse pas tomber de ses mains l'administration, les intérêts de l'arrondissement, avant la nomination de son successeur, et, dans l'intervalle, se maintient démissionnaire contre l'offre qui lui est faite de conserver son poste.

On sait en quel accord, en quelle communion d'idées et de sentiments il demeure dans les années suivantes avec ses concitoyens qui l'envoient au Conseil général du département.

Ce qu'il suffira de dire de ce passage au Conseil général, c'est que, à la première nouvelle du coup d'État, M. Calluaud se rendait à Amiens dans l'intention de faire son devoir contre le crime commis et qu'il ne tînt pas à lui qu'une protestation énergique ne partît du Conseil de la Somme, si ce corps avait pu se réunir et si d'autres courageuses volontés s'étaient jointes à la sienne.

M. Calluaud, retiré en effet dans la vie privée, se décida enfin à rentrer dans la vie publique ou de politique active lorsque l'opinion se relevant un peu commença à rendre la lutte possible contre les écrasements du régime impérial, mais il n'effectua pas cette rentrée comme le dit l'article du *Moniteur* aux élections municipales de 1865. Eût-ce bien été là une rentrée? Il fallait pour la valeur de ce mot la prise en main de sérieux intérêts politiques, une vraie cause, un combat. Les élections de 1863 pour le Corps législatif offraient à

M. Calluaud, avec toutes ces conditions, une occurence digne des gages donnés par lui depuis longtemps. Les sollicitations de ses amis enlevèrent sa résolution.

Il eut alors l'honneur de poser le premier dans l'arrondissement d'Abbeville, peut-être dans le département, une candidature non officielle. La lutte s'engagea ardente, et témoignant généreusement du réveil des esprits. Vigoureusement combattu par l'administration supérieure, le candidat libéral recueillit néanmoins une énorme majorité dans la commune d'Abbeville, la ville et les faubourgs ayant rivalisé de zèle et de bon accord; et il ne succomba dans les campagnes que sous le poids de toutes les forces embrigadées (y compris la plupart des maires) au profit de la candidature rivale.

Que de regrets maintenant quand on songe que les élections de 1863 et celles de 1869 moins dirigées dans toute la France eussent prévenu sans doute les maux qui nous accablent!

Signe de modération et d'élévation de cœur; comme un certain nombre d'hommes indépendants de longue date, M. Calluaud, après la chûte de l'empire, dont il avait combattu les tendances déplorables, gardait volontiers le silence sur le régime tombé, et, surtout, presque absolument sur les hommes de ce régime. Discrétion de goût, simple respect envers lui-même qui ne seraient pas à relever si, dans le même temps, beaucoup d'autres personnes muettes jusque-là ou d'une soumission fort satisfaite n'avaient tout à coup, au contraire, retrouvé l'indépendance et la parole violente.

M. Calluaud se laissa porter en 1865 au conseil municipal d'Abbeville et s'y fit immédiatement, par ses qualités privées autant que par son activité et par son attention aux moindres affaires, une place (à vrai dire elle était faite d'avance) qui, après le 4 septembre, en des circonstances difficiles et le maire s'étant retiré, le désigna tout naturellement comme le centre véritable du conseil. Cette position acquise et le vœu

non douteux de tous ses collègues l'imposèrent bientôt au choix du préfet comme administrateur de la ville; mais, bien que nommé, élevé à ce poste par le désir général et l'appel commun, il se refusa absolument à accepter le titre de maire et ne consentit à recevoir que celui de conseiller délégué faisant fonctions de maire.

C'est alors que toutes ses qualités fermes, aussi bien que son activité, son art et son tact juste dans le maniement des affaires et des esprits, eurent trop et trop largement l'occasion de s'exercer et de s'affirmer. Nous l'avons pu voir pendant plus de trois mois, appuyé, il est vrai, sur le concours inébranlable de tous ses collègues et sur l'opinion sympathique de toute la ville, lutter sur toutes les brèches, préparer avec un de ses collègues, M. Frémeaux, ingénieur des ponts-et-chaussées, les moyens de défense de la ville, s'opposer, le soir du 1er décembre 1870, au désarmement de la garde nationale lorsque la garnison avait déjà quitté nos murs, et avant l'entier enlèvement des munitions de guerre, obtenir des cartouches pour cette garde afin de mettre la commune abbevilloise en état de résister honorablement et efficacement.

M. Calluaud se trouva alors investi seul pendant quelques jours des droits que possédaient les anciens maïeurs-commandants de notre ville. Le Préfet de la Somme lui ayant, sans avis préalable, contesté et retiré violemment, un jour d'alerte insignifiante, ces droits concédés par lui-même le soir du 1er décembre au conseiller faisant fonctions de maire, une discussion assez vive s'en suivit. En aucun cas, M. Calluaud n'eût voulu laisser compromettre ni l'honneur de la ville, ni le sien. Je ne rapporterai pas dans cette notice les circonstances de la discussion, mais j'ai sous les yeux la déclaration unanime signée le soir même par les membres du Conseil réclamant absolument la solidarité des paroles prononcées par

M. Calluaud, déclaration qui provoqua bientôt la dissolution du Conseil.

Alors un fait se produisit qui montra, après le Conseil de la ville, la ville elle-même tout entière revendiquant à son tour la solidarité des actes, des paroles, des résolutions du conseiller qui avait su si énergiquement conquérir sa confiance. Pendant près de deux mois, la ville se refuse à fournir les éléments d'une commission municipale qui accepte de remplacer les élus destitués. Il faut, après cette longue et honorable résistance, que l'extrême nécessité levant les derniers scrupules décide enfin, la veille même de l'entrée des Prussiens, un certain nombre de citoyens dévoués à accepter la dure mission de protéger la cité à l'heure douloureuse.

En cet intervalle de près de deux mois cependant, M. Calluaud put encore bien mériter de la ville lorsqu'il releva avec la plupart de ses anciens collègues les indignes calomnies du commandant de place improvisé Denis-Napoléon Plancassagne.

La triste perspective d'avoir à signer pour sa part de représentation une paix nécessaire sans doute, mais onéreuse et affligeante à tous les égards, engageait peu M. Calluaud à se porter aux dernières élections. Il fallut, j'en suis témoin, que ses amis, pour enlever son consentement, le sollicitassent d'accepter le mandat comme un devoir.

Il partit fort soucieux et presque abattu comme sous le poids de pressentiments sinistres, pressentiments trop vrais dont l'objet seul le trompait. La douleur qu'il craignait lui devait être épargnée, mais à quel prix pour sa famille et pour notre pays ! Un mal auquel l'avaient disposé peut-être les fatigues de cet hiver et qui sait? quelques injures méprisables, prévenait, en l'emportant le 25 février à Bordeaux, le scrutin qu'il redoutait.

Je ne finirai pas cette courte notice sans jeter sur sa tombe un éloge appelé, espérons-le, à devenir plus ordinaire un jour, mais encore enviable maintenant : M. Calluaud pour tous ceux, ils sont nombreux, qui l'ont connu et apprécié, a été véritablement la figure de

L'HONNÊTE HOMME

dans la vie publique.

E. PRAROND.

NOTICE

SUR

M. JEAN-BAPTISTE-AIMÉ

SANSON DE PONGERVILLE

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

La Société a eu à regretter aussi la perte d'un membre correspondant qui lui faisait honneur, depuis quarante ans, au palais même de l'Institut. M de Pongerville, auteur de la traduction de *Lucrèce*, des *Amours mythologiques*, des traductions en prose de l'*Enéide* et du *Paradis perdu*, etc., est mort presque au lendemain du jour où il donnait la dernière et définitive édition du Lucrèce amour et souci de toute sa vie. M. Charles Louandre prépare sur l'œuvre de l'académicien et sur l'homme dont M. Marmier a pu dire : « ceux qui l'ont connu l'ont aimé, » une appréciation qui paraîtra dans notre prochain volume. La Société ne pouvait mieux confier ce devoir qu'au jugement littéraire de M. Louandre et à sa connaissance parfaite de l'ami, du compagnon d'études de son père. Rappelons seulement aujourd'hui les éloges lus à l'Académie française, le 7 décembre 1871, par MM. Xavier Marmier et Cuvillier-Fleury.

E. P.

STATUTS

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

D'ABBEVILLE

La Société d'Emulation a, lors de sa fondation, le 11 octobre 1797, fait un premier règlement qui a été modifié et remplacé par des statuts le 9 décembre 1806; depuis, ces statuts ont été refondus le 5 mars 1830 et approuvés par ordonnance du roi Louis-Philippe du 16 novembre 1831. Ce sont encore les mêmes qui régissent actuellement la Société, sauf des modifications apportées aux articles 2 et 18, et approuvées par décret de M. Thiers, président de la République, du 16 mars 1872.

Article 1er.

Les travaux de la Société ont pour objet l'étude et l'encouragement des Lettres, des Sciences et des Arts.

Article 2 (1).

La Société se compose de vingt-cinq membres ré-

(1) L'ancien article 2 était ainsi conçu :
La Société se compose de dix-huit membres résidants, de six membres honoraires, et d'un nombre indéterminé de membres correspondants.

sidants, de six membres honoraires et d'un nombre indéterminé de membres correspondants

ARTICLE 3.

Les dignitaires sont: un Président, un Vice-Président, un Secrétaire, un Archiviste, un Trésorier.

ARTICLE 4.

Les admissions, les exclusions, la nomination des dignitaires, n'auront lieu que par scrutin ; la Société ne peut y procéder s'il n'y a au moins les deux tiers des membres résidants, présents à la séance.

ARTICLE 5.

Toute demande d'admission sera d'abord faite au Président, et présentée par lui à la Société.

Aucune demande ne sera prise en considération, s'il n'y est joint un ouvrage ou un mémoire manuscrit ou imprimé. La Société se réserve toutefois de déterminer les exceptions.

Un mois après la présentation, l'élection du candidat sera soumise au scrutin.

ARTICLE 6.

Nul ne sera admis comme membre résidant, honoraire ou correspondant, s'il ne réunit au moins les trois quarts des suffrages des membres présents à la séance.

ARTICLE 7.

Tout membre qui cesserait de convenir à la Société,

en serait exclu à la majorité des trois quarts des voix des membres présents à la séance. Cette exclusion ne peut être provoquée que par un avis motivé des titulaires du bureau.

ARTICLE 8.

Le bureau est composé du Président, ou en son absence, du Vice-Président; du Secrétaire, de l'Archiviste et du Trésorier.

ARTICLE 9.

Le bureau représente au besoin la Société; il convoque les assemblées extraordinaires, a l'initiative sur la proposition des dépenses, fixe celles qui sont votées par la Société, et ordonnance les paiements.

ARTICLE 10.

Les arrêtés du bureau ne sont valables qu'autant qu'ils sont adoptés par trois de ses membres. En cas de partage des voix, le Vice-Président sera appelé, et à son défaut, le doyen d'âge de la Société.

ARTICLE 11.

Les fonctions du Président et du Vice-Président durent un an; celles du Secrétaire, de l'Archiviste et du Trésorier, deux ans. Ils peuvent être réélus sans interruption.

ARTICLE 12.

Ils ne sont pris que parmi les membres résidants;

ils sont nommés, séance tenante, et s'ils réunissent les trois quarts au moins des suffrages des membres présents.

ARTICLE 13.

Le Président, et en son absence le Vice-Président, dirige les travaux des séances, y maintient l'ordre, pose les questions, annonce le résultat des suffrages, signe les procès-verbaux et tous les actes émanés de la Société, veille à l'exécution des réglements, à la tenue des registres, règle l'ordre des lectures et des délibérations. Il peut correspondre au nom de la Société, après en avoir pris l'avis.

ARTICLE 14.

Le Secrétaire rédige les actes et les procès-verbaux, il les signe avec le Président; il tient le registre des délibérations, celui de la correspondance; il répond et écrit au nom de la Société, après en avoir obtenu l'autorisation, ou s'être concerté avec le Président en cas d'urgence. Il reçoit les lettres et les paquets, lorsqu'ils ne sont pas adressés nominativement; il dirige la rédaction et la publication des mémoires de la Société.

ARTICLE 15.

L'Archiviste a sous sa garde les livres, les mémoires, les collections, et généralement tous les objets appartenant à la Société. Il est chargé de leur conservation, il en tient registre, il en est responsable. L'état en est vérifié chaque année. Il a le droit, lorsqu'il s'absente, de choisir un des membres résidants pour le rem-

placer ; il en prévient immédiatement le bureau. Sous aucun prétexte, il ne peut se dessaisir des manuscrits; les ouvrages imprimés pourront être prêtés aux membres résidants, sur récépissés, et pour un temps déterminé. Il remplace le Secrétaire en cas d'absence.

Article 16.

Le Trésorier est chargé de la recette et de la dépense, il en tient registre, et rend ses comptes à la première séance de Janvier ; ils sont arrêtés en séance et signés par deux commissaires nommés préalablement pour la vérification. Il désigne au bureau, en cas d'absence, le membre résidant qui doit le remplacer.

Article 17.

Les dépenses ordinaires, telles que loyer, bois, lumière, papier, copies, etc., sont faites par le Trésorier, sans qu'il ait besoin d'une autorisation spéciale.

Les dépenses extraordinaires et imprévues sont mises aux voix sur la proposition du bureau, et n'ont lieu qu'à la majorité absolue des suffrages des membres résidants présents à la séance.

Article 18 (1).

La Société pourvoit à ses dépenses par une cotisation qui est fixée, chaque année, dans la première séance

(1) L'ancien article 18 était ainsi conçu :
La Société pourvoit à ses dépenses par une cotisation à laquelle ne sont soumis que les membres résidants, et qui est fixée chaque année dans la première séance de Janvier.

de Janvier, et qui varie suivant la qualité de membre correspondant ou de membre résidant.

ARTICLE 19.

Un diplôme est délivré à chaque membre résidant, honoraire ou correspondant; il est signé par le Président ou le Vice-Président, contre-signé par le Secrétaire, et revêtu du sceau de la Société.

ARTICLE 20.

Les séances ordinaires de la Société sont fixées au premier et au troisième Vendredi de chaque mois, à six heures précises du soir. Le Président peut, après avoir pris l'avis de la Société, changer le jour et l'heure des séances.

ARTICLE 21.

L'ordre des séances est ainsi réglé :

1° Le Secrétaire lit le procès-verbal de la séance précédente, et les lettres adressées à la Société.

2° La Société s'occupe des objets soumis à sa délibération.

3° On procède aux lectures dont l'ordre est déterminé par le Président.

4° On confère sur ces mêmes lectures ou sur celles de la séance précédente, ou sur tout autre objet relatif aux Lettres, aux Arts et aux Sciences.

ARTICLE 22.

En cas d'absence du Président et du Vice-Président,

le doyen d'âge des membres présents préside à la séance.

ARTICLE 23.

Les membres honoraires et correspondants ont le droit d'assister aux séances, mais sans voix délibérative.

Tout étranger peut y être admis sur l'autorisation du Président.

ARTICLE 24.

Tout membre résidant qui demande à entrer dans la classe des membres honoraires, y est inscrit de droit, s'il y a vacance. Si, par changement de domicile, il n'est plus à portée d'assister aux séances, il devient membre correspondant; dans l'un et l'autre cas, il lui est délivré un nouveau diplôme, et il est pourvu à son remplacement.

ARTICLE 25.

Tout membre résidant qui, sans donner un motif valable, aura cessé de paraître à la Société pendant six séances consécutives, sera considéré comme démissionnaire.

ARTICLE 26.

La propriété des objets appartenant à la Société est réservée aux seuls membres résidants, sans aucune reversibilité à leurs héritiers.

ARTICLE 27.

Aucun changement au présent réglement n'aura lieu que sur la proposition du bureau ou sur celle de cinq membres présents à la séance, et à la majorité des

trois quarts des voix de tous les membres résidants de la Société.

Ordonnance du 16 novembre 1831.

Signé : LOUIS-PHILIPPE.

Par le Roi :

Signé : Cte D'ARGOUT.

Décret du 16 mars 1872 (pour les articles 2 et 18).

Signé : THIERS.

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,

Signé : JULES SIMON.

Pour copie conforme à l'Ordonnance et au Décret sus-datés.

LE PRÉSIDENT,

E. PRAROND.

LE SECRÉTAIRE,

EM. DELIGNIÈRES.

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION D'ABBEVILLE

PENDANT

LES ANNÉES 1869, 1870, 1871 ET 1872

Séance du 7 janvier 1869.

M. A. Dubois, chef de bureau à la mairie d'Amiens, membre correspondant de la Société d'Émulation et de plusieurs sociétés savantes, a envoyé une notice intitulée : *Recherches sur Vincent Voiture, lu en séance publique au Congrès scientifique de* 1867, *par A. Dubois.* Des remercîments seront adressés à M. Dubois.

La Société procède au scrutin pour la nomination du président, du vice-président et du trésorier pendant l'année 1869 :

Sont élus :

Président : M. Ernest Prarond ;

Vice-Président : M. Eloy de Vicq ;

Trésorier : M. A. de Caïeu.

En vertu de l'article 11 des statuts, MM. Em. Delignières, secrétaire, et Jules Lefebvre, archiviste, restent en fonctions.

La Société présente au choix de l'administration municipale, pour être nommés membres de la Commission du Musée de la ville, MM. de Villers, membre de la Société et président du Comice

agricole, et Amidieu du Clos, pour remplacer l'honorable M. Ernest Delegorgue, de regrettable mémoire.

La Société exprime le vœu que la ville d'Abbeville essaie d'acquérir des dessins exécutés par un artiste abbevillois, Morgand, sculpteur, grand prix de Rome au concours de l'an III, dont il a été parlé dans la séance du 2 avril 1868, et sur lequel M. de Caïeu prépare une notice biographique. Les dessins de Morgand, qui sont en ce moment entre les mains de M. Jacob, artiste lithographe, l'un des anciens élèves de Morgand, sont d'un mérite artistique réel et présenteraient pour notre ville un intérêt tout particulier comme étant l'œuvre d'un de ses enfants. Le secrétaire est chargé de transmettre à M. le Maire l'expression du vœu de la Société relativement à l'acquisition de ces dessins.

La Société charge également le secrétaire de prier M. le Maire de mettre à la disposition de M. Marcotte la *Charte originale d'Abbeville* que ce membre, présent à la séance, veut bien, sur le désir exprimé par la Société à la dernière réunion et renouvelé ce jour, se charger de reproduire en *fac-simile* par la photographie.

Un membre pense qu'il a dû rester chez feu M Boucher de Perthes, notre honorable et regretté président d'honneur, un certain nombre de volumes de la Société remontant notamment à des années déjà éloignées; il y avait aussi un registre de copies de lettres dont plusieurs membres se rappellent l'existence. La Société décide que des réclamations seront faites à ce sujet à M. Alexandre Dubois, notaire, conseil de la famille.

M. A. de Caïeu, membre de la commission des *Mémoires*, expose que le volume actuellement en cours de publication comprend déjà 50 feuilles entières et arrivera au nombre de 750 à 800 pages avec les procès-verbaux des séances, la liste des ouvrages adressés, celle des Sociétés correspondantes et des membres; aussi propose-t-il d'arrêter dès à présent le volume sous presse et de reporter à un prochain volume la publication des autres travaux acceptés par la Commission des *Mémoires*. Cette proposition est agréée par la Société qui décide que le volume actuellement en cours de publication se trouve

dès à présent terminé, sauf la copie des procès-verbaux des séances et autres mentions qui sont en cours de préparation pour compléter le volume; les autres ouvrages acceptés seront imprimés dans le prochain volume. Un avis à rédiger par le secrétaire fera connaître ces travaux et annoncera leur publication ultérieure dans l'ordre de leur présentation à la Société.

M. Prarond annonce la troisième partie de son importante étude historique : *la Ligue à Abbeville*. La continuation de ce travail sera, d'après la décision que prend la Société ce jour, publié dans le prochain volume, nonobstant la proposition faite par M. Prarond d'être autorisé à le faire composer et tirer à ses frais sous le nom de la Société, dans le cas où celle-ci remettrait à une époque plus éloignée l'impression de cet ouvrage. La Société motive sa décision sur l'intérêt tout particulier et local que présente ce travail, sur sa nature même comme sujet historique ne permettant pas de lacunes dans sa publication.

M. Emile Delignières propose à la Société de faire verser dorénavant par les membres correspondants une cotisation de *cinq francs* par chacun des volumes des *Mémoires* qu'ils voudront recevoir ; la Société sera ainsi plus assurée que ses publications seront entre les mains des personnes qui tiennent à les conserver avec soin dans leurs bibliothèques et à en continuer la collection. Il est bien entendu que les volumes continueront à être distribués gratuitement à toutes les sociétés correspondantes et adressés comme auparavant aux principales bibliothèques publiques de la France et de l'étranger. Cette proposition est agréée par la Société qui décide que les volumes de la Société ne seront remis désormais aux membres correspondants que moyennant le versement d'une somme de *cinq francs* entre les mains du trésorier de la Société. Cette décision sera mentionnée sur le verso de la couverture du prochain volume.

M. le Président, prenant la parole à son tour, propose de réduire de mille à six cents le tirage de chacun des ouvrages à publier.

Cette proposition est également adoptée par la Société.

Il existe dans les archives un certain nombre de registres

contenant les procès-verbaux depuis l'origine de la Société, et pour en assurer la conservation, la Société décide qu'ils seront reliés sous les soins de M. Marcotte.

Sous le titre : *Collection des Graveurs abbevillois*, M. Oswald Macqueron a adressé à la Société le projet d'une association devant avoir pour but de compléter la collection des graveurs abbevillois qui se trouve à la bibliothèque. Ce projet est renvoyé à une commission composée de M. Eloy de Vicq comme président et de MM. A. de Caïeu, Boullon de Martel, Marcotte et Em. Delignières, chargés de l'examiner et d'en faire un rapport à l'une des séances suivantes.

Il est ainsi conçu :

Considérant que la principale gloire de la ville d'Abbeville consiste dans le nombre et le mérite des graveurs auxquels elle a donné le jour;

Considérant que la collection des œuvres de ces artistes, créée et augmentée successivement par les soins de l'honorable M. Louandre, se trouve encore incomplète aujourd'hui et qu'elle pourrait être continuée par les soins d'amateurs consciencieux;

Considérant qu'il y aurait avantage à ce qu'une société entreprît de mener à bonne fin l'œuvre commencée par notre éminent compatriote;

Les soussignés ont décidé de former entre eux une société libre dont l'unique but sera de compléter l'œuvre si remarquable de nos artistes abbevillois.

Le nombre des sociétaires est fixé à douze; la cotisation annuelle sera de cent francs; les sociétaires éliront annuellement leur Président. Le Président fournira un local pour les réunions de la Société qu'il assemblera autant de fois qu'il le jugera nécessaire. Tous les frais de convocation, de comptabilité et d'administration quelconque seront à sa charge, afin que le montant intégral des cotisations soit affecté à l'achèvement de la collection qui fait l'objet de la présente association. — Le premier acte de la Société sera de rédiger et de faire imprimer le catalogue des œuvres des graveurs abbevillois qui se trouvent aujourd'hui dans la collection de la bibliothèque de la ville. Un exemplaire, avec des feuillets intercalaires en blanc, sera remis à chaque sociétaire pour le guider dans les recherches qu'il sera appelé à faire, c'est-à-dire pour ne pas l'exposer à acheter des doubles et l'aider à compléter au fur et à mesure le catalogue général. D'autres exemplaires seront aussi tirés en assez grand nombre pour permettre d'en adresser aux marchands de gravures d'une certaine notoriété, et les engager à l'occasion à faire des offres

d'achat à la Société. Chaque sociétaire devra, autant que possible, chercher à compléter la collection de l'œuvre des graveurs abbevillois; en conséquence, lorsqu'il rencontrera une gravure ne figurant pas sur le catalogue de la ville, il devra en faire l'acquisition pour la Société, sous la condition toutefois que le prix n'en sera pas trop exagéré et que l'épreuve lui paraîtra bonne. Si par hazard un membre achetait quelque gravure qui se trouverait en double ou dont l'épreuve paraîtrait défectueuse, elle ne lui serait pas laissée pour compte, mais serait revendue ou échangée au nom de la Société. La cotisation sera remise à la fin de chaque année entre les mains du Président. Elle sera payée par chaque sociétaire soit en argent, soit en gravures, dont il présentera la note qui ne devra jamais être discutée. S'il avait dépassé en acquisitions le prix de sa cotisation, le surplus lui serait remis après avoir été prélevé sur les fonds versés par ceux de ses collègues dont les achats de gravures auraient été inférieurs à leur cotisation, et le restant mis en caisse; l'achat annuel des gravures ne pourra dépasser douze cents francs, à moins qu'il n'y ait en caisse des économies provenant des années antérieures. — Le montant des cotisations pourra être réduit à mesure que la collection se complétera et que les achats deviendront moins fréquents. Toutes les questions non prévues au présent réglement seront décidées par le conseil d'administration composé de tous les sociétaires.

La Société sera établie dès qu'elle aura trouvé six adhérents; elle se complétera successivement, mais le nombre des sociétaires ne pourra pas dépasser douze.

Ce projet de M. O. Macqueron est accompagné par lui des observations suivantes : « Ce qui précède n'a pas la prétention « d'être un réglement qu'on doit adopter sans modification; « l'auteur du présent projet n'a eu d'autre intention que de faire « connaître ses idées, et le but qu'il se propose, c'est de réunir à « la bibliothèque communale l'œuvre complète des graveurs « abbevillois, œuvre dont tout bon citoyen doit être fier, si on « vient à penser qu'après Paris et Nancy, Abbeville est la cité « qui a donné à la France le plus grand nombre de graveurs et « que plusieurs d'entre eux sont du premier mérite. Abbeville, « ce 4 janvier 1869. — *Signé* : O. Macqueron. »

Séance du 21 *février* 1869.

M. Ridoux, bibliothécaire et membre du comité de la biblio-

thèque populaire, a écrit, au nom de M. le Président de cette institution, le 11 janvier dernier, une lettre adressée à M. le Président, pour remercier la Société d'Émulation de l'envoi de la collection des volumes des *Mémoires* qui ont été donnés à la bibliothèque populaire par décision prise à la séance du 24 décembre dernier. Cette lettre sera conservée dans les archives de la Société.

Sur la demande de M. Alexandre Dubois, notaire, chargé de la liquidation de la succession de M. de Perthes, la Société vote en sa faveur la remise de la série complète des volumes des *Mémoires* depuis l'année 1833 jusqu'à 1861. La Société, en donnant ces volumes à M. Dubois, est assurée qu'ils resteront dans la ville comme collection particulière.

M. le Recteur de l'Académie de Douai a adressé à M. le Président une lettre-circulaire contenant un projet de réglement relatif à un concours à ouvrir chaque année entre toutes les sociétés savantes des cinq départements composant le ressort de l'Académie de Douai, pour un prix annuel de mille francs à décerner entre les sociétés savantes pour les meilleurs travaux d'histoire, d'archéologie et de science ; M. le Recteur termine sa lettre en priant M. le Président de lui transmettre avant le 1er février les observations que la Société pourrait avoir à faire à ce sujet. La Société ne peut qu'approuver ce projet bien conçu et propre à exciter l'émulation entre les diverses sociétés et leurs membres, et elle charge M. le Président de vouloir bien répondre dans ce sens à la lettre de M. le Recteur.

Séance du 18 février 1869.

Par une lettre-circulaire adressée à M. le Président, M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes fait connaître à la Société que le congrès des sociétés savantes aura lieu, comme chaque année, dans la semaine de Pâques, et elle invite la Société d'Émulation à lui désigner ceux de ses membres qui devront la représenter à la Sorbonne ; la Société désigne MM. Ernest Prarond, A. de Caïeu et Em. Delignières, membres résidants, et M. Buteux, membre correspondant.

Elle délègue les mêmes membres pour la représenter aussi au congrès présidé par M. de Caumont et qui se tient chaque année, rue Bonaparte, à Paris.

M. P. Labitte fait part à la Société d'un projet dont il s'occupe pour l'établissement d'une vaste construction destinée à renfermer les nombreuses et intéressantes collections qui appartiennent à la ville, ainsi que la bibliothèque municipale, si importante : M. Labitte a pensé, dans son projet, à ménager une salle des séances et une salle de bibliothèque pour la Société d'Émulation. Cette communication est entendue par les membres présents avec un vif intérêt.

La Société de l'industrie de la Mayenne, section des lettres, sciences et arts (Laval), en adressant le tome IV, année 1867, de ses *Mémoires*, fait remarquer qu'elle n'a reçu que la 1re partie du volume 1861-1865. La 2e partie de ce volume, publiée depuis, sera adressée à la Société de l'industrie de la Mayenne.

Séance du 4 mars 1869.

La Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne, récemment fondée, demande à avoir avec la Société d'Émulation d'amicales relations et elle propose un échange de publications. Un bon sera envoyé à la Société de Saint-Quentin pour le dernier volume des *Mémoires*.

M. G. Bossange, chargé de nous remettre les derniers volumes publiés par le département des brevets des États-Unis (Washington), demande, avant de les envoyer, quelques renseignements sur les volumes déjà reçus par elle. M. le Président se charge de répondre à M. Bossange.

M. Charles Louandre a demandé un des anciens volumes de la Société qui contient un de ses travaux : *Essai sur le mouvement communal dans le comté de Ponthieu, par MM. Ch. Louandre et Ch. Labitte.* Ce volume (1836-1837), sera envoyé à M. Louandre.

La première et la seconde partie du dernier volume de la Société seront remises à M. A. de Caïeu pour la Société d'horticulture de Picardie, qui en a fait la demande.

Le même volume, 1re et 2e partie, sera remis par M. J. Lefebvre à M. Léonce Cuelle, ancien typographe et compositeur de quelques-uns des *Mémoires* de la Société.

Séance du 18 mars 1869.

M. Prarond fait hommage à la Société d'une brochure intitulée : *De quelques lieux du Ponthieu ou voisins du Ponthieu qui ne font pas partie de l'arrondissement d'Abbeville, par E. Prarond. — Paris, Dumoulin*, 1868.

M. Etienne Boucher de Crèvecœur a fait remettre à la Société une médaille décernée, sous le règne de Louis-Philippe Ier, à la Société d'Émulation ; cette médaille se trouvait chez M. de Perthes, notre honorable et regretté président d'honneur ; elle sera déposée dans les archives.

La Société vote en faveur de M. Kuentz, directeur de l'usine à gaz, la remise du dernier volume, 2e partie, 1861-1866.

M. René de Belleval a écrit de nouveau à M. le Président, au sujet de son travail sur *Pierre Leprestre* ; il désire que cet ouvrage soit bientôt livré à l'impression et il propose à la Société de lui avancer les fonds nécessaires pour la composition et le tirage immédiats des exemplaires, en nombre suffisant pour servir, étant conservés, à la formation du prochain volume. La Société a déjà eu à s'occuper d'une proposition de M. Belleval relative à ce même travail, et elle a pris à ce sujet une délibération le 25 juin 1868, par laquelle elle a autorisé M. de Belleval à le faire imprimer à ses frais au nom de la Société, celle-ci se réservant de faire réimprimer de son côté ce travail lors de la publication des *Mémoires*, suivant son rang et sa date d'inscription. La nouvelle demande de M. de Belleval est examinée par les membres présents qui, après délibération, sont d'avis qu'elle ne saurait être admise ; elle aurait en effet pour conséquence de faire contracter par la Société, ce qu'elle ne peut faire, une sorte d'emprunt, puisque M. de Belleval lui ferait ainsi une avance de fonds ou un prêt ; d'un autre côté, elle rendrait complètement impossible la pagination du volume, dont on ne peut par avance évaluer le nombre des pages.

Un marchand de curiosités de la rue Saint-Jean-des-Prés possède un registre des délibérations de la Société qu'il serait intéressant d'avoir dans les archives ; M. A. de Caïeu est chargé de s'en rendre acquéreur pour le compte de la Société.

Séance du 15 avril 1869.

M. A. de Caïeu présente un ancien registre des procès-verbaux de la Société, dont il a pu se rendre acquéreur pour le compte de la Société au prix de dix francs. Ce registre sera conservé avec les autres dans les archives de la Société.

M. Eloy de Vicq propose au titre de membre correspondant M. Jean-Antoine Vayson, manufacturier, président du Tribunal de commerce et membre du Conseil municipal. La Société remet à la séance suivante pour voter sur l'admission de M. Vayson.

Séance du 13 mai 1869.

M. le Préfet de la Somme a adressé, le 3 mai 1869, à M. le Président de la Société, une lettre de remercîments pour l'envoi du dernier volume des publications de la Société, de 1867 à 1868. Il est donné lecture de cette lettre.

La Société départementale d'agriculture du Haut-Rhin demande à échanger ses publications avec celles de la Société d'Émulation ; cette demande est accueillie, et il est décidé que le volume récemment publié sera adressé à la Société d'agriculture du Haut-Rhin. En outre, des propositions seront faites pour obtenir, par l'envoi des volumes de la Société depuis l'année 1841, la collection complète des bulletins de la Société du Haut-Rhin depuis sa fondation. (Ils se composent de 85 brochures formant environ 8 volumes).

L'Académie de Mâcon fait connaître, par une lettre-circulaire, qu'une souscription publique a été ouverte pour élever une statue à Lamartine, sur l'une des places publiques de Mâcon, et elle engage les sociétés savantes à coopérer à cette œuvre. La Société d'Émulation croit devoir laisser à chacun de ses membres le soin de prendre part personnellement à cette souscription.

Il est procédé au vote sur la présentation, comme membre correspondant, de M. Jean-Antoine Vayson, manufacturier, membre du Conseil municipal, président du Tribunal de commerce, présenté à la dernière séance; le scrutin lui ayant été favorable, M. Vayson est élu membre correspondant de la Société.

M. le Recteur de l'Académie de Douai a adressé à la Société d'Émulation une circulaire qui rappelle que, par décret du 30 mars 1869, il a été institué un prix annuel de mille francs dans chaque ressort académique; ce prix, pour 1869, ne sera accordé qu'à un travail d'histoire politique ou littéraire, intéressant les départements compris dans le ressort (Aisne, Ardennes, Nord, Pas-de-Calais, Somme), et fait par un habitant quelconque de ces départements. M. le Recteur fait connaître les conditions de ce concours et il prie les sociétés savantes de nommer un délégué devant faire partie du jury chargé de décerner le prix de 1869 et qui devra se réunir à l'hôtel académique de Douai, le 7 octobre prochain.

La Société délègue parmi ses membres M. E. Prarond, président, pour faire partie de ce jury, et à son défaut, en cas d'absence ou d'empêchement, M. A. de Caïeu, dont les travaux ordinaires se rapportent à l'objet du concours. Le secrétaire est chargé de faire connaître cette désignation à M. le Recteur de l'Académie de Douai.

Séance du 27 *mai* 1869.

M. Hecquet d'Orval entretient la Société de ses travaux sur l'agriculture, et des recherches et observations auxquelles il se livre à ce sujet; il est amené à parler du moyen qu'il a trouvé et qu'il préconise pour la destruction des insectes nuisibles aux récoltes, et notamment des vers blancs ou larves de hannetons qui causent depuis un certain nombre d'années tant de ravages. Le système proposé par M. d'Orval a fait l'objet d'un travail inséré dans les *Mémoires* de la Société (dernier volume paru). Il a été généralement admis par la presse agricole, mais pour répondre à quelques objections qui se sont produites, M. d'Orval se pro-

pose, dans une nouvelle étude, de confirmer l'exposé de son moyen en l'appuyant d'observations nouvelles.

Ces communications sont accueillies avec intérêt par la Société.

Séance du 10 juin 1869.

Le Président dépose sur le bureau les œuvres de quelques-uns des membres correspondants de la Société :

De la part de M. le Cte O. de Riencourt : *Influence de l'Eglise dans les temps modernes ou les Moyens de combattre les maux présents. Paris,* 1868. — *De l'Autriche et de son Avenir, par un ancien Secrétaire de la légation. Paris, Dentu,* 1869.

De la part de M. l'abbé Jules Corblet : *Origines royennes de l'institut des Filles-de-la-Croix, d'après des documents inédits (extrait de la* REVUE DE L'ART CHRÉTIEN). *Paris, Amiens,* 1869.

De la part de M. de Caumont, directeur de l'Institut des provinces : *Essai sur la topographie géognostique du département du Calvados, publié en* 1829, *seconde édition. Paris,* 1867.

De la part de M. A. Dubois, chef de bureau à la mairie d'Amiens : *La Maison du Blanc Pignon* (extrait du *Mémorial d'Amiens* du 17 avril 1869).

De la part de M. Edouard d'Ault Dumesnil : *Relation de l'expédition d'Afrique en* 1830 *et de la conquête d'Alger, deuxième édition, revue, corrigée, et considérablement augmentée, etc. Paris,* 1868. M. E. d'Ault Dumesnil, nous n'avons pas besoin de le rappeler, était, lors de la prise d'Alger, officier d'ordonnance du maréchal de Bourmont et adjoint à son cabinet. Cette position près du commandant en chef de l'expédition, a permis à M. d'Ault d'imprimer à son récit le caractère d'un témoignage oculaire.

Le Président rappelle à la Société que la trente-sixième session du Congrès scientifique de France, s'ouvrira le 5 septembre prochain, à Chartres, sous la présidence de M. de Caumont, directeur de l'Institut des provinces. Il engage ceux des membres de la Société qui désireraient se rendre au Congrès, à envoyer leur adhésion à M. Perrond, notaire à Chartres, et il dépose sur le

bureau l'invitation et le programme adressés à la Société par M. de Caumont.

La Société vote une somme de cent francs pour acquisition de prix à distribuer cette année aux élèves des écoles de géométrie et des différentes écoles communales, plus une somme de dix francs pour l'école communale des filles. M. de Caïeu, trésorier, est chargé de la répartition de ces récompenses.

La Société décide en outre que deux exemplaires du dernier tome de ses *Mémoires* seront mis à la disposition de M. le Principal du collége, pour être donnés par lui, comme prix, au nom de la Société, à deux lauréats qu'il choisira, l'un dans la classe de rhétorique, l'autre dans la classe de philosophie.

Le Président de la Société française de numismatique et d'archéologie demande à la Société de lui proposer des correspondants pour l'arrondissement d'Abbeville. La Société désigne MM. A. de Caïeu et J. Lefebvre.

Séance du 18 novembre 1869.

MM. Eloy de Vicq et de Brutelette proposent à la Société, pour être insérés dans les *Mémoires*, un supplément à leur *Catalogue des Plantes vasculaires du département de la Somme*, qui a paru dans le volume des années 1861 à 1865, 1re partie. La Société accepte avec empressement ce travail, qui paraîtra dans les *Mémoires* à sa date d'inscription.

Séance du 2 décembre 1869.

M. Marcotte donne lecture d'une lettre par laquelle M. Beaucousin, père, donne sa démission de membre de la commission du Musée, démission motivée sur son grand âge, qui ne lui permettrait plus de prêter un concours actif à cette commission. La Société, après avoir entendu cette lecture, regrette la décision prise par l'honorable membre qui a toujours rendu, par son entier dévouement, de grands services à l'administration du Musée; toutefois, appréciant les raisons qui ont déterminé M. Beaucousin père, elle décide qu'il sera procédé à son remplacement.

En conséquence, et conformément aux usages et à l'art. 7 du règlement adopté par la Société dans la séance du 13 décembre 1833, la Société d'Emulation propose au choix de M. le Maire d'Abbeville, M. Beaucousin fils, juge-de-paix, et MM. Jules Lefebvre et Em. Delignières.

Séance du 16 décembre 1869.

M. Prarond dépose sur le bureau le n° 35 de la *Revue des Cours scientifiques de la France et de l'étranger*, renfermant un éloge de M. Boucher de Perthes prononcé dans la séance publique et annuelle de la Société d'anthropologie de Paris, par M. E. Dally, secrétaire général, adjoint de la Société.

M. Prarond dépose également sur le bureau, de la part de M. le docteur Goze, une feuille de blason ayant pour titre : *Nobles du Ponthieu en Picardie qui ont pris part aux croisades.* La Société charge le secrétaire d'écrire à M. le docteur Goze pour le remercier de ce travail intéressant pour le pays.

Par une lettre adressée à M. le Président, M. le conservateur de la bibliothèque publique de Boston remercie la Société d'Emulation d'Abbeville de l'envoi qu'elle a fait à cette bibliothèque du dernier volume de ses *Mémoires*.

M. Chervin aîné, officier d'académie, directeur-fondateur de l'institution des Bègues, à Paris, sollicite le titre de membre correspondant ; M. Chervin a envoyé à l'appui de sa demande quelques publications mentionnées dans la liste des ouvrages adressés. Il sera procédé, dans une des prochaines séances, au vote sur la présentation de M. Chervin.

La Société littéraire et philosophique de Manchester a adressé à la Société plusieurs publications qui figurent sur la liste des ouvrages envoyés ; elle fait connaître qu'elle serait heureuse de recevoir nos volumes en échange. La Société d'Emulation d'Abbeville est toujours disposée à se mettre en communication avec les différentes sociétés savantes, non-seulement de France, mais encore de l'étranger, en faisant, notamment, l'échange de ses publications avec les leurs ; elle décide en conséquence que la

collection de ses *Mémoires*, depuis 1841 (8 volumes), sera mise à la disposition de la Société littéraire et philosophique de Manchester.

L'Académie royale des sciences de Stockolm a envoyé aussi plusieurs ouvrages qui sont mentionnés dans la liste spéciale; elle exprime également le désir de recevoir nos publications. La Société, s'appuyant sur les mêmes motifs que ci-dessus, décide que les *Mémoires* parus depuis 1841 seront envoyés à M. Otto Lorentz, libraire à Paris, n° 3 bis, rue des Beaux-Arts, chargé par l'Académie de Stockolm de recevoir les livres qui lui sont destinés.

M. A. Parrot, membre de l'Institut historique de France et de la Société des antiquaires de Normandie, secrétaire de la Société académique de Maine-et-Loire, demande pour cette dernière compagnie, les publications de notre Société ; les membres présents décident que les volumes des *Mémoires*, de 1841 à 1868, seront envoyés à la Société académique de Maine-et-Loire, par l'entremise de Son Excellence le Ministre de l'instruction publique.

Séance du 30 *décembre* 1869.

M. Prarond offre à la Société, de la part de M. le marquis de Chennevières, membre correspondant de la Société, un mémoire extrait de la *Picardie* et intitulé : *Notes d'un compilateur pour servir à l'histoire du point de France*, Amiens, 1868.

M. le docteur Jousset de Bellême, membre de la Société des antiquaires de Normandie, sollicite le titre de membre correspondant de la Société; il envoie plusieurs ouvrages à l'appui de sa demande, savoir :

Le vieux Bellême : Une page de son Histoire religieuse; Nogent-le-Rotrou, 1868. — *Bellême : son Etymologie;* Mortagne, 1867. — *Le vieux Bellême : sa Géographie;* Mortagne, 1868. — *Le Gouverneur de Bellême au siège de la Ferté-Bernard*, 1590 ; Mortagne, sans date. — *Archéologie perrichonne : Découverte d'une ville romaine à Saint-Ouen-de-la-Cour, près Bellême ;* Mortagne. 1867. — *La Saint-Pierre de Bellême : sa dernière existence;* Alençon, sans date. — *Bellême : Age antéhistorique;* Caen, 1868.

— *Bellême, archéologie : Brais et sa Chapelle miraculeuse;* Mortagne, 1867. — *Bellême : ses Haches celtiques;* Mortagne, 1867. *Mœurs percheronnes : le Carême à Bellême en l'an de grâce* 1782; Mortagne, sans date. — *Bellême : le Désordre de l'année* 1590; Mortagne, 1867. — *Bellême : son Age antéhistorique;* Mortagne, 1868. — *Le vieux Bellême : Querelle et Bataille pour peu;* Mortagne, sans date. — *Pierre de la Reinière, gouverneur de Bellême;* Nogent-le Rotrou, 1868. — *Prieuré de Chêne-Galon;* Alençon, 1868. — *Les Silex taillés primitifs;* Mortagne, 1868. — *Bellême : une lettre inédite de Catherine de Médicis;* Mortagne, 1867. — *Mauves au Perche;* Mortagne, 1867. — *Archéologie percheronne;* Mortagne, 1869. — *Pélerinage archéologique à la Tour du Sablon et à la Pierre procureuse* (Perche); Mortagne, sans date. — *Bellême : un Détail de la vie de Henri IV;* Mortagne, 1867. — *Bellême : Archéologie, le Crochemelier;* Mortagne, 1867. — *Bayard La Vingtrie, dernier lieutenant-général civil et criminel à Bellême, et son temps;* Mortagne, 1867. — *Bellême sous l'eau avant la création de l'homme;* Nogent-le-Rotrou, 1868. — *Sur la Rage : quelques mots par le docteur Jousset;* Mortagne, 1868.

M. Emile Delignières offre à la Société trois de ses compositions musicales, intitulées : *Chant du Fiancé*, (paroles de M. Alfred Blot); *Donnons* (paroles de M. Boucher de Perthes); *Pourquoi êtes-vous jolie?* (paroles de M Alfred Blot).

MM. Eloy de Vicq et de Brutelette demandent l'autorisation de publier immédiatement, et à leurs frais, le *Supplément au Catalogue des Plantes vasculaires du département de la Somme*, travail accepté par la Société dans la séance du 18 novembre 1869. La Société accueille favorablement la demande de MM. de Vicq et de Brutelette.

Séance du 13 janvier 1870.

M. le général Guillaume, membre correspondant, adresse à la Société une notice intitulée : *Quatre régiments wallons au service du roi des Deux-Siciles; notice par le général Guillaume, membre de l'Académie royale de Belgique.* Bruxelles, 1869.

Il est procédé au vote, en vertu de l'article 11 des statuts, pour le renouvellement du bureau.

Sont élus :

Président : M. Ernest Prarond ;

Vice-président : M. Eloy de Vicq ;

Secrétaire : M. Emile Delignières ;

Archiviste : M. Jules Lefebvre ;

Trésorier : M. A. de Caïeu.

M. Marcotte propose à la Société, pour être inséré dans les *Mémoires*, un *Catalogue raisonné de Bibliographie locale*, d'après son grand catalogue de tous les ouvrages composant la riche et importante bibliothèque communale d'Abbeville. Cet intéressant travail est accepté par la Société pour être publié dans les *Mémoires* à sa date d'inscription.

M. Delignières dépose sur le bureau la collection des bulletins de la Société départementale d'agriculture du Haut-Rhin à Colmar; cette collection se compose de 84 bulletins de 1842 à 1849; il manque seulement les nos 2 et 3 de l'année 1843. Cet envoi a eu lieu en échange des *Mémoires* de la Société d'Emulation de 1841 à 1849, envoyés dernièrement à la Société du Haut-Rhin; des remercîments seront adressés par les soins du secrétaire.

Séance du 27 janvier 1870.

M. Prarond donne lecture d'une lettre de M. Arthur de Marsy, membre correspondant, qui annonce à la Société un *Rapport sur le Congrès international d'archéologie préhistorique tenu l'année dernière à Copenhague;* M. de Marsy désirerait que ce rapport, si la Société en acceptait les termes, pût être publié prochainement. La Société sera heureuse de recevoir communication du rapport annoncé, mais le prochain volume de ses *Mémoires* n'étant même pas encore sous presse, elle regrette de ne pouvoir souscrire au désir de cet honorable membre pour une publication prompte de son manuscrit.

M. de Marsy est correspondant du comité d'organisation d'un congrès ayant également pour objet l'archéologie préhistorique

et qui doit s'ouvrir le 1er octobre 1870, à Bologne; il engage M. le Président à lui envoyer les noms des membres de la Société qui désireraient se rendre à cette réunion. La Société remercie dès à présent M. de Marsy de sa communication et lui fera parvenir plus tard, s'il y a lieu, les noms de ses membres qui seraient disposés à entreprendre le voyage d'Italie.

Séance du 10 février 1870.

M. Janvier, membre correspondant, a adressé à la Société un volume intitulé : *Récits picards, Procès célèbres, Exécutions capitales, par A. Janvier;* Amiens, imp. Caillaux, 1869. Cet ouvrage contient les récits détachés suivants : *le Meurtre du Pont-Dolent,* 1615. — *François de Jussac d'Ambleville, sieur de Saint-Preuil, mareschal des camps et armées du roi Louis XIII* (1600-1641). — *Balthazar de Fargues.* — *Révolte du régiment de Belle-Brune* (1658-1665). — *L'Horloger de Senlis,* (1789). — Des remercîments seront adressés à M. Janvier.

M. Emile Delignières donne lecture de plusieurs passages du volume de poésies, *De Montréal à Jérusalem*, offert dernièrement à la Société par son auteur, M. Ernest Prarond. Cette lecture est écoutée avec intérêt ; les pièces suivantes : *Les Bêtes maîtresses dans Rome,* — *La Flore du Colysée,* — *Le Soir dans la vallée de la Somme,* — *Heures de nuit en allant aux Pyrénées,* — *Aïn Kantara*, sont particulièrement appréciées par les membres présents.

Il est également donné lecture d'un travail intéressant sur *les Fosses de nos forêts*, (*Fouilles dans la forêt d'Eu*), publié par M. l'abbé Cochet dans les bulletins de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure. A la suite de cette lecture, une conversation s'engage ayant pour objet les recherches archéologiques qu'il y aurait lieu de faire ou plutôt de continuer dans les environs d'Abbeville.

Séance du 24 février 1870.

M. Girard de la Salle, secrétaire correspondant de la Société

française de numismatique et d'archéologie, dont le siége est à Paris, 58, rue de l'Université, a envoyé les dix premières livraisons des comptes-rendus de cette société; des remercîments seront adressés à M. de la Salle en lui accusant réception de cet envoi.

Il est procédé au scrutin sur la présentation de M. le docteur Jousset, de Bellême (Orne), comme membre correspondant; le dépouillement du scrutin ayant donné un résultat favorable, M. le docteur Jousset est nommé membre correspondant de la Société.

S. Ex. M. le Ministre de l'instruction publique, par une lettre-circulaire dont il est donné lecture, invite la Société d'Emulation à désigner des membres appelés à la représenter au Congrès des Sociétés savantes qui sera tenu, comme chaque année, à Paris, à la Sorbonne, dans le courant du mois d'avril. La Société délègue MM. Ernest Prarond, A. de Caïeu et Em. Delignières, membres résidants, et M. Buteux, membre correspondant, pour cette solennité scientifique.

Séance du 9 mars 1870.

M. Courbet-Poulard a adressé à la Société diverses brochures intitulées : *Une Sucrerie à Abbeville;* Abbeville, 1870. — *Quelques souvenirs relatifs à la question du chemin de fer de Béthune à Abbeville. — Tronçon de la ligne projetée de Lille au Hâvre;* Abbeville, 1869. — *Enquête industrielle à Abbeville; visite de M. Ozenne, conseiller d'Etat en mission, secrétaire général du ministère de l'agriculture et du commerce :* 1° *Premier compte-rendu de l'assemblée générale du commerce de l'arrondissement*, (24 octobre); 2° *Procès-verbal de la conférence officielle avec M. le délégué du gouvernement*, (27 octobre), Abbeville 1869.

La Société délègue MM. Ernest Prarond, A. de Caïeu et Em. Delignières pour le Congrès des Sociétés savantes qui s'ouvrira à Paris, rue Bonaparte, n° 44, le lundi 4 avril, sous la présidence de M. de Caumont.

M. le Président expose aux membres présents l'objet de cette séance extraordinaire : le Conseil municipal, dans une délibéra-

tion récente, prise sur la proposition de M. Monchaux, un de ses membres, a décidé que la statue de M. Boucher de Perthes, exécutée par M. Nadaud et placée sur son tombeau au cimetière de la Chapelle, serait l'objet d'une fête d'inauguration. La Société d'Emulation ne saurait rester étrangère à cette solennité destinée à honorer tout spécialement la mémoire de celui qui fut si longtemps à sa tête comme Président ; il convient donc de se concerter avec l'administration municipale pour prendre avec elle des mesures propres à donner à cette cérémonie tout l'éclat qu'elle comporte.

Cette proposition est accueillie à l'unanimité, et la Société nomme une commission composée de MM. Ernest Prarond, A. de Caïeu, Em. d'Orval, P. Labitte et Em. Delignières, chargée en son nom de s'entendre avec l'administration municipale sur toutes les mesures à prendre pour l'inauguration de la statue de M. J. Boucher de Crèvecœur de Perthes, laquelle doit avoir lieu le lundi 14 mars, à une heure précise, à la Chapelle.

Séance du 24 mars 1870.

M. le docteur Jousset, membre correspondant, a adressé à la Société une étude historique intéressante, intitulée : *Bellême sous Louis XIII*. Mamers, 1870.

Séance du 7 mai 1870.

M. Emile d'Orval propose de publier dans les *Mémoires* le catalogue de la bibliothèque spéciale de la Société, composée des ouvrages et publications qui lui ont été adressés depuis sa fondation ; cette proposition est acceptée, et le soin de ce travail important et délicat est confié naturellement à M. Jules Lefebvre, archiviste.

M. E. Delignières accepte de la Société la mission de faire, sous forme de notice, le compte-rendu de la cérémonie d'inauguration du monument élevé à la mémoire de M. Boucher de Perthes au cimetière de la Chapelle.

M. Emile d'Orval donne lecture d'un travail qui présente un

très-grand intérêt pratique pour l'agriculture; il est intitulé : *De la destruction des Vers blancs par la jachère; Deuxième étude; par M. Hecquet d'Orval, vice-président du Comice agricole d'Abbeville.* Paris, Librairie agricole, 26, rue Jacob. — L'auteur, dans cette brochure, rend compte de ses recherches et de ses expériences nouvelles qui viennent pleinement confirmer le moyen qu'il avait proposé dans une précédente étude pour la destruction de ces larves si nuisibles qui, en 1866 notamment, ont occasionné des pertes considérables évaluées à 40 pour 0/0; il insiste sur l'application modérée de la jachère, non pas répétée tous les trois ans selon les anciens usages, mais intercalée dans des assolements de sept à dix ans. La jachère morte, activement cultivée pendant la saison chaude, est, selon M. d'Orval, le mode de destruction des vers blancs le plus énergique, le plus économique et le plus simple; elle a, au surplus, un autre avantage qui consiste à détruire radicalement les herbes adventices, à ameublir la couche arable, à faciliter son aération et l'accroissement de sa fertilité, car elle la prépare ainsi à absorber les éléments réparateurs contenus dans l'atmosphère. M. d'Orval conclut en affirmant « que non-seulement la jachère est essentiellement des« tructive des vers blancs, mais que, en outre, elle paie largement « les avances du cultivateur, et que, suivant l'expression de « notre illustre maître, Mathieu de Dombasle, elle est pour la « terre la *préparation par excellence.* »

Cette lecture est écoutée avec un vif intérêt et elle est suivie d'observations diverses de la part de M. Em. d'Orval.

Séance du 19 mai 1870.

MM. Eloy de Vicq et Blondin de Brutelette offrent à la bibliothèque et à la Société leur travail extrait des *Mémoires : Supplément au Catalogue raisonné des Plantes vasculaires du département de la Somme.*

M. le général Guillaume, membre correspondant de la Société, offre une notice biographique intitulée : *le dernier Héros du moyen-âge en Belgique, Philippe de Clèves.* Bruxelles, 1870.

M. le docteur Jousset, membre correspondant, offre à la Société : *le vieux Saint Sauveur de Bellême.* Mortagne, 1870.

M. l'abbé Corblet offre à la Société : *Origine de la Foi chrétienne dans les Gaules.* Paris, Amiens, 1870.

M. Buteux annonce à la Société qu'il a pu la représenter au Congrès des Sociétés savantes, présidé par M. de Caumont, et il donne un court aperçu de quelques-unes des séances.

M. Prarond communique à la Société le compte-rendu du Congrès de Copenhague, fait par M. Arthur Demarsy, membre correspondant, sous ce titre : *le Congrès international d'archéologie préhistorique de Copenhague en* 1869, *compte-rendu sommaire adressé à la Société d'Emulation d'Abbeville, par Arthur Demarsy.* Arras, 1870; Paris, Dumoulin, quai des Augustins, et Ernest Thorin, rue de Médicis.

La Société charge son Président de remercier M. Demarsy de cette communication.

M. le V[te] Ponton d'Amécourt prie la Société d'appuyer de toute son influence les efforts de la Société française de numismatique et d'archéologie pour sauver les arènes de Paris. — La Société charge son Président d'exprimer à M. Ponton d'Amécourt, président de la Société française de numismatique et d'archéologie, tout l'intérêt qu'elle prend à la découverte de la rue Monge. Elle s'associe à toutes ses sollicitations et aux instances généreuses qui ont pour objet de conserver à Paris et à la France un monument, le plus ancien de la Lutèce gallo-romaine et qui intéresse même notre histoire générale. Elle prie la Société de numismatique de témoigner pour elle, auprès de la ville de Paris et du Corps législatif, de ses vœux très-vifs pour le salut des arènes retrouvées.

Séance du 2 *juin* 1870.

M. Charles Des Moulins, membre correspondant de la Société, président de la Société linnéenne de Bordeaux, a envoyé trois brochures dont il est l'auteur : 1° *Spécification et Noms légitimes de six échinolampes.* Bordeaux, 1870. — 2° *Note bibliographique*

sur les pucerons. Bordeaux, 1869. — 3° *Sur les Epines des échinodarites*. Bordeaux, 1869.

M. le docteur Jousset, membre correspondant de la Société, a envoyé une brochure intitulée : *le vieux Bellême*, XIII° *siècle, dix ans d'histoire, par le docteur Jousset*. Mamers, 1870.

M. Louandre annonce que le quatrième volume du *Recueil des monuments de l'histoire du Tiers-Etat* va paraître prochainement. Il demande que mention soit faite dans les procès-verbaux de la Société des personnes d'Abbeville qui, par des copies de pièces ou par des publications relatives au pays, ont contribué à rendre ce volume aussi complet que possible. M. Louandre a déjà lui-même, dans une introduction au tome qu'il annonce, payé la dette de l'érudition à MM. Demarsy, Capet, maire de Crécy, le docteur Loisel, l'abbé Dairaine, François-César Louandre, Louis de Belleval, Ernest Prarond, Marcotte et Drincourt. La Société recueille ces noms de la bouche de M. Louandre et d'après quelques lignes de l'introduction dont il donne une lecture succinte.

M. Louandre propose que la Société fasse exécuter une carte féodale et une carte municipale des diverses circonscriptions qui ont été désignées d'abord sous le nom de *Ponthieu* et de *Vimeu* et qui forment aujourd'hui, d'abord la totalité de l'arrondissement d'Abbeville, puis quelques enclaves des arrondissements de Montreuil, de Saint-Pol, de Doullens et d'Amiens. La Société accueille cette proposition et compte sur le concours de M. Louandre pour la rédaction et les soins d'exécution de cette carte.

Séance du 30 *juin* 1870.

M. Prarond dépose sur le bureau un numéro de la *Revue des Sociétés savantes des départements* (janvier - février 1870), et rappelle qu'il contient un compte-rendu du dernier volume des *Mémoires* de la Société, par M. C. Jourdain, membre du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes. M. Prarond a déjà remercié, au nom de la Société, M. Jourdain, de l'appréciation sérieusement étudiée et détaillée que ce savant a bien voulu faire des travaux publiés dans le volume de 1867-1868.

M. Prarond dépose également sur le bureau le numéro du journal l'*Abbevillois* du jeudi 23 juin courant, dans lequel M. Briez a reproduit l'article de M. C. Jourdain. La Société prie son Président de remercier M. Briez de cette attention.

Séance du 14 *juillet* 1870.

La Société vote une somme de cent francs qui sera répartie entre les diverses écoles de la ville pour être convertie en prix à distribuer aux élèves par les directeurs de ces écoles.

M. E. Hecquet d'Orval donne lecture du rapport qu'il s'était chargé de faire sur la découverte de sépultures mérovingiennes ou carlovingiennes, près de Tœufles (canton de Moyenneville).

M. le Président communique à la Société la demande de M. Vayson (Jean-Antoine), manufacturier, président du Tribunal de commerce et membre du Conseil municipal, qui sollicite le titre de membre résidant. Il sera procédé à une séance ultérieure au vote sur l'admission de M. Vayson.

Séance du 15 *juin* 1871.

M. Ernest Prarond annonce la reprise des séances qui ont été si longtemps interrompues par suite des graves événements qui se sont succédés et qui n'ont pas permis à la Société d'Emulation, comme à tant d'autres, de suivre le cours de ses réunions et de ses travaux.

M. le Président croit répondre aux sentiments de tous ses collègues en rappelant tout d'abord la mort de M. Calluaud, membre résidant, député de la Somme à l'Assemblée nationale, frappé d'une manière si foudroyante, à Bordeaux, quelques jours après son arrivée dans cette ville pour y remplir son mandat ; la perte de M. Calluaud a été vivement sentie au sein de notre population qui avait pu apprécier, surtout dans les derniers mois de l'année dernière, toute la noblesse et la fermeté de son caractère et les hautes capacités dont il avait fait preuve, dans des moments si difficiles, à la tête de l'administration municipale d'Abbeville. Les membres présents s'associent pleine-

ment à ces regrets et décident que la nécrologie de M. Calluaud, faite par M. Ernest Prarond, sera insérée dans le prochain volume des *Mémoires*; elle est intitulée: *M. Calluaud, député à l'Assemblée nationale.*

La Société a aussi à déplorer la perte de deux autres de ses collègues : l'un, M. Duchesne de la Motte, membre résidant, qui avait contribué à conserver et à enrichir la belle collection d'ornithologie réunie et classée par son père, et qui, remplissant religieusement avec Mme Calluaud, sa sœur, les intentions de ce dernier, en avait fait don généreusement à la ville d'Abbeville; l'autre, de M. Jean Pascal Rajat, capitaine-major au 3e régiment d'infanterie provisoire, chevalier de la légion d'honneur, décoré des médailles de Crimée et d'Italie, tué à Paris, sur la troisième barricade, près de Notre-Dame-de-Lorette, le 23 mai 1871, âgé de 46 ans. M. Rajat était membre correspondant de la Société; il était officier distingué, et il a laissé plusieurs travaux intéressants.

Il est procédé au scrutin pour la présentation, comme membre résidant, de M. Jean-Antoine Vayson, manufacturier, président du Tribunal de commerce, membre du Conseil municipal d'Abbeville. M. Vayson ayant réuni la majorité des suffrages est nommé membre résidant de la Société.

M. A. de Caïeu communique à la Société la demande de M. Béthouart (Antoine), avocat à Abbeville, qui sollicite le titre de membre résidant de la Société; il sera procédé, à une séance ultérieure, au scrutin sur la présentation de M. Béthouart.

L'ordre du jour appelle le renouvellement du bureau pour la présente année; le scrutin est ouvert, et le dépouillement des votes donne le résultat suivant :

Président : M. Ernest Prarond ;
Vice-président : M. Eloy de Vicq ;
Secrétaire : M. Emile Delignières ;
Archiviste : M. Jules Lefebvre ;
Trésorier : M. A. de Caïeu.

M. Ernest Prarond fait hommage à la Société de son dernier ouvrage intitulé : *la Topographie historique et archéologique d'Abbeville, par Ernest Prarond.* Tome Ier, Paris, Abbeville 1871, 1 vol.

in-8° ; il fait également hommage de sa brochure : *M. Calluaud, député à l'Assemblée nationale.*

M. Emile Delignières présente un travail qui lui a été remis pour la Société par M. Armand Van Robais ; ce travail est intitulé : *les Comtes de Ponthieu, leur monnoyage, chartes inédites ou peu connues ;* (*MM. Deschamps de Pas et Rigollot*) ; la Société accepte le travail de M. Van Robais et prie M. Jules Lefebvre de l'examiner et d'en faire un rapport à l'une des prochaines séances.

M. Prarond donne lecture de plusieurs passages d'une étude historique intitulée : *Essai sur les occupations d'Abbeville au* xv*e* *siècle par les gens de guerre.* Cette étude, faite à la veille de l'occupation prussienne, présente un intérêt à la fois historique et presque d'actualité ; on voit, en effet, que, dans tous les temps, les procédés des envahisseurs ont été à peu près les mêmes, et que notamment le système des réquisitions était déjà pratiqué dès le xv*e* siècle.

Séance du 29 juin 1871.

Il est procédé au scrutin sur la présentation de M. Antoine Béthouart comme membre résidant ; M. Béthouart, ayant réuni la majorité des suffrages, est nommé membre résidant de la Société.

M. Jules Lefebvre lit un rapport favorable sur le travail de M. Armand Van Robais : *les comtes de Ponthieu, leur monnoyage,* etc., présenté par l'entremise de M. Delignières à la dernière séance. Le manuscrit est remis à M. Lefebvre, archiviste, pour être déposé aux archives. La Société procède ensuite au scrutin sur la présentation de M. Van Robais comme membre correspondant. M. Van Robais, ayant réuni la majorité des suffrages, est nommé en cette qualité.

M. Prarond appelle, pour l'éclaircissement de l'histoire de notre vallée et de notre ville même au temps gaulois, l'attention sur un rapport de M. Quicherat, publié dans la *Revue des Sociétés savantes* (5*e* *série, tome II, juillet* 1870) ; ce rapport traite, entre autres ques-

tions, des *oppida* gaulois. Ne pourrait-on se demander, dit M. Prarond, si quelques-unes des observations de M. Quicherat ne trouveraient pas à s'appliquer au camp du Mont de Caubert? Ce camp ne serait-il pas aussi bien un *oppidum* gaulois qu'un camp romain, ou du moins un *oppidum* gaulois n'aurait-il pas précédé aux mêmes lieux un camp romain? D'après M. Quicherat, en effet, « les promontoires à la rencontre de deux vallées (et le camp de « Caubert notamment se trouve dans ce cas), sont des fortifica- « tions naturelles dont se sont servis les barbares de toutes les « époques. Il est peu de points offrant cette configuration où « l'on ne trouve des vestiges d'une occupation celtique ; mais il « ne faut pas pour cela attribuer aux Celtes tous les travaux qui « se présentent sur ces mêmes emplacements. Les Gallo-Romains « du Bas-Empire y ont cherché aussi un refuge contre les inva- « sions germaniques, et les Français du IX[e] siècle contre les « invasions des Normands. » — Ces remarques, ajoute M. Prarond, peuvent s'appliquer au camp de Caubert, qui se trouve précisément sur un promontoire, à la rencontre de deux vallées, l'une la vallée de la Somme proprement dite, et l'autre une vallée ou vallon qui descend du village d'Inval.

M. P. Boullon de Martel, membre résidant, adresse à la Société une traduction du poëme dramatique : *Manfred*, de lord Byron. M. Prarond, après avoir donné lecture de l'avant-propos de cet ouvrage, propose de le renvoyer à la commission des *Mémoires* chargée de statuer sur l'admission des manuscrits et leur impression à leur date de présentation.

M. Emile Delignières donne lecture de quelques passages de l'ouvrage offert par M. Prarond à la dernière séance : *la Topographie historique et archéologique d'Abbeville, par M. Ernest Prarond*, t. I[er]. Paris, Abbeville, 1871.

M. Emile d'Orval propose à la Société de faire imprimer immédiatement à ses frais, mais sous le nom et le couvert de la Société et comme extrait de ses *Mémoires*, une *Notice sur des tombeaux trouvés à Miannay ;* cette proposition est acceptée par la Société.

La Société décide qu'eu égard au peu de fonds dont elle dispose, il ne sera plus donné à l'avenir de prix en argent aux

diverses écoles de la ville ; il sera ultérieurement décidé s'il y a lieu de décerner en prix des volumes des *Mémoires* et à quelles écoles on en distribuerait.

M. Ernest Prarond donne lecture de notes prises pendant l'occupation prussienne et intitulées : *Conversation entre un Français et un officier prussien.* Cette étude, toute d'actualité, présente des aperçus particuliers auxquels il sera certainement intéressant de se reporter plus tard, quand on voudra se rappeler les idées des Prussiens pendant l'occupation.

Séance du 27 juillet 1871.

La Société décide qu'elle assistera en corps, le lendemain 28, aux obsèques de M. Callnaud, un de ses membres résidants dont elle déplore la perte, et qu'à cet effet les membres de la Société se rendront à l'hôtel-de-ville pour se joindre au Conseil municipal pendant la cérémonie.

Séance du 26 octobre 1871.

M. Courbet-Poulard a adressé à la Société deux rapports présentés à l'Assemblée nationale sur les points suivants : 1° (n° 438), *Assemblée nationale, session de* 1871. *Rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner la proposition de M. Courbet-Poulard, tendant à déterminer la réduction du privilége des propriétaires d'immeubles affectés à une destination industrielle ou commerciale, lorsque l'industriel ou le commerçant qui les occupe, tombe en faillite, par M. Delsol, membre de l'Assemblée nationale.* — 2° (n° 543), *Id. Rapport sommaire fait au nom de la cinquième commission d'initiative parlementaire sur la proposition de loi de M. Busson Duviviers ayant pour objet d'assujétir aux droits de patente les courtiers d'assurances contre l'incendie, par M. Courbet-Poulard, membre de l'Assemblée nationale.*

Sur la présentation de M. Dusevel, M. de Crept, membre du Conseil d'arrondissement de Poix, membre de la Société des antiquaires de Picardie, demande à être admis comme membre correspondant de la Société d'Emulation : M. de Crept envoie à

l'appui de sa demande des extraits des registres municipaux de Saint-Valery. M. Jules Lefebvre est chargé de faire un rapport sur ces travaux, et la Société procédera au scrutin à une séance ultérieure.

M. A. de Caïeu rend compte à la Société de la cérémonie d'inhumation des restes de M. Calluaud, un de ses membres résidants si regretté. Les délégués de la Société d'Emulation se sont rendus, sous la présidence de M. Eloy de Vicq, à l'hôtel-de-ville. De là, ils se sont réunis au cortége à la suite du Conseil municipal jusqu'à l'église Saint-Gilles, et ils ont ensuite accompagné le convoi au cimetière de la Chapelle où l'inhumation a eu lieu au milieu d'un grand concours de personnes.

Séance du 9 novembre 1871.

M. Ernest Prarond donne lecture d'un des chapitres de son *Histoire littéraire d'Abbeville : les premières publications de la Société d'Emulation.*

Séance du 23 novembre 1871.

M. Ernest Prarond fait à la Société la communication suivante :

« Messieurs, je vous racontais, dans une de nos dernières « réunions, comment, retenu par la fièvre sur un navire dans la « rade de Smyrne, j'avais pu cependant apprendre, de passagers « plus heureux et descendus à terre, l'existence, dans la ville « des roses, d'un missionnaire lazariste, né dans notre Ponthieu, « très-savant en grec ancien et en grec moderne, et auteur de « plusieurs ouvrages d'éducation et d'édification, la plupart des « derniers écrits en grec moderne. Ces passagers avaient rap- « porté de la ville une *Grammaire de la langue grecque moderne* « *par A. E. (Achille Elluin), missionnaire dans le Levant, prêtre* « *de la Congrégation de la Mission*, ouvrage imprimé en cette « année même (1868) à Smyrne.

« L'intérêt de vieille tradition que notre Société porte à tous « les hommes nés dans la ville et dans le Ponthieu qui savent se « faire une place utile et honorable dans les sciences ou dans les

« lettres, le souci qu'elle a de rechercher et de mettre en lumière
« leur nom vous a engagés à me charger d'écrire au P. Elluin,
« et à solliciter de lui pour notre bibliothèque le don de sa
« grammaire. Je me suis empressé de satisfaire à votre désir, et
« je viens de recevoir de notre savant compatriote le livre qui
« nous l'a révélé et qui dès à présent est devenu le lien entre
« nous et lui.

« J'ai l'honneur de déposer ce livre devant vous.

« Cette communication serait incomplète, si je ne vous expo-
« sais maintenant tout ce que j'ai pu apprendre du P. Elluin et
« de ses autres ouvrages qui sont nombreux :

« L'abbé Achille Elluin est né à Lamotte-Buleux et il a main-
« tenant de soixante-deux à soixante-quatre ans. Il a fait la plus
« grande partie de ses études au collége de Saint-Riquier où il a
« appris d'abord à aimer la langue grecque, rien que par le
« plaisir de l'étude, sans soupçonner qu'un jour ses devoirs de
« missionnaire le conduiraient aux lieux mêmes où elle est encore
« parlée sous des formes un peu nouvelles, sans se douter
« que la science acquise d'abord en France le mettrait alors en
« situation d'être utile aux lettres anciennes et à la correction, à
« la rectification de la langue moderne. L'écolier élevé sur l'em-
« placement d'une école de Charlemagne, à l'extrême occident
« de la Gaule, près d'une mer barbare, ne pouvait deviner, en
« scandant les bruits nombreux de la mer Egée, qu'il se promè-
« nerait un jour lui-même sur les rivages merveilleux,

« Παρὰ θῖνα πολυφλοίσβοιο θαλάσσης,

« qu'il servirait de précepteur aux étrangers pour la compré-
« hension de la dernière langue ionienne et qu'il aiderait les
« enfants même de l'Ionie à remonter la décadence (1).

(1) ... « Cette grammaire, destinée d'abord aux étrangers, sera très-
« utilement adoptée dans les établissements français du Levant pour les cours
« élémentaires du grec. . . . . . Enfin, tous y trouveront non-seulement ce
« qui regarde spécialement l'étude du grec moderne, mais encore ce qui peut
« leur servir de préparation pour passer ensuite à l'étude du grec ancien. »
— (Préface de la Grammaire).

« Le père Elluin professa d'abord en France, et l'abbé Dequevauviller, plus tard vicaire-général du patriarche de Jérusalem, « fut un de ses élèves ; mais les pays où résonne encore un dernier timbre de la voix des poëtes ioniens et des pères de « l'Eglise l'attiraient, et je m'imagine que la Congrégation de la « Mission ne contraria en rien les sollicitations tout au moins « secrètes et intimes de son cœur en l'envoyant vers, ou en « 1833, dans le Levant.

« M. l'abbé Elluin n'a plus guère quitté depuis ce temps la « terre autrefois grecque. Il passa d'abord une douzaine d'an« nées à Constantinople, au meilleur centre du monde grec, « riche et intelligent ; puis il fut envoyé à Smyrne. Là, et sur les « lieux mêmes où la vieille langue hellénique a pris son premier « développement littéraire connu, il n'a pas cessé d'étudier le « dernier reste survivant à travers les transformations (les déca« dences, hélas !) de la parole homérique ; il n'a pas cessé de « professer ce dernier reste persistant et, espérons-le, indestruc« tible ; il n'a pas cessé d'écrire et de faire imprimer dans ce « débris vivace d'un idiome qui tend maintenant tous les jours « à se relever et à se refaire à l'aide des presses libres d'Athènes « et de l'Ἑλληνικὸς φιλολογικὸς σύλλογος de Constantinople.

« Dans tous ces travaux, et je m'arrête sur cette déclaration « parce qu'elle montre la conscience tout entière et la sincérité « de l'auteur, le P. Elluin reconnaît, avec la modestie d'un « chrétien, avoir eu pour le corriger et le diriger « d'excellents « professeurs de grec du pays (1). »

« Si notre ouvrage, dit-il, se présente au public dans un état qui pourra « le rendre plus utile et plus estimable, il le doit surtout à de savants pro« fesseurs de grec qui nous ont aidé dans ce travail, etc. » (Avertissement de la seconde édition de la grammaire).

« Outre sa grammaire, le père Elluin a publié :

« *Alphabet français-grec*, renfermant : 1° *Calligraphie grecque* « *et française ;* 2° *Alphabet français et grec ;* 3° *Abréviations et* « *signatures anciennes ;* 4° *Numération française et grecque ;*

(1) Lettre en réponse au Président de la Société d'Emulation.

« 5° *Signes d'orthographe et de ponctuation des deux langues;*
« 6° *Explication de la prononciation des Grecs modernes, suivie*
« *d'exercices de cette double prononciation, d'autres exercices de*
« *lecture en grec et en français et de dialogues français-grec mo-*
« *dernes.*

« *Abrégé de l'Histoire sainte,* précédé de déclinaisons et de
« conjugaisons et suivi de dialogue et d'un vocabulaire, etc.

« *Abrégé du Nouveau-Testament,* suivi d'un petit catéchisme,
« etc.

« Εὐχολόγιον (*Eucologe grec*), texte grec-latin, (grec moderne),
« ouvrage approuvé par plusieurs évêques. On y a réuni tous
« les exercices de la piété chrétienne disséminés en plusieurs
« livres. Le P. Elluin a ajouté de sa main sur la petite note
« bibliographique imprimée :

« Les catholiques de la Grèce n'avaient pas un seul livre de messe en
« caractère grec et en bon style. J'ai fait tout mon possible pour leur pro-
« curer, bien relié et très-bien imprimé, cet Eucologe dont ils sont très-satis-
« faits. Le ministre des affaires étrangères de France m'a accordé 3000 fr.
« pour l'impression de ce livre et j'ai pu obtenir de notre Congrégation le
« reste de la somme nécessaire. »

« Προσευχητάριον (*Petite Journée du Chrétien*) : texte grec-latin
« à l'usage des enfants (grec moderne), avec l'approbation épis-
« copale.

« Pour les écoles de la Grèce, ajoute le P. Elluin, qui n'avaient pas de
« bons livres de messe en bon grec. »

« Δρόμος τοῦ σταυροῦ κατὰ πολλοὺς τρόπους, ἢ συλλογὴ διαφόρων
« δρόμων τοῦ σταυροῦ, c'est-à-dire *route de la Croix selon plu-*
« *sieurs modes, ou recueils de différentes routes de la Croix.*

« *Dictionnaire de grec moderne* (texte français-grec) avec le
« concours de plusieurs savants, professeurs de grec du Levant.
« — Ce qui recommande cet ouvrage au lecteur et surtout à ceux
« qui voyagent en Orient, c'est que non-seulement on y trouve
« d'abord le mot du style moderne relevé, mais encore l'expres-
« sion vulgaire indiquée par un signe particulier.

« Εὐαγγέλια πασῶν τῶν κυριακῶν καὶ τῶν ἐπισημοτέρων ἑορτῶν. 1ον
« Ἑλληνιστί (κατὰ τὴν ἀρχαίαν) 2ον γαλλιστί. — C'est la traduction

« de l'abbé Glaire, la seule approuvée par le Saint-Siége. —
« (Explication du P. Elluin).

« 3ον ἑλληνιστὶ (κατὰ τὴν σημερινήν), c'est-à-dire *Evangile des* « *dimanches et des principales fêtes* : 1° *en grec ancien* ; 2° *en* « *français* ; 3° *en grec moderne*, avec des réflexions pratiques « adressées aux enfants, et le P. Elluin ajoute de sa main sur la « note imprimée que j'ai sous les yeux : — « Style relevé ; c'est « celui des journaux de la Grèce ou des savants. » — Et il ma- « nifeste l'espoir de voir adopter dans les colléges de France ce « livre imprimé avec tant de soin, quant à la correction.

« Autres ouvrages en grec vulgaire, mais publiés en carac- « tères romains :

« 1° *Enneameron tis aghias Filomenis* ;

« 2° *Imera tu christianu* ;

« 3° *Iconoghrafie tis aghias liturghias* ;

« 4° *Enchiridion dhia tin protin metalavasin*, *micron ke* « *meghalon* ;

« 5° *Episkepses pros to aghiotaton mistirion* ;

« 6° *Anapafsis tis cardhias* ;

« 7° *O min tis Marias me paradhigmata* ;

« 8° *O Dhromos tis stavru is dhiaforus ghlosas*.

« Nous avons déjà rencontré plus haut ce dernier ouvrage, « imprimé en caractères grecs.

« Le P. Elluin rédige maintenant, dans la meilleure langue « grecque moderne, *une Vie des saints* pour les catholiques de la « Grèce.

« Je ne sais, écrit-il, si je pourrai parvenir maintenant, dans l'état actuel « des affaires politiques, à obtenir les fonds nécessaires pour l'impression. »

« Ces importants travaux font sans conteste du P. Elluin un « des hommes dont notre pays a le droit de s'honorer le plus « justement. Vos avis devancent le mien. Le livre déjà si heu- « reusement plein de bonnes volontés et des sages illustrations « de notre arrondissement compte un nom de plus. »

E. Prarond.

M. Em. Délignières entretient la Société d'un travail auquel il se livre en ce moment et qui sera intitulé : *Table des matières*

contenues dans la 1re et dans la 2e série des travaux de la Société d'Emulation depuis l'année 1797, *date de sa fondation*, (11 *octobre*), *jusqu'en* 1833.

Séance du 7 décembre 1871.

Par suite du rapport favorable de M. Jules Lefebvre sur les travaux présentés par M. de Crept, membre du conseil d'arrondissement de Poix, juge-de-paix suppléant, membre correspondant de la Société des antiquaires de Picardie, à Poix (Somme), qui a formé sa demande sous le patronage et la recommandation de M. Dusevel, il est procédé au scrutin pour la nomination de M. de Crept ; il réunit la majorité des suffrages et il est élu en conséquence membre correspondant de la Société.

Séance du 22 décembre 1871.

M. le Président donne lecture d'une circulaire par laquelle M. de Caumont, président de l'Institut des provinces, invite la Société à désigner avant le 1er janvier 1872 deux candidats pour les élections de l'Institut des provinces en 1872.

La Société, convoquée spécialement pour procéder, au scrutin secret, au choix de ces deux candidats, désigne MM. Charles Louandre et Buteux, membres de la Société d'Emulation. Les titres de ces candidats sont des plus sérieux : M. Charles Louandre s'est occupé activement, depuis 1835, de travaux d'histoire politique, économique et sociale, dans plusieurs ouvrages et revues; de publications de documents inédits relatifs à l'histoire de France, d'histoire des croyances et des traditions du moyen-âge, d'histoire de l'industrie et des arts, d'histoire littéraire, de traductions de classiques latins, d'éditions de classiques français, de bibliographies, de composition d'ouvrages d'instruction populaire; il a dirigé en 1856 la Revue des Sociétés Savantes, et il a été le rédacteur en chef du Journal Général de l'Instruction publique de 1855 à 1869, et du Journal des Instituteurs de 1857 à 1869.

Voici, du reste, la liste à peu près complète des travaux de M. Louandre :

HISTOIRE POLITIQUE, ÉCONOMIQUE ET SOCIALE.

Revue des Deux-Mondes.

Jérome Savonarole ou le radicalisme mystique, 1854.
Histoire du jansénisme, 1847.
Histoire des réfugiés protestants français, 1853.
Les évêques de Paris, 1851.
Recherches nouvelles sur le règne de Louis XIV.
Recherches sur le règne de Louis XV, 1852.
Jeanne d'Arc dans l'histoire et dans la poésie, 1847.
L'Algérie, statistique et archéologie, 1852.
Statistique morale de la France, 1851.
Du travail et des classes laborieuses dans l'ancienne France, 1852.

Magasin de librairie.

De l'alimentation publique sous l'ancienne monarchie, 1860. Tirage à part, 100 exemplaires.

Revue nationale.

Origine de la royauté française. Les trois dynasties, 1865.
L'armée et le droit de paix et de guerre sous la monarchie, 1868.

(Outre les articles ci-dessus, il a paru dans la *Revue des Deux-Mondes* divers petits comptes-rendus de livres historiques.

Revue contemporaine.

Du symbolisme chevaleresque.
Les miniatures carlovingiennes, 1857.
L'or, l'argent et le luxe à Paris au XVIIe siècle.

Mémoires de la Société d'Emulation d'Abbeville en collaboration avec Ch. Labitte : Essai sur le mouvement communal dans le Pouthieu.

Dans *Patria :* Histoire des religions en France. — Dans les *Villes de France*, de M. Guilbart : Abbeville, Amiens, Beauvais, Saint-Valery, Saint-Riquier, et en collaboration avec M. Bourquelot, Reims. — Dans le *Dictionnaire encyclopédique de l'histoire de France* de M. Didot, l'article *Histoire de France dans*

le moyen-âge et la renaissance; les articles Éloquence, Éloquence civile, Théâtre, Ameublement.—Dans les *Guides Hachette*: Saint-Denis.

DOCUMENTS INÉDITS RELATIFS A L'HISTOIRE DE FRANCE.

Rédaction et publication (en collaboration avec M. Bourquelot pour les 200 premières pages seulement) du tome IVe des monuments inédits de l'histoire du tiers-état. *Abbeville et comté de Ponthieu.* — Ce volume a été publié douze ans après la mort de M. Augustin Thierry, en 1871.

Collaboration active aux trois précédents volumes de ses documents concernant Amiens.

HISTOIRE DES CROYANCES ET DES TRADITIONS DU MOYEN-AGE.

La fin du monde, (Revue de Paris).
L'enchanteur Merlin, (Revue de Paris).
Le diable, (Revue des deux mondes, 1842).
L'épopée des animaux, (ibid., 1853).
La sorcellerie. 1 vol. in-18, Paris, Hachette, 1855.

HISTOIRE DE L'INDUSTRIE ET DES ARTS.

Les Arts somptuaires, costumes, ameublement et constructions civiles. 4 vol. in-4°, 1857, dont deux volumes de texte et deux volumes de planches. Un des volumes de texte comprend l'histoire du costume proprement dit, celle des industries qui s'y rattachent à dater de l'époque gauloise. Les rapports du costume avec les mœurs publiques et leurs variations, et la description des constitutions civiles dans leurs divers détails. Le second volume contient l'explication des 82 planches au point de vue de l'histoire, des procédés artistiques, des mœurs et usages et de la symbolique chrétienne

HISTOIRE LITTÉRAIRE; STATISTIQUE INTELLECTUELLE.

Dans la *Revue de Paris*: Portraits littéraires de Sainte-Beuve. —Christine de Pisan.—Le roman de Brut, 1839.—Vie et poésies d'Horace, 1840.— Histoire de la fondation de la langue française,

Revue littéraire, 1841. — Contes populaires des anciens bretons. — Charlemagne, de Capefigue, 1842. — Réception de M. Patin à l'Académie française, 1843. — Philosophie de l'histoire, de Ferraris, 1844.

Dans la *Revue des Deux-Mondes* :

La poésie depuis 1830, 1842.

Du mouvement catholique, 1844.

La société savante et littéraire de Paris et des départements, 1846.

La bibliothèque royale et les bibliothèques publiques, 1846.

Mabillon et les bénédictins français, 1847.

Statistique littéraire de la production intellectuelle en France, 1847.

Les études historiques en province, 1851.

Les latinistes français, 1852.

Plus, de petits comptes-rendus de livres : notes sur Molière ; — Ducange, Miscellanées historiques ; — Ducange, ancien théâtre français ; — des récents travaux archéologiques ; — de la démocratie chez les prédicateurs de la ligue, etc.

TRADUCTIONS.

Tacite, texte en regard, couronné par l'Académie française, dans la bibliothèque Charpentier.

César, guerre des Gaules, dans la même bibliothèque.

ÉDITIONS.

Dans la *bibliothèque Charpentier* :

Molière, avec les notes de toutes les commentations, notice sur chaque pièce ; précis de l'histoire du théâtre en France, vie de Molière d'après les documents les plus récents, chefs-d'œuvre de Corneille avec biographie, Ed. Variorum.

Jean Racine, id.

La Fontaine, id.

Boileau, id.

Montaigne, id.

Discours sur l'histoire universelle.

Siècle de Louis XIV.

Pascal, — Pensées.

Id. — Les provinciales, avec un précis de l'histoire du jansénisme.

Machiavel (trad. Perier), Œuvres politiques, avec notice.

Id. Œuvres littéraires.

Notice sur le *Journal de Barbier*, en tête de l'édition de ce journal.

Œuvres complètes de M. de Cormenin, avec notice; chez Mme Pagnerre.

BIBLIOGRAPHIE.

Catalogue de la bibliothèque communale d'Abbeville. 2 vol. in-8, 1836 ; (la collaboration avec mon père).

Continuation de la France littéraire de Quérard, en collaboration avec M. Bourquelot.

LIVRES D'INSTRUCTION POPULAIRE.

Dans la *bibliothèque des campagnes*, chez M. Paul Dupont, publication avec collaboration de professeurs et de gens de lettres :

Du *Dictionnaire d'histoire et de géographie.*

Du *Dictionnaire des sciences.*

De l'*Histoire de la littérature française par les monuments.*

JOURNAUX.

Rédaction en chef du *Journal général de l'Instruction publique*, de 1855 à 1869.

Rédaction en chef du *Journal des instituteurs*, de 1857 à 1869,

Id. de la *Revue des sociétés savantes*, en 1856.

Nombreux articles dans ces deux journaux, relatifs à leur spécialité.

Le second candidat présenté pour les élections à l'Institut des provinces est M. Charles-Joseph Buteux, membre correspondant de la Société; M. Buteux est un savant géologue qui a publié : *Esquisse géologique du département de la Somme*, (la seconde

édition de ce travail a paru en 1849, chez M. F. Durand, rue St-André-des-Arts, à Paris); il a publié en outre un certain nombre de travaux sérieux et intéressants. Il s'est occupé d'architecture monumentale et vient de terminer sur *les Eglises de Paris* un travail qui paraîtra dans le prochain volume des *Mémoires* de la Société d'Emulation d'Abbeville. M. Buteux est déjà membre de la Société géologique de France, membre correspondant de l'Académie des sciences, des lettres et des arts d'Amiens, de la Société des antiquaires de Picardie, de la Société d'Emulation d'Abbeville et de la Société linéenne du nord de la France.

M. Emile d'Orval propose au titre de membre correspondant M. l'abbé Louis-Eugène Franqueville, vicaire de Saint-Vulfran, qui présente à l'appui de sa demande un travail sur *les Origines de la philosophie allemande.*

Séance du 4 janvier 1872.

Sur le rapport favorable de la commission chargée d'examiner le travail présenté par M. l'abbé Franqueville à l'appui de sa demande d'admission comme membre correspondant, ce candidat est élu en la qualité sus-indiquée.

M. Ernest Prarond, président, expose que les membres résidants de la Société sont actuellement au nombre de dix huit, et que ce nombre ne peut être dépassé, aux termes de l'article 2 des statuts, votés le 30 mars 1830 et approuvés par ordonnance du 16 novembre 1831 ; depuis quelque temps, des demandes sont présentées par des personnes recommandables de la ville qui désirent faire partie de la compagnie comme membres résidants, mais l'article 2 ne permet pas, d'après ses dispositions actuelles, de pouvoir faire droit à ces demandes ; aussi M. le Président et, avec lui, tous les membres du bureau, conformément à l'article 27 des statuts, proposent de modifier l'article 2 en ce sens que le nombre des membres résidants pourrait être dorénavant porté à *vingt-cinq* au lieu de *dix-huit.*

Les membres du bureau ont également pensé qu'il y avait lieu d'apporter un changement aux dispositions de l'article 18;

cet article ne permet pas de soumettre les membres correspondants à une cotisation ; or, c'est priver la Société d'Emulation de ressources que se procurent en général les autres Sociétés savantes en faisant payer une contribution à tous leurs membres, quels qu'ils soient.

La Société, vu l'exposé présenté par M. le Président, après discussion et délibération,

Approuve les deux propositions qui viennent d'être faites par le bureau ;

Décide en conséquence que les articles 2 et 18 du réglement du 5 mars 1830 devront être modifiés dans le sens qui précède et être dorénavant rédigés ainsi :

Art. 2. — *La Société se compose de vingt-cinq membres résidants, de six membres honoraires, et d'un nombre indéterminé de membres correspondants.*

Art. 18. — *La Société pourvoit à ses dépenses par une cotisation qui est fixée chaque année dans la première séance de janvier et qui varie suivant la qualité de membre résidant ou de membre correspondant;*

Dit que la présente délibération devra être présentée, par les soins de M. le Président, à l'approbation de M. le Ministre de l'instruction publique et, s'il y a lieu, à celle de M. le Président de la république.

M. Charles Louandre propose de faire en commun un annuaire géographique et historique de l'arrondissement d'Abbeville ; cette proposition sera étudiée à l'une des prochaines séances.

M. Louandre donne ensuite lecture de fragments d'un ouvrage sur *les idées subversives ;* ce chapitre est intitulé : *Des Théories modernes sur le travail.*

Séance du 18 janvier 1872.

M. Ch. Louandre qui, dans la séance du 22 décembre dernier, avait été désigné par la Société d'Emulation comme candidat pour les élections de l'Institut des provinces, fait connaître à la Société qu'il a reçu avis de sa nomination suivant le vœu exprimé par la Société.

La Société des antiquaires de Picardie a adressé à la Société d'Emulation le tome VIII de ses mémoires, intitulé : *Documents inédits concernant la Picardie.* La Société prie M. l'abbé Franqueville de faire un rapport sur cette importante publication, en s'occupant plus particulièrement de ce qui se rattache au Ponthieu.

M. Charles Louandre appelle l'attention de la Société sur l'intérêt qu'il y aurait à dresser une carte de l'ancien Ponthieu, au point de vue de l'administration civile. Il y a bien une carte de Sanson, le géographe abbevillois, mais qui comprend seulement l'administration religieuse; elle ne se rapporte pas à l'administration civile, et il serait intéressant de connaître la circonscription du Ponthieu à ce dernier point de vue. M. Henneguier, le savant archéologue de Montreuil-sur-mer, pourrait assurément fournir des indications précieuses pour un travail de cette nature.

La motion de M. Louandre fera l'objet d'une étude particulière.

M. Ferdinand Pouy, membre correspondant, adresse à la Société une petite brochure intitulée : *Histoire de la Cocarde tricolore*, par F^d Pouy. Paris, 1872.

M. Ch. Louandre dit qu'il y aurait lieu de faire une notice biographique sur M. de Pongerville, membre de l'Académie française, mort il y a près d'un an, et qui était membre correspondant de la Société d'Emulation ; cette proposition est adoptée, et M. Louandre est prié de vouloir bien se charger de cette notice pour la faire paraître dans le volume des *Mémoires* actuellement en cours de publication.

M. Ernest Prarond fait la communication suivante :

« Messieurs, une des tâches de notre Société est de recueillir
« et de mettre en lumière les noms de nos compatriotes de l'ar-
« rondissement d'Abbeville qui ont obtenu quelques droits au
« souvenir dans la pratique des sciences, des lettres ou des
« arts. La Société ne fait pas défaut à ce devoir. Il y a quelques
« années, notre collège, M. Auguste de Caïeu, était assez heureux
« pour retrouver le nom d'un sculpteur né tout près de notre ville,
« à Francières, *le soulpteur Morgan*, et il est à regretter très-fort

« que la ville n'ait pas cru devoir faire le léger sacrifice sollicité « par nous pour tenter de mettre en la possession du musée « municipal les dessins de cet artiste (1). Tout le monde sait ce « que les graveurs d'Abbeville devront à notre collègue M. Emile « Delignières. Aujourd'hui, je puis vous entretenir d'un peintre, « d'un graveur surtout, né en notre ville en . . . . mort à Flo- « rence en 1840. Ce graveur, Auguste Boucquet, m'est signalé « par M. J. F. Darsy, le membre très-actif de la Société des « antiquaires de Picardie. On connaît d'Auguste Boucquet une « belle gravure, l'*Ange gardien*, d'après le tableau de H. De- « caisne. Auguste Boucquet descendait d'une famille de serru- « riers artistes ; j'ai déjà eu occasion, dans le tome I[er] de la « *Topographie historique d'Abbeville*, de signaler quelques œuvres « de ces maîtres du marteau. François Boucquet façonnait avec « Louis Dubus, en 1720, la croix du clocher de Saint-Gilles ; en « 1736, Pierre-François Boucquet (le même peut-être) fabriquait « aux frais de M. Pierre Foucques, seigneur de Bonval, conseiller « au Présidial, deux grilles pour le chœur de Saint-Georges ; « en 1806, M. Boucquet fils recevait du maire, M. Lefebure de « de Cerisy, la commande d'un aigle pour le beffroi. Cet aigle ne « fut pas exécuté, je pense.

« Le père de notre graveur avait ajouté, m'écrit M. Darsy, aux grilles de « Saint-Georges transportées à Saint-Vulfran, des vases de fleurs, en fer, « vers 1821 ou 1822. Je les ai vu confectionner chez lui, où je demeurais « alors. Les registres de la fabrique de cette epoque doivent mentionner ce « travail. »

« Je vous engage, Messieurs, à prier notre collègue, M. Emile « Delignières, qui s'occupe avec tant de zèle de l'histoire et des « œuvres des graveurs abbevillois, de vouloir bien rechercher la « vie et apprécier l'œuvre d'Auguste Boucquet. *L'Ange gardien*, « gravé par notre compatriote, se trouve notamment chez « M. Paillart, curé de Saint-Jacques, qui a, comme M. Darsy, « beaucoup connu l'artiste. »

M. Ch. Louandre lit un fragment de l'ouvrage très-important

(1) Voyez les délibérations prises sur ce point en 1868.

qu'il prépare en ce moment sur l'*Histoire politique de l'ancien gouvernement de la France*. Ce chapitre est intitulé : *De l'Impôt de la taille sous l'ancienne monarchie*. La Société entend cette lecture attachante avec tout l'intérêt qu'elle comporte.

Séance du 1er février 1872.

M. Ch. Louandre donne lecture d'un nouveau chapitre non moins remarquable que les précédents de son ouvrage en cours de préparation sur l'*Histoire politique de l'ancien gouvernement de la France*; ce fragment est intitulé : *Du Sacre, de la sainte Ampoule et du caractère religieux de la royauté française*.

M. l'abbé Franqueville donne à son tour lecture d'un rapport intéressant, sous forme de compte-rendu, sur le dernier volume des mémoires de la Société des antiquaires de Picardie qui porte le titre : *Documents inédits concernant la Picardie*, *par M. Darsy; Etat général des biens, revenus et charges du clergé du diocèse d'Amiens en* 1730. M. l'abbé Franqueville s'exprime en ces termes : « Cet ouvrage de M. Darsy n'est pas destiné, Messieurs, « à faire l'objet d'une lecture suivie; le détail des ressources « dont jouissait chaque abbaye, chaque prieuré, chaque collé- « giale, chaque cure, n'est pas pour tous également intéressant « et utile à connaître, mais ce qui donne à ce travail son impor- « tance et sa valeur, c'est le grand nombre et en même temps la « sûreté et la précision des renseignements qu'on y rencontre; « chose très-avantageuse pour faire l'histoire d'une abbaye, « d'une contrée, et même si on se place à un point de vue plus « général, pour se rendre compte de l'état du clergé sous l'an- « cien régime.

« Deux choses composent cet ouvrage : le texte et les annota- « tions, et ces dernières ne le cèdent au premier ni en intérêt, « ni en étendue.

« Le texte donne l'établissement de chaque bénéfice en indi- « quant d'abord les dîmes auxquelles il donne droit, soit grosses, « soit menues, les rentes qui lui sont dues, le casuel qu'il rap- « porte, les fondations qui y sont attachées, en indiquant en « second lieu les charges dont il est grevé et qui consistent

« généralement en réparations d'églises ou de presbytères, en « frais occasionnés par la perception de la dîme, en messes à « acquitter, et pour certains, surtout dans les abbayes, en « sommes d'argent au minimum de 300 livres accordées sous le « nom de portion congrue à celui qui avait la charge du béné- « fice. Le diocèse d'Amiens se divisait en deux archidiaconés, « celui d'Amiens et celui du Ponthieu ; ce dernier, composé du « pays de ce nom et du Vimeu, se subdivisait en doyennés et « ceux-ci en paroisses. Les dates précises de l'origine du doyenné « et de l'archidiaconé dans le diocèse d'Amiens ne sont pas « connues ; on ne fait pas mention de celui-ci avant le xe siècle, « et du premier avant le XIIe. Du reste, le nombre des doyennés « varie par le fait d'une augmentation successive ; en 1730, on « en comptait douze, savoir : d'Abbeville, Airaines, Auxi-le-« Château, Gamaches, Hornoy, Labroye, Mons, Montreuil, Oise-« mont, Rue, Saint-Riquier, Saint-Valery ; ces doyennés com-« prenaient 327 cures, 13 abbayes d'hommes, 3 de femmes, 21 « prieurés, 4 prévotés, 6 chapitres, 8 communautés d'hommes, « 7 de femmes et 137 chapelles ; or, pour les 1500 prêtres sécu-« liers, religieux et religieuses de l'archidiaconé, on trouvait « comme revenu net, étant défalquées les charges, environ « cinq mille livres, ce qui donne par tête un peu plus de 300 « livres ; 300 livres, c'était à cette époque une somme suffisante « pour vivre, le *quod justum*, non pas toutefois l'*aurea medio-« critas* d'Horace, qui, s'il fût revenu sur terre, il y a un siècle, « et chose plus prodigieuse encore, se fût senti la vocation « monastique, aurait choisi la place de cellerier, non dans une « abbaye où l'on n'avait par tête que 150, 100, 50 et même 15 « livres, comme on en trouvait un certain nombre, mais dans « celles où ce chiffre dépassait la moyenne par trop austère de « 300 livres pour s'élever à 400, 500, 600 et même plus. Et c'est « ici le lieu de faire, pièces en mains, une remarque importante : « l'inégale répartition des biens du clergé, en constituant, d'une « part, une aristocratie bien rentée, réduisait le plus grand « nombre à un état assez précaire. Ainsi, à côté d'une abbaye « comme celle de Villemont, où l'abbesse, la sœur de Créquy,

« pouvait s'accorder la fantaisie de donner 50 livres à un laquais,
« particulièrement comme frais d'habit, ce qui était beaucoup
« pour laquais, lequel était lui-même trop pour une abbesse, on
« rencontre un couvent comme celui des carmélites d'Abbeville
« où, pour nourrir une vingtaine de religieuses, pour les entre-
« tenir, il reste 174 livres . . . . à payer, les charges excédant
« de cette somme les revenus. Il y avait des inégalités bien plus
« choquantes encore, dans certaines abbayes ; l'abbé, et cela
« avait lieu surtout pour les abbés commandataires qui pouvaient
« cumuler ainsi plusieurs bénéfices, jouissait à lui seul d'un
« revenu bien plus considérable que celui qui était réservé à
« l'entretien de 20 à 30 religieux. Ses religieux priaient, et lui
« jouait, chassait ; sans doute il serait faux et imprudent de nier
« les graves désordres qui s'étaient introduits à cette époque
« dans certains monastères, par suite d'un relâchement causé
« par des richesses trop abondantes, mais la plupart, en 1730,
« comme le prouve péremptoirement pour notre pays le travail
« de M. Darsy, eu égard au nombre des religieux, n'assuraient à
« chacun d'eux qu'une vie très-ordinaire. Quant aux curés des
« campagnes, beaucoup devaient se contenter de 300 à 400
« livres, et encore sur cette somme leur fallait-il prélever leur
« part des décimes et des dons gratuits, etc., que le clergé de
« France, à partir de 1660, pour les décimes, et, à peu près à la
« même époque, pour les dons gratuits, paya très-régulièrement
« à l'Etat ; c'était une manière de fournir l'impôt et de concourir
« aux charges communes. Beaucoup trop oublient ce détail
« essentiel pourtant ou feignent de ne pas s'en souvenir. Tels
« sont les renseignements précieux et authentiques que nous
« fournit l'exposé des biens du clergé picard ; là les chiffres
« abondent, mais là surtout, on peut le dire, les chiffres ont leur
« éloquence.

« Les annotations, qui occupent une très grande partie de
« l'ouvrage, au moins la moitié, sont, elles aussi, très-instruc-
« tives, et les détails qu'elles donnent, puisés aux meilleures
« sources. Ainsi, pour ce qui regarde l'archidiaconé d'Abbeville,
« les ouvrages de MM. Louandre et Prarond, les *Mémoires* de la

« Société d'Emulation sont largement mis à contribution. Les « notes, du reste, sont de deux sortes ; les unes sont explica- « tives et forment ainsi le complément et l'éclaircissement du « texte, participent aux avantages qu'offre ce dernier et les « augmentent même ; elles sont aussi empruntées aux mêmes « sources, c'est-à-dire aux pouillis du diocèse, particulièrement « à ceux de 1301, 1682, 1688, 1720, 1736, trouvés en tout « ou en partie, et aux cartulaires des abbayes, collégiales, « etc. Les déclarations qu'on y rencontre ne manquent pas « parfois de piquant et de pittoresque ; tantôt c'est un curé « qui raconte ses démêlés avec le seigneur, tantôt c'est une « abbaye qui tâche d'exciter la pitié des supérieurs ecclé- « siastiques en leur montrant ses religieuses sans ressources « et forcées de manger le poisson de rebut de la halle. Que « sais-je ? Il s'agit de payer un impôt, chacun crie famine « et se déclare impuissant. On voit cela quelquefois, même « de nos jours. Quant aux autres notes, elles sont plutôt his- « toriques qu'explicatives ; elles indiquent l'origine des biens, « leur accroissement, leurs divisions, le mode de perception des « revenus, les difficultés de cette perception quand il s'agit des « abbayes, collégiales, etc. Elles mentionnent les fondations, « les patrons, les modifications faites aux règles primitives ; « c'est là quelque chose de très-curieux et de très-attrayant, « mais c'est aussi, je crois, la partie de cet ouvrage la moins « neuve pour ceux qui connaissent les ouvrages excellents, je le « répète, qui ont été faits sur la Picardie et sur le Ponthieu en « particulier. Pour me résumer, M. Darsy, par ses longues et « patientes recherches, la précision de ses détails, la bonne « ordonnance des matériaux, la clarté de son exposition, « la justesse de ses appréciations, mérite les éloges et les « remercîments de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de « notre pays. »

Cette lecture du compte-rendu approfondi de M. l'abbé Franqueville sur l'important ouvrage de M. Darsy est écoutée avec toute l'attention qu'elle comporte.

Séance du 15 février 1872.

Plusieurs membres de la Société trouvent que l'heure (6 heures 1/2) fixée pour l'ouverture des séances, d'après les bulletins de convocation, est assez incommode, et ils demandent qu'elle soit reportée un peu plus tard. Il est fait droit à cette réclamation et les bulletins de convocation devront, à l'avenir, porter 7 heures pour la réunion.

M. Em. Delignières donne lecture de plusieurs passages de son ouvrage intitulé : *Catalogue raisonné de Daullé, graveur d'Abbeville;* ce travail doit être prochainement publié dans le volume des *Mémoires* de la Société d'Emulation, actuellement sous presse.

M. Ch. Louandre donne à son tour lecture d'un chapitre de son ouvrage sur l'*Histoire politique de l'ancien gouvernement de la France;* ce chapitre est intitulé : *Vue générale du système des finances sous l'ancienne monarchie.*

Séance du 29 février 1872.

M. le docteur Jousset, membre correspondant, adresse à la Société plusieurs brochures : *Archéologie percheronne; le Crochemelier, par le docteur Jousset. — Notre pauvre Perche; les Allemands, page d'histoire par un témoin. — Hôpital de Bellême, rapport médical annuel* (1870) *au ministère de la guerre, par le docteur Jousset.*

M. Prarond, président, expose à la Société que se trouvant à Paris dans ces dernières semaines, il a fait des démarches au ministère pour obtenir dans un prochain délai l'approbation nécessaire à la modification de deux articles du réglement qui sont relatifs au nombre des membres résidants et à la cotisation à faire payer aux membres correspondants.

M. Charles Louandre donne lecture d'un autre chapitre de son grand ouvrage sur l'*Histoire politique de l'ancien gouvernement de la France.*

M. Bertillon, docteur-médecin, 24, rue Gay-Lussac, à Paris, a adressé, par lettre circulaire du 20 février dernier, des spécimens

de tableaux relatifs à la *Démographie figurée* qu'il publie en ce moment, et qui se rattache à la statistique appliquée aux études de population. M. le Président présente ces tableaux aux membres présents pour les engager à souscrire.

Il est présenté également un programme des prix proposés par la Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure pour les années 1872, 1873 et 1874.

M. le Président donne lecture d'un billet faisant part de la mort regrettable de M. le docteur A. Spring, membre de l'Académie royale des sciences de Belgique, professeur et ancien recteur de l'Académie de Liége. M. Spring était membre correspondant de la Société d'Emulation.

M. Louis Audiat, bibliothécaire de la ville de Saintes, a adressé à M. le Président ses remerciements au nom de la ville pour le don du dernier volume des *Mémoires* de la Société.

Séance du 14 mars 1872.

Il est donné lecture d'une lettre-circulaire du 23 février 1872 par laquelle Son Excellence M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes invite la Société à désigner quelques-uns de ses membres pour la représenter à la réunion des délégués des Sociétés savantes pour les travaux scientifiques seulement, qui aura lieu à la Sorbonne les 1er, 2 et 3 avril, et les jours suivants s'il y a lieu.

La Société délègue, pour la représenter à cette solennité, M. Prarond, président, en ce moment à Paris, MM. de Caïeu et Delignières, membres résidants, et M. Buteux, membre correspondant; elle charge M. Delignières, secrétaire, de faire connaître ce choix à M. le Ministre.

Il est donné communication d'une circulaire adressée par l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, qui indique le sujet d'un concours pour le prix consistant en une médaille d'or de trois cents francs, offert par M. Ferrand, président de l'Académie, préfet du Calvados, et aussi pour le prix Le Sauvage se rapportant à divers sujets.

Il est donné également communication d'une circulaire de la

Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure contenant le programme des prix proposés par la Société pour les années 1872, 1873 et 1874.

Les membres de la Société sont invités à prendre part à ces concours.

M. Emile Delignières donne communication de divers renseignements puisés dans les anciens almanachs du Ponthieu du XVIIIe siècle, et relatifs à la topographie, au point de vue civil, de l'ancien comté ; à ce sujet, une discussion s'engage, à laquelle prennent part MM. Ch. Louandre, Hecquet d'Orval, Eloy de Vicq et Em. Delignières.

M. Louandre donne lecture d'une partie du catalogue qu'il dresse en ce moment de la remarquable collection de MM. Delignières de Bommy et Delignières de Saint-Amand, laissée par ce dernier, récemment décédé ; cette collection renferme notamment de riches et précieux manuscrits et de nombreux documents trés-intéressants pour l'histoire du pays, et dont la nomenclature présente un vif intérêt.

Séance du 11 avril 1872.

M. Emile d'Orval donne lecture d'un travail curieux et intéressant sur la découverte qu'il a faite dernièrement, dans une portion de mollières comblée, près de Port, d'un squelette trouvé à un mètre de profondeur, avec des armes mérovingiennes. M. d'Orval pense que ce sont les restes d'un soldat Franc enterré là isolément ; on a trouvé avec le squelette, et à côté, un sabre droit, dit *scramasax*, et un fer de javelot brisé. Le travail de M. d'Orval prendra place dans le volume des *Mémoires* actuellement en cours de publication.

M. Ch. Louandre donne à son tour lecture d'un nouveau chapitre de son grand ouvrage sur l'*Histoire politique de l'ancien gouvernement de la France*. Il est intitulé : *Du rôle des maîtresses des rois dans la politique intérieure et extérieure*. Cette partie de l'ouvrage de M. Louandre renferme des détails très-curieux et montre d'une manière souvent saisissante et toujours intéres-

sante l'immense influence exercée à certaines époques par les femmes auprès de la royauté.

Séance du 25 *avril* 1872.

M. Prarond donne communication d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique qui lui a adressé ampliation du décret par lequel M. le Président de la République a approuvé, pour être substitués aux articles 2 et 18 des statuts de la Société d'Emulation d'Abbeville, les deux nouveaux articles qui s'y trouvent reproduits.

Ce décret est ainsi conçu :

Le Président de la République française, sur le rapport du Ministre de l'instruction publique et des cultes,

Vu la demande de la Société d'Emulation d'Abbeville en modification des articles 2 et 18 des statuts,

Vu les statuts primitifs en date du 5 mars 1830,

La commission provisoire chargée de remplacer le Conseil d'Etat entendue;

DÉCRÈTE :

ARTICLE 1er.

Sont approuvés, pour être substitués aux articles 2 et 18 des statuts de la Société d'Émulation d'Abbeville, les deux nouveaux qui suivent :

ART. 2. — La Société se compose de *vingt-cinq* membres résidants, de six membres honoraires, et d'un nombre indéterminé de membres correspondants.

ART. 3. — La Société pourvoit à ses dépenses par une cotisation qui est fixée, chaque année, dans la première séance de janvier, et qui varie suivant la qualité de membre correspondant ou de membre résidant.

ARTICLE 2.

Le Ministre de l'instruction publique et des cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Versailles, le 16 *mars* 1872.

Signé : A. THIERS.

Par le Président de la République :
Le Ministre de l'instruction publique et des cultes,
Signé : JULES SIMON.

Pour ampliation :
Le Secrétaire général du Ministère,
Signé : S.-R. TAILLANDIER.

La Société donne acte à M. le Président de cette communication, et le remercie du soin qu'il a apporté lors de son récent séjour à Paris pour mener à bonne fin l'obtention de ce décret utile pour la Société. — On décide que les nouveaux statuts seront imprimés prochainement et publiés dans le volume des *Mémoires*, actuellement sous presse.

M. Prarond prend ensuite la parole en ces termes :

« MESSIEURS,

« Les événements qui ont suspendu nos séances m'ont empêché de vous faire part, lors de la mort de M. d'Ault Dumesnil, de la perte que nous avions à déplorer en la personne de ce membre correspondant de la Société. La mort de notre collègue a été annoncée aux membres de la Société des antiquaires de Picardie, dans la séance du 14 novembre 1871, par M. l'abbé Crampon, le collaborateur même de M. d'Ault Dumesnil. Nous sommes heureux de voir dans le procès-verbal de cette séance (*Bulletin de la Société des antiquaires*, page 6), que M. J. Garnier, notre collègue, comme l'était M. d'Ault, s'est chargé d'écrire une notice sur la vie et les travaux du savant défunt.

« M. Garnier a déjà publié dans le même bulletin des Antiquaires de Picardie une notice fort complète sur un autre de nos membres correspondants, M. Gustave Souquet, l'historien d'Etaples, décédé il y a peu d'années, et sur lequel un trop bref travail a été lu dans l'une de nos séances. »

Séance du 16 mai 1872.

M. Pouy, membre correspondant, adresse à la Société une brochure intitulée : *Variétés historiques et littéraires : Bonaparte dans Amiens*. Amiens 1872.

M. Charles des Moulins, membre correspondant, adresse à la Société une brochure intitulée : *Questions obscures relatives à l'hydractinia echinata, fleur, et à l'alcyonium domuncula lamk*, tous deux logeurs de Fagures. — *Notes spécifiques sur le genre Pelia d'Orbigny (Solenacées)*, Bordeaux, 1872.

M. Duflos, membre du Conseil général de la Somme, membre correspondant de la Société, a adressé une brochure contenant des extraits des procès-verbaux des séances du Conseil général pendant la session de 1871 ; cette brochure est intéressante à divers points de vue, et notamment en ce qui concerne l'occupation d'Amiens par les Prussiens.

M. l'abbé Cochet, membre correspondant, a envoyé à la Société une brochure intitulée : *Bulletin de la commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, année 1870, tome II, 1re livraison. Dieppe, 1871. — *Découvertes archéologiques*.

Des remercîments seront adressés particulièrement à ces divers membres correspondants, par M. Em. Delignières, secrétaire.

M. Lenoel-Hérouart, directeur-gérant de la revue : *la Picardie*, qui se publie à Amiens, a fait connaître à M. le Président que l'abonnement pris, il y a déjà un certain nombre d'années, par M. Boucher de Perthes, alors président de la Société, n'était pas encore payé, et qu'il était dû quatorze années à raison de 12 fr. par an, soit 168 fr.; toutefois, comme on a attendu si longtemps pour réclamer et que les membres de la Société ignoraient ce long retard dans le paiement, M. Lenoel-Hérouart s'en rapporte complétement à l'appréciation de MM. les membres de la Société pour le réglement de cette affaire ; après examen et délibération, la Société décide que l'on paiera à M. Lenoel-Herouart la moitié de l'abonnement depuis 14 années, ce dernier reconnaissant lui-même que, par le retard apporté dans sa réclamation et les circonstances dans lesquelles elle se présente, il y a lieu de la réduire, et s'en rapportant purement et simplement à l'appréciation de la Société.

MM. Marcotte et Em. Delignières proposent au titre de membre résidant, et sur sa demande, M. J.-J. Farcy, docteur-médecin à Abbeville, médecin-adjoint de l'Hôtel-Dieu d'Abbeville, auteur d'un ouvrage intitulé : *Des Tumeurs phlegmoneuses de la fosse iliaque*, Paris, 1856. Cet ouvrage sera déposé aux archives, et le vote sur la présentation de M. le docteur Farcy aura lieu dans la séance prochaine.

M. Ernest Prarond propose à la Société d'émettre le vœu que le Conseil de la ville fasse couler en bronze, pour assurer leur conservation dans l'avenir, les bustes de plusieurs personnages marquants, tels que ceux de *Nicolas Sanson*, le géographe, exécuté en plâtre par Mlle Charpentier, de *M. de Pongerville*, l'académicien, dont on ne possède aussi qu'un exemplaire en plâtre, celui de M. *Louandre père*, l'historien d'Abbeville, dont il existe un portrait très-ressemblant fait par M. Henri Tronnet, notre collègue. Pour M. Louandre, la reproduction des traits et l'exécution du buste seraient encore facilitées par l'empreinte prise sur la figure après la mort; on pourrait obtenir ainsi un beau bronze et rendre à l'homme dévoué une justice bien due. M. Prarond ajoute que ces propositions lui ont été suggérées par les travaux auxquels se livre M. Em. Delignières sur les graveurs d'Abbeville : les artistes laissent ordinairement leurs portraits faits par eux, par leurs amis ou par leurs élèves; ainsi nous avons la plupart des portraits (en gravures ou en dessins) de nos graveurs; il serait sans doute possible de composer, à l'aide de ces pièces, des bustes fort ressemblants qui orneraient de la manière la plus digne une salle de Musée, consacrée ainsi à la représentation durable de toutes nos illustrations du Ponthieu.

A l'appui de cette proposition, M. Delignières fait remarquer que l'on pourrait aussi composer plusieurs bustes à l'aide du tableau si curieux de notre peintre Choquet sur les Hommes célèbres d'Abbeville, tableau qui est en ce moment à la Bibliothèque d'Abbeville.

M. Ch. Louandre donne lecture d'un mémoire sur une statuette antique, (dieu gallo-romain) faisant partie de la collection laissée par M. Delignières de Saint-Amand, trouvée à Cahon, près la rue d'Enfer. La Société décide que cet intéressant mémoire, sur cet objet d'une haute importance archéologique, sera inséré dans le volume des *Mémoires*, actuellement sous presse.

Séance du 30 *mai* 1872.

M. Buteux, membre correspondant, présent à la séance, remet, pour être déposés dans les archives de la Société, deux précis

intitulés, l'un : *Tactique ou art militaire, (la tactique est l'art de former une armée, de la faire marcher, manœuvrer et combattre)*; l'autre : *Commerce (selon la définition du comte de Verri, approuvée par J.-B. Say, le commerce n'est réellement que le transport des marchandises d'un lieu à un autre)*.

En échange du présent manuscrit sur la tactique, M. Buteux demande qu'une première copie de ce travail autrefois déposé par lui dans les archives de la Société lui soit remise. La recherche sera faite suivant le désir de M. Buteux, pour que cet ouvrage lui soit rendu.

Il est procédé au scrutin sur la présentation de M. l'abbé Franqueville, vicaire de Saint-Vulfran, déjà membre correspondant, comme membre résidant; le résultat des votes est favorable; en conséquence M. l'abbé Franqueville est nommé membre résidant.

Il est également procédé au scrutin sur la présentation de M. le docteur J. Farcy; le résultat des votes est favorable à M. Farcy, qui est nommé membre résidant de la Société.

MM. Marcotte et Ch. Louandre proposent au titre de membre résidant M. Alexandre Monchaux, banquier, président de la Chambre de commerce d'Abbeville, membre du Conseil municipal, etc. M. Monchaux présente à l'appui de sa demande les brochures suivantes :

Société de secours mutuels d'Abbeville, dite Œuvre de Saint-François-Xavier. Rapport de M. le Président. Année 1862. — *Id. Années* 1868, 1869, 1870, 1871 *et* 1872.

Chambre de commerce de l'arrondissement d'Abbeville; Considérations présentées à l'Administration municipale contre le régime actuel des portefaix à Abbeville, 1859. — *Id., Id.; Chemin de fer de Lille au Havre par Abbeville (section d'Abbeville à Dieppe). Lettre adressée par la Chambre de commerce de l'arrondissement d'Abbeville, le* 28 *janvier* 1870, *à Son Excellence le Ministre des travaux publics, etc.* Abbeville, 1870. — *Id., Id.; Messieurs les membres de la Commission du budjet.* Versailles. Abbeville, 1871. — *Id., Id.; Lettre adressée par la Chambre de commerce de l'arrondissement d'Abbeville à Messieurs les membres*

de la Commission d'enquête parlementaire sur la question des transports par chemin de fer. Abbeville, décembre 1871. — *Id.*, *Id.*; *Projet d'impôt sur les transactions commerciales; Observations adressées par la Chambre de commerce de l'arrondissement d'Abbeville à Messieurs les membres de la Commission du budget de* 1871. Abbeville 1872.

Il sera procédé, à la séance prochaine, au scrutin sur la présentation de M. Monchaux.

M. E. Prarond signale à la Société le premier article du numéro d'avril de la revue la *Picardie*. Cet article intitulé : *Souvenir du Musée de M. Boucher de Perthes*, est de notre collègue M. H. Dusevel. Chambres, salles, salons, escalier, vestibule, bibliothèque, galerie, M. Dusevel, aidé de notes envoyées par M. de Perthes lui-même, parcourt en 1854 tout l'hôtel qui portera désormais le nom de *Musée Boucher de Perthes*. La Société s'associera, ajoute M. Prarond, aux dernières paroles de M. Dusevel : « La Société d'Emulation d'Abbeville que présida si long-« temps M. Boucher de Perthes, et ses meilleurs amis, doivent « être satisfaits de voir enfin rester dans l'hôtel que ce savant a « habité, tout ce qu'il s'est appliqué à y recueillir avec tant de « talent et à si grands frais. »

M. Ch. Louandre expose le dépérissement du lin dans les environs d'Abbeville; la culture de cette plante est près de disparaître de nos contrées. Quelques personnes attribuent cette fâcheuse situation à l'appauvrissement du sol, relativement à cette plante; M. Louandre demande que la Société se mette en rapport avec un chimiste distingué, M. Berthelot par exemple, et le prie de donner l'analyse des terrains affectés à la culture en question. La Société prie M. Ch. Louandre et M. Hecquet d'Orval de réunir les éléments qui devront être soumis à l'analyse, et leur confie le soin de faire appel, pour cette analyse, à M. Berthelot, à Paris, ou à M. Bénard, à Amiens.

Séance du 13 *juin* 1872.

M. Farcy remercie la Société du vote qui lui a conféré le titre de membre résidant. Il présentera prochainement à la Société

un travail sur l'*Allaitement artificiel des nouveaux-nés dans l'arrondissement d'Abbeville.*

M. l'abbé Théodore Lefebvre, aumônier à Doullens, qui a envoyé récemment à la Société une monographie ayant pour titre : *Essai sur l'église du Saint-Sépulcre d'Abbeville*, demande à être reçu membre correspondant de la Société. M. l'abbé Lefebvre a été vicaire à l'église Saint-Sépulcre d'Abbeville, il est membre titulaire non résidant de la Société des Antiquaires de Picardie et membre correspondant du Cercle archéologique de Mons. Le vote sur la demande de M. l'abbé Lefebvre aura lieu dans l'une des prochaines séances.

Il est procédé au scrutin sur la demande de M. Monchaux ; le dépouillement des votes lui est favorable et il est nommé en conséquence membre résidant de la Société.

Un grand nombre de membres de l'Institut, de membres de la Société des antiquaires de France, et d'autres savants demandent le concours de la Société d'Émulation d'Abbeville pour présenter d'un commun accord un vœu collectif au gouvernement et à l'Assemblée nationale. Il s'agit d'assurer au pays la possession du magnifique médailler gaulois formé par M. de Saulcy, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, collection composée de 7117 monnaies et d'une importance telle, que de longtemps il ne pourra s'en reformer une autre aussi précieuse pour l'histoire de notre antiquité gauloise. Ce médailler, en dépôt au *British museum* depuis le commencement de la guerre, est convoité, on a tout lieu de le croire, par le gouvernement anglais qui trouve toujours des ressources quand il s'agit d'augmenter ses richesses scientifiques. Les membres de l'Institut, de la Société des Antiquaires de France et les autres savants qui voudraient avec l'aide et le concours de toutes les Sociétés savantes obtenir la conservation à la France des médailles de M. de Saulcy et qui ont signé la communication soumise à la Société d'Emulation, portent les noms les plus connus et les plus recommandables ; ce sont : MM. Adrien de Longpérier, Charles Robert, le baron de Witte, L. Deschamp de Pas, Anatole Chabouillet, Alexandre Bertrand, général Creuly, Anatole de Barthé-

lémy, E. Hucher, G. de Mortillet, Auguste Chassaing, L. de la Saussaye, etc. La Société d'Emulation s'associe complètement au vœu de ces amis de la science et de notre terre gauloise ; elle charge M. E. Prarond, son président, de leur exprimer tout l'intérêt qu'elle prend à la conservation dans nos musées nationaux des monuments qui intéressent à un si haut point notre histoire reculée ; elle joint ses pressantes sollicitations à celles qui ont pu déjà être faites ou qui seraient faites à cet effet. Elle prie particulièrement les signataires de l'Institut et de la Société des Antiquaires de France de témoigner pour elle auprès du gouvernement et de l'Assemblée nationale de ses vœux très-vifs pour l'acquisition par notre pays des monnaies de nos ancêtres gaulois.

M. Marcotte communique à la Société une partie de son *Catalogue de la Bibliothèque d'Abbeville*. Il travaille à ce catalogue depuis bien longtemps, et la Société a toujours suivi avec le plus grand intérêt, d'année en année, les progrès de cette œuvre sérieuse et consciencieuse. L'examen des cartes de M. Marcotte qui déjà répondent à presque toutes les divisions du riche dépôt d'Abbeville, montre avec quel soin scrupuleux, au point de vue bibliographique, ce catalogue si important a été dressé. La ville d'Abbeville, par la publication de ce catalogue, n'aurait plus rien à envier à celle d'Amiens, ni à d'autres villes en possession d'importantes bibliothèques. Aussi la Société hâte de tous ses vœux le moment où tous les lecteurs studieux, les amis de l'histoire, des sciences, des lettres, de l'érudition pourront avoir en main le catalogue de M. Marcotté pour faciliter leurs lectures et leurs travaux. Si des circonstances qu'on ne peut prévoir retardaient la publication de ce catalogue par la ville, la Société d'Emulation croirait, dans tous les cas, bien mériter de l'histoire et de la science locale en ouvrant éventuellement son prochain volume à la partie du travail de M. Marcotte qui intéresse le Ponthieu. Cette partie de l'œuvre de M. Marcotte a déjà été l'objet d'une délibération de la Société dans la séance du 13 janvier 1870, et a pris date à cette époque pour les publications à venir de la Société d'Emulation.

M. le Président donne communication d'une lettre qui lui a été adressée à la date du 6 juin dernier par M. L. Papillon, ancien imprimeur à Vervins (Aisne) et qui est relative à un sceau communal d'Abbeville ; cette lettre est ainsi conçue :

« Monsieur le Président,

« Je viens d'acheter un sceau-matrice dont je prends la liberté « de vous envoyer la description ; sceau en cuivre, avec un « appendice au revers pour pouvoir appuyer les deux mains afin « d'obtenir l'empreinte, forme ronde, diamètre 8 centimètres, « suit la figure ; légende : *Sigillum Maïoris communæ Abba-« tisvillæ ;* dans le champ, un cavalier, couvert d'une cotte de « maille, large épée en main ; sur la tête, casque triangulaire. « Un bouclier sur le cou du cheval paraissant porter pour « armoiries une roue, ou des raies d'escarboucle ; selle du che-« val peu ornée, point de lambrequins; poitrail décoré, étriers, « bride au mors, frontal, etc. Il ne me semble pas possible de « douter que ce sceau soit celui d'un maïeur d'Abbeville au « XIII[e] siècle, mais je crois que les sceaux de maïeurs équestres « sont rares. De plus, la légende n'est pas gravée dans le champ « du sceau, elle est sur la tranche disposée en tailloir.

« J'ai cru que vous ne me trouveriez pas trop risqué, Mon-« sieur, en prenant la liberté de vous entretenir de cette pièce « qui me paraît intéressante. Maintenant, ce sceau est-il connu « à Abbeville, en avez-vous une empreinte ancienne en cire, ou « une empreinte moderne ? Mon exemplaire serait-il une simple « répétition et posséderiez-vous le sceau-type ? Ce sont toutes « questions qui, avec bien d'autres, se sont présentées à mon « esprit, mais que vous seul pouvez résoudre.

« J'ai l'honneur de vous les soumettre dans l'espoir que vous « voudrez bien me dire ce qu'il faut en penser. Je vous remercie « à l'avance de la peine que ces détails peuvent vous causer et « vous prie de me croire, Monsieur le Président, votre respec-« tueux serviteur. »

L. Papillon.

Après lecture de cette lettre, une discussion s'engage sur la

communication de M. Papillon, M. Marcotte fournira à M. le Président des renseignements pour la réponse qu'il fera au signataire de la lettre, et lui remettra notamment une empreinte de sceau autrefois recueilli par M. Delignières de Bommy et récemment acquis par la ville.

Séance du 27 juin 1872.

M. le Président donne communication de la lettre dans laquelle M. le comte de Riencourt exprime le désir de faire partie de la Société à titre de membre résidant : M. de Riencourt envoie à l'appui de sa demande les travaux suivants :

1° *Influence de l'Eglise dans les temps modernes ou les moyens de combattre les maux présents*. Paris, 1868.

2° *De l'Autriche et de son avenir, par un ancien sécrétaire de légation*. Paris, 1869.

3° *La Question de la décentralisation par le comte de Riencourt, ancien secrétaire de légation*. Abbeville, 1871.

4° *La Réforme militaire*. Abbeville 1871.

M. le Président communique également la demande présentée par M. Déprez pour faire partie de la Société à titre de membre résidant. M. Déprez est auteur de différents travaux qui intéressent les animaux de rapport dans notre arrondissement, l'élevage, le soin de certaines maladies des chevaux et des bestiaux en général, etc.

La Société procédera avant les vacances prochaines au scrutin sur les demandes de MM. de Riencourt et Déprez.

Séance du 11 juillet 1872.

M. l'abbé J. Corblet, membre correspondant de la Société, a envoyé une brochure intitulée : *Les Tombes en bronze des deux Evêques fondateurs de la cathédrale d'Amiens*. Amiens, Langlois, libraire-éditeur ; sans date.

La Société procède au scrutin sur la demande de M. le comte de Riencourt et sur celle de M. Déprez. Les votes sont favorables

à MM. de Riencourt et Déprez qui sont en conséquence nommés membres résidants.

M. Prarond présente à la Société la transcription qu'il a faite d'une charte acquise récemment par la ville, entre autres pièces anciennes, à la vente de M. Delignières de Saint-Amand. Il s'exprime en ces termes :

« Cette charte, de 1178, antérieure par conséquent de cinq ou « six ans à notre charte de commune, constate le don d'un ter- « rain par le comte de Ponthieu (Jean). Elle est d'une conserva- « tion parfaite, et voici comment elle a pu être très-simplement « sauvée. Elle faisait partie de titres de maisons, et, quoique la « plus ancienne pièce de ces titres, elle a pu traverser les siècles « sans être remuée fort souvent. Elle fut enfin heureusement « recueillie par M. Delignières de Bommy, qui l'empêcha peut- « être d'aller couvrir un dossier de procédure ou un bocal de « ménagère.

« Cette charte fournit quelques explications précieuses pour « la topographie d'Abbeville.

« Le terrain donné était situé près de la porte Comtesse (le « fait est établi par une mention très-claire au verso du parche- « min). Ce terrain a servi à la construction de maisons et ces « maisons devaient s'élever du côté des numéros pairs de la rue « des Lingers actuelle, (partie dite autrefois *rue de la Fausse-* « *Porte*), la maison des Templiers (depuis la Commanderie, « l'Hôtel de la Rose), occupant, nous le savons, le côté opposé « de la rue. On se tromperait peu en cherchant ce terrain sous « les maisons portant maintenant les numéros 74, 72, 70 et « même en deçà, selon la superficie, que la charte ne donne pas, « sous les numéros 66, 64, c'est-à-dire sous les maisons occu- « pées par MM. Delarue-Marseille, Rumault-Delamothe, M[lle] Mar- « tin, MM. Julien Cocu, Halattre, Berger.

« Le donataire du terrain était un certain Robert le Pullois « dont la qualité n'est pas dite (1), mais qui reçoit pour lui et ses

(1) On trouve en 1202, parmi les échevins d'Abbeville, Lambert le Pullois (*Ordonnances du Louvre, tome XI, p.* 314. — *Charte de la commune*

« héritiers le morçeau de terre tout à fait libre ou affranchi de « droits d'usage. *Ab omni consuetudine*, aussi libre que la propre « maison du comte; *concessi ei domum tenandam tam liberam* « *quam propriam domum meam*, etc., la concession est faite « moyennant un cens de 12 deniers à payer annuellement avant « la Pentecôte. La maison considérée dans ces quelques mots « comme bâtie, était encore à bâtir cependant, comme le prouve « un autre extrait : *Ad faciendam et edificandam domum suam*, « *etc.* La position du terrain est bien indiquée : *Concessi* . . . . . « *totam terram illam et portam et totum taluum* (1) *porte et duos* « *pedes in aquâ usque ad arcum muri* (2) *qui est supra aquam* (3) « *juxta domum libri rustici et etiam totum murum ibi existen-* « *tem* (4) *ad faciendam et edificandam domum suam*, etc.

« Le comte fait ces concessions du consentement de son fils et « de sa femme.

« On remarquera que les maisons étaient déjà désignées par des « noms ou des enseignes : *domum libri rustici*. Cette enseigne « du livre rustique n'est-elle pas un peu inattendue à la fin du « douzième siècle?

« Si le mur que signale et même cède le comte est, comme il « y a tout lieu de le croire, le mur d'enceinte de la ville, n'y « aurait-il pas à noter aussi cet abandon des fortifications et du « terrain voisin, à la veille de l'octroi définitif de la commune? « Au moment de se désintéresser de la protection immédiate de

de Doullens souscrite par le maïeur d'Abbeville, Firmin de Senarpont). On sait que Firmin de Senarpont est remplacé dans les listes des maïeurs d'Abbeville de Jean Le Hochart, de Waignart, du P. Ignace, par Hugues Le Ver. — Ce Lambert le Puillois (*sic* cette fois) reparaît comme échevin en 1209 (*liste de Jean Le Hochart*).

(1) Mot que je ne trouve pas dans Du Cange. Les mots qui s'en rapprochent le plus dans le *Glossarium ad scriptores medii ævi* sont : *tallium, territorium urbis, certi limites, intra quos civitatis cujusdam districtus continetur*; et : *talueria, modus agri.*

(2) Une sorte d'arche ou de soutènement voûté.

(3) La Rabette.

(4) Le mur d'enceinte de la ville très-probablement.

« la ville, le comte ne semble-t-il pas vendre ses *terrains mili-*
« *taires* comme on dirait de nos jours ? La vente dont le hasard
« nous remet les preuves entre les mains fut-elle la seule vers
« cette date? Très-probablement non.

« Le plus curieux est la constitution de l'échevinage en 1178 ;
« le document nous fait entrevoir comment fonctionnait déjà le
« corps échevinal, sous le régime provisoire, un peu précaire
« sans doute et très-peu connu du XII[e] siècle, avant la charte qui
« consacra en 1184 la commune, accordée verbalement en 1130.
« Nous avons, en effet, la liste plus ou moins exacte des échevins
« (des maïeurs au moins) depuis 1184, mais nous avons bien
« peu de noms des maïeurs antérieurs à cette date. La charte de
« 1178 nous donne authentiquement la composition de l'échevi-
« nage au jour où elle sortit des mains du comte. Nous y trou-
« verons déjà des noms appelés à reparaître souvent à la tête
« de la commune.

« Laissons donc de côté les noms du seigneur de Saint-
« Valery, du sénéchal de Ponthieu, des seigneurs de Beeloi
« (Belloi) et de Durcat (Drucat) qui figurent parmi les témoins
« et arrêtons-nous aux bourgeois.

« Les noms des témoins de cette classe nous fournissent :
« *Teste* pour *testibus*, *maiore Gontero Patin te* (1); — Gautier Patin
« sera encore le premier maïeur de la Commune écrite en 1184; —
« échevins (Scabinis) *Waltero Deodato;* — Deodonatus en 1184; —
« *Widone Barbafust;* — Guido Barbafust en 1184; Gui Barbafust;
« nous trouvons en 1219 un maieur absolument du même nom,
« Gui Barbafust. Serait-ce le même? A quarante-et-un ans de
« distance, ce n'est pas probable, mais il doit paraître certain
« que celui de 1219 est un descendant de celui de 1178; il est
« permis de rappeler, à cette occasion, que la famille Barbafust
« fut longtemps importante, et au Crotoy non moins qu'à Abbe-
« ville; — *Petro Blundo*, Pierre le Blond, — il est à croire que ce
« Pierre surnommé le Blond eut un fils d'une toute autre nuance

(1) La désinence de l'abbatif est séparée ainsi dans la charte : *Patin te, de Senarpont te.*

« et que, à cette date, où les noms patronymiques n'existaient « pas complètement ou n'étaient pas fixés, ses descendants, s'ils « reparurent dans l'échevinage, y reparurent sous d'autres « noms; — *Guifredo de Tabarie;* — je ne retrouve pas les descen- « dants de cet échevin (1);—*Hugone Colet*, Hugues Collet; — nous « trouvons encore parmi les échevins mentionnés comme témoins « dans la charte de 1184, Hugues Cholet, *Hugo Choleta*, qui doit « bien être le même que le Hugo Colet de 1178 ; — *Bernardo de* « *Senarpont te ;* — un maïeur de 1199 est Firmin de Senarpont.

« En outre, on voit nommés, non plus parmi les échevins, mais « parmi les bourgeois, les jurés notables sans doute, *Hugone* (2) « *Le Ver* (Hugo Li Vers, échevin en 1184, et Hugues Le Ver, « maïeur peu après en 1194); *Gontero Clarbolt* (Gunterus Clare- « boldus, échevin en 1184) ; — c'est le nom que nous avons « traduit peut-être par Clabault (Gautier Clabault, maïeur peu « après, en 1188), mais je croirais plutôt que ce nom Clarbolt, « *Clareboldus*, est devenu Clarembault; nous trouvons, en effet, « un Gautier Clarembault, maïeur en 1192. Remarquons ce- « pendant que le prénom est le même : *Gunterus*, *Gonterus*, Gau- « tier, et que les deux maïeurs Gautier Clabault et Gautier Cla- « rembault, maïeurs à quatre ans de distance, pourraient bien « être le même personnage. Le nom Clarembault reparaît encore « en 1198 (Gautier Clarembaut, maïeur), mais le nom de Cla- « bault persiste plus longtemps, et un Jacques Clabault est « maïeur plusieurs fois à la fin du treizième siècle et au com- « mencement du quatorzième.

« Nous rencontrons enfin en notre charte de 1178 le nom du « vicomte de Rue : *Galtero vicecomiti Rue;* puis trois autres « noms : *Ramelino filio Engelerii ; Galtero Gepin* (nom que nous « ne retrouverons plus dans l'histoire d'Abbeville) ; *Roberto qui* « *non dormit* (Robert qui ne dort, forme très-commune de nom

(1) Mais je le retrouve lui-même avec la qualité d'échevin en 1195 : Gaudefroy Tabarie. — *Archives de l'Hôtel-Dieu.*

(2) Je donne toujours la forme de l'ablatif. Qu'on se souvienne de *testibus*.

« dans le vieil Abbeville : Qui ne paye, Qui ne sent), et enfin « le simple prénom du notaire du comte : *Johanne notario meo « per cujus manu datum est*, etc. »

Séance du 14 novembre 1872.

M. le Président annonce avec regret à la Société la mort de l'un de ses membres correspondants les plus distingués, M. Charles Henneguier, de Montreuil-sur-mer, décédé le 22 octobre 1872 ; M. Henneguier était d'une haute érudition et connaissait à merveille l'histoire du Ponthieu ; il possédait un grand nombre de documents qu'il se faisait un plaisir de communiquer à ceux qui s'adressaient à lui.

La Société a également à déplorer la perte d'un de ses membres résidants, qui a occupé à Abbeville, pendant de longues années, les fonctions de sous-préfet, M. Abdon-Alexandre-Florentin-Henri Mancssier, officier de la légion d'honneur, officier d'Académie, mort le 8 novembre 1872.

M. Duflos (Alexandre), membre correspondant de la Société d'Emulation, membre du Conseil général de la Somme, président de la Société anonyme d'Entrepôts et de Magasins généraux à Amiens, etc., a adressé à la Société la brochure suivante : *Société anonyme d'Entrepôts et de Magasins généraux à Amiens ; assemblée générale des actionnaires, du* 16 *mai* 1872. Amiens, 1872. Le rapport de M. Duflos, qui se trouve dans cette brochure, relate quelques faits intéressants pour l'histoire de l'occupation d'Amiens par les Prussiens.

M. le comte de Riencourt, membre résidant, a adressé la brochure suivante : *Insuffisance des pensions accordées aux militaires blessés. Moyen de les augmenter sans accroître les charges du trésor, par le comte de Riencourt, membre du conseil de la Société française de secours aux blessés des armées de terre et de mer.* Paris, Lachaud, 1872.

M. le Président dépose également sur le bureau la brochure suivante : *Société des sciences, agriculture et arts du département du Bas-Rhin, bulletin trimestriel de la Société et de la station*

agronomique, tome I, n° 2. 1869, Strasbourg. La Société décide que des remercîments tout particuliers seront adressés à cette société d'Alsace en témoignage des regrets profonds que nous éprouvons tous de ne plus pouvoir la compter au nombre de nos sociétés françaises.

M. le directeur de la *Revue d'Alsace* a adressé à la Société une lettre-circulaire l'engageant à souscrire à cette revue. L'état des finances de la Société ne lui permet pas de le faire, mais elle désire de tous ses vœux que cette publication puisse prospérer à Belfort, où elle a dû transférer son siége, depuis que Colmar, où elle paraissait autrefois, est condamné à rester allemand par suite de la guerre de 1870-71.

Il est procédé au scrutin. sur la présentation de M. Van Robais (Armand), déjà membre correspondant, comme membre résidant; M. Armand Van Robais, outre un précédent ouvrage manuscrit sur *les Comtes de Ponthieu, leur monnoyage*, etc., a publié depuis une intéressante notice sur *une petite seille en bois recouverte de cuivre repoussé, trouvé dans le cimetière, dit Mérovingien, de Miannay, près Abbeville*. Le dépouillement des votes est favorable à M. Van Robais, et le fait nommer membre résidant de la Société.

M. le Président expose à la Société que l'impression du volume de nos *Mémoires* actuellement en cours de publication ne marche que très-lentement; il faudrait presser MM. Briez, Paillart et Retaux d'activer le travail pour ne pas retarder davantage la publication de ce volume. On n'en est arrivé qu'à la page 432 et il reste encore un certain nombre de travaux qui, soit par leur date, soit par leur intérêt local tout exceptionnel et leur peu d'étendue, doivent nécessairement paraître dans ce volume. C'est ainsi qu'après le *Catalogue de Daullé*, par M. Delignières, travail qui n'est pas encore imprimé en totalité, nous avons en outre à publier dans ce volume : 1° *les Eglises de Paris*, par M. Buteux; 2° *le supplément du Mémoire de botanique*, par MM. de Vicq et de Brutelette; 3° *Le Rapport de M. Em. d'Orval sur les sépultures antiques de Miannay ;* 4° *La notice de M. Louandre sur un dieu gaulois provenant de la collection de M. Delignières de Saint-*

Amand; 5° *l'inauguration du monument de M. Boucher de Perthes*, par M. Delignières; 6° *la notice nécrologique sur M. Calluaud*, par M. Prarond; 7° les procès-verbaux des séances et les mentions des ouvrages envoyés. Il y a donc lieu, pour presser l'imprimerie, de faire auprès de MM. Briez, Paillart et Retaux une démarche spéciale dont sont chargés les membres de la commission des *Mémoires*, MM. A. de Caïeu et Paul Boullon.

Un des membres fait observer qu'il y a d'autant plus d'urgence à activer l'impression du volume que, outre les travaux qui viennent d'être mentionnés comme devant y être publiés, nous avons encore d'autres ouvrages à faire paraître le plus tôt possible, notamment celui de M. René de Belleval, membre correspondant : *Notice sur Pierre Leprestre et choix fait dans les chapitres de sa chronique de Saint-Riquier;* un travail de M. P. Boullon : *Traduction de Manfred*; un autre catalogue par M. Delignières, celui *des Aliamet;* un autre ouvrage : *Bibliographie abbevilloise*, par M. Marcotte, extrait de son catalogue général de la bibliothèque d'Abbeville, etc., etc. Et cependant ces ouvrages se trouvent forcément renvoyés au commencement du prochain volume, car ceux indiqués précédemment doivent nécessairement figurer dans le volume actuel, soit par leur date d'inscription, comme les *Eglises de Paris* par M. Buteux, soit parce qu'ils sont la continuation d'un travail précédent comme celui de MM. de Vicq et de Brutelette, ou encore parce qu'ils sont le résultat de recherches faites depuis longtemps déjà par une commission spéciale, comme le *Rapport sur les sépultures de Miannay*, par M. H. d'Orval. Les autres, enfin, ne sont que des communications fort courtes et d'un intérêt pour ainsi dire actuel, comme des notices nécrologiques. Mais l'ensemble de ces travaux remplira très-largement le volume et occasionnera dès lors pour l'impression des autres travaux un retard tout involontaire.

M. le Président expose qu'il serait utile de procéder à un rangement méthodique et à un classement complet de la bibliothèque de la Société qui devient de jour en jour plus importante, de revoir en même temps le catalogue général. Les archives pour-

raient aussi être l'objet d'une revue complète, et il y aurait lieu de dresser une liste de toutes les pièces qui pourraient ensuite être réunies en volumes reliés pour assurer davantage leur conservation ; pour tous ces soins et ces opérations diverses, il serait bon d'adjoindre à M. Jules Lefebvre, archiviste, une commission spéciale pour lui faciliter la tâche réellement trop lourde qui lui incombe. La Société, après cet exposé, nomme une commission composée de MM. de Caïeu, Marcotte, Van Robais et Em. Delignières, chargée de s'occuper, ainsi qu'il vient d'être dit, de la bibliothèque et des archives.

Il y aurait lieu aussi, relativement à la bibliothèque et au point de vue de la régularité, d'apposer sur tous les volumes un cachet portant le nom de la Société d'Emulation et de tenir un registre spécial sur lequel on inscrirait au fur et à mesure les ouvrages pris en communication par les membres de la Société. et l'époque de leur remise dans les rayons. La commission ci-dessus nommée est chargée aussi de s'occuper de ces deux points.

M. le Président parle de l'intérêt très-grand qu'aurait la Société à être déclarée et reconnue administrativement d'utilité publique, puisqu'elle pourrait alors recevoir régulièrement des dons ou des legs. Cette indication d'utilité publique ne se trouve nulle part dans les divers réglements qui ont été faits et approuvés ; il y a nécessité dès lors de remédier à cet état de choses qui, à un moment donné, pourrait être préjudiciable aux intérêts de notre compagnie.

Aussi la Société, après en avoir délibéré :

Considérant qu'il y aurait un très-grand intérêt pour la Société à être déclarée d'utilité publique, ainsi que le sont d'ailleurs la plupart des institutions de même nature,

Déclare, par la présente délibération, demander à l'administration supérieure, la déclaration d'utilité publique pour la Société d'Emulation d'Abbeville ;

Charge M. Ernest Prarond, président, et M. Béthouart de faire les démarches nécessaires pour obtenir cette déclaration.

M. Em. Delignières donne communication d'une note qui est ainsi conçue :

« Messieurs, depuis plusieurs années, M. Pierre Sauvage, un de nos membres correspondants, s'est mis à sculpter le bois avec un rare talent, composant lui-même ses sujets et les rendant avec le goût et le sens artistique qu'on lui connaît de longue date. Je ne puis aujourd'hui, dans une simple communication, vous faire passer en revue les différents ouvrages tels que pendule, coffret, devant de cheminée, prie-Dieu, etc., dus au ciseau de M. Sauvage, mais je veux vous parler d'une pièce capitale que l'on peut considérer, au moins jusqu'à présent, comme le chef-d'œuvre du maître, tant à cause de son importance, que par la manière dont elle a été exécutée.

« C'est un grand buffet-étagère, chargé de statuettes, cariatides, têtes, tableaux sculptés en relief et ornements divers ; ce sont de véritables ciselures pour les petits sujets et les ornements, le tout composé et travaillé avec un goût, un soin et une sûreté de main incomparables. Le meuble, nous pourrions presque dire le petit monument, de 2 m. 40 de hauteur totale sur une largeur de 1 m. 20, se compose de deux parties distinctes, dont l'une, depuis le bas jusqu'à hauteur d'appui, est à panneaux pleins séparés par des pilastres, et forme le buffet proprement dit ; l'autre, un peu en retraite, est vitrée et forme étagère. Le meuble est terminé en haut par une frise surmontée par devant de deux statuettes d'enfant à chaque angle, et d'une corbeille de fleurs au milieu, et par derrière d'un fronton ornementé.

« Voici en deux mots pour l'ensemble ; c'est le livre, si nous pouvons parler ainsi, il n'y a plus qu'à lire dans ses diverses parties le poëme mythologique et champêtre sur les productions de la terre, les dieux et déesses qui y président, les fruits, les fleurs, les animaux et, comme corollaires, la pêche, la chasse, les récoltes, que M. Sauvage y a tracé à l'ébauchoir, et nous pourrions presque dire, au burin.

« A la partie supérieure du buffet, au milieu du meuble, apparaissent trois figures en ronde bosse de personnages mythologiques dont les attributs divers vont être représentés et développés partout et de toutes les manières ; ce sont celles de Bacchus à gauche, de Pomone au milieu, et de Cérès à droite; elles se trouvent

chacune au sommet de trois pilastres couverts de ciselures et terminés par un chapiteau d'ordre composite. Au bas du premier (à gauche), deux jeunes faunes supportent un vase antique duquel s'échappent deux guirlandes style renaissance, comme pour les autres pilastres, et représentant pour celui-ci des feuilles de vigne, de lierre, entrelacées avec de petites grappes de raisin ; elles se terminent au sommet par deux chèvres, qui debout, se haussant sur leurs pattes, cherchent, mais en vain, à atteindre de leurs museaux des raisins débordant d'une corbeille. On ne peut rien imaginer de plus gracieux que ces animaux si spirituellement représentés dans leur attitude. Puis vient, comme nous l'avons dit, la tête de Bacchus avec une couronne de pampres, et au-dessous une grappe de ce fruit dont il aime tant la liqueur; enfin, sur un carré qui termine cette ligne ascendante, l'extrémité d'un thyrse à la pomme de pin; on voit à côté deux têtes de léopard, ces deux coursiers du dieu.

« Le même sujet continue à se développer à la seconde partie supérieure du meuble formant étagère : là, contre le montant de gauche, et formant cariatide, la statue d'une bacchante (*la Messaline antique*), aux lèvres sensuelles, au sourire lascif, les cheveux déroulés, la gorge nue jusqu'à la ceinture, le reste du corps couvert d'une peau de bouc. Elle soulève une amphore pour en verser le contenu dans une coupe qu'elle tient de la main gauche; on croirait que cette statuette a été modelée dans la cire, tant il y a de mollesse et d'abandon dans le mouvement. On ne saurait s'imaginer que, de ces lourds blocs de chêne, l'artiste ait pu produire des choses aussi gracieuses et aussi légèrement faites. Enfin, au couronnement, au-dessus d'une corniche richement ornementée, se trouve la statuette d'un des deux enfants dont nous avons parlé ; il est nu, négligemment assis et tient une grappe de raisin.

« Nous passons au pilastre de droite, consacré spécialement aux attributs de Cérès dont la tête figure au cartouche supérieur ; en bas et posé sur un trépied, le flambeau qui lui servit à chercher sa fille Proserpine, et autour duquel s'enroulent les deux serpents ou dragons qui traînaient parfois son char. Au-dessus, et sur

toute la hauteur du pilastre, une guirlande composée de liserons et d'épis de blé entrelacés ; au sommet, trois souris s'accrochant de ci de là aux épis qu'ils grignottent. Puis la tête de Cerès entourée de blé et de raisin, et, comme celle de Bacchus, encadrée en quelque sorte par les volutes du chapiteau de ce pilastre. Sur la seconde partie du meuble et suivant la même ligne ascendante, le dieu Pan, jouant de la flûte à laquelle il a donné son nom ; il est nu jusqu'à la ceinture et couvert plus bas d'une peau de lion qu'il retient du bras gauche ; le dieu des jardins est entouré de guirlandes de fruits, de blé et de grappes de raisin. Au-dessus du couronnement, la seconde statuette d'enfant assis, tenant une faucille et une gerbe de blé, et entouré de fruits.

« Le pilastre du milieu est consacré à Pomone. Dans le bas, un vase antique duquel s'échappent des fleurs et des fruits formant une guirlande qui se termine par deux cornes d'abondance remplies de fruits ; la colonne plate se termine là par le chapiteau. Puis vient la tête de Pomone, un peu plus grande que celles de Bacchus et de Cerès, et presque en buste ; elle est couverte d'une sorte de couronne de feuilles retombant gracieusement sur les côtés avec des fruits et des raisins. Au-dessus, au point central du meuble, dans un cartouche carré, figurent les initiales de l'artiste, P. S., entrelacés.

« Le montant qui sépare les deux panneaux vitrés, au milieu de l'étagère proprement dite, est formé par une colonne très-délicate sur laquelle sont ciselés des ornements légers surmontés d'une charmante figure d'enfant ; c'est le portrait, très-ressemblant, de la petite fille de M. Sauvage. Enfin, au couronnement, entre les deux statuettes d'enfants assis, se trouve une corbeille chargée de fleurs de toute espèce qui débordent tout autour. Cette corbeille est très-finement ouvragée et termine heureusement le meuble.

« Il nous reste maintenant à parler, pour achever cette description, des panneaux pleins du buffet. Sur chacun d'eux se trouvent deux véritables tableaux sculptés, l'un au bas, de 40 cent. sur 25, l'autre au-dessus, de 25 cent. sur 11, et représentant, ceux de gauche des sujets de chasse, et ceux de droite des sujets de pêche.

Enfin au-dessus, le devant de chacun des deux tiroirs, de 40 cent. de large sur 11 de hauteur, représente des sujets de même genre. Ils sont tous encadrés par des baguettes à gorge délicatement fouillées.

« Sur le tableau du bas, dans le panneau de gauche, on voit une biche sortant tout effarée d'un taillis à l'aspect d'un cerf qui est négligemment couché ; par une opposition heureuse, on voit au-dessus, et séparée par des branchages et des feuilles entrelacés, Diane chasseresse avec ses attributs, tenant son arc et ses flèches et accompagnée de deux lévriers retenus en laisse par une nymphe et prêts à s'échapper. Rien de plus joli et de plus gracieux que ces deux petites scènes où l'ensemble et les détails sont parfaitement rendus et où les personnages et les animaux, tous admirablement modelés, ont du mouvement et de la vie.

« Le tableau du dessus, un peu plus petit, représente une chasse au sanglier rendue plutôt sous forme d'allégorie ; le chasseur est un enfant qu'on voit à gauche armé d'un épieu, et dont la partie inférieure du corps se contourne en ornements qui se rattachent à des branches et à des feuilles. Le sanglier est lancé avec un mouvement et on pourrait dire une furie d'un naturel parfait.

« Sur le panneau du tiroir de ce même côté sont figurés, avec une saillie moins accusée que dans les tableaux qui précèdent, deux faisans, un lièvre, et à droite un chien qui les poursuit ; ils sont séparés par divers ornements entrelacés.

« Sur le grand panneau de droite qui comprend, bien entendu, la même disposition que celui de gauche, le tableau du bas représente une scène tirée de Théocrite : *le conte du Poisson d'or :* un vieux pêcheur est assis, raccommodant un grand filet aux mailles fouillées avec délicatesse, et dont les plis et replis sont rendus avec souplesse ; il raconte son récit à deux autres pêcheurs nus, debout devant lui et dont l'un tient deux rames et des cordages. Cette scène a pour fond une large coquille de forme ronde, entourée d'herbes marines qui se terminent au sommet par deux dauphins ; au-dessous, et séparés par des algues, sont représentés divers poissons et crustacés avec deux hérons de chaque côté.

Il y a notamment un homard qui est ciselé avec une délicatesse merveilleuse et une exactitude complète.

« Dans le second tableau, plus petit, au-dessus, sont des enfants qui prennent des poissons dans un large filet ; ils sont entourés d'herbes de marais.

Le petit panneau du tiroir de ce côté représente une sorte d'aquarium séparé en deux par des ornements et des oiseaux aquatiques, l'un pour les poissons d'eau douce et l'autre pour les poissons de mer.

« Enfin les deux côtés latéraux du meublè sont couverts d'arabesques, mais là ciselés en creux; sur celui de droite, on remarque au milieu notamment les deux dragons symboliques, attributs de Cérès dont la tête, en ronde bosse, se trouve, comme nous l'avons dit, au pilastre correspondant. Sur celui de gauche, deux têtes de bouc, attributs de Bacchus, et à la partie du milieu, correspondant aux tiroirs, un réchaud antique où flambe la liqueur aimée du dieu des buveurs.

« Tel est, autant que nous avons pu le dépeindre et le décrire, dans ses nombreux détails de sculpture et de ciselure, ce meuble, ou plutôt ce petit monument, véritable merveille d'invention, de talent et d'adresse, qui pourrait figurer aux premières places dans une exposition générale d'œuvres artistiques de cette nature »

EM. DELIGNIÈRES.

Séance du 28 *novembre* 1872.

La Société procède, par la voie du scrutin, à la présentation de deux de ses membres, parmi lesquels M. le Maire d'Abbeville, après avoir également consulté la Commission administrative du Musée, aura à choisir l'un d'eux pour faire partie de cette Commission, en remplacement de l'honorable M. Beaucousin, juge-de-paix, décédé dernièrement. Le résultat des votes est favorable à MM. Em. Deliguières et Jules Lefebvre qui seront présentés, par les soins de M. le Président, au nom de la Société d'Emulation.

L'académie des sciences, des lettres et des arts d'Amiens a adressé à la Société une lettre-circulaire d'après laquelle elle met au concours pour un prix qu'elle décernera en 1873 : une

Etude littéraire sur un sujet historique et biographique se rapportant au département de la Somme. M. le Président engage les membres de la Société à prendre part à ce concours.

L'Académie des lettres, sciences, arts et agriculture de Metz a adressé également le programme des concours ouverts pendant l'année 1872-1873. Ce programme comprend un certain nombre de sujets proposés ; les membres de la Société sont invités à prendre part à ce concours.

M. A. de Caïeu propose au titre de membre résidant M. Paul Blain, juge suppléant, et dépose sur le bureau plusieurs volumes de diverses sociétés savantes qui renferment des travaux présentés par M. Blain à l'appui de sa demande ; M. Van Robais est chargé d'examiner ces travaux, et d'en faire un rapport à la suite duquel il sera procédé au scrutin, dans le mois, conformément aux statuts, sur l'admission de M. Blain.

Plusieurs membres se plaignent de l'éclairage défectueux de la salle des séances : une commission composée de MM. Emile Delignières et A. de Caïeu, est chargée de s'occuper de ce point d'organisation intérieure.

Séance du 12 décembre 1872.

M. Jouancoux, membre correspondant de la Société, a adressé un ouvrage intitulé : *Essai sur l'origine et la formation du patois picard avec l'indication sommaire des lois de la transformation des mots et leur application à la recherche de quelques étymologies picardes, par J.-B. Jouancoux, membre correspondant de la Société d'Emulation*, 1873. M. Ernest Prarond, en déposant cet ouvrage sur le bureau, fait remarquer que c'est là une œuvre tout à fait picarde et très-instructive. Il appelle l'attention des membres de la Société sur cette étude savante sur laquelle M. Dusevel, un de nos collègues, a déjà fait un compte-rendu dans le dernier numéro de la revue *la Picardie* (octobre 1871-1872).

M. A. Van-Robais lit un rapport très-complet sur les travaux littéraires et économiques remis par M. Paul Blain, à l'appui de

sa présentation pour le titre de membre résidant. M. Blain a fait en 1867 et en 1868 à la Société académique des sciences, arts, etc. de Saint-Quentin, dont il est membre, des rapports intéressants et très-complets sur un concours d'histoire locale et un autre d'économie sociale. Il a fait en outre plusieurs compte-rendus imprimés du cours d'économie politique de M. Rondelet en 1868. En terminant son rapport, M. Van Robais estime que le candidat proposé par M. de Caïeu, sur sa demande, présente par ses connaissances sérieuses et pratiques, son aptitude au travail, ses idées justes et ses sentiments élevés exprimés dans la forme la plus convenable, autant de titres qui recommandent sa candidature au choix de la Société d'Emulation.

Ce rapport de M. Van Robais sera déposé aux archives et la Société, dans la prochaine séance, procédera au vote sur la candidature de M. Blain.

M. Em. Delignières fait à la Société la communication suivante :

« Messieurs, un de nos honorables membres résidants, « M. l'abbé Dergny, s'occupe toujours activement et avec succès « de travaux de peinture. Nous savons tous que, depuis long- « temps déjà, il est parvenu à une réputation méritée dans notre « ville et ses environs, et qu'il a même eu des toiles admirées aux « expositions de peinture de Paris. En vous rappelant les nom- « breux sujets exécutés sur muraille dans l'église Saint-Gilles, « dont il est depuis longtemps premier vicaire, je dois vous « signaler cinq panneaux qu'il a composés et peints tout derniè- « rement pour la décoration d'une nouvelle chapelle des fonds « baptismaux dans cette église. Cette chapelle, qui se trouve à « gauche, forme un hémicycle pentagonal éclairé en haut par « une verrière qui répand une lumière tamisée d'un heureux « effet et disposant au recueillement. Au centre sont les fonts « baptismaux en pierre ornée de sculpture. Les cinq panneaux « représentent autant de sujets différents peints par M. Dergny ; « ils sont entourés, ou pour mieux dire encadrés, suivant la « forme ogivale, par des bandes composées de volutes terminées « par un grand nombre de fleurs d'égale dimension, peintes par

« notre collègue avec une délicatesse infinie et un soin parfait.
« Au-dessus et tout autour, les parois un peu cintrées sont
« ornées d'ornements en arabesques du meilleur goût, aux ban
« deroles entrelacées sur lesquelles on lit des devises tirées des
« écritures saintes.

« Le panneau du milieu, qui fait face à l'entrée de la chapelle,
« réprésente *la Sainte-Trinité* : Dieu le père, sous la forme d'un
« vieillard, à longue barbe blanche, tenant d'une main un
« sceptre, et de l'autre la boule du monde ; à côté, à gauche,
« Jésus-Christ avec sa croix, tenant de la main gauche un livre
« ouvert sur lesquels se lisent les lettres A Ω, tous les deux
« revêtus de draperies de forme antique. Au-dessus, le Saint-
« Esprit, sous la forme d'une colombe, au milieu d'un cercle
« formant nimbe, et duquel tombent des rayons lumineux sur
« les deux personnages dont les pieds reposent sur des nuages.

« Le panneau à droite du premier représente *le baptême de
« Clovis*. Le souverain barbare, couvert de son manteau royal de
« velours bleu bordé d'hermine, se prosterne devant saint Remy
« qui est debout devant lui, s'appuyant d'une main sur la crosse
« épiscopale, et tenant de l'autre un évangile ouvert posé sur la
« cuve baptismale.

« *Le baptême de Jésus-Christ* forme le sujet du troisième pan-
« neau à gauche du premier. Le Sauveur, les pieds baignés par
« le Jourdain, présente sa tête et ses épaules nues devant saint
« Jean qui, debout sur la rive du fleuve, tenant la croix symbo-
« lique, lui verse l'eau du baptême. On aperçoit le paysage avec
« des palmiers dans le fond, et au-dessus, au milieu des nuages,
« apparaît la figure du Père éternel.

« Près de l'entrée, à droite, à côté du sujet représentant le
« baptême de Clovis, *l'Ange gardien*, aux grandes ailes, à la
« figure séraphique, conduit un jeune enfant qui tient un lys
« à la main, et il semble le préserver d'un gouffre béant à leurs
« pieds. *La Religion instruisant les enfants*, tel est le sujet du
« panneau de gauche, contre l'entrée de la chapelle. La religion
« est représentée sous la forme d'une femme drapée dans un
« vêtement antique, assise sur un large fauteuil en forme de

« trône avec dossier élevé; elle tient d'une main le calice avec « l'hostie sainte au-dessus, et étend l'autre main, par un geste « démonstratif, vers des enfants de différents âges agenouillés « autour d'elle.

« Ces divers sujets ont été, on le voit, bien étudiés, bien com« posés et sont bien rendus; ils ont tous un caractère biblique « qui frappe et impressionne profondément. C'est là une œuvre « complexe et importante qui fait le plus grand honneur à notre « collègue; aussi avons-nous cru devoir appeler votre attention « et votre intérêt sur ces derniers travaux, avant de vous faire « connaître, comme nous nous proposons de le faire à quelque « jour, les autres peintures, et elles sont nombreuses, dues au « pinceau habile et exercé de M. l'abbé Dergny. »

Séance du 23 décembre 1872.

M. le docteur Jousset, membre correspondant, a adressé à la Société un travail très-intéressant intitulé : *Les us et coutumes du vieux Perche. — Testament de Gaspart de Regnoust, écuyer, sieur du Chêne, ancien gendarme de la garde du roi.*

L'office *of the chief signal officer* a dressé il y a quelque temps, et tout dernièrement encore, plusieurs tableaux ou *Daily Bulletins war départment signal service u. s. army division of telegrams and reports for the benefit of commerce and agriculture, meteorogical record*, Washington. La Société charge le secrétaire de remercier en son nom l'office of the chief signal officer, à Washington.

M. le ministre de l'instruction publique a bien voulu faire adresser à la Société un exemplaire de *la Romania*, recueil trimestriel pour l'étude des langues et littératures romanes (année 1872, 4 brochures pour chacun des trimestres). C'est là une publication très-intéressante pour l'histoire de notre langue et de notre vieille littérature; aussi M. Prarond, président, dans une note qu'il a adressée, ne pouvant assister à la séance, croit devoir appeler sur elle l'attention des membres de la Société. Des remercîments seront adressés par les soins du secrétaire à

M. Jules Simon, ministre de l'instruction publique, pour l'envoi qu'il a bien voulu faire à la Société des livraisons parues de cette intéressante publication.

La Société procède au vote sur la demande de M. Paul Blain, juge suppléant, présenté par M. de Caïeu à l'effet d'être admis comme membre résidant de la Société ; le dépouillement des votes est favorable à M. Blain qui est en conséquence nommé membre résidant de la Société.

Une discussion s'élève ensuite entre quelques membres sur des modifications à apporter au règlement.

M. Hecquet d'Orval donne lecture d'une note qui lui a été demandée sur l'*importance du sel marin en agriculture*, tant comme engrais du sol, que comme auxiliaire de l'alimentation du bétail. Après avoir exposé sommairement l'historique de l'expérimentation de cette substance pour la fertilisation des terres ainsi que pour la consommation des animaux de ferme, l'auteur conclut en ces termes : « On vient de voir, par ce qui « précède, que les expériences n'ont fourni, jusqu'à présent, « que des résultats contradictoires ; le problème reste donc en- « core sans solution, mais il n'en est pas moins très-important « que les essais puissent être sans cesse reproduits en grande « culture dans des conditions diverses de sol, de climat, de « saison et d'assolement. Or, quelque puissent être, dans « l'avenir, les modifications apportées à la législation fiscale « actuelle, il sera toujours nécessaire de conserver la franchise « aux sels dénaturés pour l'agriculture.

« La conservation de ce système peut seule sauvegarder les « intérêts agricoles, en leur réservant l'avenir, car les insuccès « du présent ne prouvent nullement que de nouveaux procédés « d'application du chlorure de sodium aux terres cultivées, aux « prairies, aux pâturages, à l'alimentation du bétail, ou de « nouvelles méthodes de culture ne viendront pas un jour cons- « tater son utilité pour la végétation comme pour les animaux. »

Cette communication si utile est accueillie par la Société avec toute l'attention qu'elle comporte.

M. Delignières expose à la Société que M. Ernest Prarond a

lu, dans la séance du 20 décembre 1866, quelques extraits d'un travail sur *les Collections* de M. Oswald Macqueron ; il ajoute qu'il n'a été fait à cette époque qu'une mention très-sommaire de ce travail, et qu'il y aurait lieu de le reproduire en entier dans les procès-verbaux, alors surtout que des monographies concernant des œuvres de deux autres de nos concitoyens, M. Pierre Sauvage et M. l'abbé Dergny, y figurent déjà aux dernières séances. La Société s'associe à cette proposition et, après une nouvelle lecture de cette intéressante communication, décide qu'elle figurera au procès-verbal de la présente séance.

Suit en conséquence la reproduction littérale du travail de M. Ernest Prarond sur la collection de M. Oswald Macqueron :

« Messieurs, je désire vous entretenir aujourd'hui d'une collection que plusieurs de vous connaissent déjà, mais qui mérite d'être justement, c'est-à-dire très-hautement, appréciée par tous les historiens, par tous les amis de la Picardie et particulièrement du Ponthieu. Ai-je besoin de mieux désigner la collection de cartes, de plans, de gravures et de dessins de M. O. Macqueron, collection unique en notre province, sans égale, je le crois, dans toutes les autres, par l'énorme rassemblement des pièces qu'elle renferme (1) et par le travail incessant qu'elle représente ?

(1) Depuis que cette note a été écrite, la collection de M. Macqueron s'est considérablement augmentée encore. A ses travaux propres, l'infatigable collectionneur a ajouté des copies de toutes les richesses — plans, dessins, gravures — acquises par la ville lors de la vente de M. de Saint-Amand, le pieux gardien, jusqu'à son décès, de l'œuvre de son père et de son oncle, MM. Delignières de Saint-Amand et de Bommy.

Au 1er janvier 1873, la collection de vues recueillies ou dessinées par M. Macqueron et concernant les territoires de l'ancienne Picardie s'élevait, avec les portraits, armoiries, sceaux, etc., faisant partie de la même collection, au nombre de 2,502 pièces.

Ce nombre se décompose ainsi qu'il suit :

1° Picardie, département de la Somme, subdivisions anciennes et modernes, cartes générales, etc. 98

A reporter. . . . 98

« M. Macqueron a réuni en XI gros cartons (le nombre augmente encore) ce que l'on pourrait appeler les *Archives pittoresques de la Somme.* Toutes les pièces publiées depuis deux cents ans figurent dans ce recueil, mais la partie la plus riche à tous égards, la plus féconde en renseignements qu'on ne pourrait trouver ailleurs, est celle qui est due au crayon, à la plume, au pinceau du collectionneur lui-même.

—

Report.		98
2° Abbeville et les communes rurales composant ses deux cantons	671	
Canton de Rue.	110	
— de Gamaches.	73	
— de Moyenneville.	53	
— de Crécy	55	
— d'Ailly-le-Haut-Clocher.	142	
— d'Hallencourt.	73	
— de Saint-Valery.	119	
— de Nouvion	59	
— d'Ault.	58	
Total. . . .	1,413	1,413
Amiens et les communes qui composent ses quatre cantons.	153	
Canton de Corbie	34	
— de Villers-Bocage	18	
— de Sains	28	
— de Conty.	14	
— de Poix	7	
— d'Horney	21	
— de Molliens-Vidame	34	
— d'Oisemont	43	
— de Picquigny	60	
Total. . . .	422	422
Canton de Doullens	19	
— de Bernaville	21	
— de Domart	19	
— d'Acheux.	1	
Total. . . .	60	60
A reporter.		1,993

« Je citerai pêle-mêle cependant, je chercherai à faire saisir en une seule vue d'ensemble et en bloc, par quelques grandes divisions, l'œuvre personnelle de M. Macqueron et l'œuvre recueillie par lui.

« Cette collection, suggérée d'abord par l'amour des monuments, des aspects urbains, continuée autour de la ville de canton en canton, poussée enfin hors des limites de l'arrondissement jusqu'à celles du département, puis dans les départements limitrophes, est déjà, peut-on dire, complète pour le Ponthieu, très-avancée pour le département actuel de la Somme et ébauchée pour la Picardie.

« Suivons rapidement M. Macqueron dans cette marche rayonnante.

« Entre les murs de la cité natale s'est concentré d'abord, avons nous dit, le travail de collectionnement de M. Macqueron, et, dans les trois cartons qui concernent jusqu'à présent (1) le

Report.		1,995
Canton de Péronne	8	
— de Nesle	4	
— de Ham	16	
— de Chaulnes	6	
— d'Albert	1	
Total.	35	35
Canton de Montdidier	15	
— d'Ailly-sur-Noye	14	
— de Roye	18	
— de Rosières	6	
— de Moreuil	8	
Total.	61	61
Départements limitrophes de la Somme ayant fait partie de l'ancienne Picardie		146
Portraits picards		171
Dessins d'armoiries, de sceaux, curiosités, décorations de fêtes publiques, etc.		96
Total général.		2,502

(1) Écrit en 1866. Voir la note ci-dessus.

chef-lieu de notre arrondissement, nous feuilletons à la fois le vieil Abbeville, l'Abbeville moderne et même l'Abbeville des projets inexécutés et changeants, aussi bien la ville des chimères tombées que la ville des espérances exposées aux déconvenues de l'avenir.

« Ainsi pour le vieil Abbeville par exemple, — un si riche recueil autorise sans doute quelques longues énumérations, — ainsi pour le vieil Abbeville les cartons de M. Macqueron rapprocheront sous nos yeux : des plans de différentes dates, des représentations de murailles, de tours, de portes à divers états, constructions, démolitions et reconstructions, des représentations de ponts suivis de la même manière, des représentations extérieures et parfois (pour quelques parties du moins) intérieures des églises détruites, des plans et des vues de couvents aujourd'hui démolis ou confondus dans la foule des maisons bourgeoises, la vue de l'ancien port près du Pont-Neuf où notre enfance admirait les voiles venues de la mer et qui maintenant n'offre plus qu'un quai abandonné à la solitude comme si des siècles avaient passé depuis ce temps ; la vue de l'ancien port du Guindal si animé encore au seizième siècle et dont le souvenir ne vit plus que dans nos archives communales et la mémoire des érudits ; — port du Pont-Neuf et port du Guindal d'où sortit une partie de la fortune du vieil Abbeville, presque aussi oubliés maintenant, l'un que l'autre, de la génération nouvelle ; — la représentation de la tour que messire André de Rambures, gouverneur d'Abbeville, avait fait bâtir en 1494 dans son hôtel en pleine ville, en pleine rue Saint-Vulfran, pour interroger la campagne par dessus les remparts ; les édifices communaux modifiés à plusieurs reprises, la maison de l'Echevinage, le Bourdois, etc.; les lieux de promenade du vieux temps, le Pâtis qui vit l'honnête luxe abbevillois du XVIIIe siècle, la joie des fêtes données au comte de Mailly et que les revers de 1812 et 1813 firent à peu près confisquer et, dans tous les cas, aliéner par l'Etat; le Champ-de-Mars dont les talus, maintenant nivelés, avaient reçu les spectateurs des fédérations enthousiastes de 1790 et reçurent encore ceux des revues pacifiques de 1848. Dans la ville où le recueil

compulsé nous ramène, nous revenons incessamment au passé sur des plans ou des vues d'ensemble : plan de la vicomté de Saint-Pierre, vue de la vieille place Saint-Pierre, et cette vue du plantis Méricourt, prise bien avant l'établissement de l'abatoir et de l'usine à gaz ! Temps écoulés ! Alors un corps-de-garde de douaniers remplaçait le château du duc de Bourgogne ; la fontaine d'eau minérale appelait à ses escaliers de pierre les malades auxquels le chemin de Spa — le chemin de Corynthe — était interdit; le pont Rouge permettait aux promeneurs, qui ont laissé des descendants, d'accomplir, sans infidélité à la ligne traditionnelle, le tour classique des remparts ; le lavoir des Rames fonctionnait sans repos, agitant la laine blanche dans l'eau fouettée sous la terrasse plantée d'ormes et devant la dernière grille de la manufacture.

Tous les aspects renaissent sous le crayon, sous le lavis ; voilà les maisons portant les caractères des siècles où elles s'élevèrent, longtemps la décoration de la ville et démolies rapidement depuis moins de cinquante ans : une entr'autres du XIIIe siècle qui rendait la rue du Moulin-du-Roi digne de quelque vénération ; beaucoup d'autres assez curieuses, la plupart du XVIe siècle, rue Saint-Gilles, place Sainte-Catherine, vis-à-vis Saint-Vulfran, près de la fontaine le Comte, dans la chaussée du Bois ; les maisons de pêcheurs peintes par Hackert, etc.; et, si nous remontons beaucoup plus haut et d'un bond en arrière en feuilletant l'inépuisable recueil, les restes, rue du Pont-de-la-Ville, de murailles en pierres blanches qu'on soupçonnait (1817) être les masses décrépites d'un bâtiment des Templiers ; contre nos remparts, les derniers vestiges (les derniers souvenirs plutôt) de la cour Ponthieu sous forme de prison ; toutes les singularités de la ville : la porte Comtesse barrant la rue du Plat-d'Etain en avant de l'impasse de la Commanderie, les Six-Moulins barrant la Somme en avant du couvent des Cordeliers, la Croix du marché groupant autour d'elle les six maisonnettes ; des fragments d'histoire même fixés par la plume et par le pinceau : l'ancien hôtel de la Gruthuse, l'ancien siége présidial, le *District* enfin tel que l'avait laissé l'incendie de 1795, etc.

« Pour l'Abbeville moderne, les cartons de M. Macqueron exposent sous nos yeux tout ce qui demeure du passé et tout ce que le présent a construit : les restes subsistants des vieux temps, les anciens refuges d'abbayes encore debout, celui de Saint-Valery, celui du Gard ; les maisons remarquables encore, la maison dite de Saint-Acheul dans la rue du Moulin-du-Roi, la maison où François premier logea en 1517 dans la Tannerie, quelques vieilles hôtelleries, les grands bâtiments de la manufacture historique des draps, une maison dans la rue de la Poissonnerie d'après l'artiste primesautier Leclerc, de la race de Gérard de Nerval, et qui eut, comme le poète, l'appétit désespéré de la mort ; les maisons à sculptures de la rue Saint-Gilles, la *Maison Neuve* des Van Robais dans la grande rue Notre-Dame et surtout les maisons du Marché qui font face à la rue Saint-Gilles; les églises conservées, restaurées ou rebâties ; les maisons religieuses nouvelles, les écoles chrétiennes ; la chapelle dans le jardin de l'Hôtel-Dieu, l'oratoire dans le jardin des Ursulines (M. Macqueron pénètre partout) ; la nouvelle histoire dessinée ou peinte des lieux que consacre la piété, après l'histoire de ceux que sécularisèrent les ventes nationales ; l'hôtel-de-ville, les tribunaux ; les constructions relativement récentes d'utilité publique : halle aux toiles, usine à gaz, abattoir, école de natation ; les constructions même appartenant à l'Etat, durables ou provisoires : le parc d'artillerie, le magasin au fourrage, les écuries des chevaux malades de la garnison ; entre tous ces détails, et pour compléter l'aspect de la ville, des vues, des perspectives d'ensemble prises d'un coin de carrefour ou d'une fenêtre de grenier : la rue du Puits-à-la-Chaîne presque encore d'hier (1821 pour la gravure), dessinée probablement en 1815 par un officier anglais ; la vue de l'église de Saint-Vulfran et du Pont-aux-Brouettes, vue prise du coin de la rue du Moulin-du-Roi ; la vue de la Poissonnerie et de l'église de St-Vulfran; la vue à vol d'oiseau du Champ-de-Foire ; etc. ; des vues de la Somme à travers toute la ville : du pont de la Portelette au pont de Talance; du pont de Talance à l'ancien port du Pont-Neuf avec les maisons à l'aspect malpropre qui bordent la rivière dans cet

intervalle ; du Pont-Neuf au Guindal ; la vue du port actuel et du pont Ledien ; des vues du canal de Transit et des ponts qui le traversent ; d'autres détails : l'abreuvoir sous le couvent des Cordeliers, etc. Les mêmes cartons, contenant toute la commune d'Abbeville, renferment, cela va de soi, les faubourgs tout entiers. Notre doigt faisant voltiger les feuillets rencontre à la hâte les églises de Rouvroy et de Mautort; cette église de Notre-Dame de la Chapelle, sérieuse et grave pour toute la ville au milieu du cimetière qui nous attend et dont M. Macqueron a copié plusieurs tômbeaux; les chapelles de Sainte-Marguerite et de Saint Milfort; les calvaires ; de petits châtelets, des fermes : le château de Bagatelle, la ferme du gros arbre ; les moulins à eau et les moulins à vent; une épine cinq fois séculaire et à légende sur la gauche de la route d'Hesdin ; la pépinière de l'administration des ponts-et-chaussées à Sur-Somme, plus modeste et plus solitaire que celle du Luxembourg, mais courant moins de dangers (1), espérons-le ; les gares du chemin de fer dont les déplacements sont déjà de l'histoire, l'ancienne s'étant ouverte aux premières pérégrinations des Abbevillois entre le marais Malicorne (un vieux nom) et le cabaret de la petite Nanette (un nom jeune et engageant) ; les guinguettes enfin, parmi lesquelles, pour l'égaiement païen des vieux morts couchés à portée des ritournelles, la Belle Jardinière (autrefois l'Ermitage. Qui n'a admiré à Rome les tombeaux de marbre chargés de bacchanales sculptées? Ici ce n'est pas un art ivre qui parle sur une pierre morte, c'est la vie même qui se charge d'un contraste simplement idyllique, il est vrai, avec les tombes couvertes d'herbe et d'ombre d'un cimetière abandonné.

Pour l'Abbeville des projets anciens ou nouveaux, M. Macqueron a recueilli ou copié et nous présente : un *plan figuratif d'un bassin pour les navires marchands et d'un chemin de hallage pour les gribanes remontant à Amiens avec la perspective des magasins et celliers d'entrepôt et des édifices qui doivent orner le quai et la nouvelle place de Bourbon, dédié à monseigneur le comte*

(1) Écrit toujours, on le remarquera encore, en 1866.

d'Artois par son très-humble et très-respectueux serviteur P. Plantart, ng^t^, armateur et ancien consul (rien ne manque à la conception qu'un premier coup de pioche donné en terre); le projet de restauration de Saint-Vulfran par M. Viollet Leduc, 1854 ; le projet de restauration de la même église selon l'état primitif, par M. Massenot, avec des modifications proposées par M. Viollet Leduc, 1855 ; etc.

« Si nous nous écartons de la ville même qui a rempli de si amples portefeuilles, d'autres et d'inépuisables consignations de souvenirs, de vues, de plans, de projets vont s'offrir à nous, de cercle en cercle, dans les cartons qui s'ajoutent aux cartons. M. Macqueron a toujours porté au-delà son avidité de collectionneur, son activité de crayon, de plume, de pinceau. Ses acquisitions dans toutes les ventes et ses dessins enlevés sur place, au soleil, au vent, à la neige, se sont amassés peu à peu et groupés par villes, par bourgs, par villages. Après l'arrondissement d'Abbeville est venue la circonscription ancienne du Ponthieu, puis celle du département, puis la Picardie toute entière. Nous pouvons interroger dans les classements méthodiques de M. Macqueron les anciennes cartes de la province, celles qui donnent les divisions des Bailliages et des Élections, puis celles qui indiquent le passage de la Picardie aux Départements, c'est-à-dire les nouvelles divisions qui ne furent pas tout d'abord irrévocables et qui changèrent assez souvent après la révolution (cantons, communes, justices de paix, etc.) Dans ces cartes qui, sans être encore rares, sont maintenant de l'histoire, nous retrouvons la première figure administrative du pays de 1790 aux premières années de ce siècle. Dans les cartes modernes enfin, M. Macqueron a recueilli l'intérêt actuel, qui, sans que nous le sentions, se transforme déjà pour nos descendants. Des plans anciens (si nous remontons encore) nous donnent les embouchures des rivières dont l'histoire sera si intéressante plus tard, en raison des changements rapides qu'apportent aux formes géographiques la mer, les courants des fleuves et la main des hommes. D'autres plans de cours d'eau, de rivières susciteraient, dans l'intérieur même des terres, des remarques analogues.

L'histoire, à tous les points de vue, trouve son compte dans ces pieux recueils du passé. Veut-on remonter aux premiers projets de canalisation en Picardie ? Voici la *Carte particulière du projet de jonction des rivières de Somme et d'Oise, septembre* 1728. Voudrait-on connaître les tracés divers proposés pour les voies nouvelles que parcourt la vapeur ? Voici les *Projets de chemins de fer et les documents publiés qui intéressent les projets, plans, etc.* Ainsi, sans le préméditer peut-être, M. Macqueron a emmagasiné en quelque sorte toute l'histoire du pays.

« Mais, nous l'avons dit, c'est dans l'arrondissement d'Abbeville que M. Macqueron a surtout concentré l'effort de ses recherches et de son application. Autour de nous, dans les campagnes, il n'est pas un lieu pittoresque ou historique où M. Macqueron ne se soit arrêté et n'ait pris un croquis commémoratif de son passage, l'église, le château, une mairie, une école, un débarcadère, un châlet, une volière, un kiosque, moins que cela ou mieux que cela, un toit de chaume, un arbre remarquable ou légendaire.

« Et très-souvent, sans aller jusqu'aux villes de Saint-Valery, de Saint-Riquier, de Rue et du Crotoy, le dessin est déjà de l'histoire. Nous n'avons, pour rencontrer le passé guerroyant et le passé religieux, qu'à sortir de la ville avec M. Macqueron. Voici le château de Mareuil tel qu'il était en 1796, se souvenant encore des arquebusades, et voici, tout à côté, le fronton roman de l'église du même lieu. Voici sept vues seulement du château d'Eaucourt dont les ruines attestent encore l'importance ancienne, vues dont plusieurs, prêtées par M. Macqueron, ont été copiées à l'encre de Chine et à la plume par M. Gillard et réunies par lui en un grand dessin composé de cinq compartiments. Voici l'ancienne abbaye de Saint-Riquier représentée à différentes dates, les restes des fortifications de la ville, la porte du Haut, la porte du Bas, le beffroi, l'hôpital, la grande église en si juste sollicitude à la commission des monuments de l'ancienne France, et cet autre château historique dont il ne resterait plus guères, quant à la forme et aux aspects, qu'un souvenir, sans les dessins

de M. Macqueron (1), le château de la Ferté, dont la légende épique se confond presque avec les commencements de l'abbaye. Voici la salle voûtée de Drugy où Jeanne d'Arc fut prisonnière, le tombeau du sculpteur Pfaffenhoffen, etc.

« A l'embouchure de la Somme nous verrons avec M. Macqueron se regarder les deux villes de Saint-Valery et du Crotoy. Nous ne nous arrêtons, dans cette revue rapide de l'abondante collection, qu'aux lieux consacrés par un long passé. Saint-Valery, l'antique *Leuconaus*, a fourni à M. Macqueron de nombreuses vues et quelques plans : le projet de reconstruction de l'hospice, le nouveau port du Hourdel appelé à succéder aux ports de Saint-Valery et du Crotoy, etc. Sur la rive droite de la Somme, le Crotoy a fourni les restes de son château, les ruines de la prison de Jeanne d'Arc, plusieurs vues de l'église ancienne; le bas-relief, heureuse fortune d'un rétable ; une vue de la nouvelle église; le pont éclusé conduisant dans la baie les eaux du canal de la Maye; des tombes anciennes; le parc aux huîtres, hélas abandonné, mais qui, surtout si l'on se rappelle le restaurant qui y était annexé, mérite une élégie aussi touchante que celle des bois détruits ; de vieux canons en fer qui peut être repoussèrent les Bourguignons ou les Anglais; la plage, les bains et bien d'autres vues diverses.

« Une autre ville, Rue, retrouverait dans les cartons de M. Macqueron le peu de souvenirs matériels qu'il a été possible d'en sauver ; l'église (ancienne), la chapelle du Saint-Esprit, l'hôpital, un plan représentant les fortifications et les eaux, le beffroi. Valloires, sur les limites de l'arrondissement, a vu le dessinateur copier ses architectures et ses ornementations du XVIIIe siècle.

« On peut abattre maintenant le pilori de Crécy ; il se retrouvera à sa place dans l'œuvre de M. Macqueron. Le canton de Crécy, dont le nom est plus important dans l'histoire générale que dans nos annales particulières, fournit, aux pages que nous retournons, la chapelle de Fréchancourt ou des Trois-Cents-Corps

(1) La collection de M. Macqueron nous en garde plusieurs vues.

près de Noyelles-en-Chaussée, et la chapelle de Moriamini. seuls souvenirs vrais ou apocryphes des lieux qui virent la défaite de Philippe de Valois.

« Le canton de Nouvion nous donne, à Port, le tombeau de saint Honoré ; à Forestmontiers, les ruines de l'abbaye.

« Le canton de Gamaches nous donne le château de Rambures et les eaux qui ont jailli sous la sonde dans la vallée de la Bresle, véritables bienfaits pour le pays et révélations pour la science géologique de nos environs.

« Je ne mentionnerai pas, ou pour mieux dire, je mentionnerai seulement pour mémoire, les portraits, les armoiries qui forment aussi une portion notable des cartons ouverts à notre amour et à notre étude du pays (1). Ces indications suffisent. Nous ne suivrons donc pas M. Macqueron hors de notre arrondissement, dans ceux d'Amiens, de Doullens, de Péronne, de Montdidier, encore moins dans les départements voisins. M. Macqueron, on en a pu largement juger par les énumérations qui précèdent, est dès maintenant, et à bon droit, classé parmi les historiens archéologues du Ponthieu en deçà de l'Authie, et ce titre restreint qui n'en exclut pas un plus étendu, est, si je ne me trompe, celui qui peut répondre le mieux aux efforts persévérants du dessinateur, à l'ambition du collectionneur.

« Nous nous arrêtons, ayant, je l'espère, atteint notre but, celui de mettre sous le jour patriotique qui lui convient l'œuvre de M. Macqueron. Cette œuvre est de celles qu'il faut donner en exemple autour de nous et au loin, dans toutes nos provinces. De telles entreprises, relativement modestes, de suggestion si généreuse cependant au vrai et sain patriotisme de commune et de clocher, ont une valeur déjà grande pour les contemporains qui voient reproduire et qui reconnaissent les lieux qu'ils aiment, mais cette valeur s'augmentera de jour en jour et avec les années qui transforment si vite les architectures et la terre même, les monuments et les paysages. Que ne paierait-on pas aujourd'hui

(1) Je ne parlerai pas davantage de la bibliothèque de M. Macqueron, déjà très-riche cependant en ouvrages sur le pays.

un dessin représentant un de nos bois, un de nos cours d'eau, un de nos monticules, une hutte de notre pays au temps des invasions franques, au temps des apôtres d'Irlande, au temps de Saint-Riquier ou d'Angilbert, au temps du comte Guillaume Talvas ou du comte Jean, l'émancipateur de 1184? Car nous n'avons pas besoin d'un grand horizon. On s'intéresse souvent moins au monde entier qu'au petit coin de terre que l'œil peut toucher partout de son rayon. C'est le sentiment de la patrie qui est d'autant plus vif que la patrie est étroite. Une grande histoire, ou du moins une attachante histoire, peut donc tenir dans un espace de quelques lieues. Le sentiment, toujours plus insatiable, de cette histoire où notre application pénètre avec tant de peine, s'élargit et s'exalte parfois jusqu'à une sorte de poésie nostalgique, jusqu'à des évocations sans réponse Si nous pouvions, crions-nous alors, revoir la Somme épandue entre ses larges rives! l'immense forêt dont il ne reste plus qu'un buisson, la forêt de Crécy! et plus près de nous, à six ou sept cents ans seulement en ça, la forme de nos villes fières des chartes obtenues et entrant avec une passion presque républicaine dans la vie municipale! Le miracle de cette vision rétrospective est complètement irréalisable, même en peinture hélas! mais les collectionneurs ayant en main, comme M. Macqueron, les ressources du dessin, préparent, à ceux de nos neveux qui voudront bien se retourner vers notre temps, une satisfaction qui nous manque quand nous regardons en arrière. »

Certifié conforme au registre.

Abbeville, le 31 *décembre* 1872.

Le Président,

Signé: E. PRAROND.

Le Secrétaire,

Signé: EM. DELIGNIÈRES.

LISTE DES OUVRAGES

OFFERTS A LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION D'ABBEVILLE

PENDANT

LES ANNÉES 1867, 1868, 1869, 1870, 1871 ET 1872 (1)

LIVRES FRANÇAIS

ABBEVILLE ET LE DÉPARTEMENT DE LA SOMME

Conseil d'arrondissement d'Abbeville, session de 1868. — Rapport du Sous-Préfet.

Id., sessions de 1869, 1870.

Installation du Tribunal de commerce d'Abbeville, le 20 novembre 1868. — Discours de MM. Acoulon et J. Vayson. Abbeville.

Ville d'Abbeville ; Conseil municipal ; Enquête sur la question des octrois municipaux, délibération du 5 mars 1870 sur le rapport fait au nom d'une commission spéciale, par M. A. Courbet-Poulard. Abbeville, 1870.

Tribunal de commerce de l'arrondissement d'Amiens, audience du 1er décembre 1868. — Installation de MM. les Président, Juges et Juges-suppléants institués par décret impérial du 18 novembre 1868. Amiens, 1869.

(1) Pour les ouvrages non compris dans cette liste, voir les procès-verbaux des séances.

Maison du Blanc-Pignon, par M. A. Dubois, chef de bureau à la mairie d'Amiens, membre correspondant de la Société d'Emulation d'Abbeville, etc. Amiens, 1869.

Des moyens propres à déterminer les falsifications des huiles. — De la loi sur les vices rédhibitoires. — Réponses aux questions n°ˢ 27 et 33 du programme du Congrès scientifique, XXXIVᵉ session, tenue à Amiens en juin 1867, par M. Alexandre Duflos, président du Tribunal de commerce, chevalier de la légion d'honneur. Amiens 1868.

Notes historiques sur la ville et l'abbaye de Corbie et sur l'ancien doyenné de Fouilloy, par M. J. Darsy, membre de la Société des Antiquaires de Picardie. Amiens, 1870.

La Question de la décentralisation, par le comte de Riencourt ancien secrétaire de la légation. Abbeville, 1871.

Essai sur l'église du Saint-Sépulchre d'Abbeville, par M. l'abbé Lefebvre, aumônier à Doullens. Amiens, 1872.

Travaux des Conseils d'hygiène publique et de salubrité du département de la Somme, tome XIV, années 1870 et 1871. Amiens 1872.

DIVERS

Description des machines et procédés pour lesquels des brevets d'invention ont été pris sous le régime de la loi du 5 juillet 1844 ; publié sous les ordres de M. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. Paris, tome 64 ; — tome 65, 1869 ; — tome 67, 1869 ; — tome 69, 1870 ; — tomes 70-71-72-73 ; — tome 77, Paris, 1872.

Id., *id.*, Table générale des tomes 11 à 60.

Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, Catalogue des brevets d'invention, année 1868, n°ˢ 6, 7, 8 et 9, n°ˢ 11, 12 ; — 1869, n°ˢ 1 à 5, n°ˢ 9, 10, 11, 12 ; — 1870, n°ˢ 1 à 12 ; — année 1871-1872 ; — année 1872, n°ˢ 1 à 3.

Les découvertes archéologiques dans l'arrondissement de Beaune en 1868, par M. Charles Aubertin, officier d'Académie, conservateur du musée de la ville de Beaune et membre de plusieurs Sociétés savantes.

Rouen pendant la révolution, sédition royaliste à l'occasion de la disette, par E. de la Quérière (membre correspondant de la Société d'Emulation d'Abbeville). Rouen, 1868.

Documents historiques sur le prieuré conventuel de Château-l'Hermitage, qualifié souvent d'abbaye dans les chartes. — Ces documents sont tirés des archives de Roche-Mailly. Le Mans, 1868.

Notice biographique sur Pierre Corneille, par M. Charles Marty Lavaux. Paris, 1868.

P. G. Lesguillon ; épître à M. le lieutenant colonel Staaff sur la poésie contemporaine.

Quelques réflexions sur la doctrine scientifique, dite Darwinisme, par M. Charles des Moulins, membre de l'Association scientifique de France. Bordeaux, 1869.

Recherches chronologiques sur les évêques de Senlis, par MM. Dhomme et A. Vattier, de l'institution Saint-Vincent à Senlis, mémoire présenté au Comité archéologique de Senlis. Senlis, 1866.

Un chapitre de l'histoire de l'art en province, par M. Gustave Levavasseur, lu en séance publique du Congrès scientifique à Amiens, le 4 juin 1867. Amiens, 1868.

Congrès scientifique de France, 34e session, tenue à Amiens le 3 juin 1867. Paris, chez Deroche ; Amiens, chez Cailleux, 1868.

Mémoires sur l'histoire du Cotentin et de ses villes, par messire René Toustain de Billy, prêtre, docteur en théologie, curé de Mesnil-Opac, publiés par la Société d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche ; 1re partie, villes de Saint-Lô et de Carentan, 1re livraison. Saint Lô, 1864.

Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes tenues les 14, 15, 16 et 17 avril 1868. — Histoire, philologie et sciences morales. Paris, 1869.

Id., *id.*, Archéologie, 1869.

Les Taï-pings, par Armand The-Rule. Rouen, 1869. (L'auteur de ce poëme est M. Armand Heurtrel, agrégé de l'Université pour les sciences appliquées, secrétaire de la Société libre d'ému-

lation de la Seine-Inférieure, membre de l'Académie de Rouen).

Origine du patronage liturgique des boulangers, saint Honoré; mémoire lu au Congrès de la Sorbonne (1869), par M. l'abbé Corblet. Arras, 1869.

Le Concile de Constance et les origines du gallicanisme, par M. l'abbé Corblet. Arras, Paris, 1869.

Du bégaiement considéré comme vice de prononciation; mémoire lu à la Sorbonne, le 5 avril 1866, dans la réunion des délégués des Sociétés savantes des départements et des membres du comité des Sociétés savantes établi près le Ministre de l'instruction publique, par M. Chervin aîné, instituteur communal à Lyon, officier d'Académie, délégué de la Société littéraire, vice-président de la Société de secours mutuels des instituteurs et institutrices, membre de la Société d'éducation, de la Société de statistique de la même ville, etc. Paris, 1867.

Rapport présenté à la Société d'éducation de Lyon, par une Commission désignée par elle sur la méthode employée pour la cure du bégaiement et de tous les autres vices de prononciation, par M. Chervin aîné, instituteur communal à Lyon, officier d'Académie, etc. Paris, 1864.

Toasts portés aux différents présidents connus de l'auteur (M. Chervin aîné — banquet annuel de la Société littéraire), 21 décembre 1865. Paris. — Lu au banquet de la Société impériale d'éducation de Lyon; hommage à la famille. Lyon, 5 mars 1868.

Rapport de la Commission spéciale, instituée par M. le Sénateur, préfet du Rhône, pour l'examen de la méthode curative du bégaiement de M. Chervin aîné, instituteur communal à Lyon, officier d'Académie, etc. Paris, 1868.

Institution des bègues de Paris; rapport à Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique, par Chervin aîné, directeur-fondateur de l'institution, officier d'Académie. Paris, 1868.

Cours de prononciation à l'usage des bègues, subventionné par le Conseil municipal, et professé par M. Chervin aîné, officier d'Académie, directeur-fondateur de l'institution des bègues de Paris; rapport de MM. les membres du Conseil municipal de Marseille, par M. le docteur Boyer. Marseille, 1869.

Les siéges de Soissons en 1814 ou dissertation sur le récit de la campagne de France en ce qui concerne la ville de Soissons, par Maxime Laurendeau (complément du tome Ier ou de la 2e série du bulletin de la Société archéologique, historique et scientique de Soissons). Soissons, Paris, 1868.

Note sur la syphilisation, par le docteur Reboulleau, médecin en chef des établissements hospitaliers civils de Constantine. Constantine, 1869.

Vœu en faveur de l'inscription dans les lois françaises du caractère obligatoire de l'instruction primaire émis à l'occasion du nouveau projet de loi sur la gratuité, par le groupe Hâvrais de la ligue de l'enseignement dans sa séance du 6 novembre 1869, avec cartes. Le Hâvre, 1870.

Opinion de la province sur la question des arènes Gallo-Romaines de Paris. Paris, 1870.

Le Congrès international d'archéologie préhistorique de Copenhague en 1869, compte-rendu sommaire adressé à la Société d'Emulation d'Abbeville, par Arthur Demarsy. Arras, 1870.

Rapport sur les sépultures Gallo-Romaines du Hâvre, publié par la Société hâvraise d'études diverses. Le Hâvre, 1870.

Abel Hovelacque ; instructions pour l'étude élémentaire de la Linguistique Indo-Européenne. Paris, 1871.

Extrait du *XIXe Siècle*, no du 6 février 1872 ; rapport du jury sur l'exposition italienne d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques (Bologne). Paris, 1872.

La question des chemins de fer, par Félix Nouette-Delorme. Paris, 1872.

Les chemins de fer et l'enquête parlementaire, par A. Lavallée. — Extrait de la *Revue des Deux-Mondes*. Paris, 1872.

Essai sur les définitions géométriques, par J.-F. Bonnel, ancien élève de l'école normale supérieure, agrégé de l'Université pour les sciences mathématiques, membre de la Société d'Emulation, professeur de mathématiques au lycée de Lyon, etc., etc. Paris, 1871.

Histoire de l'Académie d'Arras depuis sa fondation en 1737

jusqu'à nos jours, par M. le chanoine Van Drival, secrétaire général de cette Société. Arras, 1872.

Histoire de Bures en Bray, par l'abbé J.-E. Decorde, ancien curé de la paroisse, membre de l'Institut des provinces et de diverses Sociétés savantes françaises et étrangères. Paris, Rouen, 1872.

Rapport sur les sépultures Gallo-Romaines du Hâvre; publié par la Société hâvraise d'études diverses. Le Hâvre, 1870.

—

LIVRES ETRANGERS

Sur la périodicité physiologique. — Discours prononcé à la séance publique de la classe des sciences de l'Académie royale, le 16 décembre 1868, par M. Spring, directeur de la classe. Bruxelles, 1869.

Epaves archéologiques et littéraires; essai de tablettes liégeoises, par Alb. d'Otreppe de Bouvette, 96e livraison. Liége, 1869.

La corbeille aux pensées. — Essai de tablettes liégeoises, par Alb. d'Otreppe de Bouvette, 98e livraison. Liége, 1869.

Improvisation patriotique. Fêtes de Liége (septembre 1869) données à l'occasion du grand tir international; essai de tablettes liégeoises, par Alb. d'Otreppe de Bouvette, 101e livraison, 1869. Liége, 1869.

Offertes à l'avenir, tablettes liégeoises, par Alb. d'Otreppe de Bouvette. 104e livraison. Liége, 1870.

Les coupures, ou fragments épars détachés d'œuvres inédites; essai de tablettes liégeoises, par Alb. d'Otreppe de Bouvette, 105e ivraison, 1870.

Notice sur le Congrès statistique de Florence en 1867, par M. Ad. Quetelet, président de la Commission centrale de statistique de Belgique. (*Bulletin de la Commission*, etc., extrait du tome XI).

Sur les orages observés en Belgique pendant l'année 1868 et le premier trimestre de 1869. — Communications recueillies par M. Ad. Quetelet, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique.

Sur les étoiles filantes du mois d'août 1869, observées à Bruxelles; note par M. Ad. Quetelet, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique.

Note sur l'aurore boréale du 6 octobre, et les orages de 1869, par M. Ad. Quetelet, secrétaire, etc., etc.

Notices sur les aurores boréales des 15 avril et 13 mai 1869, et sur le bolide observé à Bruxelles le 31 mai de la même année. — Sur les météores observés à Moncalieri, lettre de M, F. Denza.

Orages observés en Belgique en 1868 et 1869, communications par M. Ad. Quetelet, secrétaire, etc.

Orages en Belgique en 1870 et aurore boréale des 24 et 25 octobre 1870. — Communications de M. Ad. Quetelet, secrétaire perpétuel de l'Académie et directeur de l'Observatoire royal de Bruxelles.

L'origine des noms de Bruxelles et de Louvain attribués à d'anciens appareils de chasse à la haie, par M. Peigné Delacourt, membre correspondant de plusieurs Sociétés savantes. Namur, 1871.

Observations météorologiques faites à Luxembourg par F. Reuter, professeur de chimie à l'Athénée royal grand-ducal de Luxembourg. Luxembourg, 1867.

Du passage des Alpes par Annibal, par Edouard Secretan, professeur. — Extrait de la *Revue militaire suisse*. Lausanne, 1869.

Inscriptiones Helveticæ collectæ et explicatæ ab Ioanne Gaspare Orellio II-5. — Aus dem zweiten band der antiquarischen Gesellschaft besonders abgedrucht. Turici, 1844.

Paleoetnologia Sicula di Francesco Anca, barone di Mangalavite. Palermo, 1867.

Die gottesurtheile der Indier. — Rede gehalten in der offentlichen sitzing der koniglisch Akademie der Wissenschaften am 28 mars 1866 von Emil Schlagintweit. Munchen, 1866.

Report on the invertebrata of massachusetts published aggreably to an order of the legislature. — Second édition, comprising the mollusca by Augustus A. Gould, M. D., edited by W. G. Binney. Boston, 1870.

Die algentypen der flechten gonidien programm fur die rectoratsfeier der universitaet von Schnendeuer. Basel, 1869.

Marcus Porcius Cato der censor, etc., von prof. F. D. Gerlach. Basel.

Christian friedrich schoenbein, etc., von Eduard Hagenbach. Basel, 1868.

Uber thal und sea bildung, etc., von prof. L. Rutimeyer. Basel, 1869.

Feudal manuals of english history a series of popular sketches of our national history, etc., by Thomas Wright esq. M. A. F. S. A. etc. London, 1872.

Special report on immigration accompanying information for immigrants relative to the reutals of laud, etc. (avec tables), by Edward Young ph. D, chief of the bureau of statisties. Washington, 1872.

Brahma und die Brahmanen; vortrag in der offentlichen sitzung der K. Akademie der Wissenschaften am 28 marz 1871 etc. Gehalten von D[r] Martin Hang. Munchen, 1871.

Smithsonian contributions to knowledge — 173 — the gray substance of the medulla oblongata and trapezium, by John Dean M. D. — Washington city: published by the Smithsonian institution, 1869.

Id. *id.* — 220 — the indians of cape flattery, at the entrance to the strait of fuca Washington territory, by James G. Swan, 1869.

Id. *id.* — 221 — the orbit and phenomena of a meteoric fire-ball seen july 20, 1860, by James H. Coffin, A. D., professor of mathematic and astronome in Lafayette college, 1869.

Anniversary oration delivered before the medical society of the district of Colombia, september 26, 1866, by J. M. Touer, M. D. — printed by request of society, Washington D. C., 1869.

Hinrich's contributions n°° 1, 2, 1868. — Contributions to molecular science or atomechanics by Gustavus Hinrich professor of chemistry and mineralogy Iowa state University. — N° 1, the staties of the fom typer of modern chemistry, with especial regard of the water type. — N° 2, a new and general law determining the atomic volume and boiling point of a great number of carbon compounds. — Iowa city, united states, 1868.

Bereting om en botaniske reise i omegnen af fæmundsoen og i trysil, af H. L. sorensen stud. real. — Christiana, Johan dahl 1867.

Mémoires pour servir à la connaissance des crinoïdes, par Michael Sars, docteur en philosophie et médecine, professeur de zoologie à l'université de Christiania, avec 6 planches. Christiania, 1868.

Le glacier de Boium en juillet 1868, par S. A. Sexe, avec gravures sur bois. Christiana, 1869.

Koninklijke bibliotheck; aan zijne excellentie dén minister van bismen laudsche zaken. 'S Gravenhage den 17 dem maart 1870. (La Haye).

Díe romischen Moselwillen zwischen Trier und nennig, von dom capitular von Wilmowsky; herausgegeben von der Gesellschaft fur nutzliche forschungen zu Trier, 1870. (Trèves).

Die geschichthiehen ergebnisse der Algytologie vortrag in der offentlichen sitzung der K. Akademie der Wissenschaften. am 20 marz 1869. etc., gehalten von Fr. Joseph lanth. Munchen, 1869.

Bedenken der conservators der Alterthümer zu Leiden, Herrn d' L. J. Janssen, über die in der Berliner Akademie der Wissenschaften gegen die Echtheit der Romischen Inschriften zu nennig vorge tragene palaographische. — Kritik; Trier, 1868,

Die romische villa zu nennig. Thre inscriften erlantert von dom capitular von wilmorski. Trier, 1868.

—

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Bulletins de la Société zoologique d'acclimatation, fondée le 10 février 1854, tome v, n° 7, juillet 1868. Paris.

Bulletin médical de l'Aisne, publié par la Société de médecine du département de l'Aisne, 1868, 4° trim. — 1869. — 6° année, 1871. Laon.

Mémoires de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix, séances publiques, années 1869, 1870, 1871.

Bulletins de la Société industrielle d'Amiens, t. VII, n° 6, 1868. — t. VIII, IX, X, 1869 à 1872. Amiens, Paris.

Société industrielle d'Amiens ; programme des questions mises au concours, années 1869-1870. — *Id.* 1871-72.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts d'Amiens, t. VII, VIII, IX, 1869 à 1872. Amiens.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers (ancienne Académie d'Angers), nouvelle période ; t. XI, n°s 2 à 4. — t. XII, XIII, XIV, n° 1, 1869 à 1871.

Bulletin de la Société industrielle et agricole d'Angers et du département du Maine-et-Loire, 38° et 39° années, 8° et 9° de la 3° série, 1867, 1868. — 40° et 42° années, 16° de la 3° série, 1869, 1871. Angers.

Annales de la Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt (Vaucluse), 4° année, 1866-1867. Apt, 1869. — 5° année, 1867-1868. Apt, 1871.

Id. *id.* Statuts et règlement.

Bulletins de la Société des sciences naturelles et historiques de l'Ardèche, n° 5, 1868. Privas, 1869. — N° 6. Privas, 1872.

Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras, 2° série, t. III. Arras, 1869. — t. IV. Arras, 1870.

Mémoires de la Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, tomes XXXII à XXXIV de la collection, t. V, VI, VII de la 3° série, années 1868 à 1870. Troyes.

Organisation de la Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube ; 6e édition. Troyes, 1869.

Bulletin de la Société d'apiculture de l'Aube, n° 10 (1er de la 2e série). Nogent-sur-Seine, 1869.

Mémoires de la Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes ; mars, décembre 1868.

Nouveaux Mémoires de la Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin, t. IV, 2e, 3e et 4e fasc., 1869, 1870. Strasbourg.

Id. id. Bulletin trimestriel de la Société et de la Station agronomique, t. V, nos 1 et 2. Strasbourg, 1870.

Compte-rendu de la Société de bienfaisance pour l'enseignement des bègues indigents, par M. Terme, député du Rhône. Paris, 1869.

Bulletins de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers (Hérault), 2e série, t. V, VI. Béziers, 1869 à 1872.

Id. id. Catalogue de botanique, par M. Gabriel Azaïs, secrétaire de la Société.

Actes de la Société linnéenne de Bordeaux, t. XXV à XXVIII, 3e série, t. VI à VIII. Paris, Bordeaux, 1869 à 1872.

Bulletins de la Société académique de Boulogne-sur-Mer, t. II, III, 1868 à 1870.

Bulletins de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, nos 22 à 24, 1858 ; années 1869, 1871 ; nos 1 à 5, 1872.

Bulletins de la Société académique de Brest, années 1868-1869, 1870, 2e livr. ; 1871, 1re livr.

Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen, 1867, 1868, 1870, 1871.

Bulletin mensuel de la Société d'agriculture et du commerce de Caen, années 1864, 1866.

Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai, t. XXX, 2e part., séance publique du 18 août 1868, présidence de M. Alc. Wilbert ; t. XXXI, 1re part., séance du 21 nov. 1869 ; *id.*, 2e part., séance du 19 nov. 1871.

Id. id. 3e part., comptes-rendus des séances depuis le 23

janvier 1868 jusqu'au 20 juillet 1870 ; 6ᵉ fasc. de comptes-rendus. Cambrai, 1871.

Mémoires de la Société des sciences naturelles et historiques de Cannes, des lettres et des beaux-arts de Cannes et de l'arrondissement de Grasse ; 2ᵉ vol. Cannes, 1872.

Société de la carte géologique de France. — Discussion des statuts. Lyon, 1869.

Bulletin de la Société d'agriculture et d'horticulture de Châlons-sur-Saône, nᵒˢ 36 à 38, de mars à octobre 1869.

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry (Aisne), années 1868, 1869.

Mémoires de la Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher (ancienne Commission historique), 2ᵉ série, 1ᵉʳ vol. Bourges, 1868.

Mémoires de la Société académique de Cherbourg, 1867.

Catalogue de la bibliothèque de la Société des sciences naturelles de Cherbourg. 1ʳᵉ partie. — Publications des Académies, Sociétés savantes et Etablissements scientifiques. Cherbourg, 1870.

Le Musée, bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Clermont (Oise), nᵒˢ 32 à 49, de nov. 1868 à avril 1870. — Nᵒˢ 52 et 53, juillet et août 1870. — Nᵒˢ 1 à 4, août 1871 à septembre 1872.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar, 8ᵉ à 11ᵉ année, 1867 à 1870.

Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes tenues les 14, 15, 16 et 17 avril 1868, histoire, philologie et sciences morales. Paris, 1869. — *Id*, archéologie. Paris, 1869.

Congrès scientifique de France, 34ᵉ session tenue à Amiens le 3 juin 1867. Paris, Amiens, 1868.

Institut des provinces de France. — Règlement de la XXXVIIIᵉ session du Congrès scientifique de France et programme des questions à y traiter.

Bulletins de la Société dunoise : archéologie, histoire, sciences

et arts, n°s 5 à 11, 1869 à 1871 : n°s 13 et 14, juillet et octobre 1871. Châteaudun.

Mémoires de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, 13e volume, 1867-1868 ; 14e vol., 1868-1869 ; 15e vol., 1869-1870. Dunkerque.

Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, IIIe série, t. 9e, années 1864-1868. Evreux, 1870.

Mémoires de l'Académie du Gard, années 1867 à 1870. Nîmes.

Société d'horticulture de la Gironde. — Rapport d'une commission composée de MM. de Kercado, Lespinasse et Ch. des Moulins, rapporteur sur le livre : *du Fraisier*, de M. le comte Léonce de Lambertye.

Bulletin de la Société départementale d'agriculture du Haut-Rhin, 4e trim., 1869, 2e série, t. 1er, n° 4. Colmar, 1869.

Recueil des publications de la Société hâvraise d'études diverses, 34e année, 1867. — 35e année, 1868. — 36e année, 1869. Le Hâvre.

Id. id. Séances publiques des 2 août 1868 et 9 juillet 1869. Le Hâvre.

Id. id. Procès-verbaux des séances : janvier-avril 1869 ; mai-juin 1869 ; du 10 septembre au 22 octobre 1869 ; 25 février, 11 et 25 mai 1870.

Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Indre-et-Loire, publiées sous la direction de M. l'abbé C. Chevalier, secrétaire perpétuel, rédacteur, 110e à 111e année, tomes XLVII à LI, 1868 à mai 1872. Tours.

Mémoires de la Société d'émulation du Jura, section de l'association philotechnique, années 1868 à 1870. Lons-le-Saulnier.

L'Investigateur, journal de l'Institut historique de France, 37e année, t. XV, 4e série, 426e et 427e livraison. Paris, 1870. — 38e année, janvier à juin 1872. Paris, 1872.

Bulletin de la Société d'agriculture et du Comice agricole de l'arrondissement de La Rochelle, 3e et 4e trim. 1868, année 1869. La Rochelle.

Mémoires de la Société des sciences, de l'agriculture et des

arts de Lille, année 1869, 3e série, 7e vol. Paris, Lille, 1870, (avec planches). — *Id.*, année 1870, 3e série, 8e vol., 1871.

Mémoires de la Société linnéenne du nord de la France, années 1866 à 1869. Amiens.

Id. *id.*, Bulletins mensuels, nos 1 à 4, juillet à octobre 1872.

Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, t. XI à XV, 1868 à 1871. (Saint-Etienne).

Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, années 1870-1871. Lyon, 1872.

Annales de la Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon, 4e série, t. Ier, 1868, t. II, 1869. Lyon, Paris, 1870.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, classe des lettres, nouvelle série, tome XIV, 1868-1869. — *Id.*, classe des sciences, tome XVII, 1869-1870 ; tome XVIII, 1870-1871. Paris, Lyon.

Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire, tomes XXIII à XXVI, 1868 à 1871. Angers.

Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche, 1er vol., 2e partie. Saint-Lô, 1857 ; — 2e vol. Saint-Lô, 1864 ; — 3e vol. Saint-Lô, 1868.

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, années 1867 à 1871. Châlons-sur-Marne.

Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille, fondée le 7 février 1827, déclarée d'utilité publique par ordonnance du 22 mars 1852, publié sous la direction de M. Alfred Saurel, vice-secrétaire; t. XXXI à XXXIV, 1er à 4e de la 2e série, 1869 a 1872. Marseille.

Bulletins de la Société de l'industrie de la Mayenne, t. III. — Travaux de la section des lettres, sciences et arts pendant l'année 1866, t. IV, 1867. Laval.

Bulletins de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Mayenne, 11e année, 1er et 2e trim. Mayenne, juillet 1869.

Société d'agriculture, sciences et arts de Meaux. — Publications du 1er juillet 1868 au 31 décembre 1869. Meaux, 1870.

Id. id. Compte-rendu de la séance du Comice tenue à Thieux le dimanche 12 juin 1870.

Id. id. Compte-rendu de la distribution des médailles aux lauréats du concours de semoirs et aux serviteurs de ferme les plus dévoués pendant la guerre. Meaux, 16 juin 1872.

Mémoires de l'Académie de Metz, 49e année, 1867-1868. 2e série, 16e année, 1re et 2e partie. Metz.

Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard, 2e série, 1er et 2e vol.

Id. id. 2e série, 5e vol. — Catalogue des mousses sphaques et hépatiques des environs de Montbéliard, par L. Quélet, docteur en médecine.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle du département de la Moselle, 12e cahier. Metz, 1870.

Société des antiquaires de la Morinie, bulletin historique, 18e à 21e année, 67e à 82e livraison, juillet 1868 à juin 1872. Saint-Omer.

Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, 1868, 1er et 2e trim.; 1869, 1er et 2e sem. Nantes.

Bulletin de la Commission historique du département du Nord, tome XI. Lille, 1871.

Bulletin scientifique, historique et littéraire du département du Nord et des pays voisins, 1re année, nos 3 et 4, mars et avril 1869; — no 6, juin 1869; — no 9, septembre 1869. Lille.

Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, 3e série, 7e et 8e vol., XXVIIe et XXVIIIe de la collection, 1869. Paris.

Bulletins de la Société des antiquaires de Normandie, 10e année, t. V, les 4 trim. de 1869 ; — année 1870, no 1. Paris.

Bulletin de la Société linnéenne de Normandie, 2e série, 1er à 4e vol., 1865 à 1869. Caen.

Comptes-rendus de la Société française de numismatique et d'archéologie, 58, rue de l'Université, à Paris, t. Ier, nos 1 à 10, 1869; — t. II, 1870, feuilles 1 à 3. Paris.

Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, t. VII, 1re partie, 1868, 2e part., 1869, 3e part., 1870; t. VIII, 1re part., 1871. Beauvais.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, 2e série, 4e des travaux de la Société, 43e à 45e vol. de la collection, t. XII à XIV, années 1869, 1870, 1872. Orléans.

Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais, tome VIII. Orléans, 1864.

Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris, t. III, 2e série. 3e fasc., juin à décembre 1868; t. IV, 1869; t. V, 1870-1871; t. VI, jusqu'en août 1871. Paris.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie; documents inédits concernant la province, t. V, 1865; t. VI, 1866; t. VII et VIII, bénéfices de l'église d'Amiens, par M. F. I. Darsy, 1869, 1871. Amiens.

Id. id. 2e série, t X. Paris, Amiens, 1865; 3e série, t. Ier, 1867, t. II, 1868 (XXI et XXII de la collection). Paris, Amiens.

Bulletins de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1868, nos 3 et 4; années 1869 à 1872.

Société d'horticulture de Picardie, t. V, 1869, 1er et 2e bull.; 1870, 1er bull.; t. VI, janvier à octobre 1872. Amiens.

Bulletins des travaux de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Saint-Pol (Pas-de-Calais), 4e trim., 1867.

Bulletins de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura), 9e année, 1868, nos 11 et 12; 10e à 13e année, 1869 à 1872.

Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy, t. XXVII, 1864-1865; t. XXVIII, 1866-1867; t. XXIX, 1868. Le Puy, 1869.

Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin (Aisne), 3e série, t VIII et IX, travaux de 1868 et 1869.

Bulletins du Comice agricole de l'arrondissement de Saint-Quentin (Aisne), t. XVII à XX, années 1868 à 1871. Saint-Quentin.

Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne ; t. Ier, bulletins nos 1 à 7, 1869 à 1872.

Id. id. Assemblée générale du 13 mars 1870, annexe au bulletin n° 3, t. Ier. Saint-Quentin, 1870.

Société d'agriculture, des belles-lettres, sciences et arts de Rochefort ; travaux ; années 1866 à 1870.

Bulletin des travaux de la Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, années 1868 à 1871. Rouen.

Bulletin de la Société centrale d'horticulture du département de la Seine-Inférieure, reconnue d'utilité publique par décret du 11 août 1853 ; tomes XIII et XIV, 1868 à 1871. Rouen.

Bulletins de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, tome Ier, 1re et 2e livr., années 1867 et 1868. Rouen.

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen pendant les années 1865 à 1871.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Sarthe, 2e série, t. XI à XIII, 19e à 21e de la collection, 1867 à 1872, jusqu'au 2e trim. de 1872. Le Mans.

Bulletin de la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et Marne, fondée à Melun le 16 mai 1864 ; 5e année. Meaux, 1870.

Bulletin de la Société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise, 2e série, 1869 à 1871. Versailles.

Id. id. Extraits des procès-verbaux, séance du 1er avril 1870, p. 163 à 269. Versailles.

Comité archéologique de Senlis, comptes-rendus et mémoires, années 1868 à 1871. Senlis.

Annuaire de la Société philotechnique, années 1869 à 1871, t. XXXI et XXXII. Paris.

Revue des Sociétés savantes des départements, publiée sous les auspices du ministère de l'instruction publique et des cultes, 4e série, t. VIII à X, 1868 à 1869 ; 5e série, t. I à III, mars 1870 à juin 1872. Paris.

Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons, t XX, 1866 ; 2e série, t. Ier, 1867. Soissons, Paris.

Travaux des Conseils d'hygiène publique et de salubrité du département de la Somme, t. XIV, années 1870-1871. Amiens.

Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 6e série, t. VI ; 7e série, t. Ier, II et III, 1868 à 1871. Toulouse.

Compte-rendu des travaux de la Société de médecine, chirurgie et pharmacie de Toulouse; comptes-rendus des travaux de 1868 à 1872 ; 69e à 72e année. Toulouse.

Revue médicale de Toulouse, publiée par la Société de médecine, chirurgie et pharmacie de Toulouse, 2e année 1868, nos 6, 7 ; 3e année 1869 ; 4e année 1870, nos 1 à 10 ; 5e année, nos 1, 3 à 12; 6e année 1872, nos 1 à 11. Toulouse.

Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes (Nord) ; Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique. 20e année, t. XVI, no 20, 1868 ; t. XVIII, no 1 a 4, janv. à avril 1869 ; t. XX à XXVIII, 1869 à 1872.

Bulletins de la Société archéologique du Vendômois, 7e à 10e année, 1868 à 1871. Vendôme.

Société des sciences et des arts de Vitry-le-François ; années 1867 à 1869.

Bulletins de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 22e à 26e vol , 2e à 6e de la seconde série, années 1868 à 1872. Auxerre, Paris.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Bulletins de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 2e série, 37e à 39e année, tomes XXV à XXX, 1868 à 1870. Bruxelles.

Académie royale de Belgique (extraits des bulletins) : extrait du tome XXXVII des mémoires : observations des phénomènes périodiques pendant les années 1865, 1866, 1867 et 1868, Bruxelles.

Publication du tome XIX des annales de l'Observatoire royal de Bruxelles et du tome II de la nouvelle édition de la physique sociale. — Communication par M. le docteur Hannover, de Copenhague, sur le phénomène de la menstruation (Notes par M. Ad. Quetelet, secrétaire perpétuel de l'Académie et directeur de l'Observatoire royal de Bruxelles).

Annales météorologiques de l'Observatoire royal de Bruxelles, publiées aux frais de l'Etat par le directeur A. Quetelet, membre de plusieurs Sociétés savantes, 1re et 2e années, 1867-1868. Bruxelles.

Annuaire de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et beaux-arts de Belgique, 35e à 37e année, 1869 à 1871. Bruxelles.

Société royale de flore de Bruxelles, bulletin de la 93e exposition d'horticulture, avril 1869. Bruxelles.

Annales de la Société archéologique de Namur, tomes IX à XI, 1865 à 1872. Namur.

Rapports sur la situation de la Société archéologique de Namur pendant les années 1868 et 1870, présentés par M. le Président dans les assemblées générales du 4 février 1868 et 16 février 1871, 2 broch. Namur.

Société des sciences naturelles du grand duché de Luxembourg, t. IX, année 1866; t. X, années 1867-1868. Luxembourg, 1869.

Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, années 1867 à 1871. Mons.

Bulletins de la Société vaudoise des sciences naturelles, publiés sous la direction du bureau par le secrétaire-éditeur E. Renevier, professeur, 1re série, vol. X, nos 60 à 64; 2e série, vol. XI, nos 66, 67, 1868 à 1871. Lausanne.

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse Romande. — T. XXII, monuments de l'histoire du comté de Gruyère et d'autres fiefs de la maison souveraine de ce nom, rassemblés par J.-J. Hisely et publiés par l'abbé J. Gremaud, t. II. Lausanne, 1869.

Id, *id*. Tome XXV, monuments de l'antiquité dans l'Europe barbare, suivis d'une statistique des antiquités de la Suisse occi-

dentale et d'une notice snr les antiquités du canton de Vaud, par Frédéric Troyon. Lausanne, 1868.

Id. id. Tome XXVI, mélanges, les fiefs nobles de la baronnie de Cossonay, supplément au tome V. — Observations relatives aux mémoires intitulés : *les Sires de la tour, mayors de Lion*, etc. — *Les Dynasties d'Aubonne.* — *Les premiers Seigneurs de Mont*, par M. L. de Charrière. Lausanne.

Bulletins de l'Institut genévois, vol. XVI, pages 1 à 223, 1869; vol. XVII, p. 1 à 516, 1872.

Id. id. Séances et travaux des cinq sections : 1° des sciences physiques et naturelles; 2° des sciences morales et politiques, d'archéologie et d'histoire ; 3° de littérature ; 4° des beaux-arts ; 5° d'industrie et d'agriculture, t. XV. Genève, 1869.

Mémoires de l'Institut national genévois, t. XII, 1867-1868. Genève, 1869.

Berichte über die verhandlungen der naturforschenden Gesellschaft zu Freiburg. Redigirt vom secretar der Gesellschaft prof. Maier unter·Mitwirkung vor prof. Ecker and Mueller, band IV, heft IV, mit funf tafeln abbilduugen, 1867 ; band V, heft I, mit eiuer tafelu abbildungen, 1869. Freiburg.

Reale istituto Lombardo di scienze e lettere, serie II, vol. Ier, fasc. I à XX ; vol. II, fasc. I à V, fasc. X, 1869. Milano.

Memorie del reale istituto Lombardo di scienze e lettere, classe di scienze matematich e naturali, vol. XI, della serie III, fasc. Ier. Milano, 1868.

Solenni adunanze del reale istituto Lombardo di scienze e lettere, adunanze del 7 agnosto 1868. Milano, 1868.

Annuario del reale istituto Lombardo di scienze e lettere, 1866. Milano.

Proceedings of the lilerary and philosophical Society of Manchester, vol. V, VI, VII, 1866-1868. Manchester.

Memoires of the literary and philosophical Society of Manchester, third series, third volume. London, Paris, 1868.

Proceedings of the Society of antiquaries of Scotland, vol. VI, part. I. Edimburgh, 1866. — Appendice to volume VI, 1867.

Transactions of the historic Society of Lancashire and Cheshire, new series, vol. XI, session 1879-1871. Liverpool.

Address of the members of the historic Society of Lancashire and Cheshire, by Joseph Mayer F. S. A., etc., etc., président. Liverpool, 1867.

. Proceedings of the literary and philosophical Society of Liverpool, session 1865-1866, n° XX ; — *id.* 1866-1867, n° XXI ; — *id.* 1867-1868, n° XXII ; — *id.* 1868-1869, n° XXIII. — *id.* 1869-1870, n° XXIV. London, Liverpool.

The numismatic chronicle and journal of the numismatic Society, edited by W. S. W. Vaux, M. A., F. S. A., John Evans F. R. S. F. S. A. F. and Frederic W. Madden and Barclay v. head.; new series, 1868, part. IV, n° 32 ; 1869, part. I à IV, n°s 33 à 36 ; 1870, part. I à IV, n°s 37 à 40 ; 1871, part. I à III, n°s 41 à 43 ; 1872, part. I à III, n°s 45 à 47. London.

Report of the proceedings of the geological and polytechnic Society of the leeds-riding of Yorkshire, 1870. Leeds, 1871.

Leeds philosophical et literary Society. — The annual report for 1870-1871.

Anniversary address delivered before the antropological Society of London; january 3 rd. by James Hunt, ph. D. F. S. A., F. R. S. L. F. A. S. L., etc., London, 1866.

Farewel address delivered at the fourth anniversary of the antropological Society of London, january 1867, James Hunt, etc. London, 1867.

Special number of the popular magazine of antropology; the negro and Jamaica, by commander Bedford pim royal navy-read before the antropological Society of London, february 1, 1866. London.

The antropological review, n° 13, april 1866 ; — n° 14, july 1866 ; — n° 15, october 1866 ; — n° 16, january 1867 ; — n° 17, avril 1867. London.

Memoirs read before the antropological Society of London 1865-1866, vol. II.

The first annual report of the American Museum of natural history, january 1870, New York.

Patent office. — Report of the commissonner of patents for the year 1863, t. I et II, — *id.* 1864, t. 1 et 2; — 1865, t. I à III; — 1866, t. I à III; — 1867, vol. I à IV; — 1868, vol. I à 4. Washington, government printing office, 1869 et 1870.

Annual report of the board of regents of the Smithsonian institution showing the operations, expenditures and condition of the institution for the years, 1867, 1868, 1869, 1870. Washington, government printing office.

Laud and Fresh water shells of North America, part I, pulmonata geophila, by W. G. Birmey and t. Blanc. — Washington, 1869. — Smithsonian institution.

Report of the commissiouner of agriculture for the years 1867, 1868, 1869, 1870 et 1871. Washington, government printing office.

Monthly reports of the department of agriculture for the year 1868, edited by J. R. Dodge, statistician; — *id.* for the year 1869. Washington.

Report of the national Academy of sciences-letter of the vice-President of the national Academy of sciences. — Washington, 1867. — 40^{e} congress, 1re session, 2e session, 1868.

Annual report of the trustees of the Museum of the comparative zoology at harvard college in Cambridge : together with the report of the director for 1869, 1070. Boston.

Id. id. Contributions of the fama of the gulf stream at great depths, 2e series, by L. F. de Pourtalès, assist. N. S. Coast survey Cambridge, december 10, 1868.

Id. id. List of american fossils which can be furnished in exchange by the museum of comparative zoology. Boston.

Id. id. Contributions to the fama of the gulf stream at great depths (3e series 1869). — Echinoderms by Alexander Agassiz, Theodore Lyman, and L. F. de Pourtalès. — General report by Louis Agassiz. Boston.

Memoirs reade before the Boston Society of natural history; being a new series of the Boston journal of natural history vol. Ier, part I, II, III, IV, 1866 à 1869. Boston.

Proceedings of the Boston Society of natural history, vol. xi, xii, xiii, 1866 à 1869.

Annual of the Boston Society of natural history, 1868-1869, i, prepared by the recording secretary. Boston, 1868.

Condition and doings of the Boston Society of natural history as exhibited by the annuals reports of the custodian, treasurer, librarian and curators, may 1868. Boston, 1868.

Occasional papers of the Boston Society of natural history, i. Boston, 1869. — Entomological correspondance of Thaddeus William Harris, M. D., edited by Samuel H. Scudder. Boston, 1869.

Memoirs of the Boston Society of natural history. — Historical notes on the earthquakes of new england, 1838-1869, by William F. Brigham am. a. a. s.

Address delivered on the centennial anniversary of the birth of alexander von Humbold under the auspices of the Boston Society of natural history by Louis Agassiz, with an account of the evening reception. Boston, 1869.

Abandlungen herausgegeben vom naturissenschaflichen vereine zu Bremen, i b^d^ i heft 1866; — *id.* iii heft schluss der bandes, beigeheftel der dritte Jahresbericht 1868; — ii b^de^ ii heft beigeheftel der funfte Jahresbericht 1870. 2 band iii heft. Bremen, 1871 et 1872.

Beilage n° 1, zu den Abhandlungen der naturwissenschaflichen Vereins zu Bremen, iii band ii heft mit iii Tafeln. Bremen, 1872.

Tabellen uber den flacheninhalt der Bremischen staats, den Wasserstand der Weser und die Witterungs verhaltuisse des Jahres 1870. Bremen.

Sitzungsberichte der Koniglich bayerischen, Akademie der Wissenschaften zu Munchen, 1865 à 1869. Munchen.

Abhandlungen der philosophisch-philologischen, classe der Koniglich bayerischen, Akademie der Wissenschaften, 1865 à 1869. Munchen.

Ueber die sogenaunte Lenkothea iu der Glyptothek sr. majestat konig Ludwigs 1er. — Vortrag in der offentlichen sitzung der

K. Academie der Wissenschaften am 25 juli 1867 ; — am 28 marz 1867, etc. Munchen, 1867.

Ueber den begriff der burgerlichen Gesellschaft. — Vortrag in der offentlichen sitzung der f[n] Academie der Wissenschaften, am 30 marz 1864, von d[r] W. H. Richt. Munchen 1864.

Almanach der Koniglich bayerischen Akademie der Wissenschaften für das jahr 1871 ; *id.* für das jahr 1867. Munchen.

Chinesische texte zu d[r] Johann Heinrich Plath's abhandlung. — Abtheilung II, der cultus der alten Chinesen ; — band IX abtheil. III, der philosophisch philologischen classe der K. Akademie d. Wissenschaften. Munchen, 1864.

Die stellung Venedigs in die Weltgeschichte; rede gehalten in der offentlichen sitzung der K. Akademie der Wissenschaften am 25 juli 1864 zur Vorfeier der allerhoschten Geburts, und namens, festes s[r]. Majestat der konigs Ludwig II, von Bayern von d[r] Georg. Martin Thomas. Munchen, 1864.

Konig Maximilian II und die Wissenschaft trede gehalten in der fefstigung der K. Akademie der Wissenschaften in Munchen, am 30 marz 1864, von J. V. Dollinger. Munchen, 1864.

Mittheilungen der kaiserlich Koniglichen geographischen Gesellschaft, jahrgang 1866 und 1867, redigirt von Franz Foetterle. Wien, 1868.

Jahrbuch der kaiserlich Koniglichen geologischen reichsanstalt, 1867 à 1869, XVII[e] à XX[e] band. Wien.

Matematisch naturwissenschaflichen classe, jahrgang 1868, januar, februar, marz. Wien, 1868.

Verhandlungen der K. K. geologischen reichsanstalt, 1867 à 1870. Wien.

Sitzungsberichte der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften, matematisch naturwissenschaftlichen classe, 1865 à 1869. Wien.

Mittheilungen der antropologischen Gesellschaft in Wien. — I band. — Ausgegeben den 30 marz 1870, probenummer ; — *id.*, 28 mai 1870, n° 3.

Mittheilungen der geographischen Gesellschaft in Wien, new, folge 3, n[os] 1 à 16. Wien, 1870.

Id., wilhelm haidenger, von M. A. Becker. Wien, 1871.

Zeitschrift fur vaterlaudische alterthunskunde herausgegeben von der antiquarischen Gesellschaft zu Zurich 1843; — notice historique sur quelques monuments de l'ancien évêché de Bâle réuni au canton de Berne.

Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zurich, dritter band, dritter heft, Zurich, 1847; — Alberti de Boustetten, descriptio Helvetiæ, zweiter band, achter heft, Zurich 1851; — bracelets et agrafes antiques, par Frédéric Troyon II, 9, Zurich, 1854, viertes heft; — la bataille de Granson, par Frédéric du Bois.

Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft (der Gesellschaft für vaterlandische alterthumer) in Zurich, band vi, heft 3; — mémoire sur les monnaies des rois de la Bourgogne transjurane. Zurich, 1855.

Jahresbericht der Gesellschaft für nutzliche forschungen zu Trier von 1868, 1869, 1871; herausgegeben von secretar der Gesellschaft d^{r} Ladner. Trier.

Jahresbericht der Gewerbeschule zu Basel, 1868-1869. Basel, 1869.

Basler chroniken herausgegeben von der historischen Gesellschaft in Basel; erster band. Leipzig, 1872.

Lefnadsteckningar ofver kongl. svenska vetenskaps academiens efter ar 1854, aflidna ledamother; band i, hafte i. Stockholm, 1869.

Ofversigt af kongl. vetenskaps Academiens forhandlingar, tomes 22 à 25, 1865 à 1868. Stockholm.

Kongliga svenska vetenskaps Academiens handlinger, ny foljd band 5, 2, 1864 femte bandet andra haftet; — *Id.*, sjette bandet, forsta haftet 1865, band 6, 1, 1865; — *id.*, sjette bandet, andra haftet 1866, band 2, 1866; — *id.*, sjunde bandet, forsta haftet 1867, band 7, 1, 1867. Stockholm.

Aarboger for Nordisk Oldkyndighed og historie, udgivne af det kongelige nordiske oldskrift — selskab 1867 à 1869. Kjobenhavn.

Tillaeg til aarboger for Nordisk Oldkyndighed og historie; aargang 1867, udgivet af det kongelige nordiske oldskrift selskab — aargangs 1868, 1869. Copenhague.

Mémoires de la Société royale des Antiquaires du Nord; au secrétariat de la Société, Leipzig, — Londres, nouvelle série, 1867. Copenhague.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION D'ABBEVILLE

AU 31 DÉCEMBRE 1872 (1)

COMPOSITION DU BUREAU

Président . . . M. Prarond (Ernest), membre de l'Institut des provinces, de la Société des antiquaires de Picardie, de la Société des antiquaires de la Morinie, etc.

Vice-Président. M. Eloy de Vicq (Léon-Bonaventure), membre de la Société botanique de France.

(1) Parmi ceux de ses membres que la mort a frappés, la Société doit surtout regretter MM. André de Poilly, Baillon (L.-F.), Rigel, de Vicq, Sauvage (F.), de Mautort (A.), de Hammer-Purgstall, Delegorgue-Cordier, Morel de Campennelle, Rigollot, Estancelin, ancien député, Hecquet d'Orval, Tillette de Clermont-Tonnerre (Cte Prosper), Labourt (A.), Le Beuf (D.), Brunet, Chabaille, Coquereau, l'abbé Dairaine, Demarsy (Eugène), le comte de Riencourt, Dutens (A.), Lefebvre de Cerisy, Louandre père, Mâlot (L.-J.), Pannier (Edmond), Vayson, Vésignié, Delahante, Bottée de Toulmont, Courbée, Danvin, Al. de La Fons baron de Mélicocq, de La Querrière, Cte de Mailly, baron de Silvestre, Dovergne, Dr Falconer, l'abbé Gourmain, Héricart de Thury, Lherminier, Marchand, Mongez, Broutta, de Villermé, Vincent, Galoppe d'Onquaire, Boucher de Crèvecœur de Perthes (Jacques), Lennel (Jules), Duchesne de Lamotte (Paul), Rajat, d'Ault du Mesnil, Boucher de Crèvecœur (Étienne), Sanson de Pongerville, Andrieux, Bard (J.), Charma (A.), Dubois de Forestel, Dusevel (Eugène), Le Prévost (A.), Sonquet, Ortolan, Edan (V.), Calluaud, Manessier (H.), Lesguillon, de Caumont, de Vérité, Postel, etc.

Secrétaire . . . M. Delignières (Emile), avocat, membre de la Société des antiquaires de Picardie.

Archiviste . . . M. Lefebvre (Jules), membre de la Société des antiquaires de Picardie.

Trésorier. . . . M. de Caïeu (Auguste), juge d'instruction, membre de la Société des antiquaires de Picardie.

MEMBRES RÉSIDANTS (1)

MM.

De Villepoix, ancien professeur à Roville, pharmacien à Abbeville.

Hecquet d'Orval (Emile) ✱, vice-président du Comice agricole de l'arrondissement d'Abbeville.

Marcotte (Félix), bibliothécaire et conservateur des musées d'Abbeville.

Boullon de Martel (Paul-Maximilien), propriétaire à Abbeville.

Derguy (l'abbé Jean-François), vicaire de l'église Saint-Gilles d'Abbeville, membre de la Société des antiquaires de Picardie.

Hecquet (Anatole), docteur en médecine à Abbeville, membre de plusieurs sociétés savantes.

Blondin de Brutelette (Léopold), membre de la Société botanique de France, président de la Commission administrative des musées d'Abbeville.

Lefebvre de Villers (Charles), président du Comice agricole de l'arrondissement d'Abbeville.

Labitte (Porphyre), membre du Conseil général de la Somme.

Louandre (Charles) ✱, historien et homme de lettres, membre de l'Institut des provinces.

Vayson (Jean-Antoine), manufacturier, président du Tribunal de commerce.

Béthouart (Antoine), avocat, membre du Conseil général de la Somme.

(1) Cette liste est faite suivant l'ordre d'admission.

Franqueville (l'abbé Louis-Eugène), vicaire de Saint-Vulfran d'Abbeville.

Riencourt (le comte de), ancien secrétaire d'ambassade.

Farcy (le docteur J.), médecin-adjoint de l'Hôtel-Dieu d'Abbeville.

Déprez (René-Alfred), vétérinaire de l'arrondissement d'Abbeville.

Monchaux (Alexandre), banquier, président de la Chambre de commerce.

Van Robais (Armand), membre de la Société des antiquaires de Picardie, de la Société des antiquaires de la Morinie et de la Société des antiquaires de France.

Blain (Paul), juge suppléant à Abbeville, membre de la Société académique des sciences, arts, etc. de Saint-Quentin.

Delefortrie (le R. P.), de l'ordre des frères prêcheurs, au couvent des Dominicains, à Abbeville.

MEMBRES CORRESPONDANTS (1)

MM.

Ambert (Joachim), O✱, général de division en retraite.

Audin-Rouvière, médecin à Paris.

Baruffi (le chevalier G.-F.), professeur à l'Université royale de Turin.

Bertherand (Emile), docteur en médecine, secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura).

Blouet (René-Jacques-Marie), ancien officier d'artillerie, professeur d'hydrographie à Dieppe.

(1) Ceux de Messieurs les Membres correspondants qui auraient changé de demeure sont priés d'envoyer leur nouvelle adresse au Secrétaire de la Société. — Si, par inadvertance, quelque nom avait été omis dans la liste qui suit, la Société s'empresserait de réparer l'erreur dans son prochain volume.

Bonnel ancien élève de l'école normale supérieure, agrégé de l'Université pour les sciences mathématiques, professeur de mathématiques au lycée de Lyon.

Bottée de Toulmont (Eugène), membre de la Société des antiquaires de Normandie, etc., à Paris.

Bottin (Sébastien) ✻, membre de la Société centrale d'agriculture de Paris.

Bourlet (l'abbé), naturaliste, à Albert (Somme).

Boyer (Hippolyte), président de la Commission historique du Cher, à Bourges.

Bridoux (François-Augustin), premier grand prix de Rome, graveur à Paris.

Brion, officier de l'Université.

Brossard (Noël-Mathurin), docteur en droit, juge à Châlons-sur-Saône.

Busk (Georges), membre de la Société royale de Londres, de la Société linnéenne et de la Société géologique d'Angleterre.

Buteux (Charles-Joseph) ✻, ancien membre du Conseil général de la Somme, membre de l'Institut des provinces et de la Société Linnéenne du nord de la France, à Paris.

Cadet (Leprevost), professeur à Paris.

Cécaldi O✻, médecin principal à Alger.

Chaillan (Fortuné), secrétaire de la Société de statistique de Marseille, à Marseille.

Chaussier (Dominique), ancien professeur de physique et de mathématiques, supérieur du petit séminaire de Metz, membre de la Société d'histoire naturelle de Metz, etc.

Cherest, ancien principal du collége, à Abbeville.

Cherest (Edouard), professeur de mathématiques.

Chervin aîné.

Clarkson Neale (Th.), secrétaire de la Société philosophique de Chelesford, membre de la Société archéologique de Londres et d'autres académies, à Springfield (Essex, Angleterre).

Cochet (l'abbé) ✻, membre de la Commission des antiquités de la

Seine-Inférieure et de la Société des antiquaires de Normandie, conservateur du musée de Rouen, à Rouen.

Coët (E.), pharmacien à Roye (Somme).

Corblet (l'abbé), historiographe du diocèse d'Amiens, membre de l'Institut des provinces, de la Société des antiquaires de Picardie et de l'Académie d'Amiens, à Amiens.

Cortambert (Eugène), géographe, à Paris.

Cortilliot-Tony (Jules), ingénieur civil, à Paris.

Curtis (William E.), président de la maison d'éducation publique à New-York.

Dandolo (le comte Tullio), à Varèse (Lombardie).

Dawson-Turner, membre de la Société royale et de la Société linnéenne de Londres, de celle de Dublin, de l'Académie royale de Stockholm, etc.

De Beauvillé (Victor), membre de la Société archéologique de France, propriétaire à Montdidier.

De Belleval (le marquis Louis), propriétaire, membre de diverses sociétés savantes, à Fontaine-le-Sec (Somme).

De Belleval (Marie-René), membre de la Société des antiquaires de Picardie, sous-préfet de Béthune.

Debourge, docteur en médecine à Rollot, membre de plusieurs sociétés savantes.

Decharmes, licencié ès-sciences, professeur de physique et de mathématiques.

De Chennevières-Pointel (le marquis Ph.) ✻, conservateur du musée du Luxembourg, membre de l'Institut des provinces, à Paris.

Decrept (Alfred), juge-de-paix suppléant, membre correspondant de la Société des antiquaires de Picardie, à Poix (Somme).

Decorde (l'abbé J.-E.), curé de Bure, canton de Blangy.

De Fontenay (le vicomte Anselme), ingénieur au chemin de fer d'Orléans, à Paris.

De Foucauld, ancien conservateur des forêts, à Paris.

De Grateloup, docteur en médecine, président de l'Académie des sciences et arts de Bordeaux.

De Kerckove (le vicomte), président de l'Académie archéologique de Belgique, commandeur et chevalier de plusieurs ordres.

De Kergorlay (le comte), membre de plusieurs sociétés savantes.

De Kermellec, ancien sous-préfet, à Paris.

De La Plane, ancien magistrat, membre de la Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.

De Le Bidard de Thumaïde (le chevalier), secrétaire général de la Société libre d'émulation de Liége, commandeur et chevalier de plusieurs ordres, membre de diverses sociétés savantes, etc., à Liége (Belgique).

Demarsy (Arthur), archiviste paléographe, membre de la Société française d'archéologie, à Compiègne.

De Malty de la Tour, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées à Rennes.

De Mercey (Napoléon), membre de la Société géologique de France, au château de Faloise, arrondissement de Mondidier.

De Montaiglon (Anatole), membre de la Société des antiquaires de France, à Paris.

Dergny (Dieudonné), membre de la Société française d'archéologie, dans l'arrondissement de Neufchâtel (Seine-Inférieure).

De Rambures (Adalbert), propriétaire et maire à Vaudricourt, député à l'Assemblée nationale.

Deroussen de Florival, ancien procureur impérial à Abbeville.

De Saint-Gresse (Charles), premier président à la Cour d'appel de Toulouse.

De Septenville (le baron), chevalier de l'ordre royal de Charles III d'Espagne, membre de plusieurs sociétés savantes, etc.

Desmazières, de la Société des sciences, agriculture et arts de Lille, à Lille.

Des Moulins (Charles), président de la Société linnéenne de Bordeaux, à Bordeaux.

D'Hinnisdal (le comte), ancien membre du Conseil général de la Somme, propriétaire à Reguières Ecluse.

D'Otreppe de Bouvette (Alb.-Ch.) ✻, ancien magistrat, président

de l'Institut archéologique de Liége, membre de diverses sociétés savantes, à Liége (Belgique).

Dubois (Alexis-Auguste-Florent), chef de bureau à la mairie d'Amiens.

Dubois (Jules), médecin en chef de l'hôtel-Dieu, à Abbeville, membre de la Société anatomique de Paris, des Sociétés médicales de Rouen et d'Amiens, de la Société archéologique de Belgique.

Duflos (Alexandre), membre du Conseil général de la Somme, à Amiens.

Dufour (Charles) ✻, avocat, à Amiens.

Du Liége (Ludovic), membre de la Société des antiquaires de Picardie, propriétaire à Condé-Folie.

Duméril ✻, membre de l'Institut, à Paris.

Dunkin (Alfred-John), auteur de plusieurs mémoires sur l'histoire d'Angleterre, à Dartfort, comté de Kent (Angleterre).

Dusevel (Hyacinthe), membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes près le ministère de l'instruction publique, inspecteur des monuments historiques, membre de la Société des antiquaires de France, officier de l'instruction publique, etc., à Amiens.

Dutertre (Jules), géologue à Boulogne-sur-Mer.

Duthoit, sculpteur à Amiens.

Du Vivier de Streel, curé de Saint-Jean, à Liége.

Eschricht, professeur à l'Université de Copenhague.

Estancelin (Louis), ancien représentant du peuple, propriétaire à Eu.

Evans (John), membre de la Société de géologie d'Angleterre, de la Sociétété numismatique de Londres, à Nash Mils (Angleterre).

Falize, docteur en médecine, membre de la Société hâvraise d'études diverses, au Hâvre.

Féret, bibliothécaire-archiviste, ancien maire à Dieppe.

Forceville (Gédéon de), sculpteur, membre de plusieurs sociétés savantes, propriétaire à Amiens.

Fournier (Eugène), docteur en médecine, membre de la Société botanique de France, à Paris.

Gand (Edouard), membre de plusieurs sociétés savantes, à Amiens.

Garnier ✻, secrétaire perpétuel de la Société des antiquaires de Picardie, conservateur de la bibliothèque d'Amiens, etc.

Garrigou (F.-L.-J.), docteur en médecine, membre de la Société géologique de France, de l'Institut de Genève, de la Société d'anthropologie de Paris, à Toulouse.

Gérard, avocat et bibliothécaire à Boulogne-sur-Mer.

Gomart (Charles) ✻, membre de diverses sociétés savantes, propriétaire à Saint-Quentin (Aisne).

Gourdon de Genouillac, membre de diverses sociétés savantes, chevalier de plusieurs ordres, à Paris.

Goze (A.), docteur en médecine, correspondant du Comité historique des arts et monuments.

Guillaume (Gustave), général, ancien ministre de la guerre, officier de l'ordre de Léopold, etc., à Bruxelles

Guillory, président de la Société industrielle d'Angers.

Hardouin (Henri), magistrat, docteur en droit, membre de la Société des antiquaires de Picardie, etc.

Hecquet de Rocquemont (Albert-Clément-Charles) ✻, docteur en droit, président de chambre à la Cour d'appel d'Amiens.

Hénocque (l'abbé Jules), doyen du Chapitre de la cathédrale d'Amiens.

Hocdé (Léon), officier de l'Université, inspecteur des écoles primaires, à Tours.

Holliwel (James-Orchard), esq[r], of Jesus college, à Cambridge.

Hinde (Henri), propriétaire à Abbeville.

Huard (Ad.), membre des Académies de Caen, Metz, Chambéry, chevalier de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, etc., à Paris.

Huart, recteur d'Académie.

Janin (Jules) ✻, membre de l'Académie française, à Paris.

Janvier (Auguste), membre de la Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.

Jarocki na Jaroczynie, directeur des cabinets scientifiques de la Pologne, à Varsovie.

Jauffret, ancien maître des requêtes, à Paris.

Jaybert (Léon), président de la Société des sauveteurs, membre de diverses sociétés savantes, commandeur et chevalier de plusieurs ordres, etc.

Jouancoux (Remi-Jean-Baptiste), professeur, homme de lettres, à Amiens.

Jousset (le docteur), membre de la Société des antiquaires de Normandie, à Bellême (Orne).

Kéon (Miles-Gerald), esq^r, colonial secretary aux Bermudes.

Knowles (John), docteur en philosophie, membre de la Société des antiquaires de Londres, de la Société de géologie d'Angleterre, président de la Société d'encouragement de Grantham, propriétaire à Grantham (Lincolnshire).

Lagarrigue (Fernand), vice-président honoraire de l'Institut polytechnique, etc., à Béziers (Hérault).

Leath Mussenden (Henri), esq^r, propriétaire, membre de plusieurs sociétés savantes, à Torpe-Norwich (Angleterre).

Le Cler (A) ✻, ex-chirurgien aide-major au 2e régiment de chasseurs d'Afrique, médecin consultant aux eaux minérales de Contrexeville (Vosges), vice-président de l'Association Rémoise de la légion d'honneur, à Reims (Marne), 4, rue du Couchant.

Le Clerc de Bussy (le Cte Charles), rue Gay-Lussac, 38, à Paris.

Le Cœur (Jules), docteur en médecine et en chirurgie, à Caen.

Lecomte (Octave), docteur en médecine, maire d'Eu.

Ledru (Léopold), docteur en médecine à Arras.

Lefils (Fl.), homme de lettres, propriétaire, au Crotoy (Somme).

Lefranc, ancien professeur, officier d'académie, à Abbeville.

Leroy (Chrysostôme), curé doyen de Molliens-Vidame.

Le Roy de Méricourt (A.) O✻, médecin principal de la marine nationale, directeur de la rédaction des archives de médecine navale, à Paris.

Le Vavasseur (Gustave), membre de l'Institut des provinces et

de plusieurs sociétés savantes, propriétaire à la Lande-de-Longé (Orne).

Lisch (le docteur), conseiller archiviste de S. A. R. le grand duc de Mecklembourg-Schwerin, commandeur de l'ordre du Mérite, etc., à Schwerin.

Lubbock (John), esq^{r}, F. L. S., F. G. S., à Londres.

Lucas (Charles), architecte à Paris.

Lysen (Florent), secrétaire-général de l'Académie belge, membre de l'Institut historique, de l'Académie des arcades de Rome, de l'Académie des sciences et lettres de Londres, à Anvers.

Malo (Charles), membre des Académies d'Amiens, Brest, Bordeaux, etc., à Paris.

Marchand (Louis-Auguste), professeur de physique à l'école centrale du commerce, à Bruxelles.

Martin, homme de lettres, à Paris.

Martin (J.), curé de Pont-de-Metz (Somme), membre de la Société des Antiquaires de Picardie et de celle de la Morinie.

Mauge du Bois-des-Entes ✻, ancien conseiller à la cour d'appel d'Orléans.

Mayer (Joseph), esq^{r}, F. S. A., membre de diverses sociétés savantes, à Liverpool (Angleterre).

Mennechet, conseiller à la Cour d'appel d'Amiens.

Merlet (Lucien), ancien élève de l'école des chartes, à Paris.

Meynders (l'abbé Jean-Népomucène), à Bruxelles.

Millevoye (Alfred) O✻, premier président à la Cour d'appel de Lyon.

Moland (Louis), membre de diverses sociétés savantes, à Paris.

Normand (Alfred), curé de Sainte-Segrée (Somme), membre de la Société des antiquaires de Picardie.

Paulet (Léon), membre de diverses sociétés savantes, propriétaire à Mons (Belgique).

Poupart de Hauteville (le baron), ancien percepteur à Amiens.

Pouy (Ferdinand), membre de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.

Prestwich (Joseph), membre et trésorier de la Société géologique

de Londres, membre de la Société royale de Londres, etc., à Londres.

Prevost de Longpérier, anc. conservat[r] des hypothèques, à Paris.

Quandalle, archéologue et numismate, à Montreuil-sur-Mer.

Quantin (Emile), docteur en médecine, à Paris.

Randoing (Jean) O✻, ancien député, etc., à Paris.

Ray (Jules), naturaliste à Troyes.

Reboulleau, médecin en chef des hôpitaux civils de Constantine, secrétaire du conseil d'hygiène et de salubrité publique, médecin de l'état-civil et membre correspondant de plusieurs sociétés savantes, à Constantine (Algérie).

Rembault (Gabriel), membre de la Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.

Renard (Albert) ✻, propriétaire à Taisnil, près Conty, par Amiens.

Renouard (Aug.-Ch.) O✻, procureur général à la cour de Cassation.

Reuter, docteur en médecine, directeur du musée à Wiesbaden.

Roach-Smith (Charles), esq[r], secrétaire de la Société d'archéologie d'Angleterre, de la Société numismatique de Londres, etc., etc.

Rougier de la Bergerie (le baron), ancien préfet, membre correspondant de l'Institut de France, à Châlons-sur-Marne.

Roussel (César), ancien inspecteur des douanes, à Mulhouse.

Roussel (Ernest), professeur de sciences physiques, membre de l'Académie du Gard, etc., à Nîmes.

Roze, curé de Tilloy, près Conty (Somme).

Sauvage (Pierre), sculpteur, ancien adjoint au maire d'Abbeville, président du Conseil des Prudhommes, à Abbeville.

Spring (le docteur A.), membre de l'Académie royale des sciences de Belgique, professeur ordinaire à la Faculté de médecine de l'Université de Liége.

Tailliar ✻, président honoraire à la cour d'appel, à Douai.

Travers (Julien), secrétaire de l'Académie des sciences de Caen.

Tronnet (Henri), ancien sous-inspecteur des douanes, à Abbeville.

Troyon (Frédéric), conservateur des antiquités au musée de Lausanne (Suisse).

Turpin de Sansay, membre de la Société des gens de lettres, de la Société des sciences industrielles, arts et belles-lettres de Paris.

Viellard (Jean-Baptiste-Ferdinand) O✻, directeur honoraire (de 1re classe) des domaines, chevalier de l'ordre royal de Léopold, à Lille.

Vion (Michel), officier de l'Université, chef d'institution à Amiens.

Certifié conforme au registre.

Abbeville, le 31 *décembre* 1872.

Le Président,

Signé : E. PRAROND.

Le Secrétaire,

Signé : Em. DELIGNIÈRES.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

FRANÇAISES.

Comice agricole d'Abbeville	Abbeville.
Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix	Aix.
Société d'agriculture	Ajaccio.
Académie des sciences, belles-lettres, arts, agriculture et commerce du département de la Somme	Amiens.
Société des antiquaires de Picardie	id.
Id. d'horticulture de Picardie.	id.
Id. industrielle.	id.
Société linnéenne du nord de la France. . .	id.
Id. médicale	id.
Conseils d'hygiène publique et de salubrité du département de la Somme	id.
Société académique de Maine-et-Loire. . . .	Angers.
Id. d'agriculture, sciences et arts	id.
Id. industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire.	id.
Id. d'agriculture, sciences, arts et commerce de la Charente.	Angoulême.
Id. littéraire et artistique d'Apt (Vaucluse)	Apt.
Académie des sciences, lettres et arts d'Arras.	Arras.
Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne	Auxerre.

Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes	Avesnes.
Id. d'agricnlture, sciences et belles-lettres	Bayeux.
Id. académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise. . .	Beauvais.
Académie des sciences, belles-lettres et arts de	Besançon.
Société de médecine de	id.
Id. archéologique, scientifique et littéraire de	Béziers
Commission des monnments et documents historiqnes et bâtiments civils du département de la Gironde	Bordeaux.
Société d'horticulture de la Gironde.	id.
Académie des sciences, belles-lettres et arts de	id.
Société linnéenne de	id.
Id. de médecine de	id.
Id. académique de l'arrondissement de. .	Boulogne-s^{r}-Mer.
Id. d'agriculture de l'arrondissement de .	id.
Id. d'émulation, agriculture, sciences, lettres et arts de l'Ain	Bourg.
Id. d'agriculture du département du Cher	Bourges.
Id. historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher, (ancienne commission historique).	id.
Id. académique de.	Brest.
Académie des sciences, arts et belles-lettres de	Caen.
Société des antiquaires de Normandie	id.
Id. d'agriculture et de commerce de . . .	id.
Id. linnéenne de Normandie	id.
Id. de médecine de	id.
Id. agricole et industrielle du canton de.	Calais.
Id. d'émulation de	Cambrai.

Société des sciences historiques et naturelles de Cannes, des lettres et des beaux-arts de Cannes et de l'arrondissement de Grasse	Cannes.
Id. littéraire et scientifique de.	Castres.
Id. d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne. .	Châlons-s^r-Marne
Id. d'agriculture et d'horticulture de . .	Châlons-s^r-Saône
Id. Dunoise	Châteaudun.
Id. historique et archéologique de. . . .	Château-Thierry.
Id. académique de	Cherbourg.
Id. des sciences naturelles de.	Cherbourg.
Id. d'agriculture de l'arrondissement de .	Clermont (Oise).
Id. d'histoire naturelle de	Colmar.
Académie des sciences, arts et belles-lettres de	Dijon.
Société d'agriculture, des sciences et des arts, centrale du département du Nord .	Douai.
Id. dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.	Dunkerque.
Id. industrielle d'Elbeuf	Elbeuf.
Id. d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de de la Loire	Saint-Etienne.
Id. libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure	Evreux.
Id. Société d'agriculture et d'horticulture de.	Grenoble.
Id. académique de.	Laon.
Id. de médecine du départem^t de l'Aisne .	id.
Id. d'agriculture et du Comice agricole de l'arrondissement de La Rochelle.	La Rochelle.
Id. de l'industrie de la Mayenne.	Laval.
Id. Hâvraise d'études diverses	Le Hâvre.

Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Sarthe	Le Mans.
Id. d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy.	Le Puy.
Id. scientifique, historique et littéraire du département du Nord et des pays voisins.	Lille.
Id. des sciences, de l'agriculture et des arts de.	id.
Commission historique du département du Nord	id.
Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Vienne	Limoges.
Id. d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche	Saint-Lô.
Id. d'émulation du Jura, section de l'association polytechnique	Lons-le-Saulnier.
Id. d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de	Lyon.
Id. littéraire, historique et archéologique de.	id.
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, classe des lettres, classe des sciences.	id.
Société linnéenne de	id.
Académie des sciences, arts et belles-lettres de.	Macon.
Id. des sciences, belles-lettres et arts de.	Marseille.
Société de statistique de.	id.
Id. d'agriculture de l'arrondissement de .	Mayenne.
Id. d'agriculture, sciences et arts de . . .	Meaux.
Id. d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne, fondée à Melun en 1864.	id.

Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne, à	Montauban.
Id. d'émulation de	Montbéliard.
Musée de	Montdidier.
Académie de Stanislas.	Nancy.
Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure	Nantes.
Id. d'émulation de la Vendée.	Napoléon-Vendée
Académie du Gard	Nîmes.
Société d'apicultnre de l'Aube	Nogent-s^{r}-Seine.
Id. d'agriculture de l'arrondissement de .	Saint-Omer.
Id. des antiquaires de la Morinie	id.
Id. archéologique de l'Orléanais	Orléans.
Id. d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts	id.
Comité des travaux historiques et des sociétés savantes	Paris.
Institnt historique de France.	id.
Congrès scientifique de France.	id.
Institut national de France, Académie des sciences	id.
Id. national de France, Académie des inscriptions et belles-lettres. . . .	id.
Id. des provinces, des sociétés savantes et du congrès scientifique.	id.
Société des antiquaires de Normandie	id.
Id. zoologique d'acclimatation	id.
Id. de bienfaisance pour l'enseignement des bègues indigents.	id.
Id. d'anthropologie de Paris	id.
Id. d'encouragement pour l'industrie nationale.	id.
Id. française de numismatique et d'archéologie.	id.
Id. géologique de France.	id.

Société de la morale chrétienne.	Paris.
Revue des sociétés savantes des départements	id.
Id. des sociétés savantes, sciences mathématiques, physiques et naturelles. .	id.
Société d'agriculture, sciences et arts de la Dordogne.	Périgueux.
Id. agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales	Perpignan.
Id. d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de	Poitiers.
Id. d'agriculture, sciences et arts de. . .	Poligny.
Id. des sciences naturelles et historiques de l'Ardèche	Privas.
Académie de.	Reims.
Société d'agriculture, des belles-lettres, sciences et arts de	Rochefort.
Commission des antiquités de la Seine-Inférieure.	Rouen.
Académie des sciences, belles-lettres et arts de	id.
Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure	id.
Id. centrale d'horticulture du départem[t] de la Seine-Inférieure.	id.
Id. libre d'émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure. .	id.
Id. d'agriculture de l'arrondissement de Saint-Pol (Pas-de-Calais)	Saint-Pol.
Id. académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de .	Saint-Quentin.
Id. industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne.	id.
Comice agricole de l'arrondissement de . . .	id.
Comité archéologique de	Senlis.
Société archéologique, historique et scientifique de	Soissons.

Société des sciences, belles-lettres et arts du Var	Toulon.
Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de	Toulouse.
Id. des jeux floraux	id.
Société de médecine, chirurgie et pharmacie .	id.
Revue médicale de	id.
Société d'agriculture, sciences, arts, belles-lettres du département d'Indre-et-Loire.	Tours.
Id. académique d'agricult[e], des sciences, arts et belles-lettres du départem[t] de l'Aube.	Troyes.
Id. d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de.	Valenciennes.
Revue agricole, industrielle et littéraire du Nord.	id.
Société archéologique du Vendômois	Vendôme.
Id. philomatique de	Verdun.
Id. d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise	Versailles.
Id. d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Haute-Saône.	Vesoul.
Id. des sciences et des arts de	Vitry-le-Français

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

ÉTRANGÈRES.

Thè Commissionners of emigration of the state of New-York	Albany.
Société d'agriculture.	Amsterdam.
Académie d'archéologie de Belgique	Anvers.
Gewerbeschule zu Bazel	Basel.
Historischen gesellschaft in Basel	id.
Address of the legislature of Massachusets . . .	Boston.
The Museum of comparative zoology.	id.
The Boston society of natural history.	id.
Erster jahresberichte der naturwissenschaftlichen vereines zu.	Bremen.
Abandlungen herausgegeben vom naturissenschaftlichen vereine zu Bremen.	id.
Société d'agriculture de	Bruges.
Observatoire royal de	Bruxelles.
Société royale de Flore de	id.
Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.	id.
Order of the legislature of Massachusets	Cambridge.
Chelmsford philosophical Society (Angleterre). .	Chelmsford.
Nordisk oldkyndighed og historie	Copenhague.
Société royale des antiquaires du Nord.	id.
Id. des antiquaires d'Ecosse.	Edimbourg.
Id. des georgofili	Florence.
Berichte über die verhandlungen der naturforschenden gesellschaft zu	Freiburg.

Société royale des sciences	Gand.
Id. royale des beaux-arts	id.
Institut national genèvois	Genève.
Société de minéralogie	Iéna.
Kilkenny archœological Society (Angleterre)	Kilkenny.
Schriften der koniglichen, physikalisch okonomischen gesellschaft zu	Konigsberg.
Société d'histoire de la Suisse Romande	Lausanne.
Id. vaudoise des sciences naturelles	id.
Philosophical et literary Society	Leeds.
Geological and polytechnie Society	id.
Institut archéologique liégeois	Liége.
Société libre d'émulation de Liége	id.
The historic Society of Lancashire and Cheshire	Liverpool.
Literary and philosophical Society	id.
Société des antiquaires de	Londres.
Id. numismatique d'Angleterre	id.
The palœontographical Society instituted	id.
Société anthropologique de	id.
Id. asiatique de	id.
Id. ethnologique de	id.
Institut archéologique de la Grande-Bretagne et d'Irlande	id.
Société des sciences naturelles du grand duché de	Luxembourg.
Id. philosophique et littéraire de	Manchester.
Institut lombard des sciences et des lettres	Milan.
Société d'agriculture de	Mons.
Id. des sciences, des arts et des lettres du Hainaut	id.
Id. impériale d'agriculture de	Moscou.
Id. d'anthropologie	id.
Akademie der Wissenschaften zu Munchen	Munchen.
Société archéologique de Namur	Namur.
Archœologia æliana Society	Newcastle.
The commissionners of emigration of the state of	New-York.

United States ; sanitary commission	New-York.
The regent of the university of the state of . . .	id.
The board of education of the city and country of	id.
Americal museum of natural history.	id.
Museum de Norwich	Norwich.
Société philosophique américaine pour le progrès des connaissances usuelles	Philadelphie.
Konigla sveuska vetenskaps academiens	Stockholm.
Gesellschaft für nutzliche forschingen zu Trier .	Trier.
The board of regents of the Smithsonian institution	Washington.
The commissionners of patents arts and manufactures	id.
The Smithsonian institution.	id.
Commissionner of agriculture.	id.
National academy of sciences-letter	id.
Smithsonian micellaneous collection synopsis of the neusoptera of north America.	id.
Kaiserlich konigliche geographische gesellschaft.	Wien.
Kaiserlich antropologischen gesellschaft in Wien	id.
Kaiserlich konigliche geologische reichsanstalt .	id.
Academie der Wissenschaften.	id.
Société philosophique du Yorkshire	York.
Antiquarischen gesellschaft in Zurich.	Zurich.

ERRATA

LA LIGUE A ABBEVILLE

Première partie, tome des années 1861-1866

Page 407, ligne 15 : .... Beron [?]... Ne faudrait-il pas lire Biron? Comparez avez la page 414, ligne 3, où le maréchal de Biron réclame la fabrication et l'envoi de pains.

Page 464, ligne 1 : .... de faire lever de denier...; *lisez:* de faire levée de deniers.

Pages 494-499 : J'ai à accuser des transpositions d'événements et de dates dans ces pages. Ce qui regarde (pages 498-499) le 23 mars, les délibérations du 23 mars, doit trouver place plus haut (page 494), avant la séance échevinale du 24 mars.

Page 517, ligne 22 : .... soit pendant l'élection même du 21 août....; *lisez:* du 24 août.

Deuxième partie, tome des années 1867-1868

Pages 179-186 : J'ai à m'accuser ici d'une inadvertance sérieuse. J'ai placé à tort à la page 186 une séance du XI avril qui doit figurer à la page 179, avant la séance du XIIII du même mois. L'erreur vient de ce que j'ai confondu un instant, en classant mes notes, les séances du XI et du XXI avril. Je demande pardon au lecteur de l'obliger à une rectification qu'il eût faite sans cet avis, mais en me condamnant plus peut-être qu'après l'aveu.

Page 199, ligne 18 : .... et les cris [?] dont ils (les politiques) seront accusés....; *lisez:* ... et les cas dont ils, etc.

Page 202, ligne 6 : .... et les gens de guerre, en nombre de quatre, au prieuré de Saint-Pierre ; *lisez :* .... et les gens d'église, en nombre de quatre, etc.

Pages 331-335 : J'ai à regretter dans cet intervalle une transposition. En écrivant (ligne 15 de la page 335) le XIIII° jour de décembre, je donnais à la séance rappelée la date qui lui appartient, mais je comprenais, par distraction, XXIIII° jour, etc. L'extrait du XIIII décembre devait donc prendre place plus haut, après la délibération du XII décembre, c'est-à-dire à la page 331. La distraction est d'autant plus impardonnable que je dis positivement (page 338) : « Une lacune large s'ouvre dans le registre aux délibérations ; elle commence après l'assemblée du 22 décembre et va jusqu'au 27 mai 1591. » La faute est encore aggravée par la petite note, au bas de la page 337, dans laquelle je dis : « Assemblée du XXIIII décembre, » assemblée qui n'existe pas, comme je l'établis dans la page suivante, ainsi que je viens de le rappeler. Cette transposition a été très-regrettable ; la suite des faits, la progression des inquiétudes, etc., se trouvent, par elle, interverties.

Page 383, ligne 32 : Les habitans des villages.... ; *lisez :* Les lieutenans....

Troisième partie, tome des années 1869-1872

Page 203, troisième vers du second quatrain du sonnet :

> Et vois pour bien menger tes suprêmes grandeurs

Le sens et le mot doivent être :

> Et vois pour bien marquer tes suprêmes grandeurs.

CATALOGUE DE L'OEUVRE GRAVÉ DE JEAN DAULLÉ

Tome des années 1869-1872

Page 366, ligne 15 : la tête tournée un peu à droite, *lisez :* à gauche.

Page 367, ligne 11, *au lieu de :* Larg. 130, *lisez :* 103.

Page 380, ligne 12, *au lieu de :* Larg. 233, *lisez :* 283.

DES NOUVELLES ÉGLISES CONSTRUITES A PARIS

Même tome

Page 462, dernière ligne, *au lieu de :* romain, *lisez :* roman.

Page 483, à la fin de la description de l'église abbatiale de Saint-Denis, *ajoutez :* il y a une crypte depuis les transepts jusqu'au fond de l'église.

Page 486, ligne 1, *au lieu de :* celle, *lisez :* celles.

Même page, ligne 13, *au lieu de :* ou, *lisez :* et.

Même page, ligne 23, après arcs-boutants, *ajoutez :* mais surmontés de pinacles.

Même page, ligne 25, *supprimez :* c'est dans ces contreforts seuls, au-dessus desquels sont des pinacles, que consistent les murailles.

Page 510, ligne 22, après Paris, *ajoutez :* par Jules-Hardoin Mansart.

Page 513, ligne 16, après plate-bande, *ajoutez :* dont celle du milieu, plus grande, est ornée de bas-reliefs en bronze.

Page 519, ligne 12, *ajoutez :* la pureté du style rend estimable cet édifice, maintenant église paroissiale.

Page 554, ligne 4, après roman, *ajoutez :* on arrivera à cette église par un très-grand escalier construit en partie à la façade.

—

INAUGURATION DU MONUMENT DE M. BOUCHER DE PERTHES

Même tome

Page 631, ligne 5 de la note, *ajoutez :* M. Buteux est connu depuis longtemps aussi par ses travaux sur des sujets artistiques.

Page 658, ligne 1, *au lieu de :* sous-inspecteur des douanes, *lisez :* Inspecteur des douanes.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME